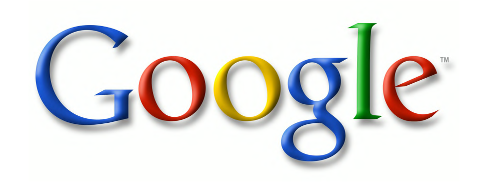



B 1,142,651



# COLLECTION

COMPLÈTE

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

# A L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

*Blaise de Montluc, livres 5, 6, 7.*

LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A VERSAILLES.

# COLLECTION

( COMPLÈTE )

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

## A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE;

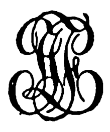
AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

---

TOME XXII.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N.° 9.

1822.

# COMMENTAIRES

DE

# MESSIRE BLAISE DE MONTLUC,

MARESCHAL DE FRANCE.

## LIVRE CINQUIESME.

[1561] Le roy François deuxiesme estant mort à Orleans où j'estois, j'allay trouver la Royne, mere du Roy; et, encore qu'elle fust bien malade (1), elle me fit cet honneur de commander qu'on me laissast entrer. J'avois cogneu les menées qui se faisoient, lesquelles ne me plaisoient gueres, et mesmement sur les estats (2) qui se tindrent : si que je cognus bien que nous ne demeurerions pas long temps en paix; ce qui me fit resoudre de me retirer de la Cour, afin de n'estre embarassé parmy les uns ou les autres, car on m'y avoit ja trouvé contre toute raison, ainsi que je

(1) Les Mémoires du temps que nous connoissons ne parlent point de cette maladie de Catherine de Médicis; ce fut apparemment une indisposition passagère.

(2) Ces états se tinrent le 15 décembre 1560.

veux que Dieu m'aide. Qui fut cause que, prenant congé de Sa Majesté, je luy dis ces mots, ne la voulant entretenir longuement à cause de son mal : « Madame, je m'en vois en Gascogne avec deliberation « de vous faire toute ma vie tres-humble service. Je « supplie tres-humblement Vostre Majesté croire que « s'il y advient quelque chose qui merite que vous « ayez affaire de vos serviteurs, je vous promets et vous « donne ma foy que je ne tiendray jamais autre party « que le vostre et celuy de messeigneurs vos enfans; « et seray si soudain à cheval que vous me le com- « manderez. » Le jour propre que le roy François estoit mort, la nuict, je luy en avois donné toute telle asseurance; alors elle me fit cet honneur de me remercier. Madame de Cursol (1), qui estoit au chevet de son lict, luy dit : « Madame, vous ne l'en devriez « pas laisser aller, car vous n'avez point de plus fidelles « serviteurs que ceux de Montluc. » Alors je respondis : « Madame, vous ne demeurerez jamais sans « avoir des Montluc, car il vous en demeure encores « trois, qui sont mes deux freres et mon fils; nous « mourrons tous à vos pieds pour vostre service. » Sa Majesté me remercia fort : elle, qui avoit beaucoup d'entendement et l'a bien monstré, voyoit bien qu'ayant tant d'affaires sur les bras parmy la jeunesse de ses enfans, qu'elle auroit affaire des personnes : elle se souviendra de ce qu'elle me dit, et si j'ay manqué d'executer ce qu'elle me commanda : ce sont lettres

(1) Françoise de Clermont, veuve du seigneur du Bellay, avoit épousé en secondes noces Antoine, comte de Crussol, premier duc d'Uzès; elle penchoit pour le protestantisme. Elle fut célèbre en son temps, comme on le verra dans les Mémoires de Castelnau.

closes. Et ainsi je prins congé d'elle. Madame de Cursol vint apres moy jusques à demy chambre, et là me dit à Dieu, et madame de Courtu (1) pareillement; et ainsi m'en vins en ma maison.

Quelques mois apres mon retour, j'entendois de toutes parts de terribles langages et d'audacieuses parolles que les ministres qui portoient une nouvelle foy tenoient, mesmement contre l'authorité royalle. J'oyois dire qu'ils imposoient deniers, d'autre part qu'ils faisoient des capitaines, enroollemens de soldats (2), assemblées aux maisons des seigneurs de ce pays qui estoient de ceste religion nouvelle; ce qu'a causé tant de maux et de massacres qui se sont faits les uns sur les autres. Je voyois croistre de jour à autre le mal, et ne voyois personne qui se monstrast pour le Roy. J'oyois dire aussi que la pluspart de tous ceux qui se mesloient des finances estoient de ceste religion, car le naturel de l'homme est d'aimer les nouveautez; et le pis, d'où est procedé tout le mal-

(1) Charlotte de Vienne, veuve de Joachim de Chabannes, seigneur de Curton, sénéchal de Toulouse et Albigeois, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis; mort en 1559.

(2) Le passage suivant, qui est extrait de la Vie de Gaspard de Coligny, explique les préparatifs de guerre des Protestans dont parle ici Montluc. « Vers 1560, avant la conjuration d'Amboise, l'amiral (Co-« ligny), pour savoir au vrai sur quoi l'on pourroit faire fond en cas « qu'on fût obligé d'en venir aux armes, fit faire un état de tous « ceux qui étoient capables de les porter (cet état fut dressé par La « Renaudie, le chef de la conjuration d'Amboise); et aprés avoir su « qu'il excédoit plus de deux millions d'ames, il prit d'autres mesures « que celles qu'il avoit prises auparavant : ce fut de faire former des « plaintes par ceux de cette religion sur les supplices qui se faisoient « dans toutes les provinces du royaume, faisant semer le bruit sous « main du grand nombre qu'ils étoient, de leurs forces, etc. »

heur, que les gens de justice aux parlemens, seneschaussées, et autres juges, abandonnoient la religion ancienne et du Roy pour prendre la nouvelle. Voyois aussi des noms estranges (1) de surveillans, diacres, consistoires, sinodes, colloques, n'ayant jamais esté des-jeuné de telles viandes. J'oyois dire que les surveillans avoient des nerfs de bœuf qu'ils appelloient *johanots* (2), desquels ils maltraittoient et battoient rudement lès pauvres paysans, s'ils n'alloient à la presche; le peuple abandonné de la justice, car, comme ils s'alloient plaindre, ils n'estoient payez que d'injures; et n'y avoit sergent qui osast entreprendre de faire executions pour les Catholiques, sinon pour les Huguenots (3) seulement (car ainsi les appella-on, je

(1) Les Protestans de France avoient réglé la hiérarchie et la discipline de leur Eglise dans un synode tenu à Paris en 1559. Les actes de ce synode sont rapportés dans l'Histoire de France de Lancelot, voisin de La Popelinière, tom. 1, liv. v. Après la Saint-Barthélemy, ils arrêtèrent leur profession de foi quant au dogme. D'Aubigné, dans son Histoire universelle, la transcrit à la suite de celle des Catholiques, et il ajoute: *Ce sont les thèses des deux partis, pour lesquelles on est venu des ergots aux fagots, et puis des argumens aux armemens.*

(2) « S'il faut en croire une Chronique du temps, dit Cathala-Coture « dans son Histoire du Quercy, les émissaires des ministres forçoient « les gens du peuple à aller au prêche à coups de bâton et de nerf de « bœuf, sans que personne osât empêcher ces violences. »

(3) Il est étonnant que les contemporains n'aient pas connu l'étymologie du mot *Huguenot,* dont on commença à se servir vers l'année 1560 pour désigner les Protestans de France. On est réduit, pour expliquer ce mot, aux conjectures des modernes. Les uns prétendent qu'il dérive de deux mots suisses, *eid gnossen*, qui signifient *alliés en la foi*, et qu'on appeloit ainsi à Genève ceux qui soutenoient le parti de la liberté contre leur évêque. D'autres l'attribuent à une tradition populaire répandue à Tours, où l'on croyoit qu'un Latin, désigné sous le nom du roi Hugon, parcouroit les rues de la ville pendant la nuit: comme les Protestans n'osoient se réunir que la nuit pour chanter les

ne sçay pourquoy), demeurant le reste des juges et officiers du Roy qui estoient catholiques, si intimidez, qu'ils n'eussent osé commander faire une information, à peine de leurs vies. Tout cecy ne me presageoit autre chose que ce que j'en ay veu advenir depuis. Et, m'en revenant d'une maison mienne à celle d'Estillac, je trouvay la ville de La Plume assiegée de trois ou quatre cens hommes; j'avois le capitaine Montluc, mon fils, avec moy, et luy dis qu'il allast avec toutes gracieuses paroles parler à eux, car je n'avois que dix ou douze chevaux. Il fit tant qu'il gaigna les Brimonts, principaux chefs de ceste entreprise, estant faicte pour oster deux prisonniers de leur religion que ceux de la justice de La Plume tenoient. Mon fils leur promit que, s'ils se vouloient retirer, que je les ferois rendre; ce qu'ils firent, et le lendemain j'allay parler avec les officiers de ladicte ville, ausquels remonstray que pour ces deux prisonniers ils ne devoient pas permettre que l'on commençast une sedition; de sorte qu'ils me les amenerent et les laisserent aller.

Monsieur de Burie, qui commandoit en ce temps en l'absence du roy de Navarre en Guyenne, estoit à Bordeaux, où il y avoit autant de commencement de

Psaumes et entendre leurs ministres, le peuple les appela Huguenots, c'est-à-dire, enfans ou disciples du roi Hugon. D'autres pensent que les Protestans furent ainsi appelés en France parce qu'ils defendoient les intérêts du roi descendant de Hugues Capet contre les Guise, qui se prétendoient issus de Charlemagne. D'autres enfin racontent *qu'après la conjuration d'Amboise les Protestans fuyoient de toutes parts, et que les femmes de campagne disoient que c'étoient pauvres gens qui ne valoient pas des huguenots, petite monnoye encore pis que des mailles du temps de Charlemagne.*

besongne qu'en un autre lieu du pays: je n'oyois point dire qu'il se remuast beaucoup, et croy qu'il estoit bien estonné. De ma part, je n'avois charge de rien que de ma compagnie; et m'en estois voulu une fois mesler, à la requeste de la cour presidialle d'Agen et consuls, pour un ministre que la justice tenoit prisonnier, dont toute la ville estoit esmeuë les uns contre les autres, et me vindrent les consuls prier de venir jusques à Agen, car autrement les habitans s'alloient couper la gorge les uns aux autres: ce que je fis; et à mon arrivée la peur print aux Huguenots d'eux-mesmes, de sorte que les uns se cachoient dans les caves, et les autres sautoient par dessus les murailles, non que je leur en donnasse occasion, car encor je ne leur avois fait jamais mal: je ne fis qu'aller prendre le ministre en une maison pour le livrer entre les mains de la justice, et apres m'en retournay; mais ces gens ont tousjours eu peur de mon nom en Guyenne, comme ils ont en France de celuy de Guyse. Le roy de Navarre me sentit si mauvais gré de ce que je fis, qu'il m'en voulut mal mortel, et escrivit au Roy que je l'avois despossedé de l'estat de lieutenant de roy, le priant de luy mander s'il m'en avoit donné la charge: dequoy il deliberoit de se vanger à quelque pris que ce fust. Cecy advint vivant encores le roy François, car dés ce temps-là ces nouvelles gens commencerent à remuer besongne. Monsieur de Guyse me manda par mon fils, le capitaine Montluc, que je recerchasse tous les moyens que je pourrois pour me remettre en sa bonne grace, et qu'encores que le Roy eust trouvé bon ce que j'avois fait, neantmoins il ne le vouloit monstrer, et qu'il falloit qu'il en usast ainsi. Ceste

lettre cuida estre cause de ma ruine, car sans cela je ne m'y fusse jamais racointé; car j'aimois mieux me tenir sur mes gardes et en ma deffence, que non me trouver meslé en aucune chose qu'en ce que le Roy me commanderoit : mais il me sembloit que je ne pouvois faillir suivant le conseil de monsieur de Guyse, car il gouvernoit entierement tout à la Cour.

Or, pour retourner à mon principal, ayant veu et entendu toutes ces besongnes et ces nouvelles choses, qui se dressoient encores beaucoup plus depuis mon retour et apres la mort du Roy (car lors on parloit ouvertement) je deliberay m'en retourner à la Cour, pour ne bouger d'aupres de la Royne et de ses enfans, et là mourir à leurs pieds contre tous ceux qui se presenteroient pour leur estre contraires, tout ainsi que j'avois promis à la Royne; et me mis en chemin. La Cour estoit pour lors à Sainct Germain en Laye (1): je ne demeuray que deux jours à Paris, et ne trouvay personne de la maison de Guyse ny autres, que la Royne, le roy de Navarre, monsieur le prince de Condé et monsieur le cardinal de Ferrare, là où je fus le bien venu de Sa Majesté et de tous. La Royne et le roy de Navarre me tirerent à part, et me demanderent comme les affaires se portoient en Gascogne. Je leur dis qu'ils ne se portoient pas encores trop mal, mais que je craignois qu'ils iroient de mal en pis; et leur dis les raisons pour lesquelles il me sembloit avoir cogneu que l'on ne demeureroit pas

(1) Ce voyage de Montluc à la Cour dut avoir lieu en novembre 1561. L'Itinéraire des rois de France porte que depuis le 25 juillet de cette année Charles IX résida à Saint-Germain-en-Laye; il faut seulement en excepter huit jours, au commencement de décembre, qu'il passa à Paris.

long temps sans venir aux prises. Je n'y demeuray que cinq jours, dans lesquels arriva la nouvelle que les Huguenots s'estoient eslevez à Marmande, et avoient tué les religieux de Sainct François, bruslé le monastère; tout à coup d'autres nouvelles du massacre que les Catholiques avoient fait à Cahors (1) sur les Huguenots, et celuy de Grenade pres de Thoulouse. Puis apres arriva la nouvelle de la mort de monsieur de Fumel (2), qui fut massacré fort cruellement par ses propres sujets qui estoient huguenots. Cela donna plus de travail à l'esprit de la Royne (3) que tout le demeurant, et cogneut bien Sa Majesté que ce que je lui avois predit, qu'on ne demeureroit gueres sans venir aux prises, estoit veritable. On demeura deux jours sans pouvoir resoudre par quel bout on pourroit commencer à esteindre ce feu : le roy de Navarre vouloit que la Royne escrivist des lettres à monsieur de Burie pour y donner ordre; la Royne disoit que si autre que luy n'y mettoit la main, qu'il ne s'y en donneroit point. La Royne monstroit qu'elle avoit quelque soupçon de luy,

(1) « Le peuple ayant appris que l'on faisoit le prêche dans la maison « de Dориolle, s'attroupa et y mit le feu; les flammes forcèrent les Cal« vinistes d'en sortir : ils trouvèrent la mort qu'ils fuyoient. » (Cathala-Coture, *Histoire du Quercy*.)

(2) Le baron de Fumel, en revenant de la chasse, rencontra une troupe de Protestans qui sortoient du prêche; il maltraita et frappa l'un d'eux, qui étoit diacre : les paysans le poursuivirent, l'assiégèrent dans son château, dont ils se rendirent maîtres, et le massacrérent.

(3) La Reine s'étoit liée avec les princes du sang, le connétable et tout le parti protestant. Les Guise avoient quitté la Cour; ils ne tardérent pas à y reparoître; le roi de Navarre et le connétable se tournérent de leur côté : de là résulta le fameux triumvirat dont on parlera ailleurs.

et sçay bien qu'elle m'en dit. Il faut peu de chose pour nous rendre suspects. Je cogneus aussi que le roy de Navarre ne me faisoit pas si grand chere comme auparavant; et croy que cela venoit de ce que je ne me rendois pas sujet à luy, et ne bougeois d'aupres de la Royne. A la fin ils se resolurent de m'envoyer en Guyenne avec patentes et permission de lever gens à pied et à cheval pour courir sus aux uns et aux autres qui prendroient les armes. Je rejettay tant que je peus ceste charge, cognoissant bien que ce n'estoit pas œuvre achevée, mais œuvre qui s'alloit commencer, et qu'il faudroit un bon maistre pour y donner ordre, et demeuray pour ce coup là constant à ne la prendre point. Le lendemain matin la Royne et le roy de Navarre m'envoyerent querir; et commanda la Royne à monsieur de Valence mon frere de me convertir à prendre ceste charge. Et comme je fus devant eux, apres plusieurs remonstrances qu'ils me firent, je fus contrainct de l'accepter, pourveu que monsieur de Burie fust compris en la commission : je voulois qu'il eust part au gasteau; la Royne ne le vouloit jamais, ne disant que trop de choses : tout leur est permis; mais je luy dis que si elle ne l'y comprenoit, que luy, estant lieutenant de roy comme il estoit, qu'il me donneroit toutes les traverses qu'il pourroit par dessous main, pour me garder que je ne fisse rien qui vallust; ce qu'à la fin ils trouverent bon. Et la mesme charge qu'ils me baillerent ils en baillerent autant à monsieur de Cursol pour la province du Languedoc, et nous commanderent à tous deux que celuy qui auroit fait le premier allast secourir son compagnon s'il en avoit besoin. Monsieur de Cursol n'estoit non plus

que moy de ceste religion nouvelle, et croy qu'il s'en fit plustost pour quelque mal-contentement que par devotion, car il n'estoit pas grand theologien non plus que moy; mais j'en ay veu plusieurs par despit se faire de ceste religion, et apres il leur tomboit dessus, et s'en sont bien repentis. Nous prismes congé de la Royne et du roy de Navarre tous deux ensemble (1), et allasmes à Paris, et monsieur de Valence avec nous. Je demanday deux conseillers de ce pays-là de France pour faire les procés, me craignant que ceux du pays ne feroient rien qui vaille, à cause que les uns voudroient soustenir les Catholiques et les autres les Huguenots; et me fut baillé les deux plus meschans hommes du royaume de France, qui estoit un Compain, conseiller du grand conseil, et un Gerard (2), lieutenant du prevost de l'hostel, qui depuis n'ont pas acquis meilleure reputation qu'ils avoient auparavant: je me repentis d'en avoir demandé, mais je pensois bien faire. Ainsi je m'en vins en Gascoigne en diligence (3).

[1562] Or je trouvay monsieur de Burie à Bordeaux, et luy baillay la patente. Toute la ville estoit bandée les uns contre les autres, et le parlement aussi, pource que les Huguenots vouloient que l'on preschast ouvertement dedans, disant que par le colloque de Poissi il leur estoit permis, les Catholiques tout au contraire; de sorte que monsieur de Burie et moy demeurasmes tout un jour à les garder de venir

(1) Le comte de Crussol remplit les intentions de la Reine en favorisant sous main les Protestans: Montluc, au contraire, les poursuivit à outrance. — (2) Nicolas Compain et Pierre Girard. — (3) Il y arriva le 22 janvier 1562.

aux mains, et arrestasmes que nous leverions quelques gens, et que, comme les commissaires seroient venus, nous marcherions droit à Fumel, car nostre patente portoit que nous commencerions par là. Or j'avois la puissance de lever des gens et les commander; et arrestasmes de lever deux cens arquebuziers et cent argoulets (1), desquels je baillay la charge au jeune Tilladet, qui est aujourd'huy seigneur de Sainctorens. A peine eus-je demeuré quatre ou cinq jours en ma maison d'Estillac, qu'un ministre, nommé La Barelle (2) me vint trouver de la part de leurs eglises, me disant que les eglises avoient esté fort aises de ma venuë et de la charge que la Royne m'avoit baillé, et qu'ils s'asseuroient d'avoir justice de ceux qui les avoient ainsi massacrez. Je luy respondis qu'il se pouvoit tenir pour certain que ceux qui auroient tort seroient chastiez. Apres il me dit qu'il avoit charge des eglises de me presenter un bon present, duquel j'aurois occasion de me contenter. Je luy dis qu'il n'estoit pas besoing d'user de presens en mon endroit, car avecques tous les presens du monde on ne me sçauroit faire faire choses contre mon devoir. Alors il me dit que les Catholiques disoient qu'ils n'en-

(1) *Argoulets* : arquebusiers à cheval.

(2) Jean Cormery, autrefois Cordelier, alors nommé Barelles; c'est ainsi que le nomme le traducteur de de Thou.... La Faille, *Annales de Toulouse*, dit qu'il s'appeloit Jean Cormère, qu'il étoit espagnol, qu'il embrassa le calvinisme, fut fait ministre au synode de Sainte-Foy, et qu'il épousa une jeune veuve, fille d'un apothicaire d'Agen. Ce ministre étoit docte, éloquent et fort courageux. Il étoit à Toulouse lors de la conjuration des Protestans pour se rendre maîtres de cette ville, et les animoit par ses discours. Il fut traîné sur la claie et brûlé vif en effigie par arrêt du parlement.

dureroient pas que l'on fist justice d'eux, et qu'il avoit charge de me presenter de par toutes les eglises quatre mil hommes de pied payés. Ceste parole me commença à mettre en furie, et luy dis : « Et quelles « gens et de quelle nation seront ces quatre mil « hommes? » Alors il me respondit : « De ce pays icy, « et des eglises. » Surquoy je luy demanday s'il avoit puissance de presenter les subjets du Roy et les mettre aux champs sans commandement du Roy, ou de la Royne, qui gouverne aujourd'huy le royaume selon les estats qui ont esté tenus à Orleans. « O meschans, « luy dis-je, je voy bien là où vous voulez venir, c'est « de mettre le royaume en division ; vous autres, « messieurs les ministres, faites tout cecy sous cou- « leur de l'Evangile. » Je commence à jurer, et l'empoignay au collet, luy disant ces paroles : « Je ne « sçay qui me tient que je ne te pende moy-mesmes « à ceste fenestre, paillard, car j'en ay estranglé de « mes mains une vingtaine de plus gens de bien que « toy. » Alors il me dit tout tremblant : « Monsieur, « je vous supplie, laissez moy aller trouver monsieur « de Burie, car j'ay charge de par les eglises d'aller « parler à luy ; et ne vous en prenez pas à moy qui « porte la parole : nous ne le faisons que pour nous « deffendre. » Je luy dis qu'il allast à tous les diables, luy et tant de ministres qu'ils estoient. Et ainsi se departit de moy, ayant eu aussi belle peur qu'il eust jamais. Cela me descria fort parmy ces ministres, car c'estoit crime de leze majesté d'en toucher un.

Toutesfois, quelque temps apres, arriva un autre ministre, appellé Boënorman, autrement La Pierre, envoyé de la part de leurs eglises, comme il disoit,

pour me prier que je voulusse accepter le present et l'offre que Barelle m'avoit fait, disant que ce n'estoit pas pour l'intention que j'avois pensé, et que, sans qu'il coutast au Roy un seul liard, je pouvois rendre justice à l'une partye et à l'autre. Alors je cuiday du tout perdre patience, et luy reprochay la levée des deniers qu'ils faisoient, et les enrollemens de gens; lequel me nya tout. Surquoy je luy dis : « Et si je vous « prouve que hyer mesmes vous enrolliez des gens à « La Plume, que direz vous? » Il me respondit que cela n'estoit pas de son sçeu. Or il avoit un soldat avecques luy qui avoit esté de ma compagnie en Piedmont, nommé Antraigues; je tournay visage à luy, luy disant: « Voulez vous nier, capitaine Antraigues, que vous « n'enrollissiez hyer des hommes à La Plume? » Alors il se vid prins, et me dit que l'eglise de Nerac l'avoit fait leur capitaine. Surquoy je luy commençay à dire: « Et quel diable d'eglises sont-cecy, qui font les capi- « taines? » Je luy reprochay le bon traittement que je luy avois fait estant de ma compagnie, et leur deffendis de ne venir plus devant moy pour me tenir le langage qu'ils m'avoient tenu, et que s'ils le faisoient, je n'aurois plus la patience que je ne misse les mains sur eux : et ainsi s'en allerent. Ils commencerent après à s'eslever à Agen et à se faire maistres de la ville, où estoient les seigneurs de Memy [1] et Castel-Segrat; monsieur le seneschal d'Agenois, Poton, y estoit aussi, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit à pacifier les choses. Et vindrent devers moy, me priant d'aller à Agen, et qu'on me presteroit toute obeyssance. Il y avoit un ministre avecques eux, qui en respondoit sur son hon-

[1] Du Périgord.

neur, sur lequel je ne faisois pas grand fondement. Monsieur le seneschal y alloit à la bonne foy; et croy qu'il luy eust cousté la vie aussi bien qu'à moy si j'y fusse allé, car il m'eust voulu deffendre. Or ils firent tant que je leur promis d'y estre le lendemain matin. Les sieurs de La Lande et de Nort me despecherent un homme secrettement, pour m'advertir que je n'y allasse point, sur tout tant que je pouvois desirer sauver ma vie; car si j'y allois j'estois mort: qui fut cause que je leur manday que je ne voulois point passer la riviere, mais que, s'ils vouloient venir en une maison au passage, que j'estois content de m'y trouver. Et comme ils virent qu'ils ne m'y pouvoient avoir, ils accorderent de se trouver au passage, là où j'allay avec vingt-cinq soldats qui se tenoient tousjours sur le passage, et disnasmes là ensemble, et apres disputasmes de ce qui estoit besoing de faire. Je leur dis qu'avant toute œuvre il falloit qu'ils se contentassent de l'eglise que monsieur de Burie leur avoit baillée pour leur presche, qui estoit une paroisse, et qu'ils abandonnassent les Jacobins, et y laissassent rentrer les religieux dire leurs offices, mettant bas les armes; et qu'ils acceptassent la moitié de la compagnie du roy de Navarre en garnison dans la ville, et l'autre moitié demeureroit à Condom. Jamais je ne les sçeus faire condescendre à cela. Je tiray le seneschal d'Agen à part, et luy dis: « Ne cognoissez-vous pas bien qu'ils « veulent faire une subversion et se faire maistres des « villes? Je ne vous conseilleray pas de demeurer « avecques ces gens, car il faudra que vous les laissiez « faire ou qu'ils vous couppent la gorge : nous avons « bon exemple de monsieur de Fumel; à Dieu vous

« comment. » Et soudain me despartis d'eux sans vouloir plus contester ; et m'en revins à Stillac, où je trouvay un mien fermier de Puch de Gontaut, nommé Labat, qui me vint dire de la part de leurs eglises que je n'avois pas voulu avoir la patience de bien entendre ce que les ministres Barelle et Boënorman me vouloient dire et presenter, et que j'estois trop collere : qui estoit que les eglises m'offroient trente mille escus, pourveu que je ne prinse point les armes contr'eux et que je les laissasse faire, ne voulant aucunement que pour cela je changeasse de religion, et que dans quinze jours au plus tard ils m'apporteroient l'argent chez moy. Je luy dis que si ce n'estoit l'amitié que je luy portois, et aussi qu'il estoit mon fermier, je le traicterois autrement que je n'avois fait Barelle et Boënorman, et que je luy donnerois d'une dague dans le sein ; qu'il sçavoit bien que je sçavois jouër des mains, et que luy ny autre ne fussent plus si hardis à me tenir tels propos, car je les ferois mourir : et quant et quant, bien estonné, il me laissa pour s'en retourner à Nerac, pour leur rendre la responce.

Il ne tarda pas huict jours que le capitaine Sendat m'en vint encores parler, haussant le chevet, car il m'offroit quarante mil escus ; lequel leur avoit donné parolle d'estre avecques eux, si je ne prenois poinct les armes contre eux, et luy donnoient à luy deux mille escus. Et comme le capitaine Sendat veit qu'il ne me pouvoit convertir à les prendre, il me dit et conseilla que je les prinsse, et que je les presterois au Roy pour leur faire la guerre. Alors je luy respondis que je cognoissois bien qu'il ne sçavoit pas que c'est que de mettre l'honneur d'un homme de bien en dispute.

« Premierement ils ne les me bailleroient pas sans me « faire faire serment que je ne prendray pas les armes « contre eux, et faudra qu'il apparoisse par escrit pour « le monstrer à leurs églises, afin qu'elles levent et « baillent l'argent ; or il faudra que cela se sçache, car « le feu n'est jamais si profond que la fumée n'en sorte. « La Royne trouvera estrange que je demeure à ma « maison sans rien faire ; elle me sollicitera de pren- « dre les armes : si je ne les prens, ne voulez vous « pas qu'elle et tout le monde croye que j'ay prins « argent et que je suis un corrompu ? Or, quand je le « bailleray au Roy, son conseil regardera que j'ay fait « serment de ne prendre point les armes, et neant- « moins je l'ay fait au Roy, prenant l'ordre, qu'envers « tous et contre tous je deffendray sa personne et sa « couronne. Comment voulez vous que la Royne, ny « le Roy, quand il sera grand, me tiennent en reputa- « tion d'homme de bien, veu que j'auray faict deux ser- « mens l'un contre l'autre ? Les uns diront que j'ay « prins l'argent volontairement, mais qu'apres je me « suis repenty, et que je voulois couvrir ma meschan- « ceté en baillant l'argent au Roy. Les autres diront « que la Royne ne se devoit jamais plus fier de moy, « puis que j'avois faict deux sermens contraires l'un à « l'autre, et que, puis que j'avois trompé avec serment « les Huguenots, je tromperois bien le Roi. Et voy-là « mon honneur en dispute, et condamné avec juste « raison de jamais estre plus digne d'estre au rang des « gens de bien, et loyaux sujets et serviteurs du Roy. « Que deviendray-je, puis apres que j'auray perdu « mon honneur, moy qui n'ay jamais combattu que « pour en acquerir ? Je ne veux pas dire seulement que

« les gentils-hommes ne me voudroient veoir aupres « d'eux; mais les vilains propres ne me voudroient « veoir en leur compagnie. Or voy-là, capitaine Sen- « dat, ce que je deviendrois si je suivois vostre con- « seil. Je vous prie, ne les hantez plus : vous vous estes « tousjours nourry et porté les armes avec les Mont- « luc; je vous prie, resolvez vous de les prendre à « present pour le service du Roy, et ne vous mettez « point en ceste religion là. Nos peres estoient plus « gens de bien qu'eux, et ne puis croire que le Sainct « Esprit se soit mis parmy ces gens, qui s'eslevent « contre leur roy. Voy-là un beau commencement. » Ce qu'il me promit faire.

Par là j'ay bien monstré à un chacun que, pour l'avarice, je n'ay pas voulu abandonner mon honneur ny ma conscience à faucer le serment que j'ay faict au Roy devant Dieu de le servir fidellement et loyaument, et m'employer à deffendre sa personne et sa couronne; et neantmoins l'on m'a voulu accuser que j'ay pillé les finances du Roy, et que j'ay mis impositions sur le pays pour m'enrichir. Dieu et la verité est avecques moy, et le tesmoignage de tous les trois estats de la Guyenne, qui feront cognoistre que je n'ay jamais fait tels actes à tous ceux qui ont fait ces rapports à leurs Majestés. Mais pour laisser ce propos, je veux retourner à la justice que fismes monsieur de Burie et moy et nos bons commissaires Compain et Girard, qui demeurerent assez de temps sans paroistre en lieu du monde. Je sollicitois monsieur de Burie de venir promptement, et que puisque les commissaires ne venoient, nous prendrions des conseillers d'Agen : ceci alloit toujours dilayant, et j'entendois de jour à autre

que les Huguenots continuoyent leurs damnables conspirations. Il y avoit pour lors un lieutenant au siege de Condom, nommé du Franc, fort homme de bien, et bon serviteur du Roy, qui s'estoit cuidé une fois laisser aller à vouloir prendre ceste religion nouvelle (il n'estoit pas fils de bonne mere qui n'en vouloit gouster). Il fut appellé en un conseil là où il y avoit de grands personnages ; et là il entendit une proposition fort malheureuse et detestable : et comme il entendit cecy, il n'osa dire, quand se vint à oppiner, sinon comme les autres, craignant que, s'il disoit le contraire, on le fist mourir, pour crainte qu'il decelast le conseil, et fut contraint de passer outre comme les autres. Or je ne descriray poinct où le conseil fut tenu, ny moins veux nommer les personnes, car le conseil et la proposition n'en vaut rien, et en y a depuis qui se sont faicts gens de bien : il m'envoya prier qu'il me parlast secrettement entre le Sampoy et Condom, et m'assigna l'heure ; je ne menay avecques moy qu'un lacquay, et luy un autre, car ainsi l'avions arresté, et nous trouvasmes au dessous de la maison de monsieur de Sainctorens, dans un pré, où il me dict tous les propos qu'avoient esté tenus au conseil et la conclusion qui en avoit esté faicte. Que comme je veux que Dieu m'aide, le poil me dressoit en la teste d'ouyr tels langages. Et me fit une remonstrance d'homme de bien, me disant qu'il se presentoit une occasion pour m'honorer et tout ce qui descendoit de moy à jamais ; c'est de prendre les armes de cœur hardy et magnanime, et exposer ma vie à tous perils pour soustenir ces pauvres enfans, qui estoient fils d'un si bon roy, et qu'ils estoient encore en tel aage pour se deffendre comme s'ils

estoient dans les berceaux, et que Dieu m'assisteroit, voyant que je deffendois les innocens. Et me fit ce bon homme de si grandes remonstrances, que, comme je veux que Dieu me sauve, les larmes me venoient aux yeux, et me pria de ne le deceler point, car si je le faisois il estoit mort; et me dit que, pour le regard de ma personne, ils avoient tenu un conseil deliberé de me surprendre en quelque lieu, et, s'ils pouvoient venir au dessus de moy, faire pis qu'ils n'avoient faict de monsieur de Fumel. Rien n'estoit celé à cedit lieutenant, pource qu'ils pensoient le tenir pour asseuré de leur costé, faisant bonne mine; mais apres il leur monstra le contraire, car il exposa plusieurs fois sa vie dans la ville de Condom, les armes à la main, pour deffendre l'authorité du Roy. Et, quoy qu'il soit, il est (1) mort de poison ou d'autre chose pour cela; je pensois qu'il ne se fusse jamais descouvert qu'à moy, mais je trouvay qu'il en avoit dit autant à monsieur de Gondrin (2), qui luy estoit fort amy, et à mon-

(1) On lit dans l'Histoire de France de Scipion Dupleix, qui descendoit de François du Franc : « La conspiration avoit pour but de se « saisir de la personne du Roi et de ses frères, de la Régente, des « Guise et autres, et après en disposer à leur volonté. Ce bon servi- « teur du Roy (je dy le mesme du Franc par eux empoisonné) le dé- « clara ainsi en termes généraux à l'heure de son trépas, protestant « qu'il avoit exposé le tout par le menu et au long au seigneur de « Montluc. »

(2) Antoine de Pardaillan, baron de Gondrin et de Montespan, gouverneur et sénéchal d'Albret, lieutenant de la compagnie du roi de Navarre, mort en 1572. On dit qu'un jour il représenta à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qu'elle offensoit Dieu et le Roi en maltraitant les Catholiques; que la Reine lui répondit qu'elle croyoit servir Dieu; que, quant au Roi, elle étoit souveraine comme lui; et que Gondrin, blessé de la comparaison, répartit brusquement qu'il évaluoit son

sieur de Maillac, receveur de Guyenne, car tous deux estoient comme freres. Je ne le dis jamais qu'à la Royne à Thoulouse, contre la cheminée de sa chambre, dequoy Sa Majesté s'esmerveilla fort; aussi c'estoit des entreprises endiablées, et des plus grands y estoient meslez.

Ayant entendu toutes ces meschantes conspirations, je m'en retournay à ma maison au Sampoy, et là je me resolus de mettre en arriere toute peur et toute crainte, deliberé de leur vendre bien ma peau; car je sçavois bien que si je tombois entre leurs mains, et à leur discretion, la plus grande piece de mon corps n'eust pas esté plus grande qu'un des doigts de ma main. Et me deliberay d'user de toutes les cruautez que je pourrois, et mesmement sur ceux là qui parloient contre la majesté royalle; car je voyois bien que la douceur ne gaigneroit pas ces meschans cœurs. Monsieur de Burie partit de Bordeaux, et me manda le jour qu'il se rendroit à Clairac, afin que nous regardissions où est-ce que nous devions le plustost aller commencer; il m'envoya des lettres que les commissaires luy avoient escrit, là où ils nous assignoient à Cahors, pour là commencer contre les Catholiques. Je luy escrivis qu'il regardast bien la patente, et que là il trouveroit que la Royne nous commandoit d'aller commencer à Fumel. Les lettres estoient bien si audacieuses, que par icelles ils faisoient cognoistre qu'ils estoient les principaux commissaires, et que nous

royaume à si peu de chose, qu'il le franchiroit avec un *pegassot*, c'est-à-dire *à cloche pied*. Il ne faut pas confondre ce Goudrin avec Blaise de Pardaillan de La Mothe Gondrin, dont il a été fait mention dans le deuxième livre.

n'avions authorité aucune, sinon de leur tenir main forte à l'execution de leurs ordonnances.

Or il y avoit un village, à deux lieues d'Estillac, qui se nomme Sainct Mezard, dont la plus grande partie est au sieur de Rouillac, gentil-homme de huict ou dix mille livres de rente : quatre ou cinq jours avant que j'y allasse, les Huguenots de sa terre s'estoient eslevez contre luy, pource qu'il les vouloit empescher de rompre l'eglise et prendre les calices; et le tindrent assiegé vingt quatre heures dans sa maison; et, sans un sien frere nommé monsieur de Sainct Aignan (1), et des gentils-hommes voisins, qui l'allerent secourir, ils luy eussent couppé la gorge; et autant en avoient fait ceux d'Astefort aux sieur de Cuq et de La Monjoye; et desja commençoit la guerre descouverte contre la noblesse. Je recouvray secrettement deux bourreaux, lesquels on appella depuis mes laquais, parce qu'ils estoient souvent apres moy, et manday à monsieur de Fontenilles, mon beau fils, qui portoit mon guidon et estoit à Beaumont de Lomaigne avec toute ma compagnie, estant là en garnison, qu'il partist le jeudy à l'entrée de la nuict, et qu'à la pointe du jour il fust audit Sainct Mezard, et qu'il prinst ceux-là que je luy envoyois par escrit, dont il y en avoit un, et le principal, qui estoit nepveu de l'advocat du Roy et de la Royne de Navarre à Lectoure, nommé Verdery. Or ledit advocat estoit celuy qui entretenoit toute la sedition, et m'avoit-on mandé secrettement qu'il s'en venoit le jeudy mesmes à Sainct Mezard, car il y a du bien. J'avois deliberé de commencer par sa teste, pource que j'avois adverty le roy de Navarre en Cour,

(1) Jean de Goths de Saint-Aignan.

que cedit Verdery, et autres officiers qu'il avoit audit Lectoure, estoient les principaux autheurs des rebellions; et en avois autant escrit à la Royne, des officiers du Roy, laquelle m'avoit respondu que je m'attaquasse à ceux-là les premiers; et le roy de Navarre (1) m'avoit escrit par sa lettre que si je faisois pendre aux basses branches d'un arbre les officiers du Roy, que je fisse pendre les siens aux plus hautes. Or Verdery n'y vint pas, dont bien luy en prit, car je l'eusse fait brancher. Monsieur de Fontenilles fit une grande courvée, et fut au point du jour à Sainct Mezard; et de prime arrivée il prit le nepveu de ce Verdery et deux autres et un diacre; les autres se sauverent, pource qu'il n'y avoit personne qui sçeust les maisons, car il n'y avoit homme d'armes ny archer qui eust cognoissance du lieu. Un gentil-homme, nommé monsieur de Corde, qui se tient audit lieu, m'avoit mandé que, comme il leur avoit remonstré en la compagnie des consuls qu'ils faisoient mal, et que le Roy le trouveroit mauvais, qu'alors ils luy respondirent: « Quel « Roy? nous sommes les roys; celuy-là que vous dites « est un petit reyot de merde; nous luy donrons des « verges, et luy donrons mestier pour luy faire appren- « dre à gaigner sa vie comme les autres. » Ce n'estoit pas seulement là qu'ils tenoient ce langage, car c'estoit par tout. Je crevois de despit, et voyois bien que tous ces langages tendoient aux propos que m'avoit tenu le lieutenant du Franc, qui estoit en somme de faire un autre roy. Je m'accorday avec monsieur de Sainctorens, qu'il m'en prinst cinq ou six d'Astefort, et sur

(1) Ce prince, après avoir été à la tête du parti protestant, en devint le plus cruel ennemi.

tout un capitaine Morallet, chef des autres, sous couleur qu'il leur vouloit donner leur enseigne, et que, s'il le pouvoit prendre, luy et ceux que je luy nommois, avec belles parolles, il me les amenast à Sainct Mezard en mesme jour que je faisois l'execution, qui estoit un jour de vendredy: lequel ne le peut faire ce jour-là; mais il les attrapa le dimanche ensuyvant, et les amena prisonniers à Ville-Neufve. Et comme je fus arrivé à Sainct Mezard, monsieur de Fontenilles me presenta les trois et le diacre, tous attachez dans le cimetiere, dans lequel y avoit encores le bas d'une croix de pierre qu'ils avoient rompuë, qui pouvoit estre de deux pieds de haut. Je fis venir monsieur de Corde et les consuls, et leur dis qu'ils me dissent la verité à peine de la vie, quels propos ils leur avoient ouy tenir contre le Roy. Les consuls craignoient et n'osoient parler. Je dis audit sieur de Corde qu'il touchoit à luy de parler le premier, et qu'il parlast. Il leur maintint qu'ils avoient tenu les propos cy dessus escrits: alors les consuls dirent la verité comme ledit sieur de Corde. J'avois les deux bourreaux derriere moy, bien equipez de leurs armes, et sur tout d'un marassau bien trenchant; de rage je sautay au collet de ce Verdier, et luy dis: « O meschand paillard, as « tu bien osé soüiller ta meschante langue contre la ma-« jesté de ton Roy? » Il me respondit: « Ha! monsieur, « à pecheur misericorde. » Alors la rage me print plus que devant, et luy dis: « Meschant, veux tu que j'aye « misericorde de toy, et tu n'as pas respecté ton Roy? » Je le poussay rudement en terre, et son col alla justement sur ce morceau de croix, et dis au bourreau: « Frappe, vilain. » Ma parole et son coup fut aussi tost

l'un que l'autre, et encore emporta plus de demy pied de la pierre de la croix. Je fis pendre les deux autres à un orme qui estoit tout contre; et pource que le diacre n'avoit que dix-huict ans, je ne le voulus faire mourir, afin aussi qu'il portast les nouvelles à ses freres; mais bien luy fis-je bailler tant de coups de fouët aux bourreaux, qu'il me fut dit qu'il en estoit mort au bout de dix ou douze jours apres. Et voy-là la premiere execution que je fis au sortir de ma maison, sans sentence n'y escriture, car en ces choses j'ay ouy dire qu'il faut commencer par l'execution. Si tous eussent fait de mesme, ayant charge és provinces, on eust assoupy le feu qui a depuis bruslé tout. Cela ferma la bouche à plusieurs seditieux, qui n'osoient parler du Roy qu'avec respect; mais en secret ils faisoient leurs menées.

Le lendemain je partis d'Estillac, et m'en allay trouver monsieur de Burie à Clairac, et là debatismes du lieu là où nous devions commencer, ou bien à Fumel ou à Cahors. Je le trouvay gaigné pour aller à Cahors trouver les commissaires, qui estoient arrivez et avoient commencé à faire le procés des Catholiques, sans vouloir prendre quelque raison en payement. Je fis porter la patente, et luy monstray que l'intention de la Royne estoit d'aller commencer à Fumel : alors il ne peust plus contrarier; et luy monstray comme Sa Majesté entendoit (1) que nous fussions les vrays commissai-

(1) Ce que dit ici Montluc ne s'accorde pas avec les récits de plusieurs autres historiens contemporains. Dans les temps de troubles, chacun suit en écrivant les opinions du parti auquel il appartient. Il est peu d'auteurs qui aient su résister à cette influence et conserver une impartialité entière. Pour découvrir la vérité, il faut nécessairement comparer les différentes relations.

res, et que Girard et Compain estoient tenus de venir à nous, et non point nous à eux; d'autre part que j'avois esté adverty, depuis que j'estois party de la Cour, que c'estoient les deux plus grands Huguenots du royaume de France, et qu'il falloit bien que nous prinssions garde à eux, et pareillement à nostre reputation, afin que l'on ne nous baillast point une trousse, nous declarant estre huguenots; car de moy je ne voulois point qu'on me marquast de ceste marque. Et pour dire la verité, il me sembla cognoistre, quand j'arrivay à Bordeaux, que monsieur de Burie pendoit quelque peu du costé de ceste religion, et aussi par autres advertissemens qu'on m'en avoit donné. Nous nous rendismes le lundy à Ville-Neufve, ou monsieur de Sainctorens nous vint trouver avec sa trouppe d'argoulets et deux cens arquebusiers; et m'amena le capitaine Morallet avec autres quatre, et deux autres que des gentils-hommes avoient prins dans Saincte Livrade, lesquels je fis pendre le mardy sans tant languir; ce qui commença à mettre une grande peur et frayeur parmy eux, disans : « Comment ! il nous fait mourir « sans nous faire aucun procés ? » Or leur opinion estoit que, s'ils estoient pris, il faudroit venir par tesmoins, et qu'il ne s'en trouveroit pas un qui osast dire la verité à peine d'estre tué, et aussi qu'il n'y avoit judicature grande n'y petite qu'il ny eust de leur religion, et que ceux là ne feroient coucher rien par escrit, sinon ce qui seroit à leur advantage pour leur justification. Et ainsi passoit la justice, sans qu'il fust jamais faict aucune punition d'eux; et, comme ils avoient tué quelqu'un ou rompu les églises, soudain ces meschans officiers (ainsi les doit-on nommer avec juste raison)

se presentoient promptement à faire les informations, et, icelles faictes, on trouvoit tousjours que les Catholiques avoient commencé, et que les battus avoient tort, et qu'iceux mesmes rompoient les eglises de nuict, afin que l'on dist que c'estoient les Huguenots. Je ne cuide que l'on trouve en aucuns livres que jamais telles piperies, ruses et finesses fussent inventées en royaume qui jamais aye esté. Et si la Royne eust encore plus tardé à m'envoyer avec ceste patente seulement trois mois, tout le peuple estoit contraint de se mettre de ceste religion-là, ou ils estoient morts; car chacun estoit tant intimidé de la justice qui se faisoit contre les Catholiques, qu'ils n'avoient autre remede que d'abandonner leurs maisons, ou mourir, ou se mettre de leur party. Les ministres preschoient publiquement que, s'ils se mettoient de leur religion, ils ne payeroient aucun devoir aux gentils-hommes, ny au Roy aucunes tailles, que ce qui luy seroit ordonné par eux; autres preschoient que les roys ne pouvoient avoir aucune puissance que celle qui plairoit au peuple; autres preschoient que la noblesse n'estoit rien plus qu'eux : et de fait, quand les procureurs des gentils-hommes demandoient les rentes à leurs tenanciers, ils leur respondoient qu'ils leur monstrassent en la Bible s'ils le devoient payer ou non, et que si leurs predecesseurs avoient esté sots et bestes, ils n'en vouloient point estre.

Quelques uns de la noblesse se commençoient à se laisser aller, de telle sorte qu'ils entroient en composition avec eux, les priant de les laisser vivre en scureté en leurs maisons, avec leurs labourages; et quant aux rentes et fiefs, ils ne leur en demandoient

rien. D'aller à la chasse, il n'y avoit homme si hardy qui y osast aller, car ils venoient tuer les levriers et les chiens au milieu de la campagne, et n'osoit on dire mot à peine de la vie; et si l'on touchoit un d'entr'eux, toutes leurs églises incontinent estoient mandées, et dans quatre ou cinq heures vous estiez mort, ou bien falloit fuyr vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avoient pactisé avec eux, ou dans Thoulouse; car en autre lieu ne pouviez estre asseuré. Et voylà l'estat auquel la Guyenne estoit reduicte. Je suis contraint escrire toutes ces particularitez, pour vous monstrer si c'est à tort que le Roy m'ait honoré de ce beau nom de Conservateur de la Guyenne, et s'il a esté necessaire d'y mettre la main à bon escient. Que si j'eusse faict le doux, comme monsieur de Burie, nous estions perdus : il leur prometoit prou, et je ne tenois rien, sçachant bien que ce n'estoit que pour nous tromper, et peu à peu se rendre maistre des places. Bref ces nouveaux venus nous vouloient donner la loy, et n'y avoit si petit ministre qui ne fist le monsieur, comme s'il eust esté un evesque. Voy-là les beaux commencemens de ceste belle religion, et comme elle apprenoit à vivre.

Au partir dudict Ville-Neufve, nous allasmes à Fumel, où nous trouvasmes que madame de Fumel, monsieur de Cançon son frere, et autres gentils-hommes parens de la maison, s'estoient mis aux champs quand ils entendirent que nous y estions, ayant pris vingt et cinq ou trente de ceux qu'avoient massacré le sieur de Fumel. Monsieur de Burie manda aux commissaires de venir proceder à la commission, lesquels luy fi-

rent response qu'ils n'en feroient rien, mais que nous allissions-là. On me manda qu'ils avoient dit que, puis que je faisois justice sans procedure, qu'ils me feroient à moy-mesmes le procés apres l'avoir faict aux autres; je cogneus bien qu'il falloit venir aux prises et aux mains avecques eux, car autrement nous tombions au plus grand mal-heur que gens pouvoient faire, et que, si nous ne tenions les gens et le peuple en crainte de nous, sans qu'ils eussent frayeur de ces commissaires, tout s'en alloit en ceste religion. Il ne tenoit pas à le remonstrer à monsieur de Burie, mais je cognoissois bien à ses responses qu'il estoit en quelque crainte de faillir, ou, comme j'ay dit, qu'il pendoit quelque peu du costé de ladicte religion: sa fin nous en a donné la cognoissance. Et comme nous vismes que ne pouvions avoir les commissaires, nous mandasmes venir des conseillers du siege du seneschal d'Agen, lesquels commencerent à faire le procez à ces gens, et les trouverent si coupables, qu'ils confesserent qu'eux-mesmes avoient esté au massacre de leur seigneur; car c'estoient ses propres subjets qui avoient commencé et envoyé querir leurs eglises voisines pour faire ce beau exploit, massacrant d'une infinité de coups ce seigneur; et encore demy mort ils le mirent contre un carreau sur le lict (1), et tiroient à la butte contre son cœur, pillant et saccageant tout: et apres ces bonnes gens crioient *Vive l'Evangile!* Bref un jour il en fut pendu ou mis sur la rouë trente ou quarante. Et de là nous nous en allasmes à Cahors, où nous trouvasmes ces venerables seigneurs qui avoient commencé et estoient

(1) Ces atrocités sont rapportées par Dupleix dans son *Hist. de France*, et par Cathala-Coture, *Histoire du Quercy*.

desja bien avant à faire le procez aux Catholiques, et tenoient prisonnier monsieur de Viole [1], chanoine et archidiacre de Cahors, et chancelier de l'université, gentil-homme de maison de sept ou huict mil livres de rente, appartenant à messieurs de Terride, Negrepelice et à d'autres sieurs du pays. Le sieur de Caumond des Mirandes avoit marié sa sœur en ceste maison, et estoit là solicitant pour ledict de Viole son beau-frere, avecques ses enfans neveux dudit de Viole, madame de Bugua sœur dudict de Viole; monsieur Daussun y vint aussi, pource qu'il estoit parent de sa femme: toute la ville estoit pleine de noblesse pour solliciter pour ledit sieur de Viole. Ils avoient si bien fait qu'ils avoient appelé neuf juges ou lieutenans des sieges, dont les six estoient huguenots, et les trois ils les avoient si fort intimidez de leur grand puissance et authorité qu'ils disoient avoir en leur charge, que nul d'eux n'osoit dire sinon comme autres; et mesmes le juge mage propre, qui est personne timide, n'osoit rien dire, sinon ce qu'ils le vouloient. Ils jugerent quatorze ou quinze hommes: il n'en y avoit pas trois qui fussent au massacre, mais pour vengeance de la justice que nous avions faite à Fumel, ils en vouloient faire mourir tant qu'ils pourroient, justement ou injustement, et les firent executer à la place de la ville. La justice et l'Eglise entrerent en si grand peur, qu'ils se tenoient tous pour perdus, voyant que l'on faisoit le procez à monsieur de Viole et à plusieurs autres qui ne s'y estoient point trouvez. Toutes ces dames estoyent tousjours apres moy, et ne pouvoyent pas avoir response

[1] Maufréde de Cardaillac, de la maison de Bieule, et non pas de Viole.

de monsieur de Burie qui les contentast. Monsieur de Caumond (1), qui est aujourd'huy, vint parler à monsieur de Burie; et croy que c'estoit plus pour avoir querelle avec moy qu'autre chose, pource que j'avois dit qu'il enduroit qu'un ministre parloit en pleine chaire, contre la personne du Roy et son authorité, à Clairac dont il est abbé : et le me demanda en pleine salle devant monsieur de Burie; je luy dis que je l'avois dit, et qu'il estoit tant obligé au Roy des biens qu'il en avoit receus, qu'il ne le devoit point endurer: il me respondit qu'il n'avoit pas presché devant luy, et quand bien il l'auroit fait, ce n'estoit pas à moy à qu'il en devoit rendre compte. Je luy cuiday sauter dessus, la dague en la main; il mit main sur son espée, et tout à un coup luy sauterent au col quinze ou vingt gentilshommes des miens, et eut assez affaire à garder que l'on ne le tuast. M. de Burie fut de mon costé et le brava fort, de sorte qu'aucuns le pousserent hors de la salle pour le sauver; car tout le monde avoit la main aux espées, et luy n'avoit pas force pour respondre pour lors aux miennes. Et voy-là l'occasion de la hayne qu'on dit qu'il me porte, car paravant nous estions bons amis; mais c'est le moindre de mes soucis.

Or, pour retourner à la justice, madame la comtesse d'Arein, qui estoit a Assier, m'escrivit une lettre par un sien gentil-homme nommé le Brun, par laquelle me prioit vouloir tenir la main que justice se fist. Je

(1) Geoffroy de Beaumont, abbé de Clairac et d'Uzerches, quitta l'état ecclésiastique lorsque son frère François fut mort sans postérité. Jacques Nompar de Caumont, son neveu, sauvé d'une manière extraordinaire à la Saint-Barthélemy, fut fait duc de la Force, et releva cette maison.

luy respondis que je ne l'empescherois point, ou je cognoistrois que la raison le permettroit, et que monsieur de Burie et moy n'estions là pour autre chose. Le lendemain il retourna à moy, et en secret me dit et me pria que je tinsse la main à ce que le jugement des commissaires sortist à effect, et que dix mil francs ne me faudroient point. Ce fut devant un marchand qui vendoit des pistoles, et luy-mesme les me choisit, et me dit qu'il s'y entendoit, et qu'il les vouloit desmonter. Il me fit grand plaisir, et les luy laissay entre ses mains, m'en allant soupper avec monsieur de Burie : son logis estoit bien pres de là. Et en allant je commençay à discourir en moy-mesmes d'où pourroient sortir ces dix mil francs, et ne peust entrer en mon esprit d'où cest argent pourroit venir; bien pensois-je qu'il y devoit avoir de la malice et cautelle. Le soir je me retiray à mon logis chez l'archidiacre Redoul : et me retirant, mes-dames du Longua et de Viole me rencontrerent pres du logis, lesquelles je trouvay pleurantes, et me dirent ces mots : « Monsieur, monsieur de Viole s'en va mort si vous ne luy « aidez, car sa sentence est arrestée, et ceste nuict le « doivent estrangler dans la prison, et au matin le doi- « vent mettre mort sur l'eschaffaut. » Tous ces seigneurs avoyent envoyé en poste devers le Roy; mais le messager estoit arrivé trop tard si je n'y eusse mis la main. Je les renvoyay avec esperance que je l'en garderois: et toute la nuict je fis promener des gens-d'armes de ma compagnie au devant de la prison et devant le logis des commissaires; et moy-mesmes ne me despoüillay de ceste nuict-là. Il fut fort tard quand l'archidiacre Redoul revint au logis : et comme je sçeuz

qu'il fut dans sa chambre, je le manday. Il estoit allé secrettement descouvrir des affaires de monsieur de Viole, et des autres prisonniers, qui estoient gens de maison et de qualité; et me porta la resolution qu'ils estoient tous condamnez à mourir, et que, pour crainte de scandale, et qu'il n'y vinst esmotion, ils devoient estre deffaits secrettement en prison avec les torches; et que par leur procés et jugement ils avoient departy la ville en trois corps, c'est à sçavoir, l'Eglise en un, la justice en un autre, et le tiers estat en l'autre; et que tous ces trois corps estoient condamnez en six vingts mil francs. Alors il me va au cœur que ces dix mil francs dont le Brun m'avoit parlé devoient venir de-là. Et pleuroit ledit archidiacre, me disant que la ville de Cahors estoit destruitte à jamais, et que quand on auroit vendu tous les biens de la ville, meubles et immeubles, il ne s'en sçauroit trouver ceste somme. Alors je luy dis : « Ne vous donnez point de melanco-« lie; laissez faire à moy, car, pour l'amour de mon-« sieur de Viole et des autres, j'y ferai faire si bon « guet, que les attraperay avant qu'ils facent leur exe-« cution. Et quant à ces amendes que vous ditez, le « Roy ne voudra jamais que vostre ville soit ruinée, « car elle est à luy, et asseurez-vous qu'il la vous « donra. » Alors il me dit : « Monsieur, si les amen-« des alloient en la bource du Roy, nous aurions espe-« rance que Sa Majesté ne nous voudroit pas veoir « destruicts; mais il n'en tire pas un sol. — Et qui « donc, luy dis-je? — C'est le comte Reingrave (1), « qui a presté au Roy cinquante mil francs sur la

(1) Philippe, comte du Rhin, qu'on appeloit le Rheingrave : on en a parlé dans le deuxième livre de ces Mémoires.

« comté; et nous avons eu procés avec ledit comte « pour les amendes à Thoulouse, et l'avons perdu; et « a esté dit qu'il tireroit les amendes aussi bien que « l'autre revenu. Voy-là pourquoy nous n'avons autre « remede que d'abandonner la ville, aller habiter « ailleurs, et luy laisser tous nos biens. » Et comme j'entendis cecy, je pensay enrager de ce que je voyois que ces deux meschans destruisoyent une cité qui estoit au Roy pour un particulier. Je passay toute ceste nuict en collere; et au matin monsieur de Burie m'envoya querir pour entendre le jugement des procés. Et m'en allant je pensay à les garder de prononcer leur sentence; car, si elle estoit prononcée une fois, il n'y avoit plus ordre de sauver la ville que le comte Reingrave n'en eust les amendes, et qu'il estoit estranger dont le Roy avoit tousjours affaire de luy. Et en ceste collere j'arrivay à la chambre de monsieur de Burie, et trouvay qu'ils estoyent desja tous assis, les sacs sur la table. Ils virent bien à ma mine ce que je portois sur le cœur. Je pris une petite escabelle, et me mis au bout de la table, car ils tenoyent tout l'environ d'icelle. Et là commença ledit Compain à faire de grandes remonstrances de ce forfait qui estoit advenu en la ville, et que tant de femmes et enfans y avoyent perdu leurs maris et leurs peres; et que le Roy et la Royne nous avoyent envoyez-là pour faire ceste justice juste et raisonnable (son harangue dura pour le moins demy heure); et que ce n'estoit rien de ceux qu'ils avoyent fait mourir, si les principaux autheurs ne perdoyent la vie, qui serviroit d'exemple à tout le royaume de France; et qu'ils vouloient lire leur sentence devant nous, pour puis apres faire l'execution

en la prison, nous priant de leur prester la main forte; et commença de tirer la sentence du sac. Je regarday monsieur de Burie s'il diroit rien, car il touchoit à luy de parler premier qu'à moy. Et comme je vis qu'il se laissoit aller sans respondre, et que l'autre commençoit à ouvrir la sentence pour en faire lecture, je luy dis : « Hola, monsieur de Compain, ne passez pas plus outre que vous ne m'ayez respondu sur « ce que je vous veux demander. » Alors il me dit qu'apres qu'il auroit leuë la sentence il respondroit à ce que je luy demanderois, et qu'il la vouloit lire avant que faire autre chose. Sur quoy je dis à monsieur de Burie en jurant : « Monsieur, dés le premier mot « qu'il ouvrira la bouche je le tueray, si premierement « ne me rend raison de ce que je luy demanderay en « vostre presence. » Alors monsieur de Burie luy dit : « Monsieur de Compain, il faut que vous entendiez ce « qu'il vous veut dire, car peut estre qu'il a entendu « des choses que je n'ay pas entendu. » Alors je vis mon homme pallir; il avoit raison. Je luy dis : « A qui « est la ville de Cahors? » Il me respondit : « Elle est « au Roy. — A qui est la justice? — Elle est au Roy. « — A qui est l'Eglise? » Il me respondit qu'il n'en sçavoit rien. Alors je luy dis : « Niez vous que l'Eglise « ne soit au Roy, aussi bien que le demeurant? » Il me respondit qu'il ne se soucioit point de cela. Alors je luy dis : « Avez vous departy la ville en trois corps, « c'est à sçavoir l'Eglise, la justice, et la ville separé- « ment, et sur chacune declaré les amendes? » Il me dit lors que j'escoutasse leur sentence, et alors je le sçaurois. Surquoy je luy commence à donner du tu; luy disant : « Tu declareras icy, devant monsieur de

« Burie et devant moy, ce que je te demande, ou je te « pendray moy-mesmes de mes mains; car j'en ay « pendu une vingtaine de plus gens de bien que toy, « ny que ceux qui ont assisté à ta sentence : » et me leve de dessus l'escabelle. Monsieur de Burie luy dit : « Parlez, monsieur de Compain, et dites si vous l'avez « fait. » Il respondit : « Ouy, monsieur. » Alors je luy dis : « O meschant paillard, traistre à ton Roy, tu veux « ruyner une ville qui est au Roy, pour le profit d'un « particulier. Si ce n'estoit la presence de monsieur « de Burie, qui est icy lieutenant du Roy, je te pen- « drois, toy et tes compagnons, aux fenestres de ceste « maison. » Et dis à monsieur de Burie : « Hé, mon- « sieur, laissez moy tuer tous ces meschans traistres au « Roy pour le profit d'autruy et le leur. » Surquoy je tiray la moitié de mon espée : je les eusse bien gardez de faire jamais sentence ny arrest; mais monsieur de Burie me sauta au bras, et me pria de ne le faire point; et alors tous gaignerent la porte, et se mirent en fuitte crians, si estonnez qu'ils sauterent des degrez sans conter. Je voulois aller apres les tuer; mais monsieur de Burie et monsieur du Courré son nepveu, me tindrent que je ne peus eschapper. La colere où j'estois ne me permettoit estre maistre de moy : il ne faut pas donc trouver estrange si je les appelle meschans dans cet escrit. Monsieur de Burie, monsieur du Courré et moy, entrasmes dans un jardin. Ledit sieur de Burie me dit qu'outre que j'avois gardé que ceste ville ne fust ruynée, je luy avois sauvé son honneur; car le Roy, la Royne, et tout le monde, eussent tousjours dit qu'il avoit pris argent, et que jamais il n'avoit rien entendu de tout cecy. Et alors je luy dis comme

je l'avois descouvert; et ay opinion qu'il n'y avoit nulle intelligence du costé de monsieur de Burie. Je disnay avec luy, et croy qu'il ne mangea jamais quatre morceaux; et tout ce jour là je le vis triste et en colere; et leur manda de ne proceder aucunement en chose que ce fust, jusques à ce que le Roy seroit adverty du tout; et manda au juge mage et aux autres que s'ils assistoient en aucune chose de ce que Compain et Girard feroient, il leur iroit de la vie. L'un apres l'autre le soir ils venoient s'excuser à luy, j'entens ceux qui avoient assisté, confessant audit sieur qu'ils n'avoient jamais pensé en la ruyne que portoit le jugement de ce procés; que c'estoit la ruyne d'eux mesmes et de leurs enfans : ils n'osoient parler à moy, ny se trouver là où j'estois. Monsieur de Burie me disoit le tout; mais, quoy que ce fust, pas un n'osoit se trouver devant moy : je croy que j'en eusse estranglé quelqu'un. Au bout de cinq ou six jours arriva le courrier que les parens et parentes de monsieur de Viole avoient envoyé devers le Roy, qui porta interdiction aux commissaires de ne tirer plus outre, en aucune maniere que ce fust, au faict dudict sieur de Viole, ny de ce qui dependoit de ceste sedition, commandant d'eslargir ledit sieur de Viole et autres prisonniers, avec pleiges de se presenter toutesfois et quantes qu'il en seroit ordonné. Il ne faut pas trouver estrange si la ville de Cahors m'aime; car il semble qu'ils voyent, à la bonne chere qu'ils me font, le Roy ou un de mes seigneurs ses freres.

Voy-là la deuxiesme fois qu'on m'a voulu corrompre par argent; mais l'on ne me trouvera jamais par escrit au livre de telles meschancetez, et n'en crains

personne du monde, non seulement en Guyenne, mais en Italie, là où j'ay eu de grandes et honnorables charges, où je pouvois gaigner deux cens mil francs pour le moins, si j'eusse voulu, comme ont bien fait d'autres qui ne s'en sont pas mal trouvez; et en eusse esté bien mieux recogneu que je n'ay esté. Mais je puis dire, et à la verité, que jamais ne m'en suis revenu de charge aucune, qu'il ne m'ait fallu emprunter de l'argent pour venir en ma maison, et me suis voulu ruiner et patir tous les jours pour espargner la bourse du Roy, et non pour m'enrichir, non seulement moy, mais encore ceux qui estoient sous ma charge : et en y a prou qui sont en vie, comme le thresorier Beaucler, le contrerolleur La Molliere et autres, qui en porteront bon tesmoignage, qui s'en sont revenus aussi coquins que moy. Si quelque ville m'a fait quelque present pendant ces troubles, c'a esté pour soustenir la grand despence qu'il me convenoit faire pour entretenir les gens et les seigneurs de ce pays : c'estoit ouvertemeut et non en cachette. Voilà la fin de la procedure de Cahors.

Or ayant monsieur de Burie mesmes cogneu que ces deux braves commissaires n'alloient point franchement en besongne, et qu'ils ne tiroient qu'à faire justice des Catholiques et non des Huguenots, il envoya en diligence à Bordeaux faire venir messieurs d'Alesme le vieux (1), et Ferron (2), conseillers en la cour de parlement, afin de bailler à ces commissaires pour contrecarre gens qui entendoient bien le chemin qu'il

(1) Jean d'Alesme étoit un des plus illustres et des plus savans magistrats de son temps.

(2) Arnaud du Ferron : il a continué l'Histoire de France commencée par Paul Emile.

faudroit prendre. Et nous acheminasmes droit à Villefranche de Roüergue, entendans de toutes parts que les Huguenots s'assembloient. Monsieur de Burie fit venir les compagnies de monsieur le mareschal de Termes, de messieurs de Randan (1), de La Vauguyon (2), et de Jarnac; car nous n'avions que les nostres deux. Et trouvasmes à Villefranche monsieur le cardinal d'Armagnac, qui nous y attendoit pour se plaindre des eglises que l'on luy avoit rompuës, et mesmement à Villefranche, qui est de son evesché de Rodez. Et comme ils nous sentirent approcher, les consuls se saisirent de quatre ou cinq des principaux seditieux, et les trouvasmes prisonniers. Et le lendemain que nous fusmes arrivez, vindrent les susdits sieurs d'Alesme et de Ferron, lesquels les commissaires ne vouloient approuver, disant qu'ils n'avoient point de patentes du Roy; mais à la fin nous nous en fismes accroire. Monsieur de Burie m'avoit prié de ne leur faire point de mal au depart de Cahors, car ils ne desiroient que s'en aller. Ils commencerent à faire le procés des quatre ou cinq que monsieur le cardinal d'Armagnac avoit faict prendre; et ne fut possible de faire condescendre les deux Compain et Girard à faire justice, nonobstant qu'on prouvoit par les plus grands de la ville une infinité de rapts et volemens, outre la rupture des eglises. Ils demeurerent huict ou dix jours en ceste dis-

(1) Charles de La Rochefoucault, comte de Randan, colonel de l'infanterie, second fils de François comte de La Rochefoucault, chevalier de l'Ordre en 1560. Mort au siége de Rouen en 1562.

(2) Jean d'Escars, seigneur de La Vauguyon, prince de Carency, maréchal et sénéchal du Bourbonnois, capitaine de cent hommes d'armes et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Mort le 28 mars 1595.

pute, et concluoient tousjours qu'ils devoient estrerelaxez; et, encores que monsieur de Ferron eust sa femme et famille de la religion, neantmoins il concluoit tousjours, comme monsieur d'Alesme, qu'ils devoient mourir. Monsieur le cardinal d'Armagnac et tous les officiers se desesperoient de ce que justice ne se faisoit point, et qu'ils n'attendoient que tous malheurs apres que nous serions passez, s'il ne se faisoit quelque justice. A la fin messieurs d'Alesme et de Ferron vindrent à mon logis me dire qu'il ne falloit point esperer que ces gens fissent jamais justice contre ceux de leur religion, et qu'ils ne feroient rien qui vaille avec eux, et qu'ils s'en vouloient retourner. Je les priay de ne nous laisser point. Alors monsieur d'Alesme me dit : « Voulez-vous faire un tour digne de vous? envoyez « les faire pendre aux fenestres de la maison de ville, « là où ils sont prisonniers, et vous nous jetterez de « debat; car autrement il ne faut point esperer que « justice s'en face. — Estes-vous tous deux de ceste « opinion, dis-je? » Ils me respondirent qu'ouy. Ce fut assez dit. J'apellay le sergent de monsieur de Sainctorens, et luy dis en leur presence : « Sergent, « va moy faire venir le geolier : » ce qu'il fit; auquel je dis : « Baille luy ces prisonniers que tu tiens; et vous, « sergent, prenez mes deux bourreaux, et les allez « faire pendre aux fenestres de la maison de ville. » Et incontinent partit, et en moins d'un quart d'heure nous les vismes attachez aux fenestres. Lesdits commissaires cuiderent enrager, et le vouloient faire trouver mauvais à monsieur de Burie. Et le lendemain je leur reprochay, et leur dis, present ledit sieur de Burie : « Monsieur de Burie et moy serons d'accord, et m'as-

« seure que je vous feray pendre vous mesmes avant « que le jeu se desparte et que nous sortions de ceste « commission. L'on fait bruit que monsieur le prince « de Condé a pris les armes et s'est saisi d'Orleans : si « cela est vray, n'esperez autre chose, sinon que je vous « tiendray ce que je vous ay promis. » Il ne tarda pas deux heures que Rance, secretaire du roy de Navarre, arriva, et porta les nouvelles à monsieur de Burie que monsieur le prince de Condé avoit pris les armes et s'estoit saisi d'Orleans; et contoit merveille des grandes forces qu'avoit ledict sieur prince, eu esgard à celles du Roy; et que le roy de Navarre, monsieur le connestable, monsieur de Guyse, monsieur le mareschal de Sainct André, estoient tous ensemble, qui ne pouvoient pas trouver un homme, et mille mensonges. Ledict sieur de Burie lui deffendit de tenir ce langage, et qu'il ne luy alloit que de la vie si j'en entendois aucune chose. Et manda secrettement ledict sieur aux commissaires qu'ils se sauvassent avant que ce bruit fust publié, car autrement il ne me pourroit garder que je ne les fisse mourir, comme j'eusse faict. Ils ne se le firent pas dire deux fois, car ils s'acheminerent secrettement, et ne sçeus leur partement jusques au lendemain. Je faisois chercher Rance : que si alors il me fust tombé entre les mains, je luy eusse appris de porter telles nouvelles qu'il avoit porté. Or nous fusmes d'opinion de nous en aller droit à Montauban, et nous jetter dans la ville avant qu'elle se revoltast, car nous entendions que la ville d'Agen estoit revoltée, et avoient pris les officiers et consuls catholiques et les chanoines. Et allasmes à Sainct Antony, pensant entrer le lendemain à Montauban; mais avant que nous

fussions à moitié chemin, on nous dit que la ville estoit revoltée; et nous acheminasmes droit à Villeneufve d'Agenois, et trouvasmes le tout revolté. Puis vinsmes à un village nommé Gallapian, pres du Port Saincte Marie; et trouvasmes aussi le Port Saincte Marie revolté, car ces gens avoient faict leur entreprise de longue main. Ils estoient fort secrets. Et là arrestasmes que monsieur de Burie s'en iroit jetter dans Bordeaux avec les quatre compagnies de gens-darmes, et moy, avec celles du roy de Navarre, qui estoient demeurées à Condom, de monsieur le mareschal de Termes, et la mienne, passerois la Garonne vers la Gascogne, et me tiendrois dans le plat pays vers Thoulouse et Beaumond de Lomagne. Et ainsi que nous nous voulions departir, arriva le capitaine Saincte Geme, qui m'apporta lettres du Roy, lesquelles estoient de ceste teneur: *Monsieur de Montluc, je vous prie, si vous desirez jamais me faire service, qu'incontinent et en diligence vous me veniez trouver avec la compagnie de monsieur le mareschal de Termes et la vostre, et avec six compagnies de gens de pied dont je vous envoye les commissions, laissant les noms des capitaines en blanc, car vous cognoissez mieux ceux qui le meritent que moy. Et, laissant toutes choses, je vous prie vous acheminer, car il faut sauver le corps de l'arbre, parce que, le corps sauvé, les branches se recouvreront tousjours.* Voy-là le contenu de ma lettre. Celle de monsieur de Burie faisoit mention de ce qu'il m'escrivoit, et luy mandoit qu'il donnast le meilleur ordre qu'il pourroit en Guyenne, n'estant point encore advertie Sa Majesté de la revolte d'icelle. Monsieur de Burie print son chemin droit à Thonens, où il trouva

messieurs de Caumond et de Duras, lequel sieur de Caumond estoit pressé de leurs Eglises d'estre chef; mais il n'en voulut oncques prendre la charge : aussi ne faisoit pas monsieur de Duras; mais à la fin fut contraint de la prendre, à la persuasion d'un personnage (1) plus grand que luy. Lesquels firent grand chere à monsieur de Burie, et ne luy demanderent rien, car ils taschoient tousjours à le gaigner; mais il estoit trop homme de bien. Il s'en alla droit à Bordeaux, et le mal fut qu'il en envoya toutes les quatre compagnies vers la Sainctonge, et luy demeura seul dans Bordeaux, n'ayant que vingt cinq arquebusiers de garde. Et le mesme jour que nous nous departismes, je me vins camper à la maison de monsieur de Beaumond pres d'Agen, et aux villages voisins, où je departis les six commissions que le Roy m'avoit envoyé, sçavoir, au capitaine Charry deux, au capitaine Bazordan autres deux, une au baron de Clermon mon nepveu, et l'autre au capitaine Aorne. Les sieurs de Cancon, de Montferrand, toute la noblesse d'Agenois catholiques s'estoient rendus aupres de moy. Et en la sale commencerent à murmurer les uns et les autres que si je les abandonnois ils estoient perdus, et leurs femmes, leurs enfans, et leurs maisons en ruyne et perdition. Lectoure, place forte, estoit aussi revoltée, de sorte que la noblesse de Gascogne n'avoit où se retirer, et tous se rendoient à moy : lesquels entr'eux firent une conclusion que si je prenois deliberation de m'en aller trouver le Roy, comme il me mandoit, ils demeureroient sans chef, et qu'il me falloit prendre comme prison-

(1) Montluc veut probablement parler du prince de Condé, qui chargea Duras de lever des troupes dans la Guyenne.

-nier, et ne me laisser partir. Sur le tard j'assemblay tous ces seigneurs, et leur remonstray qu'il falloit que je depeschasse en diligence devers le Roy pour l'advertir de la revolte de toute la Guyenne, sauf Thoulouse et Bordeaux, et que si celles-là n'estoient secouruës, qu'elles estoient en bransle d'être perduës, aussi bien que le reste : et le trouverent tous bon. Et je depeschay incontinent le capitaine Cousseil pour donner advis au Roy et à la Royne de tout. Et apres sa depesche faicte, monsieur de Masses (1), qui est dernierement mort à Limoges, qui pour lors portoit la cornette de monsieur le mareschal de Termes, me dit en presence de tous que j'avois fort bien faict de prendre ceste resolution, car ils avoient fait un arrest entr'eux de me retenir par force. Le matin nous passasmes la riviere à deux ou trois ports mal-aisément, car Layrac estoit revolté, comme estoit aussi tout le pays de Bazadois, sauf la Reolle, et jusques aux portes de Thoulouse, sauf Auvillar et Condom, où le capitaine Aorne (2) estoit avec la compagnie du roy de Navarre: et avant qu'elle y fut, ladite ville s'estoit revoltée par deux fois; mais le lieutenant general, nommé du Franc, que j'ay cy-dessus nommé, avoit pris les armes pour deffendre l'authorité du Roy, et en estoit demeuré maistre : toutes-fois à la fin il ne fust pas esté le plus fort, sans ladite compagnie que j'envoyay dedans. Je mis ma compagnie à la Sauvetat de Gaure; monsieur

(1) Ne faudroit-il point lire *du Massez?* Le nom de famille des seigneurs du Massez étoit *de Béon:* on en a parlé dans une des notes du premier livre de Montluc.

(2) Arnay : c'est ainsi que le nomment Le Frere, dans son Histoire des Troubles de France, et le traducteur de de Thou.

de Terride avoit la sienne aux environs de sa maison, en ses terres propres, car Beaumon estoit aussi revolté. Monsieur de Gondrin et moy parlasmes ensemble à ma maison, au Sampoy en Gaure, là où je l'avois assigné; et là conclusmes de faire amis tous les gentilshommes catholiques, afin que nous fussions tous unis ensemble. Et pour-ce que les seigneurs de Firmarcon (1) et de Terride, tous deux sortis d'une maison, ne s'entr'aimoient point, nous arrestasmes de les faire amis; et les assignasmes à se trouver à Faudouas, où il se trouva une bonne compagnie de noblesse : et comme nous y fusmes, les fismes bons amis. Le capitaine Charry partit en diligence pour s'aller jetter dans Puymirol, pour-ce que je fus adverty que les ennemis l'avoient abandonnée et prins l'artillerie qu'y estoit pour porter à Agen. Ledit capitaine Charry alla passer la riviere à La Magistere (2), et fut au point du jour dans la ville, car les bonnes gens l'ouvrirent; et n'y avoit que dix soldats au chasteau, lesquels se rendirent. Soudain chacun des autres capitaines print incontinent son party pour aller dresser leurs compagnies. Et comme nous eusmes disné, vint un homme à cheval, qui estoit party en poste de Cahors, ayant cheminé toute la nuict et prins un cheval de loüage à La Magistere, là où il luy fut dit que j'estois à Faudouas; et me porta une lettre de monsieur de La Rocque des Ars, pres Cahors, un mien parent, laquelle lettre se trouvera enregistrée au Registre du parlement de Thoulouse, dont la teneur estoit telle : *Monsieur, aujourd'huy en-*

(1) Bernard de Narbonne, seigneur de Firmacon.

(2) Petit hameau sur le bord de la Garonne. Charles IX y coucha le jeudi 22 mars 1565.

*viron midi est arrivé icy un gentil-homme venant de la Cour à grand journées, lequel, ayant demandé à l'hostelerie s'il y avoit homme qui vous cogneust, l'hoste luy a dit que j'estois à la ville, et que je vous appartenois de parenté : surquoy il m'a envoyé soudain querir par l'hoste. Et comme j'ay esté devant le logis, il a dit audit hoste qu'il r'entrast dans sa maison. Je l'ay voulu embrasser, mais il m'a fait signe que je ne le touchasse point. Et estans luy et moy seuls, il m'a dit qu'il estoit de la comté de Foix et au roy de Navarre ; et qu'à Orleans luy estoit mort un medecin, de peste, à son costé, dont il estoit encores pestiferé. M'ayant dit en outre que j'allasse incontinent cercher de l'ancre et du papier, ce que promptement j'ay faict, et devant le logis mesmes m'a fait escrire ceste lettre, et m'a prié de la vous envoyer en poste. Ladite lettre* disoit ainsi : *Monsieur, m'en revenant de la Cour, je suis passé à Orleans, où j'ay laissé monsieur le prince de Condé, qui assemble de grandes forces, et des-ja en a beaucoup. Il y a un capitoul de Thoulouse* (1) *qui s'en vient à grandes journées apres, et pense qu'il passera ceste nuit icy, lequel a promis audit seigneur prince de luy rendre à sa devotion, dans le dix-huitiesme de ce mois* (qui estoit en may (2)), *la ville de Thoulouse. Ledit capitoul s'est descouvert à moy : je vous en ay voulu advertir en extreme diligence, afin*

(1) Aumant, sieur de Lanta : les Protestans l'avoient envoyé à Orléans pour traiter avec le prince de Condé. Il fut condamné à mort par le parlement de Toulouse, et exécuté en effigie.

(2) De Thou place cet événement au mois d'avril; mais La Faille, La Popelinière et l'Histoire des cinq Rois, donnent la même date que Montluc.

*que vous y pourvoyez s'il vous est possible. Et pour les raisons que vous escrira monsieur de La Rocque, je n'ay point voulu signer ceste lettre, mais je l'ay fait signer au dict sieur de La Rocque.* Voylà le contenu des deux lettres, lesquelles ayant veuës, je tiray à part les susdicts seigneurs, et, leur ayant communiqué lesdictes lettres, je les envoyay incontinent, par homme expres en poste, à monsieur le premier president Mansencal (1); et fis promptement trois depesches aux capitaines Bazordan, baron de Clermon, et Aorne, leur mandant par icelles que jour et nuict ils fissent diligence d'assembler leurs compagnies de gens de pied que je leur avois baillées, et qu'ils s'approchassent le plus pres de Thoulouse qu'ils pourroient. Monsieur de Terride s'en retourna en diligence pour tenir preste la sienne de gensdarmes. Les sieurs de Gondrin, de Firmarcon et moy, nous en retournasmes en diligence pour assembler de la noblesse. Or le messager ne peust arriver à Thoulouse de ceste journée là, qu'il ne fust trois heures de nuict; et monsieur le president se trouva couché, et ne luy peust bailler les lettres jusques au lendemain matin, qui estoit le douziesme de may : en quoy monsieur le president fit une erreur, d'autant que le matin il alla assembler toutes les chambres, et là, en presence de tous, lesdites lettres furent luës : et moy j'en fis une autre, n'ayant esté si advisé de luy mander qu'il la communicast à peu de gens. Cela fut cause que ceux de leurs compagnies qui estoient de la religion nouvelle et de l'entreprise, au sortir du palais, advertirent tous les autres de leur in-

(1) Jean de Mansencal : c'étoit, dit de Thou, un magistrat d'une sagesse et d'une probité reconnue.

telligence, pour les faire haster de se saisir de la maison de la ville et de l'artillerie, et n'attendre point jusques au dixhuictiesme dudict mois; car j'escrivois aussi par madicte lettre que je mandois en diligence aux capitaines Bazordan et baron de Clermon, qu'en faisant les compagnies ils marchassent devers ladicte ville de Thoulouse, laquelle plus de huict jours auparavant estoit entrée en grand soupçon, pource que ceux de dedans y voyoient arriver de jour à autre beaucoup de gens estrangers et incogneus de leurdicte ville. Et lesdictes lettres arriverent sur ceste peur. J'avois, ne sçachant encores rien de cecy, envoyé ma compagnie à La Monjoye, pres La Plume. Et le lendemain mesmes, qui fut le dixhuictiesme, m'en estant retourné au Sampoy, je receus deux lettres tout à un coup, l'une de monsieur de Terride, et deux autres d'advertissemens que l'on luy donnoit. En l'une y avoit : *Monsieur, quatre enseignes de gens de pied sont arrivez dans Montauban, qui viennent devers les Sevenes, et sont entrez à la poincte du jour, ayant cheminé toute la nuict.* En l'autre lettre y avoit qu'il estoit passé une enseigne noire sur le pont du Buzet au delà de Toulouse, portant une escharpe blanche, qui tenoit le chemin de Montauban. Monsieur de Terride me mandoit que je tinsse l'advertissement pour tout seur. En mesme instant j'avois receu une autre lettre du vicaire d'Auch et des consuls de ladicte ville, lesquels me prioient de vouloir aller en toute diligence audict Auch, ou autrement que tous se mettroient en pieces les uns et les autres. J'escrivis en la ruë mesmes en haste quatre lignes à monsieur de Terride, le priant tenir sa compagnie preste, et assembler le plus de gens

j'escrivis en disnant deux lettres, l'une à monsieur de Bellegarde, n'y ayant que deux lieuës jusques à sa maison, et l'autre au capitaine Masses, qui en estoit à demy lieuë; mandant à monsieur de Bellegarde (1) qu'il partist incontinent en poste, et qu'il s'allast jetter dans Thoulouse pour commander aux armes, faisant aller apres luy jour et nuict ses armes et grands chevaux. Monsieur du Masses partit dés qu'il eut parlé à moy, et n'arresta qu'il ne fust dans Thoulouse le lendemain matin au point du jour: et monsieur de Bellegarde y estoit arrivé deux heures apres minuict: le baron de Clermon entra le mesme matin. Et à l'instant que les soldats (2) entroient, ils alloient au combat, qui estoit depuis la place Sainct George jusques aux deux portes de la ville qui tirent vers Montauban, *lesquelles* portes les ennemis tenoient. Le capitaine Aorne entra environ deux heures apres midy, comme fit aussi en mesme temps le capitaine Bazordan. Et, comme j'eus pacifié Auch, il me souvint des lettres de monsieur de Terride, et pensay que ces enseignes qui estoient arrivées à Montauban, n'estoient là, sinon pour secourir leurs gens qui combattoyent à Thoulouse; surquoy je depeschay soudain un soldat sur un bon cheval, luy commandant qu'il prinst le

(1) Pierre de Saint-Lary, baron de Bellegarde, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville et sénéchaussée de Toulouse et Albigeois. Mort en 1570, d'une blessure qu'il reçut au siége de Mazères en 1569.

(2) Le combat entre les Catholiques et les Calvinistes commença le 14 de mai. Le même jour, un peu avant la nuit, la compagnie du feu maréchal de Thermes, commandée par Bellegarde, et celle du roi de Navarre, que commandoit Aorne, vinrent au secours des Catholiques.

chemin droict à Caudecoste, et qu'il passast la riviere à Las Peyres. J'escrivis au capitaine Charry qu'incontinent ma lettre reçeuë il s'acheminast jour et nuict droict à Thoulouse, et qu'il fist alte à Fronton. De mesmes j'en depeschay un autre devers monsieur de Terride, pour faire passer sa compagnie à Borret, luy mandant aussi qu'elle gaignast Fronton, et qu'ils demeurassent nuict et jour à cheval, et, en attendant le capitaine Charry, qu'ils gardassent que ceux qui viendroient de Montauban ne peussent gaigner Thoulouse. Une heure apres ces deux depesches, il me prit une opinion que, si le soldat ne pouvoit passer à Las Peyres, ou qu'il fust prins, le capitaine Charry ne pourroit estre adverty, et la ville demeureroit en danger d'estre perduë; qui fut cause qu'incontinent j'en depeschay un autre qui prit le chemin vers La Magistere; et estoit le lendemain midy avant qu'il y peust arriver, car le premier avoit esté chassé plus de trois lieuës. Le capitaine Charry partit incontinent, se faisant porter pain et vin, comme je luy avois escrit et comme il avoit appris sous moy, afin que les soldats n'entrassent en aucune maison. Il entendoit aussi bien qu'homme de France comme il falloit executer ces diligences. Et arriva avec deux ou trois cens hommes, environ deux heures apres minuict, à Fronton, où il trouva la compagnie de monsieur de Terride; tellement qu'avant se recognoistre ils se cuiderent battre. Et comme le capitaine Charry fut à une lieuë de Fronton, deux ou trois chevaux huguenots, qui estoient des gens du vicomte de Bourniquel, se meslerent la nuit parmy eux; et, entendans que c'estoient des nostres, ils prindrent le chemin droit à Montauban, et trouverent les

cinq enseignes qui estoient desja à moitié chemin de Fronton à Montauban; et, ne pouvant nombrer nos gens à cause de l'obscurité de la nuit, ils leur dirent que les nostres estoient trois fois plus de gens qu'eux, et que c'estoit le capitaine Charry qui les menoit: qui fut cause qu'ils s'en retournerent en arriere, et moy je m'acheminay avec ma compagnie. Monsieur de Gondrin me vint trouver aupres de Faudoas, et le lendemain matin nous en allasmes à deux lieuës de Thoulouse, et en un village nommé Daux, attendans tousjours des gentils-hommes qui nous suyvoient en poste. Ledict sieur de Terride s'y rendit le soir seulement, à cause qu'il n'estoit peu passer avec sa compagnie. J'advertis monsieur le premier president et monsieur de Bellegarde de nostre arrivée, et que le matin au soleil levant nous serions avec eux; mais que cependant ils me gardassent la porte Sainct Subran libre, et qu'ils ne souciassent d'autre chose, sinon que je peusse entrer. La haste que j'avois fut cause que j'oubliay de leur escrire que j'avois envoyé à Fronton, sur le chemin de Montauban, pour combattre le secours qui pourroit venir de ce quartier-là. Et eux, ayant entendu aussi bien que nous l'arrivée de cinq enseignes qui estoient à Montauban, craignans que ceste nuict-là ils entrassent par les deux portes qu'ils tenoient, furent d'opinion d'entrer en composition: à quoy Rapin (1) estoit deputé pour les ennemis, et monsieur du Masses pour la ville. Cependant les escarmouches cesserent trois ou quatre heures. Et en ces entrefaictes

(1) Décapité en avril par arrêt du parlement de Toulouse, quoiqu'il eût été envoyé par le Roi pour porter l'édit de paix de 1568. De lui descend Rapin-Thoiras, auteur d'une histoire d'Angleterre.

arriverent à messieurs le president et de Bellegarde les lettres que je leur escrivois d'Auch; mais par fortune monsieur le president envoya la sienne à monsieur du Masses, afin qu'il la leur monstrast, pour leur donner plus d'envie de faire paix. Contre le sçeu de monsieur de Bellegarde, ledict sieur du Masses, qui desja s'estoit desparty de Rapin, ayant veu ma lettre, tourna devers luy pour lui monstrer ladicte lettre; lequel l'ayant veuë, fut fort triste, disant au capitaine Masses qu'ils se tenoient pour perdus puis que j'estois si pres. Ils avoient entendu que leur secours s'en estoit retourné à Montauban, mais les nostres n'en avoient rien sçeu: à la fin ils se resolurent que le lendemain matin ils en parleroient encores; et en mesme instant s'allerent preparer sans que ceux de la ville en entendissent rien, en sorte qu'ainsi que la nuict se fermoit ils commencerent à abandonner les remparts qu'ils avoient faicts par les quantons des ruës. Nos capitaines s'en apperçeurent, et commencerent à charger de ruë en ruë; mais la nuict les empescha qu'ils ne peurent cognoistre la sortie des portes, et gaignerent les vignes en fuitte et routte; ils y perdirent cinq enseignes. Nous avions fait nostre ordre de combattre en ceste maniere : que messieurs de Terride et de Gondrin devoient passer outre sans s'arrester dans la ville, menant ma compagnie et la noblesse avec eux, et se jetter au devant des portes qu'ils tenoient hors la ville; et moy je descendrois à pied combattre avec la compagnie de monsieur de Termes, laquelle je voulois faire descendre, ayant nos gens de pied et de ceux de la ville; et voulois arriver et combattre de jour. Or le matin, une heure avant jour, comme nous com-

mencions à marcher, nous arrriva un capitoul de Thoulouse, nommé monsieur Durdes, qui m'apporta lettre de monsieur le president et de monsieur de Bellegarde, nous mandant la sortie et fuitte des ennemis; dequoy je fus bien marry, car, s'ils m'eussent attendu, il ne s'en fust pas sauvé un couillon; et Dieu sçait si j'avois envie d'en faire belle depesche, et si je les eusse espargnez. Ceux qui estoient venus de Foix s'en retournerent vers ledict pays de Foix en desordre et en routte, car les paysans mesmes en tuerent beaucoup; et les autres s'en allerent chacun du costé d'où ils estoient venus. Et voy-là comment la ville fut secouruë, où le combat dura trois jours et trois nuicts, pendant lequel se bruslerent de plus de cinquante maisons les unes sur les autres; et y mourut beaucoup de gens de tous costez, entre autres deux freres de monsieur de Savignac de Commenge. A nostre arrivée (1) nous allasmes descendre devant le palais, tous armez, mon enseigne et guidon despliez; et pour cent cinquante ou deux cens gentils-hommes que nous pouvions estre ensemble avec ma compagnie, c'estoit une belle trouppe: il la faisoit fort beau voir. Nous trouvasmes toute la cour assemblée, laissant penser à un chacun si nous fusmes les biens reçeus. Je leur dis qu'encor que je ne feusse pas lieutenant de Roy, si est-ce que le service que j'avois de long temps voué à leur ville, et particulierement à la cour de parlement, estoit cause qu'apres l'advertissement reçeu, j'avois assemblé le plus d'amis que j'avois peu pour la conservation de leur ville, seconde de la France, et que je fusse venu mesme deslors: « mais, messieurs, dis-je, au long

(1) Le 18 mai.

« temps que j'ay porté les armes, j'ay appris qu'en tels « affaires il vaut mieux se tenir au dehors pour y faire « acheminer le secours, sçachant bien que ceste ca- « naille n'estoit pas pour forcer si tost vostre ville. « Que s'ils m'eussent attendu, jamais entrepreneurs « n'eussent esté mieux accommodez; puis que Dieu « vous a delivrez, c'est à present à vous à faire des « vostres, et faire puir (1) les cantons des charoignes de « ces meschans, traistres à Dieu, au Roy et à leur « patrie. » Monsieur le president Mansencal (2) me fit une remonstrance fort honorable, et me remercia bien fort, et toute la compagnie : messieurs les capitouls nous baillerent incontinent logis, et à mesme instant se mirent à informer contre ceux qui estoient demeurez dans la ville et ceux qui avoient esté pris à la sortie, et dés le lendemain commencerent à faire justice. Et ne vis jamais tant de testes voller que là; j'estois cependant assez occupé ailleurs, car il ne s'en falloit guere que la ville ne fust saccagée des nostres mesmes, parce que, comme ceux des environs entendirent que ladicte ville estoit secouruë, ils vindrent courant tous au pillage, paysans et autres; et ne leur bastoit (2) de saccager les maisons des Huguenots, car ils commençoient à s'attaquer à celles des Catholiques; et la maison de monsieur le president de Paulo mesme cuida estre saccagée, à laquelle moy-mesmes courus, à cause que quelqu'un sema un bruit qu'il y avoit dedans un escollier sien parent qui estoit hu-

(1) *Puir:* puer.

(2) Il s'en fallut peu que les Catholiques n'immolassent ce premier président aux soupçons qu'ils avoient conçus contre lui; ils l'auroient fait sans son fils qui se déclara leur capitaine. — (3) *Bastoit:* suffisoit.

guenot; toutesfois il ne se trouva point. Et fus contrainct, pour rompre le desordre, de faire monter à cheval la compagnie de monsieur de Termes et la mienne, dont la moitié marchoit de six heures en six heures dans la ville, armez et montez, de six en six par les ruës.

Le troisiesme jour on me vint dire que monsieur de Sainct Paul (1), de la comté de Foix, arrivoit, venant dudit Foix avec trois ou quatre mil hommes, et monsieur de Lamezan de Comenge, avec sept ou huict cens; lesquels, s'ils fussent entrez, il ne m'eust esté possible, ne à tous ceux qui estoient dedans, de garder que la ville ne fust esté saccagée : au moyen de quoy je manday en diligence les capitouls fermer les portes; et toute la nuict nous demeurasmes à cheval par les ruës, et toutes les compagnies de gens de pied toutes en garde aux portes, ensemble toute la ville en armes, tout ainsi comme quand ils estoient au combat. Le capitaine Charry et la compagnie de monsieur de Terride ne bougeoient des deux villages qui sont entre Fronton et Thoulouse. Monsieur de Sainct Paul se logea avec ses gens aux fauxbourgs, et monsieur de Lamezan aussi, bien marris de ce que l'on ne les laissoit entrer, menaçant qu'une autrefois ils ne viendroient pas secourir la ville. Toutesfois leur secours n'apportoit que mal-heur, veu qu'ils n'estoient arrivez au temps qu'il falloit arriver. Je fis sortir monsieur de Bellegarde le lendemain, pour leur dire qu'ils perdoient temps, car ils n'y entreroient point. Monsieur de Sainct Paul s'en retourna avec ses gens, et monsieur de Lamezan en renvoya les siens, entrant

(1) De Villemar, baron de Saint-Paul.

dedans avec ses serviteurs seulement. Messieurs les capitouls [1] et moy nous accordasmes de chasser tous ceux qui estoient venus des environs, et avec les trompettes de la ville et nos tabourins les cries furent faites, de sorte qu'en fin nous demeurasmes maistres; neantmoins il ne fut possible que tousjours quelque chose ne s'y remuast : qui fut cause que je fis sortir tous nos gens de pied et gens de cheval dehors la ville, et remis le tout entre les mains des capitouls. Je donnay une compagnie au capitaine Masses frere de l'aisné, pour demeurer dans la ville, et à monsieur de Grepiat, fils de monsieur le premier president Mansencal, une autre, lequel l'avoit desja presque faicte; et ainsi fis vuider la ville [2], en laquelle ne demeura, sinon les citoyens et ces deux compagnies.

Capitaines mes compagnons, considerez combien peu s'en fallut que ceste opulente cité, la seconde de France, ne fust destruicte et ruinée pour jamais. Il y a un gentil-homme aux portes de Montauban, qui s'appelle monsieur de La Serre, auquel les Huguenots bruslerent la maison, qui me dict avoir veu un sinode où il fut arresté que s'ils pouvoient venir à bout de leur entreprise, qu'ils vouloient entierement destruire ladicte ville, et prendre les ruines qui leur seroient necessaires pour les porter à Montauban, afin d'agrandir leur ville trois fois plus qu'elle n'est, y comprenant les faux-bourgs, et vouloient mettre dedans un ruisseau qui

(1) Les nouveaux capitouls que les Catholiques avoient nommés après avoir chassé les anciens.

(2) Selon de Thou, il périt dans cette émeute environ trois mille personnes. La Popelinière et l'auteur de l'Histoire des cinq Rois font monter le nombre des morts de trois mille cinq cents à quatre mille.

fait moudre le moulin dudit sieur de La Serre, afin qu'il ne fust jamais memoire de Thoulouse. Outre le tesmoignage du gentil-homme, cent autres le m'ont confirmé dans Thoulouse. Ce sont des discours dés surveillans, car les grands qui tenoient la queuë de la poisle se fussent bien gardez de destruire une telle ville, laquelle le Roy n'eust jamais recouverte à mon advis. Doncques vous pouvez notter la grande et extreme diligence que je fis, commençant à l'advertissement du capitoul, qui avoit promis à monsieur le prince de Condé de luy livrer la ville, puis la diligence que je fis faire aux compagnies, qui n'estoient pas à demy complettes, pour se jetter dedans; apres, la diligence de monsieur de Bellegarde et celle du capitaine Masses avec sa compagnie; d'ailleurs la diligence que je fis d'advertir le capitaine Charry, et la pourvoyance d'envoyer un autre messager apres le premier, pour mander la compagnie de monsieur de Terride passer à Borret; en outre, la diligence d'advertir monsieur de Gondrin et autres : toute laquelle conduicte se fit en trois jours et trois nuicts. Partant, si vous voulez prendre cest exemple et le retenir, il vous servira à ce que vous ne perdiez point une heure de temps. Et encores que j'aye escrit au commencement de mon livre que mes diligences et prevoyances promptes estoient cause de la reputation que Dieu m'a donnée, en ce fait comme aux autres, l'on le peut icy cognoistre; car, si j'eusse failly d'une minute, la cité estoit entierement perduë. Vous ne devez donc vous desdaigner d'apprendre quelque chose de moy, qui suis aujourd'huy le plus vieux capitaine de France, et à qui Dieu a autant envoyé de bonnes fortunes

qu'à tout autre. Mais vous devez, ce me semble, fuyr d'appendre de ceux qui toujours ont esté battus et qui ont fuy la pluspart du temps par tout où ils se sont trouvez; d'autant que si vous apprenez aux escolles de ceux-là, à grand piene deviendrez vous jamais gueres bons docteurs en armes. Si j'eusse consideré, et que je me fusse arresté en consultations, pour sçavoir si avant rien entreprendre je devois envoyer devers monsieur de Burie, qui estoit lieutenant du Roy, je vous laisse à penser si les Huguenots eussent eu le loisir de faire leurs affaires. Il sembloit, quand ils oyoient parler de moy, qu'ils avoient le bourreau à la queuë; aussi m'appelloient-ils ordinairement le Tyran. Quand vous vous trouverez en quelque lieu pour faire un service notable, n'attendez le commandement si c'est chose pressée, car cependant vous perdrez tout; et, perdu pour perdu, tentez fortune: apres on trouve que tout est bien faict. Je sçay qu'il y a beaucoup de gens qui trouvent estrange que la ville de Thoulouse m'aime tant: s'ils faisoient autrement, ils degenereroient de toute bonne nature, car ils vous confesseront que je sauvay la cité, ensemble leurs vies et leurs biens, avec l'honneur de leurs femmes; car sans mon prompt secours et de mes amis, plusieurs eussent peut estre prins l'effroy : au moyen dequoy j'espere qu'ils ne me seront jamais ingrats du bon office qu'ils ont receu de moy en ceste occasion. Et si aucun vouloit dire que tout ce que j'en fis estoit pour le service du Roy, je respondray à cela, que pour lors je n'avois charge aucune de Sa Majesté, sinon ma compagnie d'hommes d'armes; car monsieur de Burie estoit lieutenant de sadicte Majesté, comme j'ay dit,

en Guyenne, et monsieur le Connestable en Languedoc. Je ne veux pas nier aussi que je ne le fisse pour l'envie que j'ay de faire service à mon Roy, non seulement pour obligation à cause de l'Estat, mais aussi pour l'affection que j'ay tousjours porté au service de Sa Majesté, et encore pour l'amitié que je portois et porte à ceste cité; car le desespoir auquel j'estois de la voir en bransle d'estre ruynée me fit prendre la peine que j'y pris. Et ne faut pas donc trouver estrange si ceste cité veut mal à ceux de ceste religion nouvelle, et si elle leur est ennemie; car il n'y a ville en France qui aye couru un si grand peril que ceste ville-là, ny qui se soit tousjours monstrée plus affectionnée au Roy ny à son service, ny qui plus aye combattu pour se conserver sous son obeyssance. Rouen se laissa prendre sans combattre, Lyon, Bourges, Poitiers. Paris ne s'est pas trouvé en ceste extremité, estant aussi autre chose que les autres; Bordeaux ne se deffendit pas, car ce ne fut qu'une surprise qu'ils vouloient faire au chasteau Trompette, le tenant pour tout assuré, d'autant que monsieur de Duras le jour mesmes estoit aux portes de Bordeaux. Doncques nous pouvons tous confesser avec la verité, qu'il n'y a ville qui aye combattu et couru fortune comme celle-là, ayant vertueusement repoussé les Huguenots qui s'estoient saisis de la maison de ville et tenoient des portes par lesquelles ils pouvoient faire venir secours de Montauban.

Je fus conseillé d'aller devant (1) Montauban, plus

(1) Selon de Thou, ce ne fut point immédiatement après l'expédition de Toulouse que Montluc alla avec Terrides mettre le siége devant Montauban. Cet historien dit que Montluc se dirigea alors (c'étoit en

pour tirer les soldats des environs de Thoulouse et de dedans la ville, et manger le pays ennemy, que pour esperance que j'eusse de la prendre, car je sçavois bien qu'il y avoit dedans beaucoup de gens qui s'y estoient assemblez pour l'entreprise de Thoulouse. Et m'y acheminay, n'ayant que six enseignes de gens de pied, qui estoient celles de monsieur de Sainctorens, de Bazordan, baron de Clermont, Arne et Charry; et me baillerent ceux de Thoulouse deux canons et une coulevrine, et firent une honnesteté aux soldats, car ils leur donnerent une paye. Et comme je fus devant Montauban, je trouvay qu'il y avoit deux mil et deux cens soldats estrangers, et mil ou douze cens hommes de la ville, tous bien armez : et j'en pouvois avoir huict ou neuf cens, la pluspart desquels n'avoient jamais porté armes, car tous les bons soldats s'estoient retirez avecques les Huguenots apres la malheureuse paix, et ce par contraincte, car ils ne sçavoient mestier aucun, ayant duré les guerres lon-

avril 1562) vers Montauban avec Burie; que les habitans furent si intimidés de la prise de Ville-Franche, qu'il s'en fallut très-peu qu'ils n'abandonnassent la ville, et que les consuls vinrent au-devant de l'armée pour apporter les clefs; mais que des courriers ayant annoncé la nouvelle de la rebellion d'Agen, Burie retourna à Bordeaux, et Montluc à Agen. Le 24 mai Montluc revint se présenter devant Montauban avec huit cents chevaux et quatre mille hommes d'infanterie: après trois jours de siége, il fut encore obligé de se retirer sans oser donner l'assaut, quoique la brèche fût pratiquable. Montluc, accoutumé à réussir dans ses entreprises, ne s'arrête pas volontiers à celle de Montauban, qui ne fut pas heureuse. La Faille dit que la ville de Toulouse lui fournit quatre gros canons et quantité de munitions de guerre, et que le parlement lui fit un fonds de quarante mille livres qu'il tira de la recette du Roi. Ce fut, comme le dit Montluc, à la suite des troubles de Toulouse qu'il fit cette expédition.

guement, et ayant esté entretenus en Italie et aux autres conquestes du Roy. Les bons ministres leur promettoient non seulement des richesses, mais, à ce que j'oyois dire, paradis comme s'ils en eussent eu la clef. Voylà encore un autre malheur que nous amena ceste paix, d'avoir demeuré long-temps sans pouvoir dresser de bons soldats. Et comme je fus devant Montauban, je fus contraint de tenir tous mes gens de pied au bourg de l'Evesché; car de les separer, ils me faisoient de si grandes sorties, qu'ils me ramenoient les nostres sur les bras de la gendarmerie, sans laquelle ils estoient plus forts que moy et m'eussent taillé en pieces; et pour un que les nostres estoient, il en sortoit dix : tellement que le deuxiesme jour je fus contraint partir de l'Evesché pour aller secourir monsieur de Terride, que j'avois laissé aux faux-bourgs qui tirent vers Moissac, auquel javois baillé la compagnie de monsieur de Bazordan; et trouvay que les ennemis les avoient jettez hors du bourg pres d'une tuillerie, et parlay aux soldats, ausquels je fis baisser la teste pour regaigner le bourg, leur faisant la cargue. Et pource que j'estois venu là en courant, et que tout à coup je donnay la cargue, je ne trouvay pres de moy que le capitaine Gabarret, qui est en vie, monsieur de Clermont, qui est de la maison de Faudoas, monsieur de Beaucaire, qui est mort, et trois ou quatre de ceux de monsieur de Terride, sans plus ; et donnasmes de telle sorte, que nous les ramenasmes battans dans le guichet de la porte de la ville, la pluspart desquels ne peurent rentrer, car ils prindrent à main gauche droit au pont, les autres à main droite. Et si la grand porte eust esté ouverte,

nous eussions peu entrer dedans, car le cheval de monsieur de Beaucaire fut tué sur la porte, pres le guichet, et le mien blessé tout aupres. Et ainsi nous retirasmes, car toute la muraille estoit bordée d'arquebuziers; et furent blessez deux chevaux en nous retirant, de ceux de la compagnie de monsieur de Terride qui nous avoient suivis. Le troisiesme jour je prins resolution de nous retirer, car la gendarmerie ne pouvoit plus tenir escorte aux gens de pied: et d'autre part, quand bien j'eusse fait batterie, je n'eusse osé donner l'assaut, au nombre qu'ils estoient dedans et au peu que j'en avois dehors. Et renvoyay l'artillerie à Thoulouse, et les capitaines aux lieux qu'ils me demanderent pour parachever de faire leurs compagnies. Monsieur de Terride s'en alla à Beaumont de Lomaigne, et aux environs de sa maison, car les ennemis avoient abandonné Beaumont quand ils nous sentirent approcher. Je repassay la riviere à la pointe de Moissac avecques la compagnie de monsieur le mareschal de Termes et la mienne, et la compagnie de monsieur de Sainctorens d'arquebuziers à cheval et à pied, que je tenois tousjours pres de moy pour ma garde. J'envoyay le capitaine Charry à Puymirol, pour achever de faire ses deux compagnies, pour faire la guerre à ceux qui tenoient Agen. Et comme j'euz passé la riviere du costé de la Gascogne, je renvoyay la compagnie de monsieur le mareschal de Termes vers Auch, afin de tenir en crainte tout ce quartier-là, monsieur de Gondrin en Armagnac avecques la noblesse qu'il avoit amené, pour garder que rien ne se revoltast. Or j'avois laissé le capitaine Arne à Condom, pour tenir ce païs-là en crainte,

lequel pouvoit avoir quatre-vingt sallades. J'euz advis que messieurs de Duras et de Caumont tenoient un conseil à Agen, et que monsieur de Caumont venoit le soir coucher au passage: sçachant cela, j'envoyay un homme au capitaine Arne, afin qu'il se rendist deux heures apres minuict à Astafort[1], et qu'il n'entrast point dans la ville, mais qu'il m'attendist là en bataille; ce qu'il fit. Et comme je voulois partir à l'entrée de la nuict, monsieur de Sainct Paul, où je m'estois retiré, tout aupres de Douzac, me demanda où je voulois aller. Alors je luy dis en secret que j'allois porter une chemise blanche à monsieur de Caumont au passage. Il me dit et asseura qu'il s'en estoit party le jour devant apres les conclusions faites, et baillay les charges à des capitaines, pour lever d'autres gens : qui fut cause que je m'arrestay, laissant reposer noz chevaux et la compagnie de monsieur de Sainctorens. Et comme ceste entreprinse me failloit, une autre se presenta, par-ce que ce mesmes matin que j'allois donner la camisade à monsieur de Caumont, il estoit sorty six cens hommes de Nerac pour aller donner une autre camisade au capitaine Molié, qui s'estoit jetté dans Franciscas avec soixante ou quatre-vingts hommes, et les gens de la ville. Et avoient prins ceux de Nerac quatre cens corselets du magasin du roy de Navarre, et luy donnerent trois assauts sur la pointe du jour, queuë sur queuë; mais ils furent tousjours repoussez. Par mal-heur j'arrestay là jusques à la nuict; car, si je fusse party le soir, comme j'eusse fait sans ce que me dit monsieur de Sainct Paul, ayant failly monsieur de Caumont, je venois assez à temps pour combattre les six cens hommes de Nerac. Ma

diligence me faillit à ce coup. Et à la pointe du jour nous fusmes ensemble, le capitaine Arne et moy, et marchasmes droit à Moyracs, pour-ce que le capitaine Arne me dit qu'il avoit esté adverty que ce matin mesmes ceux de Nerac sortoient, et qu'ils avoient prins toutes les armes du chasteau, mais il ne sçavoit où ils devoient aller : et encores les eussions nous rencontrez, si ce ne fust esté que monsieur de Sainctorens s'alla amuser à une escarmouche contre ceux de Layrac, qui estoient sortis bien avant vers les vignes; et me cousta plus d'une heure avant que je le pusse faire retirer, à cause qu'il leur vouloit faire une cargue jusques à la porte de la ville, s'il les eust peu tirer des vignes. Et comme nous fusmes pres Moyracs, eusmes advis que les ennemis estoient devant Franciscas; ce qui nous fit mettre au trot sans cesser, jusques à ce que nous fusmes aupres dudit Franciscas. Et envoyay six chevaux pour recognoistre là où ils seroient, lesquels me manderent qu'il y avoit pres d'une heure qu'ils estoient retirez devers Nerac, pour avoir entendu le partement du capitaine Aorne (1) la nuit de Condom, car ils ne sçavoient aucunes nouvelles de moy. Je commanday aux coureurs qu'ils s'acheminassent tousjours apres eux, et que je les suivois, comme ils firent; et les descouvrirent à demy-quarts de lieuë de Nerac, et nous tousjours au grand trot apres; mais ce fut pour neant, car ils se sauve-

(1) Il ne faut pas confondre Arne et Aorne, comme on l'a fait dans quelques éditions des Mémoires de Montluc. En suivant avec attention le texte de l'édition de Millanges, on reconnoît que Arne étoit officier dans une compagnie de gendarmes, et que Aorne commandoit une compagnie de gens de pied.

rent dans la ville. J'avois grand envye de trousser ces armes pour armer nos gens nouveaux et mal armez. Et voy-là le chetif commencement de nostre guerre de la Guyenne, en laquelle les Huguenots nous prindrent au despourveu ; de façon que c'est chose miraculeuse comme ce pays s'est peu sauver, veu les intelligences qu'ils avoient secrettes en toutes les villes : mais ils monstrent qu'ils estoient apprentifs ; aussi estoient-ils conduicts par leurs ministres. Que si, avant que faire tant de surprises, ils eussent tenté Bourdeaux et Thoulouse, ils n'eussent failly à emporter l'une où l'autre, et peut-estre toutes deux. Mais des-ja on se tenoit sur ses gardes. Dieu a conservé ces deux forts boulevars en Guyenne, afin de garder le reste. Je rompis fort leurs desseins, envoyant gens de tous costez, et ne demeurant gueres en un lieu ; car, faisant ainsi, un lieutenant de Roy tiendra tout le monde en cervelle, par ce qu'on ne sçait pas son dessein ; et chacun pense qu'il vient à luy, et a peur : au lieu que s'il croupit tousjours en mesme endroit, il ne pourra pourvoir à tout, ny arriver à propos ; et si vostre sejour donne advantage à vostre ennemy, qui a ses coudées franches. D'avantage, par lettres et messages j'entretenois tout le monde. Croyez moy, vous qui avez cest honneur d'estre gouverneurs de provinces, que c'est une belle chose et utile à vostre maistre, d'entretenir par lettres ceux que vous sçavez avoir tant soit peu de credit. Je m'asseure que si je n'en eusse ainsi usé, que la pluspart eust prins le party de ces gens nouveaux, qui nous apportoient tant de belles choses.

Bien tost apres arriva le capitaine Cosseil avecques

lettres du Roy et de la Royne, par lesquelles il me commandoit de demeurer en Guyenne et faire le mieux que je pourrois pour leur service et pour la conservation du pays; et me recommandoit bien estroittement leurs affaires, avec des mots plus honnestes que je ne meritois. Je vis bien que les pauvres princes n'estoient pas sans peine, et la Royne sur tout, laquelle me mit de sa main des mots pitoyables. Les grands ont quelque-fois, et quand Dieu le veut, besoing des petits; il faut qu'ils recognoissent qu'ils sont du monde: cette pauvre princesse en a eu sa bonne part. Il est par-fois besoing qu'ils en sentent; car si tout leur vient à souhait, ils ne se soucient pas tant de ceux qui leur font service comme quand ils se voyent en affliction, et se donnent du bon temps aux jeuz, mascarades et triomphes, qui sont cause de leur ruyne, comme de mon bon maistre, lequel courat pour son plaisir à la lice, fut tué: ce qu'il n'eust sçeu estre en guerre, car il eust esté trop bien gardé. On dit qu'on se gratte tousjours là où on se demange; et moy aussi là où je me deuil, qui est à la perte de mon bon Roy, que je pleure et pleureray tant que je vivray.

Il ne tarda pas long temps que monsieur de Duras print son chemin au long de la riviere de Garonne, et assembla son camp à Clairac, Tonens et Marmande, qui estoit de treize enseignes de gens de pied et sept cornettes de gens de cheval. Et comme les Pardaillans, Savignac, capitaine de la garde de monsieur de Burie, Salignac et autres chefs, furent prests d'executer l'entreprise sur le chasteau Trompette (1), monsieur

(1) Le lieutenant de Jean Ricard de Gordon de Genouillac, baron

de Duras marcha vers Monsegur et aux environs de Cadillac, avec grand quantité de batteaux, là où il avoit mis le meilleur de ses soldats, pour se rendre à l'entrée de la nuit devant le chasteau Trompette, où ceux-là avoient fait estat de se trouver dedans, et par-là les faire entrer dans la ville. Mais l'entreprise leur succeda mal, car monsieur de Vaillac le pere fut bien advisé, et ne voulut pas laisser entrer Le Puch de Pardaillan, son beau-frere, qui feignoit avoir peur, disant que ceux de la ville le vouloient prendre. Et servit bien là le capitaine La Salle, qui estoit à monsieur de Vaillac. Or c'estoit à une heure de nuict; toute la ville fut esmeuë; monsieur de Burie estoit à la mairie; les habitans prindrent les armes, et chacun courut sus aux Huguenots. Ledit sieur se tint dans la mairie avec quelques gentilshommes de sa garde, ne luy en estant demeuré que bien peu, car la pluspart estoient de l'entreprise; et se sauvoient les uns par dessus les murailles, les autres par dessous une pallissade qui tire à la riviere. Ils

de Vaillac, gouverneur du château Trompette, étoit ami des Protestans; une partie des soldats de la garnison étoit dans les mêmes dispositions, ainsi que quelques bourgeois de la ville: ils étoient convenus entre eux que, la nuit du 25 au 26 juin, ils recevroient Duras dans la ville, et qu'on tireroit un coup de canon pour avertir les confédérés de prendre les armes. Pardaillac, dit de Puch, beau-frère de Vaillac, un des chefs de l'entreprise, s'étoit chargé de s'emparer de la rue du Chapeau-Rouge, qui est la plus large de la ville, et Auros devoit se joindre à lui. Salignac, un des jurats, s'étoit déjà posté dans la rue des Carmes; mais, soit que le lieutenant de Vaillac eût changé de sentiment, ou manquât de cœur, il refusa de faire entrer Duras, disant que tout étoit découvert, et que les clefs étoient entre les mains de Vaillac. Aussitôt Burie et Noailles, en ayant eu connoissance, se mirent à la tête de la bourgeoisie. (*De Thou.*)

n'estoient pas plus de deux ou trois cens de l'entreprise; et en furent pris quelques uns. Et comme les gens de monsieur de Duras, qui estoient dans les batteaux, furent au dessous de Cadillac, ils trouverent le conte de Candalle (1), fils de monsieur de Candalle, qui s'en venoit de Bordeaux audit Cadillac, lequel ils prindrent prisonnier, et l'envoyerent à la royne de Navarre qui estoit à Duras, ne faisant qu'arriver de la Cour : elle luy fit promettre qu'il porteroit les armes pour leur religion, luy promettant monts et merveilles; et sur ceste promesse le laissa aller. Et demeura quelques jours, faisant semblant de vouloir aller trouver monsieur de Duras; mais c'estoit pour attendre quand je m'approcherois, pour se venir rendre aupres de moy, comme il fit; car il dit que c'estoit une promesse forcée, et qu'il n'estoit prisonnier de guerre: depuis ce temps ce comte a tousjours esté ennemy de la maison de Duras.

Monsieur de Burie me depescha Razé, son secretaire, en poste, me priant que je le vinse secourir, car autrement la ville estoit perduë, et qu'il n'avoit aucunes forces avec luy; et d'autre part, qu'il n'y avoit un grain de bled dans la ville, et estoient à la faim, à cause que les ennemis tenoient toute la riviere de Garonne et celle de Dordoigne, qui sont les deux mammelles qui allaittent Bordeaux, et qu'il y avoit long temps qu'il n'estoit descendu un grain de bled audict

(1) Henri de Foix, comte de Candale, fils de Frédéric de Foix, comte de Candale, de Bénanges et d'Astarac, captal de Buch, chevalier de l'ordre du Roi, mort en août 1571, étoit neveu de Charles, mort en 1578. Il étoit gendre du connétable Anne de Montmorency. Il fut tué au siége de Sommières, en Languedoc, en 1753. (*De Thou.*)

Bordeaux. Je luy depeschay incontinent ledict Razé, l'asseurant que je serois bien tost à luy, et que je le secourrois dans huict jours. J'envoyay incontinent querir les compagnies du capitaine Charry, du baron de Clermon, Arne, et le sieur Bardachin, à qui j'avois donné une compagnie : monsieur de Sainctorens estoit sur le lieu avec moy. J'envoyay querir le capitaine Masses avec la compagnie de monsieur le mareschal de Termes, et le capitaine Arne, qui me bailla quarante sallades de celles de la compagnie du roy de Navarre, luy commandant qu'il ne bougeast de Condom, pour tenir en crainte tout ce pays, et garder que la ville ne se revoltast. Manday aussi au capitaine Bazordan qu'il ne bougeast avec ses deux compagnies de Beaumont de Lomaigne et des environs, pres de monsieur de Terride, auquel j'escrivis se mettre dans Grenade avec sa compagnie, et que je luy laissois le capitaine Bazordan pour se tenir pres de luy. Manday pareillement à monsieur de Gondrin qu'il ralliast avec luy de ses parens et voisins, et qu'il assemblast quelques soldats pour se jetter à Euse, et que je m'en allois secourir monsieur de Burie à Bordeaux. Je n'estois lieutenant de Roy, si est-ce que tout le monde m'obeist d'aussi grande volonté qu'ils eussent sçeu faire à personne du monde; voy-là que c'est de se faire aimer à la noblesse, comme je faisois : qui ne fera cela ne fera jamais rien qui vaille, car d'elle presque tout depend, veu que la Gascogne et l'Armagnac en sont fort peuplez. Le cinquiesme jour apres que Razé se fut departy de moy, m'arriva monsieur du Corré, nepveu de monsieur de Burie, et lieutenant de sa compagnie, qui venoit encores me haster; et me mandoit

ledit sieur de Burie que si dans six jours il n'estoit secouru, la ville s'en alloit perduë : aussi me dit ledit sieur du Corré qu'il n'estoit venu que de nuict, et presque à chasque pas il avoit rencontré ennemis, et que tout le pays estoit eslevé contre nous, les uns par force et les autres de leur gré. Je renvoyay ledict sieur du Corré passer par les Landes; il avoit vingt-cinq sallades bien armez; et l'addressay par des maisons des gentils-hommes qui estoient mes parens; et le lendemain j'eus rassemblé tous mes gens de pied et de cheval, et commençay à marcher droit à Bordeaux. La premiere journée fut à Bruch, qui est à monsieur de Gondrin, et à un autre village à un quart de lieuë de là, nommé Feugarolles, qui est à la royne de Navarre, où je logeay la compagnie de monsieur de Termes et la compagnie de monsieur de Sainct Salvy, frere de monsieur de Terride, qui estoit une compagnie nouvelle. Et incontinent qu'ils furent logez, vindrent trois enseignes de Nerac, conduictes par un nommé le capitaine Dovazan, qui pouvoient estre en nombre de cinq à six cens hommes. Je n'avois pas repeu à demy, qu'on me vint dire qu'à un chasteau qu'il y avoit pres de moy, nommé Castet-Vieil, y avoient des gens qui se deffendoient. Je m'y en allay, et manday le capitaine Bardachin avec cent de ses Bandolliers (1), qu'il fist mettre le feu aux portes et

(1) Les Bandouliers, dit de Thou, sont des montagnards des Pyrénées, ainsi nommés, soit parce que ce sont des restes des Vandales, soit parce qu'ils marchent toujours en bande. Il y en avoit à pied et à cheval. Le Frère, dans sa vraie et entière Histoire des Troubles de France, Bâle, 1572, *in*-8°, fait le portrait suivant des Bandouliers. « Les Pirenées, dit-il, sont habités par un million de Bandouliers, « qui fleurdelizé, qui sans oreilles, qui fouetté et stigmatisé de tous

donner l'assaut : nous l'emportasmes ; et comme nous entrions dedans, voy-là l'alarme qui me vint de Feuguarolles, que les ennemis combattoient avec les compagnies de messieurs de Termes et de Sainct Salvy. Je laissay ce chasteau et courus à Feugarolles, et manday au capitaine Charry, qui estoit logé avec sa trouppe à costé de moy (je ne l'en esloignois guere, car s'il falloit frapper, il estoit des premiers aux coups), qu'il s'avançast avec ses gens pour venir au combat. J'avois quelques gentils-hommes, et bien peu avec moy, pource qu'ils ne s'osoient encores declarer, voyant que les ennemis estoient maistres ; et entr'autres avois avec moy le gouverneur La Mothe Rouge, le capitaine Poy, et quinze ou vingt autres. Je dis au capitaine Bardachin qu'il fist cesser le sac à ses soldats, et qu'il me suivist au trot ; il en laissa la charge à son lieutenant, et vint

« costés ; un monde de bannis pour leur vertu, qui ne vivent que du « travail des passans, dévalizant sans mercy ceux qui pensent traver- « ser ces détroits pour gagner l'Espagne ou la France....., à tous les- « quels néantmoins ils font grace de la vie s'ils ne se mettent en def- « fense. C'est en somme un vray refuge de débauchés, qu'espagnols, « que gascons, en telle quantité, que je les ai vus marcher par ban- « des et factions diverses, qu'ils appellent *Bandouil;* ayant au reste « leurs loix et formes de vivre qu'ils gardent soigneusement que nous « pourrions faire les ordonnances de nos rois..... Les vrais Bandouliers « sont vers Foix, Bearn et Arragon, ores qu'il y en ait quasi par toute « l'Espagne..... Ils sont fort propres et plus naturels au maniement des « armes qu'à prier Dieu pour le prochain, mesmement fort adroits à « l'arquebuze, à la flèche et au combat de l'épée..... Il s'en offrit bon « nombre au baron d'Ossun, qui, chef de ces religieuses personnes, em- « mena d'une volte plus de cinq cens arquebuziers qu'ils nommoient « *Pelrinats*, à cause, comme aucuns veulent dire, de la forme qu'ils « tiennent à tirer de l'arquebuze, qui est courte et renforcée, à long « ressort et larges roues, soutenue par la culasse en façon de pied de « chèvre, qu'ils appuyent contre l'estomac et poitrine vers l'épaule. »

avec moy, et cinq ou six chevaux des siens. Or de Castet-Vieil jusques à Feugarolles n'y a un qu'un quart de lieuë; et comme je fus là, je trouvay la compagnie de monsieur de Termes en bataille par le bourg, et celle de monsieur de Sainct Salvy aussi, l'une pres de l'autre; les ennemis estoient à l'autre bout, qui nous virent arriver, et commencerent à prendre leur chemin pour s'en retirer. Je dis au capitaine Masses qu'il prinst dix sallades, et que le reste se logeast à la compagnie de monsieur de Sainct Salvy; car nous avions fait une grande traitte, et voulois partir une heure devant jour, à cause de la chaleur extreme qu'il faisoit. Le capitaine Charry m'arriva aussi avec cinq ou six chevaux; le reste venoit tant qu'il pouvoit, car je me mis à la queuë des ennemis.

Il y a une montée aupres du village, tirant à Nerac; et comme nous fusmes au pied de la montaigne, ils furent à demy et sur le haut, et là me firent teste. Je n'avois pas grand envie de combattre, pource que mon dessein estoit d'aller secourir Bordeaux, et ne me voulois engager en combat, craignant que quelque malheur advinst, et que je ne peusse secourir Bordeaux: toutesfois, comme je les vis sur la montaigne, je montay apres eux; et comme je fus sur le haut, je les vis au long d'un grand chemin, entre deux taillis, qui s'en alloient le petit pas et en bon ordre, ce capitaine Dovazan avec quatre ou cinq chevaux derriere, et dix ou douze arquebusiers aussi. Nous pouvions estre entre tous, compris les dix sallades, cinquante chevaux, bons ou mauvais. Je fis descendre les arquebusiers, et commencerent à se mettre sur leur queuë. Je cogneus qu'ils commençoient à se haster de se retirer

plus qu'au commencement; alors je dis au gouverneur La Mothe Rouge et à monsieur de Sainctorens, au capitaine Charry et aux autres gentils-hommes: « Accostez les de pres, car sur ma vie ces gens ont « peur : je le cognois à leur demarche (leur retraitte « est longue), et je vous seconderay avec le capitaine « Masses. » Le capitaine Bardachin manda à ses Bandouliers qu'ils courussent tousjours. Et ne cheminasmes pas ainsi deux cens pas, que je vis que nos coureurs se mettoient parmy leurs gens de pied; et commencerent nos arquebusiers à les haster un peu. Et comme je vis que leurs chevaux passoient par les files des gens de pied pour gaigner le devant (c'estoit que le cheval de Dovazan estoit blessé), je passay à la teste des nostres, et leur monstray que ces gens de cheval gaignoient la teste de leurs gens pour les faire arrester et combattre, ou bien ils s'en alloient de peur. « Je crois, dis-je, que c'est de peur, car leurs gens « de pied se hastent de s'acheminer; chargeons les, « mais que le capitaine Masses soit avec nous; » lequel pouvoit estre deux cens pas derriere; je luy manday qu'il vinst au galop. Et comme les ennemis virent venir nos gens au galop, ils commencerent s'acheminer en haste, et cesserent de tirer. Alors je crie: « Donnons, donnons, car ils sont en peur. » Ce que nous fismes, et sans aucune resistance les passasmes d'un bout à l'autre par dessus le ventre: leurs chevaux prindrent la fuitte droit à Nerac. Ces gens, comme poltrons, se jettoient dans les taillis et dans les fossez, le ventre à terre; les Bandoulliers les cerchoient par les bois, et leur tiroient comme quand on tire au gibier; et une partie de ce qui se sauva se jetterent dans

la riviere de la Baise, et s'en noya quelques uns; les autres passoient à travers les bois, et gaignoient les vignes. Nous estions si peu, que nous ne pouvions supplir à tuer tout: car de prisonniers, il ne s'en parloit point en ce temps là; et si le Roy eust fait payer les compagnies, je n'eusse permis en ces guerres d'introduire les rançons, qui ont entretenu la guerre; mais le gendarme ny le soldat n'estoient payés: il est impossible d'y pourvoir; encores n'en y eut-il gueres: c'est cela sans doute qui a entretenu la guerre. Ce n'est pas comme aux guerres estrangeres, où on combat comme pour l'amour et l'honneur; mais aux civiles il faut estre ou maistre ou vallet, veu qu'on demeure sous mesme toit; et ainsi il faut venir à la rigueur et à la cruauté: autrement, la friandise du gain est telle, qu'on desire plustost la continuation de la guerre que la fin. Pour tourner à nos fuiarts, l'alarme alla par tout nostre camp: tous à pied et à cheval venoient au galop; mais à leur arrivée ils trouverent que tout estoit faict; et si j'eusse voulu suyvre la victoire jusques à Nerac (1), tout le monde estoit en fuitte, et nous fussions emparez de la ville aysément; mais mon dessein n'estoit que de secourir Bordeaux. En ce rencontre moururent plus de trois cens hommes, lesquels le juge de Vienne fit enterrer, comme depuis il m'a asseuré, sans en ce comprendre ceux qui moururent aux vignes et ceux qui se noyerent, qui

(1) De Thou dit que Montluc, après ce combat, s'empara de Nérac, dont les habitans s'étoient retirés en Béarn, et qu'il en donna le gouvernement à Charles de Bazon, gentilhomme du roi de Navarre. Ceux qui diminuent le plus la perte des Protestans à ce combat, ajoute de Thou, l'évaluent à cent cinquante hommes.

pouvoit estre en tout de quatre à cinq cens hommes; et ladicte rencontre fut un jour de vendredy: cela estonna fort les freres, et donna courage aux Catholiques; car si une fois vous commencez à estriller vos ennemis, croyez que vous avez l'advantage des jeux, et leur mettez la peur au ventre, et ne vous attendront jamais.

Le lendemain je m'acheminay une heure devant jour, et pensois entrer au Mas d'Agenois, mais j'y trouvay trois enseignes des leurs; et me fallut loger à La Gruer et à Calonges, tout aupres du Mas, à cause de la grand traitte que j'avois faite le jour de devant, et aussi qu'un secretaire de la royne de Navarre, nommé Barbant, me porta des lettres de ladicte dame, qui estoit à Duras, par lesquelles me mandoit que je n'avois que faire de tirer outre, car monsieur de Burie et elle avoient pacifié le tout, et qu'elle estoit partie de France expressement pour appaiser ces troubles et faire laisser les armes à ceux de sa religion. Je dis à Barbant que je ne pouvois retourner arriere que je n'eusse mandement de monsieur de Burie, et que si la ville se perdoit, tout cela tomberoit sur mes coffres. Nous debatismes plus de deux heures à la campagne, et tousjours il me mettoit en avant si je pensois que la royne de Navarrre fust contre le Roy, et si je pensois qu'elle voulust faire perdre au Roy la ville de Bordeaux. Je parlay sobrement, car ainsi le falloit faire; mais tout ce qu'il peust avoir de moy, ce fut que je luy baillerois deux gentils-hommes pour aller devers la royne de Navarre voir en quel estat estoient les affaires entre elle et monsieur de Burie, et que cependant, ce que j'avois deliberé de faire de chemin en deux jours j'y en mettrois quatre, pour donner temps

à ladicte dame de parachever ce qu'elle avoit commencé avec monsieur de Burie; et luy baillay les capitaines Pug et Sendat. On les cuida tuer plus de deux fois par les chemins, car en tous les coings et villages les Huguenots avoient des corps de garde pour estonner tout le monde. Le soir je prins conseil avec tous les capitaines, et tous furent d'oppinion que je ne m'attendisse pas aux lettres ny parolles de la royne de Navarre, et que si elle me failloit de promesse, la perte de la ville de Bordeaux estoit de grande importance; que, quelque excuse que je peusse dire, elle ne seroit suffisante pour effacer le blasme qu'on me donneroit; et d'autre part, s'il estoit question de m'en deffendre par les armes, je ne combattrois pas la royne de Navarre, et on se mocqueroit de moy, et elle mesme la premiere : bref, tousjours le tort seroit de nostre costé. Je fus bien aise que tous fussent de ceste opinion, afin que s'il eust esté trouvé mauvais, j'eusse peu dire que tous les capitaines avoient esté de cet advis. Si on fait quelque faute, pour le moins est-elle excusable quand elle est faite par advis et par conseil, car croire tousjours sa teste, ce n'est pas bien fait. Le matin je partis deux heures devant jour, et passay par le haut des vignes, laissant le Mas à main droicte; et fus environ la pointe du jour seulement à l'endroit de Caumon. A cause des passages qui estoient estroits, je ne voulois pas laisser le bagage derriere, car toute la nuict entra force gens dedans le Mas, qui venoient du costé de la riviere. Ceux du chasteau de Caumon sortirent, et vindrent par les vignes, où nous ne les pouvions charger à cause des fossez. Et ainsi nous cheminasmes tousjours jusques à l'endroit de La Reolle;

et là je trouvay monsieur du Courré, qui à son retour à Bordeaux avoit prins le demeurant de la compagnie de monsieur de Burie, et m'estoit venu au devant. Quelque jour auparavant j'avois envoié à monsieur Deymet, mon cousin, qui dressoit deux compagnies, afin qu'il se jettast dans La Reolle, comme il avoit fait: les Huguenots l'avoient assiegée auparavant que j'y arrivasse, et battu de quelques pieces de campagne; mais ils ne firent rien et leverent le siege: par là on pouvoit juger qu'ils estoient maistres de la campagne, puis qu'ils osoient mener le canon; et si Dieu ne m'eust inspiré à m'opposer à eux, et faire pendre ceux qui tomboient entre mes mains, je croy que tout le pays estoit perdu, car la douceur de monsieur de Burie n'estoit pas de saison. Je me campay aux maisons qui sont vis à vis de La Reolle, et ceux de la ville nous apporterent là des vivres; et à la minuict, sans sonner trompette ny tabourin, nous acheminasmes, pour quelque soupçon que me dit monsieur du Courré; et ne cessay jamais que je ne fusse à deux ou trois lieuës de Bordeaux, où je fis camper nos gens par les villages. Puis m'en allay droit à Bordeaux, où je trouvay messieurs de Cancon et Montferrant, vicomte Duza, Civrac (1) et autres, qui m'attendoient. Et pour la grande faute de vivres qu'il y avoit dans la ville, je n'y peus sejourner que trois jours; et arrestasmes, monsieur de Burie et moy, que le quatriesme je passerois la riviere, et que nous irions combattre monsieur de Duras, qui estoit aux terres de monsieur de Candalle, en la comté de Benauges. Et

(1) Jean Claude de Durfort, baron de Civrac, chevalier de l'ordre du Roi en 1564, et mort en 1579.

commençay à passer la riviere: vers midy nous eusmes passé les gens de pied, ma compagnie et les quarante sallades du roy de Navarre; et, voyant qu'il se faisoit tard, je fus d'advis que le capitaine Masses s'en retournast au logis avec la compagnie de monsieur le mareschal de Termes, et qu'à la minuict il passast. Je retournay en la ville arrester encore avecques monsieur de Burie qu'à la minuict il commenceroit à passer. Il avoit fait apprester quatre pieces de campagne, lesquelles estoient desja sur la grave (1); la compagnie de monsieur de Randan, que monsieur d'Argence (2) commandoit, estoit arrivée, et celle de monsieur de La Vauguyon, que monsieur de Carlus commandoit. Et comme il fut nuict, monsieur de Burie fit retirer tous les batteaux sous le chasteau Trompette, et deffendit qu'on ne passast sans son congé; et à la nuict le capitaine Masses se rendit sur le bord de la riviere; et ne fut possible de recouvrer batteau pour passer. Je ne veux point icy mettre par escrit le dire des uns et des autres, et à quoy l'on disoit qu'avoit tenu que la riviere ne s'estoit passée au temps que nous avions promis, car tout n'en vaut rien. Monsieur de Masses s'excusoit, et parloit bien haut sans craindre rien. Je m'estois logé à demy lieuë de Bordeaux; et devant jour une bonne heure, je montay à cheval, et manday au capitaine Charry, qui estoit maistre de camp, qu'il attendist monsieur de Burie avecques les compagnies de gens de pied, sauf celle du baron de Clermon et

(1) *Grave:* grève. — (2) Il y avoit deux frères de ce nom: l'un, Cybart de Tison, seigneur de Fissac, chambellan du Roi; l'autre, Benoît Tison, seigneur d'Argence et de Dirac. Ils sont tous les deux désignés sous le nom d'Argence par les historiens du temps.

de monsieur de Sainctorens; et cheminay jusques à ce que je fus à La Seuve, mandant à monsieur de Burie que je luy laissois les gens de pied pour accompaigner l'artillerie. Le messager passa la riviere, et le trouva encores en sa chambre, n'estant du tout habillé; il estoit pourtant plus de six heures: je pensois qu'il fust desja passé. Et comme je fus à La Seuve, monsieur de La Seuve, oncle de monsieur Daudaux(1), me dict que les ennemis estoient à Targon, et qu'ils ne sçavoient encore nouvelles que nous passissions la riviere; et me presta un sien serviteur pour aller advertir monsieur de Burie, le priant par ma lettre de se vouloir advancer, et que les ennemis estoient en fort beau lieu pour les combattre : or de La Seuve jusques à Bordeaux il y a environ trois lieuës. Et comme l'homme de monsieur de La Seuve arriva au bord de la riviere, il vist que la compagnie de monsieur de Termes s'embarquoit. Je manday au capitaine Charry qu'il sollicitast monsieur de Burie de s'advancer. Le capitaine Charry, qui vist que l'on tardoit tant à passer, et que j'allois trouver les ennemis, comme je luy mandois, print soixante argolets qu'il avoit, et laissa les autres capitaines, afin qu'ils attendissent monsieur de Burie et l'artillerie. Et comme je fus à la veuë de Targon, qui est un village, lequel, comme je pense, est à monsieur de Candalle, monsieur de Sainctorens et monsieur de Fontenilles se mirent devant, droict à

(1) Armand de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès et d'Andaux, sénéchal de Béarn en 1564, chevalier de l'ordre du Roi en 1565, gentilhomme de sa chambre et conseiller de la Reine en son conseil privé en 1567; capitaine de cinquante hommes d'armes en 1569; conseiller et chambellan du duc d'Anjou frère du Roi.

« perte, il me semble que nous devons hasarder de « nous perdre en combattant, plustost que de nous « perdre en dissimulant, » et que tout estoit entre les mains de Dieu. « J'ay commencé à taster ces gens-là « où je les ay trouvez, mais je les ay cogneus de peu « de cœur; croyez qu'ils n'attendront pas, et que nous « les enfoncerons. Que si nous n'avons envie de com- « battre, nous ne devions pas faire les approches de si « pres; de plus dilayer, vous voyez qu'ils ne veulent « que couler et eschapper. Pour nostre perte, si elle « advenoit, Bordeaux pour cela ne sera pas perdu: « monsieur de Burie y est, et une cour de parlement. » Alors monsieur de Seignan, qui estoit le plus vieux, respondit que cela estoit bien vray que nous aurions le pays contre nous, et que puis que nous estions reduicts à ceste necessité, et que nous avions perdu l'esperance que monsieur de Burie peust arriver à nous, que l'on devoit combattre. Alors tous generalement commencerent à crier : « Allons combattre, allons « combattre! » Et comme nous montions à cheval, arriva le mareschal des logis de monsieur le mareschal de Termes, nommé Moncorneil, qui me dit que sa compagnie avoit esté à cheval dés la nuict, et qu'ils avoient esté contraincts de repaistre à La Seuve. Alors je cuiday perdre toute esperance. Les deux compagnies de gens de pied marchoient tant qu'elles pouvoient, mais il faisoit une si extreme chaleur, que nous bruslions. Alors Moncorneil, qui vid que nous allions au combat, courut à La Seuve faire monter à cheval le capitaine Masses. Nous nous acheminasmes à main gauche; et comme nous fusmes à deux arquebusades pres d'eux, je fis deux trouppes de nos gens à

quelle se disoit tres-humble servante du Roy, et tres-affectionnée à son service. Environ midy arriverent deux des messagers que j'avois envoyé vers monsieur de Burie, qui me dirent qu'ils ne pouvoyent estre achevez de passer à midy, et que seulement la compagnie de monsieur le mareschal de Termes estoit passée. J'avois r'envoyé tous nos gens de cheval repaistre à La Seuve, et seulement m'avois retenu vingt ou vingt-cinq chevaux, et là je faisois la sentinelle, et faisions repaistre nos chevaux la bride en la main contre une haye: les ennemis me voyoient, et moy eux. Et comme nos gens eurent repeu, ils me vindrent trouver; et en mesme temps qu'ils arriverent, les ennemis commencerent à desplacer et à prendre le chemin droict à moy. Nous voyons bien qu'ils s'acheminoient par trouppes; alors nous cogneusmes qu'ils prenoient autre chemin que de venir à nous, et entrasmes en conseil si nous les devions combattre ou non: la pluspart disoyent que si nous les combattions, nous mettions toute la Guyenne en hazard pour le Roy, car pour un que nous estions ils estoient vingt, et qu'il valloit mieux attendre monsieur de Burie que de faire un tel erreur, qui ne seroit trouvé bon du Roy ny de personne du monde. Surquoy je leur accorde que leur opinion estoit veritable; toutesfois, que nous voyons la noblesse de la Guyenne toute en crainte. « Et qu'il soit vray, leur dis-je, vous n'es-
« tes pas icy guere plus de trente gentils-hommes; le
« peuple est si intimidé qu'il n'ose s'eslever contr'eux
« pour nous ayder; et quand ils entendront que nous
« sommes approchez si pres sans les combattre, leur
« peur augmentera; de sorte qu'avant huict jours
« nous aurons tout le pays contre nous. Or, perte pour

« perte, il me semble que nous devons hasarder de « nous perdre en combattant, plustost que de nous « perdre en dissimulant, » et que tout estoit entre les mains de Dieu. « J'ay commencé à taster ces gens-là « où je les ay trouvez, mais je les ay cogneus de peu « de cœur; croyez qu'ils n'attendront pas, et que nous « les enfoncerons. Que si nous n'avons envie de com- « battre, nous ne devions pas faire les approches de si « pres; de plus dilayer, vous voyez qu'ils ne veulent « que couler et eschapper. Pour nostre perte, si elle « advenoit, Bordeaux pour cela ne sera pas perdu: « monsieur de Burie y est, et une cour de parlement. » Alors monsieur de Seignan, qui estoit le plus vieux, respondit que cela estoit bien vray que nous aurions le pays contre nous, et que puis que nous estions reduicts à ceste necessité, et que nous avions perdu l'esperance que monsieur de Burie peust arriver à nous, que l'on devoit combattre. Alors tous generalement commencerent à crier : « Allons combattre, allons « combattre! » Et comme nous montions à cheval, arriva le mareschal des logis de monsieur le mareschal de Termes, nommé Moncorneil, qui me dit que sa compagnie avoit esté à cheval dés la nuict, et qu'ils avoient esté contraincts de repaistre à La Seuve. Alors je cuiday perdre toute esperance. Les deux compagnies de gens de pied marchoient tant qu'elles pouvoient, mais il faisoit une si extreme chaleur, que nous bruslions. Alors Moncorneil, qui vid que nous allions au combat, courut à La Seuve faire monter à cheval le capitaine Masses. Nous nous acheminasmes à main gauche; et comme nous fusmes à deux arquebusades pres d'eux, je fis deux trouppes de nos gens à

cheval. Entre tous, nous pouvions estre de cent à six vings maistres, car je n'avois pas trente sallades en ma compagnie, à cause que c'estoit la compagnie de monsieur de La Guiche, et s'en estoient allez presque tous à leurs maisons, sauf bien peu, et je n'avois peu pourveoir en leurs places. Tousjours peu à peu les ennemis montoient ce tertre. Ils envoyerent la pluspart de leur arquebuserie au dessous, dans des taillis qu'il y avoit fort espais; et pour aller à eux, il falloit aller par un grand chemin bordé de vignes de tous costez. Et fis aller le capitaine Charry sur la queuë, et baillay l'une des troupes au capitaine Montluc mon fils, et M. de Fontenilles avec la cornette des guidons, et me retins l'autre cornette des gens-d'armes, que monsieur de Berdusan (1), senechal de Basadois, portoit. Et comme nous fusmes pres des vignes, je cognus que nous ne pourrions passer pour les aller combattre, et prins à main gauche au dessous des vignes. Le capitaine Montluc avoit environ deux cens pas devant moy. Et comme ils virent que nous ne prenions qu'à main gauche, ils marchoient tousjours par le haut de la montée au devant de nous. Et comme nous fusmes hors des vignes et de quelques fossez qu'il y avoit, le capitaine Montluc alloit tousjours gaignant le haut: je fis joindre monsieur de Sainctorens avec ses arquebusiers à cheval, et je me retins le baron de Clermon, qui en avoit quelques-uns.

Or, comme nous fusmes à vingt ou trente pas au plus, ils commencerent à tirer, et non plustost; et comme ils commencerent à nous saluer, les arquebusiers de monsieur de Sainctorens tirerent aussi. Cepen-

(1) *Berdusan*: Verduzan.

dant le capitaine Montluc donne de cul et de teste au milieu de tous leurs gens de cheval : j'avois l'œil sur luy ; et moy je donne en mesme instant un peu à main gauche à travers de leurs gens de pied : et les mismes tous en route et en fuitte, non sans avoir de pied ferme attendu nostre choq et soustenu sur le haut. Leurs gens à cheval fuyoient contre bas au long du taillis voyant leur perte, et j'enfermay leurs gens de pied dedans le taillis. Or, pource que nous n'avions point de gens de pied pour tuer, car l'on sçait bien que les gens à cheval ne s'amusent pas à tuer, sinon à suyvre la victoire, il n'y mourut pas beaucoup de gens; mais, encore que la perte ne leur fust pas grande, si est-ce que la reputation nous servit de beaucoup, et la honte leur porta dommage. Et commença tout le monde à prendre cœur, et eux à le perdre, et la noblesse à prendre les armes, et le peuple pareillement. On tua à mon fils deux chevaux sous luy, et fut blessé en deux lieux : tous les deux chevaux estoient à moy. J'y perdis mon cheval turc, que j'aymois, apres mes enfans, plus que chose du monde, car il m'avoit sauvé la vie ou la prison trois fois : le duc de Palliane me l'avoit donné à Rome ; je n'eus ny n'espere jamais avoir un si bon cheval que celuy-là : monsieur le prince de Condé me l'avoit voulu fort avoir, mais je m'en desfis comme je peux ; je voyois bien que telle marchandise seroit difficile à trouver. Monsieur de Seignan perdit le sien, le vicomte d'Uza et le comte de Candalle aussi. Bref nous nous r'alliasmes apres la cargue au lieu propre où nous l'avions faicte, et nous trouvasmes en telle necessité, que nous ne sçeusmes assembler vingt chevaux pour combattre s'ils se fussent r'alliez, car

tous les chevaux estoient morts ou blessez, et des hommes plus de la tierce partie; mais ils n'avoient poinct le jugement de se recognoistre, ny nous aussi. Je veux dire que c'estoit une des plus rudes cargues, et la plus furieuse sans bataille là où je me sois jamais trouvé. Et ne faut point dire qu'ils s'en allassent de peur sans estre combattus, car ils nous vindrent au devant pour nous faire la cargue ou bien pour l'attendre : je ne les pensois pas si gens de bien. Nous n'y perdismes pour lors pas un gentilhomme, qu'un nommé monsieur du Vignaux ; mais depuis il en mourut deux ou trois qui avoient esté blecez. Du haut de ceste montée nous descouvrismes les ennemis qui s'en alloient tant qu'ils pouvoient, et s'en allant nous voyons bien qu'ils se r'allioient, s'esloignant tousjours de nous : et alors nous nous commençasmes à retirer, les uns à pied, car leurs chevaux estoient morts, et les autres la pluspart les tiroient par la bride, pource qu'ils estoient blecez. Je me trouvay en telle necessité, que l'on ne peust trouver cheval des miens pour me remonter ; et si seulement cent chevaux fussent retournez à nous, j'estois mort et tous ceux qui estoient là ; car de moy, il ne falloit pas esperer que tout le monde m'eust peu sauver : ces nouveaux religieux m'en vouloient trop. Or voylà le combat de Targon (1), qui fut fort honteux pour les Huguenots, veu qu'ils se laisserent battre à une poignée de gens. Et comme nous nous en retour-

(1) On parla très-diversement de ce combat, dit de Thou; les deux partis s'attribuèrent la victoire, et se glorifièrent d'être restés maîtres du champ de bataille. Les gens de Duras publièrent qu'ils étoient inférieurs en nombre, et que néanmoins ils n'avoient perdu que trente des leurs, tandis que les ennemis en avoient perdu trois cents. Quoi qu'il en soit,

nions, les deux compagnies de gens de pied arriverent, lesquelles tout le jour avoient couru, et cuiderent crever de la grand chaleur qu'il faisoit. La compagnie de monsieur de Termes, qui estoit venuë au grand trot, n'y peût arriver, car avant que Moncorneil fust arrivé à La Seuve, qui est à une grand lieuë, et eux montez à cheval, et fait une autre et demye qu'il leur falloit faire, ne fut possible d'y arriver, estant desesperez, et sur tout le capitaine Masses. Je ne vis jamais homme si fasché que celuy-là; je fus contraint de le prier de ne parler point et se taire, car il avoit grand envie de parler plus que je n'eusse voulu. Et ainsi nous en retournasmes droict à La Seuve, où nous trouvasmes monsieur de Burie qui ne faisoit qu'arriver; et pouvoit estre entre quatre ou cinq heures apres midy. Il fut bien aise d'entendre que la victoire nous estoit demeurée : je croy qu'il avoit fait la diligence qu'il avoit peu, mais il estoit vieux, et les gens vieux ne peuvent estre si diligens que les jeunes : nous ne pouvons estre deux fois, je le cognois par moymesme.

Nous arrestames qu'il s'en retourneroit à Bordeaux pour amener trois canons, pour aller battre Monsegur et les autres places que les ennemis tenoient au long de la riviere de Garonne, et faire que la riviere fust libre, afin de faire venir vivres à Bordeaux, car ils estoient à la faim; et qu'il en rameneroit les quatre pieces de campagne, cognoissant bien que nous n'estions plus sujets à bataille, à cause de l'attaque que les en-

il est certain que Duras pensa aussitôt à se retirer, qu'il vint à Sainte-Foy, dans le Périgord, de là à Bergerac, ensuite à Tonneins, puis s'en alla trouver la reine de Navarre à Caumont, pour savoir de cette princesse ce qu'il avoit à espérer, et ce qu'il étoit à propos de faire.

nemis avoient receu; et que cependant je m'en irois avec le camp contre-mont là riviere vers Monsegur et La Reolle, attendant que ledit sieur de Burie fust arrivé avec les canons. Mais plustost que de nous separer, il falloit tourner visage vers Bourg, parce qu'un des fils de Montandre (1) s'en estoit saisi, qui gardoit qu'aucuns vivres ne pouvoient descendre à Bordeaux par la Dordogne. Et comme nous fusmes aupres de la riviere pres Cusac, nous fismes passer de là nostre cavallerie et monsieur de Sainctorens. Ils coururent jusques au devant; ledit de Montandre l'abandonna : nous y mismes quelque peu de gens qu'on y fit venir de Bordeaux. Et avant le partement dudit sieur de Burie pour aller audict Bordeaux, je luy remonstray que nous courions une grande fortune, et qu'il seroit bon qu'il prinst le chasteau de Blanquefort, qui estoit à monsieur de Duras pour sa retraicte et de sa maison, et que je prisse le chasteau de Caumon (2) : ce que nous fismes. Et en passant je mis dans ledit chasteau de Caumon garnison, ce que monsieur de Caumon trouva fort mauvais, ayant opinion que je m'en voulusse emparer du tout; mais il s'en falloit beaucoup que je le fisse à ceste intention : on l'a peu aisément cognoistre, car il y avoit plus de cent mille francs vaillant, et si il ne s'y perdit pas un sol, sauf seulement que le comte de Candalle et le capitaine Montluc

(1) Charles de La Rochefoucauld, seigneur de Montendre en Saintonge.

(2) Cette prise du château de Caumont n'eut lieu, selon de Thou, qu'après celles de Terraube et de Leytoure. « Je crois, ajoute-t-il, que « c'est un défaut de mémoire de Montluc, tel qu'on en trouve plusieurs « dans son livre. »

prindrent quelques patenostres de corail du procureur du chasteau avec reçeu, et à la charge de les rendre. Si j'eusse voulu, j'eusse peu prendre tout ce qui estoit dedans, et eust esté bien prins et de bonne guerre, d'autant que là dedans y avoit une trouppe de Huguenots qui firent une sortie sur les nostres s'en venant de Bordeaux, et y fut tué un cheval au capitaine Sendat entre ses jambes; qui estoit une suffisante raison, car c'estoit se declarer ennemis.

En mesme temps nous fusmes advertis qu'ils avoient abandonné Bazas, ayant eu peur que nous passissions la riviere, pource qu'ils entendirent que monsieur de Burie arrivoit à Bordeaux et je m'en montois droit à La Reolle. Et ainsi on commença à apporter quelque peu de bleds et farines à Bordeaux. Je fus adverty qu'à Gironde y avoit soixante ou quatre vingts Huguenots, qui s'y estoient retirez lors de la routte de monsieur de Duras. Je les fis attraper, et pendre soixante et dix aux pilliers de la halle, sans autre ceremonie; qui donna une peur si grande par tout le pays, qu'ils abandonnerent tout le long de la riviere devers Marmande et Thonens, où monsieur de Duras s'estoit retiré pour y recueillir ses gens et refaire ses trouppes, et fut contraint se retirer vers la Dordogne. On pouvoit cognoistre par là où j'estois passé, car par les arbres sur les chemins on en trouvoit les enseignes. Un pendu estonnoit plus que cent tuez. La royne de Navarre, qui estoit à Duras, apres avoir entendu la routte de monsieur de Duras se retira au chasteau de Caumon (c'estoit avant que je m'en fusse saisi), où elle ne fit point d'arrest, car elle se retira en Bearn; et nous vinsmes apres audit chasteau de Caumon, comme j'ay dit. Dieu sçait si

elle me vouloit mal, et comme elle me baptisoit, m'appellant le Tiran, avec toutes les injures du monde. Elle estoit princesse, et d'ailleurs hors de combat. Estant serviteur du Roy et catholique, je faisois mon devoir; que si tout le monde eust fait ainsi, on n'eust pas veu ce que nous avons veu depuis. J'ay tousjours esté, et les miens, tres-humble serviteur de sa maison, mais ç'a esté lorsqu'il n'a point esté question du maistre.

Monsieur de Burie estant arrivé à La Reolle avec les canons, nous allasmes assieger Monsegur, et logeasmes une nuict à Sauveterre, où j'en prins quinze ou seize, lesquels je fis tous pendre sans despendre papier ny ancre, et sans les vouloir escouter, car ces gens parlent d'or. Or dans Monsegur il y avoit de sept à huict cens hommes : la ville est petite, mais bien forte de murailles aussi bonnes qu'il est possible, et l'assiette tres bonne. Nous l'assiegeasmes du costé de la tanerie où ils habillent les cuirs : monsieur de Burie se logea aux maisons devant la porte qui vient de La Sauvetat Deymet, et où sont les grandes tours, et moy aupres de là. Monsieur Dortubie et Fredeville, commissaires de l'artillerie, voulurent recognoistre la ville de plein jour; et n'eusmes pas faute d'arquebusades. Or nous conclusmes qu'il la falloit attaquer par ladicte tanerie. Il y avoit une porte de la ville laquelle ils avoient fermée de muraille n'avoit guieres, et avoient abbattu le rasteau, lequel la muraille couvroit; et au dedans ils avoient fait un rempart de terre et de fumier. Je fis les approches de nuict, et fis mettre la compagnie de Bardachin à la tanerie. Nous laissasmes reposer monsieur de Burie, et à la nuit nostre artillerie fut mise sur un petit haut vis à vis de la porte, à cent cinquante

pas de ladicte porte. Contre l'opinion desdits commissaires, je voulus essayer ce qu'il y avoit derriere la muraille neufve qui couvroit la porte, et eusmes des fagots, lesquels je fis allumer pres de la porte. A la clarté du feu je fis tirer à ladicte porte cinq ou six coups de canon, qui abbattirent toute ceste muraille neufve: j'envoyay recognoistre l'enseigne du capitaine Bardachin tout seul. La tanerie estoit entre l'artillerie et la porte, et y avoit un grand noyer entre ladicte tanerie et la porte. Il y pouvoit avoir cinq ou six pas jusques à la porte où le capitaine Bardachin et moy nous mismes derriere le noyer : et nous rapporta l'enseigne que ce que nous voyons de blanc c'estoit le rasteau. Nous luy fismes retourner monter sur le rasteau, au dessous duquel il nous dict qu'il avoit apperçeu un terre-plein, mais qu'il estoit un peu abbaissé, et qu'un homme passeroit couché sur le ventre. L'on ne le pouvoit veoir à luy à cause du feu, mais si faisions bien nous, qui estions derriere le noyer. Ils donnerent plus de vingt arquebusades. Je manday en diligence au capitaine Charry qu'il menast toutes les compagnies sans sonner tabourin ny faire aucun bruit : et à leur arrivée les fis mettre le ventre à terre derriere l'artillerie, et dis à monsieur Dortobie qu'il commençast à tirer, encore qu'il ne fust pas du tout jour, à l'endroit de la porte en batterie. Et comme il eut tiré deux volées, je fis partir l'enseigne dudict Bardachin, nommé le capitaine Vinos, qui avoit une rondelle en la main et un morion en teste, jac et manches, deux arquebusiers apres luy sans morion, et alloient presque le ventre à terre. Le capitaine Vinos commença à monter le rasteau ; Bardachin et moy nous estions advancez derriere le noyer.

L'aube du jour commençoit à paroistre; monsieur Dortubie tiroit tousjours à eux, et eux s'advançoient à se retrancher derriere la batterie qui estoit au costé de la porte, et ne prenoient garde à la porte, car ils ne pensoient pas que la muraille qui la couvroit fust par terre. Et comme le capitaine Vinos fut au haut du rasteau, il bailla sa rondelle à un des arquebusiers, et monta sur le rempart, puis se fit bailler sa rondelle, et tira l'un des arquebusiers, et puis l'autre; et comme je vis qu'il y en avoit trois, au bruit du canon je courus à la tanerie, et fis marcher les arquebusiers dudit Bardachin l'un apres l'autre droict au noyer, et retournay incontinent derriere iceluy : et à une autre vollée je fis approcher Bardachin du rasteau, ayant une rondelle et un morion, et les arquebusiers l'un apres l'autre cachant le feu. Et comme Bardachin en eut cinq ou six pres de luy, il monte le rasteau, son enseigne le tira, et les arquebusiers l'un apres l'autre; et à mesure que les arquebusiers venoient derriere le noyer, je les faisois couler; et comme je vis qu'il y en avoit une vingtaine, je m'approchay lors du rasteau. Ils entroient dans une petite chambre de la tour où il y avoit deux petites portes et des degrez de pierre à main droite et à main gauche, par là où on montoit et descendoit du costé de la ville en la tour : je faisois cependant monter l'un apres l'autre. Bardachin me manda qu'il commençoit estre assez fort pour estre maistre de la tour, et qu'il n'estoit pas encore descouvert : et alors je manday au capitaine Charry et au baron de Clermon qu'ils se levassent, et qu'ils vinssent courant tout au long d'un grand chemin qu'il y avoit tirant à la porte : ce qu'ils firent; et avant qu'ils

y fussent Bardachin fut descouvert, et commencerent à combattre et deffendre les degrez : surquoy arriverent tout en un coup les enseignes du capitaine Charry et de Clermon, et monterent leurs enseignes apres. Les ennemis deffendirent ces degrez, mais les nostres gaignerent le haut de la tour par une petite eschelle à main qu'ils trouverent, et furent maistres du devant de la porte : et à corps perdu les capitaines à droicte et à main gauche se jetterent au long des degrez, et vindrent aux mains en la ruë. Les ennemis repousserent une fois les nostres; mais à la fin la foulle les emporta, et allerent pesle-mesle jusques à la place, là où ils trouverent trois cens hommes en bataille qui firent teste et combattirent là : toutes-fois à la fin ils se mirent en routte. Je manday le tout à monsieur de Burie, et trouvay qu'il en avoit desja esté adverty, et aussi que le tirer de l'arquebuserie luy monstroit que l'on combattoit. Il envoya quelques gens-darmes à l'entour de la ville, mais ils n'y pouvoient rien faire: je prins quatre vingts ou cent soldats, et m'en allay autour des murailles, et tant qu'il en sautoit par dessus cela estoit mort. La tuerie dura jusques à dix heures ou plus, pource qu'on les cerchoit dans les maisons, et en fut prins quinze ou vingt seulement, lesquels nous fismes pendre, et entre autres tous les officiers du Roy et les consuls avec leurs chapperons sur le col. Il ne se parloit point de rançon, sinon pour les bourreaux. Le capitaine qui commandoit là s'appelloit le capitaine Heraud, qui avoit esté de ma compagnie à Montcallier, un brave soldat s'il y en avoit en Guyenne, et fut prisonnier; beaucoup de gens le vouloient sauver pour sa vaillance, mais je dis que s'il eschappoit, il

feroit teste à chasque village, et que je cognoissois sa valleur : voy-là pourquoy je le fis pendre : il pen-ousjours que je le sauvasse pource que je sçavois qu'il estoit vaillant ; mais cela le fit plustost mou-ar j'estois bien asseuré qu'il ne se retourneroit is de nostre costé, parce qu'il estoit fort opinias- coiffé de ceste religion : sans cela je l'eusse sauvé. onta les morts, et s'en trouva plus de sept cens : s les ruës et le long des murailles estoient cou-s de corps morts, et si je suis bien asseuré qu'il ourut un grand nombre de ceux qui se jetterent es murailles, que je faisois tuer. Voyla la prinse onsegur. Je pense qu'il y eust eu grand dispute rer par la bresche que nous faisions, et si eust té plus de cinq cens coups de canon avant que ust faict trou pour entrer deux hommes de front ment, car les murailles sont de bonne pierre, et espaisses, aussi bonnes qu'il y en ait en Guyenne ; encores il eust esté malaisé d'y venir, ayant moyen retrancher, et croy qu'ils nous eussent donné ffaires, et qu'il y eust eu de l'honneur et pour eux our nous ; mais il vaut mieux que nous ayons eu rofit. Deux jours apres nous allasmes assieger le teau et ville de Duras, là où il y avoit cent cin-nte hommes. Toute la nuict je ne cessay à loger llerie pour battre la ville, car de battre le chasteau toit difficile, sinon par le jardin de derriere, et res est-il fort difficile d'y mener l'artillerie. Nous lusmes qu'il valoit mieux attaquer la ville, et s par dedans la ville nous battrions la porte du teau. Et comme j'eus tout apresté, ils appelerent emanderent si monsieur de Burie estoit-là ; il leur

fut respondu qu'il estoit logé aux Metairies, qui sont à deux ou trois arquebuzades, mais que j'estois à l'artillerie; et alors ils me firent dire si je les voulois laisser sortir à fiance (1) : ce que je leur promis, et vindrent parler à moy; je les renvoyay à monsieur de Burie. Le jour commençoit à poindre quand ils retournerent, et me dirent qu'ils avoient capitulé. Monsieur de Burie entra dedans avec quelques-uns; je n'y entray qu'il ne fust huit heures du matin, pour-ce que je m'estois mis à dormir apres la capitulation faite, car je veillois quand les autres dormoient. Monsieur de Burie me dit qu'il n'avoit rien trouvé dedans qu'environ cent cinquante corcelets, qui estoyent du roy de Navarre, que La Garde de Thonens, huguenot, avoit laissé-là, lesquels il portoit à leur camp; mais il eut peur d'estre prins par les chemins : nous les fismes departir aux capitaines pour armer les soldats. De-là monsieur de Burie s'en alla jusques à Bordeaux, et je descendis avec l'armée vers Marmande et Thonens. Tout le monde abandonnoit les places qu'ils tenoyent d'effroy; je n'y trouvay que quelques Catholiques, et de-là marchay droit à Clairac et Aguillon, où passay la riviere; et comme je la passois, je fis faire alte devant ladite ville, pour ce qu'ils estoyent trois ou quatre mil hommes dans Agen, et les voulois aller environner pour les attrapper dedans. Ayant r'embarqué les trois canons à La Reolle, que je faisois tirer contre-mont la riviere, il fut nuict quand j'euz tout passé : et comme je marchois la nuict, il me fut apporté nouvelles d'Agen que sur l'entrée de la nuit ils avoient abandonné la ville, ayant prins le chemin vers Montauban. Je

(1) *A fiance :* en sûreté.

m'estonnois comme ces gens avoyent tant la peur au ventre, et qu'ils ne deffendoyent mieux leur religion. Ils n'eurent loisir d'en amener les prisonniers qu'ils tenoient, car l'effroy (1) les saisit tout à un coup quand on leur dit que j'estois tout aupres de-là ; ils pensoyent avoir desja la corde au col. Les prisonniers qu'ils tenoyent c'estoyent messieurs de La Lande, de Nort, les officiers du Roy et les consuls, sauf le president d'Agen, auquel ils ne vouloient point de mal. Ces pauvres officiers, gens de bien, demeurerent deux ou trois mois prisonniers; cent fois on leur presenta la corde pour les pendre : je m'estonne qu'ils ne moururent de peur. Et voylà comme la riviere fut libre. Monsieur de Burie estant arrivé au port Saincte Marie, nous y logeasmes l'armée et aux environs, puis nous en allasmes avec peu de gens à Agen, et trouvasmes que la ville estoit toute ruynée, car ces gens-là où ils passent laissent de tristes marques; et là nous demeurasmes trois ou quatre jours. Monsieur de Burie envoya à Villeneufve et à Monflanquin trois compagnies de gens-d'armes, sçavoir, la sienne, celle de monsieur d'Argence (2), et celle de monsieur de Carlus, lieutenant de monsieur de La Vauguyon. Ils manderent à monsieur de Burie qu'il leur envoyast quatre ou cinq cens hommes de pied, et qu'ils iroyent combattre le capitaine Bordet qui venoit de Sainctonge avec trois cens chevaux, où il y avoit six vingts salla-

(1) L'auteur de l'*Histoire des cinq Rois* attribue l'évacuation d'Agen, non pas à la terreur qu'inspiroit Montluc, mais à la mésintelligence qui régnoit parmi les chefs des Protestans.

(2) C'étoit celle de M. de La Rochefoucauld, dont d'Argence étoit lieutenant.

des tous lanciers; le demeurant estoyent pistolliers (1) et arquebuziers à cheval, et trois enseignes de gens de pied. Je me presentay à monsieur de Burie pour y aller, lequel me dit qu'il y vouloit aller luy-mesme, et qu'il se vouloit trouver à ceste faction; bref, qu'il partiroit sur la minuit. Je ne luy voulus point contredire, pour crainte qu'il ne cuidast que je voulusse tout faire, et gaigner cest advantage sur luy, et me retiray à Estillac pour donner quelque ordre à ma maison, ayant sçeu la mort de ma femme. Le lendemain monsieur de Burie se trouva encore dans Agen, et le lendemain apres. Cependant le Bordet (2) passa, et alla gaigner Montauban, où monsieur de Duras l'attendoit. Je sçay bien que monsieur d'Argence et ses compagnons advertirent trois ou quatre fois monsieur de Burie en haste de leur envoyer les gens de pied qu'ils demandoyent pour aller combattre : et croy fermement qu'il ne tint point à eux. Toutes-fois monsieur d'Argence est encores en vie, qui pourroit dire à qui en est la faute : il ne touche à moy de le dire.

Apres que je fus arrivé à Agen, nous conclusmes que nous irions assaillir le chasteau de Pene (3), car pendant que nostre camp estoit aux environs d'Agen, nous arriverent les trois compagnies espagnolles que dom Loys de Carbajac (4), commandoit en l'absence de son oncle dom Joham de Carbajac, qui amena

(1) *Pistoliers* : cavaliers armés de petites arquebuses qu'on tiroit d'une main, et qui s'appeloient pistoles, parce qu'elles avoient été inventées à Pistoie, petite ville d'Italie.

(2) Du Bordet, gentilhomme de Saintonge, lieutenant du comte de La Rochefoucauld. Il fut tué au siége de Chartres en 1568.

(3) Ce château est nommé le château de La Plume dans la nouvelle traduction de de Thou. — (4) *Carbajac* : Caryajol.

apres les autres dix enseignes. Nous assiegeasmes le chasteau par la teste, car par autre lieu nous ne le pouvions battre; car c'est une place forte et d'assiette et de structure, et y tirasmes plus de trois cens coups de canon. Il y avoit un grand terre-plain par derriere: ils avoyent fait une tranchée dans le terre-plain, où leurs soldats se tenoyent pour deffendre la bresche, qui estoit difficile, car il falloit encores monter par des eschelles sur le terre-plain. Or la nuict nous avions gaigné la ville, car le capitaine Charry et ses compagnons avoient mis le feu à la porte. Ceux de dedans, apres l'avoir deffenduë longuement, se retirerent dans le chasteau : ils pouvoient estre environ trois cens hommes. Or je vins recognoistre la bresche par le costé des maisons de main droite, lesquelles je fis percer passant de l'une à l'autre, et la derriere estoit si pres du chasteau qu'il n'y avoit que le chemin entredeux. J'apperceus un relais de pierre au flanc de main droite en la muraille, et fis aller un soldat le ventre à terre recognoistre le relais. Il monta jusques à la moitié, et trouva qu'il estoit fait comme s'ils y avoient laissé des degrez pour monter par-là, puis retourna à moy; et tout incontinent m'en allay à monsieur Dortubie, et tirasmes un canon un peu à main droite. Nous eusmes assez affaire de l'y pouvoir loger, à cause que c'est un precipice bien grand qui alloit jusques à la riviere. De là tirasmes en biais à ceste muraille, et, pour-ce qu'elle n'estoit pas là guere forte, en quatre coups de canon nous eusmes percé la muraille, de sorte que par le trou on pouvoit voir dedans leurs tranchées. Je descendis incontinent bas, et fis monter le mesme soldat par ces degrez jusques à

recognoistre si lé trou estoit vis à vis de la tranchée, et qu'il ne se descouvrist point en aucune maniere; ce qu'il fit, et me retourna dire qu'ils estoyent tous en bataille dans la tranchée, et qu'il y avoit force corselets, comme il estoit vray. Alors je fis prendre les eschelles que j'avois fait recercher par tout, et en pouvois avoir douze ou quinze. Monsieur de Burie se tenoit à l'artillerie : je vins conclure devant luy l'assaut; je le priay que les Gascons donnassent les premiers, et les Espagnols apres. Dom Loys dit qu'il desiroit qu'ils combattissent ensemble, ce qui luy fut accordé. Cependant je fis chois de quatre arquebuziers pour monter ces degrez, car il n'en pouvoit plus demeurer sur le haut pour tirer dans la tranchée par le trou quand les nostres donneroyent l'assaut par la teste, et ainsi leur livray l'assaut. Les soldats prindrent eux mesmes les eschelles, et je me rendis ausdits degrez avec les quatre arquebuziers. Et comme les uns dressoyent les eschelles, les quatre montoyent; et à mesme temps que les enseignes monterent les eschelles, les quatre arquebuziers tirerent dans leur tranchée : ils en tuerent un qui me tomba aux pieds, j'en fis remonter un autre. Comme les ennemis se virent tuez par ce trou, ils se retirerent en une autre forteresse, là où ils se deffendirent plus de trois grosses heures, et par deux fois repousserent nos gens jusques sur la bresche; et cogneus alors deux choses, encores que d'autres fois je les eusse bien remarquées: c'est que les Espagnols ne sont pas plus vaillans que les Gascons; et l'autre, que les grands combats se font par les gentils-hommes, car plus de cinq cens hommes, espagnols ou gascons, furent renversez sur les eschelles,






ou par terre. Toutes-fois il ne faut point oster l'honneur à celuy qui l'a acquis, ayant les capitaines gascons avec les gentils-hommes de leurs compagnies soustenu tout le jour le combat; je ne veux pas dire que les capitaines espagnols n'y fissent leur devoir, mais bien peu de leurs soldats. A la fin je donnay courage à nos gens, leur faisant remonter les eschelles, accourageant les uns et menassant les autres, car j'avois l'espée nuë au poing, pour faire quelque mauvais coup si j'en eusse veu de poltrons. Tous commencerent à faire mieux, Espagnols et Gascons, tellement qu'ils gaignerent le second fort. Les ennemis se departirent en deux autres forts, c'est à sçavoir à la grand tour, et en un autre quartier de maison à main gauche. Il failloit monter un degré de pierre où y avoit une basse-court, entre ladite tour et l'autre fort, de sorte que nos gens furent contraints mettre le feu à la porte de ladite basse-court. Il y avoit au bout du degré contre la porte un coin à main gauche où pouvoient demeurer quinze ou seze hommes; le capitaine Charry et le baron de Clermon y estoient, qui faisoyent tirer à travers de la porte dans la basse-court. Et comme la porte fut bruslée, elle tomba sur l'entrée d'icelle : j'estois à demy degré, et, comme je vis la porte tombée, je dis au capitaine Charry qu'ils sautassent dedans à travers du feu; ce qu'ils firent sans marchander; il ne luy failloit pas dire deux fois, il ne craignoit pas la mort. Je poussay ceux qui estoient devant moy sur le degré, bon gré mal gré, et ainsi nous entrasmes tous de furie, et ne trouvasmes dans la basse-court que femmes et filles; tout en estoit remply jusques aux estables. Ceux de la tour

de l'autre fort de main gauche nous tiroient la dedans ; ils y tuerent cinq ou six soldats : le capitaine Charry y fut un peu blessé, et le sieur Bardachin aussi. Nous faisions descendre les femmes par ce degré de pierre: les Espagnols qui estoient dans la grand basse-court, audessous du degré, les tuoient, disans que c'estoient des Lutheranos desguisez (1). Nous redoublasmes l'assaut à ce fort de main gauche par une porte qu'il y avoit, et par deux fenestres, et l'emportasmes, passant au fil de l'espée tout ce qui se trouva dedans. Or il nous failloit combatre puis apres la grand tour, et la porte qui estoit au milieu. J'y laissay les capitaines qui n'estoient point blessez dans ce costé de main gauche, et dedans les escuries, pour les tenir assiegez. La fortune porta qu'ils avoient tous leurs vivres en ce dernier fort de main gauche, et n'avoient rien dans la grand tour : ce qui fut cause que sur l'entrée de la nuict ils se rendirent aux capitaines, la vie sauve. Les Espagnols estoient logez dans la ville, lesquels sçeurent qu'ils s'estoient rendus, et que nos capitaines les menoient le matin à monsieur de Burie et à moy, qui estions logez à la maison de monsieur de Carlus, à une arquebusade du chasteau. Monsieur de Pons y estoit aussi, car il estoit venu avec monsieur de Burie. Nous baillasmes à quinze ou vingt soldats ces prisonniers, qui pouvoient estre en nombre quarante ou cinquante. Les Espagnols les vindrent oster à ces quinze ou vingt soldats, et les tuerent tous, sauf deux serviteurs

(1) Des Luthériens. On a déjà remarqué que sous le nom de Luthériens on désignoit à cette époque tous les Protestans, quelle que fût la secte à laquelle ils appartinssent.

de madame la mareschalle de Sainct André, que j'avois retenus à mon logis. Il ne se trouva point, d'environ trois cens hommes qu'ils estoient, qu'il en eschapast que les deux que je sauvay, et un qui descendit par la muraille avec une corde, par le chasteau, et alla passer la riviere à la nage, ayant beaucoup de soldats apres à coups d'arquebusades ; mais il se sauva miraculeusement en despit de tous ; son heure n'estoit pas venuë, car il luy fut tiré un monde d'arquebusades, sans qu'aucune portast. Je cogneus à ceste heure que ces gens de dom Loys estoient la pluspart bisoignes (1) ; car les vieux soldats ne tuent pas les femmes, et ceux-là en tuerent plus de quarante, et m'en courouçay à eux. Les capitaines en estoient marris, mais ils n'y peurent donner ordre, car ils disoient que c'estoient des Lutheranos deguisez, parce qu'en fouillant quelqu'une pour se jouër avec elle, ils avoient trouvé que c'estoit un diacre esbarbat (2), qui estoit habillé en femme. Voy-là la prise de Pene, qui n'estoit pas de petite importance, pour estre une place tres-forte, et à un bon pays sur la riviere, où plusieurs mauvais garçons (3) furent depeschez, lesquels servirent de combler un puits bien profond qui estoit au chasteau. Il se peut dire que tout le monde fit là son devoir, et monsieur de Burie, qui estoit tousjours au canon, prenant autant de peine qu'homme de son aage eust sçeu faire.

(1) *Bisoignes* : soldats de recrue. — (2) *Esbarbat* : sans barbe.

(3) « Une partie de ceux d'Agen s'etoient retirés dans ce château; « Montluc les y alla incontinent assiéger. La cruauté y fut extrême, « jusques à tuer les petits enfans dans les bras de leurs mères, et puis « après leurs mères. » (*Hist. des cinq Rois.*)

Or, comme le capitaine Bordet fut joinct avec monsieur de Duras, leur camp commença à se renforcer, pource que ceux qui n'estoient bougez encores, sur l'esperance de l'arrivée dudict Bordet, il leur sembla que leurs affaires iroient bien, et se rendirent à leur armée. Or nous avions peur qu'une nuict ils nous emportassent Moyssac ou bien Cahors, pource que les rivieres estoient si basses que l'on les passoit à gué. Je dis à monsieur de Burie qu'il nous failloit envoyer promptement des gens dans Cahors; car, puis que les eauës se pouvoient passer, à leur arrivée ils emporteroient la ville, n'y ayant dedans que les habitans; et fis election de monsieur de Sainctorens, avec quatre vingts ou cent argoulets qu'il avoit en sa compagnie de gens de pied, et le priay de faire diligence jour et nuit. Je contay que de là où les ennemis estoient il iroit dans sept ou huict heures à Cahors. Et comme Dieu veut garder, quand il luy plaist, que le mal n'advienne, nous avions nouvelles, et pensions qu'elles fussent veritables, que les ennemis venoient à Moyssac, et ne se parloit point de Cahors. Monsieur de Sainctorens fit grand diligence, ne sejournant jamais, sinon pour manger sur le chemin un peu de pain et boire un peu de vin, qu'il avoit fait porter pour les soldats : aussi il luy estoit bon besoin de la faire ainsi ; il falloit qu'il passast tout aupres de leur camp, et comme il marchoit la nuict, ainsi faisoient les ennemis ; de sorte que comme le matin au soleil levant il arriva par delà la riviere, les ennemis arrivoient deçà, et trouva la ville tout esbahye, et les gens commençoient à l'abandonner pour se sauver par les montaignes. Ils reprindrent

courage; et sur l'heure, sans entrer en maison aucune, Monsieur de Sainctorens sortit à l'escarmouche, et se jetta sur le passage de la riviere, ayant de forts bons soldats, car aussi c'estoit la premiere compagnie qui avoit esté faite; et tout le jour les ennemis demeurerent aux environs de la riviere, faisant tousjours quelque semblant de vouloir passer. Et pense qu'ils attendoient le reste de leur armée, qui venoit derriere eux. Ils ne s'efforcerent d'avantage de passer. La nuict venant, monsieur de Sainctorens se retrancha avec des tonneaux, pierres et bois, et tout ce qui se trouvoit : toute la ville travailloit, de sorte que le matin les ennemis virent qu'il n'y feroit pas bon pour eux; et, le reste de leur camp arrivé, ils se logerent aux plus prochains villages de la riviere, et là demeurerent quelques jours, et nous allasmes à Moyssac. Monsieur de Burie avoit fait venir deux grandes coulevrines de Bordeaux, et deux pieces de campagne; nous laissasmes à Moyssac les trois canons, et marchasmes vers Caussade, Mirabel et Realville, où leur camp estoit retiré. Le Roy nous avoit envoyé monsieur de Malicorne, pour nous faire entendre comme les affaires se portoient en France, et aussi afin qu'il luy rapportast comment alloient celles de pardeçà. Nous arrivasmes à Mirabel en deux ou trois jours, pendant lesquels je ne pouvois mettre en teste à monsieur de Burie qu'il nous falloit faire diligence pour les attraper, car on luy mettoit tousjours difficulté sur difficulté.

Or faut-il, que tous nous qui sommes en vie confessions que nous estions tous en peine de luy, parce qu'il avoit toujours eu reputation de combattre, et estoit estimé bon capitaine, dequoy il avoit fait preuve

en beaucoup de lieux; et nous le trouvions si dur et si lent, qu'il sembloit à un chacun qu'il voulust fuyr le combat et donner moyen à l'ennemy de se sauver; de façon que plusieurs le soupçonnoient, à cause que presque tous ses serviteurs, mesmement un sien secretaire qu'il aymoit fort, estoient huguenots. Un sien maistre d'hostel basque, nommé Hactse, nous disoit que volontiers, s'il eust esté creu, monsieur de Burie eust changé de serviteurs, cognoissant bien que l'on le soupçonnoit à cause d'eux, et mesmes les Espagnols, comme à la verité cela estoit insupportable, pour le soupçon qu'il y avoit que les ennemis ne fussent advertis de nos desseins. Je ne cogneus jamais aucun de ce party qui ne voulust, quelque mine qu'il fist, la ruine de celuy du Roy. Quant à moy, je pense qu'il n'entra jamais rien de mauvais dans son cœur, et que ce qui le faisoit ainsi dilayer, c'estoit pource qu'on luy rompoit les oreilles que je le ferois perdre. Comme nous arrivasmes à Pecornet, qui est à monsieur de Thonens, il se campa, et je marchay droit à Mirabel avec ma compagnie et une bonne trouppe de gentils-hommes, et envoyay mon fils le capitaine Montluc devant. Et comme il fut à Mirabel, il trouva que les ennemis ne faisoient que desloger, et avoient pris le chemin devers Caussade : il les rencontra-là, et en deffit une trouppe, et le reste se jetta dans deux ou trois maisons; et, pource que cela estoit pres de Caussade où estoit leur camp, et qu'il n'avoit point de gens de pied avec luy, il fut contrainct de les laisser, et se retirer à Mirabel, où je l'attendois. Or avois-je mandé à monsieur de Burie que je le priois venir camper à Mirabel, n'y ayant de Pecor-

net à Mirabel qu'une lieuë. Il me manda que le camp estoit desja la pluspart logé : j'y allay moy-mesmes sur des courtaux, et trouvay qu'il estoit desja logé dans la grange de monsieur de Thonens. Je fis tant, avec l'aide de messieurs de Malicorne, d'Argence et des autres capitaines des gens d'armes, que nous le fismes acheminer. Or, quelque bruit que l'on fist courir de luy, je ne le soupçonnois point, comme j'ay dit, et pensois que ce qui le faisoit estre ainsi lent, estoit pour crainte de perdre, ne voulant rien hazarder, sçachant bien que s'il perdoit une bataille le pays estoit perdu ; et d'ailleurs il voyoit les ennemis s'en aller en France : mais je disois tousjours que ce seroit faire un beau service au Roy de les deffaire avant se joindre, et que cent traistres et rebelles n'attendirent jamais dix hommes de bien. Il s'en plaignoit souvent à son nepveu monsieur du Courré, disant que je les ferois un jour tous perdre, et la Guyenne au Roy par consequent. Et quant à moy, j'oserois assurer que ceste crainte le faisoit tenir bride en main, car il n'estoit pas meschant ny desloyal à son maistre, et n'avoit pas faute de cœur ny de sagesse à bien conduire; mais il ne vouloit rien hasarder, qui estoit un grand deffaut à luy.

Or la nuict nous envoyasmes par deux fois recognoistre les ennemis à Caussade; il n'y avoit que demy lieuë, et la derniere fois ce fut par monsieur de Verdusan, mon enseigne, qui leur chargea un corps de garde. Or je voulois aller charger la nuict, car tout leur camp estoit logé hors de la ville et assez escarté; mais jamais il n'y eut ordre qu'il y voulust entendre. Le lendemain matin j'allay avec la compagnie du roy

de Navarre, celle de monsieur de Termes et la mienne, recognoistre, menant monsieur de Malicorne avec moy, et trouvasmes qu'il y avoit quelques arquebusiers dedans, qui nous tirerent. Or monsieur de Duras et le capitaine Bordet estoient allez à Montauban, là où il n'y a que deux lieuës, et avoient laissé là tous les bons chevaux qu'avoit amené le capitaine Bordet, car luy et monsieur de Duras n'en avoient mené que dix ou douze, et avoient couché à Montauban ceste nuict-là. Jamais ils ne firent semblant de se monstrer, et avoient une grand peur que tout nostre camp descendist, car de Mirabel à Realville n'y a qu'un quart de lieuë. Nous temporisasmes là devant plus de deux heures, ne sçachant point que ces gens fussent dedans. Bien nous dirent des paysans que monsieur de Duras estoit allé le jour devant à Montauban, mais ils ne sçavoient s'il estoit retournés. La nuict nous retournasmes à monsieur de Burie, et entrasmes en conseil, tous les capitaines des gens-d'armes, le seigneur dom Loys de Carbajac aussi; et là disputasmes si nous les devions aller assaillir dans Caussade avec les deux grandes coulevrines, parce que les murailles ne valloient rien. Les uns disoient qu'ouy, les autres que non. A la fin ceux qui disoient que non demeurerent les plus forts; et comme je vis cela, je proposay que nous devions incontinent apres disner descendre là bas en la plaine et nous mettre tous en bataille, et que nous ferions deux effets : le premier, que nous cognoistrions la force de l'ennemy, et verrions à leur contenance s'ils avoient peur ou non; et l'autre, que nous rengerions nos gens comme ils devroient combattre, et despartirions de nostre arquebuserie avec les trouppes de la

gendarmerie, afin que, si nous venions à combattre, chascun sceust le rang qu'il devroit tenir; ce que ne pouvions faire où nous estions logez, à cause que c'estoient tout collines. A la fin nous conclusmes tout cela, et arrestasmes qu'apres avoir un peu mangé nous monterions à cheval. Toute la noblesse, qui estoit belle et grande, se retira avec moy : nous nous hastasmes de manger. J'envoyay un gentil-homme à monsieur de Burie, l'advertir que je commençois à m'acheminer pour commencer à prendre place. Voicy venir monsieur de Malicorne qui avoit entendu le changement, et me vint dire que monsieur de Burie estoit resolu de ne descendre point là bas, ny permettre que le camp y descendist; et me dit que ceux-là que je pensois tenir bon à ce que nous avions arresté, estoient les premiers qui s'en estoient desdits en toutes choses. C'est grand cas que le chef tire volontiers les autres à son opinion. Je le priay y vouloir retourner pour luy remonstrer la grande faute que nous faisions, de n'ordonner comme nos gens devoient combattre, et que je luy promettois sur mon honneur que nous ne combattrions point, et ne ferions sinon veoir la contenance de l'ennemy, et avec nostre artillerie nous les battrions s'ils se presentoient de l'autre costé du ruisseau. Mais j'en pensois bien une autre : si j'eusse veu la commodité propre, je les eusse si bien approchez, qu'ils ne s'en fussent peu desdire. Ledit seigneur de Malicorne n'y vouloit point retourner, et dit qu'il y avoit fait tout ce qu'il avoit peu à luy remonstrer, et qu'il n'y feroit rien d'advantage, et le trouvay fort fasché. Je cogneus bien qu'il ne disoit pas tout ce qu'il en pensoit : et alors j'y envoyay

monsieur de Madaillan. Monsieur de Malicorne demeura avecques moy, car il ne voulut plus retourner. Nous nous acheminasmes et passasmes devant son logis, ayant tous esperance que, quand il nous verroit acheminer, la fantaisie luy changeroit, et s'en viendroit. Et comme nous fusmes là bas, nous vismes arriver les compagnies du roy de Navarre et de monsieur le mareschal de Termes, que le capitaine Arne et le capitaine Masses commandoient, et me dirent que monsieur de Burie avoit envoyé protester contr'eux s'ils venoient me trouver, mais qu'ils avoient respondu qu'avant disner ils avoient conclu de descendre bas en la plaine, et que quant à eux ils se vouloient arrester au premier conseil, et que j'y estois desjà, et que si les ennemis me combattoient, ils en vouloient manger leur part. Il protesta aussi contre tous les autres capitaines (j'ai sceu depuis que dom Loys estoit de ceux qui avoient changé d'advis), protesta aussi contre le capitaine Charry, maistre de camp, lequel luy laissa les compagnies, et s'en vint tout seul pour me trouver. Bref, nous voy-là en division. O la mauvaise beste que c'est quand elle se met en une armée! empeschez-la tant que vous pourrez, vous qui commandez aux armées, car si une fois elle a ouvert la porte, il est malaisé de l'en chasser.

Les ennemis partirent de Caussade, prenant le chemin droit à Realville, pour se sauver devers Montauban. Et comme ils furent en la plaine de leur costé, ils m'apperceurent et firent alte, puis se mirent en bataille et demeurerent plus d'une grand heure à s'y mettre. Je cogneus bien qu'ils n'estoient pas fort experts en cela, et que leur ordre n'estoit pas bien faict.

Ils n'osoient tirer plus avant, craignant que je les chargeasse par queuë, et demeurasmes ainsi vis à vis, ayant un petit ruisseau entre-deux, plus de quatre grosses heures. Je ne voulus point que quelques arquebusiers à cheval que j'avois attaquassent rien, afin de luy monstrer que je n'avois poinct envie de combattre qu'il n'y fust, esperant qu'il y viendroit nous sçachant si pres; mais tout fut pour neant, et ainsi fusmes contraincts nous retirer de là : et comme nous nous retirions droict à Mirabel, aucuns de leurs gens de cheval qui estoyent dans Realville, lesquels auparavant n'avoyent jamais osé bouger, passerent le ruisseau (c'estoyent ceux du capitaine Bordet); ils avoyent tous des casaques blanches, qui furent les premieres que j'avois jamais veuës. Et comme ils virent que nous tournions visage à eux, ils tournerent repasser le ruisseau et passerent l'eauë par dessus Realville, à nostre veuë, prenant le chemin de Montauban. Je me retiray à mon logis aussi fasché que je fus jamais, pour avoir perdu ceste belle commodité de combattre les ennemis. Quelque promesse que j'eusse faite, si le gros fust descendu nous estions aux mains, car je les eusse, comme j'ay dict, tant approchez, que sans combat il n'estoit possible de se demesler. Le soir monsieur de Burie m'envoya dire si je voulois venir au conseil, ce que difficillement apres plusieurs prieres je fis, et malaisément m'y peut on amener. Je luy remonstray la coyonnade que nous avions faicte; il me dit n'avoir tenu à luy que l'on n'eust combattu. Il ne s'en alla pas sans responce. Monsieur de Malicorne, monsieur d'Argence sont encores en vie : je pense qu'il leur souvient mieux de ce que j'en dis qu'à moy; car

je n'estois point en mon bon sens, tant j'estois desespéré et en collere. Bref je quittay son conseil. Il monstroit bien qu'il estoit plus sage que moy, et plus patient d'endurer mes imperfections, et croy qu'en sa conscience il jugeoit qu'il avoit tort. La nuict les capitaines Arne, Masses et moy avecques ma compagnie et la noblesse, pensant trouver les ennemis deçà la riviere de Labeyron, pource que le passage estoit fort mauvais, fusmes à lerthe, et ne pensions point qu'ils passassent de ceste nuict là; mais à leur arrivée ils passerent tous en desordre, et s'allerent mettre aupres de Montauban dans un bois qu'ils appellent le Ramier. Le sieur du Masses et Arne en trouverent quelques uns qui estoient demeurez aux mestairies par deçà la riviere, à cause qu'il s'en estoit noyé quelques uns; mais ils les garderent bien de passer. Et ainsi nous en retournasmes sans pouvoir faire autre chose, ayant resolu de nous perdre tous ou les combattre, si nous les eussions trouvez : et croy que la collere où nous estions nous eust redoublé la force de combattre pour laisser la honte et vergoigne à ceux qui n'en vouloient pas manger. Les paysans des mestairies nous asseurerent qu'ils ne devoyent arrester qu'ils ne fussent dans Montauban : qui fut cause que ne passasmes la riviere. Ils nous asseurerent que si cent chevaux fussent arrivez comme ils commençoyent à passer, ils les eussent tous deffaits, ou ils se fussent noyez, tant ils avoient de peur, et qu'un nombre s'estoyent noyez ayant eu l'effroy sur une fausse alarme, de sorte que tous se jettoient à pied et à cheval à coup perdu dans la riviere pour passer. Et voyla la belle coyonnade qui fut faite, laquelle jamais ne me departit de dessus le

ır jusques apres la bataille de Ver que nous eus- ; quelque temps apres. Il me sembloit que les pierres ıs regardoient, et que les paysans nous monstroyent doigt : nous avions la meilleure commodité de les iller que nous n'eusmes depuis à Ver.

'estois en telle colere qu'il ne tint qu'à bien peu : le matin je ne me departisse d'avec le sieur de Bu- et sans les capitaines et seigneurs qui estoient ɔques nous, qui m'en garderent, je l'eusse fait, es- bien certain que la pluspart de l'armée me fust ıeurée. Celuy qui me destournoit le plus de mon ntion que nul autre estoit monsieur de Malicorne, ɾemonstrant que le Roy le trouveroit mauvais, et que : iroit mal, et apres on me improperereoit le tout, seroit assez suffisant pour me rendre hay de la ne et me ruiner à jamais. Quant à moy, je voulois ; la guerre à mon plaisir, et me sembloit que je fe- beaucoup mieux. Il me souvenoit tousjours de gon, les ayant rompus avec si peu de gens, et avois ;i opinion que les seigneurs d'Argence et de Carlus endroient aupres de moy, encores qu'ils fussent ve- avecques luy. Toutesfois je creus le conseil dudict r de Malicorne et des autres, qui me rapatrierent ɔ luy, car ma colere n'est pas des plus mauvai- encor qu'elle soit prompte : d'ailleurs il estoit lieu- ınt de roy; il m'asseura que la premiere occasion se presenteroit il oublieroit toute crainte de perdre ɾuyenne. Il sçavoit bien que ce n'estoit que bonne ıuté que j'avois au service du Roy qui me faisoit i parler : aussi autre chose ne l'avoit gardé que la r de perdre, estant certain que le Roy s'en pren- it à luy puis qu'il en avoit la charge.

O la mauvaise chose que c'est à un lieutenant de roy d'estre tousjours en crainte de perdre! Ayez hardiment ceste peur dans une place, fortifiez vous jusques au ciel si vous pouvez, gardez vous, veillez et ayez peur de surprinse ; mais avoir forces suffisantes, et avoir tousjours peur de perdre, cela sent je ne sçay quoy. Croyez, lieutenans de roy, que c'est un mauvais presage. Quant à moy, je n'estois pas marchand à tel pris, car je voyois bien tousjours que si les affaires de la Guyenne alloyent bien, celles de France en iroyent mieux, et si nous deffaisions les forces de pardeçà, qu'apres nous nous jetterions dans le Languedoc, gardant par ce moyen que monsieur le prince de Condé n'auroit forces ny argent de la Guyenne ny du Languedoc.

Monsieur de Malicorne s'en retourna quelques jours apres, et pense qu'il conta au Roy ce qu'il en avoit veu. Je cuide que pour ceste occasion Sa Majesté envoya monsieur de Montpensier de pardeçà, ayant entendu que nous n'estions gueres de bon accord : cela est fort dangereux au service de celuy qu'on sert; je ne seray jamais d'advis de donner commandement à deux : il vaut mieux un moindre capitaine seul que deux bons ensemble. Il est vray que j'en prenois plus que le Roy ne m'en avoit donné : peut-estre fut-il besoin, il y en a assez qui en peuvent tesmoigner: pleust à Dieu que le Roy en eust faict autant à ceste derniere guerre! et peut estre que son service et le pays s'en fussent mieux portez, n'estant pas seul en ceste opinion, car je fus fort bien accompagné, et des meilleures testes. Et conseillerois tousjours au Roy que comme il entendroit une division en une armée,

qu'il y envoyast tousjours un prince de son sang pour commander sur tout ; et le plustost seroit le meilleur, avant que la division ne puisse prendre grand pied pour porter dommage à ses affaires ; car apres qu'elle auroit prins et faict fondement, et que le desordre seroit advenu, on n'y pourroit jamais donner ordre qu'avec grand difficulté et dommage, ou separant ceux qui sont en division, ce qui ne se peut faire sans incommoder les affaires, veu que l'un et l'autre ont des amis et serviteurs.

Or peu apres, monsieur de Burie mit en avant une entreprise, qui estoit d'aller assieger Montauban (1) par le costé de Thoulouse, et qu'il falloit retourner à Moissac et passer la riviere ; il fit venir encore un canon et une coulevrine, et prismes le chemin droit à Moissac. Je le voulus laisser faire sans le contredire en rien, ayant juré un bon coup que je ne dirois mot, pour voir ce qu'il feroit, encores que je cogneusse bien que son entreprise retourneroit en fumée et à neant; car puis que nous ne les avions osé combattre à la campagne, que pouvions nous esperer de les vouloir combattre dans une ville, et encore telle que celle là? Toutesfois je suivis comme les autres, et arrivasmes au

(1) Burie arriva devant Montauban le 14 septembre. Son armée étoit composée de neuf compagnies de cavalerie, vingt-neuf enseignes d'infanterie française et trois d'Espagnols, avec cinq gros canons, trois coulevrines et cinq moyennes pièces. Le siége fut levé le 17. Burie perdit environ cinq cents hommes, les assiégés pas plus de trente. (*De Thou.*) Le Bret, dans son Histoire de Montauban, raconte ainsi ce siége : « Le 14, Burie « fit tirer plusieurs coups de canon contre la tour du Pont, défendue par « l'église de Saint-Orens que l'on avoit fortifiée; le lendemain, don Louis « de Carvajal brûla le moulin d'Albarède; le 16, il y eut des conféren« ces entre les assiégés et Montluc; le 18, Burie leva le siége. »

bourg, et là demeurasmes sept ou huict jours, ayant faict tirer quelques coups de canon à la tour du pont. Nous tenions le bourg jusques aux maisons qui estoient tout aupres du pont, là où il y avoit une eglise qu'ils avoient fortifiée. Bref, je ne sçay par quel bout commencer à escrire ceste belle entreprise, car je n'en sçaurois faire un bon potage; et vaut mieux, sans tirer plus outre, que je la laisse là. Et fust arresté que nous nous retirerions à Montech.

A nostre arrivée à Moissac je fus adverty que ceux qui estoient dans Lectoure estoient sortis en campagne, faisant une infinité de ravages sur les gentilshommes et par tout là où ils en pouvoient prendre, et qu'ils attendoient des forces de Bearn que le capitaine Mesmes amenoit, qui estoient en nombre de cinq cens hommes. Leur dessein estoit de faire un camp-volant, ce qui fut cause que j'en r'envoyay le capitaine Montluc (1) avecques quelques uns de ma compagnie. Le comte de Candale, les sieurs de Cancon (2), de Montferrand, Guitinieres (3) et autres, voulurent aller avec luy, et amenerent le capitaine Parron, la compagnie du baron de Pourdeac (4), que le capitaine La Rocque Dordan commandoit, car le baron de Pourdeac avoit esté blessé quelques jours auparavant devant Lectoure, à une escarmouche que le capitaine Montluc avoit faicte. Or, comme ils furent arrivez à Florence, ils entendirent que les Begolles (5), nepveux de mon-

(1) Pierre de Montluc, connu sous le nom de *Peyrot*.

(2) Ou *Cocon*, frère du baron de Fumel.

(3) Geoffroy d'Aidie, seigneur de Guttinières, petit-neveu d'Odet de Lescun, si fameux sous le règne de Louis XI, qui le fit comte de Comminges.

(4) Bernard de Viemont, baron de Pordeac. — (5) Ou Bugoles.

sieur Daussun, estoient chefs de ceux qui estoient sortis de Lectoure (1), et qu'ils avoient pris le chemin droit au Sampoy pour aller au devant dudit de Mesmes, qui se devoit rendre ce matin à Aiguetinte. Monsieur de Baretnau, qui faisoit une compagnie de gens de pied, s'y trouvant, alla se mettre entre Terraube et Lectoure, parce qu'ils les vouloient là combattre. Les ennemis, qui furent advertis de son partement de Florence, cuiderent retourner à Lectoure, pource qu'ils furent advertis que le capitaine Mesmes ne pouvoit arriver de ce jour là à Aiguetinte. Et comme ils eurent passé Terraube pour retourner à Lectoure, ils virent qu'il falloit combattre le capitaine Montluc, qui s'estoit mis au devant, et aymerent mieux retourner à Terraube. Il y eut de l'escarmouche à l'entrée, car s'ils eussent esté encores cinq cens pas en arriere, le capitaine Montluc les deffaisoit avant que d'entrer. Lors il depescha vers Auch, Florence, La Sauvetat, Le Sampoy, et jusques à Condom, afin qu'on le vinst secourir pour les tenir assiegez : ce que tout le monde fit; et y arriva plus de deux mille personnes. Il me despescha en poste un courrier, m'advertissant que si je voulois venir là avec l'artillerie, nous prendrions Lectoure, car tous les bons hommes qui estoient dedans, ils les tenoient enfermez dans Terraube, qui estoient en nombre de quatre cens; et tous les deux Begoles, nepveux de monsieur Daussun, y estoient. Je monstray la lettre à monsieur de Burie; il y eut un

(1) L'auteur de l'*Histoire des cinq Rois* prétend que Bugoles, gouverneur de Lectoure, avoit été gagné par le jeune Montluc, qu'il sortit de la ville avec une partie de la garnison, et alla s'enfermer dans Terraube, où il fut bientôt obligé de se rendre faute de vivres.

peu de dispute, pource qu'il ne vouloit pas que je prinse des capitaines de gens de pied : à la fin il m'accorda le baron de Clermon mon nepveu, auquel j'avois donné une compagnie de creuë. Et promptement monsieur d'Ortubie et Fredeville attelerent trois canons, et je me mis devant à Moissac pour preparer les batteaux ; et à l'arrivée de l'artillerie ils trouverent les batteaux prests, et toute la nuit ne fismes que passer. J'envoyay un commissaire de village en village tenir des bœufs prests pour tousjours rafraischir les autres : puis me mis devant, et trouvay le capitaine Montluc qui avoit assiegé la ville, et s'estoient rendus les quatre cens qui estoient à Terraube à luy, leur ayant promis la vie sauve.

Le capitaine Mesmes s'approcha jusques à la riviere de Bayse, à une lieuë dudict Terraube; et, entendant comme les autres estoient assiegez, se recula par le mesme chemin qu'il venoit, et se retira dans un petit village appellé Roquebrune, pres de Vicfezensac. Monsieur de Gohas, mien nepveu, qui avoit esté lieutenant de monsieur de La Mothe-Gondrin en Piedmont, et avoit espousé sa fille, s'estoit mis aux champs avec quelques gentils-hommes ses voisins et des paysans au son de la cloche. Il se mit sur la queuë, et le contraignit de se sauver dans ledit Roquebrune. La nuit les paysans se fascherent de les tenir assiegez, et se desroberent presque tous; de sorte que le capitaine Mesmes (1) s'en alla le matin en Bearn, d'où il estoit venu conter des nouvelles des belles afres qu'il avoit eu.

(1) Quelque temps après la bataille de Ver, cet officier fut pris et condamné à avoir la tête tranchée.

Or monsieur d'Ortubie fit si grand diligence, qu'il fut le lendemain passé la riviere deux heures devant jour, et fut devant Lectoure ; et sur la pointe du jour luy, monsieur de Fredeville, monsieur de La Mothe-Rouge et moy, allasmes recognoistre où nous mettrions l'artillerie, et advisasmes de la mettre sur une petite montaigne du costé de la riviere, là où il y a un moulin à vent, pour battre du costé de la fontaine; et la battismes tout le jour, de sorte que la breche fut faicte de sept ou huict pas de long. Ils s'estoient retranchez par dedans, et avoient bastionné le bout des ruës et le chemin qui va au long de la muraille, et percé deux ou trois maisons qui regardoient sur la bresche. Cependant que l'artillerie battoit je faisois faire des eschelles pour donner l'assaut au boulevart qui flancquoit la breche, afin d'empescher ceux du boulevart qu'ils ne peussent tirer à la breche; et, pource qu'ils avoient environné ce boulevart de tonneaux et de gabions pleins de terre, et qu'aussi la breche n'estoit pas encore raisonnable, je ne voulois pas faire ceste nuict-là ce que je fis l'autre nuict apres.

Le lendemain matin je fis tirer à ces tonneaux et gabions et agrandir la breche et la baisser : la nuict apres nous nous mismes en camisade, et ordonnay que le capitaine Montluc iroit donner l'assaut à la breche avec les deux compagnies du baron de Clermon, et celle du baron de Pourdeac, et la noblesse qui voudroit aller avec luy, entre lesquels estoit le comte de Candalle, jeune seigneur plein de bonne volonté; aussi est il mort depuis en une breche en Languedoc, comme on m'a dit. Et quant à moy, je devois donner par les eschelles au boulevart avec la compagnie du sieur de

Baretnau et un autre, et ma compagnie de gens-darmes (1), que j'avois fait mettre à pied. Je fis prendre mes eschelles, et mis devant le capitaine Montluc et sa trouppe, allant sur leur queuë voir quel effect ils feroient. Apres moy venoient les eschelles et ma trouppe. Or ils les emporterent d'une grand hardiesse, et entrerent dedans, et commencerent à combattre les remparts qu'ils avoient faits aux ruës, et desjà estoient presque maistres de l'un.

La nuict devant ils avoient faict un fossé entre la breche et les remparts, et y mirent une grande trainée de poudre, et par dedans une maison ils y devoient mettre le feu. Nous dressasmes les eschelles, et monterent deux enseignes jusques aupres du haut du bastion. Je faisois monter les soldats et achever de dresser les eschelles : et comme nos gens de la breche estoient presque maistres des remparts, ceux de derriere, qui mirent les pieds dans le fossé de la trainée, qui estoit couverte de quelques fassines, commencerent à crier : « Nous sommes dans la trainée », et s'effrayerent de telle sorte, que tous se renverserent sur la breche. Les premiers qui combattoient les remparts n'eurent autre remede que de se retirer, et là y fut blessé le capitaine La Roque, lieutenant et parent du baron de Pourdeac, lequel mourut le lendemain, un des vaillans gentils-hommes qui sortist il y a cinquante ans de Gascogne. Il y en mourut aussi d'autres, et y en eut quelques uns de blessez de ceux qui donnoient par les eschelles. Et comme ceux de la breche furent retirez, je retiray les miens, bien aise d'en estre eschappé à si

(1) Cette compagnie de gendarmes avoit été donnée à Montluc en 1558.

bon marché. Que s'ils eussent donné le feu de bonne heure, ils eussent faict une terrible fricassée.

Le lendemain monsieur d'Ortubie, le gouverneur de La Mothe-Rouge et moy, allasmes recognoistre de l'autre costé de la ville devers le petit boulevart, et nous ne sçeusmes trouver lieu que pour y mettre deux canons que bien malaysément, car ceste ville est pour une ville de guerre des mieux assises de la Guyenne, et bien forte; et si y demeuroit encores le petit boulevart qui flanquoit cest endroit où nous voulions battre, qui nous garda de nous pouvoir bien resoudre. Et sur le midy monsieur d'Ortubie tourna battre encores par la breche à quelques flancs qu'il y avoit, pour ce que le lendemain je me resolus de donner l'assaut de plein jour: et en pointant un canon luy-mesmes fut blessé à la cuisse d'un coup de fauconneau qui estoit sur le grand boulevart, qui me deconforta fort, car c'estoit un vaillant capitaine, et qui entendoit bien l'estat de l'artillerie. Il mourut deux jours apres. C'est la charge de nostre mestier la plus dangereuse: toutesfois en tous les sieges où je me suis trouvé, j'estois tousjours pres du canon; si je n'y estois il me sembloit que tout n'y alloit pas bien. Celuy-là entendoit bien son mestier, qui est une chose bien rare et perilleuse, comme j'ay dit: aussi n'en eschappe-il guere de ceux qui se hazardent trop. Cependant les ennemis parlementerent: il fut arresté qu'ils me bailleroient pour ostages trois de ceux de là dedans, et que je leur en envoyerois autres trois, et me demanderent messieurs de Berduzan, de La Chappelle et un autre. Et comme ils furent aupres de la porte, et que nous pensions que les autres sortissent, il leur fut tiré trente

ou quarante arquebuzades tout à un coup, de sorte qu'ils faillirent de les tuer, et blesserent l'un de mes trompettes. Alors je fis crier à Brimond que ce n'estoit la foy d'un homme de bien, mais d'un Huguenot. Il s'excusoit, et disoit que c'estoit un meschant qui avoit commencé, et que bien tost j'en verrois faire la punition.

Mais ces meschans pendirent aux carneaux un pauvre Catholique qui n'en pouvoit mais. Or ils demandoient tousjours de me voir, et disoient qu'ils ne pouvoient croire que je fusse là : aucuns me disoient que je me devois monstrer, mais je ne le voulus jamais faire, dont bien m'en print : un vieux routier est difficille d'estre pris au trebuchet. Deffiez vous tousjours de tout, sans le monstrer pourtant ouvertement. Apres que le pendu fut mort, ils coupperent la corde, et le firent tomber dans le fossé; et fut arresté que les mesmes deputez entreroient et les leurs sortiroient, car nous pensions que celuy qui avoit esté pendu fust celuy qui avoit fait le coup.

Or tout le monde se mettoit sur la ruë pres de Saincte Claire, et en trouppe, pour voir ce que faisoient les deputez et quand les autres sortiroient. Ils avoient affusté trois ou quatre pieces qu'ils avoient, et quelques mousquets tout droit à la trouppe, pensant que j'y fusse. Et comme nos deputez furent aupres de la muraille, ils commencerent à tirer les pieces droit à la trouppe, et y tuerent un gentil-homme d'aupres d'Agen, nommé monsieur de Castels, et trois ou quatre autres blessez. Je voyois tout cecy de derriere une petite muraille, et m'esmerveille que nos deputez ne furent tuez, car ils leur lascherent plus de soixante

arquebusades : ils se sauverent courant. Et comme je vis cecy pour la seconde fois, j'envoyay derriere la muraille leur dire que puis qu'ils faisoient si bon marché de leur foy et promesse, que j'en ferois autant de la mienne ; et envoyay monsieur de Berduzan mon enseigne, qui estoit un des deputez, et ma compagnie avec une compagnie de gens de pied à Terraube, pour faire tuer et despescher tous ceux qui estoient là, et luy baillay le bourreau pour faire pendre le chef ; ce qu'il fit, et de bon cœur, attendu la meschanceté que ceux de Lectoure avoient fait en son endroit : et apres qu'ils furent morts, les jetterent (1) tous dans le puys de la ville, qui estoit fort profond, et s'en remplit tout, de sorte que l'on les pouvoit toucher avec la main. Ce fut une tres-belle despesche de tres-mauvais garçons. Ils m'amenerent les deux Begolles, et deux autres de Lectoure de bonne maison, lesquels je fis pendre en un noyer pres de la ville, à la veuë des ennemis ; et, sans l'honneur que je portois à la memoire de feu monsieur Daussun (2), les Begolles, ses nepveux, n'en eussent pas eu meilleur marché que les autres. Ils en furent à deux doigts pres, ayant une fois commandé de les depescher, et puis je ne sçay comment je changeay d'advis : leur heure n'estoit pas venuë. Si n'eust esté pour les faire pendre à la veuë de ceux de Lectoure, ils n'eussent eu la peine de venir, et eussent esté logez dans le puyts comme les autres.

(1) On y tua environ deux cent trente personnes. (*De Thou.*)

(2) Il y a ici erreur dans Montluc. D'Aussun n'étoit pas mort à l'époque dont il parle. Ce d'Aussun prit la fuite à la bataille de Dreux, et en mourut de désespoir. La bataille de Dreux se livra le 19 décembre 1562 : le siége de Leytoure se fit entre septembre et octobre.

La nuict je commençay à remuer mon artillerie de l'autre costé où avions recogneu monsieur d'Ortubie, le gouverneur La Mothe-Rouge et moy; et la nuict, comme je la remuois, ils cogneurent bien par là où je les voulois battre, et se douterent qu'ils n'avoient pas gens pour soustenir deux bresches. Ils demanderent le capitaine Montluc, et parla Brimond à luy, et luy dit qu'il vouloit capituler, pourveu qu'il luy donnast la foy de les laisser sortir avec les armes et leurs vies sauves. Cependant le jour vint: pressé des capitaines, je leur accorday (1); car je voyois bien que je n'estois pas encores au bout de ma leçon.

Quand je laissay monsieur de Burie, j'amenay monsieur de Sainctorens avec moy, et le capitaine Gimond; mais comme je fus à Moyssac, je fus adverty par monsieur de Burie que le camp des ennemis partoit de Montauban, et qu'il prenoit le chemin devers Cahors: qui fut cause que je renvoyay mon-

(1) Les articles de la capitulation furent que lui et les siens sortiroient de la ville enseignes déployées, tambour battant, avec bagage, et seroient conduits sains et saufs jusqu'aux frontières de Béarn; qu'on oublieroit tout le passé; qu'il seroit permis aux Protestans de vivre en liberté de conscience, de faire dans leurs maisons l'exercice de leur religion; et que tous ceux qui étoient détenus à Terraube et à Florence seroient mis en liberté et sans rançon. On voit par ce dernier article que Brimond ignoroit ce qui s'étoit passé à Terraube. Toutes ces conditions furent observées avec une bonne foi et une religion qui surprirent; quelques-uns même admirèrent l'équité et la modération de Montluc; d'autres crurent que ce n'étoit ni équité ni bonne foi de sa part, mais qu'il craignit, s'il tardoit plus long-temps à accorder les articles de la capitulation, que Burie ne vînt dans le camp, et ne lui enlevât, par sa présence, la gloire d'avoir forcé Leytoure à se rendre. (*De Thou*, etc.)

r de Sainctorens et le capitaine Gimond dedans ors ; et s'il eut grand difficulté d'entrer dedans la niere fois, encores plus la seconde, qui fut la xiesme fois que par extreme et grande diligence ouva la ville. Ledit sieur de Burie me manda si je cognoissois que je ne peusse emporter Lecre en deux jours, que je l'abandonnasse, m'allant dre avec luy, et que sans moy il estoit le plus le, ayant perdu quatre cens Espagnols de trois pagnies qui s'estoient mutinées, et qu'ils avoient le chemin devers eux.

envoyay un gentil-homme apres ces Espagnols, uel ne peut rien faire, et y renvoyay monsieur de rfort de Bajaumond (1), avec lettres et prieres. Et ime ils eurent veu mes lettres, ils se mirent tous conseil. En mes lettres y avoit que je ne voulois donner l'assaut qu'ils n'y fussent. Et resolurent de retourner à moy; et comme j'eus fait la cadation ils arriverent à Florence, une lieuë de Lecre; c'estoit un vendredy. Et mis la compagnie du on de Pourdeac dedans; car il y vint avec son l bandé : et le samedy matin je fis sortir tous les guenots dehors, afin que chacun se retirast où il droit. Aucuns se mirent de nos compagnies. Ils voient jamais entendu la mort de leurs compans jusques à ce que je fus dedans, et ne pensoient eschapper à meilleur marché que les autres; mais eur tins la promesse. Incontinent je fis partir le on de Clermon avec les cinq enseignes que j'avois, uy dis qu'il s'en allast passer la riviere de Garonne

(1) Amanjeu de Durfort, baron de Bajaumont, branche de la maison Durfort.

à Leyrac : et allay parler aux Espagnols bas en la prairie, et leur promis faire leur appointement avec leurs capitaines, leur faisant plusieurs remonstrances; de sorte qu'apres ils se resolurent de me suyvre: j'en laissay tousjours la charge à monsieur de Durfort. Ils s'en allerent avec les cinq compagnies à Leyrac passer la riviere. J'employay tout le demeurant du jour à remettre les gens d'Eglise en l'evesché et aux monasteres, les gens de justice en leurs sieges, et laissay l'ordre au baron de Pourdeac qu'il devoit tenir. Puis le dimanche matin je m'en allay disner à Stillac, mienne maison, et coucher à Agen : et là je fus adverty que monsieur de Duras avoit prins le chasteau de Marquies, qui est à l'evesque de Cahors, et l'evesque lequel il emmenoit prisonnier; et ayant entendu que monsieur de Sainctorens estoit arrivé dans Cahors, ils prindrent leur chemin droit à Sarlac. Je sçeus que monsieur de Burie alloit apres. Aussi j'entendis des nouvelles de monsieur de Montpensier, lequel estoit arrivé à Bregerac, ayant avec luy les seigneurs de Candalle (1), de La Vauguyon, Destissac (2), de Lauzun, de Chavigny.

Tout le dimanche et la nuict venant au lundy, nos gens demeurerent à passer à Leyrac, car il n'y avoit que deux batteaux, et ne peurent passer le lundy qu'il ne fust pres de dix heures, qui fut cause que je ne peus faire plus grande traicte que de Villeneufve. Le comte de Candalle nous tomba malade, et fus con-

(1) Frédéric de Foix, comte de Bénauges et d'Astarac, captal de Buch, chevalier de l'ordre du Roi; mort en août 1571.

(2) Louis, seigneur d'Estissac, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de La Rochelle et du pays d'Aunis.

trainct le renvoyer à sa maison, le capitaine Montluc pareillement, lequel avoit eu desja deux excez de fievre. Le mardy le baron de Clermon me manda qu'il n'avoit peu faire le lundy que deux lieuës à cause du passage de la riviere, et qu'il s'acheminoit tant qu'il pouvoit droit à Belvez, là où je luy avois mandé qu'il prinst son chemin; et pour luy donner advantage, le mardy matin je ne fis que trois lieuës, qui fut à Montaignac pres Monflanquin. Le mercredy deux heures devant jour je fus à cheval, et allay repaistre à Belvez, où les compagnies de gens de pied commençoient à arriver, et les fis là sejourner deux heures, et me mis devant à Civrac sur la Dordoigne. Et lors je fus adverty que monsieur de Burie estoit aux Mirandes, qui est à monsieur de Caumon, avec le camp, et que monsieur de Montpensier estoit à Bregerac. Incontinent que je fus logé, un gentil-homme de Civrac, qui est de la religion nouvelle, me presta deux serviteurs, l'un pour envoyer à Bregerac vers monsieur de Montpensier, l'advertir de mon arrivée et de la prise de Lectoure, laquelle encores il n'avoit entendu, et que s'il luy plaisoit de s'avancer un peu devers nous, que nous trouverions moyen de nous assembler pour combattre le lendemain monsieur de Duras, qui estoit campé sur une petite riviere, nommée la Vesere, pres de Fages. Tout autant en avois-je escrit à monsieur de Burie, afin qu'il passast la Dordoigne sur la pointe du jour, ce que j'avois fait. Et fut monsieur de Burie eshahy que je fusse si tost là, veu qu'il n'y avoit que deux jours qu'on luy avoit mandé devers Agenois que j'estois encore devant Lectoure, en danger de ne la prendre point.

Je n'eus jamais achevé mes depesches, que le baron de Clermon arriva avec les cinq enseignes et les Espagnols. Et fis qu'ils passerent la riviere sur deux grands batteaux, et allerent coucher à Sainct Surban, pres Fages, où ils n'arriverent que ne fust deux heures de nuict, et y trouverent logez les compagnies de monsieur de Burie, de Randan et de La Vauguyon. Et sans madamoiselle de Fages, mere de madame de Lioux ma belle sœur, ils n'eussent rien mangé de tout ceste nuict; mais elle monstra qu'elle estoit femme d'un brave capitaine, qui estoit feu monsieur de Fages, car elle leur distribua tout le pain qu'elle avoit, et six ou sept poinsons de vin, et toute la nuict ne fit faire autre chose que cuire pain, et tous les lards et autres choses de sa provision, sans dormir de toute la nuict, et ne fut à son aise qu'ils n'eussent repeu.

Le matin, qui estoit le jeudy, je passay la riviere de Dordoigne à gué, car l'eau estoit gayable en deux endroits où on me mena. Et en tout je n'avois que quarante ou quarante cinq chevaux. Et sur mon partement de Civrac, j'euz responce de monsieur de Burie, lequel me mandoit qu'il estoit bien aise de mon arrivée, et que j'eusse prins Lectoure; toutes-fois que de passer la Dordoigne, il n'en estoit point d'avis, car les ennemis estoient plus forts que nous, et qu'il falloit regarder si nous nous pourrions joindre avec monsieur de Montpensieur, et apres, que ledit sieur adviseroit si nous devions combattre ou non. Soudain je me mis en furie, me craignant que nous ferions comme à Mirabel, et fus conseillé des sieurs qui estoient avec moy d'envoyer protester con-

tre luy s'il ne passoit la riviere, et que je m'allois engager au combat; ce que je ne voulus faire, mais bien envoyay protester par Seignan, homme d'armes de ma compagnie, contre messieurs d'Arne, du Masses et de Charry, maistres de camp, lesquels incontinent allerent trouver monsieur de Burie, et luy dirent que, quant à eux, ils estoient resolus de passer la riviere, et qu'ils ne vouloient point qu'il leur fust reproché devant monsieur de Montpensier, lequel desja nous tenions pour nostre chef; et quant et quant firent sonner leurs trompettes, et le capitaine Charry mettre les enseignes aux champs, alors il se prepara de partir. Le capitaine Charry se mit devant selon sa coustume avec les gens de pied sur la riviere, et promptement fit un pont de charrettes et passa à la haste.

Je n'arrestay point à Sainct Subrou sous Fages, et parlay avec messieurs d'Argence et du Courré, et lés priay monter à cheval, et que j'avois prié monsieur de Burie de venir, qu'il falloit combattre dans le midy. Ils me promirent qu'ils monteroient à cheval, mais qu'il falloit qu'ils envoyassent un homme en poste vers monsieur de Burie pour l'advertir. Je dis au baron de Clermon que promptement il fist repaistre ses soldats, et à monsieur de Durfort les Espagnols, et qu'ils me suivissent au passage de la Vesere. Et comme je parlois à eux, arriva Seignan, car il estoit party dés la minuict pour aller parler à monsieur de Burie, et me dit qu'il avoit laissé monsieur d'Arne et le capitaine de Masses, qui commençoient à marcher, et que le capitaine Charry passoit la riviere. Je me mis devant. Or de Fages jusques

au passage de la Vezere n'y a qu'une grand lieuë. Je fus bien tost sur le passage, et trouvay des paysans qui venoient de leur camp de cercher quelques asnes que les ennemis leurs avoient prins, et me dirent que les ennemis deslogeoient de trois ou quatre villages où ils avoient campé ceste nuict-là, où il n'y avoit que demye lieuë. Je passay, et envoyay monsieur de Fontenilles avec trois ou quatre chevaux, pour prendre langue la nuict. Messieurs d'Argence et du Courré avoient envoyé le mareschal des logis de monsieur de Randan à la guerre, et se trouverent monsieur de Fontenilles et luy : or le mareschal des logis luy asseura avoir veu desloger le camp et marcher. Et comme Dieu veut ayder ou punir les gens quand il luy plaist, il n'y avoit de là où il estoit deslogé que deux petites lieuës jusques à Ver, et de Ver deux petites jusques au passage de la riviere de l'Isle, là où ils avoient fait estat de la passer ce jour là; mais pource qu'ils voyoient que monsieur de Montpensier estoit à Bregerac avec bien peu de forces, et monsieur de Burie aux Mirandes, ils ne se voulurent pas haster, pour-ce qu'ils avoient deux bons logis entre-deux, Ver pour les gens de pied et l'artillerie, et Sainct Andras et deux ou trois autres villages pour la cavallerie, et ne sçavoient aucunes nouvelles de moy. Il leur eust plus vallu s'incommoder pour se mettre en seureté.

Monsieur de Burie arriva ayant seulement avec luy deux ou trois chevaux, et me trouva que je parlois avec le mareschal des logis, qui me disoit que les ennemis s'en alloient passer la riviere de l'Isle, ainsi que luy avoit dit un prisonnier qu'il avoit prins, et

des paysans qui venoient de leur camp, et que de-là ils s'en alloient en France trouver monsieur le prince de Condé. Alors je dis à monsieur de Burie qu'il se falloit haster de combattre ce jour-là; il me respondit que monsieur de Montpensier seroit marry si nous ne l'attendions. Je repliquay qu'il estoit si loin de nous, qu'à peine nous pourrions nous joindre ce jour-là, et qu'il ne falloit pas arrester pour cela à les combattre, et que si nous les laissions passer la riviere, et se joindre avec monsieur de La Rochefoucaut, qui les attendoit vers Sainct Jean d'Angely avecques des forces, que le Roy et la Royne auroient tout jamais moins d'estime de nous, n'estant pas dignes d'estre jamais mis au rang des gens de bien. « Je vous respons qu'ils sont à nous, mon bon ange me « le dit. » Et comme nous estions en ceste dispute, arriva le capitaine Charry, et commençay à descouvrir ses gens qui descendoient une petite montagne qui venoit sur la Vesere de l'autre costé. Je vis venir aussi les cornettes du roy de Navarre, et de monsieur de Termes; je voyois aussi descendre en mesme temps les trois cornettes de monsieur de Burie, de Randan et de La Vauguyon. Tout cela me resjouit fort, et dis à monsieur de Burie qu'il falloit tout à coup marcher et nous jetter sur la queuë, et qu'au passer de la riviere de l'Isle nous les combattrions. Il me dit qu'il ne tiendroit pas à luy, toutes-fois que si monsieur de Montpensier estoit marry, ou que les affaires allassent mal, qu'il s'en excuseroit sur moy. Alors je luy respondis, present beaucoup de gens : « Monsieur, monsieur, *sanguis ejus super nos et super filios nostros!* « que tout le monde charge hardiment sur moy, car je

« veux porter la coulpe de tout, j'ay les espaules assez « fortes. Mais je vous asseure que je seray chargé « d'honneur et non de honte, et que plustost y demou-« reray-je le ventre au soleil. » Monsieur de Burie fit signe de la main, disant : « Allons donc, de par Dieu « soit. » Cependant le baron de Clermon et les Espagnols passerent la Vezere ; ils avoient l'eau jusques à la moitié de la cuisse. Le capitaine Charry s'en retourna faire passer les siens ; et à mesure que les gens de pied passoient, ils se mettoient en bataille dans une plaine qu'il y avoit. Les capitaines Arne et Masses vindrent à moy à course de cheval m'embrasser, et tous les gens d'armes à leur suite ; messieurs d'Argence et du Courré et de Carlus pareillement, ayant desja entendu le mareschal des logis que les ennemis n'estoient pas loin de nous ; et esperions tretous que nous combattrions dans trois ou quatre heures. Je me suis trouvé en sept ou huit autres batailles, et ne vis jamais les capitaines et soldats, à pied et à cheval, si joyeux comme ils estoient-là ; ce qui augmentoit mon bon presage. Et pour attendre que tout le monde fust passé et mis en ordre pour combattre, je me mis au long d'une haye, et envoyasmes cercher un peu de foin à une metairie pres de-là pour faire repaistre nos chevaux, car chacun s'estoit porté un peu d'avoine. Et veux dire à la verité que je ne vis jamais monsieur de Burie si joyeux, qui me faisoit penser que ce dilayement qu'il faisoit, c'estoit plus pour crainte de perdre que pour autre occasion que fust en luy ; car je croy que jamais lascheté n'y coüardise n'entra en son cœur ; car c'estoit un vieux et vaillant cavalier qui avoit tousjours fait preuve de

luy, mais il avoit peur de faillir. J'envoyay apres les ennemis monsieur de Fontenilles, et ledit mareschal des logis avec trente chevaux, sur leur queuë; et moy, qui pouvois avoir quelque quinze sallades de ma compagnie, et environ trente gentils-hommes (tout pouvoit faire quarante ou cinquante chevaux), je dis à monsieur de Burie que je le priois de marcher apres moy: et ainsi nous despartismes. Monsieur de Fontenilles n'eut pas fait plus haut d'une demye lieuë, qu'il rencontra dans les metairies quelques-uns qu'ils taillerent en pieces. Il y avoit trois cornettes à la queuë de leur camp, qui faisoient teste à monsieur de Fontenilles, et bien souvent leurs trouppes faisoient alte. Je suivois monsieur de Fontenilles, et advertissois du tout monsieur de Burie', le priant de vouloir marcher, et que j'estois à la veuë de leur camp. Et ainsi j'allay tousjours sur la queuë des ennemis jusques environ les deux heures apres midy. Et m'arriva monsieur de Sainct Genyes, pere de monsieur Daudaux, lequel monsieur de Burie m'envoyoit pour sçavoir de mes nouvelles et me faire part des siennes: il estoit encores en la plaine de la Vezere, où j'avois laissé le camp tout en bataille. Il me dit prou de choses, de sorte que ma joye tourna bien tost en fascherie. Je priay ledit sieur de Sainct Genyes vouloir retourner devers luy, ce qu'il ne voulut faire, car il ne me voulut abandonner. Je le tiray à part, et arrestasmes tous deux de parler aux capitaines à pied et à cheval, et leur dire ce que nous pensions qui serviroit pour les faire marcher. Et s'en retourna ainsi, et les trouva encores là; et, apres l'avoir tiré à part luy dit ce que nous avions arresté luy et moy, lequel

se resolut alors de partir. Et voudrois donner ceste loüange audict sieur de Sainct Genyes, d'avoir esté cause que la bataille se donna. Et ainsi il marcha apres moy, avec deliberation de loger à Sainct Alvere avec tout le camp. Au dessus de Sainct Alvere, demy quart de lieuë, y a dix ou douze maisons qui tiennent logis pour les passans, mesmement pour les marchans trafiquans, car c'est un grand passage venant de Perigueux à Bregerac. Comme j'y fus arrivé, je me joignis avec monsieur de Fontenilles, et me monstrerent que le camp se logeoit au de-là d'un petit ruisseau dans des villages que nous voyons. Et fusmes d'opinion de repaistre nos chevaux, car nous y trouvasmes du foin et de l'avoine; mais nous n'y trouvasmes que quelques pauvres femmes, car les paysans s'en estoient fuys ayant entendu leur venuë. Et comme nos chevaux eurent repeu, tenant tousjours la bride de son cheval chascun au bras, vint un serviteur de monsieur de Sainct Alvere (1), qui avoit accompagné deux nepveux dudit sieur et le jeune Bordet à leur camp; et nous dit que l'artillerie et les gens de pied se campoient à Ver, qui est un grand bourg, et monsieur de Duras avec la cavallerie à Sainct Andras, pres de nous une petite demie lieuë, et nous monstra les villages. Nous voyons qu'il y avoit trois cornettes de gens à cheval, et au deçà tout aupres du ruisseau y estoient logez les capitaines Salignac, Moncaut, et un autre, il ne me souvient du nom, qui pouvoient avoir vingt ou vingt-cinq chevaux; mais que le village où estoient les trois cornettes estoit à moins de deux arquebusa-

(1) Bertrand de Lostanges, seigneur de Saint-Alvaire, du Puy-d'Aréges et de Paillé, chevalier de l'ordre du Roi.

des de ladite maison; et qu'il avoit laissé ledit Salignac qui preparoit à soupper pour le jeune Montferrand, dit depuis Langoiran, le Puch de Pardillan, et cinq ou six autres, lesquels il avoit laissé qui chassoient en une campagne pres de là ayant des oyseaux. Vous pouvez penser s'ils estoient de loisir, et si c'estoit marcher en gens de guerre, veu qu'ils avoient les ennemis si pres. Je luy dis s'ils nous y voudroit mener : il me dit qu'ouy; et tout à coup montasmes à cheval et baillay à monsieur de Montferrand la moitié de la trouppe, pour aller donner dans la maison, et moy je me jetterois avec le demeurant entre le bourg où estoient les trois cornettes, et la maison. Et ne voulus point advertir monsieur de Fontenilles, qui estoit au bout du village en une maison separée, pource que je voulois que la compagnie demeurast toute la nuict à cheval; et ainsi nous acheminasmes. Et comme nous fusmes aupres de la maison, ils ne pensoient point qu'il y eust ennemy à deux lieuës de là. Monsieur de Montferrand donna dans la closture de la maison, et de prime arrivée print Salignac et Moncaut, et forcerent une chambre basse, là où se retirerent quelques uns, et tuerent ce qui se trouva dedans : monsieur de Cancon estoit avec moy. Le serviteur de monsieur de Sainct Alvere me dit que je me retirasse, et que les trois cornettes qui estoient au village estoient des meilleures de leur camp, car c'estoit la trouppe de monsieur de Tors, qui estoit venu avec le capitaine Bordet. Je le creus, et nous retirasmes au mesmes logis; et trouvasmes que monsieur de Burie avoit passé s'allant loger à Sainct Alvere, et le camp passoit à la file. J'arrestay les cinq ensei-

gnes que j'avois à Lectoure, et les Espagnols mutinez, et les logeasmes pesle-mesle parmy nous. De chair, de vin et de chastaignes, nous en trouvasmes assez; je recouvray quelques grands pains noirs, qu'ils font en ce pays là, et les baillay aux Espagnols, puis m'en allay, sans descendre, trouver monsieur de Burie, et n'amenay que monsieur de Montferrand, qui amena le capitaine Salignac qui estoit son prisonnier. Je le trouvay logé au chasteau de monsieur de Sainct Alvere, et luy dis: « Monsieur, j'ay prins un de vos « grands mignons du temps passé, le capitaine Sali- « gnac (1), que voicy. » Il me demanda où je l'avois pris; je luy dis que c'estoit dans le camp des ennemis. Il pensoit que le camp fust à trois lieuës de là vers le passage de la riviere de l'Isle, et me manda où estoit leur camp; je luy dis qu'il estoit aupres de nous, et que nous estions campez pesle-mesle. Alors il me sembla qu'il le trouva estrange, et luy dis ces mots: « Monsieur, « il faut que vous monstriez que le proverbe de nos « autheurs est veritable, que *jamais un bon cheval ne « se rend*. Par ainsi, resolvez-vous à combattre demain « matin, et mandez à toute la gendarmerie (laquelle « n'estoit pas encore descenduë), qu'ils repaissent la « bride en la main, et que personne ne se desarme; car « nous sommes si pres que nous ne pouvons reculer le « combat. » Et apperçeus en disant cela monsieur de Sainct Alvere, et luy dis qu'il fist venir le serviteur qu'il avoit baillé à ses nepveus pour les ramener au camp des ennemis, car il estoit demeuré bas à l'entrée du

(1) Ce Salignac étoit sans doute un des sept fils d'Hélie de Salignac, seigneur de Fénélon, qui en 1510 avoit épousé Catherine de Ségur.

chasteau; ce qu'il fit: et comme il fut venu, je luy dis qu'il dist à monsieur de Burie où estoit logé leur camp, lequel luy dict lieu pour lieu. Alors monsieur de Sainct Alvère luy dict: « Vous estes logé à quatre « arquebusades les uns des autres, sauf l'infanterie « qui est à Ver, là où il y a une lieuë et demye d'icy à « Sainct Andras, où est monsieur de Duras, qui tient « jusques auprès d'icy. » Alors monsieur de Burie dit: « Je voy bien que nous sommes engagez à une bataille; « mais, puisqu'il est ainsi, il le faut boire et combattre: » et vis qu'il se resjouit, dequoy je fus fortaise, et luy dis, en l'embrassant, ces mots: « Monsieur, si nous devions « mourir, nous ne pourrions plus honnorer nostre « mort, que de mourir en une bataille, faisant service « à nostre Roy. » Il me respondit: « C'est la moin- « dre peur que j'aye; pour moy ce n'est rien, mais « je crains la perte du pays. » Je le priay qu'à la pointe du jour tout le monde fust à cheval, et qu'il falloit dire comme l'italien: *Qui asalta vince*. Et sur cet arrest luy donnay le bon soir, et m'en retournay à mon quartier, le laissant bien resolu au combat.

Toute la nuict nous demeurasmes armez, nos chevaux sellez; leurs sentinelles et les nostres s'oyoient les uns les autres. Nous fusmes au point du jour à cheval, et envoyay voir si monsieur de Burie estoit prest, et que son chemin estoit de passer où j'estois. Il me manda qu'il s'acheminoit tout incontinent que le camp seroit prest à marcher. Et cependant je marchay droit à Sainct Andras, et trouvay que monsieur de Duras estoit deslogé et estoit à Ver. Je mis monsieur de Fontenilles avec vint-cinq chevaux devant moy, et luy dis qu'il fist alte à l'entrée d'un petit

bois qui est au dessus de Ver, et que je ferois alte à un petit village, quatre ou cinq arquebusades au deçà, attendant monsieur de Burie. Monsieur de Duras ne se hastoit aucunement, et pensoit que le camp fust encores sur la Vezere, et que ceux-là qui avoient prins le soir Salignac estoient des coureurs. Monsieur de Fontenilles me manda qu'il avoit envoyé deux sallades descouvrir, lesquelles luy avoient rapporté que leur camp estoit tout en bataille dans les prez de Ver. Je manday à monsieur de Burie de se haster et faire haster quatre pieces de campagne qu'il menoit; ce qu'il fit. Et comme je fus adverty qu'il estoit à demy mil de moy, je marchay droit à monsieur de Fontenilles, où les trois compagnies de gensdarmes, sçavoir est, celle de monsieur de Burie, de messieurs de Randan et de La Vauguyon, se mirent devant pour se joindre à moy; mais ils faillirent le chemin, et allerent droict à la veuë de Ver, par des chastaigners, et pensoient que je fusse desjà à Ver, et ne se donnerent garde qu'ils se trouverent sur les bras des ennemis, ayant une compagnie d'argoulets que le capitaine Pechié de Perigort commandoit. Et comme je fus au bout du bois, je dis à monsieur de Fontenilles qu'il s'advançast, ce qu'il fit : dont bien nous en prit, car il arriva à point nommé sur une cargue que le capitaine Bordet fit sur les trois compagnies, avec cent ou six vingts chevaux, tous lanciers. Et comme les argoulets du capitaine Pechié virent venir la cargue, ils se mirent en fuitte presque dans les trois compagnies. La cargue fut si rude, qu'une fois toutes les trois compagnies estoient esbranlées. Monsieur d'Argence se remarqua fort là,

et me dit on que sans luy tout avoit prins la fuitte. Monsieur de Fontenilles, avec vingt-cinq lances seulement qu'il avoit, donna de cul et de teste, et firent reprendre la fuitte aux ennemis par adventure trois cens pas; puis apres ils firent alte, et les nostres aussi. J'arrivay sur cela, et les ennemis se mirent dans leurs autres trouppes de gens à cheval. Il y eut là plus de vingt lances rompuës, et à ceste cargue tout le camp des ennemis fit alte. Je prins monsieur de Montferrand tout seul, et allay recognoistre les ennemis tout à mon aise; et vis qu'ils commençoient à s'acheminer les tambours sonnans, et vis qu'ils avoient laissé à main gauche, en un arriere-coin, des arquebusiers à pied et à cheval, et à main droitte, en un petit bois, des arquebusiers à pied.

Cependant monsieur de Burie arriva : je luy dis tout ce que j'avois veu, le priant de faire avancer ces quatre pieces sur le bord d'un fossé, et qu'il fist tirer à l'arriere-coin : ce qu'il fit, trouvant mon advis bon. Je dis à monsieur du Masses qu'il se jettast à main droitte, du costé d'une petite montée qu'il y a, et fis mettre la compagnie du roy de Navarre et la mienne à main gauche, tirant à l'arriere-coin, comme fis aussi les trois compagnies de monsieur de Burie, de Randan et de La Vauguyon, au milieu dans le pré. Monsieur de Burie commença à faire tirer. Et comme cet ordre fut mis, voicy arriver tous nos gens de pied ensemble, les Gascons devant et les Espagnols apres, à quatre vingts ou cent pas les uns des autres. Je vins aux Espagnols, et parlay au sieur Louys de Carbajac et à toute leur trouppe, le moins mal que je peus, en espagnol, car pendant les guerres j'avois retenu quel-

que peu de leur langage. Vous, messieurs, qui avez le moyen et qui voulez pousser vos enfans, croyez que c'est une bonne chose de leur faire apprendre, s'il est possible, les langues estrangeres : cela sert fort, soit pour passer, soit pour se sauver, soit pour negotier, et pour leur gaigner le cœur. Je parlay donc à eux en ceste maniere; la nuict j'y avois revassé, et ay eu ce don de Dieu, encore que je ne sois pas grand clerc, de me sçavoir bien exprimer quand j'en ay eu besoin.

« Souvenez-vous, mes compagnons, tels vous puis-
« je ainsi appeller puis que nous combattons sous
« mesmes enseignes, souvenez-vous de la grande et
« belle reputation dont vostre nation s'est fait remar-
« quer par tout le monde, ayant eu si souvent tant de
« belles et grandes victoires, tant contre les Turcs,
« Maures et Barbares, que contre les Chrestiens:
« vous nous avez faict souvent sentir que vaut l'in-
« fanterie espagnolle, laquelle parmy toute celle du
« monde tient le premier lieu. Puis que Dieu a voulu
« que nous, qui estions n'y a pas trois jours enne-
« mis, combattons sous mesme baniere, faictes pa-
« roistre que l'opinion que nous avons eu de vous
« n'est pas vaine. Les soldats français auront l'œil sur
« vous; ils desirent vous devancer: faictes à qui mieux
« mieux, autrement pour jamais vous des-honnorerez
« la nation espagnolle. Le roy vostre maistre, sça-
« chant le devoir que vous aurez faict, vous en sçaura
« meilleur gré que si vous combattiez pour luy-mesme,
« car c'est pour la querelle de Dieu ; c'est contre les
« Lutheranos, qui vous mettront en mille pieces si
« vous tombez entre leurs mains. Que si ceste seule

« occasion ne vous semond d'aller de bon cœur et « allegrement au combat, il n'y a rien au monde qui « vous doive enfler le cœur. Il me semble que si je « combattois dans les Espagnes, que mes bras se roi- « diroient au double. Vous estes mes compagnons « en France, qui se resjoüit de vostre venuë, qui at- « tend de vostre secours beaucoup de bien, et qui « nous faict esperer que quelque jour ces deux « grands royaumes, joints ensemble, iront jetter le « Turc de son siege. Or sus donc, mes compagnons, « sus, aux armes! Si ce n'estoit que je ne veux desro- « ber l'honneur au seigneur dom Loys, je me mettrois « à la teste de vostre bataillon, la picque au poing, « pour vous veoir manier les mains; mais je n'en seray « pas fort esloigné, pour veoir si vous avez retenu ce « que vos peres souloient faire, comme j'ay veu en « Italie, Piedmont, Rossillon et Fontarabie. Il me « tarde que le jour de demain ne soit arrivé, afin « d'advertir nostre Roy et le vostre du bon devoir que « vous aurez faict contre ceux qui sont cent fois « pires que les Mores de Barbarie, ayant rompu les « croix, les autels, et polu les eglises de Dieu bas- « ties par nos ancestres, et dont je m'asseure que vous « ferez la vengeance. *No quieren vouestras mercedes* « *nos otros que seamos hermanos y compagneros* « *por todas las fouerças nouestras por honra de Dios* « *y protection del Rey Christianissimo hermano del* « *Rey Catholico* (1). » Alors le seigneur dom Loys me dict : *Crea vouestra merced que nos avemos bien apelear del premero asta el postrero, y quanto ave-*

(1) Messieurs, votre intention n'est-elle pas de combattre de toutes vos forces avec nous, qui sommes vos frères et compagnons, pour la

*remo una gotta di sangre nellos cuerpos. Nos tarda il tiempo que non veiamos a las manos contre los hereges* (1).

Lors je les priay tous en signe d'allegresse de lever la main; ce qu'ils firent, apres avoir baisé la terre. Puis retournay aux Gascons, et dis à monsieur de Charry qu'il remontast à cheval, et que je voulois qu'il menast tous les arquebusiers à cheval au costé gauche de moy, afin de les faire descendre à l'heure que je le commanderois; ce qu'il fit. Et alors je fis une remonstrance aux Gascons, et leur dis qu'il y avoit une dispute de longue main entre les Espagnols et les Gascons, et qu'il falloit à ce coup en vuider le procés commencé il y a plus de cinquante ans; c'estoit que les Espagnols disoient qu'ils estoient plus vaillans que les Gascons, et les Gascons qu'ils en estoient plus que les Espagnols; et que, puis que Dieu nous avoit fait la grace de nous trouver en ceste occasion en mesme combat et sous mesmes enseignes, qu'il falloit que l'honneur nous en demeurast. « Je suis gascon, je renie la patrie, et ne m'en diray « jamais plus, si aujourd'huy vous ne gaignez le procés « à force de combattre; et vous verrez que je seray bon

gloire de Dieu et le service du roi Très-Chrétien, frère du roi Catholique?

Ce texte espagnol, *No quieren vouestras mercedes*, etc., outre son orthographe vicieuse, est tronqué et n'a point de sens. Cependant, pour amener la réponse de dom Louis, il a fallu que Montluc lui ait dit à peu près ce que nous lui faisons dire.

(1) Soyez assuré, Monsieur, que nous combattrons tous, depuis le premier jusqu'au dernier, tant qu'il nous restera une goutte de sang dans les veines. Nous ne désirons que le moment de nous voir aux mains avec les Hérétiques.

« advocat en ceste cause. Ils sont bravaches, et leur « semble qu'il n'y a rien de vaillant qu'eux au monde. « Or, mes amis, monstrez leur ce que vous sçavez faire, « et s'ils frappent un coup, donnez en quatre. Vous « avez plus d'occasion qu'eux, car vous combattez pour « vostre Roy, pour vos autels et pour vos foyers: si vous « estiez vaincus, outre la honte, vostre pays est perdu « pour jamais, et, qui pis est, vostre religion. Je m'as- « seure que je ne seray pas en peine de mettre la main « dans les reins de ceux qui les monstreront à nos en- « nemis, et que vous ferez tous vostre devoir. Ce ne « sont que gens ramassez, gens qui ont desja accous- « tumé d'estre battus, et qui ont desja peur d'avoir les « bourreaux sur les espaules, tant la conscience les « accuse. Vous n'estes pas ainsi, qui combattez pour « l'honneur de Dieu, service de vostre Roy et repos de « la patrie. » Surquoy je leur commanday que tout le monde levast la main. Sur ceste opinion, ils la leverent et commencerent à crier tous d'une voix : « Laissez nous aller, car nous n'arresterons jamais que « nous ne soyons aux espées : » et baiserent la terre. Les Espagnols s'accosterent des nostres. Je leur dis qu'ils marchassent seulement le pas sans se mettre hors d'aleine. Je m'en courus à la gendarmerie, trouppe à trouppe, et les priay de s'acheminer seulement le petit pas, leur disant : « Ce n'est pas à vous, mes- « sieurs, à qui il faut par belles remonstrances mettre « le cœur au ventre; je sçay que vous n'en avez pas « besoin : il n'y a noblesse en France qui esgalle celle « de nostre Gascongne. A eux donc, mes amis, à eux : « et vous verrez comme je vous suyvray. »

Monsieur de Burie monta lors sur un grand che-

val, s'estant armé derriere l'artillerie : je luy dis que s'il luy plaisoit de marcher devant les gens de pied avecques l'artillerie, les trois compagnies luy seroient à costé, et il feroit la bataille : ce qu'il m'accorda promptement ; et à la verité je ne luy vis jamais faire si bonne mine, ny monstrer plus belle resolution pour venir combattre : il ne me contredit jamais en aucune chose, tout ainsi que si j'eusse tenu sa place. Et me dict-on qu'il avoit dict : « Cest homme est heureux, lais-« sons le faire. » Et comme toute l'armée commença à marcher en cest ordre, je courus au galop, monsieur de Monferrand, et le sieur de Cajelles, qui est de la maison de Mongairal, et à present chevalier de l'Ordre, avecques moy ; et n'arrestay que je ne fus à moins de trente ou quarante pas de cinq ou six chevaux qui estoient soubs un arbre. Le sieur de Puch de Pardillan m'a dict depuis que c'estoit monsieur de Duras, Le Bordet et luy, le capitaine Peyralongue, et un autre, du nom duquel ne me souvient. Ledict capitaine Peyralongue estoit leur maistre de camp de gens de pied ; et à la cargue que le capitaine Bordet avoit faict, ils avoyent prins un archer de la compagnie de monsieur de Randan, et le menerent prisonnier tout aupres de cest arbre, et luy donnerent deux pistollades de sang froid ; et, n'estant point encore mort, le capitaine Peyralongue luy demanda qui estoit en nostre camp, et qui commandoit : alors il luy dit que j'estois arrivé et que je commandois, se remettant monsieur de Burie sur moy, sçachant bien qu'ils en seroient en frayeur. Il s'en alla à monsieur de Duras, qui estoit soubs cest arbre à dix pas de l'archer, lequel y vint, et luy demanda si j'estois à nostre camp : il luy dit

qu'ouy, et que j'estois arrivé le soir devant, ayant prins Lectoure, dont ils furent esbahis. Alors ils tournerent tout court à leur trouppe, qui n'alloit que le petit pas et n'estoit pas encor hors des prairies; et cogneus qu'à leur arrivée leurs gens de pied commencerent à doubler le pas, et dis à monsieur de Montferrand : « Voyez vous ces cinq chevaux qui estoient « sous l'arbre? ils sont courus faire advancer de che« miner leurs gens. Voyez vous comme ils allongent « le pas? » Et alors je tournay au galop à la troupe où estoit monsieur d'Argence, et luy dis ces mots : « O monsieur d'Argence mon compagnon, voylà nos « ennemis en peur : à peine de ma vie la victoire est « nostre. » Et criay tout haut : « O gentils-hommes, « ne pensons à autre chose qu'à tuer, car nos enne« mis sont en peur, et ne nous feront d'aujourd'huy « teste; allons seulement hardiment au combat, ils « sont à nous : cent fois j'ay essayé le mesme, ils ne « veulent que couler. » J'embrassay les capitaines, puis courus habilement au capitaine Masses, et luy en dis autant. Puis retournay au capitaine Arne, et aux gentils-hommes qui estoient sous ma cornette estans venus avecques ma compagnie, et commençasmes à marcher au grand pas et demy trot. Je courus encores vers les ennemis, estant tout en sueur, n'ayant que monsieur de Monferrand; et comme je fus pres d'eux, je voyois la mine qu'ils tenoient, qui estoit d'avancer fort le pas, pensant gagner une petite montagne qu'il y avoit; et d'autre part je voyois venir les nostres en furie. Je voyois leurs cornettes de gens à cheval : les uns alloyent, les autres tournoyent. Je voyois trois ou quatre chevaux parmy les gens de pied,

et cognoissois bien à leur façon qu'ils faisoient haster leurs gens. Alors je tournay aux nostres, et leur commençay à crier : « Voylés là en peur! voylés là en « peur! Prenons les au mot, mes compagnons, pre« nons les au mot, afin qu'ils ne s'en dedisent : ce « sont des poltrons; ils tremblent seulement de nous « voir. » Je manday à monsieur de Burie qu'il laissast là l'artillerie, et qu'il s'advançast pour se jetter dans l'escadron de trois compagnies; et commençasmes à aller au grand trot droict à eux. Aucuns me crioient d'attendre les gens de pied; mais je respondois qu'il ne leur falloit pas laisser gaigner la montaigne, car là ils nous feroyent teste, et combattroient à leur advantage. Il me souvenoit tousjours de Targon, où ils nous avoient faict teste sur la montagne, et fallut que nous les combattissions de bas en haut; que s'ils fussent descendus nous combattre, nous estions deffaicts. Nos gens de pied faisoient bien toute la diligence que gens de pied pouvoient faire. Et comme ils virent qu'ils ne pouvoient gaigner la montaigne, ils r'allierent mil ou douze cens vieux soldats qu'ils avoient à leur artillerie: c'estoient ceux-là qu'ils avoient laissé à l'arriere-coin où monsieur de Burie avoit faict tirer; et alloient ainsi le grand trot toutes les trouppes coste à coste. Et comme nous fusmes à deux cens pas les uns des autres, je commençay à crier : « Cargue, cargue! » Je n'eus si tost faict le cry, que nous voyla tout pesle-mesle dans leurs gens de pied et gens à cheval, sauf le capitaine Masses; car, comme il vit tous leurs gens renversez, il voyoit une grande trouppe bien pres de la montée qui ne bougeoit, qu'estoient ceux que j'ay dit à l'artillerie, et ne chargea jusques à ce qu'il fust

aupres d'eux, et alors il donna dedans. Monsieur de Fontenilles, qui r'allia quelques uns, s'y trouva; et là furent tous deffaicts, et l'artillerie prinse. Nous executasmes la victoire tout au long de la plaine et par les vignes. Il s'en jetta force dans un bois à main gauche, et montoient sur les chastaigniers; les Espagnols et les Gascons leur tiroient comme ceux qui tirent aux oyseaux. Il me servit d'estre bien armé, car trois picquiers me tenoient enferré et bien en peine; mais le capitaine Baretnau le jeune, et deux autres, me desengagerent; et y eut ledict Baretnau son cheval tué, et le mien blecé au nez et à la teste de coups de picques, car mon cheval m'avoit porté dans leur bataillon, et n'avois cogneu jamais qu'il eust mauvaise bouche, que ce coup là, qu'il me cuida faire perdre. Les capitaines Arne et Bourdillon y furent blessez tout contre moy; cela fut cause que je ne me peus plus r'allier dans la cavallerie, car elle chassoit du costé de main gauche, et moy avecques quinze ou vingt chevaux qui s'estoient r'alliez, chassions à main droicte vers un village, là où il en fut tué trente ou quarante; et là je fis un peu alte pour prendre aleine. Puis retournay à l'artillerie gaignée, et là trouvay monsieur de Burie, où nous attendismes le retour de nos gens qui chassoient encores, et les r'alliasmes. Nous trouvasmes qu'il y avoit de nos gens qui avoient chassé deux grands lieuës; et retournasmes loger à Ver, environ deux heures apres midy, r'envoyant du bestail pour amener l'artillerie gaignée; et demeurasmes à Ver tout le lendemain. Il ne s'en fallut que de bien peu que les fuyans ne rencontrassent monsieur de Montpensier qui s'alloit mettre à Mucidan, se pensant joindre avec

nous. Que si Dieu l'eust voulu, tout estoit achevé, encores qu'il n'eust gueres de forces avec luy; car gens qui s'enfuyent ne tournent guere jamais visage, et tout leur fait peur : il leur semble que des buissons sont des escadrons. Ce qui se sauva, qui fut bien peu de gens de pied, se r'allia avecques leurs gens de cheval, et cheminerent tout le demeurant du jour et de la nuict, tirant vers la Sainctonge porter ceste triste nouvelle. De vingt trois enseignes qu'ils avoient de gens de pied, les dix-neuf nous demeurerent, et de treize cornettes de gens de cheval, les cinq, lesquelles nous envoyasmes à monsieur de Montpensier, le recognoissant tous pour nostre chef. Les villageois en tuerent encores plus que nous; car la nuict ils se desroboyent pour se retirer en leurs maisons, et se cachoyent dans des bois; mais comme ils estoyent descouverts, hommes et femmes leur couroient sus, et ne sçavoyent où se cacher. Il fut nombré sur le champ ou dans les vignes plus de deux mil hommes morts (1); outre ceux que les villageois depescherent.

Apres ceste victoire nous marchasmes droit à Mucidan : monsieur de Burie se mit devant pour faire la reverence à monsieur de Montpensier, et laissasmes tout le camp à Grignoux, à deux ou trois grands villages qu'il y a entre Mauriac et Mucidan. Puis je m'en allay faire la reverence audit sieur de Montpensier à Mucidan, où je fus aussi bien receu que je seray jamais en compagnie que je sçaurois arriver; et croy que monsieur de Montpensier m'embrassa plus de dix fois, et demeuray trois ou quatre heures avec luy. C'estoit un bon prince, et vrayment homme de

(1) Cette bataille de Ver fut livrée le 9 octobre 1562.

bien, aymant bien la religion et l'Estat. Il fut d'avis que je m'en retournerois en Guyenne, par l'opinion de tous les seigneurs susnommez qui estoyent avecques luy : aussi en la compagnie du roy de Navarre et à la mienne n'y avoit pas trente chevaux qui ne fussent blessez, et qu'il emmeneroit monsieur de Burie et les trois compagnies et celle de monsieur le mareschal de Termes avecques luy, et les dix compagnies espagnolles, pour les joindre avec les dix que dom Johan de Carbajac menoit, qui devoient arriver ce jour-là à Bergerac. Voylà le succés de la bataille de Ver; et pour-ce qu'aucuns voudront dire que je me louë entierement d'avoir donné la bataille et estre cause de l'avoir gaignée, monsieur de Montpensier, messieurs de Candalle, Chavigny et de La Vauguyon, sont encore en vie; s'il leur plaist, ils porteront tesmoignage de ce qu'ils entendirent dire à tous ceux du camp, et mesmes aux gens propres de monsieur de Burie; lequel seigneur de Burie ne nioit pas qu'il ne m'eust laissé faire et conduire le tout, car il estoit vieux et n'avoit pas la disposition que j'avois pour commander et aller des uns aux autres, comme je fis, estant au partir de la bataille en eau, comme si on m'eust plongé dans la riviere. Ledict sieur de Burie ne peut aussi estre repris, car il vint bien à propos; et, encor qu'il ne se meslast, si est-ce que ce gros qu'il menoit fit peur aux ennemis : ce qui fut cause que nous eusmes meilleur marché. Si ceste trouppe se fust peu joindre avec monsieur le prince de Condé, elle eust fait de l'eschet au camp du Roy, puis que sans ceux-là nos gens cuiderent perdre la bataille à Dreux, et si jamais les Espagnols ne se fussent osez acheminer

vers la France, car, sans la bataille, monsieur de Montpensier ne se fust pas retiré en France. Il avoit esté envoyé pour deffendre et secourir la Guyenne, et, par le gain de la bataille, il en amena toutes les forces de Guyenne et de Sainctonge, qui estoient quatre compagnies de gensd'armes, et six qu'il avoit avec luy ou dans la Sainctonge, et monsieur de Sansac avec la sienne, vingt trois enseignes de Gascons ou d'Espagnols : qui ne fut pas petit secours qu'il mena au Roy, dont une bonne partie s'estoient trouvez au gain de la bataille. J'ay entendu que tous ceux qui allerent de par de là firent tres bien le jour de la bataille de Dreux : aussi n'y a-il pas de soldats en France qui surpassent les Gascons s'ils sont bien conduits, et mesmement les dix enseignes du capitaine Charry, lesquelles depuis le Roy honnora tant, qu'il les print de sa garde, et les retient encores à present que monsieur de Strossi en a la charge apres la mort meschante du capitaine Charry, assassiné à Paris. Et, encores qu'il ne faille point qu'un homme se louë, je diray à la verité, et mettray par escrit que je fis alors de plus grands services à mon Roy et maistre, que gentil-homme fit jamais, et à son grand et extreme besoin et necessité; et que la Royne mette la main sur sa conscience, je m'asseure qu'elle le confessera : elle sçavoit mieux que tout autre la necessité où les affaires estoient, et combien cela incommoda les intelligences que monsieur le prince avoit en Guyenne, de laquelle il faisoit estat.

Or, seigneurs et mes compagnons qui lirez mon livre, prenez exemple à la diligence et hastive execution que je fis depuis la prise de Lectoure; et ne vous

attendez, lieutenans de Roy, je vous prie, à tout le moins si vous avez la disposition, au rapport qu'un autre vous fera de la recognoissance de vostre ennemy, car il faut que vous mesmes le voyez; et si vous le faictes, vous commanderez tousjours plus asseurément que sur le rapport d'un autre : vos yeux voyent plus clair que ceux d'autruy à ce qui est necessaire. Vous pouvez prendre avec vous un ou deux des vieux capitaines, mais gardez vous sur tout que par quelque affection particnliere que vous pourriez porter à quelque vieux capitaine, de le prendre avec vous quand vous irez recognoistre, car il est à craindre que ceste affection ne vous face prendre quelque happelourde (1) au lieu d'un bon capitaine, lequel, dés qu'il descouvrira l'ennemy, sentira quelque mutation de cœur, qui sera cause que, sur l'estimation que vous avez de luy, et amitié que luy portez, il vous fera faire un si grand erreur, que vous ne regaignerez jamais ce qu'il vous aura faict perdre. Mais prenez tousjours quelque vieux capitaine, lequel par tout où il sera trouvé aura combattu et faict combattre; et encore qu'il aye quelquefois esté malheureux et battu, mais qu'il n'aye perdu à faute de cœur et de sens, n'arrestez pas pour cela de le prendre aupres de vous, car tout le monde n'est pas si heureux que Montluc, qui n'a jamais esté deffaict. Prenez plustost celuy-là qu'un qui n'aura jamais perdu ny gaigné, et qui n'aura jamais servy en un camp que de tesmoing. Je ne vous escris point cecy sans experience; j'ay ap-

(1) *Happelourde* : cette expression désigne un homme qui paroît être quelque chose, et qui n'est rien : aussi appelle-t-on *happelourdes* les diamans d'Alençon.

pris ces leçons sous feu monsieur de Lautrec, estant un bon regent ; car, s'il fut malheureux, ce fut plus pour le deffaut de son conseil, que de faute de cœur ny de bon jugement, car il avoit ces deux choses autant que lieutenant de Roy que j'aye jamais suivy. J'ay continué mon apprentissage sous messieurs les mareschaux de Strossi, de Brissac, et autres. J'ay veu faire assez d'erreurs à des lieutenans de Roy, sur le rapport que leur faisoient ceux qu'ils envoyoient recognoistre. Et veux dire encore qu'un lieutenant de Roy, comme il a luy-mesme veu et recogneu les ennemis, il en est plus asseuré, et commande plus hardiment : car s'il avoit eu quelque peur (il n'y a homme au monde à qui n'en vienne quelque peu quand il void son ennemy qui luy fait teste), il se r'asseurera, et ne luy en souviendra plus. Combien de fois se maudit et despita monsieur d'Anguyen, la nuit de Pasques venant au lundy, de ce qu'il n'avoit creu son opinion et de ceux qui vouloient combattre, quand il eut veu les ennemis face à face, et qu'il n'avoit son camp avec luy. Asseurez-vous, seigneurs lieutenans de Roy, que je ne mets point cecy par escrit sans grande raison. Mais vous me direz que c'est mettre la personne du chef de l'armée au hazard: c'est chose qui se peut faire sans danger si apparent. Que ceux qui craignent tant le danger, qu'ils demeurent au lict. Allez y vous mesmes : il n'y a meilleur juge que vous, qui cognoistrez, si vous avez tant soit peu d'experience, à la desmarche de vostre ennemy, ce qu'il a dans le ventre, et s'il a de la peur ou du cœur. Pardonnez moy si je suis contrainct mettre moy-mesmes mes loüanges: puis que j'escris ma vie, je la

veux escrire au vray; aussi bien le dirois-je si j'avois esté battu : si je mens, mille gentils hommes me peuvent desmentir.

Revenant à mon propos pour achever ceste guerre, monsieur de Montpensier s'en alla avec toutes ses trouppes attendre les Espagnols à Barbezieux, où monsieur de Sansac luy manda que monsieur de Duras s'estoit retiré et monsieur de La Rochefoucault, et qu'ils faisoient semblant de vouloir tourner vers luy. J'estois arrivé à Bergerac : monsieur de Montpensier me depescha deux courriers queuë sur queuë, me priant qu'en extreme diligence je tournasse à luy, et que messieurs de La Rochefoucault et Duras s'estoient r'alliez, et qu'on luy mandoit qu'ils tournoient visage à luy. Et comme je veux que Dieu m'ayde, en toute la noblesse de la compagnie du roy de Navarre et la mienne je ne trouvay pas trente chevaux qui peussent aller un pas que bien difficillement; si me mis-je en chemin deux heures apres minuit, et repeus un peu au chemin, et n'arrestay que je ne fusse à deux lieuës de Barbezieux; et rencontray deux fois par les chemins des ennemis qui estoient eschappez de la bataille, et les taillay en pieces. Je me logeay une heure de nuit à Sainct Privat : mon frere, monsieur de Lieux, estoit avec moy, qui ne s'estoit peu trouver à la bataille; et fusmes au lever de monsieur de Montpensier, lequel me sçeut fort bon gré de la diligence que j'avois faicte à le venir trouver; là où je trouvay monsieur de Sansac, qui me dict que les ennemis avoient faict en un jour et une nuict dix-huict ou vingt lieuës. Monsieur de Montpensier me licentia, et m'en retournay coucher à Sainct Privat pres d'Aubeterre, et le lendemain

à Bergerac; et y trouvay dom Johan de Carbajac avec les dix compagnies d'Espagnols, qui avoit sejourné un jour, et fus cause qu'il partit le lendemain matin. Ainsi m'en revins, renvoyant tout le monde à leur maison, n'y ayant rien en toute la Guyenne qui bougeast, ny qui osast dire qu'il avoit jamais esté de ceste religion, car tout le monde alloit à la messe et aux processions, assistant au service divin; et les ministres, trompettes de tout ce boute-feu, avoient vuidé, car ils sçavoient bien qu'en quelque coing qu'ils fussent, je les attrapperois, et leur ferois bonne guerre.

Estant arrivé à Agen, je fus adverty que monsieur de Terride s'estoit allé engager devant Montauban (1) avec l'artillerie de Thoulouse et les deux compagnies de Bazordan, que j'avois laissé pour prendre garde au pays, et sept ou huict autres que la ville de Thoulouse avoit faict, et ce fut incontinent apres qu'il eut entendu le gain de nostre bataille. Et comme j'eus sejourné huict jours, monsieur le cardinal d'Armagnac, qui pour lors commandoit à Thoulouse, m'envoya prier, ensemble toute la cour de parlement, de vouloir aller à Montauban, leur semblant que les affaires alloient fort à la longue, et avoient presque perdu l'esperance. Je partis incontinent, et m'en allay droit à Thoulouse; j'y trouvay une lettre qu'un mien amy m'escrivoit, par laquelle il me mandoit que monsieur de Terride avoit escrit une lettre à monsieur le cardinal, et une autre à la cour, et aux capitouls une autre, par laquelle leur mandoit qu'il avoit entendu qu'ils m'avoient envoyé querir pour aller commander au siege

(1) Selon de Thou, Terride parut devant Montauban le lendemain de la bataille de Ver.

de Montauban, et qu'en cela ils luy faisoient un grand tort, et le touchoient de son honneur, et qu'apres qu'il avoit battu le buisson les autres prendroient la proye. Voylà le contenu des lettres que le capitaine Bidonnet avoit apportées : estant à Thoulouse je fus fort pressé d'y aller; mais je respondis à monsieur le cardinal et autres que je ne voulois point faire ce tort à un mien compagnon; car, selon le contenu de ses lettres, il se tenoit asseuré de prendre la place. Et comme ils virent que je n'en voulois point prendre la charge, ils me prierent à tout le moins que j'allasse jusques là, veoir comme tout y passoit : ce que je fis. Monsieur de Terride me monstra tout ce qu'il avoit faict, et trouvay qu'en douze jours qu'il avoit demeuré devant il ne s'estoit pas faict œuvre de deux jours, et cogneus bien que le commencement n'avoit guieres esté bon, me doutant que la fin en seroit pire; car je trouvay qu'il avoit abandonné le fauxbourg Sainct Anthoine, qui est sur la venuë devers Caussade, par là où on entroit et sortoit dans la ville tout ce qu'on vouloit. Il avoit esté contraint de ce faire, pour ce que les soldats le laissoient tous depuis la mort du capitaine Bazordan (1) qui luy avoit esté tué, et le servoit de maistre de camp : et ay bien opinion, comme ont beaucoup d'autres, que sans sa mort les choses fussent allées mieux, car c'estoit une sage teste et homme de guerre. Il ne faut pas trouver estrange si monsieur de Terride n'entendoit guieres à assieger places, car je veux maintenir qu'il n'y a homme qui l'entende qu'un maistre de l'ar-

(1) Il fut tué le 28 octobre, en reconnoissant la brèche; ayant un peu dérangé le bouclier qui le couvroit, il fut frappé au côté gauche d'une arquebusade dont il mourut sur-le-champ. (*De Thou.*)

tillerie qui longuement aura pratiqué, et les commissaires de l'artillerie, un ingenieur, le maistre de camp et le colonnel, si ce sont vieux soldats; car en ces charges il faut qu'ils ayent veu souvent telles choses : tous les autres n'y entendent rien, ny le lieutenant de Roy mesmes, sinon qu'il aye appris avec ceux-là; et allant recognoistre la place avec ceux-là, il prent cognoissance, et se faict sage pour les assieger; mais autrement non, car les capitaines des gendarmes ne vont jamais veoir recognoistre ny aux approches, mais se tiennent volontiers à la largue, pour garder que secours ny autre chose ne puisse entrer dans la place. Et comment veut-on que les capitaines des gendarmes le sçachent, veu que jamais ils n'ont assisté à la recognoissance, ny entendu la dispute qui se faict entre les uns et les autres? car là on discourt à l'œil le fort ou le foible de la place. C'est la chose la plus difficille et importante de la guerre : plusieurs sont bons et grands capitaines qui s'y trouverent empeschez; il faut avoir fort praticqué cela, sçavoir que c'est des fortifications, remarquer et cognoistre le deffaut d'un bastion, d'un esperon, d'un flanc, deviner ce que peut estre faict par dedans, par ce que vous mesmes feriez si vous estiez dedans. Monsieur de Terride estoit bon pour commander à cheval à la campagne, et pour combattre, mais non pour assieger places; aussi ne sont pas d'autres qui n'ont jamais fait autre mestier que le sien, encores qu'au logis chacun en veut dire son advis et en parler sur le tapis ou sur une feuille de papier. Il est bon d'en voir le plan, mais cela trompe souvent. Je voudrois de bon cœur que quand quelques uns qui n'ont eu jamais de ces charges, ou bien

qui n'ont suyvy le lieutenant du Roy qui est allé recognoistre avec les susdicts, et entendu toutes les disputes, quand ils en veulent parler et en dire leur advis, que le lieutenant du Roy leur dict qu'ils s'allassent hasarder à recevoir des arquebusades à la recognoissance, et alors ils en pourroient parler. C'est tousjours le lieu le plus chatouilleux, parce que si les assiegez valent rien, ils empescheront à leur possible que l'assaillant ne puisse recognoistre leur fort, et, s'il est possible, qu'ils disputent tout ce qu'il y aura dehors, jusques à une maisonnette; car si du premier coup ils laissent faire les approches, ils monstrent, ou qu'ils sont foibles, ou que ce ne sont gens de guerre.

Je laissay donc ce beau siege (1), et m'en retournay à Agen, en ayant dict mon advis à monsieur de Terride, qui n'en rapporta que ce que j'avois predit. Quelques jours apres, la cour de parlement de Bourdeaux et monsieur de Nouailles, gouverneur de la ville, m'envoyerent prier vouloir aller jusques à Bourdeaux, pour aider à pacifier une partialité qui s'estoit esmeuë dans ladite ville : ce que je fis, et y demeuray quelques jours; puis m'en retournay à Agen pour estre au cœur de la Guyenne, où aborde ordinairement toute la noblesse. C'est là où doit estre le siege d'un lieutenant de Roy, et non à Bourdeaux, encores que ce soit la ville capitalle, car elle est trop esloignée; et puis il y a un parlement qui se mesle du tout, et la noblesse n'y peut aller sans grands frais; et tousjours il y a quelque verre cassé qui fait peur aux gentils-hommes lorsqu'ils y vont.

(1) Le siége de Montauban dura depuis le 10 octobre 1562 jusqu'au 15 avril de l'année suivante, époque de l'édit de pacification.

[1563] Quelque temps apres, monsieur le cardinal d'Armagnac, et la cour de parlement de Thoulouse, et les capitouls, m'envoyerent prier si je voulois aller jusques à Thoulouse pour quelques affaires d'importance qu'ils ne me pouvoient escrire, ce que je fis; il ne me falloit pas semondre deux fois. Et comme je fus là, ils tindrent un conseil, où se trouverent messieurs les cardinaux d'Armagnac et de Strossi, monsieur le premier president Daffis, les seigneurs de Terride, Negrepellice, Forquevaux, du Faur, advocat general du Roy, et les capitouls. Ils me remonstrerent qu'ils vouloient dresser un camp pour aller en Languedoc, et qu'ils me vouloient eslire chef de l'armée: mais je leur remonstray que monsieur le connestable n'y prendroit pas plaisir, veu que c'estoit en son gouvernement, et que d'ailleurs il ne m'aimoit gueres. Or la bataille de Dreux estoit desja donnée, où, comme chacun sçait, les affaires du Roy furent en bransle; mais la victoire en demeura au Roy par la vaillance et prudence de monsieur de Guyse: toutes-fois ledit sieur connestable y demeura prisonnier, et de l'autre costé monsieur le prince de Condé, et ainsi les deux chefs, ce qui ne se vid jamais. Cela monstre qu'elle fut bien combattuë; mais puis que je n'y estois pas, il ne touche à moy d'en parler. Ces gens me presserent tant, qu'en fin j'acceptay ceste charge, et mismes par escrit (1) tout ce qu'il nous falloit. Monsieur le cardinal de Strossi se chargea de faire venir douze cens balles de canon, et quelque quantité de poudres de Marseille en hors, et monsieur de Forquevaux d'en faire venir

(1) Cet écrit étoit un acte de confédération entre les Catholiques, nobles, ecclésiastiques et bourgeois. Comme cet acte contient les pre-

aussi de Narbonne. Et commençasmes à bailler les commissions des gens de pied, et arrestasmes qu'en trente jours tout seroit prest, et la levée des deniers que la

miers germes de la Ligue, il nous a paru trop curieux pour ne pas l'insérer ici, tel que La Popelinière nous l'a conservé dans son Histoire de France.

*Traité d'association faite par l'avis et conseil des révérends Pères messire Georges cardinal d'Armagnac, lieutenant du Roy en la province et senetchaussée de Tolose; messire Laurens, cardinal de Strozzi, lieutenant pour Sa Majesté au pays d'Albigeois; le seigneur de Montluc, chevalier de l'Ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant pour ledit seigneur en Guyenne; les seigneurs de Terrides, aussi capitaines de cinquante hommes d'armes; de Negrepelisse et Fourquevaux, chevaliers de l'Ordre, le second de mars* 1563, *et depuis communiqué au sieur de Joyeuse, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant dudit seigneur au pays de Languedoc.*

« Pour satisfaire au devoir chrestien, subvention de l'Eglise romaine, « service du Roy, soulagement et conservation de son peuple, et pour « résister aux rébelles et ennemis de Sa Majesté qui se sont eslevez, « et autres qui par cy-après se voudroient eslever et mettre en armes « pour opprimer les bons et fideles sujets du Roy, envahir et surpren- « dre les chasteaux et villes appartenans audit seigneur *et ses voisins*, « et les eglises, monasteres et autres lieux sacrez, comme ils ont fait « par cy-devant en plusieurs et divers lieux; et pour obvier aux frais « et despens qu'il conviendroit journellement faire audit seigneur et à « son peuple, tant pour la nourriture et entretenement des gens de « guerre, qui journellement s'eslevent sur le peuple à grands frais et « despens insupportables, extirper et chasser du royaume lesdits ré- « belles et séditieux; et pour autres bonnes et justes considérations « concernans le repos public, tuition et deffence dudit pays, est « utile et expédient d'ordonner que confédération et association sera « faite entre l'estat ecclésiastique, la noblesse et le commun du tiers « estat des habitans des villes, diocèses, etc., soit du pays de Lan- « guedoc ou de Guyenne, *sous le bon plaisir du Roy et de ladite* « *court;* laquelle association sera tenue, gardée et observée selon sa « forme et teneur, tant par lesdits confédérez qu'autres sujets du Roy « qui se voudroient joindre à icelle, *à peine d'estre dits et declarez ré-*

ville et le pays de Languedoc faisoit; car tous estoient de l'entreprise.

Sur ces entrefaictes m'arriverent trois courriers en

« *belles et désobéissans à Sa Majesté;* permettant auxdits confédérez « de s'assembler au plutost que faire se pourra, aux jours et lieux qui « seront avisez, et illec par villes capitales, diocéses et séneschaussées « députer une ou deux personnes pour venir avec charge suffisante en « la ville de Tolose, faire et prester serment solemnel entre les mains « que ceux de ladite cour et lieutenant de Roy aviseront de tenir, garder « ladite confédération et association; laquelle ainsi jurée les députez « feront proclamer, et feront recherches tant de gentilshommes qu'au- « tres aptes aux armes, et iceux enrolleront; desquels sera choisi cer- « tain nombre pour accourir à l'ayde et secours des circonvoisins, et « le reste retiendront pour la garde du pays, que les ennemis du « Roy ne le trouvent despourveu de deffence; de sorte que chaque sé- « neschaussée sçaura par nombre les gentilshommes, et chaque ville et « village aussi le nombre, nom et surnom des hommes qu'ils doivent « faire, et les armes qu'ils doivent avoir pour leur garde et deffence; « lesquels hommes seront choisis des plus agguerris et aptes aux armes, « non suspects; les armes à feu de ceux qui seront commis et dépu- « tez par les pays seront assemblées en un lieu public qui sera avisé, « et icelles distribuées aux soldats qui seront destinez; et lorsque Dieu « donnera pacification et repos au royaume, seront remises audit lieu « public, pour illec estre gardées. Lesdits gentilhommes seront con- « duits en l'equipage qu'il sera avisé par les séneschaux ou lieutenans « non suspects, et en leur défaut, absence ou empeschement, par tel « gentilhomme qui par la noblesse de ladite séneschaussée sera « nommé, sans estre tiré en conséquence; et, *d'autant qu'il est ques- « tion de l'estat universel et ordre ecclésiastique*, sera avisé, entre les « prélats ecclésiastiques et le clergé, de se préparer et mettre en de- « voir, *pour défendre l'honneur de Dieu* et de son Eglise catholique « romaine, et couronne royale exposée en proie à ses ennemis, qui se « sont desjà emparez d'aucunes villes, places fortes du royaume, et « voyans le Roy en bas aage. Et quant au reste du tiers estat, pour- « ront, par comtés, diocèses, etc., nommer capitaines, lieutenans, « enseignes, sergens de bandes, centeniers, coporals, et autres estant « requis, pourveu que lesdits capitaines et membres ayent autrefois « commandé pour le service du Roy, et ne soient suspects de nouvelle « secte; lesquels capitaines, lieutenans, etc., seront pris des pays et

un jour et une nuict de Bourdeaux, dont le fils aisné du greffier Pontac fut le premier, l'advocat du Roy La Het, qui depuis a esté procureur general, l'autre, et un gentil-homme de M. de Nouailles le dernier; lesquels tendoient tous à une mesme fin, qui estoit que si je n'allois promptement et à extreme diligence secourir la ville de Bourdeaux, qu'elle s'en alloit perduë, pour

« lieux que les hommes seront levez, pour estre mieux reconnus et « obeiz, et se tenir prests à conduire lesdites compagnies là part où be« soin sera; à la charge que de quinze en quinze jours chaque capi« taine recognoistra sa compagnie, et la mettra en bataillon, pour ac« coustumer les soldats à l'ordre et discipline militaire. Est inhibé « auxdites compagnies marcher par le pays, ny entreprendre aucune « chose sans leur capitaine, lieutenant ou enseigne, *à la peine de la « hart;* et lorsqu'ils marcheront, leur est enjoint de vivre par es« tappes, sans se desbander, courir le pays, ny opprimer le peuple, « sous semblable peine. Et tout incontinent l'estat, nombre et équi« page des hommes ainsi choisis, sera envoyé à la Cour le lieutenant « du Roy, tant en Languedoc, Guyenne, que province de Tolose et « Albigeois, pour sçavoir les forces desquelles on se pourra ayder à la « nécessité..... »

« Cette association ainsi arrestée, fut finalement présentée à la « Court, les chambres assemblées, le vingtième mars audit an 1563, « laquelle, sur la requeste du procureur-général du Roy, ordonna « qu'*elle n'entendoit empescher qu'elle ne sortist son plain et entier ef« fet, par provision toutesfois et sans conséquence, avec le bon plaisir « du Roy; enjoint à tous magistrats et sujets de sadite Majesté, de la « faire tenir, garder et observer selon la forme et teneur, sous les peines « y contenues, et autres que de droit.*

« *Mais trois jours après,* ajoute La Popelinière, *arriverent les nou« velles de la paix arrestée, qui fascherent fort ceux qui ne souhai« toient rien moins que cela: mais quelque temps après vinst l'édit de « paix, avec bonnes lettres qui rompirent tous ces desseins; ce néan« moins ils en dilayerent la publication le plus longuement qu'ils peu« rent, et finalement, ne pouvans plus reculer, en firent publier le « préambule seulement en l'audiance et par les carrefours, certains ar« ticles pour leur avantage, obmettant le demeurant; firent mesme dé« fenses de les imprimer.....* »

un grand different qui estoit survenu dans la ville entre monsieur le premier president (1) Lagebaston et monsieur de Nouailles, gouverneur : et me prioit la cour, les jurats, et ledit sieur de Nouailles, de me vouloir haster, autrement j'y arriverois trop tard; car monsieur de Nouailles avoit desja mandé apprester toutes les banlieuës, pour les mettre dans la ville par le chasteau du Ha, qu'il avoit. Ceux de la ville se faisoient maistres des portes, les uns, car l'une partie soustenoit monsieur de Nouailles. A grand difficulté ces messieurs me voulurent permettre d'y aller; je leur promis que dans quinze jours, à peine de mon honneur, je me rendrois à Thoulouse, et que cependant ils diligentassent de faire les preparatifs, afin qu'à mon arrivée je trouvasse tout prest; et ainsi me mis en chemin, car je n'ay jamais esté homme de remises. Et pource qu'il y avoit grand quantité de noblesse avec moy, je ne me peuz mettre par eauë, et fallut que j'allasse par terre; et à cause des armes et grands chevaux que nous avions, demeurasmes trois jours à aller jusques à Agen. J'avois depesché Pontac et le gentilhomme de monsieur de Nouailles, donnant asseurance à ceux de Bordeaux que je m'en allois. Monsieur de La Het ne voulut partir qu'il ne me vist à cheval, et fit si grande diligence, qu'il en tomba malade et en cuida mourir. Leur arrivée fit tenir tout le monde en cervelle d'un costé et d'autre. Nous n'arrestasmes qu'une nuict à Agen, et passasmes outre. Et en trois jours je

(1) Jacques Benoist de Largebaston, vieillard vénérable, dit de Thou, par son âge et par sa profonde capacité. Nous ne connoissons aucun historien du temps qui ait donné des détails sur cette querelle: Montluc lui-même n'en explique pas le sujet.

fus à Bordeaux, où je trouvay une patente que le Roy me mandoit, par laquelle il me faisoit son lieutenant en la moitié du gouvernement de Guyenne, en l'absence du roy de Navarre, et à monsieur de Burie demeuroit l'autre moitié, sans que pour lors il nommast ce que demeureroit à monsieur de Burie, et ce qui demeureroit à moy.

On pensoit qu'à mon arrivée je mettrois la main aux armes, et que je tuerois toute la part du premier president : beaucoup s'en estoient fuys; mais je cognoissois bien que c'estoit la ruyne de la ville, et que le Roy y perdroit beaucoup; car, si cela se faisoit, tout le monde n'eust sceu garder que la ville ne fust esté saccagée. Je passay à Cadillac, où monsieur de Candalle me fit cest honneur de m'accompagner; et nous mismes dans son gallion et dans d'autres vaisseaux, car il y avoit force noblesse. Et sur le chemin arriverent nouvelles que ceste nuict-là monsieur de Nouailles estoit mort, et n'avoit demeuré malade que deux jours. On dit apres que l'on luy avoit advancé ses jours; je ne sçay s'il est vray : ce fut dommage pourtant, car c'estoit un bien sage gentil-homme et bon serviteur du Roy. Le lendemain que je fus arrivé j'allay au palais, et là je proposay à la court ce que j'avois retenu du siege de Siene, et comme l'on se doit gouverner en une grande ville, ou en une guerre ou sedition, et que si nous mettions la main au sang, la ville estoit destruicte, aussi bien les uns que les autres, et leur mis en avant aussi le fait de Thoulouse; que si j'eusse laissé entrer ce que venoit des montagnes et de Comenge, tout le monde n'eust sceu garder que la ville n'eust esté saccagée et qu'autant leur en adviendroit;

si l'on mettoit la main au sang et donnoit licence au peuple, mesmes à celuy de dehors; qu'ils se souvinssent de ce qui estoit advenu lors que monsieur de Monens fut tué, que le peuple princt l'autorité; qu'il falloit commencer par un bon accord et union, sans entrer en aucun desordre et trouble, et que puis apres on puniroit les delinquans par la voye de la justice. Toute la cour trouva mon opinion fort bonne, et m'en remercierent infiniment. Au partir de là, comme j'euz disné, j'allay à la maison de la ville, où j'avois assigné les jurats et tous ceux du conseil d'icelle, et leur fis semblable remonstrance : et encores qu'il en y eust quelques-uns qui eussent voulu remuer besoigne, neantmoins je leur alleguay tant d'exemples et de bonnes raisons, qu'ils changerent tous d'opinion. Et sur les quatre heures je me rendis à l'archevesché, où j'avois assigné tout le clergé, et là leur fis une remonstrance selon l'estat de l'Eglise, comme j'avois fait aux autres, chacun pour le sien; de sorte qu'en ce jour là j'appaisay la ville. Et le lendemain commençasmes entrer sur l'ordre qu'il falloit tenir pour faire que la pacification y durast; et fis si bien qu'en trois jours toutes choses changerent en paix et bonne union. Je veux dire, et au tesmoignage de toute la ville de Bordeaux, que si j'eusse fait autrement la ville estoit destruite; car il ne faut venir à la violence lors qu'on y peut proceder par autre moyen, veu mesmement que c'estoit division entre les Catholiques, ou pour le moins qui s'en disoient, car je ne suis pas Dieu, pour lire dans leur cœur.

O que le Roy doit bien regarder à qui il baille les gouvernemens, et que sur tout il eslise des personnes

qui ayent esté gouverneurs autres-fois de quelques places ; car si par une longue experience il n'est coustumier d'avoir telles charges, il court un grand peril pour l'estat du pays et de la ville où de tels inconveniens adviennent. J'avois esté gouverneur de Montcallier, d'Albe, et lieutenant de roy à Sienne, et apres à Montalsin : tant de diverses choses que j'avois experimentées-là, m'avoient apprins à cognoistre et prevoir la ruyne ou le salut d'une place; et sans l'experience que j'avois, je me doute que j'eusse prins le chemin de l'execution, car mon naturel tendoit plus à remuer les mains qu'à pacifier les affaires, aymant mieux frapper et jouer des cousteaux que faire des harangues ; mais la prudence me gaigna pour ce coup. Il n'est pas besoin se laisser emporter à son naturel et à sa passion, car les affaires du maistre vont alors mal. Il y avoit prou de gens en ceste ville-là qui eussent voulu remuer besoigne en haine du premier president, qui n'y a jamais gueres esté aimé : si c'est à tort ou à droit, je m'en remets : monsieur de Bordeaux, qui est en vie, sçait bien l'advis qu'on me vint donner me promenant dans son jardin.

Or je fus prié de toute la cour de parlement et de toute la noblesse, ensemble de toute la ville, d'accepter la charge que le Roy m'avoit donnée, ce que je ne voulois jamais faire ; et avois faict la depesche au Roy et à la Royne pour remercier leurs Majestez, car je me mettois toujours devant les yeux qu'il m'en adviendroit ce qui m'en est advenu, et que ce gouvernement ne m'ameneroit qu'envies et haynes. Je n'ay jamais presagé chose de moy qui ne soit advenue. Que l'on demande à monsieur le president Lagebaston,

qui me fit la harangue dans le palais pour me faire prendre ceste charge, la responce que je luy en fis, et aussi en particulier; il y a encores d'autres presidens et conseillers qui sont en vie, qui entendoient les raisons miennes : je m'asseure qu'il leur souviendra si la prediction que je faisois lors de moy ne m'est advenuë. Si est-ce que pour lors je ne l'acceptay point, ny de deux jours apres, non pas que le Roy ne me fist trop d'honneur, et que je n'eusse bien souhaitté un tel bien, mais j'avois tousjours devant les yeux mille choses bien chatouilleuses; mais le premier president Lagebaston et les autres presidens ses compagnons, et les anciens conseillers, vindrent à mon logis, où ils me dirent beaucoup de choses. Monsieur de Candalle et monsieur Descars (1), que je trouvay-là, et monsieur de Lieux mon frere, messieurs de Barsac, Duza et toute la noblesse qui estoient avec moy, me pressoient d'autre costé, disant que je la devois prendre; les jurats et toute la ville de mesme; et par ainsi je demeurois seul en mon opinion, et fus contrainct de passer le guichet, comme un homme qu'on met en prison, car ainsi puis-je dire y avoir esté mis; et si j'eusse demeuré en ma liberté, je fusse mort ou j'eusse fait quelques services qui fussent esté agreables au Roy, dont j'en eusse tiré quelque recompence, au lieu que des services que j'ay faits avec ceste charge de pardeçà, je n'en ay eu que reproches et malle-graces. Et si diray qu'il

(1) François Descars, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, gouverneur de Bordeaux. Il épousa la veuve de Montluc, Isabeau de Beauville, en secondes nôces.

n'y a homme sous le ciel qui eust sceu faire mieux que j'ay fait, au dire de tous les trois estats de la Guyenne; et si j'eusse fait tels services du vivant des feus roys François où Henry, il n'y a gentil-homme en France, s'il ne porte tiltre de prince, qui eust esté plus advancé ny mieux recogneu que j'eusse esté. Or, Dieu soit loué de tout, ma recompence a esté une grande arquebuzade au visage, de laquelle je ne gueriray jamais, qui me fait tousjours maudire l'heure que jamais j'eus ceste charge. Plusieurs plus grands seigneurs que moy s'en fussent sentis honorez, aussi faisois-je moy; mais ayant à servir un Roy en son enfance, et un pays où je prevoyois bien que j'aurois prou d'affaires et loing de moyens, il me sembloit que ce seroit plus d'avantage pour moy d'aller loing de mon fumier que demeurer dessus. Et conseilleray tousjours à un mien amy de prendre charge plustost loing que pres du lieu de sa demeure, car en fin nul n'est prophete en son pays. Quoy qu'il en soit, pour le bien de la patrie, je prins ceste charge pesante sur mes espaules.

Or, comme je pensois partir de Bordeaux pour aller à Thoulouse apres avoir tout pacifié, arriva la paix, que le capitaine Fleurdelis apporta. Il avoit trouvé le capitaine Montluc devant Mucidan, qui amenoit au Roy douze compagnies de gens de pied, les plus belles compagnies et les mieux armées qu'encores se fussent levées en Guyenne, et une compagnie de chevaux legers. Le sieur de Cancon estoit son lieutenant, et le sieur de Montferrand son enseigne. La ville de Bordeaux luy avoit envoyé deux canons et une coulevrine, que ledit capitaine Fleurdelis trouva à deux

lieuës de Mucidan. Le capitaine Montluc ne voulut jamais arrester de passer outre, qu'il n'eust de mes nouvelles. La paix arrivée, tout le monde fut d'advis que je le contre-mandasse; ce que je fis, et ramena l'artillerie, et fis retirer tous ses gens de pied et gens de cheval, afin que le peuple ne fust mangé d'advantage. Et manday à Thoulouse de faire le semblable; de sorte qu'en huict jours tout le monde fut retiré, m'asseurant de garder la Guyenne sans garnison d'hommes de cheval ny de pied; ce que je fis, car par l'espace de cinq ans homme de pied ny de cheval ne mangea en toute la Guyenne une poulle tenant les champs. J'avois trois canons à Agen, et avec braveries et menaces je tenois tout le monde en crainte, et fis poser les armes, mesmement toutes armes à feu, et n'y avoit homme qui portast armes, sinon les gentils-hommes leurs espées et dagues. Et mis une si grande crainte par tout le pays, pour deux soldats catholiques que je fis pendre ayant transgressé l'edict, que nul n'osa plus mettre la main aux armes. Les Huguenots penserent eschapper à bon marché, et que je ne les punirois pas à eux; deux autres de leur religion transgresserent l'edict, et soudain ils furent pendus pour faire compagnie aux autres. Et quand les deux religions virent que les uns ny les autres ne pouvoient avoir d'asseurance de moy s'ils transgressoient, ils se commencerent à entr'aymer et se frequenter. Voy-là comme j'entretins la paix l'espace de cinq ans en ce pays de Guyenne entre les uns et les autres; et croy que si tout le monde eust voulu faire ainsi, sans se partialiser d'un costé ny d'autre, et rendu la justice à qui la meritoit, nous n'eussions jamais veu

tant de troubles en ce royaume. Ce n'estoit pas petite besoigne, car j'avois affaire avec des cerveaux aussi fols et gaillards qu'il en y aye en tout le royaume de France, ny paraventure en l'Europe. Qui gouvernera bien le Gascon, il peut s'asseurer qu'il aura faict un chef d'œuvre; car, comme il est naturellement soldat, aussi est-il glorieux et mutin: toutesfois, tantost faisant le doux, puis le collere, je les maniois si bien, que tout plioit sous moy, sans que nul osast lever la teste. Bref, le Roy y estoit recogneu et la justice obeye.

Voy-là la fin de la guerre des premiers troubles où je me suis trouvé, et ce que j'ay fait en iceux; qui est en somme que si Dieu ne m'eust donné le courage de m'opposer aux Huguenots, ils se fussent tellement quantonnez, qu'il n'eust esté en la puissance du Roy de les en tirer de long temps. Et ne suis pas de l'advis de ceux qui disent que ce n'est rien, et que quand bien ils seroient icy quantonnez, qu'on les y enfermeroit: c'est un pays bon et riche, s'il en y a en France, avec de belles rivieres et beaucoup de places fortes et de ports de mer: comment se peut donc un tel pays renfermer, veu qu'Anglais et autres estrangers y peuvent aborder par la mer? Le Roy n'en a tenu que trop peu de compte: j'ay peur qu'à la longue il s'en pourroit trouver mal. Mais pourveu que ces messieurs qui en parlent à leur aise ayent les coudées franches, ils ne se soucient pas des autres: quand on leur demande aide et secours d'argent, car d'autre chose nous n'en avons que trop, ils disent qu'on s'aide du pays; et ainsi le soldat, n'estant payé, est forcé de voler et saccager, et le lieutenant du Roy de l'endu-

rer. C'est tout un, disent-ils, pays gasté n'est pas perdu. O la meschante parolle ! indigne d'un conseiller du Roy qui a les affaires d'Estat en main. Il n'en porte pas la peine ny n'en a pas les reproches, mais bien celuy qui a ceste charge, lequel le peuple accable de maledictions. Voy-là donc nostre Guyenne perduë et reconquise, et puis maintenuë en paix pour le bien de tout le peuple, et particulierement pour mon grand mal-heur; car mon fils le capitaine Montluc (1), ne pouvant non plus vivre en repos que son pere, se voyant inutile en France, pour n'estre courtisan, et ne sçachant nulle guerre estrangere où s'employer, desseigna une entreprise sur mer pour tirer en Affrique et conquerir quelque chose; et pour cet effect, suivy d'une belle noblesse volontaire (car il avoit plus de trois cens gentils-hommes) et d'un nombre des meilleurs soldats et capitaines qu'il peust recouvrer, s'embarqua à Bordeaux avec six navires aussi bien equipez qu'il estoit possible. Je ne veux m'arrester plus longuement sur le dessein de ceste mal-heureuse entreprise, en laquelle il perdit la vie, ayant esté emporté d'une mousquetade en l'isle de Maderes, où il fist descente pour faire aiguade. Et parce que les insulaires ne vouloient permettre de rafraischir ses vaisseaux, il fallut courir aux mains, à leur perte et ruyne, et plus à la mienne, qui perdis là mon bras droit. Que s'il eust pleu à Dieu me le conserver, on ne m'eust presté les charitez qu'on a fait. Bref, je l'ay perdu en la fleur de son aage, et lors que

(1) Pierre Bertrand de Montluc, dit le capitaine Peyrot. Les détails de sa mort se trouvent dans une des notes du livre 2. Cette expédition du fils de Montluc eut lieu en 1565.

je pensois qu'il seroit et mon baston de vieillesse et le soustien de son pays, qui en a eu bon besoin. J'avois perdu le courageux Marc-Antoine, mon fils aisné, au port d'Ostie : mais celuy qui mourut à Maderes pesoit tant, qu'il n'y avoit gentil-homme en Guyenne qui ne jugeast qu'il surpasseroit son pere. Je laisse à discourir à ceux-là qui l'ont cogneu quelle estoit sa valeur et sa prudence : il ne pouvoit faillir d'estre bon capitaine, si Dieu l'eust preservé; mais il dispose de nous comme il luy plaist. Je croy que ce petit Montluc (1) qu'il m'a laissé, taschera à l'imiter, soit en valeur ou en loyauté envers son prince, comme tousjours les Montlucs ont faict. S'il n'est tel, je le desavouë. On sçait bien, et la Royne mieux que tout autre, que je ne fus jamais l'autheur de ceste infortunée entreprise : monsieur l'admiral sçait bien combien je taschay à la rompre, non pas pour vouloir retenir mon fils sur les cendres, mais pour la crainte que j'avois qu'il ne fust cause d'ouvrir la guerre entre la France et l'Espagne; et encor que je l'eusse desiré, si eussé-je voulu que quelqu'autre eust fait l'ouverture pour la tirer de nos maisons. Le dessein de mon fils n'estoit pas de rompre rien avec l'Espagnol, mais je voyois bien qu'il estoit impossible qu'il ne donnast là ou au roy de Portugal; car, à voir et ouyr ces gens, on diroit que la mer est à eux. Monsieur l'ad-

(1) Charles de Montluc. Il étoit dans la ville d'Ardres, assiégée par les Espagnols, et y fut tué dans une sortie. « Après avoir fait plus qu'un « César, dit Brantôme, défait deux ou trois corps-de-garde, nettoyé « une grande partie des tranchées, et traîné quelques pièces dans le « fossé, il fut emporté d'une canonade, au moins les deux cuisses, dont « il mourut. »

miral n'aimoit et estimoit que trop mon fils, ayant tesmoigné au Roy qu'il n'y avoit prince ny seigneur en France qui eust peu, de ses seuls moyens, et sans bienfaict du Roy, dresser en si peu de temps un tel equipage. Il disoit vray, car il avoit gaigné le cœur de tous ceux qui le cognoissoient et qui vouloient suivre les armes; et moy j'estois si mal-advisé, qu'il me sembloit que la fortune luy devoit estre aussi favorable qu'à moy. Pour un vieux guerrier tel que je suis, je confesse que je fis une grande faute de n'avoir avant partir descouvert l'entreprise à quelqu'autre, veu que les vicomtes Duza et de Pompadour et mon jeune fils estoient de la compagnie, qui eussent peu tenter fortune et poursuivre l'entreprise projettée, de laquelle je me tairay, parce que peut estre la Royne la renoüera quelque jour.

---

# COMMENTAIRES

DE

# MESSIRE BLAISE DE MONTLUC,

MARESCHAL DE FRANCE.

## LIVRE SIXIESME.

[1564] La France joüit cinq ans de ce repos avec les deux religions (1); toutes-fois je me doutois tousjours qu'il y avoit quelque anguille sous roche, mais pour la Guyenne je ne craignois pas beaucoup. J'avois tousjours l'œil au guet, donnant advis à la Royne de tout ce que j'entendois, avec toute la fidelité dont je me pouvois adviser.

[1565] Pendant ce temps (2) le Roy visita son

(1) L'édit de paix avoit été signé le 19 mars 1563; les deux partis reprirent les armes à la fin de septembre 1567.

(2) La paix étoit plus apparente que réelle; elle étoit sans cesse troublée par les violences que les Catholiques et les Protestans exerçoient réciproquement les uns contre les autres. Ce fut dans l'espoir de rétablir l'ordre que le voyage du Roi fut entrepris. Abel Jouan nous a laissé une relation détaillée de ce voyage, qui est imprimée dans le premier volume des Pièces fugitives, etc., du marquis d'Aubais.

royaume. Estant arrivé à Thoulouse (1), je fus baiser les mains à Sa Majesté, laquelle me fit plus honnorable recueil que je ne meritois. Les Huguenots ne faillirent à faire leurs praticques et menées, et me faisoient faux-feu sous main, car à descouvert ils n'osoient le faire; mais je ne m'en donnois pas grand peine. La Royne me fit cest honneur de me dire tout ce qui se passoit, et me monstra la fiance qu'elle avoit en moy; et cognus bien lors qu'elle n'aimoit pas les Huguenots. Un jour, estant en sa chambre avec messieurs les cardinaux de Bourbon et de Guyse, elle me racompta ses fortunes, et la peine où elle s'estoit trouvée, et entre autres choses me dit que le soir que la nouvelle luy vint que la bataille de Dreux estoit perduë (car quelque hardie lance luy donna cest alarme, n'ayant pas eu loisir d'attendre ce que monsieur de Guyse feroit apres que monsieur le connestable fut rompu et prins), elle fut toute la nuict en conseil, où estoient mesdits seigneurs les cardinaux, pour adviser quel party elle prendroit pour sauver le Roy: en fin sa resolution fut que si le matin la nouvelle se fust trouvée veritable, elle tascheroit se retirer en Guyenne, encore que le chemin fust bien long, où elle se tenoit plus asseurée qu'en tout autre pays de la France. Je prie à Dieu qu'il ne m'aide jamais si les larmes ne m'en vindrent aux yeux luy oyant racompter sa desolation; et luy dis ces mesmes mots: « Hé mon Dieu, madame, vous estes vous trouvée en « telle necessité »? Elle me l'asseura, et jura sur son ame, comme firent aussi messieurs les cardinaux. Il faut dire la verité, que si ceste bataille eust esté per-

(1) Charles IX arriva à Toulouse le 31 janvier 1565.

duë, Sa Majesté eust bien eu à souffrir, et croy que c'estoit fait de la France, car l'Estat eust changé et la religion : car à un jeune roy on fait faire ce qu'on veut.

Or leurs Majestez ayant traversé la Guyenne, trouverent les choses en meilleur estat qu'on ne leur avoit dit : car les Huguenots, mes bons amis, avoient faict courir le bruit que tout estoit ruiné et perdu ; mais ils trouverent qu'elle estoit en meilleur estat que le Languedoc. Leurs Majestez sejournerent au Mont de Marsan quelque temps (1), attendant que la royne d'Espagne vinst à Bayonne. Je veux escrire icy une chose que je descouvris-là, pour monstrer que j'ay tousjours tenu à la Royne la promesse que luy fis à Orleans apres la mort du roy François, que je ne despendrois jamais que du Roy et d'elle, comme j'ay tousjours fait ; encore que je n'en aye pas rapporté grand fruict, si est-ce que j'aime mieux que la faute soit venuë d'ailleurs, que si j'avois manqué à ma promesse. Je sentis donc le vent qu'une ligue s'estoit dressée en la France, là où il y avoit de grands personnages, princes et autres, lesquels je n'ay affaire de nommer, bien engagez de promesse : je ne sçay au vray à quelle fin ceste ligue se faisoit ; toutes-fois un gentil-homme me les nomma presque tous, et fus persuadé par ledit gentil-homme de m'y mettre, m'asseurant que ce ne seroit que pour bon effect ; mais il cogneut à mon visage que ce n'estoit pas viande de mon goust. J'en advertis secrettement la Royne tout aussi tost, car je ne le pouvois porter sur le cœur : elle le trouva bien estrange, et me dit que c'estoient les

(1) Mai 1565.

premieres nouvelles, me commandant de m'enquerir encor mieux du tout; ce que je fis, et n'en trouvay rien d'advantage que ce que je luy en avois dit, car ce gentil-homme se tint sur ses gardes.

Sa Majesté me demanda advis comme elle s'en devoit gouverner : je luy dis et la conseillay qu'elle devoit mettre en avant et moyenner que le Roy proposast luy-mesme qu'il avoit entendu qu'une ligue se dressoit en son royaume, et que cela ne pouvoit estre sans le mettre en crainte et soupçon; qu'il devoit prier tous generallement de rompre ceste ligue, et qu'il vouloit faire une association en son royaume de laquelle il seroit le chef. Elle fut ainsi appellée quelque temps, mais apres on changea de nom, et l'appella-on la Confederation du Roy. La Royne, pour lors que je luy donnay ce conseil, ne le trouva pas bon, et me dict que si le Roy en faisoit une, il seroit à craindre que les autres en fissent une autre; mais je luy repliquay qu'il falloit que le Roy y obligeast ceux qui en pourroient faire le contraire, et que c'estoit chose qui ne se pourroit celer, et à laquelle on pourroit pourvoir. Deux jours apres, Sa Majesté souppant, elle m'appella, et me dict qu'elle avoit mieux pensé en l'affaire que je luy avois parlé, et qu'elle trouvoit que mon conseil estoit fort bon, et me dict que le lendemain, sans plus tarder, elle vouloit faire proposer au Roy cest affaire, comme elle fit, et m'envoya querir à mon logis pour m'y trouver, mais je n'y estois point. Le soir elle me dict pourquoy je n'y estois venu, et me commanda de m'y trouver le lendemain, parce qu'au conseil y avoit eu plusieurs grandes difficultez lesquelles on n'avoit peu resoudre. Je

m'y trouvay, selon le commandement qu'elle m'en avoit faict. Il y eut encores plusieurs disputes. Monsieur de Nemours parla fort sagement, et remonstra qu'il seroit bon faire une ligue et association pour le bien du Roy et de son Estat, afin que tous d'une mesme volonté, si les affaires se presentoient, se rendissent aupres de Sa Majesté pour exposer leurs biens et leurs vies pour son service; et d'autre part, que si quelques uns, de quelque religion que ce fust, leur vouloient courir sus ou remuer quelque chose, que tous, d'un accord et union, exposassent leurs vies pour se deffendre. Monsieur le duc de Montpensier fut de ceste mesme opinion, et plusieurs autres, disant tous que cela ne pouvoit que d'autant plus tenir le royaume en paix, veu qu'on sçauroit les plus grands ainsi liguez pour la deffence de la couronne.

La Royne me fit cest honneur de me commander que j'en disse mon advis: alors je proposay que ceste ligue ne pouvoit porter prejudice au Roy, car tout tendoit à une bonne fin pour le service de Sa Majesté, bien et repos de son Estat et de ses sujets; mais que celle qui se faisoit à cachettes ne pouvoit porter que mal-heur: car, comme l'on entendroit qu'il s'estoit faict une ligue, d'autres en voudroient faire une autre, et non seulement une, mais plusieurs, et qu'il n'y auroit rien qui nous menast si tost aux armes que cela; et que si les uns tendoient à bonne fin, on n'estoit pas asseuré que d'autres ne tendissent à la mauvaise, car les bons ne pouvoient respondre pour les mauvais; que si les cartes se mesloient une fois de ligue à ligue, il y auroit bien affaire d'en tirer un

bon jeu, car c'estoit une vraye porte ouverte pour faire entrer les estrangers dans le royaume, et mettre tout en proye; mais que tous generallement, princes et autres, devions faire une ligue ou association qui s'appelleroit la Ligue, ou bien Confederation du Roy, et faire les sermens grands et solemnels de n'y contrevenir, à peine d'estre declarez tels que le serment porteroit; et que Sa Majesté, ayant fait les conclusions, devoit depescher messagers par tout le royaume de France, avec procurations pour recevoir le serment de ceux qui n'estoient là presens; et que par là l'on cognoistroit qui voudroit vivre ou mourir pour le service du Roy et de l'Estat: « Que si quelqu'un est si « fol d'oser lever les armes, jurons tous, Sire, de luy « rompre la teste. Je vous respons que j'y mettray si « bon ordre en ce pays, que rien ne branslera, que « vous ne soyez recogneu pour nostre maistre. Et par « mesme moyen promettons, par la foy que nous de« vons à Dieu, que si quelque autre contre-ligue se « trouve, nous vous en advertirons. Faictes signer la « vostre aux plus grands de vostre royaume: la feste ne « se pourroit joüer sans eux; ainsi on pourra les obli« ger et pourveoir aux inconveniens. » Voylà ma proposition. Là il y eut plusieurs disputes; mais en fin fut concluë l'association du Roy, et arresté que tous les princes, grands seigneurs, gouverneurs de provinces et capitaines de gensdarmes, renonceroient à toute ligue et confederation, tant dehors que dedans le royaume, et que tous seroient de celle du Roy, et feroient le serment, à peine d'estre declarez rebelles à la Couronne; et y a encores d'autres obligations, desquelles il ne me ressouvient. Il y eut plusieurs difficultez pour coucher

les articles : les uns disoient qu'ils devoient estre couchez d'une sorte, et les autres d'une autre ; car à ces conseils, aussi bien qu'aux nostres, il y a du blanc et du noir, et de l'opiniastrise, et de la dissimulation ; et tel peut estre faisoit bonne mine, qui estoit emprumpté ailleurs : ainsi va du monde. O que c'est une chose miserable quand un royaume tombe en la jeunesse d'un Roy ! s'il eust eu lors la cognoissance qu'il a eu depuis, je croy qu'il eust bien faict parler des gens bon françois. En fin tout fut passé et accordé, et commencerent les princes à faire le serment et se signer, puis les seigneurs ; et, encores que je ne soye qu'un pauvre gentil-homme, le Roy voulut que je m'y signasse, pour la charge que je tenois de luy, et fut envoyé à monsieur le connestable qui estoit à Bayonne, lequel s'y signa. D'autre part, ils despescherent vers monsieur le prince de Condé monsieur l'admiral, monsieur Dandelot, et autres seigneurs et gouverneurs de la France ; et les messagers de retour, le Roy en fit faire un instrument, comme l'on me dict, lequel fut mis dans ses coffres ; et croy bien qu'il n'est pas perdu, et qu'on y peut voir des gens en blanc et en noir qui ont esté parjures à bon escient. Or je ne sçay qui fut cause de commencer la guerre à la Sainct Michel, car celuy qui la commença a contrevenu à son serment, et justement, si le Roy le vouloit, le feroit declarer tel, car luy mesmes s'y est obligé par son seing ; on ne luy feroit pas de tort, puis qu'il s'y est soubmis. Et, encores que cela ne consiste pas en combats, si pensé-je avoir faict un grand service au Roy et à la Royne, de leur avoir descouvert ceste menée, car peut estre que les affaires fussent allez encores pis qu'ils n'ont faict.

Or le Roy prit son chemin, au retour de Bayonne, vers Sainctonge et La Rochelle, où je l'accompaignay, et là me commanda m'en retourner, et faire bien observer les edicts de paix : ce que j'ay tousjours faict: Et ne faut poinct qu'on die que la guerre ait jamais commencé par mon gouvernement : aussi n'y eussent-ils jamais rien gaigné, et ne m'eussent peu prendre au despourveu ; mais leur dessein estoit à la teste. La Royne, qui est en vie, se ressouviendra qu'est-ce que je luy dis sur le faict de La Rochelle : car si ceste plume eust esté enlevée aux Huguenots, et asseurée, comme je luy dis qu'elle devoit faire, la France n'eust veu tant de malheurs : mais elle craignoit tant de mettre les choses en trouble, qu'elle n'osoit rien remuer ; et sçay bien qu'un soir elle m'entretint plus de deux heures, ne me parlant que des choses qui avoient passé vivant le Roy son mary, mon bon maistre ; et toutesfois un, qui n'estoit pas des plus petits, alla dire que je dressois quelque chose au prejudice de la paix : pleust à Dieu qu'elle m'eust creu, La Rochelle n'eust jamais osé gronder. Or, comme le Roy commença à sortir de Bretaigne pour prendre son chemin à Blois, j'eus advertissement de Rouergue, Quercy, Perigord, Bourdelois et Agenois, comment les Huguenots s'acheminoyent avec grands chevaux à petites trouppes, et portoyent des coffres, et disoit-on que leurs armes et pistoles estoyent dedans. J'en advertis trois ou quatre fois la Royne, mais elle n'y voulut jamais adjouster foy. A la fin je luy envoyay Martineau, contrerolleur à present des guerres, lequel ne fut gueres bien venu d'apporter telles nouvelles. Et trois jours apres son arrivée y arriva Boëry, un mien secretaire,

qui apporta de ma part nouvelles à la Royne que tous marchoient à la descouverte le jour et la nuict; et croy qu'ils n'en eussent rien creu, si ne fust qu'en mesme temps que Boëry arriva Sa Majesté en fut advertie de tous les autres gouvernemens de la France; qui fut cause que le Roy print son chemin bien hastivement droict à Molins.

[1566] Je ne sçay à quelle fin cela tendoit, ny pourquoy on s'en alloit ainsi à trouppes: ils le devoient sçavoir. Cela n'estoit pas signe de vouloir rien faire de bon, car sans le sceu du Roy ou de son lieutenant on ne doit entreprendre telles choses; et si je n'eusse eu peur d'estre accusé d'avoir rompu la paix, je les eusse bien tost resserrez en leurs maisons, car je ne dormois pas. Je m'en allay, bien accompagné de noblesse et de ma compagnie, en Rouergue, Quercy, et au long de la lisiere de Perigord, voir si personne s'esleveroit à descouvert, et manday au Roy que s'il vouloit qu'à leur retour je parlasse à eux, j'esperois de luy en rendre bon compte. Le Roy me manda qu'il ne le vouloit point, mais que je les laissasse retourner chacun en leur maison. Là je cogneus que le serment du Mont de Marsan ne dureroit guere. Cecy ay-je voulu escrire, afin de faire cognoistre combien j'ay tousjours esté vigilant en ma charge, puis que j'estois le plus loing du Roy, et le premier à luy donner advertissement. A present je veux commencer la guerre de la Sainct Michel (1), qui sont les seconds troubles.

[1567] Encores que l'on aye dict, et je le sçay bien aussi, que les Huguenots me veulent mal, si est-ce

(1) Montluc appelle ainsi la seconde guerre civile, parce qu'elle commença vers la Saint-Michel de l'année 1567.

que je n'estois pas si peu soigneux de ma charge que je n'eusse acquis des amis en leur trouppe, et tels qui estoient du consistoire : ce n'estoit pas comme aux premiers troubles; nos cartes estoient si meslées qu'il n'estoit possible de plus, et ces gens n'estoient plus si eschauffez en leur religion comme ils souloient. Plusieurs, ou de crainte ou de bonne volonté, venoient à nous, de sorte que nous commencions à estre compagnons; la crainte aussi qu'ils avoient de moy m'en rendoit quelqu'un amy, au moins il en faisoit la mine. Environ deux mois et demy devant la Sainct Michel, j'eus advertissement d'un gentilhomme et d'un autre riche homme, ne sçachant nouvelles l'un de l'autre, que monsieur le prince de Condé et monsieur l'admiral leur avoient mandé à tous se tenir prests armez et montez, ceux qui avoient le pouvoir, et que ceux qui ne l'avoient s'armassent d'armes selon leur moyen, et que lon fist grandes provisions de bleds et d'autres munitions de vivres à Montauban. Je jugeay que cest advis avoit grand apparence, car ils ne laissoient cheval à achepter; et y en avoit qui envoyoient sur les passages d'Espagne, et rien ne leur estoit cher, vieux ne jeune. Je despeschay le sieur de Lussan en poste vers la Royne, luy donnant avis du tout; mais Sa Majesté n'en creut rien, ains me manda que je n'adjoustasse foy aux advertissemens que l'on me donnoit, et que je fisse seulement garder les edicts. Cependant de jour à autre j'estois adverty que leur trame continuoit, et que l'on avoit faict une assemblée secrette à Montauban, et une autre à Thoulouse à la maison de Dacezat. Je manday encores à la Royne tout ce que j'entendois, mais Sa Majesté n'y voulut oncques

adjouster foy, et ce fut par trois ou quatre hommes l'un apres l'autre. A la fin elle se fascha tant de mes advertissemens, qu'elle dict à Araigues, sindic de Condommois, que je ne luy donnasse plus d'advis, car elle sçavoit bien tout le contraire de ce que je luy mandois, et qu'il sembloit que j'eusse peur; et me fut mandé par d'autres que l'on se mocquoit de moy au conseil, et qu'on m'appeloit corneguerre. Ils pouvoyent dire pis, puis que je n'en entendois rien; si j'eusse esté à une picque d'eux, j'en eusse peut estre faict taire quelqu'un qui parloit bien haut. J'excepte ce que je dois; mais ces messieurs les courtisans, qui ne manierent jamais autre fer que leurs horloges et monstres, parlent comme bon leur semble; ils font des demy-dieux, et font des empressez, comme si rien n'estoit bien faict s'il ne passoit par leur teste. Je m'estonnois fort comment la Royne, qui avoit si bon entendement, se ressouvenant de ce qu'elle m'avoit dit, me traictoit ainsi. Il n'y avoit ordre, car j'estois si esloigné que je ne pouvois replicquer.

Environ quinze ou vingt jours avant la Sainct Michel, je m'en allay à la maison d'un gentilhomme mien amy, et là se rendit un de ceux qui m'advertissoyent, lequel me dict qu'il n'y avoit que deux jours qu'un gentil-homme de monsieur l'admiral estoit passé à Montauban, et s'en alloit en poste d'eglise en eglise, pour les advertir de se tenir prests à s'eslever à l'heure qu'un autre gentil-homme dudict sieur admiral ou bien de monsieur le prince de Condé arriveroit, qui seroit dans quinze ou vingt jours au plus tard. Je priay celuy-là que, s'il estoit dans Montauban à l'heure

que ce gentil-homme arriveroit, qu'il fist sauver tous les Catholiques qui estoient dedans. Et ainsi me despartis, et m'en vins à Cassaigne, où je trouvay une lettre d'un gentil-homme qui pour lors se tenoit à Thoulouse, me donnant pareil advertissement; et pource que la lettre n'estoit pas signée, je ne la voulus envoyer à la Royne, craignant qu'elle n'y adjoustast point de foy. Le lendemain arriva audict Cassaigne le baron de Gondrin, lequel à present nous appellons monsieur de Montespan, qui s'en alloit en poste à la Cour, pour obtenir de Sa Majesté quelques lettres pour un procés que son pere et luy avoient au parlement de Thoulouse. J'adjoustay foy à ceux qui m'advertissoient, et me servit bien, pour ce que, de trois qu'ils estoient, les deux avoient affaire de moy pour des biens qu'ils plaidoient; et cognoissois bien à leur complexion qu'ils n'estoient pas si devotieux en leur religion, qu'ils ne fussent plus affectionnez à gaigner leur bien qu'ils plaidoient, et quitter ministres et tout (je croy que ceste religion n'est qu'une piperie); et sans moy ils ne pouvoient pas y faire ce qu'ils vouloient; et je les aydois de ce que je pouvois, pour tousjours estre par eux adverty, car j'avois credit et estois aimé aux parlemens de Bordeaux et Thoulouse, et de tous les officiers du Roy. Ils avoient raison, et moy de leur rendre la pareille, car je les ay tousjours cogneus fort affectionnez au service du Roy. Je dis au baron de Gondrin qu'il me recommandast tres-humblement à la bonne grace de la Royne, et qu'elle eust souvenance qu'elle n'avoit jamais voulu adjouster foy aux advertissemens que je luy donnois, et qu'elle en pleureroit de ses yeux pour ne m'avoir creu; que Sa Majesté

m'avoit mandé qu'il sembloit que j'eusse peur, et qu'au conseil du Roy on disoit que j'estois un corneguerre; que je la suppliois tres-humblement croire que je n'avois point peur de moy, car, Dieu mercy, j'estois né sans peur, et ne sçavois que c'est d'autre peur que celle qu'un homme de bien doit avoir; mais que j'avois peur du Roy et d'elle, car ils ne touchoient pas moins que de la mort ou de la prison, et qu'elle se gardast pour quelques jours, et empeschast que le Roy n'allast pas si souvent à la chasse ny à l'assemblée comme il faisoit, sur tout tant qu'il desireroit conserver sa vie et son Estat. Le baron de Gondrin s'en acquitta, et me dict que Sa Majesté luy avoit respondu qu'elle ne vouloit plus escouter nul advertissement que je luy donnasse, et qu'elle sçavoit mieux la volonté des Huguenots que moy, et leurs forces jusques où elles se pouvoient estendre, et qu'ils ne demandoient que la paix. Ces gens faisoient leurs pratiques de loing, et elle estoit à mon advis charmée par je ne sçay quelles gens. Ledict sieur de Montespan fit si grande diligence, qu'il fut de retour dans dix ou douze jours avant la Sainct Michel, et me dict ce que la Royne luy avoit respondu. Il n'est pas possible que Sa Majesté ne fust, comme j'ay dict, pippée et abreuvée de quelques gens qu'elle avoit aupres d'elle, qui procedoient par malice ou bien par ignorance; mais c'est grand cas, car pardeçà les pages et laquais sçavoient les appareils que les Huguenots faisoient pour s'eslever. Et avant que ledict sieur baron de Gondrin arrivast, je fus adverty que, huict jours avant la Sainct Michel, ou huict jours apres, le gentilhomme de monsieur l'admiral devoit arriver. Et, sur les responces que me faisoit la Royne,

je cuiday faire un grand erreur d'oster tout soupçon, et penser qu'elle estoit mieux advertie que moy, et qu'il ne me falloit adjouster foy à ceux qui me donnoient ces advis. Sur cela je fis une entreprinse avec le feu evesque de Condom, les sieurs de Sainctorens et de Tilladet freres, pour aller aux bains à Barbottan, comme les medecins m'avoient ordonné, pour une douleur de cuisse que j'ay, laquelle je prins à la prinse de Quiers, dequoy monsieur d'Aumalle est bien souvenant; je croy que je ne la perdray que je ne sois mort.

Nous partismes de Cassaigne le samedy, pour aller coucher à la maison de monsieur de Panjas (1), faisant apporter deux tiercelets d'autour, pour passer nostre temps aux bains. Et la nuict propre que nous arrivasmes, à mon premier sommeil, je fis un songe qui me travailla plus que si j'eusse eu quatre jours la fievre continuë, lequel je veux escrire icy (plusieurs sont en vie à qui je le dis deslors); ce ne sont pas des contes faicts à plaisir. Je songeay que tout le royaume de France estoit en rebellion, et qu'un prince estranger s'en estoit saisi, et avoit tué le Roy, messeigneurs ses freres et la Royne, et que j'estois fuyant nuit et jour de tous costez pour me sauver, car j'avois (comme il me sembloit) tout le monde en teste pour me prendre. Ores je me sauvois en un endroit, puis je me sauvois en un autre; en fin je fus surpris en un logis, et m'amena-on devant le Roy nouveau qui se promenoit dans une eglise au milieu de deux grands hommes. Il estoit de stature petite, mais gros et fort d'espaules, et portoit un bonnet de velours carré, comme l'on les por-

(1) Ogier de Pardaillan, seigneur de Panjas.

toit le temps passé; ses archers de la garde portoient jaune, rouge et noir. Et m'amenant prisonnier le long des ruës, tout le monde couroit aprés moy; l'un disoit : Tuez-le, le meschant; l'autre me presentoit l'espée nue à la gorge, l'autre la pistolle à l'estomach; et ceux qui me menoient crioient : Ne le tuez pas, car le Roy le veut faire pendre devant luy. Et de ceste sorte me menerent devant le Roy nouveau, qui se promenoit comme j'ay dit. Il n'y avoit image n'autel. Et de prime face me dit en italien : *Veni qua, forfante, tu mai fatto la guerra et a queli i quali suono mei servitori; io ti faro apicquar adesso, adesso* (1). Alors je luy respondis en mesme langage, m'estant advis que je parlois le tuscan aussi bien que quand j'estois dans Sienne : *Sacra Maesta, io servito al mio Re si como suono obligati fare tutti gli huomini da bene, su Maesta non deve pigliar questo à male* (2). S'enflambant lors de colere, il dit aux archers de sa garde : *Andate, andate, menate lo adpicar quel forfante que mi farebe encor la guerra* (3). Surquoy ceux qui me tenoient me voulurent amener, mais je tins ferme, et luy dis : *Io supplico su Maesta voler mi salvar la vita; poi que el Re mio signore e morto ensieme gli segnori fratelli, io vi prometto che vi servira con medesima fidelta col laquale io servito il Re,*

(1) « Approche, coquin, tu m'as fait la guerre, à moi et à mes ser« viteurs; je vais te faire pendre à l'heure même. »

(2) « Sacrée Majesté, j'ai fait mon devoir en servant mon Roi, comme « tout homme de bien est obligé de le faire : cela ne doit point vous ir« riter contre moi. »

(3) « Allez, allez, et faites pendre ce misérable qui me feroit encore « la guerre. »

*mentre viveva* (1). Sur cela, les seigneurs qui se promenoient avec luy le supplierent me vouloir sauver la vie. Alors il me regarda au visage, et me dict: *Prometti tu questo dal coure? Or su io ti do la vita per la pregiere di quelli che mi pregano; sia mi fidele* (2). Ces seigneurs parloient françois, mais nous deux parlions italien. Surquoy il commanda qu'on me menast un peu à part, et qu'il vouloit encor parler à moy. Ils me mirent contre un coffre pres la porte de l'eglise, et ceux qui me tenoient se mirent à parler avec les archers de la garde. Et estant contre ce coffre, je commençay à penser au Roy, et avoir regret du serment que j'avois faict, et que par adventure le Roy n'estoit point encor mort, et que, si je me pouvois sauver, je m'en irois plustost seul et tout à pied par le monde trouver le Roy s'il estoit en vie, et me print opinion de me sauver. Je sortis de l'eglise; estant dans la ruë, je commençay à courir, ne me souvenant point alors que j'eusse mal à la cuisse, car il me sembloit que je courois plus viste que je ne voulois. Tout à un coup j'ouys derriere moy crier : Prenez-le, le meschant. Les uns sortoient des maisons pour me prendre, les autres se mettoient devant moy; mais j'eschappois tousjours et de l'un et de l'autre, et gaignay un degré de pierre par là où l'on montoit sur la muraille de la ville; et comme je fus au haut, je regarday contre bas,

(1) « Je supplie votre Majesté de me laisser la vie; puisque le Roi mon « seigneur est mort, ainsi que les princes ses frères, je vous promets « de vous servir avec la même fidélité que j'ai servi le Roi tant qu'il a « vécu. »

(2) « Puis-je me fier à tes promesses? Eh bien, je te fais grâce de la « vie, à la prière de ceux qui intercèdent pour toi. Sois-moi fidèle. »

et me sembla que c'estoit un precipice si grand, qu'à peine pouvois je voir le fonds. Ils montoient les degrez : je n'avois rien pour me deffendre, que trois ou quatre pierres que je jettay, et me voulois faire tuer, car il me sembloit que l'on me feroit mourir de mort cruelle. Et comme je n'eus plus rien pour me deffendre, je me jettay en bas par dessus la muraille, et en tombant je m'esveillay, et me trouvay tout en eau, comme si je fusse sorty d'une riviere, ma chemise, les draps, la couverte du lict, toutes trampez; il me sembloit que j'avois ma teste plus grande qu'un tambour. J'appellay mes valets de chambre, lesquels firent du feu incontinent, et m'osterent ma chemise et m'en baillerent une autre. Mes gens allerent à madame de Panjas, laquelle commanda qu'on leur baillast des draps; elle mesme se leva et vint en ma chambre, et vid que les draps et la couverte estoient en eau, et ne partit de là que le tout ne fust seché. Je luy comptay mon songe et la peine que j'avois eu, dont m'estoit venuë ceste sueur : il luy en souvient aussi bien qu'à moy. Le songe que je fis de la mort du roy Henry mon bon maistre, et cestuy-cy, m'ont donné plus de peine et de travail que si j'eusse eu toute une sepmaine la fievre continue. Les medecins me disoient que c'estoit à force de l'imagination, pour estre mon esprit occupé tousjours à cela, et crois qu'il est vray, car souvent me suis-je trouvé la nuict en combats avec les ennemis, songeant des malheurs que je voyois apres advenir, et des bonnes fortunes aussi. J'ay eu ce malheur là toute ma vie, que dormant et veillant je n'ay jamais esté en repos; j'estois asseuré qu'ayant quelque chose à faire et en ma teste, je ne

faillois jamais d'y estre toute la nuict: c'est une grande peine.

Le lendemain, qui fut le dimanche, l'on me voulut amener aux bains: je n'y voulus oncques aller, m'estant imprimé en ma fantaisie que le Roy devoit tomber en quelque malheur, me souvenant tousjours du songe du roy Henry, et quoy qu'on me sceut dire, nous nous en revinsmes le lundy. Le jeudy vint un consul de Lectoure, qui me dit que le sieur de Fonterailles, seneschal d'Armagnac, demeuroit enfermé dans le chasteau, et ne sortoit poinct dehors, et que toute la nuict ils oyoient là dedans frapper contre quelque muraille, ou bien contre du bois, et que les Huguenots de la ville preparoient secrettement des armes. Je l'en fis retourner, l'asseurant que le sieur de Fonterailles ne feroit jamais chose qui portast prejudice au service du Roy, me fiant sur une promesse qu'il m'avoit faite à Agen en ma maison. Ledit consul ne prenoit point cela pour bon payement. Je luy dis qu'il regardast de bien pres ce que ledit seneschal feroit. Le vendredy arriverent deux consuls de Moyssac, qui me vindrent dire que deux ou trois officiers du Roy qui estoient de Montauban, et plusieurs autres, s'estoient rendus à Moyssac, pour des apparences qu'ils avoient veuës dans ledict Montauban de la prise des armes. Je les fis retourner, et leur dis que, sans faire aucune esmotion ny levée d'armes, ils fussent soigneux de la garde de leur ville, et s'ils entendoient que les autres prinssent les armes, qu'ils les prissent aussi, et que du tout ils m'advertissent. Le dimanche, monsieur de Sainctorens vint disner avec moy, et arrestasmes d'aller le lundy voir voler nos oyseaux, et

qu'il se rendroit à la poincte du jour à Cassaigne. Sur la minuict m'arriva un messager du sieur de La Lande, chanoine d'Agen, qui m'apporta une lettre, et une que monsieur de Lauzun luy avoit envoyée. La sienne disoit : « Je vous envoye une lettre que monsieur de « Lauzun m'a mandée en si grand diligence, que « l'homme qui l'a portée n'est peu aller plus avant. » En celle de monsieur de Lauzun y avoit : « Monsieur de « La Lande, advertissez promptement et en diligence « monsieur de Montluc comme les Huguenots ont « pris les armes à Bregerac, et sont allez inconti- « nent prendre les chevaux de monsieur le marquis « de Trans [1], qu'il tenoit à Eymet, et que tous ceux « de ce pays les prennent. » Et pour-ce que monsieur le marquis de Trans avoit une querelle contre son beau-frere, nommé monsieur de Sainct Laurens, pour quelques procés, je pensay promptement que c'estoient les gens dudict Sainct Laurens qui seroient allez pour exploiter quelque executoire de despens contre ledit sieur marquis, et n'en fis autre compte. Sur la pointe du jour me levay, et me faisant attacher [2], regardant à la fenestre, attendant monsieur de Sainctorens, arriva un homme à cheval qui venoit d'un lieu qui est au long de la riviere de Garonne, lequel je ne veux nommer pour crainte qu'il ne soit tué, car l'homme qui me l'envoya est encore en vie. Et comme j'ouvrois la lettre, mon valet de chambre veid tomber un brevet en terre. Je me mis à lire laditte lettre; et y avoit dedans qu'il me prioit de luy laisser vendre à

(1) Gaston de Foix, marquis de Trans, de la maison de Foix, et parent de Frédéric de Foix, comte de Candale.

(2) *Attacher* : habiller.

un Portugais un quintal de poivre; et de colere je rompis la lettre, maudissant le Portugais, car il me ressouvint lors de la mort de mon fils, mort à Madere. Ceste lettre estoit faite en fainte pour mettre le brevet dedans. Mon valet de chambre commence à recueillir le brevet, et me dit qu'il estoit tombé ainsi que j'ouvrois ladicte lettre. Je me mis à lire le brevet; et y avoit ainsi : « Du vingt-huitiesme jusques au « trentiesme de ce mois de septembre, le Roy prins, « la Royne morte, La Rochelle prinse, Bregerac prins, « Montauban prins, Lectoure prinse, et Montluc « mort. » Voyla les propres mots qui estoyent dans ledit brevet. Alors je commençay à penser à autre chose qu'à la chasse, et laisse ma colere du Portugais. Et fis partir tout incontinent le capitaine Mauries, qui avoit esté lieutenant en Piedmont du feu capitaine Montluc, le capitaine Jean d'Agen et Tibauville, commissaires de l'artillerie, leur commandant d'aller droit à la maison de monsieur de Sainctorens, lequel ils trouverent par les chemins, et qu'ils luy dissent qu'il tournast visage à sa maison, et qu'il advertist monsieur de Tilladet son frere, et les gentils hommes ses voisins, pour se rendre à dix heures au Sampoy, une ville qui est au Roy, où j'ay ma maison, avec chevaux et armes, sans faire aucun bruit. Nous sommes à une lieuë les uns des autres. Leur dis aussi qu'apres avoir parlé audit sieur de Sainctorens, ils s'en allassent tousjours au galop droit à Lectoure, qui est à trois lieuës du lieu de Cassaigne, car cela que le consul m'avoit dit me vint au devant; aussi y avoit-il apparence que pour remuer besongne en Gascongne on commenceroit sur ceste forte place. Je leur manday que, comme

ils arriveroient à la veuë du chasteau, ils allassent le pas, feignans estre marchans, et qu'ils allassent entrer à la porte du boulevart, me doutant que le seneschal auroit mis des gens dans le chasteau par la fauce porte, lesquels, s'ils s'appercevoient que l'on se doutast, promptement se saisiroient de la ville, avec l'ayde des Huguenots qui estoient dedans; mais que, comme ils seroient dans icelle, qu'ils parlassent secrettement aux consuls, se saisissant de la porte dudit boulevart, et que je les trouvasse morts ou en vie dedans, car je serois bien tost à eux; ce qu'ils firent. Et depeschay à monsieur de Verduzan, seneschal de Bazadois, et à plusieurs autres gentils-hommes ses voisins, les assignant tous à dix heures au Sampoy, où je me rendis; et n'y trouvay que monsieur de Sainctorens, lequel par mal-heur n'avoit trouvé gentil-homme sien voisin qui fust à sa maison; et monsieur de Tilladet mesmes s'estoit fait saigner ce matin: de sorte qu'il ne vint qu'un archer de ma compagnie, nommé Seridos, et deux enfans de monsieur de Beraud, qui estoient aussi de ma compagnie, leur pere s'estoit trouvé malade; et un mien parent, nommé monsieur de La Vit. J'attendis là monsieur de Verduzan jusques à midy; et ne voyant venir personne, je deliberay m'en aller à Lectoure sans plus rien attendre, me doutant bien encore que j'y arriverois bien tard. L'on me disoit que si le seneschal estoit bien accort, et qu'il eust des gens dans le chasteau, que facilement il me defferoit dans la ville. Je respondois aussi que si j'attendois d'avantage, il seroit adverty de l'arrivée des trois qui se saisiroient des portes, et je ne pourrois entrer dedans, et qu'il valoit mieux mettre à l'avanture nos vies dedans

la ville, que de demeurer dehors, et la ville perduë. Nous montasmes à cheval, n'estans que six maistres, et pouvions estre en tout, compris les valets, trente chevaux. Je fis venir apres moy quatorze arquebuziers, conduicts par un prestre nommé Malaubere, et leur commanday venir tousjours le trot apres nous; et ainsi nous en allasmes avec ces grandes forces. Et comme nous fusmes pres de Taraube, une petite lieuë de Lectoure, arriva un homme à cheval, depesché par les consuls et par le capitaine Mauriez, qui me mandoyent qu'ils s'estoyent saisis des portes, et que la ville estoit toute en armes, et me mandoient aussi les advertir par quelle porte je voulois entrer. Je luy dis: « Par la porte du chasteau; » et s'en retourna courant comme il estoit venu. Là par fortune se trouva le sieur de Lussan et le capitaine son frere, qui vindrent au devant de moy, ne sçachant rien de cecy, car ils y estoyent pour quelque appointement de procez, et ainsi entrasmes dans la ville. Et comme nous fusmes au logis chez monsieur de Poisegur (1), je priay ledit sieur de Lussan d'aller dire à monsieur de Fonterailles qu'il vinst parler à moy, car je luy voulois dire chose qui concernoit le service du Roy. Il me manda qu'il n'en feroit rien, et qu'il estoit dans le chasteau de la part de la royne de Navarre, dame et maistresse desdits chasteau et ville. Je luy contremanday que s'il ne venoit j'assaillirois ledit chasteau au son de la cloche, et assemblerois toutes les villes voisines. Je crois qu'il s'estonna; alors il vint. Je luy dis que je voulois avoir le chasteau pour y mettre des gens qui

(1) *Poisegur* : Chastenet de Puységur, selon la dernière édition de Montluc.

fussent de la religion du Roy, et un gentil-homme pour y commander, jusques à ce que j'aurois veu ce commencement d'emotion à quelle fin il tendoit. Il me fit responce qu'il estoit bon serviteur du Roy, et qu'il aymeroit mieux estre mort que faire chose contre sa volonté. Je luy dis que je l'en croiois bien, mais que cependant je me voulois asseurer du chasteau, et que je me fiois plus de moy-mesmes que de luy. Et apres quelques contestations, monsieur de Sainctorens dit quelque chose et s'attaqua à luy : il ne s'en alla pas sans responce. S'il ne se fust resolu, je l'allois faire prendre prisonnier. Monsieur de Lussan le tira à part, et luy remonstra qu'il se faisoit un grand tort de n'obeyr, et qu'il ne luy alloit que de sa vie, car je mourrois plustost là que je ne l'eusse; qu'il sçavoit bien quel homme j'estois. Alors il vint à moy, et me dit qu'il estoit prest de me remettre le chasteau, mais qu'il me prioit bien fort que je le laissasse r'entrer dans iceluy, et y dormir ceste nuict, afin de faire apprester tous les meubles qu'il y avoit dedans pour s'en aller le matin. Je le priay de ne bouger de la ville, et que je baillerois en garde ledit chasteau à gentil-homme catholique que luy-mesme nommeroit : il en nomma plusieurs, mais je n'y voulus entendre. Et comme il veid que je n'y voulois pas mettre ceux qu'il vouloit, il nomma monsieur de La Cassaigne, voisin de la ville, qui depuis a esté lieutenant de la compagnie de monsieur d'Arne, lequel me contenta, et l'envoyay incontinent querir. Je fis un pas de clerc, car je laissay r'entrer ledit sieur de Fonterailles sur sa foy dans le chasteau : il faut tousjours prendre tout au pis.

Cependant arriva monsieur de Verduzan avec quatre ou cinq gentils-hommes, et monsieur de Maignas, et d'heure à autre en arrivoyent. Apres soupper nous sortismes hors du chasteau, et me mis à regarder la fausse porte de la fausse braye, et commençay à disputer avec eux, que si le seneschal avoit baillé assignation de se rendre ceste nuict-là à la fausse porte, que les gardes et sentinelles de la ville ne l'eussent sçeu garder qu'il ne mist des gens dedans; et resolus de faire coucher Beauville (1), commissaire de l'artillerie, et le prestre avec les quatorze arquebuziers dans la fausse braye, entre les deux fausses portes; qui fut bon pour moy, car autrement ils nous avoyent attrapez, et couppez la gorge à tous ceste nuict-là. Voyez comment un homme peut tomber en peril pour sa faute, car je pensois estre bien sage et advisé, et toutes-fois je mis une place de telle importance en danger d'etre perduë, et tout le pays. Je ne m'arrestay encore en ceste garde, car j'ordonnay que tous les gentils-hommes et serviteurs coucheroient vestus, et manday que tous ceux de la ville en fissent de mesmes. Le matin au soleil levant ledit sieur seneschal vint à moy me prier encores de luy laisser le chasteau, et qu'il me bailleroit pleges, et beaucoup de promesses qu'il me faisoit. Je luy respondis qu'il perdoit temps, et que je voulois mettre des gens dedans; et comme il vid qu'il n'y avoit plus de remede, il receut le sieur de La Cassaigne avec vingt soldats dedans, puis me vint dire à dieu. Je luy persuadois de demeurer dans la ville, mais il me respondit qu'il ne se fieroit point

(1) *Beauville*: Sans doute Thibouville.

aux habitans, et me commença à dire que je luy faisois souffrir un grand escorne de ne me fier point de luy, et qu'il estoit de race trop remarquée d'estre bons serviteurs et loyaux sujects de la couronne de France, et que les siens avoyent sauvé le royaume. Je luy respondis que son grand pere, de qui il vouloit parler, ne sauva jamais le royaume, et que de son temps regna le roy Louys XII : en ce temps-là le royaume n'avoit esté jamais en peril d'estre perdu; et que si c'estoit du temps du roy Charles retiré à Bourges qu'il voulust parler, que cet honneur-là devoit estre attribué à Potton et à La Hire : toutes les chroniques sont pleines de leur valeur; car La Hire et Potton, deux gentils-hommes gascons, furent cause du recouvrement du royaume de France; et que je ne niois pas que son grand pere ne fust un grand et vaillant capitaine, ayant cinquante hommes d'armes des ordonnances, et estant general de douze cens chevaux legers, dont la pluspart estoient Albanois; et qu'ils avoyent fait de grands services au Roy, et qu'aussi le Roy luy avoit fait espouser l'heritiere de Chastillon, qui avoit sept ou huit mil livres de rente; que la maison dont son pere (1) estoit sorty, qui est celle de Fonterailles, estoit aussi pauvre que la mienne. Alors tout à un coup il se mit en colere disant : « Pleust à Dieu, pleust « à Dieu que je mourusse tout à ceste-heure, pourveu « que monsieur le prince de Navarre fust d'aage pour « commander! — Et quoy, luy dis-je, souhaittez-vous « vostre mort pour monsieur le prince de Navarre? « vous ny homme de vostre race ne receustes jamais

(1) Son père s'appeloit Jean-Jacques d'Astarac, baron de Fontrailles.

« bien ny honneur de la maison de Navarre, ny « d'autre que du Roy. » Alors il me dit qu'il estoit vray, mais qu'il aimoit tant monsieur le prince de Navarre, qu'il voudroit estre mort pourveu qu'il fust ainsi qu'il disoit. Alors je commençay à douter qu'il y avoit quelque chose sous corde : et ainsi me dit à dieu. Monsieur de La Cassaigne, qui estoit là, l'accompagna jusques au devant du chasteau ; et comme il voulut monter à cheval, il dit en maniere d'un homme desesperé : « O mal-heureux que je suis, je ne m'oseray plus trouver devant les gens de bien ! » Alors monsieur de La Cassaigne dit qu'il avoit tort de se plaindre de moy, car je luy avois usé de toutes les honnestetez qu'il pouvoit desirer, et que par adventure un autre ne l'eust pas tant respecté comme j'avois fait. Et il luy respondit ces mots : « Mais vous « n'entendez pas le tout; aujourd'huy le royaume de « France est en proye, et à dieu vous dis. » Et monta à cheval s'en allant droit à La Garde, maison de monsieur de Fimarcon, son oncle.

Avant que le sieur de La Cassaigne fust revenu à moy, arriverent quinze ou seize paysans chargez d'arquebuzes, hallebardes et arbalestes, et à la porte de la ville en avoyent arresté autant, lesquels menoient un garson prisonnier, et l'amenerent dans ma chambre en presence de tous les gentils-hommes qui là estoient, et me dirent qu'ils estoient de La Masquere, à un quart de lieuë de Lectoure, qui sont sept ou huict mestairies qui se touchent, et qu'à la minuict estoient arrivez là une grande trouppe de gens armez à pied et à cheval, et qu'ils s'estoient mis dans un pré tout joignant des maisons, et que là ils s'estoient couchez

en terre. Les pauvres gens les voyoient, et n'osoient sortir hors des maisons. Ils envoyerent six chevaux jusques aux faux-bourgs de Lectoure, et là prindrent langue, que j'estois entré dans la ville avec grand nombre de gentils-hommes; ayant envoyé recognoistre ceux que j'avois mis dehors pour empescher le secours, par-là ils virent que leur entreprinse estoit rompuë, et penserent que le seneschal seroit prisonnier; ce qui fit qu'ils s'en retournerent courant vers leurs trouppes, et à leur arrivée dirent que j'estois entré dedans la ville, et que j'avois prins le seneschal prisonnier, et qu'avant qu'il fust jour il se falloit retirer pour n'estre cognus; et, comme la nuict n'a point de honte, l'effroy les print si grand qu'ils commencerent à jetter les armes en fuyant, et passerent à la pointe du jour aupres de Plieux, là où la commune se mit apres, et eux abandonnerent les armes fuyans; la commune de Plieux les eurent presque toutes, et une partie ceux de La Masquere. Les gens de cheval coururent droit à l'autre trouppe, qui avoient fait alte à Saincte Roze, attendant qu'ils eussent mandement de marcher, et prindrent l'effroy se retirant courant droit à leurs maisons d'où ils estoient partis. Les principaux chefs de ces deux trouppes estoient le sieur de Montamat (1), frere du seneschal, les sieurs de Castelnau, d'Audaus, de Popas et de Peyrecave. Je ne sceus pour encore rien de la trouppe de Saincte

(1) Montamat, appelé *Montamar* dans la traduction de de Thou, et *Montaumar* dans l'Histoire universelle de d'Aubigné. Il étoit frére de Fontrailles; on le connoissoit sous le nom du vicomte de Montamat: il étoit gouverneur de Béarn pour la reine de Navarre. Tué à la Saint-Barthélemy.

Roze, car le garçon ny les payans de La Masquere n'avoient rien entendu que de celle qui estoit là. Tous les gentils-hommes me conseilloient de faire aller prendre le seneschal, et le retenir prisonnier, ce que je ne voulus faire, respectant la maison de Fimarcon de laquelle il est nepveu, et remonstray que si je le tenois prisonnier, la cour de parlement de Thoulouse le m'envoyeroit incontinent demander, et justement je ne leur pourrois pas refuser, et s'ils le tenoient il ne vivroit pas deux heures. Or je ne voulois estre cause de sa ruyne.

Estant en ces disputes, monsieur de La Cassaigne me racompta les propos qu'il luy avoit tenus à leur depart, sans que personne l'eust entendu. Je le priay d'aller par la ville recognoistre quelque Huguenot amy du seneschal, et qu'il luy donnast toute asseurance que desplaisir ne luy seroit fait, pourveu qu'il revelast l'entreprise. Il s'en alla parler avec un qui estoit fort son amy, et luy dict ce que le seneschal luy avoit dit à son depart, et qu'il luy alloit de la vie s'il ne reveloit ce qu'il en sçavoit. Et apres luy avoir baillé l'asseurance qu'il luy demanda, il luy dit : « Et « qu'avoit que faire monsieur le seneschal d'entrer « en tant de disputes avec monsieur de Montluc? « J'estois derriere luy quand il contestoit avec ledit « sieur, et me suis esmerveillé qu'il ne l'a pris prison- « nier, car, s'il l'eust fait, nous autres de la religion « estions tous morts. Je vous prie, faictes que nous « n'ayons point de desplaisir, car il n'y a personne de « la religion qui sçache l'entreprise de France ny de « ceste ville, qui ne soit sorty avec luy, reservé moy « qui n'ay osé. Aujourd'huy ou bien demain le Roy

« ou la Royne sont prins ou morts, et tout le royaume « de France revolté. » Voyez un peu comment ces gens sceurent cacher une telle entreprinse! On me dit que dans leur consistoire on les faisoit jurer et renier paradis s'ils reveloient jamais rien. Monsieur de La Cassaigne tourne promptement à moy, et me tirant à part, me compta ce que l'autre luy avoit dit. Alors me va souvenir des advertissemens du brevet et du mal-heureux songe que j'avois faict, et commençay les larmes aux yeux de declarer le tout à messieurs le seneschal de Bazadois et de Sainctorens, et à toute la noblesse qui estoit-là; lesquels tous commencerent à crier que nous devions monter à cheval et courir apres le seneschal, ce que je ne voulus faire, pour les raisons susdites; et leur remonstray que quand bien il seroit prins, sa prinse ne gueriroit pas le mal, et que le mal-heur estoit assez descouvert aux paroles qu'il avoit dites à monsieur de La Cassaigne, ce que cest autre luy avoit confirmé. Et incontinent j'envoyay à tous les gentils-hommes les prier d'advertir toute la noblesse et leurs voysins, bien joyeux pourtant de leur avoir osté une si belle plume de l'aisle.

J'envoyay promptement en poste à Thoulouse advertir la cour et les capitouls qu'il falloit prendre les armes, et y mettre le vert et le sec, ou pour secourir nostre Roy s'il estoit en vie, ou pour venger sa mort. Je fis mettre quelques vivres incontinent dans le chasteau, et laissay les quatorze arquebuziers à monsieur de La Caissaigne, mandant aux soldats de Florence et de Pancillac qu'ils se vinssent jetter dans la ville, et qu'ils obeissent à monsieur de La Cassaigne. Faisant ces depesches arriva monsieur de La Chapelle,

visseneschal (1), et monsieur de Romegas (2), qui s'est faict tant remarquer contre les Turcs à Malte, lesquels avoient demeuré toute la nuict à cheval, pource qu'un Huguenot à qui monsieur de La Chappelle avoit sauvé la vie les vint advertir à la minuict qu'ils marchoient droict à Lectoure, et que le seneschal les mettoit dedans par la fauce porte. Ils monterent incontinent à cheval, car ils sont voisins, et se jetterent dans un petit bois, et descouvrirent ces gens qui s'en alloyent en effroy, et n'osoient partir du bois, car ils n'estoient que sept ou huict chevaux. Et comme il fut jour, ils prindrent leur chemin vers Lectoure, encore qu'ils pensassent qu'elle fust prinse. Et comme ils furent aupres de la ville, eurent advertissement que j'estois dedans; et me dirent le desordre qu'ils avoient veu de la trouppe de Saincte Roze, et alors cogneusmes qu'ils estoient en deux trouppes. Monsieur de La Chappelle commença à informer de son costé; la cour de parlement y envoya en diligence pour informer du leur. Le procés en est tout fait, et cent tesmoins ou plus d'ouys, la pluspart desquels sont de la nouvelle religion, et qui estoient en ces trouppes : tous ont deposé d'une sorte de la conspiration faicte contre le Roy et son Estat.

Or par la procedure les temoins ont deposé l'entreprise, et que ceste nuict-là, qu'estoit la nuict de la Sainct Michel, le seneschal devoit mettre toutes ces deux trouppes de gens de pied dans la ville par la fauce porte de la fauce braye, et puis dans le chas-

(1) Ces vice-sénéchaux venoient d'être créés pour remplacer les prévôts des maréchaux.

(2) Mathurin de Lescout-Romegas.

teau par la fauce porte d'iceluy. Les consuls de la ville tenoient une clef de ceste porte, et le seneschal une autre, et comme il s'en fut allé, l'entreprise ayant esté descouverte, visiterent les deux serrures, et trouverent que celle des consuls estoit levée, et remise en son lieu avec des cloux sans estre rivée. Tout cela est couché dans le procés; et apres que les trouppes seroient maistresses de la ville, les gens de cheval devoient venir au grand trot devant La Cassaigne, où j'estois, qui n'estoit qu'à trois lieuës de Lectoure, et me devoient enfermer dans le chasteau; et en mesme temps toutes leurs Eglises de Nerac, Castelgeloux, Tonneins, Cleirac, Mourejau, Condom, Moncrabeau, et autres lieux és environs, devoient venir courant autour du chasteau. Voy-là les bonnes prieres de leurs ministres. Et pource qu'il n'y a point de flancs, ils se tenoient asseurez de m'avoir en deux fois vingt quatre heures avec la sappe. Rapin se rendit avec quatre cens hommes ce mesme jour à Granade, estant party de Montauban, et devoit, incontinent qu'il seroit adverty, marcher jour et nuict devant ledit lieu de La Cassaigne. Et faisoient estat que je ne pouvois estre secouru de huict jours, pource qu'il n'y avoit point de ville forte où l'on se peust assembler, ayant eux prins Lectoure. L'entreprise estoit seure si je me fusse endormy ou que j'eusse voulu marcher en lieutenant de Roy, et attendre jusques au matin que ceux que j'avois advertis fussent arrivez.

En cecy les lieutenans de Roy peuvent prendre un bon exemple aux advertissemens que j'avois, à l'intelligence et prompte resolution, et à ne regarder si j'estois foible ou fort quand je marchay pour m'aller jet-

ter dans la ville; car toutes ces choses sauverent la ville au Roy, et à moy la vie, et par consequent tout le pays, qui estoit entierement perdu si j'eusse esté tué et que Lectoure fust esté prise, car l'on ne se pouvoit sauver que dans les portes de Thoulouse et Bordeaux. Et comme toute la France eust entendu que la Guyenne estoit perduë, je laisse à discourir aux gens de bon jugement combien les affaires du Roy se fussent refroidis : je croy que la plus grand part eussent cerché party. Ne vous mettez donc point cela devant les yeux, messieurs les lieutenans de Roy : Il faut que j'attende la noblesse, il faut que j'aille accompagné; si vous estes tel que vous devez estre, c'est à dire craint et aymé, vous tout seul en vaudrez cent : chacun qui vous verra marcher ira au secours et prendra cœur, et vos ennemis, pour un homme que vous aurez, ils diront que vous en aurez cent. Il n'est pas temps de marchander en tels affaires, ny faire le long, car cependant que vous voulez marcher en grand seigneur, vous perdez vostre place. Prenez garde à l'erreur que je cuiday faire ayant laissé r'entrer le seneschal dans le chasteau sur sa foy : nous sommes en un temps qu'il se faut desfier de tout le monde, car on fait bon marché de se dispenser de ce qu'on a promis; on s'excuse qu'on a donné sa foy par force, et cependant vous voy-là dehors. Ne remettez jamais à demain ce que vous pourrez faire aujourd'huy; car il ne tint à rien que je ne fusse perdu, et si je n'eusse mis ces gens dehors, le secours entroit, et le seneschal eust eu raison avec sa foy de se mocquer de moy. Voy-là l'entreprise qui estoit en la Guyenne. J'oseray dire que Bordeaux n'estoit guere asseuré si j'eusse esté tué, car un pays

sans chef est fort hasardé, et les Huguenots avoient beaucoup d'intelligence sur ceste ville-là.

Apres l'ordre laissé à monsieur de La Cassaigne pour Lectoure, ce mesme mardy, qu'estoit le jour de Sainct Michel, ou bien le lundy, je m'acheminay en extreme diligence dans Agen, et tout incontinent manday venir à moy le sieur de Nort conseiller, Delas advocat du Roy, lesquels me servirent tousjours en toutes mes depesches, et estoient de mon conseil en toutes choses. Nous fismes venir deux clercs du greffe et deux secretaires que j'avois : de toute la nuict ne fismes qu'escrire lettres à tous les seigneurs et gentilshommes du pays, et croy que ceste nuit nous en fismes plus de deux cens. Le frere aisné dudict conseiller, nommé de Naux, qui estoit consul, ne fit toute la nuit que chercher messagers pour envoyer de tous costez. Je donnois advis à tous, tant de l'entreprise de Lectoure que de ce que le seneschal avoit dit, et l'autre qui avoit confirmé le dire dudit seneschal, les advertissois qu'a present se cognoistroient les bons et fidèles sujets du Roy, et qui seroit bon François, et que depuis qu'il y avoit roy en France ne s'estoit presenté une si belle occasion pour faire cognoistre la fidelité et loyauté que nous devons porter à la couronne de France ; et qu'à ce coup il y alloit de la vie du Roy, ou de la vengeance de sa mort ou prison, et que ceux qui demeureroient en leurs maisons, on les pourroit remarquer pour desloyaux au Roy et à sa couronne; que les Gascons n'avoient jamais esté marquez de telle marque ; que je les priois que nous ne la laississions point à ceux qui nous avoient engendrez, ny à ceux que nous lairions apres nous. Bref, je n'oubliay toutes les choses dont je me

pouvois adviser qui pouvoient affectionner les hommes à prendre les armes et secourir le Roy, et assignay tout le monde à Agen, au dixiesme du mois d'octobre. Les susdits et moy demeurasmes cinq jours et cinq nuicts, ne faisans que depesches de tous costez; et ne croy point qu'en vingt-quatre heures nul de nous eust une bonne heure pour dormir, de sorte que tous trois cuidasmes tomber malades. J'ay toute ma vie hay ces escritures, aymant mieux passer toute une nuict la cuirasse sur le dos que non pas à faire escrire, car j'ay esté mal propre à ce mestier : il y peut avoir du deffaut de mon costé, comme j'ay remarqué aux autres qui s'en soucient trop, aymans mieux estre dans leurs cabinets qu'aux tranchées. De tous costez me venoient nouvelles que tout le monde se preparoit pour marcher. Je depeschay quarante capitaines de gens de pied, quatre compagnies de gens-d'armes, qui furent les sieurs de Gondrin, de Masses, d'Arne et de Bazordan, et huict ou dix cornettes d'arquebusiers à cheval. Je baillay les gens de pied à monsieur de Sainctorens, qui estoit collonnel des legionnaires, quinze enseignes pour luy, et quinze pour mon fils le chevalier de Malte (1), qui estoit en Piedmont, auquel j'escrivis se rendre au camp. Je l'envoyay vers Sa Majesté apres avoir sceu ce qui se passa à ceste belle journée de Meaux, la suppliant de luy donner la charge des quinze enseignes, ce qu'il fit de fort bonne volonté.

Le neufiesme jour apres la Sainct Michel, comme

(1) Jean de Montluc, chevalier de Malte, puis commandeur, embrassa par la suite l'état ecclésiastique, et fut pourvu de l'évêché de Condom en 1571; il ne fut point sacré à cause de ses infirmités, et se démit en 1581. On ignore l'époque de sa mort.

je me promenois sur le gravier d'Agen, regardant arriver gens de pied et de cheval de toutes parts, lesquels je faisois loger deçà et delà la riviere de Garonne, arriva à moy le capitaine Burée, qui avoit demeuré huict jours à venir, car il avoit failly quatre ou cinq fois d'estre prins, ayant fait la pluspart du chemin à pied, ne s'osant monstrer aux postes, car la pluspart estoient huguenots. Il m'apporta une lettre du Roy, et une autre de la Royne, par lesquelles leurs Majestez me discouroient leurs fortunes, et comme l'on les avoit faillis de prendre, et m'admonnestoit Sa Majesté de luy conserver encores une autre fois la Guyenne, comme j'avois fait aux premiers troubles. Par ces lettres Sa Majesté ne me mandoit point que je luy envoyasse secours, craignant que j'aurois assez à faire à conserver le pays avec les gens qui y estoient. Ledict capitaine Burée ne demeura que deux heures avec moy; je l'en fis retourner en extreme diligence (car ainsi en faut il faire, et l'ay tousjours faict), pour asseurer leurs Majestez du secours que j'envoyois en France, et que j'esperois luy garder la Guyenne avec les gentilshommes casanniers seulement et avec le peuple. Mais je ne faillis d'escrire à la Royne qu'elle ne fust plus si incredule ny sourde à mes advertissemens, et que si elle eust voulu commencer la feste et gaigner le devant, qu'elle eust mis le jeu bien loin à ses ennemis. Incontinent je depeschay messagers nouveaux à Thoulouse et à Bordeaux, et à tous les sieurs du pays, et leur envoyay les copies des lettres du Roy et de la Royne, les suppliant à tous de marcher en diligence pour secourir le Roy qu'on tenoit assiegé dedans Paris. Je puis asseurer une chose veritable, qu'oncques en ma vie je

n'avois veu ny leu en livre une si grande diligence que tout le monde faisoit pour cet effect, tant les gens de pied que de cheval. Il n'y a point au monde un si bon peuple ny noblesse qui ayme plus son Roy, si ceste nouvelle religion ne l'eust corrompu, car certes elle a tout gasté : je ne sçay pas qui le racoustrera. Je fus dans Limoges en vingt neuf jours, contant du trentiesme de septembre que j'escrivois les lettres, avec mil ou douze cens chevaux et trente enseignes de gens de pied, auxquels je fis faire monstre, et aux gens-darmes quelque prest, ayant pour cet effet amené avec moy le sieur de Gourgues, general des finances, car je n'avois pas accoustumé toucher aux deniers du Roy. Estant à Limoges, j'assemblay tous les seigneurs et capitaines de gens-darmes en ma chambre, et là je leur parlay en ceste sorte.

« Messieurs mes compagnons, de toutes les bonnes « fortunes que j'ay euës depuis que je suis en ce monde, « et si en ay eu autant que capitaine de France, ny de « tous les services que j'ay faicts à la couronne, qui ne « sont pas si petits, comme vous mesmes sçavez, aussi « y avez vous eu tous bonne part, et y avez employé « vos vies et vos biens, je n'en ay jamais eu qui m'ait « donné tant de contentement que cestuy-cy. Vous en « devez faire le mesme et sentir pareil ayse dans vostre « cœur que je fais au mien ; car quel plus grand bien « vous peut estre envoyé de Dieu, que vous voir en si « belle trouppe en si peu de temps à cheval pour aller « au secours de vostre prince et de vostre Roy, pour « la deffense duquel Dieu vous a donné la vie et à moy « aussy, pour le secours, dis-je, de sa personne ? car, « comme vous sçavez, le masque est osté : il n'est plus

« question de messe ou presche, c'est à sa personne que « cela s'adresse ; ceux qui ont faict la meschante entre« prise de Meaux, comme vous sçavez, l'ont faicte con« tre luy. Quel bonheur vous est-ce de voir que Dieu « vous a reservez pour vanger une telle injure, et assis« ter vostre Roy et prince naturel en une telle necessité! « O mes compagnons, que vous vons devez estimez « heureux, que vous devez estre contans ! quelle joye « pensez vous que ce sera au Roy de voir une telle no« blesse du dernier bout de son royaume, en si peu de « temps et en tel equipage le venir secourir? jamais il « n'oubliera un tel service, et le recognoistra à vous et « aux vostres. Croyez, messieurs, que si j'ay de la joye « de voir que j'ay part en ce service, que j'ay bien de « l'ennuy que je ne peus avoir part au bon du fait, que « je ne vous puis servir de conducteur, et aller tous en« semble offrir nos vies à Sa Majesté. Je veux que Dieu « ne m'aide jamais si je ne le desire plus que je ne fis « jamais chose en ce monde ; mais vous voyez que c'est « chose qui ne se peut faire sans mettre en hazard tout « le pays, lequel j'espere conserver, en despit de toutes « les praticques des ennemis, avec les forces qui me « restent. Il ne reste donc, messieurs, si ce n'est que « vous faciez la diligence requise. Souvenez vous de ce « que vous m'avez veu faire et dire, que c'est la meil« leure piece qu'un capitaine sçauroit avoir. Vous ne « sçavez les affaires du Roy, ny s'il est pressé de secours ; « parce ne sejournez pas, je vous prie. Je sçay bien qu'il « y en a parmy vous plusieurs dignes, non pas de mener « une trouppe, mais de conduire une armée ; par ainsi « je vous supplie trouver bonne l'eslection que je fais « pour conduire celle-cy, de la personne de monsieur

« de Terride, lequel monsieur de Gondrin assistera. Il « est le plus ancien et experimenté ; je m'asseure qu'il « s'en acquittera dignement ; aussi asseurez vous qu'en « vostre absence il me ressouviendra de conserver vos « maisons, et faites moy ce plaisir de vous ressouvenir « de moy. Et si vous vous trouvez en mesme, faictes « paroistre que vous estes gentils-hommes et gascons, « et qu'il n'y a nation pour les armes pareille à la nos« tre. J'ay pratiqué toutes celles du monde, mais je « n'en ay point veu de pareille, et en tous les faits d'ar« mes petits et grands que j'ay veu faire, tousjours les « Gascons y ont eu la meilleure part. Conservez, je « vous supplie, ceste reputation. Jamais pareille com« modité ne s'offrira pour faire paroistre ce que vous « sçavez faire, et le zele et affection que vous portez à « vostre Roy et naturel seigneur. »

Tous me remercierent, et me donnerent asseurance qu'ils ne sejourneroient que pour repaistre, qu'ils ne fussent aupres du Roy. Monsieur de Terride me remercia de l'honneur que je luy faisois. Il fut disputé du chemin, et chacun en opina ; car en matiere de conseils j'ay tousjours eu ceste coustume de faire opiner tout le monde, et m'en suis bien trouvé. Et apres plusieurs disputes il fut resolu que l'on prendroit le chemin droict à Moulins. Monsieur de Monsallez (1) me cuida un peu mettre en colere, car il vouloit s'en aller devant, comme s'il eust eu plus de desir et affection que les autres : je luy dis que cela n'estoit pas bon d'abandonner la trouppe, et cogneut bien qu'il m'avoit fasché. Je luy donnay la charge de conduire l'avant-garde,

(1) Jacques de Balaguier, seigneur de Monsalès, tué à la bataille de Jarnac en 1568.

et à monsieur de Sainctorens les gens de pied. Avant nostre depart de Limoges je les vis tous partir. Je ne veux rien escrire de ceste entreprinse de Sainct Michel (1); elle est trop vilaine et indigne d'un François, pire que celle d'Amboise; et vis bien que c'estoit des effects de la ligue ou contre-ligue dont j'avois senty le vent au Mont de Marsan. Je ne sçay comme l'on s'aida du secours que j'envoyay; mais j'oserois bien dire que jamais lieutenant de roy ne tira hors du pays tant de noblesse ny de gens de pied tout à un coup, comme je fis, ny si grande quantité d'hommes signalez. J'avois telle opinion d'icelle, que si j'eusse rencontré monsieur le prince de Condé sans les reistres, je n'eusse pas quitté nostre victoire pour la sienne : et encore en m'en retournant je rencontray plusieurs trouppes qui venoyent pour estre de la partie. Je ne veux poinct me mesler d'escrire comme ce secours se porta aux affaires qui se presenterent, car Monsieur y estoit, et tous les princes et grands capitaines de France, qui se rendirent bien tost aupres de mondict seigneur.

Or, comme je pensois que l'on me sentist bon gré de la diligence que j'avois faicte, et que j'esperois en recevoir un bon remerciement de leurs Majestez en contr'eschange de ce, on me presenta la patente qu'un dragon, commis du receveur de Guyenne, apporta, laquelle le Roy envoyoit à monsieur de Candalle (2), par là où Sa Majesté faisoit ledict sieur de Candalle son

(1) Les Huguenots, ayant à leur teste le prince de Condé et l'amiral, tentèrent de s'emparer de la personne du Roi; mais la Reine, avertie à temps, se retira à Meaux, d'où les Suisses, commandés par Louis Sfiffer de Lucerne, ramenèrent le Roi à Paris.

(2) Henri de Foix de Candale; il étoit gendre du connétable de Montmorency, qui lui fit donner ce gouvernement.

lieutenant general dans la ville de Bordeaux et au Bordelois, y commandant comme si j'y estois. Je fus fort esbahy de cela, et cogneus bien que l'on m'avoit donné une traverse à la Cour, et que le Roy et la Royne ne m'eussent jamais faict ce tour-là sans quelques presteurs de charitez; car, graces à Dieu, aupres des roys de France en y a tousjours de telles gens à revendre, et qui ne s'attaquent jamais qu'aux meilleurs et plus affectionnez serviteurs que les roys ont : qui est cause que je n'ay pas trouvé estrange celle que l'on m'a prestée ceste derniere fois, car ce n'est pas la premiere. Monsieur de Malassise (1), qui est aujourd'huy, m'en presta une en la Romaine, à l'endroit de monsieur de Guyse, et me vouloit, par ce moyen, faire oster le gouvernement de la Toscane, pour y mettre monsieur de La Molle, et luy fit à croire que j'avois dit beaucoup de mal de luy, et ledit sieur l'en creut, et m'en voulut grand mal un temps. Depuis, en presence de monsieur d'Aumalle, monsieur de Montpesat, messieurs de Cipierre et de Randan (les deux sont morts, et les autres deux en vie), à Macherate je m'en demeslay; mais si ne sceus-je encor si bien luy oster l'opinion qu'il en avoit conceuë, qu'il ne m'en gardast quelque racine; de sorte que jusques à Thionville il ne changea d'opinion. A mon retour à Montalsin il tint à peu que je ne coupasse la gorge à celuy qui en estoit cause. Il ne faut trouver estrange s'il m'en veut tant comme il faict : je ne veux point dire icy les raisons, pour beaucoup de considerations; je le laisseray

(1) Henri de Mesmes, seigneur de Malassise. Le Laboureur, dans les Additions aux Mémoires de Castelnau, le justifie des reproches que Montluc lui adresse.

faire tousjours comme il a fait jusques icy, maniant la Royne. J'espere qu'avec le temps Sa Majesté changera d'opinion, comme fit monsieur de Guyse.

On m'en presta une autre quand le roy Henry m'envoya en Piedmont, apres le retour de Siene, à la prinse de Vulpian, pour ce que je me tenois pres de monsieur d'Aumalle, n'y espargnant ma vie non plus que le moindre soldat du camp. Et croy qu'on n'eust pas voulu que le sieur d'Aumalle eust eu cet honneur de prendre Vulpian ne autres places qu'il print. Et me fut apporté une lettre de monsieur le connestable, par laquelle ledit sieur me mandoit que le Roy luy avoit commandé m'escrire que je me retirasse à ma maison jusques à ce qu'il me manderoit, me chargeant que j'avois dict que je n'obeyrois pas à monsieur de Termes, comme si je n'avois jamais accoustumé de luy obeyr; car toute ma vie je l'ay preferé en toutes choses à moy : aussi il le meritoit. Auparavant l'on en avoit bien presté une autre audict sieur de Termes, luy mettant sus que, pour l'alliance qu'il avoit faicte par son mariage en Piedmont, et pour l'amitié que les Biragues et luy avoient ensemble, il se pourroit bien emparer du Piedmont, comme si les uns ou les autres y avoient jamais pensé. Quoy que ce soit, on le tira du Piedmont : il estoit trop homme de bien; ce n'estoit pas le recompenser de tant de services. L'on le presta bien aussi à monsieur d'Aumalle, disant que les princes ne luy vouloient pas obeyr, et qu'il falloit envoyer monsieur de Termes pour les commander, comme si monsieur d'Aumalle n'estoit de meilleure maison que monsieur de Termes, et que les princes devoient plustost obeyr à un pauvre gentil-homme qu'à un qui est

prince, encor que ce ne soit pas du sang royal. Je puis dire, pour l'avoir veu, et n'y a homme qui en puisse mieux tesmoigner que moy, que lesdits sieurs princes ne s'espargnerent non plus que les moindres gentilshommes de l'armée, et firent acte digne du lieu d'où ils sortoient; car ils furent à l'assaut, et monterent sur la breche à Vulpian, grimpans avec des picques et quelques eschelles de cordes, car elle n'estoit pas raisonnable, comme j'ay escrit cy dessus.

Et puis que je me suis mis à escrire des charitez que l'on preste aux gens à la Cour, j'en veux encor escrire d'autres que j'ay veuës en mon temps, et de celles que j'ay leu aux histoires romaines. Premierement je vis donner celle qui cuida couster si cher à monsieur de Lautrec. L'on luy retint cent mil escus, que le Roy avoit commandé à Sainct Blanzay de les luy envoyer pour le payement des Suisses. Que si cet argent fust venu, les Suisses ne s'en fussent retournez en leur païs, car ils ne s'en retournerent que par faute de payement, et la duché de Milan s'en perdit. Ce pauvre seigneur de Lautrec ne fut bon à grand peine pour les chiens tout un temps, et ne pouvoit avoir audience pour dire ses raisons. A la fin le Roy l'escouta, et en fit pendre Sainct Blanzay, encore que le tort ne vinst de luy, mais le pauvre homme en porta la penitence. Je sçay bien qui en fut cause, mais je n'ay affaire de l'escrire. O qu'il y a de peine à servir les grands, et de danger quant et quant; mais il faut passer par là : Dieu les a faits naistre pour commander, et nous pour obeyr. D'autres nous obeyssent à nous, et toutesfois nous sommes tous d'un pere et d'une mere; mais il y a trop long temps pour alleguer nos titres.

Je vis le trait qu'on fit à monsieur de Bourbon. L'on le mit en tel desespoir, qu'il fut contraint de faire beaucoup de choses indignes d'un prince, car l'on luy vouloit oster son bien, et le remettre à la legitime du bien qu'il avoit eu de la maison de Bourbon, de laquelle il estoit puisné. Au camp de Mesieres, et au voyage de Valenciennes on luy en fit avaller deux; si monsieur de Bonnivet, qui estoit admiral, en estoit cause, je n'en sçay rien, mais on le disoit. Quelqu'un tousjours porte la marote : je pense que si le Roy n'eust voulu, ny luy ny madame sa mere n'eussent mis ce brave prince au desespoir. Ceste traverse fut cause d'un grand malheur en la France, et le Roy s'en repentit plus de trois fois depuis. Le prince d'Orange, qui commanda le camp de l'Empereur à Rome apres la mort dudit seigneur de Bourbon, avoit aussi peu avant quitté le service du Roy, pour avoir Sa Majesté commandé au mareschal des logis de le desloger pour loger un ambassadeur du roy de Pologne. Ceste occasion est bien legere, mais si est elle veritable : un bon cœur se fasche quand on le meprise.

L'on en presta un autre aussi à André (1) Dorie, qui commandoit les galleres du Roy au temps que nous tenions le royaume de Naples tout asseuré : et ce fut pour faire bailler les galleres à monsieur de Barbesieux, car par faute qu'il eust fait il ne se peut dire; car le comte Philippin Dorie, son nepveu, avoit gaigné la bataille aupres de Naples, comme j'ay escrit, contre le viceroy dom Hugues de Moncalde, où il mourut, et le marquis de Guast, et plusieurs grands

(1) André Doria. On peut comparer cet article avec le troisième livre des Mémoires de du Bellay.

seigneurs prisonniers. Ledit comte estoit si vigilant et soigneux, qu'il ne pouvoit entrer un chat dans la ville de Naples: ceux de dedans estoient à l'extremité, le viceroy mort, les grands seigneurs prisonniers, et les autres revoltez du costé du Roy. Il faut donc confesser que le royaume estoit au Roy en despit de tout le monde; et le juste despit dudit André Dorie le luy fit perdre. Quand le Roy fut pris prisonnier à la bataille de Pavie, et que l'on le menoit par mer en Espagne, André Dorie s'en alla au devant des galleres qui le portoient, pour les combattre et leur oster le Roy: ce qu'il eust faict, et eust mis tout en hazart; mais le Roy l'envoya prier de ne le faire point, car s'il le faisoit il estoit mort; et desja l'on luy avoit annoncé de le faire mourir, si André Dorie se presentoit pour les combattre (1); qui fut cause que ledit André Dorie tourna à Gennes, laquelle pour lors estoit au Roy. Voylà un autre grand mal-heur et une malheureuse traverse qui porta autant de dommage que celle de monsieur de Bourbon; car non seulement pour ceste occasion se perdit tout ce que nous avions gaigné du royaume de Naples, mais encore se perdit Gennes; car toutes les pertes, tant du royaume de Naples que de Gennes, vindrent pour la revolte dudict André Dorie, laquelle il fut offencer du tort et deshonneur que l'on luy avoit fait de luy avoir osté la charge de commander les galleres pour la bailler à un autre, sans avoir

(1) On ne menaça point François I de la mort si Doria et La Fayette se présentoient pour s'opposer au passage de ce monarque en Espagne; ils avoient eu ordre de rester dans l'inaction; et, sans cet ordre que François I donna lui-même, Lannoy n'auroit jamais osé le transporter en Espagne.

aucunement malfaict, ny avoir receu une seule escorne en sa charge, et aussi luy vouloir faire rendre les prisonniers de guerre sans aucune recompense. Or tenoit ledit André Dorie en si grand crainte la mer, que le Roy n'osa jamais passer en Italie jusques à ce que ledit André Dorie fust à son service. L'Empereur, ayant entendu le traict qu'on luy avoit faict, luy envoya là carte blanche, et qu'il couchast là dedans tout ce qu'il voudroit de luy, et qu'il vinst à son service. Et manda apres ledit André Dorie au comte Philippin, son nepveu, se retirer de devant Naples, et qu'il abandonnast le service du Roy, le venant trouver à Gayette; ce qu'il fit : et avant partir, il fit mettre tant de vivres qu'il peut promptement dans Naples, afin qu'elle ne se perdist : et ainsi celuy qui leur avoit faict le mal leur fit le bien, car autrement dans huict jours il falloit qu'ils entrassent en capitulation. O que cest homme devoit estre recherché! je croy que luy seul a ruiné les affaires du roy François. Les roys ny les princes ne doivent ainsi traicter les estrangers, ny leurs subjects aussi, quand ils les cognoissent gens de service. Et si nostre maistre fut mal conseillé, l'Empereur fut tres-bien advisé de se haster de bonne heure pour tirer ledict Dorie à son party, afin que le Roy n'eust le loisir de faire son appointement, et se rendre cest homme son serviteur. Les princes doivent icy prendre un bon exemple, et pour se faire sages aux despens des autres ils se doivent garder d'offencer un grand cœur, et un homme de service, mesmement quand vous ne le tenez pas obligé, comme celuy qui a sa femme ses enfans et son bien à vostre mercy. Le Roy n'avoit rien de tout cela sur André Dorie. Ce fut une des plus

grandes incongruitez que j'aye veu faire en mon aage, plus importante encor que celle de monsieur de Bourbon.

Puis j'en ay veu donner une autre au prieur de Capue, qui estoit un des vaillans hommes que cent ans a aye monté sur mer, et autant craint des Turcs et des Chrestiens; et luy voulut-on faire accroire qu'il avoit mangé le lard. Il fut contrainct s'en aller avec ses deux galleres se rendre à Malte à sa religion. O le grand tort que le Roy se fit là de croire si legerement! le dommage en fut à luy, et la perte à la France, car ce seigneur estoit homme de service, et qui sçavoit bien le mestier duquel il se mesloit.

J'en ay veu donner une autre aussi à monsieur le mareschal de Biez. J'oseray gager mon ame que ce seigneur-là ne pensa jamais à faire acte meschant contre le Roy; toutes-fois on le calomnia fort un peu apres la mort du roy François le Grand, luy mettant sus qu'il estoit cause que monsieur de Vervin son gendre avoit rendu Bologne; et luy bailla-on pour faire son procés un Cortel, le plus renommé mauvais juge qui fut jamais en France. Qui vid jamais ny ouy dire qu'on punist quelqu'un pour la lascheté d'un autre? Quand on luy faisoit son procés, on luy mit à front trois grands pendars (1), lesquels luy soustindrent que le jour du grand rencontre qu'il eut avec les Anglois il monta sur un grand cheval portant un panache blanc pour se faire remarquer, afin que les Anglois ne donnassent à luy; comme si c'estoit chose bien

(1) Six ans après sa mort, ces trois pendards, nommés Médard Pédin, Bocquet, et Jean de Bouriónne, furent pendus comme faux témoins dans une autre affaire.

aisée à faire : quand on est meslé en une bataille, la poussiere, la fumée et les cris empeschent bien ce jugement. C'est aussi l'ordinaire des braves hommes de se remarquer pour se faire cognoistre un jour de combat, mesmement aux guerres estrangeres qui se font comme pour honneur, et non pour haine; car aux civiles monsieur de Guyse s'en fust mal trouvé à la bataille de Dreux. Voilà comme on calomnioit ce pauvre seigneur, lequel ce jour là deffit huict cens Anglois. Je croy que si le Roy eust envoyé un tel commissaire, et qu'il eust voulu ouïr les Huguenots, il eust trouvé prou de tesmoins que j'avois promis la Guyenne au roy d'Espagne. Je n'aymay jamais ceste nation, ny les aimeray, car je suis trop bon françois. Et pour retourner audit sieur mareschal, comme ceux-là qui luy avoient baillé ceste traverse virent qu'ils ne le pouvoient attraper par nul moyen, et qu'il s'en alloit relaxé au grand des-honneur de ceux qui l'avoient mis en ceste peine, l'on luy mit sus qu'il avoit faict passer des passe-volans en sa compagnie d'hommes d'armes, pour gaigner les payes; ce qui se trouva veritable, comme l'on m'a dit, mais c'estoit pour donner à des gens qu'il tenoit en Flandres pour le tenir adverty de ce qui se passoit au pays de l'ennemy; car quelquesfois nous sommes contraints de nous ayder du nostre mesme pour servir le Roy. Je laisse penser à un chacun si cela meritoit de le faire venir sur un eschaffaut et estre desgradé de noblesse, des armes et de la mareschaucée, condamné d'avoir la teste tranchée. Mais comme l'on le vouloit executer, le roy Henry, se ressouvenant qu'il l'avoit faict chevalier, luy envoya sa grace, et mourut, tant de vieillesse que

de regret qu'il eut (1), cinq ou six mois apres; car qui eust voulu vivre apres une telle injure et honte? La justice de France n'est pas sans Cortels, car il en y a prou que si le Roy leur bailloit entre les mains le plus homme de bien de son royaume, ils y trouveroient assez de prinse, comme Cortel disoit que si l'on luy bailloit le plus juste lieutenant du Roy du royaume de France, pourveu qu'il eust exercé la charge un an ou deux, qu'il ne craignoit pas qu'il ne trouvast matiere pour le faire mourir. Ce pauvre seigneur avoit faict un acte belliqueux, si jamais homme en fit, aupres du fort de Montreau. Quand les Anglois sortirent de Bologne pour luy venir donner la bataille, il avoit avec luy le regiment du comte Ringrave, et croy que luy-mesmes y estoit, celuy des François que monsieur de Tais commandoit, et sept enseignes d'Italiens. Et comme les ennemis chargerent nostre cavallerie, elle se mit en routte; et voyant ledict sieur le desordre des gens de cheval, il s'en courut au bataillon des gens de pied, et leur dict : « O mes amis, ce n'est « pas avec la cavallerie que j'esperois gaigner la ba« taille, car c'est avec vous »; et mit pied à terre, et prenant une picque d'un soldat auquel il bailla son cheval, se fit oster les esperons, et commença sa retraicte tirant à Ardellot. Les ennemis, apres avoir chassé longuement nostre cavallerie, retournerent à luy, lequel demeura quatre heures ou plus en sa retraicte, ayant les gens de cheval l'une fois devant une autre au costé, et leurs gens de pied sur la queuë; mais ils ne l'oserent jamais enfoncer. Et m'a esté dit

(1) Il mourut dans sa maison du faubourg Saint-Victor.

par des capitaines qui y estoient, que jamais il ne fit cinquante pas qu'il ne fist teste aux ennemis. Ceste retraicte se peut dire une des braves retraictes qui se soit faicte il y a cent ans : je serois bien aise qu'on m'en nommast une pareille, ayant gens de pied et de cheval dessus, et sa cavallerie en fuitte. Voy-là ce que ce seigneur fit pour sa derniere main, estant en l'aage de plus de soixante dix ans; et neantmoins il fut traicté de ceste sorte (1). Que l'on demande à monsieur le cardinal de Lorraine qui estoit celuy-là qui luy bailla ceste traverse (2); car à Poissi, lors de l'assemblée que le Roy fit des chevaliers de l'Ordre devant le roy François second, il le luy reprocha, et vindrent fort avant en parolles. Je suis trop petit compagnon pour le nommer, encor que j'y fusse : aussi il y a des dames meslées.

Un an apres je vis aussi faire une autre escorne à monsieur de Tais, le chargeant qu'il avoit dit mal d'une dame (3) de la Cour. Ce mal-heur est en France qu'elles se meslent de trop de choses, et ont trop de credit. Et luy fut ostée la charge de l'artillerie, et de-

(1) Il étoit octogénaire quand ses juges le condamnèrent à perdre la tête.

(2) Nous croyons qu'il s'agit ici de la scène fort vive qui se passa la veille de la Saint-Michel 1560, au chapitre des chevaliers de l'Ordre à Poissy, entre le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency. Le sujet de leur querelle fut la détention du vidame de Chartres à la Bastille.

(3) Il s'étoit permis quelques plaisanteries sur l'âge de la duchesse de Valentinois, et sur les liaisons de cette dame avec le comte de Brissac. Taix fut disgrâcié; et Brissac, qui, selon Mézeray, étoit le cavalier le plus aimable de la Cour, et aussi le plus aimé de la maîtresse de son Roi, obtint la place de grand-maître de l'artillerie, dont on dépouilla le malheureux Taix.

puis ne rentra en credit. Le roy de Navarre pria le Roy ne trouver mauvais s'il se servoit de luy à la prise de Hedin, ce qu'il luy accorda; et fut tué aux trenchées dudit Hedin, faisant service à celuy qui ne l'avoit aggreable, qui est un grand creve-cœur et un grand regret de mourir, faisant service à son prince auquel on n'est agreable : en quoy nostre condition est miserable. Toutesfois je croy que le Roy s'en fust en fin servy, car à la verité il estoit homme de service. Et croy que le Roy eut regret de l'avoir chassé de la Cour; mais bien souvent ceux ou celles qui gouvernent les roys leur font faire des choses contre leur naturel et volonté, et apres ils en sont marris: mais il n'est pas temps de se repentir quand les traverses ont porté tel dommage au prince, qu'il est irreparable; et ceux qui les veulent apres excuser taschent de se couvrir envers le Roy d'un sac mouillé, mettant de nouveaux faicts en avant. Je ne veux parler de celle de monsieur le connestable, qui le fit esloigner de la Cour, et tout dit-on pour les femmes, ny aussi de feu monsieur de Guyse : on les a veu tantost dehors, tantost dedans. Le Roy devroit clorre la bouche aux dames qui se meslent de parler en sa Cour : de là viennent tous les rapports, toutes les calomnies. Une babillarde causa la mort de monsieur de La Chastaigneraye (1). S'il m'eust voulu croire et cinq ou six de ses amis, il eust demeslé sa fusée contre monsieur de Jarnac d'autre sorte; car il combattit contre sa conscience (2), et perdit l'honneur et la vie. Le Roy leur

(1) Probablement la duchesse de Valentinois.

(2) Ce passage a fortement choqué Brantôme, neveu de La Chasteigneraye, auquel Montluc avoit des obligations: aussi le relève-t-il dans

devroit commander de se mesler de leurs affaires. J'excepte celles que je dois. Leur langue a cousté beaucoup, et apres il n'est pas temps, comme j'ay dict. Ce sont les traverses et charitez qu'en mon temps j'ay veuës prester à grands personnages et à de pauvres gentils-hommes comme moy; aussi tout cela provient des envies que les uns et les autres se portent, et qui sont pres des roys. Cependant que j'ay esté à la Cour, j'en ay veu plusieurs qui se faisoient faux-feu, et se fussent entre-mangez s'ils eussent peu, qui toutesfois se faisoient bonne mine, s'embrassant et caressant comme s'ils estoient les meilleurs amis du monde. Je n'ay sceu jamais faire ce mestier : j'ay porté au front ce que j'ay dedans le cœur.

Par là on peut juger que le mal-heur auquel ce royaume est tombé n'est pas arrivé par faute de hardiesse ny de sçavoir qui ait esté en nos roys, ny à faute d'avoir des vaillans capitaines et soldats, car jamais roys de France n'en eurent tant à pied et à cheval que les roys François, Henry et Charles. Que si on les eust voulu employer aux conquestes estrangeres, ils eussent mis la guerre loin d'eux. C'a esté un grand mal-heur pour eux et pour toute la France; et si ne faut pas dire qu'il tint à l'Eglise ny au tiers estat; car tout ce que les roys leur ont demandé leur a esté accordé. Les enfans pourront donc juger à qui il a tenu et quelle a esté la source des guerres civilles; j'entends des grands, car ils n'ont pas de coustume de se faire brusler pour la parole de Dieu. Si la Royne et monsieur l'admiral estoient en un cabinet, et que

ses Anecdotes sur les duels. *Mon oncle,* dit-il, *y perdist la vie et non pas l'honneur.*

feu monsieur le prince de Condé et monsieur de Guyse y fussent aussi, je leur ferois confesser qu'autre chose que la religion les a meus à faire entretuer trois cens mil hommes; et je ne sçay pas si nous sommes au bout, car j'ay ouy dire qu'il y a une prophetie, je ne sçay pas si c'est de Nostradamus, qui dit que les enfans monstreront à leurs meres par merveille quand ils verront un homme, tant peu il y en aura, s'estans tous entretuez. Mais n'en parlons plus, le cœur m'en creve à moy-mesmes qui y ay le moindre interest, et qui m'en iray bien tost en l'autre monde.

Je n'aurois jamais fait si je voulois escrire toutes les traverses et charitez que j'ay leu dans les livres des Romains, qu'autresfois j'ay prins plaisir de voir, en m'estonnant pourquoy et à quoy il tient que nous ne soyons si vaillans qu'eux. J'en conteray seulement un ou deux, et commenceray par ce que j'ay leu je ne sçay en quel livre, de Camille, grand capitaine romain, qui gaigna plusieurs batailles et eslargit l'empire romain de grand estenduë de pays, et à la fin fut appellé en jugement, pource qu'il avoit donné la despoüille des conquestes pour edifier des temples et sacrifier à leurs Dieux, de laquelle despoüille la moitié appartenoit aux gens de guerre, mais afin que les Dieux l'assistassent en leurs batailles et conquestes, il leur fit don, disant que les gens de guerre avoient autant de besoin que les Dieux leur aidassent comme luy mesmes. Et comme il fut retourné à Rome, l'on luy fit son procés en recompense des grands services qu'il avoit fait au peuple, et des grandes batailles qu'il avoit gaignées. Toutes-fois ils ne le firent mourir,

mais l'envoyerent en exil en une ville (1) du nom de laquelle il ne me souvient, parce qu'il y a long temps que je n'ay leu Tite Live, non pas en latin, car je ne sçay pas plus de ma patenostre, mais en françois. Et comme il eut demeuré quelque temps en ceste ville, vindrent trois ou quatre roys gaulois avec grand armée, et prindrent Rome, et tuerent presque tous les citoyens, reservé quelques uns qui se retirerent au Capitolle et là tindrent bon quelque temps. Tite Live racompte qu'une nuict ceux qui s'estoient ainsi retirez au Capitolle s'estoient endormis, et les ennemis avoient desja gaigné un endroit au Capitolle, et qu'une oye commença à crier, qui esveilla les gardes, et entrerent en combat contre les ennemis, et les repousserent. Or ledit Camille se mit en campagne et assembla tant de gens qu'il peut. Et parce que les ennemis ne trouvoient plus à desrober, ne de vivre à leurs plaisirs dans Rome, ils s'espandirent par la campagne, à dix ou douze mil de Rome. Ledict Camille fit une grande cavalcade, et en tua au travers des campagnes sept ou huict mil. (Quand je fus à Rome, au temps du pape Marcel, je me faisois monstrer ces lieux-là, prenant grand plaisir de voir les endroits où tant de beaux combats s'estoient faits; et me sembloit que je voyois les choses devant les yeux que j'avois ouy racompter ou lire, mais je n'y vis rien pourtant qui ressemblast ny raportast à Camille.) Le bruit de ceste desconfiture ayant couru par toutes les villes prochaines, fit que beaucoup de bons hommes se rendirent au camp de Camille, lequel, se voyant assez fort, s'en alla à Rome occupée d'un grand nom-

(1) Dans la ville d'Ardea.

bre de Gaulois, lesquels il defit, et sauva une grande somme d'argent que ceux qui s'estoient retirez au Capitolle avoient promis de donner; et depuis fut appellé le second fondateur de Rome. Les historiens rendront meilleur compte de ceste histoire que moy, qui peut estre me mesconte, pour-ce qu'il y a plus de trente ans que je n'ay leu livre, ny moins en ose lire de present, à cause de ma veuë et de ma blessure.

En Espagne, les deux Scipions furent desfaicts à trente lieuës l'un de l'autre, et en trente jours, à sçavoir, P. Scipion le premier, et son frere Cornelius Scipion par Asdrubal. Et de l'un camp et de l'autre se sauverent quelques-uns, et se rendirent tous aux cloisons où ils avoient hyverné. Et comme ils furent là, trouverent que tous leurs colonels estoient morts, et furent contraincts d'en eslire un qu'ils appellerent le Nouveau capitaine (1). Asdrubal, sçachant que ce Nouveau capitaine avoit rassemblé les soldats romains qui s'estoyent sauvez des deux deffaites, s'en alla soudain les assaillir; mais il fut virilement repoussé, et contrainct de se retirer en un lieu auquel ce vaillant capitaine le vint combattre de nuict, et desfit non seulement l'armée qu'il avoit, mais une autre qui estoit en un lieu pres de là, tellement que par sa vaillance il sauva, non seulement ce peu de Romains qui s'estoient sauvez des deux batailles perduës, mais les Espagnes au peuple romain; car sans luy tout y estoit perdu pour les Romains. Or le senat demeura long temps sans avoir nouvelles des Scipions ny de leurs affaires, et apres furent advertys de la perte qu'avoient

(1) Lucius Marcius.

fait les deux Scipions, et des victoires du Nouveau capitaine. Il ne me souvient comme il s'appelloit auparavant qu'il fust creé et appellé Nouveau capitaine; il en souviendra mieux aux historiens qu'à moy, qui n'ay veu il y a si long temps livre. Et comme le senat fut adverty du tout, ils envoyerent Scipion le jeune pour commander : je croy qu'il estoit fils du premier Scipion, qui avoit esté tué; et manderent au Nouveau capitaine qu'il vinst à Rome. Et comme il fut à Rome, au lieu de le recompenser, ils le mirent en jugement, luy mettant sus qu'il avoit prins l'eslection et commandement des soldats et non du senat. Et croy qu'ils le firent mourir, à tous le moins je n'ay point veu en Tite Live qu'il se parlast plus de luy.

O combien d'autres grands capitaines ont esté payez de telles recompenses du temps des Romains! les histoires en sont toutes pleines. Et puis que la justice de France est regie et gouvernée par les lois des Romains (1), c'est bien raison que les roys de France se gouvernent par leurs coustumes. Que pleust à Dieu que le Roy voulust faire parler de luy pour jamais, et laisser memoire de sa prudence, qui seroit à jamais loüée! c'est qu'il fist brusler tous les livres des loix suivant lesquelles sa justice juge, et faire une justice toute nouvelle, juste et saincte (car j'oserois dire qu'il n'y a monarque en la chrestienté qui s'aide de ces loix, que les roys de France; tous les autres ont des loix faites par eux pour abreger tous procez, ouy mesmes Bearn et Lorraine, qui sont aux deux coings du Royaume), et que

(1) La France n'étoit à cette époque régie par les lois romaines que dans les pays de *droit écrit;* les autres provinces étoient gouvernées par ce qu'on appeloit le *droit coutumier.*

les procez ne puissent durer plus de deux ans. Si le Roy faisoit cela, il se pourroit vanter d'avoir un monde de soldats qui seroyent forcez de prendre les armes, puis qu'ils n'auroyent que faire au palais; car ostez ceste vacation, à quoy voulez vous qu'un bon cœur, noble et genereux, s'adonne sinon aux armes? Qui accroist la puissance et l'estenduë du Grand Seigneur? rien que cela : il ne songe qu'aux armes. O combien de braves capitaines sortiroyent de ce royaume ! Je croy que les deux tiers s'amusent en ces palais et plaidoyeries; et cependant, encor qu'ils ayent naturellement bon cœur, avec le temps s'apoltronissent. Ce royaume seroit formidable aux estrangers. Combien seroit-il riche et opulent! car toute la ruine de la noblesse ne vient que des mauvais conseils que les advocats donnent aux parties. Il me souvient avoir leu en une fenestre d'une maison à Thoulouse, qu'un advocat des plus fameux de la cour, qui se nommoit Mainery, avoit fait mettre un escriteau où il y avoit tels mots gravez :

**Faux conseils et mauvaises testes**
**M'ont fait bastir ces fenestres.**

Et puis qu'eux-mesmes le mettent par escrit, je le puis bien dire. Nous sommes bien fols de nous destruire les uns les autres pour les enrichir. La ruyne vient aussi bien à celuy qui gaigne qu'à celuy qui pert, car ils tirent les procez en si grande longueur, que quand celuy qui a gaigné conte l'argent qu'il a despendu, il trouve avoir plus mis que gaigné, outre le temps qu'il a perdu. Et si le Roy faisoit cela, peut estre que les coustumes des traverses et charitez que l'on donne se perdroient comme les loix, et tous les

bons serviteurs du Roy qui ne pensent à autre chose qu'à le servir fidellement et loyallement, demeureroient pres de leurs Majestez, ou seroient employez pour son service.

Or, puis que je fais compagnie à tant de grands personnages du temps passé et de ceux que j'ay veu de mon temps, je me resjouiray à la retraite que j'ay fait en ma maison, me tenant heureux de tenir compagnie à si grands hommes, estant asseuré de deux choses, c'est de la loyauté, laquelle l'on ne me peut oster en aucune maniere; et l'autre, que j'ay affaire à un bon Roy, qui cognoistra avecques le temps le service que je luy ay fait et à sa couronne. Que si je suis retiré en ma maison, ce n'est pas à regret, car c'est tout ce que de long temps je desirois, pourveu que ce fust en la bonne grace du Roy et de la Royne, laquelle justement ne me peuvent oster. Dequoy j'en louë Dieu, qui m'a si bien conduict en toutes mes charges, que je ne leur ay jamais donné occasion de m'en priver; et suis plus heureux et plus contant que ceux-là qui m'ont baillé ces traverses, car je me ris de la peine en laquelle ils sont de se garder les uns des autres et s'en donner: je croy que les ames de purgatoire n'ont point tant de peine. Et je suis icy en repos avec ma famille et mes parens et amis, prenant plaisir à faire escrire sous moy ce que j'ay veu. Je pourrois dire que, sans ceste grande arquebuzade qui me perce le visage, et laquelle il faut que je laisse ouverte, je serois tres-content et heureux; car en la perte de mes enfans, je me console qu'ils sont tous morts en gens de bien, l'espée en la main, pour le service de mon Roy. Et pour le reste, je serois un homme sans sens ny en-

tendement, si je ne jugeois que ce sont des tours qui se joüent au monde, et quant et quant que c'est un grand bien pour moy, qui n'ay pas occasion de faire mal à personne, dequoy je ne me pourrois exempter continuant une telle et si grande charge comme estoit celle que j'avois.

Je laisseray ce propos qui m'a mis en colere, pour retourner à ce que je devins apres avoir dit à Dieu à tous ces seigneurs et capitaines qui alloient en France. Je repassay par Perigueux et baillay commission au seneschal de Perigord pour faire teste à tout ce qui se remueroit par de-là. Et comme je fus à Agen, j'envoyay une patente à monsieur de Bellegarde à Thoulouse, pour commander en mon absence aux pays de Cominge, Bigorre, et jusques aux frontieres de Bearn; une autre à monsieur de Negrepelice, pour commander aux jugeries de Verdun et riviere; j'en envoyay une autre à monsieur de Cornusson le vieux, pour commander en Rouërgue; puis laissay encores quatorze ou quinze enseignes de gens de pied, lesquelles je tenois partie en Quercy, pour faire teste aux Vicontes, qui ne bougeoient du pays et remuoient tousjours quelques besongnes, et le demeurant vers Bordelois. Et au bout de quelque temps le Roy me manda que j'allasse assieger La Rochelle, et qu'il m'envoyoit commission pour recouvrer de l'argent pour faire les frais de la guerre.

[1568] Premierement il vouloit que ceux de Thoulouse me baillassent vingt mil francs de l'argent qui estoit provenu des meubles des Huguenots, pour payer les gens de pied, et pour les fraiz de l'artillerie, que je prendrois quinze mil francs sur quelques droicts

que le Roy a en Sainctonge, et Sa Majesté n'en tire que neuf mil; que Sadite Majesté manderoit au gouverneur de Nantes qu'il m'envoyast quatre canons et quelque coulevrine. Voy-là mes assignations bien asseurées et propres pour une telle besoigne. Il sembloit plutost que c'estoit une mocquerie et une farce qu'autrement, et qu'on me vouloit envoyer devant La Rochelle pour me faire perdre ou pour y recevoir une escorne. Si est-ce que je vouluz tenter tout ce qui s'en pourroit tirer. Et manday incontinent au parlement et capitouls ce que le Roy leur escrivoit. Ils me firent responce qu'il y avoit long temps que ce peu de meubles qui s'estoient trouvez des Huguenots en leur ville avoient esté venduz et despenduz pour les frais qu'il leur avoit convenu faire aux affaires qui s'estoient presentez. Et ayant entendu ceste responce, je m'en allay à Bordeaux veoir si je pourrois convertir la cour de parlement et les jurats, qu'ils aidassent de quelque argent à l'entreprise (1); et ne sceuz jamais tant faire avec eux, qu'ils y voulussent fournir un seul denier, disant qu'ils vouloient garder ce qu'ils avoient pour l'employer à la deffense de leur ville si l'occasion s'en presentoit, et non pour La Rochelle qui n'estoit de leur ressort. Je depeschay vers leurs Majestez, leur faisant sçavoir leurs responces, et que pour cela je ne m'arresterois de m'acheminer en Sainctonge, les suppliant m'envoyer autres assignations

(1) « Le Roi, par ses lettres patentes de l'an 1567, donna pouvoir « à M. de Montluc d'imposer telles sommes qu'il aviseroit : étant « sorti de Bordeaux, il eut quelques mécontentemens, et écrivit à mes- « sieurs les jurats qu'il avoit quitté son gouvernement, et ne se soucioit « de la ville de Bordeaux. » (*Chronique bordeloise*.)

plus seures; autrement je ne me pouvois aller engager devant La Rochelle sans perdre leur reputation et la mienne, et peut estre tout le camp; car, assiegeant une place de telle importance sans que les soldats fussent payez pour les tenir subjects aux trenchées, ils seroient contraints s'en aller au pillage; et cependant l'artillerie me demeureroit engagée : aussi je sçavois bien ce que valloit l'aune de tels affaires. J'escrivis aussi à Sa Majesté qu'il commandast au gouverneur de Nantes qu'il m'envoyast l'artillerie en diligence, et qu'il la fist porter en Broüage, esperant bien tost avoir gaigné les Isles. Et comme j'eus mandé à leurs Majestez ceste depesche, je m'en revins en Agenois pour faire marcher douze ou treize enseignes que j'y avois, et aussi pour amener la noblesse du pays. Et estant à Sainct-Macaire, j'y trouvay monsieur de Lauzun et les commissaires qui faisoient la monstre de sa compagnie. Je priay ledit seigneur qu'incontinent la monstre faicte il fist acheminer monsieur de Madaillan, qui portoit son enseigne, droit à Sainctes, et baillay audict sieur de Madaillan une cornette d'argoulets qui estoit au sieur de Verduzan, seneschal de Bazadois, mien parent, et luy baillay les compagnies de Mabrun, Thodias et La Mothe Mongauzy, et leur ordonnay de faire extreme diligence, sans arrester qu'ils ne fussent à Sainctes, et que si les Marenneaux estoient à Sainct Severin, que dés qu'ils auroient repeu ils les allassent combattre, et que s'ils avoient la victoire, ils menassent bien les mains, car ce n'estoit que communes, et dés que les autres entendroient la deffaicte de leurs compagnons, ils se mettroient en telle crainte qu'ils ne feroient jamais plus teste, et que la

peur iroit jusques à La Rochelle; mais qu'il falloit sur tout faire grand tuerie pour donner l'espouvente. J'escrivis à monsieur de Pons toute l'entreprise, et qu'il envoyast des forces à Sainctes, pour que tous à un coup allassent faire ceste execution. J'avois desja mandé aux enseignes qu'ils se rendissent vers Agenois, et à la noblesse pareillement. Ledict seneschal de Bazadois print la charge d'estre nostre mareschal de camp. Je n'avois de gensdarmes que la compagnie de monsieur de Lauzun, la mienne et celle de monsieur de Merville (1), grand seneschal de Guyenne : de celle de monsieur de Jarnac, que le Roy avoit commandé se rendre pres de moy, ne s'en trouva pas la quarte part, car les autres estoient avec monsieur le prince de Condé. Et n'arrestay que trois jours à Agen, et m'en retournay droit en Bordelois avec ce peu de forces que j'avois peu assembler. Et baillay la charge des gens de pied à commander à mon nepveu le sieur de Leberon. Et comme je fus à la seconde journée d'Agen, je receus lettres de monsieur de Madaillan, par lesquelles m'advertissoit comme ils avoient faict si grande diligence qu'ils estoient arrivez la troisiesme nuict apres que je les eus laissez à Sainctes, et qu'ayant entendu qu'il y avoit trois enseignes de gens de pied à Sainct Severin, qui s'y estoient parquez et fortifiez, ils les avoient chargez et de faict emporté trois drapeaux. J'arrivay cinq ou six jours apres à Marennes, où je trouvay monsieur de Pons, à qui Sa Majesté avoit escrit, et à monsieur de Jarnac aussi, de se rendre aupres de moy au siege de La Rochelle. Peu apres je receus une lettre du gouverneur de Nantes,

(1) Jacques d'Escars, baron de Merville, grand-sénéchal de Guyenne.

par laquelle il me mandoit qu'il ne se falloit point attendre à son artillerie, car il n'avoit qu'un canon monté sur vieux roüages, et que le demeurant estoit tout par terre, sans qu'il peust estre prest d'un mois. Voy-là comme les villes de frontiere et d'importance estoient pourveües et munies : La Rochelle n'estoit pas ainsi. Je me mis à temporiser aux environs de Sainct Jean et de Sainctes, attendant la responce de leurs Majestez, et l'argent pour faire partir l'artillerie de Bordeaux, bien marry de m'estre advancé si avant. De jour à autre je leur faisois des depesches, mais je n'en pouvois avoir responce. Le dernier que j'y envoyay, ce fut Dagron, qui s'estoit retiré aupres de monsieur de Pons. Et cependant monsieur de Lude (1) s'approcha de Sainct Jean, et parlasmes ensemble à la maison d'un gentil-homme. Il me monstra des lettres que le Roy luy avoit escrites, par lesquelles il luy commandoit de se rendre à l'entreprise de La Rochelle avec moy, et me dict qu'il m'obeiroit d'aussi bonne volonté qu'à la propre personne du Roy, pour estre le plus vieux capitaine de France, et qu'il m'ameneroit six ou sept enseignes de gens de pied et trois ou quatre cens chevaux. Doncques il ne tint à moy ny aux seigneurs à qui le Roy avoit commandé m'y assister, ny à force gens de pied ny de cheval, sinon à faute de moyens pour mener l'artillerie et un peu d'argent pour les gens de pied, que ce siege de La Rochelle ne reussist. Je ne veux pas dire que je l'eusse emporté ; mais je leur eusse faict peur, et peut estre du mal.

(1) Guy d'Aillon, comte du Lude, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat, gouverneur du Poitou, sénéchal d'Anjou, et capitaine de cent hommes d'armes ; mort le 11 juillet 1585.

Pendant ce temps monsieur de Pons avoit reduit les isles d'Oleron et d'Alvert (1), car elles sont presque à luy, et le capitaine La Gombaudiere estoit dedans, y ayant sa maison, et commandoit tant en Alvert qu'Oleron. Il ne restoit plus que l'isle de Ré, où on avoit fait un fort aupres d'une eglise, et plusieurs autres aux descentes. Je fis eslire cinq cens arquebusiers de toutes nos trouppes, et tous les capitaines, enseignes et lieutenans, sauf la moitié de la compagnie de Mongauzy le vieux, qui demeura à terre pour commander ce qui restoit; et fis embarquer mon nepveu de Leberon avec ladicte trouppe au havre du Broüage. Guillet, recepveur pour le Roy en ces quartiers là, print grand peine d'avitailler et preparer les navires. La royne de Navarre l'a faict mourir (2) depuis en ces derniers troubles, et n'ay jamais peu entendre pourquoy. Je l'avois tousjours cogneu bon serviteur de Roy, et croy que la diligence qu'il fit en cest embarquement luy a porté plus de dommage que de proffit, et peut estre a esté cause de sa mort, car la royne de Navarre n'aimoit pas ces gens-là. La tourmente garda un jour et une nuict, que mondit nep-

(1) C'étoit son ancien patrimoine, dit de Thou.

(2) Suivant la *Vraie et entière Histoire des Troubles*, Guillet, le plus riche marchand des Iles, fut pendu (après la prise de Brouage, en juin 1570, par les Protestans), « parce que les chefs disoient avoir pour « avéré et tout notoire, que lorsque les Catholiques prirent Brouage, « la pluspart des jeunes femmes qui s'étoient retirées à Garent en son « logis, à son instigation, furent exposées à l'insatiable paillardise des « soldats, et outre, qu'il avoit fait tuer en sa maison un sien cousin « propre, lequel s'y étoit rétiré pour, à sa faveur, sauver sa personne, « et bonne quantité d'argent qu'il avoit tiré de la recette du sel, dont « les princes l'avoient chargé, puis s'être saisi de l'argent. »

veu ne peust faire descente; aussi les ennemis deffendoient la descente des forts qu'ils avoient faicts. A la fin il s'advisa la nuict d'envoyer tous les petits batteaux qu'il avoit amené avec luy chargez de soldats, faire descente par les rochers, derriere l'isle, où les ennemis ne se prenoient garde. Et comme il y en eut une partie en terre, les ennemis s'en apperceurent et coururent-là, et combattirent; mais les nostres demeurerent maistres. Mondit nepveu, qui estoit au combat, envoya devers les capitaines et soldats qui estoient demeurez aux navires, pour les faire venir; ce que promptement fut faict. Et comme tous furent à terre, ils marcherent droit au grand fort de l'eglise, qui estoit à une grand lieuë et demye de là, et l'assaillirent par deux ou trois costez : de sorte qu'ils l'emporterent et tuerent tout ce qui se trouva dedans, car ceux qui gardoient les descentes se mirent dans de petits batteaux et se sauverent devers La Rochelle. Monsieur de Pons et moy estions sur le bord de la mer, et voyons les batteaux qui fuyoient devers La Rochelle. Nous jugeasmes que c'estoient des gens de l'isle qui se sauvoient, et que nos gens avoient eu la victoire. Et deux jours apres mondit nepveu me manda comme le tout s'estoit passé, car plustost il ne peust, à cause que le vent estoit si contraire qu'il n'y avoit ordre de venir à Marennes, où ledict sieur et moy estions. Puis laissay dans l'isle deux compagnies de gens de pied, et fismes revenir mondit nepveu. Je laissay monsieur de Pons à Marennes, et m'en allay à Sainct Jean, où monsieur de Jarnac se rendit pour pourveoir à tout ce qui seroit necessaire au siege. Je fis faire grands provisions de vivres; le mareschal des

logis de feu monsieur de Burie m'aida fort, car il est de ces quartiers-là.

Or j'attendois tousjours nouvelles du Roy, mais je n'en euz jamais aucunes, ny aucun messager ne revenoit; et à la verité il y avoit du peril par les chemins, car les ennemis tenoient tous les grands chemins par lesquels on revenoit en Sainctonge. Et le premier qui arriva, ce fut Dagron, qui porta nouvelles que la paix estoit presque arrestée, et que bien tost le Roy me devoit mander ce que j'aurois à faire. Je croy qu'ayant veu monsieur le prince et monsieur l'admiral avec leurs forces aux portes de Paris pour donner une bataille, et puis se promener par la France, ils songeoient plus à cela qu'aux affaires de la Guyenne. Voy-là le succés de mon voyage de Sainctonge. Et pource qu'on m'a reproché qu'il y avoit trois ans que je n'avois rien faict qui vaille, je voudrois de bon cœur que ceux qui proposent au Roy les entreprises fussent aussi prompts à faire estat de ce qui est necessaire, comme ils sont prompts à donner des assignations et remedes qui ne vallent rien du tout, comme celles que l'on m'envoya, et ainsi nous ferions quelque chose de bon; mais de la sorte que l'on en use, il faudroit estre Dieu pour faire miracles. O que les gens sont bien-heureux qui demeurent pres du Roy, ne s'approchant pas des combats, et taillent force besongne et à bon marché aux autres, afin que le Roy les estime sages et bien advisez : ils n'ont garde de dire au Roy que si Montluc ou autre n'y veut aller à ce pris, qu'ils s'offrent d'y aller. Il suffit de sçavoir bien parler; et peut estre tel en parle, qui seroit bien ayse qu'on ne fist rien qui vaille, et ne sont le plus souvent

que dissimulations, feintises et jalousies; c'est en bon françois trahir son maistre. Je m'asseure, à la bonne volonté des seigneurs qui estoient avec moy, et à l'estonnement en quoy ce peuple se mettoit, que si j'eusse esté secouru de moyens, j'eusse essayé d'emporter ceste ville, qui s'est depuis renduë tres-forte (1). Que si le Roy leur laisse prendre plus grand pied, il est à craindre qu'ils ne se tirent de son obeyssance. Je fus donc si mal assisté, et le Roy si mal servi, que je ne peuz faire autre chose.

Quelque jour apres, le Roy m'envoya la paix pour la faire publier à Bordeaux, et me manda que je fisse retirer en leurs maisons tous les gens de pied : ce que je fis, et l'envoyay à la cour de parlement et aux jurats, pour la faire publier. Je ne m'y voulus trouver, cognoissant bien que c'estoit une paix pour prendre halaine et temps pour se pourvoir d'autres choses necessaires pour la guerre, et non pour la faire durer; car le Roy, qui avoit esté prins au despourveu, n'endureroit jamais le traict qu'on luy avoit voulu faire : encore qu'il fust bien jeune, si estoit-il prince de grand cœur, et qui portoit impatiemment ceste audacieuse entreprise, à ce que j'ay ouy conter à ceux qui y estoient. Il monstra son courage genereux et vrayement digne d'un roy, se mettant à la teste des Suisses pour se sauver à Paris. Et pensez vous, messieurs, qui avez conduit ces trouppes, qu'il oublie ceste injure? malaisement l'endureriez vous de vostre pareil; voyez que vous feriez de vostre valet. Je n'ay jamais veu chose si estrange, ny leu : ce qui me faisoit tousjours penser

(1) De Thou a copié dans Montluc tout ce qui concerne l'entreprise sur La Rochelle.

que le Roy s'en ressentiroit. Monsieur le prince et monsieur l'admiral firent en ceste paix un pas de clerc, car ils avoient l'advantage des jeuz, et croy qu'ils eussent emporté Chartres (1). Ceux qui moyennerent lors la paix, firent un bon service au Roy et à la France.

Voy-là la fin de ce que j'ay faict aux seconds troubles. Et me semble que ce n'est pas faire peu de service au Roy, de luy envoyer de secours unze ou douze cens chevaux, trente enseignes de gens de pied, et luy garder le pays de la Guyenne, luy conquerir les Isles, et ne tenir point à moy que je n'allasse tenter la fortune à La Rochelle; et luy envoyer tout l'argent qui se levoit par deçà : mais je pourrois faire miracles; ceux qui sont aupres de Sa Majesté m'en ont tousjours presté quelqu'une; et croy que si le Roy les veut escouter encore à cest'heure, que je n'ay nulle charge, ils trouveroient quelque chose encore à redire, car il ne faut pas perdre les coustumes de la Cour, qui sont rapports et traverses à ceux qui ont envie de bien faire. Si j'estois pres d'eux, je sçaurois bien leur respondre; mais il y a trop de Gascogne à Paris; et puis j'ay perdu mes enfans, et en vieille beste il n'y a point de ressource.

Ceste paix des seconds troubles, qui fut faicte à Chartres (2), ne dura que huict ou neuf mois au plus;

(1) Les détails du siége de Chartres se trouveront dans les Mémoires de La Noue.

(2) Cette paix, qui fut signée à Longjumeau le 25 mars 1568, est appelée par plusieurs historiens *la paix de Chartres*, parce qu'elle fut publiée dans le camp qui étoit devant cette ville. Comme elle ne dura que six mois, on la désigne communément sous le nom de *la petite*

aussi on l'appella *la petite paix*. Pendant ce temps je me transportay à Bordeaux au commencement de may, pour veoir comme toutes choses se passoient; et, selon les nouvelles qui ordinairement venoient de la Cour par ceux qui en partoient, je cognoissois bien par discours que ceste paix ne dureroit gueres : car aucunes fois l'on me disoit que monsieur le prince de Condé et monsieur l'admiral estoient contens en leurs maisons, et le plus souvent on m'asseuroit le contraire, et aussi que le Roy n'avoit fait aucun commandement qu'on laissast les armes, comme il avoit fait à la paix des premiers troubles, et que ceux de la nouvelle religion alloient et venoient d'un lieu à un autre, et tenoient souvent consistoires. On disoit que La Rochelle ne se rendoit poinct, ny Montauban, Castres, Millau, et autres places, et qu'il sembloit que ce fust plustost une trefve qu'une paix. D'autre part j'estois entré en deffiance du capitaine de Blaye, nommé Des-Rois. J'allay à Blaye, et menay le procureur general du parlement, nommé Lahet, avec moy. Lequel Des-Rois me commença à tenir beaucoup de propos de la cour de parlement et des jurats de Bordeaux, me disant qu'ils le soupçonnoient, et craignoit d'aller à Bordeaux. Je luy respondis que cela ne venoit poinct du parlement, ne des jurats principallement, mais que luy-mesmes estoit cause de se faire soupçonner, pource que tous ceux de la garde de la place estoient huguenots, lesquels il favorisoit dans la ville, hors laquelle, en sa presence, ils avoient rompu une eglise ; mais que s'il vouloit

*paix*. Il ne faut pas la confondre avec celle que signèrent en 1570, à Saint-Germain, Biron, et de Mesme, seigneur de Malassise, et qui fut surnommée *la paix boiteuse et mal assise*. Biron étoit boiteux.

que personne n'eust souspçon ny parlast de luy, qu'il mist la pluspart de ceux de la garde de la place catholiques. Il me respondit qu'il y en avoit beaucoup de catholiques : toutes-fois je sçavois bien le contraire. Et luy fis une remonstrance comme d'amy à amy, qu'il se souvinst de quel pere il estoit sorty, et que, pour les bons services qu'il avoit faict aux rois François et Henry, ils luy avoient donné la charge de ceste place, et depuis continuée à luy; et plusieurs autres remonstrances qui me sembloient estre à propos pour luy oster une mauvaise opinion, si desja il l'avoit mise en son entendement. Auparavant je l'avois tousjours soustenu, pour l'avoir tousjours cogneu fort affectionné au service du Roy, comme il me sembloit; et avois escrit à Sa Majesté que si je devois respondre d'un homme, je respondrois de celuy-là : voyez comme on se trompe quelquefois à juger les hommes à la parolle. Mais comme je fus de retour à Bordeaux, et veu des apparences qui ne me plaisoient gueres, je n'en eu pas l'opinion que j'en avois eu, et en escrivis à leurs Majestez, mais ce fut sept ou huit jours apres que j'en fus party. Je sceu depuis que, quelques jours apres mon despart, il s'estoit rendu à Estauliers, pour parler avec monsieur de Mirambeau (1) et le baron de Pardaillan, où ils avoient demeuré ensemble cinq ou six heures enfermez dans une chambre. Trois jours apres ils se rassemblerent encores. Je fus aussi adverty qu'il avoit resolu d'aller à la Cour se presenter au Roy, et luy donner encor plus grande asseurance de sa fidelité. Je depeschay devers le Roy, luy donnant advis de tout ce que j'en avois entendu, et que cy-

(1) Jacques de Pons, baron de Mirambeau et de Plassac.

devant je lui avois donné asseurance dudit Des-Roys, mais qu'à present je ne l'en asseurois plus, revoquant ma parole, veu les parlemens qu'il avoit faict à Estauliers, et que, si Sa Majesté me vouloit croire, il l'osteroit de là, y mettant un qui fust de la religion de sadicte Majesté; et que, s'il trouvoit mon conseil bon, il devoit retenir là ledit Des-Roys jusques à ce que j'y eusse mis celuy qu'il voudroit en sa place, et que j'eusse changé la garnison. Par mes lettres je suppliay tres-humblement Sa Majesté vouloir croire le conseil que je luy donnois, autrement qu'il s'en repentiroit le premier. Des-Roys ne faillit pas de partir au jour mesme, qui estoit un lundy, que j'avois donné advis au Roy. Et à ce qu'il me fut dit, il s'addressa à monsieur de Lansac, et croy bien qu'il luy fit ses doleances, et mit en opinion ledit sieur de Lansac que tous ces soupçons ne procedoient, sinon de ce que j'avois eu quelque envie de faire bailler la charge de ceste place à quelque gentilhomme qui fust à ma devotion. Et croy bien que, tant pour le voisinage qu'il avoit avec ledict sieur de Lansac, que pour la fame et bonne renommée du pere desdicts Des-Rois et des siens, ledict sieur de Lansac le soustenoit, et en parla au Roy, dont il en fut le premier trompé et en peine. On ne peut faire jugement d'un homme qui n'a encores jamais faict faute, mais plustost bien que mal, comme celuy-là. Les hommes ne se cognoissent pas au veoir comme les faux testons : Dieu seul peut lire dans leur cœur. Il s'en revint fort content du Roy, et encore, afin qu'il eust tousjours meilleure affection au service du Roy, il luy fit donner mil escus. Sa Majesté ne considera

pas qu'il estoit de mauvais poil, duquel il n'en sort gueres de bonnes gens. Mais, quoy que ce soit, un autre y fust esté aussi bien trompé que luy, car il parloit d'or, et sçavoit bien desguiser la mauvaisetié de son cœur.

Voyez combien un prince doit prendre garde et observer les particularitez de ce parlement avec les Huguenots, et en ce doute prendre plustost un parti que l'autre. Il y a moyen de contenter celuy de qui on se craint, sans se desesperer, au lieu qu'on court fortune luy laissant la place en main, comme on fit à Des-Roys, et une bonne place, laquelle servit de beaucoup aux Huguenots. Depuis qu'une femme escoute (1), à Dieu vous dis; aussi, depuis qu'un gouverneur d'une place parle ainsi en secret, il y a quelque anguille soubs roche. Il faut que le Roy ou le prince soit lors aussi jaloux que le mary qui sçait sa femme prester l'oreille; si par mesme moyen, celuy qui se trouve à ces pourparlers n'en advertit sous main son maistre ou le lieutenant du Roy, encore y a il du danger, et il est mal-aisé se garder d'un traistre.

Avant que partir de Bordeaux, le matin j'assemblay le procureur general, le general de Gourgues, le capitaine Verre; le sieur de Leberon, mon nepveu, y estoit aussi; et voulus discourir avec eux ce que j'avois pensé en moy-mesme sur les nouvelles qui venoient journellement de la Cour, de la deffiance et mal-contentement en quoy estoit monsieur le prince de Condé, et ce que je ferois si j'estois en sa place. Ils se ressouviendront que je leur disois que si monsieur le prince pouvoit passer, il s'en viendroit en

(1) *Escoute*: c'est-à-dire prête l'oreille aux galanteries.

Sainctonge, ayant La Rochelle à sa devotion, et presque tout le pays, et que les Isles seroient bien tost revoltées quand ils veroient forces dans la Sainctonge et à La Rochelle, et monsieur de La Rochefoucaud pres d'eux; que resolument ledict sieur prince et les Huguenots tourneroient tous leurs desseins du costé de deça; car dans la France ils n'avoient plus Roüan pour eux, et n'avoient plus aucun port de mer à leur devotion, et qu'ils seroient fort mal conseillez de recommencer une tierce guerre sans avoir un port de mer en leur pouvoir. Or ils n'en pouvoient choisir un plus à leur advantage que celuy de La Rochelle, duquel depend celuy de Broüage, qui est le plus beau port de mer de la France; car, estant là, ils auroient secours d'Allemagne, de Flandres, d'Angleterre, d'Escosse, de Bretaigne et de Normandie, tous pays farcis de leur religion. Et à la verité, si le Roy leur bailloit à choisir pour se cantonner au royaume de France, ils n'en eussent sceu choisir un plus à leur commodité et advantage que celuy-là. Ils trouverent mon discours approchant de la verité, lequel j'avois faict la nuit mesme, resvassant apres nos affaires, car c'a esté mon entretien: cela presageoit presque autant d'infortune et de malheur comme les songes que j'avois fait du roy Henry et du roy Charles. Les ayant ainsi entretenus, je leur dis qu'il failloit trouver des remedes avant que le malheur advinst, et que je pensois bien que, donnant cest advis à leurs Majestez, si l'on ne leur proposoit des moyens pour rompre leurs desseins, ils n'adjousteroient poinct de foy et mespriseroient mon advis. Nous commençasmes à discourir que, pour couper chemin à tous ces malheurs qui

nous menassoient, il n'y avoit autre moyen que de se faire forts sur la mer, et se saisir de bonne heure des ports, et qu'avec quatre navires et quatre chaluppes que lon tiendroit à Chedebois, à La Palice et à l'embouchure de Broüage, il suffiroit; et que, si les ports estoient une fois nostres, ny Anglois, ny homme qui les peust favoriser, n'y pourroit venir, sçachant qu'il faudroit aborder és lieux où d'heure à autre la tourmente est fascheuse; que gens de marine ne partent jamais pour venir en un lieu, s'ils n'y ont port pour aborder; et d'autre part, que, nos navires sejournans aux environs des Isles, les habitans se s'oseroient jamais revolter, et que nos navires tiendroient La Rochelle comme assiegée, de sorte qu'ils seroient bien tost contraincts de se mettre à la devotion du Roy, ou se contenir sans remuer. Je leur fis tout ce discours, et tous ensemble conclusmes que j'en devois donner advis au Roy et à la Royne.

Or il falloit discourir où se prendroit argent pour dresser l'equipage, et qu'il faudroit pour les vaisseaux et pour payer les gens; et advisasmes qu'avec dix mil francs nous les mettrions en mer, avec deux mil sacs de bled que je baillerois du mien pour faire des biscuits. Le general de Gourgues s'offrit qu'il en feroit venir du haut pays, et du bestail des Landes sur son credit, et le tout sur la fiance que nous avions qu'avec le temps Sa Majesté nous rembourseroit. Le procureur general se fit fort avec ledit sieur de Gourgues de convertir toute la jurade, qu'ils ayderoient tous les mois de quelque chose, et aussi qu'on leveroit la coustume que le maistre de la monnoye qui estoit lors avoit gaigné au conseil privé et au profit du Roy: ce

que n'avoit esté encores executé, pource que le comptable de Bordeaux s'estoit mis à la traverse, disant que cela devoit estre comprins en son afferme; et pour despit le maistre de la monnoye n'avoit voulu faire executer l'arrest, et que, quand la jurade verroit que c'estoit pour un grand bien, non seulement pour le Roy, mais pour la ville de Bordeaux, que tout le monde y aideroit, et qu'avec cela et l'advance que j'ay mis cy devant, ne cousteroit plus rien au Roy. Le procureur general et ledict sieur de Gourgues avec le capitaine Verre en firent le calcul avec le jetton (1) devant moy; et conclusmes que le sieur de Leberon iroit remonstrer tout cecy à la Royne, et que Sa Majesté comprendroit mieux cest affaire que personne de son conseil. Et ainsi je depeschay ledit sieur de Leberon en poste à la Cour.

La Royne escouta toutes les remonstrances que mondict neveu luy fit. Sa Majesté luy dict qu'elle en vouloit parler au conseil: et au bout de trois jours la Royne luy dict que le conseil du Roy ne l'avoit pas trouvé bon; et croy que ce fut plus pource qu'aucuns mirent en avant que je faisois cela plus pour courir au long de la coste que pour raison qu'il y eust que cela deust advenir. Il me souvient que je donnay charge à mondict nepveu de dire à la Royne que j'estois si malheureux aux conseils que je luy donnois, qu'elle n'y avoit jamais voulu adjouster foy, encores qu'elle voyoit qu'ils se trouvoient tousjours veritables; et que je la suppliois de me vouloir croire une fois en sa vie seulement, et que si elle ne le faisoit, elle s'en

(1) Cette manière de calculer avec des jetons a été long-temps en usage.

repentiroit; qu'il ne seroit pas temps d'y remedier quand le malheur seroit advenu. Mais toutes ces remonstrances ne servirent de rien, et me r'envoya mondict nepveu sans autre depesche, sinon que le conseil du Roy ne l'avoit pas trouvé bon : ce qui a porté un tres-grand dommage, car je pense que les affaires des Huguenots ne seroient aujourd'huy tant à leur advantage comme ils sont ; mais Dieu fait comme il luy plaist. Je sçay bien, encores que tous les jours je fisse miracles, qu'on ne croiroit jamais à la Cour que je fusse devenu sainct, à tout le moins ceux qui sont auprès du Roy, car ils seroient bien marris que leurs Majestez pensassent qu'il y eust gens en tout le royaume de France qui fussent si vigilans ne attentifs aux affaires du royaume qu'eux, ny qui fussent si sages. J'ay tousjours ouy dire que ceux qui presument tant d'eux sont le plus souvent les moindres.

O qu'un roy sage et prudent doit veiller pour descouvrir ces piperies! j'estois trop eslongné pour le leur faire toucher au doigt, et les lettres n'ont poinct de replique ; aussi dans le conseil du Roy un ennemy peut faire plus de mal que trente amis ne peuvent faire de bien : je n'en ay que trop senty les effects; et cependant tout va au rebours, sans qu'on puisse esperer qu'on s'amende, quoy qu'on sçache dire. Je puis bien icy faire le conte de Marc de Bresse. C'estoit un Italien, lequel avoit faict quelques services à la seigneurie de Venise ; il avoit poursuivy et sollicité sa recompence, mais il n'avoit eu que du vent. La fortune porta que le duc mourut; ce qu'ayant entendu, le segnor Marc dressa une requeste par laquelle il supplioit la Seigneurie de le vouloir eslire duc pour recompense de

ses services. Toute la Seigneurie fut fort esbahie de la hardie demande de cest homme; et furent quelques uns deputez pour luy faire une reprimande et remonstrance. Il leur dict, les ayant ouys: *Perdonate mi, voi haveti fatto tante coionerie, che io pensato che farette anchora questa; ma basta son contento.* Ainsi pouvons nous dire à ces messieurs qui gouvernent tout, qu'il ne se faut estonner de ce qu'ils font, ny esperer mieux: à la longue le royaume s'en trouvera bien: il ne se faut estonner de rien qu'il facent. Je reviens à mon propos.

Or je m'en retournay devers le pays d'Agenois: à mon arrivée à Agen je m'offençay une jambe, ce qui me tint trois mois au lit; et en outre, comme je pensois estre guery, un caterre me surprit (1), qui me cuida coupper la gorge, et, sans ce qu'il prit son cours par une oreille, les medecins disoient que j'estois mort. Comme je fus un peu relevé, je m'en vins à Cassaigne pour changer d'air, qui fut environ la fin de juillet. Je fus adverty du costé de Bearn, que la Royne de Navarre estoit partie de Pau pour s'en aller en Foix faire tenir ses estats (2). Soudain apres j'eus advis qu'elle s'estoit arrestée à Vic Bigorre; et incontinent apres j'eus un autre advertissement, qu'un mercredy au soir luy estoit arrivé un gentil-homme de monsieur de La Rochefoucaut, qui avoit demeuré plus de quatre heures enfermé avec elle dans son cabinet. Quelque

(1) *Caterre :* catarrhe.

(2) Ce voyage eut lieu au mois de septembre 1568. Quelques historiens prétendent que Montluc auroit voulu arrêter la Reine, ou du moins entraver sa marche, mais que cette princesse, qui étoit d'ailleurs trop bien accompagnée pour craindre une attaque, déconcerta par sa diligence tous les projets qu'on avoit pu former contre elle.

paix qu'il y eust, j'estois tousjours aux escoutes, et avois des gens apostez pour observer ce qui se faisoit en Bearn, car je sçavois bien qu'il se forgeoit-là quelque chose qui ne valoit gueres. J'eus advis que le jeudy elle estoit partie en grand haste, et prenoit le chemin de Nerac, comme il fut vray, car elle y arriva le dimanche matin. Sa venuë donna à penser à beaucoup de gens beaucoup de besongnes, et que la paix ne dureroit gueres. Je l'envoyay le lendemain visiter par mon nepveu de Leberon, la suppliant tres-humblement que sa venuë nous apportast quelque profit pour l'entretenement de la paix, l'asseurant sur mon honheur que de mon costé je prendrois tel soin, que par les Catholiques la guerre ne se commenceroit point. Elle me manda qu'elle n'estoit venuë à Nerac que pour ceste occasion, et pour abbattre les opinions qu'aucuns de sa religion pourroient prendre, sçachant bien que d'une religion et d'autre il y en avoit qui ne desiroient que la guerre; et puis que j'estois en ceste volonté de faire entretenir la paix, que bien tost je cognoistrois que sa volonté et intention n'estoit autre ; et que je l'advertisse seulement de tout ce que j'entendrois, car elle donneroit ordre à tout ce qui dependroit de ceux de sa religion. Deux choses me commandoient de la croire, encores qu'à la Cour on m'en aye voulu reprendre: la premiere, que jamais le Roy ne luy avoit donné occasion de rien faire contre luy, et me souvenant que le Roy l'avoit soustenuë contre le Pape (1), et de nouveau contre ses subjects de Bearn ; et l'autre,

(1) Le pape Pie IV avoit publié contre elle, au mois de septembre 1567.

des grandes promesses qu'ordinairement par lettres et par messagers expres elle faisoit au Roy de ne luy estre jamais contraire: je croy que Sa Majesté en a une centaine de lettres. Toutes ces choses considerées, et la parentelle prochaine qu'elle a avec le Roy, qui seroit celuy-là qui eust osé entreprendre de luy monstrer que l'on avoit soupçon d'elle? si je l'eusse fait, elle eust dit et m'eust chargé estre cause de luy avoir faict changer la bonne volonté qu'elle avoit tousjours porté au service du Roy; et n'eust pas ladicte dame eu faute de soustien à la Cour contre moy, pour me charger le bast plustost que la selle. J'aime beaucoup mieux qu'elle ait fait ce qu'elle a fait sans occasion, que de l'avoir fait avec l'occasion qu'elle eust peu mettre en avant: tousjours le plus petit a le tort. Si le Roy ou la Royne avoient envie que je le fisse, pourquoy est-ce que l'on ne me le mandoit; je n'eusse rien craint alors : on veut que je sois prophete. Je prenois bien garde à ce qui se faisoit en Bearn, parce que ce pays est fort gasté de ceste religion qu'elle y a semée; je ne sçay pas qui l'ostera. Il y avoit plusieurs ministres, lesquels avec leur douce mine ne chantoient que la guerre; mais quant à elle, je n'eusse jamais pensé qu'elle eust fait une telle faute, qu'elle eust jamais voulu hazarder son Estat comme elle fit, lequel le Roy luy avoit conservé. Je croy que ces bons ministres, sous pretexe de la parolle de Dieu, la tirerent à leur party, car pour cet effect ils n'oublient rien, et disent merveilles à qui les veut escou-

un monitoire par lequel il l'excommunioit et la déclaroit déchue de toutes ses possessions, qu'il abandonnoit à celui qui pourroit s'en emparer. Le Roi intervint, et le Pape n'osa pas donner suite au monitoire.

tar. Elle partit de Nerac un dimanche matin; ma femme luy alloit faire la reverence ce mesme jour, monsieur de Sainctorens et mes enfans avec elle, pour courir la bague et donner passetemps à monsieur le prince, ayant faict estat de n'en bouger de huict ou dix jours. J'y envoyois ma femme expressement pour l'entretenir tousjours en asseurance de moy et des Catholiques, que nous ne prendrions point les armes. Ce mesme dimanche, à la pointe du jour, arriva un contreroolleur des siens, par lequel elle me mandoit qu'il ne falloit pas que ma femme y allast, car elle s'en alloit à Castelgeloux, pour quelques nouvelles qu'elle avoit entendues, qu'aucuns broüillons de sa religion avoient envie de remuer quelque chose, et qu'elle les en garderoit bien. Je cogneus alors que c'estoit autre besongne que d'y donner ordre, car elle l'eust bien peu faire de Nerac en hors, sans aller à Castelgeloux: toutesfois je ne pouvois bien entendre le fons de son dessein. Le lendemain matin je m'en allay à Agen, et depeschay devers monsieur de Madaillan, afin que secrettement il assemblast tous ceux de ma compagnie de delà la riviere de Garonne à La Sauvetat, où est sa maison, et au chevalier mon fils, qui estoit colonnel en Guyenne, qu'il advertist tous ses capitaines, afin que jour et nuict ils s'acheminassent en diligence au port Saincte Marie avec quinze ou vingt arquebusiers à cheval chacun, et qu'ils n'attendissent point d'en avoir d'advantage. Je manday aussi à monsieur de Fontenilles, qui estoit en garnison à Moissac, qu'il en fist de mesmes, et qu'il mandast à ceux de sa compagnie qui n'estoient en sa garnison, qu'ils le suivissent en diligence.

La royne de Navarre ne demeura que deux jours à Castelgeloux, et print son chemin droict à Thonens et Aymet. Son partement fut si bref, qu'il s'en fallut quatre heures que le chevalier mon fils ne se peust joindre avec monsieur de Madaillan, à cause du passage de la riviere d'Aiguillon, où il n'y avoit que deux petits batteaux; et comme nos gens arriverent à Aymet, il n'y avoit que trois ou quatre heures qu'elle estoit partie en haste droict à Bregerac. Le sieur de Piles (1) luy estoit venu au devant avec soixante ou quatre vingt chevaux, et ainsi elle passa la Dordogne. Je prins tant de peine à faire mes depesches jour et nuict, pour advertir tous les capitaines et sieurs du pays de prendre les armes, n'estant encores bien guery de mon caterre, que je tombay de nouveau en une extreme maladie : tout le monde cuidoit que je n'en eschapperois jamais; je n'en pensois pas moins, car je fis mon testament, ce que je n'avois jamais faict pour maladie ne blesseure que j'eusse euë : en tant de maladies et blesseures que j'ay eu, je n'avois soing que de mes armes et chevaux; mais lors, pensant mourir, je songeois à tout; ce qui plus me tourmentoit, estoit de laisser le pays en tel estat, et mon Roy. Pendant ma maladie je fis dresser trente enseignes de gens de pied au chevalier mon fils. La levée fut si prompte que les capitaines ne peurent recouvrer soldats, pour la tierce partie de leurs compagnies, et d'autre part presque tous ceux que monsieur de

(1) Armand de Clermont de Piles, d'une fortune très-médiocre, mais d'une très-grande valeur, dit de Thou; c'étoit un des principaux officiers du parti protestant. Il fut tué au massacre de la Saint-Barthélemy.

Sainctorens en amena aux troubles seconds estoient demeurez en France parmy les regimens, et une partie des capitaines.

Estant encores en l'extremité de ma maladie, monsieur de Joyeuse (1), qui estoit vers Montpellier, m'advertit que les Provençaux avoient passé le Rosne, et que monsieur d'Acier (2) les estoit allé recueillir vers Usez; qu'ils n'estoient que cinq ou six mille belistres (c'estoit le mot de sa lettre) conduisans femmes et enfans avec eux, et que facilement je leur empescherois le passage, s'en allant rendre en Sainctonge à monsieur le prince de Condé et à monsieur l'admiral, lesquels desja y estoient arrivez : aussi la royne de Navarre avoit prins ce chemin, comme en lieu de seureté et où ils avoient beaucoup de moyens, et le pays à leur devotion. Il me fut mandé de la Cour que le Roy avoit depesché monsieur de Montpensier pour venir recueillir les forces de la Guyenne et de Poictou; dequoy j'estois bien ayse, m'asseurant bien que si nous estions avec luy nous combattrions. Le jour propre que je sortis du lit, relevé de ma grande maladie, je m'acheminay droit à Cahors menant un medecin et une lictiere apres moy: j'avois plus besoin de cela que d'un cheval d'Espagne; et ainsi me trainay jusques à Castelnau de Monrattier, cinq lieuës pres de Cahors, pour nous assembler tous là.

(1) Guillaume, vicomte de Joyeuse, maréchal de France. Il fut d'abord destiné à l'Eglise, et posséda, du vivant de son frère aîné, l'évêché d'Alet; mais ce frère étant venu à mourir, il quitta l'Eglise et prit la profession des armes. Il mourut fort âgé en 1572.

(2) Jacques de Crussol, baron d'Acier, après avoir été un des chefs du parti huguenot, devint, par la mort de son aîné, duc d'Uzès, pair de France et comte de Crussol. Il fut gouverneur du Languedoc. Il mourut à quarante-six ans, en 1586.

Il y arriva messieurs de Gondrin, de La Valette [1], de Saincte Colombe, qui amenoit vingt cinq hommes d'armes ou archers de la compagnie de Monsieur, qui estoit de ce pays; le lieutenant et enseigne de monsieur de Monpesat, qui en avoit quelques uns de monsieur le marquis de Villars; monsieur du Massez, avec sa compagnie, et la mienne, qui pour lors estoit de soixante hommes d'armes. Je demeuray quatre ou cinq jours à Castelnau, où je commençay un peu à me remettre, et là je receus lettres de monsieur Descars, qu'il se venoit joindre à moy avec sa compagnie et une compagnie de chevaux legers qu'il avoit fait, et le vicomte de Limeuil [2] avec sa compagnie, et une compagnie de chevaux legers, et quelque noblesse qu'il avoit avec luy de Limosin et Perigord : j'en avois aussi quelques-uns entre la trouppe de monsieur Descars et la nostre. Nous jugeasmes, au rapport de nostre mareschal de camp, qui estoit monsieur de La Chappelle Losières, lieutenant de monsieur de Biron, que nous pouvions estre au plus quatre cens sallades; et quant aux gens de pied, en toutes les trente enseignes il n'y pouvoit avoir que dix-huit cens hommes pour combattre, bons ou mauvais. Et passant le pont à Cahors, le chevalier [3] fit la reveuë de ses gens, et en cassa trois ou quatre cens qui ne servoient que de piller le pays, et ne luy en demeura que dix-huict cens. Il lui en venoit tousjours quelqu'un, car les capitaines avoient laissé derriere

(1) Jean de Nogaret, baron de La Vallette, père du fameux duc d'Epernon; mort en 1575.

(2) Galeot de La Tour, vicomte de Limeuil, mort le 19 novembre 1591, frère puîné de François de La Tour, grand-père du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon. — (3) Le chevalier de Montluc.

leurs lieutenans, qui en assembloient tousjours. Nous marchasmes droit à Cahors, là où je demeuray douze jours, et le camp aux environs. Je receus lettres encores de monsieur Descars, qui m'attendoit vers Souillac, et aussi de monsieur de Joyeuse, m'advertissant par celles que les ennemis s'acheminoient tousjours au long de la montaigne vers Rodés. Et ainsi partismes, et en deux jours nous en vinsmes à Souillac.

Là je receuz lettres de monsieur l'evesque de Rodés, de messieurs de l'Estang, fils aisné de monsieur de Cornusson (1), et de Sainct Benssa, toutes d'une mesme teneur, qu'estoit qu'ils les avoient recogneus, et qu'ils n'estoient que cinq ou six mil coquins, ayans leurs femmes et enfans avec eux, tout de mesme sorte que monsieur de Joyeuse nous avoit mandé. Et pource que tant de gens de bien nous donnoient cest advertissement, mesmement monsieur de Joyeuse, qui me mandoit les avoir faict recognoistre par gens de bien, et les autres par eux-mesmes les avoir recogneuz, nous pensions tous que cela fust ainsi. Voy-là que c'est que de faire recognoistre ou recognoistre soymesmes bien à la verité; car ces advertissemens nous cuiderent faire perdre, et fusmes plustost conservez par œuvre de Dieu que par œuvre d'homme, combien que nous estions tous en un pensement, qu'estoit que malaisément pouvions nous imprimer dans nostre teste que messieurs le comte de Tande, de Gordes, de Maugiron et de Suze (2), ayans toutes les forces de Dau-

(1) De La Valette de Cornusson étoit sénéchal et gouverneur de Toulouse sous le maréchal de Joyeuse, et commandoit en son absence dans le haut Languedoc. Mort à Toulouse en 1586.

(2) François de La Baume, comte de Suze, chevalier de l'ordre du Roi.

phiné et de Provence, eussent laissé passer le Rosne à si peu de gens en si mauvais equipage, sans les combattre (car ils estoient tous ensemble, ainsi que m'avoit mandé monsieur de Joyeuse), ny ledict sieur de Joyeuse mesmes, qui avoit prou de forces en Languedoc pour leur empescher de son costé le passage de la riviere; car il en estoit à deux ou trois journées. Je ne pouvois aussi imaginer comment ceste poignée de gens estoit si hardie d'oser traverser ainsi la France; je disois tousjours : « Voy-là de bien hardis et braves « belistres; il les faut voir : si ainsi est, nous en aurons « bon marché. » L'envie que nous avions de les combattre nous faisoit de l'autre costé croire que ce qu'on nous mandoit estoit vray, car souvent on se persuade ce qu'on desire. En ceste resolution nous faisions estat de les aller combattre incontinent qu'ils s'approcheroient de la riviere de Dordogne. Estant à Gourdon, arriva monsieur de Monsalés, qui m'apporta lettres du Roy, et à monsieur Descars aussi, par lesquelles Sa Majesté nous mandoit de nous rendre aupres de monsieur de Montpensier, qui estoit vers Poitou, pour combattre monsieur le prince de Condé et monsieur l'admiral. Il vint fort eschauffé, pour nous faire partir incontinent. Nous entrasmes tous au conseil, là où nous estions messieurs Descars et des Bories, de Sainct Genies le vieux, deux ou trois autres chevaliers de l'Ordre qui estoient venus avec monsieur Descars : et de nostre costé estoient messieurs de Gondrin, de La Valette, du Masses, de Fontenilles, de Giversac (1),

(1) Jean de Cugnac, seigneur de Giversac, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire du Roi, sénéchal de Bazadois, capitaine de cinquante hommes d'armes.

de Saincte Colombe et de Cancon, de Brassac (1), de La Chappelle Losieres, de Cassaneul, et quelques autres chevaliers de l'Ordre. J'avois r'envoyé monsieur de Sainctorens vers Moissac, pour-ce qu'on m'avoit mandé que les vicomtes (2) s'assembloient pour s'aller joindre avec monsieur d'Acier et les Provençaux, afin de me tenir tousjours adverty; et faisois estat de combattre ces gens là avec ce que nous estions ensemble, puis qu'ils n'estoient que cinq ou six mil belistres, comme l'on nous mandoit. Il n'y eut un seul capitaine ny chevalier de l'Ordre qui fust au conseil, qui n'opinast d'une mesme voix, qui fut que monsieur le prince de Condé et monsieur l'admiral n'estoient point si novices aux armes, ny si jeunes capitaines, qu'ils ne se sçeussent bien garder de combattre, sinon quand il leur plairoit, veu qu'ils avoient desja une riviere en leur faveur, qu'estoit la Charante, et qu'ils avoient les ponts de Sainctes et de Cougnac pour eux; et d'autre part, qu'ils ne se hasarderoient pas de combattre qu'ils n'eussent des gens de pied, ce qu'ils n'avoient point, s'en estant venus desnuez avec trente ou quarante chevaux; et qu'ils attendroient, avant que se mettre en campagne pour combattre, les Provençaux que monsieur d'Acier menoit; et que puis qu'ils nous venoient sur les bras, il nous valoit beaucoup mieux les combattre nous-mesmes, que non.

(1) Jean de Galard de Béarn, seigneur de Brassac, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Saint-Jean d'Angely et de Châtellerault.

(2) Ces vicomtes étoient au nombre de sept; le vicomte de Bourniquel, le vicomte de Montclar, le vicomte de Paulin, le vicomte de Montaigu, le vicomte de Caumont, le vicomte de Serignan ou Serignac, et le vicomte de Rapin.

de nous aller joindre avec monsieur de Montpensier, qui estoit loing de nous, et laisser les Provençaux derriere, en liberté de prendre en toute seureté le chemin qu'ils voudroient au long de la Dordogne droit à Cougnac; qu'il n'y demeuroit point de forces en Guyenne pour les en garder. Ainsi resolurent tous qu'il les falloit combattre avant que s'acheminer ailleurs, esperant en Dieu que la victoire nous en demeureroit, puis qu'ils estoient si peu de gens. Il fut aussi proposé que lesdicts Provençaux, comme ils se verroient au large, prendroient le chemin vers les vicomtes, car toutes les rivieres estoient gayables, et que monsieur le prince et monsieur l'admiral se viendroient joindre avec eux vers Libourne et Fronsac, car à Bordeaux n'y auroit personne pour les empescher. D'autres disoient que comme nous penserions deffendre les villes de Sainctonge, nous perdrions les nostres ; baste qu'il n'y eut capitaine ne chevalier de l'Ordre qui tinst autre opinion, sinon monsieur de Monsalés, qui estoit demy desesperé, voyant qu'il ne pouvoit mener le secours, comme il s'estoit promis qu'il feroit. Et comme il vid nostre resolution, il se departit de nous; je ne sçaurois dire où il alla : une chose sçay-je bien, qu'il estoit fort en colere. Il depescha promptement devers le Roy son frere, et, à ce que j'ay esté adverty depuis, il me chaussa bien les esperons envers leurs Majestez, disant que j'avois converty tous les capitaines à faire ceste responce. A la verité ceste responce luy estoit bien à contre-cœur; car il eust bien voulu monstrer au Roy et à la Royne qu'il avoit grand credit en Guyenne d'avoir mené ce secours là où il y avoit tant de braves capitaines, pour tousjours avoir plus de

credit et de faveur aupres de leurs Majestez, aux fins d'obtenir ses demandes, qui estoient si espaisses que jamais le Roy ne luy fit bien en l'une main qu'il n'ouvrist l'autre pour en demander tousjours d'advantage. Et diray cela, que jamais les roys de France ne firent tant de bien à gentilhomme de la Guyenne comme le nostre avoit fait à luy; car ils luy donnerent pour un coup deux eveschez, deux abbayes, et d'argent plus de cent mil francs : et ce neantmoins il ne demeura jamais content. Et si diray une autre chose, que, quand bien tous les capitaines se fussent resolus d'aller trouver monsieur de Montpensier, il n'en y avoit un seul qui eust voulu y aller avec luy : ils le monstrerent bien apres, car personne ne le voulut suivre lors qu'il fut pres de Monsieur, ouy bien monsieur de La Valette, qui n'estoit pas la moitié si favorisé qu'il estoit, mais il sçavoit mieux que c'estoit du fait de la guerre. Je ne dis pas que le sieur de Monsalés ne fust brave gentil-homme de sa personne, mais il se faut mesurer et avoir fort sué sous les harnois avant faire le grand capitaine et le gouverne-tout.

Apres ce conseil, tenu à Gordon, s'estant ledit sieur de Monsalés departy de nous, arriverent nouvelles de l'evesque de Cahors, son oncle, qui nous mandoit que le camp des Provençaux estoit arrivé à trois et à quatre lieuës de Cahors, et qu'il nous prioit pour l'honneur de Dieu que nous allissions secourir la ville, car ils attendoient les ennemis le lendemain matin. Et avant que nous partissions de Souillac, il passa un que je ne veux nommer icy, pour crainte que s'il estoit en vie il fust tué, et portoit une lettre de la Royne à monsieur Descars, luy mandant que le

plus secrettement qu'il pourroit il fist passer cest homme, lequel elle envoyoit au camp des Provençaux pour descouvrir le nombre qu'ils estoient. Monsieur Descars le me vint dire, et me mena à son logis, dans un cabinet où il l'avoit caché. Et comme je fus là, il me dit la charge qu'il avoit de la part de la Royne, et arresta avec moy que, si je luy voulois bailler un homme en qui j'eusse fiance, et qui sceust bien nombrer les gens, qu'il luy feroit monstrer tout leur camp; non pas qu'il s'amusast à les compter, car il falloit qu'il joüast un autre personnage, mais qu'il luy feroit voir tout à son aise leur armée. Je luy en baillay un en qui je me fiois, et falloit qu'il contrefist le Huguenot: et ainsi s'en alla les trouver. Pour revenir à l'advertissement de monsieur de Cahors, nous tournasmes tous vers Cahors pour les aller combattre. Monsieur de La Valette se mit devant avec sa compagnie, et amena avecques luy monsieur de Fontenilles, qui pour lors estoit mon lieutenant, avecques la moytié de la mienne. J'attendois la responce du Roy sur une priere que je luy avois faicte de donner la moytié de ma compagnie audit sieur de Fontenilles, et l'autre moytié au chevalier mon fils, pensant de ne vivre guere, pour la longue maladie que j'avois euë, d'où je n'estois point encores dehors, m'efforçant tousjours de faire plus que je ne pouvois.

Monsieur de La Valette fit une si grande traitte pour aller descouvrir ces gens, que de deux jours nous ne peusmes nous r'assembler, car leurs chevaux s'estoient tous defferrez : c'estoit un chef bien diligent autant que j'en cognus jamais. Il fallut qu'ils demeurassent un jour à Cahors pour les ferrer, car tout le chemin

qu'ils avoient fait est tout pays pierreux. Et ayant entendu monsieur Descars qu'ils prenoient le chemin et la routte de Limosin, il voulut aller deffendre son gouvernement; mais il ne demeura gueres à s'en repentir, car les ennemis s'acheminerent vers Acier et Gramat : ce qu'entendant ledit sieur Descars, et par ainsi qu'ils estoient au devant, il tourna à nous; et nous r'alliasmes à Gordon, qui est à monsieur de Sainct Supplice (1). Je manday promptement au chevalier, qui estoit desja fort avancé vers Cahors, que tout incontinent il tournast visage à nous, et manday à monsieur de La Valette qu'il s'avançast, et qu'il se rendist à Gramat le lendemain, afin de les combattre ce jour-là ou bien le lendemain matin. Monsieur Descars et moy, monsieur de Gondrin, messieurs le vicomte de Limeuil et du Massez, partismes incontinent apres avoir repeu, et marchasmes droit à Gramat, et envoyay monsieur du Massez et le vicomte de Limeuil, et la compagnie de chevaux legers devant avec le mareschal de camp, droit à Gramat. Et comme nous fusmes aux justices de Gramat, à trois ou quatre arquebuzades de la ville, nous fismes alte, attendant monsieur de La Valette et sa trouppe qu'il avoit avec luy, où monsieur de Sainicte Colombe, et tous ces autres que j'ay nommez, l'avoyent suivy, et nos gens de pied. J'avois departy en trois regimens nos trente enseignes; encores que le chevalier commandast tout, monsieur de Leberon en commandoit dix, et le capitaine Sendat les autres dix; et pour-ce que ce pays est sterile, furent contraincts loger un peu separément: qui

(1) Jean d'Ebrard, baron de S.-Sulpice, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller-d'Etat; mort en 1581.

fut cause, tant pour le long chemin qu'ils avoient fait, de retourner en arriere, aussi que les logis des trente enseignes estoient separez, et que monsieur de La Valette ne se peust rendre à Gramat ce jour-là que nous y attendismes jusqu'a ce qu'il fust si tard que le soleil se vouloit coucher; et d'heure en autre monsieur du Massez nous mandoit que les ennemis marchoient, qu'ils prenoient le chemin vers la Dordoigne, et qu'il envoyoit camper en des villages qu'il y avoit entre Gramat et la Dordoigne.

Monsieur d'Acier sçavoit bien là où nous estions, et fut mis en deliberation de nous venir attaquer; et sçavoit on presque les forces que nous avions, jusques à cinquante hommes. Tous ses capitaines le vouloient; mais il monstroit une lettre de monsieur le prince de Condé, par laquelle il luy mandoit de ne s'engager aucunement à combattre, sinon que ce fust par grande contraincte, et que de luy et de ses forces sortoit son bien et son mal. Or attendant nos gens arriva à Gramat le capitaine Pierre Moreau, qui estoit leur mareschal de camp, pour voir les logis, ne pensant pas que nous fussions si pres, et là fut prins par trois ou quatre de ceux du vicomte de Limeuil et du capitaine des chevaux legers, et nous l'amenerent aux Justices, où nous estions. Et pource que je cognoissois ledit capitaine Pierre Moreau, et que d'autre-fois il avoit esté de ma compagnie en Piedmont, nous le tirasmes à part, monsieur Descars et moy, et luy demanday qu'il me dist la verité, à peine de sa vie, combien de gens ils estoient : « Vous sçavez, capitaine Moreau, qu'il « ne me faut pas mentir. » Il me respondit qu'il obligeoit sa vie à moy s'il ne disoit la verité. Nous cog-

noissions qu'il avoit une grand peur, car il me pria de prime face me souvenir qu'il avoit esté de ma compagnie, et qu'il m'avoit servy en beaucoup de bons lieux, et que je l'avois tousjours veu faire en homme de bien : je l'asseuray de sa vie. Il nous dit qu'ils estoient de seize à dix-huit mil hommes de pied (1), et de cinq à six cens chevaux, dans la trouppe desquels il y pouvoit avoir trois cens sallades bien montez et armez, et les autres deux ou trois cens, arquebuziers à cheval et argoulets, dont il ne faisoit pas grand cas; et quant aux gens de pied, qu'il y avoit six mil arquebuziers, tous vieux soldats, et qu'il n'en avoit jamais veu si grand nombre en camp de roy, et en avoient autres six mil dont ils ne faisoient pas si grand cas comme des six premiers; toutes-fois, qu'il y avoit de bons hommes, et qu'il pensoit qu'à la faveur des six mil premiers qu'ils combattroient, et que le demeurant, jusques à dix-sept ou dix-huit mil, la plus-part estoient encore arquebuziers, et le reste hallebardiers, et quelques picquiers. Monsieur Descars et moy, nous regardasmes l'un et l'autre, bien estonnez pour les advertissemens qu'on nous avoit donné. Il luy dit ces mots : « Capitaine Moreau, au lieu de sauver vostre « vie vous la voulez perdre, car vous vous estes obligé « à dire la verité à peine d'estre pendu. Monsieur de « Montluc est bien adverty que vous n'estes que cinq « ou six mil; encore la meilleure partie sont femmes, « enfans et valets. » Alors il respondit : « Monsieur, « nous sçavons bien que l'on vous fait entendre cela; « mais à peine de ma vie si je vous ments de cinquante

(1) Les différentes circonstances de ce récit sont confirmées par les auteurs contemporains.

« hommes. » Et alors je luy dis : « Nous sommes ad-
« vertis par monsieur de Joyeuse, qui vous a fait re-
« cognoistre jusques à un homme, que vous n'estes
« que cinq ou six mil, et par des gentils-hommes gens
« de bien, qui vous ont recogneuz aupres de Rhodés.
« — Nous sçavons bien, dit-il, que monsieur de
« Joyeuse, l'evesque de Rhodés et autres, vous ont
« donné cest advertissement; mais puis que nous es-
« tions si peu, pourquoy ne se mettoit-on au devant
« pour nous garder de passer le Rosne? Je veux estre
« pendu si jamais l'on a donné une alarme : et regardez
« comment ils nous peuvent avoir recogneus. Mon-
« sieur, ma vie y est obligée, je ne veux point mentir,
« car puis qu'il vous plaist la me sauver disant la
« verité, je ne la veux perdre disant le mensonge. Et
« pour vous en porter meilleur tesmoignage, tenez,
« voy-la les roolles de tout nostre camp, regiment pour
« regiment, car moy indigne ils m'ont faict mareschal
« de camp. » Alors monsieur Descars print les rooles, et les leut devant moy. Et pource que le soleil se vouloit coucher, nous fusmes d'opinion de ne loger point à Gramat, ains reculer de là où nous estions partis le matin, et là recueillir monsieur de La Valette et tous nos gens de pied, pour deliberer sur ce que nous avions à faire : ce que fismes, et priay monsieur de Cassanveil d'aller faire retirer monsieur du Massés et nostre mareschal de camp; car de Gramat, là où les ennemis se campoient, au plus loin, il n'y avoit pas un quart de lieuë. Et alla bien pour le sieur du Massés, car comme il s'amusoit à regarder loger leur camp, voir s'il pourroit nombrer les ennemis, et estant descendu de cheval lui troisiesme, les regardant retirer

contre le soleil qui se couchoit, ledict sieur de Cassanveil apperceut toute leur cavallerie, qui venoit tout au long pour leur coupper chemin, et courut les advertir, lesquels s'en vindrent en haste devers nous ; et ainsi nous nous retirasmes vers Gordon. Et comme nous eusmes cheminé demy lieuë, arriva l'espion de la Royne, qui ne sçavoit rien de la prinse du capitaine Moreau, et nous tirasmes à part monsieur Descars, monsieur de Gondrin et moy; et nous dit le soldat que ledit espion luy avoit donné moyen de voir et nombrer tout le camp en la plaine de Figeac, là où ils s'estoient mis tous en bataille pour y donner l'assaut, mais que les gens de la ville avoient fait un present à monsieur d'Acier (1), qui les garda. Il nous dit qu'il avoit compté cent cinquante deux enseignes de gens de pied; et pource que les gens de cheval estoient un peu à l'escart, ne les avoit nombrez de si pres que les gens de pied, mais qu'il pensoit qu'ils fussent de six à sept cens chevaux, et qu'il avoit nombré les gens de pied de vingt-trois à vingt-quatre mil hommes. Apres monsieur Descars et moy tirasmes à part l'espion, qui nous dit tout ainsi qu'avoit fait le soldat. L'espion avoit grand peur que le capitaine Moreau l'eust recogneu, car incontinent qu'il l'apperçeut il se tira à part de la trouppe. Et avant que nous fussions chacun en son quartier la minuit fut passée.

Le lendemain nous fusmes tous assemblez, et tous les capitaines se trouverent à mon logis à Gordon,

(1) Cathala-Coture, dans son Histoire de Querey, cite une chronique du temps, portant « qu'ils mireut le siége (devant Figeac), et qu'a-« près avoir battu la place assez long-temps, ils furent obligés de se « retirer. »

pour deliberer ce que nous devions faire, ayant trouvé que nous avions affaire à autres gens qu'à cinq ou six mil bellistres, femmes et enfans. Le soir ledit capitaine Pierre Moreau me dit à part que si nous les allions combattre là où ils estoient campez, que, quand nous serions bien quatre fois autant de gens de cheval et de pied, nous serions deffaits, pource que monsieur d'Acier, qui estoit de ce pays, avoit choisi ce lieu pour n'en bouger de huict ou dix jours, et pour attendre le messager qu'ils avoient envoyé devers monsieur le Prince et monsieur l'admiral, pour leur dire qu'ils ne vouloient point passer plus outre, et qu'ils prioient monsieur le Prince venir faire la guerre en Guyenne, et qu'ils estoient bien asseurez qu'ils en emporteroient la Guyenne avant que le Roy eust assemblé assez de forces pour les combattre; qu'à ces fins ils marcheroient au devant de lui vers Libourne, et qu'ils s'essayeroient d'en emporter Bordeaux, ne craignant que nostre cavallerie, et pour cela se campoit en ces quartiers-là, qui est un pays tout plein de pierre qui tranche comme cousteaux, de sorte qu'il n'y a cheval qui s'y puisse tenir, ny qui ose courir dessus; et en outre tous les champs et chemins sont environnez de murailles de pierre seche de la hauteur d'un homme, d'autres jusques à la ceinture; et par-ce moyen ils faisoient estat d'enfermer toute leur arquebuzerie dans ces murailles, et les gens de cheval à leur queuë, de façon que ne les pourrions aller combattre sans nous mettre à la mercy de leur arquebuzerie.

Toutes ces choses, tant l'assiette du lieu que le nombre des gens, nous fit penser ce que par la raison nous devions croire; et arrestasmes que monsieur Des-

cars envoyeroit un gendarme des siens sonder les passages sur la Dordoigne, tirant à Figeac; et si nous trouvions le passage asseuré, nous nous camperions là, et ferions apporter des vivres de Figeac en hors; et que là nous serions hors des pierres là où la cavallerie ne pouvoit combattre, et que, trouvant les guez comme nous pensions, nous pourrions passer pour combattre les premiers qui passeroient ou bien les derniers qui seroient à passer (1), car nous ne serions qu'à une petite lieuë les uns des autres. Et ainsi depeschasmes ledit gendarme pour aller sonder les guez, et les commissaires pour aller preparer les vivres; et conclusmes de partir le jour apres, pource que nous voulions donner temps aux commissaires d'avoir trouvé des vivres, et au gentil-homme loisir de sonder les guez. Le lendemain, sur les dix heures du matin, voicy arriver le frere de monsieur de Monsalés, nommé monsieur de Vallaguie (2), qui n'avoit demeuré que six ou sept jours au plus à aller et revenir de la Cour, et nous apporta lettre du Roy, que, combattu ou à combattre, incontinent que nous aurions receu ses lettres, laissant toutes choses en ordre ou en desordre pour les affaires où nous estions, que l'on marchast trouver monsieur de Montpensier. Nous cogneusmes bien que ces lettres avoient esté forgées par monsieur de Monsalés, pource qu'il nous avoit dit, quand il estoit venu nous querir, que le Roy et la Royne ne se soucioient point que la Guyenne se perdist, pourveu que l'on allast combattre monsieur le prince de Condé; car, pourveu qu'il fust defait, tout

(1) L'armée protestante passa la Dordogne le 24 octobre, sans opposition. — (2) Balaguier.

le reste se pourroit recouvrer. Et en y eut qui luy reprocherent devant moy qu'il parloit bien à son aise ; car quand sa maison luy seroit bruslée, qu'il estoit asseuré que le Roy et la Royne luy donneroient trois fois plus qu'il ne pourroit perdre, et jusques icy on n'avoit point entendu que le Roy eust fait tant de biens à tous les capitaines de la Guyenne comme à luy seul. Voy-là qui nous fit penser qu'il avoit envoyé la lettre toute faite au Roy, afin qu'elle nous fust escrite de ceste sorte ; car aux cabinets des Roys, ces traits se font bien, et ces passe-droits, encores plus aisément qu'aux nostres. Messieurs les capitaines sus nommez tesmoigneront quelle dispute il y eut avant marcher, pource que nous voyons la perte et ruyne du pays si monsieur le Prince venoit faire la guerre en Guyenne, comme nous pensions fermement qu'il feroit voyant que ses gens ne vouloient passer outre ; et aussi que nous sçavions que monsieur d'Acier estoit de ceste opinion, et que la royne de Navarre, estant aupres de monsieur le Prince, le soliciteroit de ce faire, ne fust que pour secourir son bien ; car, ayant la Guyenne à sa devotion, elle asseuroit bien l'Estat de son fils, et pourroit pretendre plus avant.

Apres toutes disputes, j'appelle tous les capitaines en tesmoignage si je ne proposay de suyvre la volonté du Roy, et marcher où monsieur de Montpensier se trouveroit ; et que, voyant ma mauvaise disposition, je ne me pouvois engager à l'entrée d'un hyver fascheux, pour ne pouvoir servir de rien en une armée ; et qu'ils allassent hardiment, sans craindre que leurs maisons fussent bruslées, car avec les gentils-hommes qui demeuroient au pays et les communes, j'esperois

de les conserver, ou, pour le moins, leur donner tant d'affaires, que je leur vendrois bien cher nostre marchandise. Il fut question de faire marcher les gens de pied: tous les capitaines dirent que c'estoit les envoyer à la boucherie, car ils n'estoient pas assez forts pour respondre aux gens de pied des ennemis; et furent tous d'opinion que je les devois mettre en garnison vers Saincte Foy, Libourne et Bregerac, au long de la Dordoigne, et que cependant l'on verroit quel chemin les ennemis prendroient; et que si les ennemis alloïent en Sainctonge, le chevalier s'en pourroit apres aller par le Limosin se joindre au camp du Roy. Ainsi je m'en retournay à Cahors et à Castelnau de Mourratier, attendant nouvelles quel chemin les ennemis prendroient. Et audit Castelnau une dissenterie me surprint: mon medecin cuida perdre là sa leçon, et moy les bottes. Et pource qu'il y a aucuns qui m'ont voulu prester une charité, disant que si j'eusse voulu j'eusse combattu les ennemis, autres ont dit que puis que je ne les voulois combattre, je devois envoyer promptement les forces à monsieur de Montpensier, j'ay escrit icy la verité du faict bien au long, jusques à une parolle, le tout tesmoigné par les capitaines qui y estoient, sauf ceux qui sont morts; et croy qu'il n'en y a de morts que monsieur du Massés: et s'il y a du tort en aucune chose, il s'en faudroit prendre aux autres gouverneurs, qui premierement les ont laissez assembler en leur gouvernement, passer les rivieres, et ne les ont pas combattus; et croy que s'il y a aucuns qui les veulent charger qu'ils n'ayent bien faict, ils ne demeureront sans raison. Mais il faut qu'on se prenne tousjours à celuy qui n'a jamais voulu despendre que

du Roy et de la Royne, pource que je n'ay point d'idole aupres d'eux qu'idolatre (je ne le fis jamais et ne le feray) pour rabattre les charitez qu'on me preste. Je n'ay point accoustumé de fuyr les combats; j'y ay esté trop accoustumé dés mon enfance. Je ne me trouvay jamais en lieu là où nous fussions pres des ennemis, que je n'aye esté tousjours d'opinion de combattre : et si j'ay esté chef, je les ay combattus plustost foible que fort. Et si l'on m'eust laissé faire à ceste heure-là, j'en eusse emporté poil ou plume, ou de la queuë ou de la teste, et eussions donné temps à monsieur de Montpensier de s'approcher de nous; mais les lettres forgées de l'invention de Monsallés eurent plus d'authorité que non ce que nous voyons à l'œil qu'il falloit faire. A ouyr parler ceux qui m'accusent, vous diriez qu'avec les ongles je devois tuer tout, et avec les dents prendre La Rochelle et Montauban. Je ne suis pas si fol de cracher contre le ciel, et en pays desadvantageux, avec trois mil hommes en combattre vingt mille, et par ma perte tirer la ruyne du pays apres moy. Je laisseray ce propos, ne voulant point entrer en excuses, car je n'ay en rien failly, et ne veux apprendre mon mestier de ces contreroolleurs qui en parlent sous la cheminée, loin des coups, et cependant font donner de mauvais conseils au Roy pres duquel ils sont. Mais c'est à faire à un lieutenant de Roy de prendre son party, car il n'est pas besoin tousjours de faire ce que le Roy commande : il est loin et se repose sur vous; c'est donc à vous, si vous avez tant soit peu de prudence, de juger le bien d'avec le mal. Il n'y a nul qui ose nier que si j'eusse combattu, que je ne misse

la Guyenne en proye, car c'estoit donner un assaut à dix contre un, et si j'eusse faict ce que le Roy me mandoit par l'importunité du sieur de Monsallés, je laissois tout le pays à la devotion de l'ennemy. J'en fais juge tout homme sans passion.

Je reprins mon chemin à Agen, là où je recouvray un peu de santé, et tout incontinent me mis en opinion d'aller trouver monsieur de Montpensier, et manday à monsieur de Terride et à monsieur de Gondrin, lequel s'en estoit retourné de Gordon à cause d'une maladie qui l'avoit saisi, et y eut assez affaire de l'en faire retourner, car, tout malade comme il estoit, il vouloit passer avec sa compagnie, s'ils vouloient venir avec moy, et nous assignasmes à Villeneufve d'Agenois. Je menois dix enseignes de gens de pied que le chevalier mon fils conduisoit, et laissay les deux sieurs cy-dessus nommez pour commander province pour province. Et comme nous fusmes tous ensemble prests à marcher, je receus une lettre de monsieur de Montpensier, par laquelle il me mandoit que, tous affaires laissez, je m'en courusse jetter dans Bordeaux, si desja je n'estois dedans; car il estoit adverty que les ennemis avoient une entreprise dessus, et qu'il craignoit que je n'y pourrois pas arriver à bonne heure. Et à mesme heure m'arriva un huissier de la cour de parlement de Bordeaux, par lequel la cour me mandoit les aller secourir, et qu'ils tenoient la ville pour perduë, si promptement je ne m'en allois mettre dedans. Je fus fort esbahy d'où pouvoient venir ces entreprises, et fus contraint de mander à messieurs de Terride et de Gondrin à Castillon assembler lesdictes compagnies de gens de

pied et la cavallerie qui venoient avec nous, et qu'ils m'attendissent là, car j'esperois bien tost y avoir remedié. Et prins seulement quinze ou vingt gentils-hommes, et m'en allay en grand diligence, faisant venir nos armes et grands chevaux apres : et comme je fus entre Marmande et La Reolle, je trouvay monsieur de Lignerolles (1) qui venoit d'Espagne, et monsieur de Lansac le jeune, lesquels me prierent de m'acheminer en toute diligence, et qu'ils se doutoient que le lendemain, qui estoit un mercredy, la ville seroit prise, laquelle ils avoient laissée en telle division, que les uns ne se fioient des autres. Ledict sieur de Lansac avoit receu deux lettres par lesquelles on pouvoit cognoistre qu'il y avoit quelque entreprise dans la ville. Je n'eus pas loisir à grand peine de les embrasser, et m'en allay coucher à Langon, et le lendemain à midy je fus à Bordeaux : et premierement depeschay l'huissier en poste pour donner advis à la cour de parlement que j'arrivois, afin que, si l'entreprise estoit veritable, que celà fist tenir les gens en cervelle, et fus contraint d'y mettre six jours. J'entray en la cour le lendemain, et leur fis une remonstrance le mieux que je peus pour les asseurer et pour les mettre hors de tout doute. Ceste compagnie monstra avoir beaucoup de contentement de moy, et me remercia. Puis apres disner je m'en allay à la maison de ville, où j'en fis aux jurats et à tous ceux de la jurade une autre (2). Puis leur ordonnay de faire mettre le len-

(1) Jean Le Voyer, seigneur de Lignerolles. En 1571, il périt victime d'une intrigue de Cour. Il en sera parlé dans les Mémoires de Tavannes.

(2) On lit dans la Chronique bordelaise « qu'au mois de novembre

demain en armes tous ceux de la ville; ce qui fut faict, et trouvay qu'il y avoit deux mil et quatre ou cinq cens hommes bien armez. Trouvay aussi qu'il y avoit les deux compagnies de monsieur de Tilladet, qui pour lors estoit encores gouverneur, et trois autres. Le lendemain rentray encores en la cour, et leur remonstray les forces que j'avois trouvées, et le peu d'occasion qu'ils avoient d'estre entrez en peur, et la bonne volonté que j'avois trouvée tant au peuple qu'aux soldats, leur faisant ma remonstrance et les exhortant de faire leur devoir à la deffence de la ville; et comme je leur avois faict lever la main de vivre et mourir ensemble pour la deffense d'icelle, et que s'ils cognoissoient qu'aucun voulust faire le contraire, que tous luy courroient sus, tous generalement m'avoient faict le serment; ce qui resjouit fort toute la cour: et leur remonstray qu'eux mesmes devoient prendre les armes si l'occasion se presentoit; et qu'il leur souvinst que les plus vaillans capitaines qu'avoient les Romains, c'estoient gens de lettres, et que s'ils n'avoient apprins les lettres, l'on les tenoit pour indignes de grandes charges; et que les lettres ne les devoient empescher de prendre les armes et combattre, mais plustost leur donner hardiesse, se souvenant des anciens Romains, et qu'ils estoient hommes comme eux, lesquels n'avoient que deux bras et un cœur comme eux: « Messieurs, leur dis-je, je voy bien à « vos visages que vous n'estes pas hommes pour vous « laisser battre: ceux qui ont la barbe et la teste blanche

« 1568, monsieur de Montluc fit son entrée, comme lieutenant de Roi, « en la ville de Bordeaux, qu'il fut beaucoup dépensé en ladite entrée, « et lui fut donné mille écus de présent. »

« seront pour le conseil; mais un bon nombre que je « voy icy sont propres à porter la picque. Combien « pensez vous que cela accouragera le peuple, quand « il verra ceux qui ont puissance sur leur bien et sur « leur vie, prendre les armes pour leur deffense? Nul « n'osera gronder; vos ennemis seront en peur quand « ils ouyront que la cour de parlement s'arme; ils ver-« ront que c'est à bon escient; et puis, tant de jeunesse « que j'ay veu dans vostre salle entrant ceans plus « propre à porter un corselet qu'une robbe longue, « fera le mesme. » Pour cet effect je les suppliay de fermer le palais pour huict jours, afin que dans ce terme de huict jours chacun d'eux eust recogneu les armes dequoy ils voudroient au besoing combattre, et qu'ils se departissent de deux en deux pour se tenir aux portes avecques les armes; qu'en ce faisant, toute la ville y prendroit exemple; et d'autre part, que s'il y avoit aucune trahison dans ladicte ville, ce bon ordre seroit cause de l'assoupir, et osteroit à l'ennemy de dehors l'esperance qu'il pourroit avoir de prendre la ville; et que puis que tant de bien sortoit de ceste police et de l'advis que je leur donnois, qui estoit la conservation de leur ville, vies et biens, qu'ils n'y devoient rien espargner. En fin je leur dis : « Messieurs, « je vous offre ma vie et de tous mes compagnons. » Monsieur le president Roffignac (1), qui presidoit (car monsieur de Lagebaston (2) s'estoit retiré pour n'estre

(1) Christophe de Rouffignac de Cosage, d'une famille noble du Périgord, fut d'abord conseiller au parlement de Bordeaux, ensuite président. On a de lui plusieurs ouvrages, et entre autres un Abrégé d'Histoire universelle, en latin.

(2) Comme il avoit toujours été fort attaché au connétable de Mont-

son service aggreable au Roy), respondit pour toute la Cour, me remerciant bien fort de la remonstrance que je leur avois faicte, de laquelle à jamais ils m'en demeureroyent redevables, et qu'il n'y auroit un seul d'entr'eux, vieux ou jeunes, qui ne prinst les armes pour le service du Roy et deffence de la ville. Je croy que le Roy doit fort à ceste compagnie-là et à celle de Thoulouse; car si l'une ou l'autre eust manqué, la Guyenne eust eu beaucoup à souffrir, car la perte d'une de ces deux villes emporte et traisne une grand queuë, voire la ruyne de la Guyenne. En quatre jours j'eus osté tout le soupçon et crainte qui estoit dans la ville.

Messieurs les gouverneurs, que c'est une belle chose que de sçavoir cognoistre la complexion de la nation que vous commandez ! Je veux dire une chose pour ceste nation, que si le gouverneur a gaigné quelque reputation parmy elle, et qu'il leur sçache faire des remonstrances là où ils puissent prendre quelque fondement, que non seulement il fera combattre la noblesse, les soldats, les gens de justice, mais les moynes, les prestres, les laboureurs, et les femmes avec; car ceste nation n'a poinct besoin de hardiesse, mais a besoin d'un bon chef qui la sçache bien ordonner et commander. Et croyez que puis que les anciens s'aydent tant des remonstrances qu'ils faisoient aux combats, et qu'ils avoient cognoissance du grand bien que cela apportoit, nous ne les devons mespriser: ils n'ont pas oublié de les escrire dans leurs livres, par ainsi il nous

morency; ce fut peut-être là la cause de sa disgrâce. Il paroît qu'elle ne fut que momentanée, puisque l'historien de Thou le vit en 1582 encore premier président du parlement de Bordeaux.

faut asseurer qu'en usant ainsi et suyvant leur exemple, cela nous portera autant de profit qu'il a fait à eux. Et croy que c'est une tresbelle partie à un capitaine que de bien dire: je n'ay pas esté nourry pour cest effect, mais encor ay-je eu ce bonheur de pouvoir exprimer en terme de soldat ce que j'avois à dire avec assez de vehemence, qui sentoit le pays d'où je suis sorty. Je vous conseillé, seigneurs qui avez le moyen, et qui voulez avancer vos enfans par les armes, de leur donner plustost les lettres: bien souvent, s'ils sont appellez aux charges, ils en ont besoin, et leur servent beaucoup; et croy qu'un homme qui a leu et retenu est plus capable d'executer de belles entreprinses qu'un autre; si j'en eusse eu, j'en eusse faict mon profit: encor avois-je assez de naturel pour persuader le soldat de venir au combat.

Or le cinquiesme jour je m'en retournay; et pource que monsieur de Merville, grand seneschal de Guyenne, avoit esté malade, et n'avoit peu aller en l'armée et amener sa compagnie, nous vinsmes ensemble jusques vers Saincte Foy, où je receus des lettres de monsieur de Montpensier, par lesquelles il me mandoit que je me tinsse vers la Dordoigne, et que sur tout j'eusse le cœur à Bordeaux et à Libourne, car il ne pouvoit juger encores si l'ennemi reculeroit en Guyenne, ou s'il tireroit en avant; qui fut cause que je m'arrestay autour de Saincte Foy, et monsieur de Terride à Castillonne, attendant ce que les ennemis voudroient faire, et aussi le commandement dudict sieur de Montpensier, estant certain qu'en deux ou trois journées nous nous joindrions à luy. Et bien tost apres entendismes qu'il s'en estoit allé en grand

haste vers Poictiers, au devant de Monsieur, frere du Roy, et que les ennemis s'en alloient au long de la riviere de Loire, tirant vers La Charité, audevant du duc des Deux Ponts. Et comme je vis qu'il ne seroit possible d'atteindre l'armée, pour soulager ce pays du long de la Dordoigne, je laissay seulement deux enseignes de gens de pied à Castillonne et trois à Saincte Foy, et envoyay dans Libourne le sieur de Sainctorens avecques sa compagnie de gensd'armes; et le sieur de Leberon demeura à Saincte Foy, ayant trois compagnies, avecques charge que si les ennemis s'approchoient de la Guyenne, qu'il s'iroit jetter dans Libourne avec lesdictes trois compagnies. Le chevalier mon fils tenoit le reste vers le pays de Quercy et Agenois, et nous autres nous retirasmes chacun en son quartier. Voylà tout ce qui fut faict, depuis le commencement de ces troubles jusques alors, en ces quartiers de Guyenne.

Depuis que Monsieur, frere du Roy, fut arrivé en son armée, elle temporisa vers Poictou et au long de la riviere de Loire. Cependant rien ne se remuoit de par deçà, car les vicomtes se tenoient vers Castres, Puis-Laurens, Millau, Sainct Antonin et Montauban, faisant quelques courses pour desrober quelque chose. De moy, je ne voulois dresser armée pour le peu de dommage qu'ils pouvoient faire, ne tendant à autre chose qu'à espargner argent, pour le tout envoyer à Monsieur, et ne voulois entrer en aucune despence. Les capitaines des gendarmes et des gens de pied qui estoient en l'armée de mondict seigneur venoyent ou envoyoyent querir des gens, autres se venoyent rafraischir pour incontinent apres s'en retourner. Et au

bout de quelque temps je receus lettres de Monsieur, par lesquelles il me mandoit que j'allasse en Roüergue combatre les vicomtes, s'il m'estoit possible: et alors j'envoyay querir mon nepveu de Leberon à Saincte Foy avecques ses trois compagnies; et, encore que je cogneusse bien que je n'y ferois rien, si me mis-je en chemin. Ce qui m'en faisoit ainsi douter, estoit pource qu'incontinent que lesdits vicomtes entendroient que je me mettrois en campagne, ils se retireroient dans les villes et tanieres qu'ils tenoient : le droit de la guerre, en laquelle ils se faisoient sages tous les jours, le vouloit. La moindre place qui m'eust faict teste me pouvoit arrester, et d'esperance de les trouver en la campagne je n'en avois pas, et cognoissois bien que je ne ferois autre chose que manger le public, si je demeurois si longuement és environs des villes, et que, puis que je n'y pouvois mener d'artillerie à cause qu'il n'y avoit poinct d'argent pour les frais d'icelle, aussi je n'en faisois pas du tout grand amas, pource que je voulois que tout allast au camp de Monsieur, car c'estoit là qu'il falloit que le grand jeu se joüast, et qu'aussi c'estoit raison que la grand despence s'y fist, car tout le reste de la guerre n'estoit que petites escarmouches au pris de ce qui se faisoit là et de ce qu'il falloit qu'à l'advenir s'y fist. Comme je preparois mon voyage, arriva monsieur de Pilles, et avec luy les sieurs de Bonneval, de Monens (1), et force autres gentil-hommes qui estoient partis de leur camp pour venir assembler des gens, ou bien sur l'entreprinse qu'ils avoient sur Libourne,

(1) Monneins étoit lieutenant dans l'infanterie française de l'armée protestante. Il fut tué à la Saint-Barthélemy.

laquelle il faillit de prendre; et apres ledict de Pilles se mit dans Saincte Foy, et là fit ses assemblées, pource que j'en avois retiré mon nepveu de Leberon avec les trois compagnies pour les mener avec luy en Roüergue. Et comme je fus à Cahors, je fis mettre mon nepveu de Leberon devant avec cinq enseignes et une partie de la compagnie de monsieur de Gramont (1), qu'un nommé le capitaine Maussan, mareschal des logis de ladite compagnie, commandoit, et le fis partir en grand haste pour surprendre quelques ennemis qui estoient aux environs de Ville-Franche de Roüergue. Ils partirent d'une lieuë pres Cahors, et firent huict grandes lieuës, arrivant une heure de nuict: ils pensoient le matin, une heure devant jour, les aller surprendre, mais ils ne furent jamais dans la ville que les ennemis ne fussent advertis et retirez en leurs forteresses. Il ne le faut pas trouver estrange, car je m'esmerveille que Monsieur mesmes, ny homme qui aye commandé armée pour le Roy, aye rien fait qui vaille, à cause de l'ordonnance et edict que Sa Majesté avoit fait, que homme n'eust rien à demander aux Huguenots, pourveu qu'ils ne portassent les ar-

(1) Antoine d'Aure, vicomte d'Aster, substitué par le contrat de mariage de sa mère, Claire de Grammont, au nom et armes de cette maison. Il quitta le nom d'Aure pour prendre celui de comte de Grammont et de Guiche. Il étoit chevalier de l'ordre du Roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant-général au royaume de Navarre et pays de Béarn. Il appuya puissamment le parti protestant durant les troubles, et fut en grand crédit auprès de la reine de Navarre; mais ayant abjuré les nouvelles opinions, il servit fidèlement le roi Henri III jusqu'à sa mort en 1576.

La reine de Navarre fit épouser au fils aîné de Grammont l'héritière d'Andouëns (Corisande), depuis maîtresse de Henri IV.

mes, et qu'ils demeurassent en leurs maisons paisiblement. De là est venuë la ruine du Roy, de ses armées et de tous ses affaires, et du peuple aussi; car ceux-là fournissoient argent, et moyennoient que les femmes qui avoient leurs maris au camp de monsieur le prince de Condé, par leur moyen et intelligence fissent tenir argent à leurs maris ou enfans, servans d'espions aux ennemis; de sorte qu'il ne falloit point qu'ils despendissent rien, ny qu'ils se donnassent peine d'entendre ce que nous faisions: eux-mesmes les advertissoient pour surprendre quelques prisonniers, lesquels leurs gens pouvoient venir prendre, et partageoient le butin. Je maintiendrois tousjours devant le Roy que cest edict-là seul est cause que Sa Majesté n'a demeuré victorieuse, et que ceste nouvelle religion n'a esté du tout destruite. Il eust mieux vallu cent fois que tous fussent esté aupres de monsieur le Prince, non à leurs maisons; car estant aupres dudit sieur Prince, ils n'eussent peu faire grand chose qu'eust esté advantageuse pour eux, car c'estoient gens de peu de faciende, gens de ville; au contraire, eussent affamé bien tost son camp; et alors nous eussions faict la guerre sans estre espiez, ny sans qu'ils fussent esté advertis de ce que nous voulions faire, et n'eussent peu recouvrer argent ne chose aucune qui leur fust esté necessaire: mesmes nous nous fussions aydez de leurs moyens, et par ainsi bien tost fussent morts de faim, ou se fussent retirez avec le pardon que le Roy leur donnoit. Je sçay bien qu'en ce pays de la Guyenne n'en fust pas demeuré un qui ne fust mort, ou il eust faict la protestation de quitter ceste religion là, comme ils firent aux premiers troubles; car je sçavois bien

le chemin par où je les devois mener; et, puis que je l'avoïs sceu bien faire aux premiers troubles avec une brasse de corde, je l'eusse bien fait aux autres mais, à cause de ce bon edict, l'on ne leur osoit rien dire, et falloit que l'on les endurast parmy nous. Il ne faut pas donc trouver estrange s'ils ont fait tant de belles choses, veu qu'à toutes heures ils estoient advertis de tout ce que nous faisions ou voulions faire. On sçait bien qu'une armée ne peut rien faire qui vaille si elle n'a de bons espions, car il faut que sur le rapport d'iceux un camp se gouverne. Nous n'en avions pas parmy eux, car il n'y avoit homme catholique, si hardy fust-il, qui y osast aller sur peine de la mort: par ainsi nous ne pouvions sçavoir rien de leurs affaires, et ils sçavoient tous les nostres. O pauvre Roy, que vous avez esté bien pipé en vos edicts, et y estes tous les jours! je ne veux pas nier qu'en aucuns endroits vous n'ayez esté mal servy de vos soldats et capitaines; mais qui regardera de bien pres, on trouvera que les edits et ordonnances que l'on vous a fait signer, sont plus cause de vostre malheur et du nostre, que non la faute du combat des soldats ny de vos gouverneurs. Croyez, Sire, croyez qu'avec ceste douceur vous ne viendrez jamais à bout de ces gens-là: le plus homme de bien d'eux vous voudroit avoir baisé mort; et puis vous nous deffendez de leur faire mal: il vaut donc mieux estre de leur party que du vostre, car, demeurant en leur maison, quelque vent qui coure, ils seront en seureté : tel, Sire, est pres de vous qui vous faict faire ces edicts, lequel est gaigné pour eux. La rigueur les fait trembler: lors que sans forme de procés je les faisois brancher sur les chemins, il n'y

avoit personne qui ne tremblast. Pensez donc, Sire, de quelle importance sont ces beaux edicts. Et encores on vous a faict signer une ordonnance d'envoyer des commissaires par toute la France pour faire rendre aux Huguenots ce que nous leur avions prins, et non pas à nous ce qu'ils nous ont volé : qui est une loy faicte par ignorance et sans considerer le mal qui en advient, ou bien par malice couverte, pour vous faire hayr de nous autres qui estes nostre Roy, et qui vous avons soustenu, afin que, si la guerre se dresse une autre fois, vous ne puissiez trouver Catholique qui vous soustienne. Mais s'il vous souvenoit et à la Royne de ce que j'en proposay devant vos Majestez à Thoulouse, present vostre conseil, vous n'eussiez jamais accordé d'envoyer commissaires pour faire rendre aux Huguenots, qu'au prealable n'en eussiez envoyé d'autres pour nous faire aussi rendre justice des pilleries et volleries qu'ils ont faict sur les Catholiques. Ils ont une excuse grande : les commissaires disent que nous ne nous plaignons point, comme font les Huguenots. Comment nous plaindrions nous? car en premier lieu ils disent que ceux qui portoient les armes nous ont pillé à nous, et que nous les avons pillé à eux, qui ne bougeoient de leurs maisons. Il ne se trouvera un seul Huguenot qui s'en soit allé porter les armes, qui n'aye caché ses meubles dans la maison de ceux qui demeuroient. Et d'autre part, par la paix que le Roy a faicte, il leur est pardonné tout ce qu'ils ont fait, non seulement contre luy, mais contre nous mesmes qui avons porté les armes pour Sa Majesté. Et, puis que le Roy les a tant voulu favoriser que de leur pardonner tout, n'est-il pas raisonnable qu'elle soit esgale pour nous? et

toutesfois elle est tout au contraire; ce qu'ils ont faict contre nous est approuvé, et ce que nous avons fait, blasmé et trouvé mauvais, voire mis en justice. Donc, conseiller au Roy faire une loy pour les uns et non pour les autres, je dis et diray toute ma vie que c'est la plus injuste loy qui fust jamais conseillée à prince du monde.

A Thoulouse tout cecy fut disputé, et furent revoquez les commissaires et commissions, ordonnances et edits; et pardonna Sa Majesté à tous generallement, cognoissant bien que ces commissaires n'ameneroient qu'une ruyne des uns et des autres, pour y entretenir une haine perpetuelle, qui seroit cause de nous envahir et nous deffier tousjours les uns des autres, et de là procederoit nouvelle guerre. Le Roy s'en est bien trouvé, car la paix a duré cinq ans; je ne sçay à qui me prendre de ceux qui sont en cause qu'elle s'est recommencée, car je ne sçay pas qui il est; je sçay que je n'en suis pas cause. A qui demandera-on justice des maisons de monsieur de Sarlaboust, de monsieur de Sainctorens, des capitaines Parron, Campanes, Lartigue, et une infinité d'autres; tout a esté bruslé, et leurs femmes, estans eux au service du Roy, se sont retirées par les maisons de leurs parens: encores aujourd'huy elles ne leurs maris ne sçavent où mettre leurs testes sous couverture qui soit à eux; et quand on en demande raison, ils disent que ce sont des belistres qui n'ont rien : ils disent vray, car les riches ne sont bougez de leurs maisons, et les ont gardées; et neanmoins il faut faire justice contre les nostres et non contre les leurs, veu que les belistres qui n'ont rien ont fait cela. Mais si-

le Roy eust approuvé ce que nous avions faict, une autre fois ceux qui demeureroient de leur religion garderoient que les leurs ne pourroient rien faire aux nostres. Mais je retourne à mes moutons.

Je depeschay un autre courrier vers monsieur de Leberon à la compagnie de monsieur de Gramond, qu'ils tournassent en arriere en aussi grande diligence comme ils estoient allez, à tout le moins s'ils se vouloient trouver au combat. Ce courrier trouva qu'une heure devant jour ils estoient partis, pensant encores trouver les ennemis ; et comme ils ne les trouverent, pour les raisons que j'ay cy dessus dictes, ils bruslerent les batteaux sur quoy ils passoient la riviere, portant grand dommage au pays. Ayant receu mes lettres, ils tournerent tout court, et firent encores plus grande diligence qu'à aller, car ils arriverent devant Saincte Foy aussi tost que nous : et si les compagnies de monsieur de Savignac eussent fait la moitié de la diligence que ceux-là firent, nous eussions attrapé le capitaine Pilles, et ne s'en fut eschappé un seul. Monsieur de Chemeraut (1) vid toutes les depesches que je fis. Je fus avec les cinq compagnies qui estoient demeurées avec le chevalier mon fils, et ma compagnie et quelques quarante ou cinquante gentils-hommes qui suivoient ma cornette, en deux jours à Monflanquin; et là j'eus responce de messieurs de Terride et de Bellegarde escrites à Moissac, là où ils m'advertissoient de la difficulté qu'ils avoient trouvé à passer les rivieres, et les mauvais chemins que les gens de pied trouvoient; qu'ils ne pouvoient abandonner les gens de

(1) Emeric de Barbezières, seigneur de Chemeraut, tué au siége de Brouage en 1577.

pied, et d'autre part, que je ne me devois engager en un combat que nous n'eussions les forces de gens de pied et de cheval ensemble, mais qu'ils feroient la plus grande diligence qu'il leur seroit possible. Et tout incontinent que je fus arrivé à Monflanquin, qui pouvoit estre deux heures apres midy, je fis trois depesches, l'une à monsieur de Lauzun, le priant de me mander nuict et jour où se trouveroit monsieur de Pilles et ses forces, car je le voulois aller attaquer; j'en escrivis une autre à monsieur de Sainctorens, qu'il se rendist à moy au soleil levant en un village nommé Monbahus, qui est à monsieur de Lauzun, et de mesmes depeschay le sieur de Las, advocat du Roy à Agen, pour faire haster messieurs de Bellegarde et de Terride, lesquels se trouvoient encores trois lieuës en arriere, et ne sceûrent faire partir leurs gens de pied que ne fust le point du jour. Et comme ils furent à Villeneufve, qui estoit plus d'une heure apres midy, il ne fut possible les faire passer outre, à cause des grandes bouës qu'il y avoit, y ayant quelque raison: toutesfois je ne prenois rien en payement, car il me sembloit que tout le monde devoit cheminer comme ma volonté. Apres toutes ces depesches ce matin, ayant faict repaistre nos chevaux et les cinq enseignes, je m'acheminay droit au village où j'avois assigné monsieur de Sainctorens, et trouvay en quatre ou cinq maisons logez monsieur de Fontenilles et le capitaine Montluc mon fils, et leur dis qu'ils fissent bien repaistre leurs chevaux, car la nuict ils avoient fait une grande traitte pour m'attteindre, et que je m'en allois repaistre au village sus nommé: j'y pensois trouver monsieur de Sainctorens, et qu'apres ils me suivissent;

et commanday à monsieur de Madaillan, qui estoit mon lieutenant, qu'il fist descendre ma compagnie, et qu'ils repeussent les uns parmy les autres, et apres qu'ils me vinssent trouver au village où je m'acheminay. Et comme je fus là, je ne trouvay ancunes nouvelles de monsieur de Sainctorens ny de monsieur de Lauzun, car les messagers que je leur avois envoyé, lesquels les consuls de Monflanquin m'avoient baillé pour les plus asseurez hommes qu'ils eussent, n'allerent point porter les lettres la nuict comme ils avoient promis; de sorte qu'il fut plus de midy avant que lesdits sieurs de Sainctorens et de Lauzun eussent nos lettres, comme ils me dirent depuis. Et comme nous fusmes descendus pensant repaistre, nous eusmes une alarme qui venoit devers Miremont, et remontasmes à cheval, en allant un grand quart de lieuë sur le chemin de Miremont d'ou venoit l'alarme, et me trouvay avoir fait une grand folie de m'estre tant advancé, car je n'avois que quarante cinq gentils-hommes avec moy, et les gens de pied, qui n'estoient encores arrivez. Là je ne peus apprendre où estoit monsieur de Pilles ny ses forces : bien me disoient les bonnes gens qu'il estoit de là le Lot, vers Sainct Vensa et Aymet, et vers Marmande et Tonens ; on me disoit qu'ils estoient tous gens de cheval. Et comme j'eus demeuré sur le chemin environ deux heures, m'arriverent messieurs de Fontenilles, de Madaillan et le jeune Montluc mon fils; et là je leur dis que monsieur de Madaillan se mist devant avec ma compagnie, et que monsieur de Fontenilles et le capitaine Montluc le soustiendroit, et que je les soustiendrois eux avec la noblesse, et qu'ils marchassent ainsi jusques à une demye lieuë

pres Miremont, où ils prinsent langue, sçavoir où estoient les ennemis, et que si il y en avoit à Miremont, qu'il m'advertissent à cinq cens pas les uns des autres, car incontinent je m'acheminerois au trot pour estre pres d'eux; ce qu'ils firent. Je faisois marcher nos gens de pied sans sonner tabourin, pour n'estre descouverts, lesquels arriverent à Monbahus. Et comme le chevalier ne m'y trouva, il marcha apres moy, et monsieur de Madaillan, estant à demy lieuë de Miremont, il print langue, et luy fut dit que les ennemis estoient tous delà le Drot, et qu'il n'y avoit personne à Miremont; et en donna advis à monsieur de Fontenilles, luy mandant qu'il m'en advertist, pour veoir ce que je voulois qu'il fist. Monsieur de Fontenilles me depescha un archer, et comme je vis qu'il n'y avoit personne deçà le Drot, je leur manday que monsieur de Madaillan s'advançast encores jusques à Miremont, pour estre plus certain du lieu où les ennemis estoient, afin que le lendemain matin, estans unis ensemble, messieurs de Terride, de Bellegarde et moy, les peussions aller attaquer, et que cependant je me reculois à Monbahus, où nous avions laissé nostre bagage, pour repaistre : ce que je fis apres avoir mis le chevalier et ses compagnies en cinq ou six maisons qu'il y avoit aupres de là, où je me retiray ; et en donnay advis à monsieur de Fontenilles, afin que si quelque cargue leur venoit, qu'ils sceussent là où estoient nos gens de pied. Et comme je fus descendu, avant que d'entrer dans le logis je depeschay vers monsieur de Terride et de Bellegarde, les priant d'estre à la minuict avec la cavallerie à Monbahus, et que monsieur de Pilles n'avoit que gens de cheval, parmy

lesquels il n'y en avoit pas trois cens de bons; le reste, jusques à quinze ou seize cens, estoient montez sur meschantes rosses qui ne valloient rien. Le messager y arriva, ne pouvant estre plus d'une heure et demye de nuict; car il n'y avoit que deux lieuës de Monbahus à Villeneufve. Ils me rendirent responce, et m'asseuroient qu'ils seroient au point du jour avec moy. Mais il faut retourner à messieurs de Fontenilles, de Madaillan, et le capitaine Montluc, et faut que j'escrive icy premierement l'entreprise de monsieur de Pilles. Incontinent que je fus arrivé à Monflanquin, qui pouvoit estre deux heures apres midy, les Huguenots de Monflanquin advertirent monsieur de Pilles, qui avoit tourné visage de Cahors en hors, et que j'estois deliberé de m'approcher le lendemain pres de luy, attendant messieurs de Terride et de Bellegarde, lesquels ne pouvoient encores se joindre avec moy de deux jours, et que je n'avois pas plus de cinquante ou soixante bons chevaux avec moy. Ledict de Pilles depescha toute ceste nuict à six cornettes qu'il avoit vers Marmande et Tonens, afin qu'ils se rendissent le lendemain, qui estoit le mesme jour que j'arrivay à Sainct Pastour, à un lieu d'où il ne me souvient, et qu'il vouloit partir avec toutes ses forces avant que je fusse r'allié avec messieurs de Terride et de Bellegarde. Ceux qui l'advertirent pensoient que je demeurerois le lendemain à Monflanquin, ou, à tout le moins, si j'en partois, que je ne ferois pas plus d'une lieuë, ou deux au plus. Il avoit baillé le rendez-vous à se trouver tous assez pres de là; et partirent incontinent les six cornettes les unes apres les autres, pource qu'ils estoient separez; et entr'eux six s'estoient

baillé le rendez-vous à Miremont, pour repaistre seulement jusques à la minuict, et puis aller trouver monsieur de Pilles à l'autre rendez-vous.

Cependant monsieur de Madaillan s'achemina droit à Miremont; et comme il fut à la veuë de l'entrée du village, là où il n'y a point de murailles, il apperçeut forces casaques blanches qui alloient et venoient au long de la grand ruë, et soudain depescha à monsieur de Fontenilles et à mon fils le capitaine Montluc, qu'ils s'avançassent, car il estoit engagé au combat, et qu'ils m'advertissent. Il y a une bonne lieuë de Miremont à Monbahus. Ledit sieur de Fontenilles m'advertit en extreme diligence. Il y avoit deux cornettes qui estoient venuës les premieres, lesquelles estoient desja descenduës et leurs chevaux dans les estables; et les autres deux, qui estoient encores à cheval, ne faisoient qu'arriver, et cherchoient de s'accommoder pour repaistre. Monsieur de Madaillan, qui se voit descouvert, charge ces deux cornettes qui estoient à cheval, et les ramene hors du village en routte et fuitte vers La Sauvetat. Les autres deux, qui estoient desja logez, couroient à leurs chevaux, et à mesme temps qu'ils montoient, monsieur de Fontenilles et le capitaine Montluc arrivent et chargent ceux-cy, lesquels prindrent la fuitte vers Aymet. En moins de demy-quart d'heure arriverent les autres deux cornettes; et comme ils virent leurs gens deffaits, ils tournent visage vers Tonens, de là où ils venoient : et par mal-heur, si monsieur de Madaillan ne m'eust mandé qu'il ne trouvoit point de nouvelles des ennemis, je marchois tousjours au mesme ordre que nous avions commencé, et ne m'en fusse pas retourné repaistre en arriere. J'arrivay

en mesme temps que les autres deux cornettes dernieres arrivoient, où j'esperois bien que j'en eusse eu aussi bon marché comme avoient eu les autres. Et comme je fus à l'endroit des gens de pied, voicy un archer qui me vint dire comme ils avoient combattu, et qu'ils avoient chassé les ennemis environ demy lieuë; et quelques prisonniers qu'ils avoient prins les asseurerent que Pilles et toutes les trouppes estoient à Sainct Bensa et Aymet, là où il n'y a qu'une lieuë et demye, et qu'ils se retiroient devers moy pour n'estre assez forts pour soustenir les forces de l'ennemy, si elles venoient pour revencher leurs compagnons. Voy-là à la verité comme toutes choses passerent en ce combat, et m'apporterent deux cornettes; toutes-fois en fuyant ils avoient arraché le taffetas.

Que si nous pouvions ainsi tenir des espions parmy eux comme ils font parmy nous, de ceux ausquels le Roy a donné permission de demeurer en leurs maisons, nos affaires s'en porteroient mieux, j'eusse esté adverty des nostres, comme ils sont des leurs, de la retraicte que fit monsieur de Pilles; je l'eusse deffait fort facilement, car monsieur de Sainctorens se fust r'allié avec moy, qui estoit en campagne me cerchant du costé mesme que les ennemis s'enfuyoient; et comme il vit approcher la nuict, il se retira à Monsegur pour attendre nouvelles de moy. Et en les chassant la nuit j'avois moyen d'envoyer un homme ou deux vers luy pour l'advertir du tout. Nous demeurasmes à l'herte (1), craignant que ledit Pilles vinst prendre la revenche; mais ce fut bien au contraire, car il s'en alla toute la nuict tant qu'il peut droit à Saincte Foy, et y fut,

(1) *A l'herte* : sur nos gardes.

comme l'on nous dit, au point du jour, combien qu'il y a le plus mauvais chemin qu'on sçauroit trouver; car ce pays est gras à merveilles, et la nuict estoit si obscure qu'on n'eust sceu se cognoistre à un pas l'un de l'autre. Et voylà comme bien souvent les affaires de la guerre vont diversement par faute d'estre bien advertis; car la responce de monsieur de Sainctorens ne m'arriva jusques au lendemain, ny celle de monsieur de Lauzun; et ceux-là qu'ils m'avoient depesché pour m'advertir, cuiderent donner à travers des ennemis, et eurent si grand peur, qu'ils se cacherent tant que la nuict dura. Le matin, au soleil levant, messieurs de Terride et Bellegarde arriverent; et comme ils entendirent le combat, ils se cuiderent desesperer, et maudissoient les gens de pied, et quand jamais ils estoient partis des environs de Thoulouse, car facilement ils pouvoient arriver aussi tost à Monbahus que moy sans les gens de pied; et que pour les attendre et ne faire point d'erreur à nous trouver au combat, que nous ne fussions tous ensemble, cela leur avoit gardé de ne laisser point en arriere les gens de pied. Et ouys là dire un mot notable à monsieur de Bellegarde, qu'il croioit à ceste heure qu'il n'estoit pas tousjours bon d'aller trop sagement à la guerre : il disoit vray, car qui veut tousjours se tenir dans les regles ordinaires de la guerre, il pert souvent plus qu'il ne gaigne.

Nous marchasmes droit à Miremont, et par les chemins nous trouvasmes l'un des gens de monsieur de Madaillan, qui nous venoit porter nouvelles du desordre des gens de monsieur de Pilles, et que la fuitte de leurs gens estoit arrivée à eux, que mesmes monsieur de

Pilles avoit passé ses gens toute la nuict la Dordoigne avec grand desordre, et luy estoit passé au soleil levant, et avoient laissé ces quinze ou vingt arquebuziers dans la ville pour nous amuser, et un grand batteau et un autre petit pour passer la riviere, car aussi il n'en y avoit que ceux-là. Et comme ils furent r'entrez, ils coururent aux batteaux, et passerent à point nommé. Ils desembarquoient à l'heure que le chevalier arriva sur le bord de la riviere, estant passé tout au long de la ville sans trouver personne que les femmes. Et voy-là comme à la verité le tout passa. J'ay esté contrainct escrire ceste faction par le menu et au long, qui ennuyera peut estre le lecteur, pour-ce qu'on m'a dit qu'aucuns avoient fait rapport au Roy, à la Royne et à Monsieur, qu'il n'avoit tenu qu'à moy que je n'avois combattu Pilles : et qui lira ceste faction, il trouvera la verité comme tout est passé, au tesmoignage de tous les capitaines qui y estoient, dont il n'y en a que deux de morts, qui sont messieurs de Terride et de Bellegarde ; et par là on verra s'il a tenu à moy, et n'en veux donner tort à personne, sinon aux mauvais chemins que les compagnies de monsieur de Savignac trouvoient; car, quant ausdits sieurs de Terride et de Bellegarde, ils se gouvernerent plus par la raison de la guerre que non par faute de bonne volonté de se trouver au combat. Monsieur de Chemerault, qui m'avoit porté les lettres de Monsieur, participa à toutes mes depesches, car il vouloit estre de la partie, et me pria de luy faire prester armes et chevaux, ce que je fis, et ne m'abandonna de quinze jours : je m'asseure qu'il portera tousjours tesmoignage que ce que j'escris de ceste fac-

gnies que nous avions. Et comme nous fusmes à la veuë de Saincte Foy, messieurs de Fontenilles, de Madaillan, et le capitaine Montluc se mirent devant, et le chevalier avec ses six compagnies droit à la ville. Monsieur de Terride, avec sa compagnie et celle de monsieur de Negrepelisse, les soustenoient. Monsieur de Bellegarde et monsieur de Sainctorens, et moy, soustenions monsieur de Terride. Et là nous arriva la compagnie de monsieur de Gramont, et monsieur de Lebe-ron avec les cinq enseignes; je cuide que le meilleur courtaut de toutes nos trouppes n'eust sceu faire plus grand diligence qu'ils firent, car ils ne demeurerent que deux jours à venir depuis Villefranche de Roüergue jusques devant Saincte Foy. Monsieur de Lauzun (1) et le vicomte son fils s'estoient rendus à nous le matin avec quelques gentils-hommes, car je pense que leurs compagnies estoient au camp, et nous asseurerent, pere et fils, que monsieur de Pilles avoit dix-huit cens chevaux, là où il y en avoit trois ou quatre cens bien montez et bien en ordre : le reste estoient arquebuziers à cheval mal montez. Le chevalier descendit de cheval, et print cent arquebuziers, et se mit devant droit à la ville : le reste le suivoit, et messieurs de Fontenilles, de Madaillan, et le capitaine Montluc apres. Et comme il fut aupres de la ville, sortirent quinze ou vingt arquebuziers, qui commencerent d'attaquer l'escarmouche; le chevalier poussa outre, et ceux-cy se r'enfermerent dans la ville. Monsieur de

(1) Gabriel Nompar de Caumont, comte de Lauzun, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Pilles avoit passé ses gens toute la nuict la Dordoigne avec grand desordre, et luy estoit passé au soleil levant, et avoient laissé ces quinze ou vingt arquebuziers dans la ville pour nous amuser, et un grand batteau et un autre petit pour passer la riviere, car aussi il n'en y avoit que ceux-là. Et comme ils furent r'entrez, ils coururent aux batteaux, et passerent à point nommé. Ils desembarquoient à l'heure que le chevalier arriva sur le bord de la riviere, estant passé tout au long de la ville sans trouver personne que les femmes. Et voy-là comme à la verité le tout passa. J'ay esté contrainct escrire ceste faction par le menu et au long, qui ennuyera peut estre le lecteur, pour-ce qu'on m'a dit qu'aucuns avoient fait rapport au Roy, à la Royne et à Monsieur, qu'il n'avoit tenu qu'à moy que je n'avois combattu Pilles : et qui lira ceste faction, il trouvera la verité comme tout est passé, au tesmoignage de tous les capitaines qui y estoient, dont il n'y en a que deux de morts, qui sont messieurs de Terride et de Bellegarde ; et par là on verra s'il a tenu à moy, et n'en veux donner tort à personne, sinon aux mauvais chemins que les compagnies de monsieur de Savignac trouvoient; car, quant ausdits sieurs de Terride et de Bellegarde, ils se gouvernerent plus par la raison de la guerre que non par faute de bonne volonté de se trouver au combat. Monsieur de Chemerault, qui m'avoit porté les lettres de Monsieur, participa à toutes mes depesches, car il vouloit estre de la partie, et me pria de luy faire prester armes et chevaux, ce que je fis, et ne m'abandonna de quinze jours : je m'asseure qu'il portera tousjours tesmoignage que ce que j'escris de ceste fac-

tion est veritable, et qu'il estoit aussi ayse de s'y trouver que homme de la trouppe, et en pensoit porter à Monsieur de meilleures nouvelles qu'il ne fit. Ceux qui sçavent que c'est de la guerre ont souvent experimenté combien il est difficile de combattre un homme qui n'en veut point manger, mesmement quand c'est un soldat ou un capitaine ruzé comme estoit le sieur de Pilles : je croy que c'estoit l'un des meilleurs que les Huguenots eussent. Il sçavoit bien qu'avec nous il ne gaigneroit que des coups; voylà pourquoy il ne sejournoit gueres en ce pays.

Deux jours apres nous fusmes dans Saincte Foy. Monsieur de Terride receut le pouvoir que le Roy luy envoyoit pour aller en Bearn, et se departit de moy : il estoit fort aise de ceste charge, et moy aussi pour l'amour de luy. Je pensois que tout allast mieux. Monsieur de Bellegarde me laissa aussi, et amena avec luy sa compagnie et les dix enseignes de monsieur de Savignac; monsieur de Terride en amena la sienne et celle de monsieur de Negrepelisse : nous demeurasmes monsieur de Sainctorens et moy. Le chevalier mon fils s'en alla avec ses dix enseignes droict en Limousin pour se joindre au camp de Monsieur. Cinq jours apres, Monsieur gaigna la bataille à Jarnac (1), où monsieur le prince de Condé fut tué. Plusieurs pensent que sa mort a allongé nos guerres, mais je croy que, s'il eust vescu, nous eussions veu nos affaires en pire estat, car un prince du sang comme celuy-là, ayant desja ce grand party des Huguenots, eust eu beaucoup plus de creance que monsieur l'Admiral

(1) Le 13 mars 1569.

n'eust. Ce pauvre prince aymoit sa patrie, et avoit pitié du peuple; je l'ay anciennement fort praticqué; ce qui culda estre cause de ma ruine; je l'ay cogneu tousjours fort debonnaire: la jalousie de la grandeur d'autruy l'a perdu, et si en a bien perdu d'autres: cependant il est mort au combat, soustenant une mauvaise querelle devant Dieu et les hommes; c'estoit dommage, car s'il eust esté employé ailleurs, il pouvoit servir à la France. La malheureuse paix qu'on fit faire au roy Henry a causé tous les mal-heurs que nous avons veus; car avoir tant de princes du sang royal et autres princes estrangers, et les tenir sans avoir quelque guerre estrangere, c'est un mauvais conseil: il faut penser ou debattre les autres ou s'entrebattre soy-mesme. Si on pouvoit tousjours vivre en paix, cela seroit bon, et que chacun fist son labourage comme faisoient les Romains en paix; mais cela ne se peut faire. Ainsi, Sire, je dis et soutiens que c'est un mauvais conseil de penser faire la paix, si par mesme moyen vous ne songez à commencer une guerre estrangere. Il ne faut pas renouveller les guerres de la Terre saincte, car nous ne sommes pas si devotieux que les bonnes gens du temps passé; il vaudroit mieux s'exercer comme faict le roy d'Espagne aux nouveaux mondes, et separer ainsi ces princes, envoyant les plus jeunes à l'escolle de Malte; car si ceux-là ne broüillent, rien ne bougera. Que si vous voulez guerroyer vos voisins, renouvellez la querelle du duché de Milan, qui vous appartient de droicte ligne; car il ne se trouvera point par escritures que ceux de la race du roy d'Espagne ayent appartenu à

ceux de Milan : si faictes bien vous par les femmes; le roy d'Espagne ne le tient qu'à titre de force. Vous trouverez aussi qu'un duc d'Anjou, estant extraict de la maison de France et de la propre lignée d'où vous estes, estoit roy de Naples, lequel le roy d'Espagne tient aussi. Le roy vostre ayeul n'a jamais voulu quitter ce droit, et se saisit des terres de monsieur de Savoye, encore qu'il fust son oncle, pour avoir passage asseuré pour entrer dans la duché de Milan. Le roy vostre pere ne print en protection le duc de Parme et les Sienois, que pour avoir le chemin pour reconquerir Naples. Vous estes extrait de ces grands princes magnanimes, vous avez leurs droits. Si Dieu vous donne la paix, vous luy pouvez envoyer la tempeste : vous en aurez meilleur marché que vous ne pensez, car le roy d'Espagne est plus adonné aux negotiations qu'aux armes : il ne ressemble pas son pere; dans cinq ou six ans il sera vieux, et vous en la fleur de vostre aage; il laissera des enfans petits; et puis que le pere n'a esté valeureux en sa jeunesse, il ne faut pas esperer qu'il le soit en sa vieillesse. Que si vous vous sçavez ayder des princes d'Italie, vous les trouverez à vostre devotion, mesmes le duc de Florence, pour les raisons que je pourrois bien dire, l'ayant esprouvé pendant que j'estois lieutenant de Roy en la Toscane : ledit sieur duc n'en dira pas le contraire, il est plus françois qu'espagnol. L'Angleterre ne vous empeschera pas, car il n'y a qu'une femme (1); en Escosse qu'un enfant (2). Bref, rien ne vous doit

(1) Cette femme étoit Elisabeth. — (2) Jacques, depuis roi d'Angleterre.

faire peur. Mais je laisse ce propos pour une autrefois: la mort dudict seigneur prince est cause que j'y suis entré, car je suis françois, et regrette la mort de ces braves princes tuez de nos propres mains, qui nous pourroient servir ailleurs.

Or, pour retourner à mon discours, je demeuray audit lieu de Saincte Foy cinq ou six sepmaines, ayant encor six enseignes de gens de pied, que mon nepveu de Leberon commandoit: j'en envoyay les quatre à Bregerac, et mondit nepveu aussi, afin de desmanteler la ville, comme le Roy et Monsieur m'avoient mandé; mais cela fut mal executé. Quelques jours apres, Monsieur s'approcha, et vint à Montmoreau, où je luy allay baiser les mains, suivy d'une bonne trouppe de noblesse. Mondit seigneur me fit une fort grand chere, me commandant de ne bouger d'aupres de luy: Dieu sçait si j'en fus aise. J'envoyay chez moy chercher mes charrettes, tentes et argent, comme firent aussi tous les gentils-hommes qui estoient avec moy, faisans estat que nous ne bougerions plus de l'armée, car aussi en toute la Guyenne rien n'osoit gronder, et n'y avoit place qui tinst pour les Huguenots, que Montauban. Monsieur partit de Montmoreau, et s'en alla à Villebois.

A peine y eust-il sejourné cinq ou six jours, lesquels nous employasmes à discourir des moyens de faire la guerre, que voicy arriver un gentil-homme que monsieur de Monferrand, gouverneur de Bordeaux, avoit depesché en poste vers mondit seigneur, luy donnant advis qu'une grand partie du camp de monsieur l'Admiral estoit arrivé en Medoc à pied et à cheval,

et que deux compagnies de gens de pied qu'il y tenoit avoient esté contrainctes d'abandonner le passage et se sauver la nuict. Monsieur ne se hasta pas trop de le croire, car nous discourusmes sur le passage. Je luy representay la grand largeur que la riviere a en cet endroit, qu'il falloit toute une marée pour la passer, et un monde de vaisseaux, car une armée méine un grand attirail, d'ailleurs qu'il n'y avoit point d'apparence que monsieur l'Admiral, qui estoit guerrier, s'allast enfourner parmy les landes, en un pays sterille et au delà des rivieres qu'il n'eust jamais repassé. La nuict ensuyvant arriva un autre courrier qui portoit pareil advertissement de la cour de parlement et dudit sieur de Monferrand, encor plus eschauffé que le premier, et faisoit le nombre plus grand : il est vray qu'il escrivoit à mondit seigneur qu'il montoit à cheval pour aller luy-mesme recognoistre. A ce que j'ay entendu, il y alla, mais il n'avoit point de gens de cheval avec luy, sinon quelques arquebusiers à cheval. Et comme il fut à demy lieuë pres du passage, ceux qu'il avoit envoyé devant recognoistre rapporterent que desja estoit passé un grand nombre de gens de cheval, et que les gens de pied commençoient à passer; et estant si mal accompagné, ledict sieur de Monferrand fut contrainct se retirer: d'autre part, le peuple s'enfuyoit tout devers Bordeaux. Ledict sieur de Monferrand depescha encore un autre courrier devers Monsieur, luy donnant les choses pour certaines; qui fut cause que Monsieur m'en r'envoya à mon grand mal-heur, car depuis je n'eus que fascherie et ennuy; et si je n'eusse bougé d'aupres

de Monsieur, tout ce qui m'est advenu ne me fust arrivé, car ou bien je serois mort en luy faisant quelque bon service, ou bien je ne serois pas blessé comme je suis, pour n'en guerir jamais et vivre en extreme langueur. Tout ce mal-heur m'advint pour le deffaut de vingt cinq bons chevaux : que si monsieur de Monferrand les eust eu avec luy, luy-mesme les eust recogneus, n'ayant pas faute de hardiesse, et eust trouvé que ce n'estoit que soixante ou quatre vingts Bearnois et quelques autres des terres de la royne de Navarre, qui alloient en Bearn pour aller ayder à deffendre le pays, dont la moitié furent deffaicts par les chemins vers le Mont de Marsan. Monsieur se ressouviendra, s'il luy plaist, qu'estant à son chevet de lict je luy dis que sur ma vie et mon honneur il estoit impossible que cest advertissement fust du tout veritable, car je sçavois le pays, et que ce pouvoit estre quelque petite trouppe de gens pour Bearn ou Chalosse, car une grand trouppe ne sçauroit passer ny ne s'oseroit hasarder, car il faut qu'ils passent à la file. Mondict sieur me dict lors ces mesmes mots : « Je « voy bien, mon bon homme, que l'envie que vous « avez d'estre pres de moy vous faict dire cela ; croyez « que, quelque part où vous serez, je vous aymeray : peut estre le droit de la guerre me tirera en « Guyenne ; je voudrois faire mon apprentissage en « une si bonne escolle que la vostre. » Je prins congé de son excellence. Voy-là comment il importe fort de recognoistre l'ennemy avant que prendre l'alarme.

Capitaines mes amis, il faut plustost vous hasar-

der d'estre pris et sçavoir le vray, que non pas vous fonder sur le rapport des vilains. Ils ont la peur si avant dans le ventre, qu'il leur semble que tous les buissons sont des esquadrons, et l'asseurent, et cependant fiez vous là: c'est comme quand ils voyent cent escus, il leur semble advis qu'il en y a mille. Envoyez tousjours quelques soldats sans peur, et que plustost ils se hasardent; et si vous voulez faire mieux, allez y vous mesmes. Ainsi ay-je tousjours faict, et m'en suis bien trouvé. Or, comme je fus à Saincte Foy, je fus adverti de la verité, et en donnay advis à mondict sieur, bien marry contre ledit sieur de Monferrand: et pource que rien ne se presentoit pour lors, je me tenois tousjours à Saincte Foy pour estre pres de mondit sieur, afin que quand il me manderoit je fusse en deux ou trois journées à luy. A ce que j'ay sceu depuis, un des principaux qui estoit pres de son excellence luy dict qu'il avoit bien faict de se depestrer de moy; que j'estois fascheux, et que je voulois tousjours commander en quelque part que je fusse: Monsieur mesme m'en fit le conte au siege de La Rochelle. Je n'ay jamais esté si opiniastre que je ne me sois payé de raison; et faut dire pour la verité que je me suis tousjours mieux trouvé de mon conseil que des autres. Il est raisonnable que ces messieurs qui n'ont bonne mine qu'à courir la bague, apprennent de ceux qui ont estudié sous les plus grands docteurs de l'Europe; mais c'est leur coustume, ils ne veulent que personne les contrerolle, et veulent tout gouverner.

Or, ne faisant rien à Saincte Foy, je vins jusques à Agen, où monsieur de Monferrand me manda que le

sieur de La Roche Chalais et le capitaine Chanteyrac estoient dans La Roche avec cent ou six vingts soldats huguenots, qui couroient tout le pays faisant mille maux, de sorte qu'il ne pouvoit venir personne de Sainctonge à Bordeaux; et que si je voulois aller à La Roche, nous serions prou de gens pour faire l'entreprise, et que monsieur de La Vauguyon estoit aux environs de Monpont et Mucidan avec le regiment de monsieur de Sarlabous et trois compagnies de gensdarmes; que si je luy mandois, qu'il seroit volontiers de la partie. Et tout incontinent je m'acheminay à Bordeaux, et secrettement j'advertis monsieur de La Vauguyon par un gentil homme. Tout incontinent il me respondit qu'il seroit volontiers de la partie, et que je luy mandasse le jour qu'il voudroit que je marchasse, et le rendez-vous. Je l'envoyay prier de se rendre à Libourne trois jours apres, qu'estoit un samedy matin, et que monsieur de Monferrand et moy nous nous y rendrions pour arrester ce que nous avions à faire : ce qu'il fit, et moy aussi. Ledict sieur de Monferrand demeura pour ayder à l'artillerie, car il la falloit amener par eauë jusques à Coutras. Nous estions en dispute, car monsieur de La Nouë (1) estoit aupres de Sainct Aulere, appartenant à monsieur de Jarnac, et estoit entre les deux rivieres avec douze enseignes de gens de pied et quatre ou cinq cens chevaux; et estant soldat et vaillant homme comme il est sage s'il y a capitaine en France, ne laisseroit jamais perdre

(1) François de La Noue, dit *Bras de Fer*. Il a laissé des Mémoires qui feront partie de cette Collection. Il commandoit pour les Protestans dans le Poitou, l'Aunis, et la Guyenne.

La Roche sans la secourir, et qu'il n'avoit à passer que la riviere de Sainct Aulere, laquelle en plusieurs lieux se passoit à gué par les gens de cheval, et que les gens de pied auroient passé en quatre heures : et quant à la riviere qui passe dessous La Roche, ils tenoient le pont de Parcou, la ville et tout, où ils avoient garnison ; et qu'il nous falloit resoudre de l'un et de l'autre, ou n'y aller poinct. A la fin nous conclusmes d'attaquer La Roche, et combattre monsieur de La Nouë s'il venoit pour la secourir, et jurasmes, tous ceux qui estions au conseil, de ne descouvrir nostre deliberation. Monsieur de Monferrand s'attendit avec Fredeville le commissaire pour faire embarquer deux canons, et moy je partis le samedy de grand matin, et me rendis à Libourne, où je trouvay monsieur de La Vauguyon arrivé desja le vendredy. Et comme nous estions à ces entrefaictes à Bordeaux sur l'entreprise de La Roche, j'en faisois une autre d'aussi grand importance que celle de La Roche, qu'estoit qu'un capitaine huguenot s'estoit saisi du chasteau de Levignac, qui est à monsieur le marquis de Trans, et y avoit soixante ou quatre vingts soldats dedans, et avoit fermé les ruës du bourg, qui est grand, avec remparts, et la nuict se retiroient tous dans le chasteau; et c'estoit le lieu où Pilles estoit allé surprendre La Mothe-Mongauzy le vieux, et là le tua, et deffit presque toute sa compagnie. Monsieur de Madaillan estoit allé avec moy à Bordeaux, et ma compagnie estoit à Cleyrac et Thonens, et se trouva à la deliberation que nous fismes de l'execution de La Roche; et l'en fis retourner en toute diligence, et escrivis à monsieur de Leberon de se join-

dre ensemble avec quatre compagnies de gens de pied, et qu'ils fissent une grande traicte, et qu'en une nuict qu'ils les enfermassent dedans; à quelque prix que ce fust qu'ils prinsent le chasteau, et les taillassent en pieces, et que de là ils se rendissent en une nuict devant le chasteau de Bridoyre, qui est à monsieur de La Mothe-Gondrin, où il y avoit quatre vingts ou cent autres Huguenots, conduits par un nommé Labaune. C'estoit le lieu où Geoffre, cest insigne voleur qui a fait tant de maux, se retiroit. Aux choses que ce vilain a faictes il a monstré qu'il avoit du cœur et du courage, et qu'il estoit homme d'execution. Je leur manday qu'ils les enfermassent, et assiegeassent le chasteau de si pres qu'il n'en eschappast rien, car dés que j'aurois faict à La Roche, je tournerois tout court avec les canons à eux. Et si monsieur de La Noue nous venoit combattre, qu'il falloit qu'ils abandonnassent tout, et qu'ils vinssent jour et nuict pour se trouver au combat.

Voy-là la charge de messieurs de Leberon et de Madaillan, lesquels enleverent le chasteau. Il est prou fort pour batterie de main, et n'en pouvoient venir à bout, car les ennemis se deffendoient fort et cognoissoient bien que l'on leur feroit une mauvaise guerre, à cause des grandes cruautez et meschancetez qu'ils avoient faict autour de Levignac. Monsieur de Lauzun leur presta une coulevrine, et firent un trou par lequel pouvoit passer deux hommes, et les uns avec les eschelles par le costé de la basse cour, et les autres par le trou donnoient et les emporterent. Il ne se sauva que trois prisonniers, et tout le reste fut mis en pieces;

et la nuict après s'en allerent ceux qui s'estoient saisis du chasteau de Taillecabat, qui est à monsieur de Merville, grand seneschal de Guyenne, ayant entendu comme l'on avoit traité ceux de Levignac. Et nos gens marcherent devant le chasteau de Bridoyre, et trouverent qu'ils estoient sur leur partement de se sauver, et les assiegerent, et par malheur, à cause de la haste l'on n'avoit peu faire marcher vivres pour les soldats. La nuict les gens de pied se commencerent à escarter pour aller chercher des vivres, et les gens de cheval se retirerent en quelque village pour repaistre jusques à la minuict; et ainsi, n'y estant demeuré guere de gens, ceux de dedans, ayant espié leur commodité, la nuict ils sortirent en furie et se sauverent. Nos gens monterent à cheval pour les suyvre, mais incontinent qu'ils furent dehors, ils se separerent comme perdriaux, chacun se retirant à sa maison et par les sentiers. La nuict estoit obscure, qui favorisoit leur fuitte; et ainsi de ceste trouppe n'en fut tué que trois ou quatre. Dieu sçait, quand je le sceus, si j'en fus en colere, et si je leur escrivis qu'ils monstroient bien qu'ils n'avoient pas retenu ce que je leur avois appris.

Or, quant à nostre entreprise de La Roche Chalais, le dimanche au soir monsieur de Monferrand se rendit avec l'artillerie à Coutras, comme aussi je fis. Monsieur de La Vauguyon devoit prendre son chemin droict à Parcou, là où est le pont, et regarder s'il pourroit prendre la ville à son arrivée, et se faire maistre du pont, et mettre les gens de cheval de l'autre costé, qui iroient courir vers Sainct Aulere, pour entendre

nouvelles de monsieur de La Nouë, et pour sçavoir s'il feroit semblant de venir à nous. Or de La Roche jusques audict Parcou n'y a que deux lieuës; nous faisions estat d'estre en deux heures ensemble, car il y a beau chemin. Et comme nous nous despartismes le samedy mesmes, monsieur de La Vauguyon s'en va pour faire avancer ses gens, cheminant jour et nuict. Et moy je fus le dimanche de grand matin à Coutras, où je trouvay monsieur de Gironde, gouverneur de Fronsac, qui estoit de nostre entreprinse et du conseil que j'avois tenu à Bordeaux. Ayant prest tout le charroy qu'il nous falloit, et monsieur de Monferrand estant arrivé le dimanche au soir, je ne le laissay sejourner que trois heures, et l'envoyay toute la nuict pour estre devant le jour à La Roche, pour les enfermer dedans, ce qu'il fit; et monsieur de Gironde et moy nous attendismes à faire atteler l'artillerie, et apres l'avoir faicte acheminer, j'y laissay ledict sieur de Gironde avec Fredeville et quelques cent pionniers que ledict sieur de Gironde m'avoit apresté. Cependant je partis environ la minuict, et fus au poinct du jour à un quart de lieuë de La Roche, où je trouvay monsieur de La Vauguyon, qui y estoit arrivé à la minuict, et avoit envoyé quinze ou seize chevaux des siens devant le chasteau, lesquels incontinent furent de retour où nous estions, et nous dirent qu'ils avoient trouvé les gens de cheval des ennemis dehors, qui les avoient chargez. Chanteyrac ne se voulut point enfermer dans le chasteau, ains alla au long de la muraille de la basse cour, et gaigna le passage du moulin, et se mit dans un batteau, et, à la faveur

de dix ou douze soldats qui tenoient bon dans le moulin, il passa la riviere faisant marcher les chevaux, les tenant par la bride. Monsieur de La Roche ne print pas ce chemin, ains s'en retourna dans le chasteau avec six ou sept chevaux; et comme il veit que ces coureurs de monsieur de La Vauguyon s'enfuyoyent, et que Chanteyrac l'avoit abandonné, il cuida sortir dehors pour se sauver, et desja estoient la pluspart dans la basse cour; mais monsieur de Montferrand arriva et le chargea, le contraignant de se retirer dans le chasteau: il gaigna la basse cour, et y mit force gens dedans, puis alla combattre les moulins qui se deffendoient fort, mais à la fin ils les prindrent et mirent en pieces ceux de dedans. Il me donna advis de tout. Monsieur de La Vauguyon et moy desjeunions, et incontinent ledict sieur de La Vauguyon s'en alla au devant de ses gens pour aller droict à la ville; et arrestasmes qu'il m'envoyeroit trois compagnies du regiment de monsieur de Sarlabous, pour m'ayder à donner l'assaut. Et ainsi s'en alla à son entreprise de Parcou, et moy je m'acheminay devant La Roche, estant desja adverty que l'artillerie estoit à demy lieuë pres de nous, qui ne peust arriver à La Roche qu'il ne fust midy, à cause du mauvais chemin qu'il y avoit. Monsieur de La Vauguyon entra dans la ville, car les ennemis s'estoient retirez aux moulins qui sont sur le pont: ses gens les forcerent et gaignerent le pont, et par ainsi tout fut gaigné, et la nuict je fis mes approches et mis mon artillerie en batterie. Le sieur de La Roche, à la pointe du jour, voulut parlementer avec monsieur de Monferrand, et

pource qu'il est son parent, et jeune gentil-homme, ne le voulut laisser retirer dedans, ains le retint. Et comme les autres veirent l'artillerie preste à tirer, ils commencerent à crier qu'ils se vouloient rendre : voyant qu'on ne les vouloit poinct escouter, ils dirent qu'ils se rendroient à nostre discretion. Le gouverneur de Fronsac et les Huguenots mesmes, qui estoient de Coutras, et qui estoient venus avec nous, crioient qu'on ne les prinst poinct à mercy, car c'estoient libertins et gens sans religion, et sur tout qu'il y en avoit un, nommé Brusquin, qui avoit tué plus de quatre vingts hommes, la pluspart laboureurs et gens des champs. Il fut question de sortir : ledict sieur de La Roche me demanda un sien laquay, son valet de chambre et son cuisinier, ce que luy fut accordé, et les tirasmes hors de la trouppe. Monsieur de Monferrand se mit dans le chasteau, avec dix ou douze hommes, afin qu'il ne fust pillé. Je recommanday ces gens-là aux soldats : ils furent accoustrez selon la vie qu'ils avoient menée, car il n'en eschappa un seul que ceux que j'ay nommez. Ce Brusquin mesme, que les Huguenots crioient tant qu'il fust tué, s'empoigna à ma jambe, car j'estois à cheval, ayant cinq ou six sur luy; j'eus prou affaire à m'en demesler, et bien peu s'en fallut que je ne fusse blessé. Et luy fut trouvé un roolle dans ses chausses de cent dix sept hommes qu'il avoit tué, y ayant en escrit un tel, prestre; un tel, laboureur; un tel, moyne; un tel, marchant, et les consignoit tous de quel art ils estoient. Comme cela fut leu, les soldats tournerent à luy et luy donnerent deux cens coups d'espée, encores qu'il

fust desja mort. Monsieur de La Vauguyon arriva sur l'execution : un s'enfuyant le chocqua luy et son cheval, si roide, que presque le destourna hors du chemin; mais il estoit suivy de si pres qu'il n'alla pas guere loing. L'on me dit que ces gens estoient revenus devers Sainct Aulaye, et qu'ils avoient parlé avec monsieur de Jarnac, qui leur avoit dict que monsieur de La Nouë se retiroit vers La Roche Chalais; qui fut cause que nous arrestasmes qu'il se retireroit de là où il estoit party, et que monsieur de Monferrand et moy nous en irions amener l'artillerie droict à Bridoyre. J'arrestay avec eux, qu'encores que monsieur de La Roche m'appartinst et fust mon prisonnier, pour estre chef de l'entreprinse, je voulois que tous trois partissions sa rançon, comme nous avons faict, et fut mis à la fin à six mil escus, dequoy chacun de nous trois en a tiré deux mil.

Estant arrivé à Libourne, je fis passer l'artillerie contremont la riviere, qui alloit jour et nuict, car nous avions force gens pour tirer la corde du batteau. Et comme l'artillerie fut aupres de Castillon, qui est à monsieur le marquis de Villars, arriva un homme que monsieur de Madaillan m'envoyoit pour m'advertir que les ennemis de Bridoyre s'estoient sauvez ; dequoy je fus aussi marry que de nouvelles qu'on eut sceu apporter, car ma deliberation estoit de ne leur faire pas mieux qu'aux autres. Et fit-on tourner l'artillerie contre-bas la riviere, tirant droict à Bordeaux : et là laissasmes le capitaine Mabrun avec trois ou quatre compagnies, pour l'en ramener à Bordeaux ; et monsieur de Monferrand et moy nous en allasmes devant

audit Bordeaux. Le jour apres estre arrivé, j'allay au palais pour prendre congé de la cour, pour ce que je m'en voulois retourner en ces quartiers, pour estre plus pres de Monsieur s'il me mandoit. Monsieur le president de Roffignac me fit les remerciemens de la part de toute la cour, parce que nostre petite guerre avoit asseuré les chemins devers Sainctonge, de sorte que tout le monde pourroit aller et venir de Bordeaux en France seurement; d'autre part, je les avois mis en seureté du costé de la Dordoigne ayant le chasteau de Bridoyre, et du costé de la Garonne ayant pris Levignac, Taillecabat et Pardaillan, parce que de ces costez ne pouvoient venir vivres ne hommes à Bordeaux, sinon du costé de Gascogne. Voyla le succes des entreprises que nous fismes en cinq ou six jours, qui ne cousterent pas un teston au Roy, et à messieurs de la cour encore moins. Que si messieurs de la ville de Bordeaux m'eussent tenu ce qu'ils m'avoient promis, j'eusse gagé ma teste que j'eusse fait donner à Blaye de cul à terre; et n'y voulois que huit jours, pourveu que monsieur le baron de La Garde me fust demeuré pour assaillir par mer; et me voulus obliger à leur rendre les trente mille francs que je leur demandois pour payer les gens de pied, les frais de l'artillerie et les pionniers, si je ne l'emportois. Et comme je vis qu'ils ne vouloient entrer là, je leur presentay douze mil francs en prest, pour un an, sans en vouloir aucun interest; monsieur de Valance mon frere leur en prestoit deux mille : bref, la cour de parlement estoit fort eschauffée en ceste entreprinse; mais depuis qu'il se parloit qu'il falloit que tous y ay-

dassent il ne s'en parloit plus. Ces gens de robbe longue sont de fascheuse desserre, et nous battent tousjours de leurs privileges. Je veux maintenant, au tesmoignage des plus grandz et gens de bien de Bordeaux, qu'ils furent cause que cette entreprinse ne s'executa; car, comme les gens de la ville virent qu'ils ne vouloient fournir deniers, ils ne le voulurent aussi faire, disans que la cour de parlement tenoit autant ou plus de richesses que la moitié de la ville; et par deux fois me firent aller là, m'asseurant que dés qu'ils me verroient que tout seroit prest. Et quand j'y estois, je les trouvois si longs de me tenir ce qu'ils me promettoient, qu'il m'en falloit retourner; et croy qu'ils eussent voulu que j'eusse faict l'execution à mes despens, et que le profit et utilité leur en fust revenu : et neantmoins, aux offres que je leur faisois, chacun peut bien cognoistre que je m'y voulois tenir du mien propre. Je faisois toute la despence pour tous les gentils-hommes qui me faisoient cest honneur de me suivre, sans que je voulusse que la ville m'en deffrayast d'un poulet. Et voylà l'occasion à la verité pourquoy l'entreprinse de Blaye ne se fit. Je m'asseure qu'il n'y avoit rien en Guyenne qui me peust empescher d'en venir à bout. Lorsque Des Rois la trahit, je l'avois recognue : ce n'est pas une si mauvaise beste qu'on la faict. D'avantage en ce temps les Huguenots ne levoient gueres la teste, et la Guyenne estoit assez paisible; tous ceux qui estoient capables de porter les armes s'en allerent au gros, pres de monsieur l'Admiral, qui apres la mort de monsieur le Prince se fit declarer chef, ne luy servant monsieur

le prince de Navarre (1) que d'ombre seulement. C'est pourtant cela qui a tant soustenu ledict sieur l'Admiral et son party, car un prince du sang peut beaucoup, encor qu'il fust bien jeune, et le fils de feu monsieur le prince de Condé aussi : ce fut une bonne fortune pour luy ; sans eux il ne l'eust pas faicte si longue.

(1) La reine de Navarre avoit amené au camp le jeune Henri son fils (depuis Henri IV), âgé de seize ans, et le fils du prince de Condé. Le prince de Navarre, qu'on appeloit alors le prince de Béarn, fut proclamé chef du parti protestant. L'amiral conserva le commandement comme lieutenant de Henri, et l'armée protestante prit le titre d'armée des Princes.

# COMMENTAIRES

DE

# MESSIRE BLAISE DE MONTLUC,

MARESCHAL DE FRANCE.

## LIVRE SEPTIESME.

[1569] Puis que j'ay entrepris laisser ma vie à la posterité, et escrire tout ce que j'ay faict de bien et de mal depuis tant d'années que j'ay porté les armes pour le service des roys mes maistres, je ne veux laisser rien en arriere; et encor que ce ne soient pas des conquestes de Naples ou Milan, je ne les veux pourtant obmettre, car tel les lira qui en fera son profit; et les capitaines et gens de guerre peuvent faire leur apprentissage aux petits faits d'armes, car c'est par là qu'ils commencent leur leçon. Ceux qui ont aussi le gouvernement des provinces en main pourront, par ce que j'ay fait, prendre exemple au bien, s'il en y a, et laisser le mal. J'avois si bien roigné les aisles aux Huguenots, qu'ils ne pouvoient faire grand cas en la Guyenne, ny faire que de bien legeres entreprises, et

moy par consequent ne pouvois aussi que faire ces petites conquestes, ayant d'ailleurs envoyé beaucoup de forces en l'armée de Monseigneur, et reservant l'argent pour son secours. Une autre raison me contrainct à cotter ces particularitez, c'est afin que si le Roy prend la peine de voir mon livre (je croy qu'il en lit de pires), que Sa Majesté voye combien ceux-là ont parlé contre la verité, qui ont dit qu'à present je n'avois soucy si ce n'est de vivre en repos chez moy. O qu'ils me cognoissent mal! Si j'eusse eu les moyens que je desirois, et qu'on me pouvoit donner, et qu'on m'eust laissé faire sans apporter les empeschemens que les edits ont faict, j'eusse bien gardé les Huguenots de grener en Guyenne, et croy que j'en eusse osté la semence.

Or, pour suyvre le fil de mon discours et escrire au vray ce qui a causé la ruyne de ceste pauvre Guyenne, je vous diray que, quelque temps apres ces entreprises executées, Monsieur m'envoya une lettre contenant ces mots : *Monsieur de Montluc, monsieur le mareschal Danvile a esté icy : il s'en va en son gouvernement pour executer quelques entreprises qu'il y a; je vous prie, s'il a besoin de quelque chose de vostre gouvernement, luy en ayder en ce que vous pourrez.* Ceste lettre me fut renduë à Saincte Foy : il y en avoit une autre au sieur de Sainctorens, afin qu'il se rendist en l'armée avec sa compagnie; et c'estoit pource qu'il avoit donné congé à monsieur de Fontenilles de se venir rafraischir et rassembler la sienne : et depuis me manda que je retinsse celle de monsieur de Fontenilles aupres de moy, sans abandonner le pays, et que j'eusse bien le cœur à Bordeaux, favorisant monsieur de Ter-

ride de ce que je pourrois en la conqueste de Bearn, et quant à luy, il descendoit vers Poictou.

Cela me fut une dure nouvelle, encore que je fusse bien aise de la venuë de monsieur le mareschal Danville; et veux que Dieu ne m'aide jamais si je ne fus aussi aise de cela comme presque si Monsieur mesmes y fust venu; et me sembloit que les Huguenots en Languedoc et Guyenne ne dureroient pas deux mois devant nous. Ledict sieur mareschal demeura quelques jours par les chemins.

Estant arrivé en Auvergne, il me depescha un courrier, m'advertissant de sa venuë, et qu'il estoit bien ayse de venir faire la guerre de pardeça, tant pour l'ayse qu'il avoit de m'y trouver, que pour l'esperance qu'il avoit que nous ferions quelque chose de bon en ce pays de Guyenne et Languedoc, et qu'il s'en venoit par Albigeois droict à Thoulouse. Je luy renvoyay son homme, et le priay de ne prendre point ce chemin, mais qu'il vinst à Rhodés et en Quercy, et que je luy irois au devant à Cahors; que le comte de Mongommery estoit arrivé vers Castres, qui commençoit d'assembler des gens, et qu'il ne pouvoit passer par là qu'il ne passast par le milieu des forces des ennemis. Je n'eus responce de luy qu'il ne fust à Thoulouse, et me depescha un courrier m'advertissant de son arrivée, et me mandoit qu'il estoit passé à la barbe des ennemis, et qu'ils ne s'estoient point monstrez pour luy empescher son chemin. Je fus fort ayse d'entendre son arrivée en seureté et santé. Et par sa lettre me prioit que nous nous vissions, afin de prendre une bonne resolution ensemble pour faire un grand service au Roy, et qu'il ne vouloit rien faire sans mon conseil.

Une defluxion m'estoit tombée sur un tetin; je fus contrainct le faire percer en deux lieux et y mettre deux tentes, et n'y pouvois endurer seulement la chemise. Et comme la fureur du mal me fut un peu passée, et la fievre que le mal me donnoit, je me mis en chemin, ne pouvant faire que trois lieuës le jour au plus, avec grandissime douleur. Ceux qui liront ma vie pourront veoir de combien de sorte de maux j'ay esté assailly; et neantmoins je n'ay jamais pour cela esté oisif ni retif aux commandemens de mes maistres ou en ma charge. Cela n'est pas seant à un guerrier de croupir dans le lict pour un peu de mal. Or le Roy ni la Royne ne m'escrivirent jamais que je luy obeisse, ne mesme par la lettre qu'il m'escrivit; neantmoins, pour l'amitié que je luy portois et affection que toute ma vie je luy avois voüée de ma propre volonté, je luy allay offrir de luy obeyr, et en son particulier luy faire service. Je le trouvay qu'il avoit quelque peu de fiebvre (1), et demeuray deux jours à Thoulouse aupres de luy, estant bien mieux accompagné pour lors qu'il n'estoit, car j'avois avec moy soixante ou soixante-dix gentilshommes. Nous arrestasmes que je m'en viendrois à Agen faire tenir les estats de la Guyenne, et sçavoir combien de gens ce pays voudroit soudoyer. Je luy

(1) Montluc ne se plaint point ici de l'accueil que lui fit le maréchal d'Anville; cependant voici ce que dit La Faille à ce sujet: « Montluc, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes, s'étant « rendu le matin à l'archevêché pour saluer ce gouverneur, celui-ci, « sous prétexte d'une feinte indisposition, lui envoya dire par un de « ses domestiques qu'il le prioit de l'excuser s'il n'étoit pas en état de « parler à lui de tout le matin. J'ai tiré ce fait, ajoute-t-il, de nos An« nales de l'Hôtel-de-Ville, qui n'en disent autre chose, si ce n'est que « cela fit éclat dans la ville. » (*Annales de Toulouse.*)

donnay asseurance que la Guyenne fourniroit argent pour payer mil ou douze cens arquebusiers, pourveu aussi que quand monsieur le mareschal auroit pris une ville en Languedoc, il en vinst attaquer une en Guyenne, ce que je leur promis que ledit sieur mareschal feroit; mais je contois sans l'hoste. Je dressay promptement les compagnies de mil arquebusiers, et fis eslection des meilleurs capitaines qui pour lors fussent dans le pays. Les estats baillerent la charge de recevoir l'argent à de Naux, fils de la maison de Nort d'Agen. Nous arrestasmes d'estre prests le premier jour d'aoust pour nous mettre en campagne. Sur ces entrefaictes se passerent deux ou trois mois, pendant lesquels monsieur de Terride estoit tousjours à son pris faict (1) devant Navarreins; et quant à moy, je tenois la ville pour prinse, car nous avions tousjours nouvelles qu'il n'y entroit point de vivres, et qu'ils commençoient à patir. D'autre part je considerois que tous les gens que le comte de Mongommery avoit amené n'estoient que soixante ou soixante dix chevaux, et qu'il n'auroit autres forces que celle des vicontes, lesquels je ne craignois pas beaucoup, pour-ce qu'avec peu de gens je leur faisois teste, de sorte qu'ils n'osoient rien entreprendre. En Quercy, monsieur de La Chapelle Lozieres leur faisoit teste; en Rouergue, monsieur de Cornusson et ses enfans, et monsieur de Sainct Vensa (2) en faisoit le semblable; monsieur de Bellegarde aussi vers Thoulouse: bref, ils estoient tenus de si court que rien plus. Apres je considerois que nous avions beau-

(1) *En être toujours à son pris fait* : expression proverbiale qui signifie *ne pas quitter prise*. — (2) C'est le même probablement que celui que Montluc a déjà désigné sous le nom de Saint-Bensa.

coup de compagnies de gens-darmes dans le pays : je ne faisois jamais estat que Mongommery assemblast des gens pour secourir Navarreins; car il falloit qu'il passast à Verdun, ou en deux jours j'estois sur le passage, et avois de si bonnes espies, que j'estois bien asseuré d'estre adverty incontinent qu'il arriveroit à Montauban, ou qu'il passeroit où il alla passer, qui est à Sainct Gaudens. D'autre part aussi je considerois qu'en ce quartier-là il y avoit sept ou huict compagnies de gens-darmes, qui estoient les deux Bellegardes, d'Arne, de Gramond, de Sarlaboust, celle du comte de Candalle et de monsieur de Lauzun, les dix compagnies de monsieur de Savignac. Tout le monde ne m'eust sceu mettre en teste que le comte de Mongommery fust venu pour secourir Bearn : voy-là comment quelquefois avec la raison on se trompe; ains je pensois que ce fust pour deffendre le pays qu'il tenoit en Languedoc et Guyenne. D'autre part le bruit couroit que les vicomtes ne se vouloient obeyr l'un l'autre, qui me faisoit penser que sa venuë estoit plus pour cela que pour Bearn : et à la verité il y avoit de l'apparence; mais les Huguenots ont eu tousjours cela, qu'ils ont esté plus secrets que nous : ils ne se descouvrent gueres, voilà pourquoy leurs entreprises ne font gueres faux feu. Aussi ce comte de Mongommery monstra bien qu'il estoit advisé et sage. C'estoit luy qui fut cause du plus grand mal-heur qui advinst il y a cinq cens ans en ce pauvre royaume, car il tua mon bon maistre le roy Henry à la fleur de son aage, courant en lice contre luy. Cet homme a causé la ruyne de la Guyenne, et a remis sus les Huguenots, comme il sera dit en son lieu.

Vous, lieutenans de Roy, sur qui toute la province repose, pesez combien la faute que je fis, et non pas moy tout seul, mais de plus grands que moy, sur ceste venuë du comte de Mongommery; considerez mieux toutes choses quand vous vous trouverez en mesme, et prenez tout au pis, afin d'y pourvoir mieux que nous ne fismes. Monsieur le mareschal Danville sçait bien, quand nous estions à Thoulouse, que tous d'un accord nous pensions que ce comte ne fust pas venu pour l'effect qu'il monstra par apres: nous avions des raisons tresbelles pour excuser ceste faute, et moy plus que tous, comme le discours suivant monstrera à ceux qui le voudront sçavoir; mais cest homme, estranger en un pays où il n'avoit pas esté, monstra qu'il avoit de bons amis, et peut estre parmy nous: les Huguenots ont tousjours esté plus fins et ruzez que nous. Il faut confesser franchement qu'une des plus grandes fautes qui se sont faites en toutes les guerres, est celle qui fut faite-là. Je sçay bien qu'on en a parlé diversement, et que la royne de Navarre avoit gaigné des gens pour ce faire: je sçay bien que ce n'est pas moy. Je croy que monsieur le mareschal Danville en dira le mesme: il est trop bon serviteur du Roy. A mon depart de Thoulouse je parlay à part à deux des premiers capitouls, et leur dis plusieurs choses, afin de les faire entendre à leur corps de ville, sur le fait de nostre guerre: ces gens estoient de bonne volonté, mais ce n'est pas tout. Il faut que j'escrive en passant une chose que j'ay tousjours dite, et diray tant que je vivray, que la noblesse s'est fait grand tort et dommage de desdaigner ainsi les charges de villes, principallement des capitales, comme Thoulouse et

Bordeaux. Je sçay bien que de mon premier aage j'oyois dire que des gentils-hommes et seigneurs de bonne maison acceptoient la charge de capitouls à Thoulouse, et de jurats à Bordeaux, mais encore plus à Thoulouse; car, refusant ces charges ou les laissant prendre, les gens de ville s'emparent de l'auctorité, et quand nous arrivons, il les faut bonneter (1) et leur faire la cour: c'a esté un mauvais advis à ceux qui en sont premierement cause. Pleust à Dieu que, comme en Espagne, nous eussions tousjours logé dans les villes! nous en serions plus riches, et si aurions plus d'auctorité. Nous avons la clef des champs et eux des villes, et cependant il faut que nous passions par leurs mains, et que pour le moindre affaire nous allions avec beaucoup de peine trotter par les villes. Pour retourner à mes capitouls, s'ils eussent esté gens qui eussent veu quelque chose aux instructions que je leur donnay, ils m'eussent peu donner un bon advis: ce n'est pas en cela seulement que j'ay recogneu ceste faute, mais en plusieurs autres choses; et si les gentil-hommes catholiques vouloient faire introduire ceste coustume de prendre la charge des villes, ils y trouveroient du proffit, et verroient en peu de temps que tout iroit mieux. Achevons nostre compte.

Je fus adverty du quartier de Thoulouse que ledit comte se renforçoit de gens de pied et de cheval, et qu'il faisoit son assemblée à Castres et à Gaillac; mais pour cela jamais je ne changeay d'opinion. Je confesse que Dieu nous ostoit le sens, jusques à ce que, huict ou dix jours avant qu'il se mist aux champs, monsieur de Sainct Germain m'estant venu voir à

(1) *Bonneter* : ôter le bonnet, saluer.

Agen pour quelques affaires que nous avions ensemble, me dit et asseura que l'assemblée que Mongommery faisoit c'estoit pour passer en Bearn. Je debattis avec luy le contraire, et que ledict Mongommery sçavoit bien que les forces de monsieur le mareschal Danville estoient presque prestes, et que dans huict ou dix jours j'estois prest, esperant d'estre dans douze jours aupres de luy. Ledict sieur de Sainct Germain me respondit que je ne l'estimasse jamais bon serviteur du Roy si le comte de Mongommery ne passoit en Bearn, et qu'il passeroit la riviere à Verdun, ou bien vers la source contre mont; la grande asseurance qu'il m'en donnoit me fit mettre en opinion que j'en devois advertir monsieur de Terride, ce que je fis en poste: et ayant promené en ma teste le tout, je pensay qu'il y avoit de l'apparence; et cependant je priay ledit sieur de Sainct Germain d'aller à Thoulouse le dire à monsieur le mareschal. Il me respondit qu'il ne pensoit point que monsieur le mareschal n'en fust adverty, attendu que les assemblées du comte de Mongommery se faisoient à sept ou huict lieuës de Thoulouse. Je luy fis grande instance et priere d'y vouloir aller; à la fin il le m'accorda, encores qu'il se trouvast bien fasché d'un mal de reins qu'il a encores. Et ce neantmoins, j'en escrivis à monsieur le mareschal, et ne luy nommois point par ma lettre ledict sieur de Sainct-Germain, sinon qu'un gentil-homme chevalier de l'Ordre, qu'il cognoissoit bien, et qui estoit fort bon serviteur du Roy, alloit devers luy pour luy dire quelque chose qui concernoit le service de Sa Majesté, le suppliant d'adjouster foy à ce qu'il luy diroit. Ledit sieur de Sainct Germain ne fut pas si tost à Thou-

louse comme mon messager, car monsieur le mareschal m'escrivit que le chevalier de l'Ordre qui devoit aller parler à luy, comme je luy avois escrit, n'estoit encores arrivé, mais s'il y venoit, il entendroit ce qu'il vouloit dire, et qu'il me donneroit advis de ce qu'il luy sembleroit, selon le propos qu'il luy tiendroit. Quatre ou cinq jours apres, monsieur de Sainct Germain m'escrivit qu'il avoit parlé à monsieur le mareschal, et qu'il luy avoit semblé qu'il avoit advertissement d'ailleurs que de luy, qu'il y adjoustoit, à son advis, plus de foy qu'au sien, mais qu'il me souvinst de ce qu'il m'en avoit dit, et que je le verrois bien tost. Je donnois tousjours advis à monsieur de Sainct Girons qui estoit au Mas de Verdun, gouverneur de la place, qui est frere du sieur de La Garde, qui de present est chevalier de l'Ordre et de la maison du Roy, qu'il se tinst bien sur ses gardes, et que si les ennemis faisoient semblant de vouloir passer la riviere, qu'il m'en advertist, et que je serois dans un jour et demy à luy. Il me respondit qu'il me donneroit trois jours de terme; que ceux de Grenade et du Mas de Verdun avoient commandement de s'entresecourir les uns les autres, et de rompre les gués et passages: ce qui estoit advancé audit Mas de Verdun, où ledit sieur mareschal estoit. Or j'avois baillé la charge du pays de Comenge jusques aux monts Pirenées à monsieur de Bellegarde, et luy avois baillé autant de puissance de commander en ces quartiers là comme moy-mesme, ayant tousjours fort bien fait en tout ce qui s'estoit presenté, battu et repoussé les ennemis avecques les gens de monsieur de Savignac, sa compagnie et les gentils-hommes de Comenge, là où

il avoit fort bon credit, et estoit bien suivy de la noblesse, pour-ce qu'il estoit un brave gentil-homme et vieux capitaine.

Je receu responce de monsieur de Terride, par laquelle il me mandoit qu'il n'avoit pas grand crainte du comte de Mongommery ny de ses forces, et qu'il estoit suffisant pour les combattre. Celuy que j'y avois envoyé estoit soldat, qui me dit que, quelque chose que monsieur de Terride me mandast, il n'avoit pas tant de gens qu'il pensoit, et qu'il avoit là entendu des capitaines et soldats que les ennemis ne faisoient gueres jamais sortie que les nostres ne fussent battus. Et ne tarda pas trois jours au plus que je receuz une lettre de monsieur de Fontenilles, là où il disoit: *Je vous envoye une lettre que m'a escrit monsieur de Noé, mon lieutenant, par laquelle verrez que le comte de Montgommery est desja sur la Save, et qu'il prend le chemin vers Sainct Gaudens, là où il fait estat de passer la Garonne avec son camp.* La lettre dudit sieur Noé (1) portoit: *Monsieur, je vous advertis que le comte de Montgommery a passé la Save et la Riege, et aujourd'huy il disne à la maison du vicomte de Caumont, mon beau-frere; en tout ce pays ne se monstre personne pour luy empescher le passage de la Garonne: et en advertissez en toute diligence monsieur de Montluc.* Je ne fus oncques en ma vie si

(1) Le 21 juillet 1569, le Roi envoya des pouvoirs à Montluc « pour « offrir à messire Roger de Noé le collier de son ordre, et lui faire en« tendre et déclarer que ce qui a mû le Roi et les autres chevaliers du« dit ordre à l'appeler en cette compagnie, a été la renommée de ses « grands et vertueux mérites et vaillances. » (*Hist. des grands officiers*, tom. VIII.)

esbahy de chose qui me soit venuë devant, et commençay à juger en mon esprit que cecy devoit estre quelque grand mal-heur qui nous devoit advenir, cognoissant bien monsieur le mareschal Danville, messieurs de Joyeuse et de Bellegarde qui estoient pres de luy, et plusieurs autres capitaines qui n'avoient point faute de hardiesse, d'experience ny de bonne volonté, et qu'il falloit penser que Dieu vouloit envoyer à monsieur de Terride un mal-heur. J'avois la compagnie de monsieur de Gondrin à Monsegur en Basadois, la moitié de la mienne à Nerac, et l'autre à Monflanquin, celle de monsieur de Fontenilles à Moissac; lequel de Fontenilles courut audit Moissac, estant bien certain que je le manderois bien tost. Et promptement je fis quatre depesches, l'une à monsieur de Terride, par laquelle je le priois de se lever de devant Navarreins, et se retirer vers Orthez et Sainct Sever, et qu'il avoit l'ennemy sur les bras; le priant de se souvenir des diligences que nous faisions en Piedmont lors que nous estions ensemble, et que je craignois que les forces de monsieur le mareschal n'estoient encores prestes pour promptement l'aller secourir, me craignant qu'avant que ma lettre fust à luy il auroit les ennemis sur les bras, et qu'il ne se devoit obliger à une retraicte, ny moins à une bataille, attendu que ses gens estoient tous harassez de peine, et les ennemis venoient à luy tous frais. J'en fis une autre à monsieur de Fontenilles pour le faire marcher, une autre au baron de Gondrin à Monsegur, et l'autre à monsieur de Madaillan, mon lieutenant, et que je m'en allois devant vers l'Isle en Jordan si les ennemis n'avoient encores passé la ri-

viere, et que, s'ils l'avoient passée, je prendrois le chemin d'Aire, et que jour et nuict ils me suivissent: il estoit desja nuict. Et le matin au poinct du jour, quand j'eu desparty les messagers, je partis et m'en allay à Lectoure, et de-là depeschay à monsieur le mareschal, l'advertissant que je m'en allois droit à luy avecques cinq enseignes; toutes-fois, que si les ennemis avoient passé la riviere, que j'estois d'opinion que nous les suivissions, et que de ma part, s'ils estoient acheminez desja vers Bearn, je prendrois mon chemin droit à Aire, le suppliant n'attendre personne, car incontinent qu'il seroit hors de Thoulouse, tout le monde iroit apres luy, cognoissant bien le naturel des gens de ce pays: je les avois assez pratiquez, et m'asseure qu'il en fust advenu ainsi; maintesfois ay-je party, moy trentiesme, qu'à la seconde journée je trouvois toute la noblesse pres de moy. Je n'arrestay que ce jour-là à Lectoure; et, comme je veux que Dieu m'aide, quand je partis d'Agen je n'avois qu'un gentil-homme vieux avec moy, nommé monsieur de Lizac, et mes serviteurs; mais le lendemain matin il s'en rendit pres de moy plus de trente; et allay coucher à Cauze, et le lendemain je n'allay que jusques à Nogarol, pour attendre les compagnies de gens-d'armes et cinq enseignes de gens de pied que j'avois pres de moy, que le capitaine Castella commandoit, pour-ce que j'avois envoyé mon nepveu de Leberon dans Libourne, à cause que le Roy m'avoit escrit que j'allasse me jetter dedans, et que Sa Majesté avoit esté advertie que les ennemis s'en vouloient emparer; lequel commandement m'estoit venu au temps que j'avois adverty monsieur de Terride, et n'estois voulu

aller audit Libourne, afin de me trouver aupres de monsieur le mareschal, pour aller secourir ledit sieur de Terride ou combattre Mongommery sur le chemin. Estant arrivé à Aire, nous nous trouvasmes plus de six-vingts gentils-hommes, et arriverent aussi tost que nous les cinq compagnies de gens de pied. Le matin arriva toute ma compagnie d'un costé, et par les Landes à mesme heure m'arriva le baron de Gondrin, qui le jour devant avoit fait neuf lieuës, et ma compagnie sept; et le soir arriva monsieur de Fontenilles. Et ainsi que je montois à cheval à Nogarol, le messager que j'avois depesché de Lectoure en hors vers monsieur le mareschal, arriva, qui m'apporta la responce du sieur mareschal, par laquelle me mandoit que, puis que Mongommery avoit desja passé la Garonne, il luy sembloit qu'il ne feroit rien d'aller apres luy, et qu'il avoit donné advis à monsieur de Terride, dés que le comte de Mongommery s'achemina au long des rivieres, de prendre garde à soy, et que ledit Mongommery l'alloit attaquer; lequel luy avoit fait responce qu'il estoit assez fort pour combattre Mongommery, et qu'il n'abandonneroit pas le siege, qui estoit la mesme responce que ledit sieur de Terride avoit fait aussi à moy. En outre me mandoit ledit sieur mareschal qu'il alloit battre un chasteau qui estoit pres de Lavaur, nommé Figeac, attendant que les gens de pied qui venoient de Languedoc luy fussent arrivez, que le sieur de Sainct Geran de La Guiche (1) commandoit.

Incontinent que j'euz mis pied à terre à Aire, je

(1) Claude de Saint-Géran de la Guiche, fils de Gabriel de la Guiche, dont on a parlé ci-dessus. Il fut chevalier de l'ordre du Roi. Mort en 1592.

depeschay vers ledit sieur mareschal le capitaine Mausan, qui estoit mareschal de logis de la compagnie de monsieur de Gramond, et s'estoit mis n'avoit gueres de la mienne; et par luy le priois de laisser toutes entreprinses, et que, ayant combattu Mongommery, il n'y demeureroit plus rien à combattre en Languedoc ny en la Guyenne, car toutes les forces qu'ils avoient en toutes ces deux provinces estoient avec ledit comte, et que personne ne nous feroit plus teste audit Languedoc et Guyenne. J'avois depesché, à mon arrivée à Nogarol, vers monsieur de Terride, le priant que, s'il n'estoit retiré, il se retirast, et se developpast de son artillerie s'il se voyoit pressé, et que plutost il la jettast dans le Gave avant que s'engager à une bataille, et que j'avois depesché devers monsieur le mareschal de Lectoure en hors, esperant qu'il viendroit; et que, quand bien il auroit perdu l'artillerie, mais que nous fussions ensemble, la recouvrerions bien tost. Je promenois cependant en ma teste qu'encore que Mongommery eust une belle et gaillarde trouppe, si est-ce qu'il songeroit d'attaquer monsieur de Terride me voyant venir à luy: mais je croy qu'il eut advis que monsieur le mareschal ny moy ne voulions entrer en pays, et que nous n'estions prests de nous joindre: voy-là pourquoy il suivit sa poincte. Le soir mesme que j'arrivay à Aire, apres avoir depesché le capitaine Mausan, arriva le capitaine Montaut, de la part de monsieur de Terride, qui me mandoit qu'il s'estoit retiré à Orthez, et qu'il me prioit que je marchasse droit à luy. Incontinent je luy r'envoiay ledit capitaine Montaut, et luy mandois que je ne partirois d'Aire ou bien de Sainct Sever, que monsieur le

mareschal ne fust arrivé, car je n'avois que trois compagnies de gens-darmes et cinq enseignes de gens de pied, et que le capitaine Montaut m'avoit dit qu'en dix-huict enseignes de gens de pied qu'il avoit, il n'y avoit pas dix-huict cens hommes, et d'autre part, que si j'allois à Orthez, et que nous fussions contraints de combattre et perdissions la bataille, que justement le Roy me devoit faire coupper la teste pour n'avoir attendu monsieur le mareschal, et que ledit sieur mareschal pouvoit justement dire de sa part que j'avois hazardé la bataille afin qu'il ne s'y trouvast point pour acquerir la reputation de l'avoir gaignée, et que je me garderois d'entrer en telle dispute envers le Roy n'y envers monsieur le mareschal, mais que je le priois de se retirer à Sainct Sever, et qu'il laissast quelques gens-darmes dans Orthez, et, attendant la venuë de monsieur le mareschal, je m'approcherois de luy; que cydevant bien à propos je luy avois donné advis de la venuë du comte, qu'il l'avoit mesprisé, et qu'à present il vouloit que je reparasse une si grande faute à l'hasart de mon honneur; que je ne le pouvois faire. Ledict capitaine Montaut s'en alla toute la nuict droit à Orthez, et luy dit tout ce que je luy avois donné charge de faire. Il me rendit responce qu'il ne pouvoit bouger d'Orthez, et que s'il sortoit hors du pays de Bearn, que les Bearnois perdroient le cœur, me priant d'y vouloir aller, et me voulut renvoyer le capitaine Montaut, lequel n'en voulut prendre la charge, ains luy dict franchement que je n'y entrerois point, et que mes raisons estoient si evidentes, que je n'avois homme aupres de moy qui me conseillast d'y aller. Je luy remanday par son messager que je n'en ferois au-

tre chose que ce que le capitaine Montaut luy avoit dit.

Toutes les lettres que j'escrivois à monsieur le mareschal et à monsieur de Terride, je les communiquois à monsieur d'Aire, lequel est frere de monsieur de Candalle, et à tous les chevaliers de l'Ordre, desquels je prenois l'advis, car la chose le valoit. Le lieutenant de Castelsarrasin, qui estoit pres de monsieur de Terride, m'a dit avoir gardé toutes les lettres que j'avois escrites audit sieur de Terride, et que s'il eust voulu croire aucuns capitaines qu'il avoit aupres de luy, il se fust retiré à Sainct Sever, comme je luy mandois; mais il voulut plustost croire trois ou quatre gentils hommes de Bearn qui estoient pres de luy, que non les capitaines et ses serviteurs. Monsieur de Bellegarde estoit à six lieuës d'Aire, vers Bigorre; je luy depeschay un homme, le priant de venir le lendemain à Projan, maison du baron de Campagne, et qu'il menast le capitaine Arne et le baron de L'Arbous, lieutenant de monsieur de Gramond, ayant grand affaire de parler à luy : ce qu'ils firent tous trois. Il avoit quatre compagnies de gens-darmes avec luy, à sçavoir, la sienne, celles de messieurs de Gramond, d'Arne et de Sarlabous: et là je leur proposay tout ce que j'avois escrit à monsieur de Terride, et les responces qu'il me faisoit, et qu'il me vouloit attirer à Orthez; et leur dis les raisons, que j'ay escrites, pourquoy je n'y devois aller, lesquelles ils trouverent tous bonnes; et que monsieur le mareschal avoit grand occasion de se fascher si je ne l'attendois, combien qu'ils cogneussent bien, aux lettres qu'il leur avoit escrit, qu'il avoit envie de faire la guerre en Languedoc et non en Guyenne; car tous ceux qui estoient pres de luy, de son conseil, et

ceux de Thoulouse mesmes, comme l'on leur avoit mandé, luy conseilloient de faire la guerre au Languedoc, et que ceux de Thoulouse luy fournissoient l'argent pour les frais de la guerre, le persuadant de despendre leur argent au Languedoc, et non en Guyenne. C'estoit une chose bien facille à croire, car chacun cherche de tirer l'eauë à son moulin. Monsieur de Bellegarde nous dict qu'il luy escriroit qu'il devoit marcher devers nous apres les ennemis, mais qu'il ne pensoit pas qu'il le fist pour les raisons susdites, et que les autres, qui voudroient qu'il fist la guerre en Languedoc, luy diroient que l'occasion pourquoy nous les prions venir vers nous estoit pour la crainte que nous avions de perdre nos maisons. Nous arrestasmes qu'il luy envoyeroit un gentil-homme pour le prier de vouloir venir, et je luy promis de l'advertir de ce que le capitaine Mausan me rapporteroit, qui ne demeura que trois jours à aller et venir; et passa là où estoit monsieur de Bellegarde, et luy apporta lettres dudit sieur mareschal pareilles aux miennes. Elles estoient de ceste teneur : *J'ay veu ce que m'avez escrit, et comme monsieur de Terride s'est retiré à Orthez: et puis qu'il est retiré et hors de peril, je ne ferois pas de grands besongnes de par-delà; et me fasche d'employer mal mon temps, car de pardeça je suis asseuré que je recouvreray bien tost ce qui est perdu de mon gouvernement : toutes-fois, pour l'amour de vous autres qui m'en sollicitez, je suis contant r'amener mon camp jusques à l'Isle en Jordan, pour là attendre quelques jours voir s'il se presentera occasion pour combatre Mongommery en campagne; sinon je suis deliberé suivre mon commencement, qu'est bon,*

*car j'ay prins Figeac, où le capitaine Mausan m'a trouvé, et dés demain matin je marcheray droict à l'Isle, et espere y estre dans deux jours.* Voy-là le contenu de la lettre qui nous apporta à tous beaucoup de plaisir; et tout incontinent que j'euz receu sa lettre, je m'en allay à Sainct Sever avec tous les gens que j'avois à pied et à cheval; et dés que j'arrivay à Sainct Sever, je depeschay vers monsieur de Terride le capitaine Montaut, qui ne faisoit qu'arriver audit Sainct Sever, venant d'Orthez, car de là audit Orthez n'y a que quatre lieuës et demye; et priois monsieur de Terride de se vouloir rendre le matin à Agetmau, et que nous parlerions une heure ensemble pour arrester ce que nous aurions affaire. Je pensois qu'il y viendroit, ayant mandé aux gens de monsieur de Gramond qu'ils nous apprestassent quelque chose pour disner; car Agetmau est à luy, à cause de sa belle fille Dandoins, comtesse de Guichen; et baillay les lettres que monsieur le mareschal m'avoit envoyées par le capitaine Mausan audict capitaine Montaut, afin de les luy monstrer. Je l'assignois là expressement pour luy remonstrer qu'à peine monsieur le mareschal viendroit si avant qu'en Bearn, car il estoit pressé de tous les estats de Languedoc, et de tous les seigneurs de ce pays-là, d'aller faire la guerre en Languedoc, non en Guyenne, et qu'à la fin il seroit contraint de le faire, ou on ne luy bailleroit point d'argent; et qu'il se devoit retirer à Sainct Sever, et laisser quelques gens dans le chasteau d'Orthez; et que, comme nous serions tous ensemble, nous ferions une armée, priant monsieur le mareschal de nous laisser monsieur de Bellegarde avec les quatre compagnies de gens-darmes, ce

que facilement j'esperois qu'il nous accorderoit, pourcé qu'il en avoit assez sans ceux-là, pour estre maistre de la campagne, et que dans cinq ou six jours j'esperois que nous aurions pour le moins mil hommes de pied et davantage plus que nous n'avions, car monsieur de Bellegarde avoit deux compagnies avec luy, et que le capitaine Mausan s'en iroit en Bigorre; que luy et son frere ameneroient prou de gens, et que le vicomte de Labatut en faisoit aussi. Voyla tout le discours que je luy voulois faire s'il venoit à Agetmau, et pensois bien qu'avec ce discours je vaincrois son conseil, qui le gardoit de se retirer : et me sembloit que monsieur le mareschal seroit fort ayse de ceste resolution, afin qu'il allast poursuyvre ses entreprises. Or je ne faisois pas cecy de ma teste seulement, car je communiquois le tout aux chevaliers de l'Ordre et capitaines qui estoient avec moy. Et comme je pensois que le matin il vinst à Agetmau, car il n'y a que deux lieuës, pour conclure le tout, il me manda qu'il ne se pouvoit rendre à Agetmau, car son conseil ne trouvoit pas bon qu'il abandonnast son gouvernement, parce qu'Agetmau n'estoit pas en Bearn; mais que je devois aller là où il estoit. Voyez un peu la gloire et le mauvais conseil qu'il y a par le monde. Un homme foible, battu, et presque deffait, se tient sur le haut bout, et encor en l'endroit de celuy qui estoit pour luy sauver la vie et l'honneur, et qui n'estoit pas de qualité qui ne deust estre respectée.

Pour Dieu, capitaines mes compagnons, laissez ceste gloire derriere le chevet du lict quand la necessité vous pressera, car c'est n'avoir pas de sens et de jugement, voyant qu'on se va perdre miserablement

Quand il eust esté de plus grand qualité que moy, encor devoit il suyvre mon conseil, et s'advancer pour me communiquer de son salut et de son armée. Son mauvais ange le guidoit: il ne sceut ny auparavant ny depuis prendre son party pour se sauver ou se deffendre; ce n'estoit pas faute d'hardiesse, car il avoit tousjours monstré qu'il avoit du cœur; mais Dieu nous ferme les yeux quand il nous veut chastier.

Pour retourner à nos ambassades, je luy manday tout court que je n'en ferois rien, et que je ne m'engagerois point en lieu où il me fallust combattre, que je ne visse ses forces et les miennes, pour cognoistre si elles estoient suffisantes pour respondre à l'ennemy, car j'en avois trop veu prendre au trebuchet, et je ne voulois acheter chat en sac, voulant voir dedans et dehors, et que j'estois venu là pour le secourir, sans avoir charge ne commandement de personne du monde: qu'il me sembloit qu'il se fondoit sur les honneurs, et qu'il n'estoit pas temps qu'on deust disputer de cela. Il me ressembloit celuy qui est en necessité, et qui pense faire trop d'honneur d'emprunter de l'argent de celuy à qui il le demande. Tout cecy luy escrivis-je de colere quand je vis que je ne le pouvois faire venir en lieu où je luy voulois dire de bouche tout le discours que nous avions faict, tant monsieur de Bellegarde et les capitaines qui estoient pres de luy, que ceux que j'avois pres de moy. Et comme ils virent que je n'y voulois poinct aller, ils m'envoyerent messieurs Daudaux et de Damasan (1), pour me persuader que je devois aller là.

(1) Valentin de Damezan, gentilhomme basque, chevalier de l'ordre du Roi.

Le different n'estoit pas que j'y deusse emmener les cinq compagnies de gens de pied que j'avois, et les trois de gens-darmes, car il n'y avoit pas à manger pour trois jours pour eux mesmes, mais que j'y devois aller comme font les voisins quand ils se vont voir l'un l'autre. Je n'ay pas de coustume de marcher ainsi en temps de guerre quand l'ennemy est pres. Lesdits sieurs Daudaux et de Damasan n'avoient pas faute de remonstrances, ny moy de deffences, qu'estoient beaucoup plus apparentes que les leurs, comme les enfans eussent peu cognoistre. A la fin, comme ils virent que je n'y voulois point aller, ils me dirent que monsieur de Gramond vouloit mal à quelques-uns de leur conseil, ou bien eux à luy (je ne sçay lequel c'estoit, car je ne l'ay point mis en memoire, parce que les haines des uns et des autres ne m'avoient pas amené là), et que par ce moyen le lieu d'Argetmau n'estoit pas propre pour nostre entreveuë. Nous arrestasmes que le lendemain sur le midy nous nous rendrions tous en la maison d'un gentil-homme qui n'estoit pas en la terre de monsieur de Gramond, encor que je leur disse que là où estoit un lieutenant de Roy toutes inimitiez devoient cesser. Sur l'entrée de la nuict ils monterent à cheval pour s'en retourner à Orthez; monsieur de Madaillan me pria le laisser aller avec eux pour y demeurer deux jours, voir s'il pourroit faire quelque chose, avec quarante salades de ma compagnie. Je le laissay aller, et ainsi partirent tous ensemble. Et environ les onze heures, comme ils furent un peu au delà d'Agetmau, ils trouverent un marchand d'Orthez qui se sauvoit, lequel ils cognoissoient, et leur dit qu'ils estoient tous deffaits, et que monsieur de Terride et quelques ca-

pitaines s'estoient sauvez dans le chasteau : à quoy ils ne voulurent adjouster foi, car nos gens estoient dix huict enseignes de gens de pied, et les ennemis n'en estoient que vingt deux ; voyla pourquoy cela sembloit impossible, veu que les nostres estoient dans une ville. Ils n'arresterent pour cela de tirer outre, et à un quart de lieuë de là ils trouverent le capitaine Fleurdelis, qui s'estoit sauvé, lequel leur dict le mesme que le marchand. Alors ils firent alte pour recueillir les gens qui se sauveroient. Le marchand arriva, et me trouva couché. Je trouvay ces nouvelles si estranges, que je n'y voulus adjouster foy, ne pouvant croire que vingt deux enseignes en prinssent dans une ville, qui n'est pas des plus foibles, dix huit; mais un quart d'heure apres le capitaine Fleurdelis arriva, qui m'en dit autant : alors je fus contrainct de le croire (1), non pas sans faire plus de trois fois le signe de la croix.

J'ay voulu escrire au long la verité comme tout s'est passé, parce que toute la France crie que si monsieur le mareschal Danville et Montluc eussent fait leur devoir, Mongommery eust esté deffait, et les princes, apres la routte de Moncontour, n'eussent sceu quel party prendre, n'ayant eu autre recours qu'à se venir jetter entre les bras du comte de Mongommery, qui estoit frais, victorieux et plein d'escus ( tout cela est vrai), et la Guyenne ne porteroit le deuil comme elle fait; et si je croy que les Huguenots n'eussent passé le Limosin et Perigort, car nous fussions allez au devant leur donner le bon jour. Ce discours que j'ay fait au vray monstrera qui en est cause. Cependant ceux qui

(1) Terrides fut défait à Orthez, par Montgommery, au commencement du mois d'août.

viendront apres nous pourront apprendre et juger qu'en la guerre une faute est irreparable. Il y a beaucoup de gens de bien qui sont en vie, qui tesmoigneront ce que j'en escrivis, car je ne faisois pas mes depesches en secret, mais en presence des capitaines et chevaliers de l'Ordre qui estoient aupres de moy. Je n'escris point pour charger monsieur le mareschal ne monsieur de Terride : je ne dis que la verité, pour monstrer à ceux qui ont dict que, si j'eusse voulu (1), je pouvois secourir monsieur de Terride par ma diligence. Le peu de gens que j'avois, les advertissemens que je luy donnay, la deliberation prise par tous nous autres, rendront tesmoignage s'il tint à moy ou non. Je diray bien que s'il se fust retiré, et qu'il m'eust plustost creu et mon conseil que non le sien, nous eussions esté assez forts dans huit jours pour combattre Mongommery et le jetter hors du Bearn, ou l'enfermer dans Navarreins, là où on ne l'eust pas receu, parce qu'il n'y avoit pas vivres pour nourrir ses gens quatre jours; et parce il falloit qu'il combattist, ou qu'il retournast par le mesme lieu qu'il estoit venu, qui estoit bien mal aysé, car les paysans mesmes l'eussent deffaict, nous sentans à sa queuë. Monsieur de Terride tenoit encores toutes les autres villes; et si cela eust succedé, il n'eust pas fallu que monsieur le mareschal se fust empesché de nostre guerre, mais fust allé tout à son ayse suyvre ses entreprises, pourveu qu'il nous eust laissé monsieur de Bellegarde et les quatre com-

(1) Montluc, dit de Thou, s'étoit avancé jusqu'à Aire, et ensuite jusqu'à Saint-Sever, pour secourir Terrides; mais la jalousie s'étant mise entr'eux, et l'un ne voulant rien céder à l'autre, Terrides, pendant la contestation, perdit ses troupes et fut pris lui-même.

pagnies : ce que je pense qu'il eust faict, n'en ayant aucun besoin. On se doit prendre au conseil de monsieur de Terride et non à moy. Pour monstrer à tout le monde le peu d'apparence qu'il y avoit que le comte fust venu à bout de son entreprise, il est certain qu'il n'eust jamais au plus haut que deux mil cinq cens hommes de pied et cinq à six cens chevaux, que bons que mauvais; et quand il passa au Port devers messieurs les princes, il n'avoit pas plus de cent chevaux, et fort peu de gens de pied, par le tesmoignage principallement de l'enseigne et du guidon de monsieur de Terride et de monsieur de Sainct Felix, lieutenant de monsieur de Negrepelisse, et de l'enseigne du capitaine Sainct Projet, qui estoient prisonniers, lesquels alloient tousjours sur leur foy par leur camp : et depuis la paix j'ay parlé à plus de cinquante des ennemis, qui me l'ont confirmé. Ainsi on peut juger s'il y avoit apparence d'avoir peur, ny de penser que ledict sieur de Terride, veu les forces qu'il avoit, se fust laissé ainsi surprendre, mesmement veu qu'il estoit bon homme de guerre, et avoit de bons capitaines; mais ils perdirent l'entendement au bon du coup.

Voyla la verité du commencement et source des malheurs de la Guyenne. Que si monsieur le mareschal Danville ne fust venu en ce pays, je m'asseure que la pluspart des seigneurs qui se rendirent pres de luy m'eussent faict cet honneur de me venir trouver, et croy que nous eussions mené le batteau d'une autre sorte. Il estoit raisonnable qu'ils luy fissent cest honneur, car il est grand seigneur, fils d'un connestable, et mareschal de France, et d'ailleurs brave chevalier de sa personne, plutost qu'à moy, qui suis un pauvre

gentil-homme, vieux, estropiat, et desfavorisé, mais neantmoins aimé de la noblesse et du peuple.

Vous, lieutenans de Roy qui venez apres moy, si mes Memoires tombent entre vos mains, faites vostre profit de la faute de monsieur de Terride, afin que vous ne soyez cause de la ruine des affaires de vostre maistre. Je ne le veux pas blasmer ny accuser de coüardise et lascheté, car il estoit bon pour mener les gens à la guerre; mais à un lieutenant de Roy il faut d'autres parties; sur vostre teste, sur vostre prudence et bon advis repose tout le reste. S'il eust creu les advis que nous luy avions donné, que le comte de Mongommery alloit à luy, il eust fait une retraite honorable et eust sauvé son canon; que s'il n'avoit assez de loisir, il l'eust jetté dans le Gave, qui est une rivière où il y a de grands precipices; il n'estoit en la puissance de Mongommery de le retirer, et nous eussions esté au temps qu'il falloit pour le r'avoir. Mais non contant de ce, ayant esté mis en roüte en son siege, et encor retiré dans une ville assez bonne, il devoit adviser les moyens, ou de se retirer plus avant, ou de se fortifier. Et encore la derniere faute fut pire que la premiere, c'est que la peur leur osta le jugement; car il se sauva avecques bon nombre de gentils-hommes dans le chasteau qui est bien fort, sans avoir advisé d'y faire mettre des vivres pour le soutenir. Et parmy toutes ces disgraces, encores se tenir sur le haut bout, sans vouloir sortir trois pas de son gouvernement pour venir communiquer avecques moy! Laissez, laissez ces honneurs en la necessité; je n'ay pas faict ainsi: souvent avec dix chevaux, je me suis mis en campagne. Je m'asseure que s'il fust venu parler à moy, il ne fust tombé au malheur qui

luy causa la perte de sa reputation et de sa vie. Et quant à moy, j'ay tousjours pensé, me ressouvenant de ceste faction, que c'estoit un vray jugement de Dieu; car lever un siege contre forces esgalles, vaincre et forcer une ville, prendre le lieutenant du Roy dans une bonne place en trois jours, presque à la teste d'un mareschal de France et d'un lieutenant de Roy, comme j'estois, et bref en trois jours conquerir tout un pays, cela semble estre un songe. Il faut confesser que de toutes nos guerres il ne s'est faict un (1) plus beau trait de guerre que cestuy-cy.

Capitaines mes compagnons, qui a acquis ceste belle gloire au comte de Mongommery? certes la diligence dont il usa, sans donner presque loisir à monsieur de Terride de penser à luy; c'est une des meilleures pieces de la guerre. Mais qu'est-ce qui fit perdre ledict sieur de Terride? le peu de diligence qu'il mit en son faict. Quant à moy, j'y apportay tout ce que je peus, car d'entrer plus avant en pays sans avoir entendu de luy l'estat, et combattre un ennemy victorieux sans avoir des forces bastantes, avecques des gens en peur, je n'estois si mal advisé, pour mettre apres toutes choses pesle-mesle, et luy faire compagnie en sa ruine. J'avois trop longuement gardé cest advantage de n'avoir jamais esté deffaict, pour l'hasarder pour le secours d'un homme lequel en despit de tout le monde se vouloit perdre.

Qu'on ne s'estonne pas si je m'arreste si longuement sur cecy; car je croy que de ceste faute, la-

(1) « Le meurtre fut en tout d'un peu moins de trois mille hommes, « le gain de vingt-deux canons de batterie et de quelques autres pièces. » (*Histoire universelle de d'Aubigné.*)

quelle plusieurs mal instruicts m'imputent, est provenuë non seulement la ruine de la Guyenne, mais aussi de ce royaume; car je suis asseuré que les affaires des Huguenots estoient reduictes à telle extremité, qu'il n'estoit pas possible qu'ils se peussent remettre. En premier lieu, si monsieur le mareschal et moy l'eussions suivy, il n'y avoit doute que Mongommery n'eust esté deffaict, et par ainsi tout le Bearn conquis, qui n'est pas peu de chose; et pense que par la paix le Roy se fust bien gardé de le rendre, ayant dequoy recompenser dans le royaume la royne de Navarre, pour la tenir d'autant plus sous son obeissance; car un roy doit tousjours desirer que ceux qui sont ses subjects, s'ils sont grands et puissans, soient dans le cœur du royaume, et non aux extremitez, car lors ils n'osent lever les cornes : et puis le Roy n'avoit pas faute de bons tiltres pour Bearn, car on dict que la souveraineté luy appartient; j'en ay ouy discourir une fois à monsieur de Lagebaston, premier president de Bordeaux, lequel disoit avoir veu les titres en la contablerie de Bordeaux. Je n'ay que faire de reveiller ceste vieille querelle. Il nous disoit aussi que lors qu'on commença de dresser la fortification de Navarreins, la cour de parlement envoya devers le roy François, pour luy remonstrer combien cela importoit; mais le Roy leur manda qu'il ne le trouvoit poinct mauvais. Ce fut un mauvais conseil au Roy, car un prince, le plus qu'il peut, doit empescher ces forteresses voisines; il y a assez de moyens de les empescher. Sans ceste forteresse tout le pays estoit au Roy; mais, cela est fait, il n'y a plus d'ordre, car à chose faicte le conseil en est pris. Outre tout cela, si Mongom-

mery eust esté defaict, monsieur l'Admiral, qui perdit cependant ceste grande bataille de Moncontour, ne sçavoit de quel bois faire fleches, et ne sçavoit à quel sainct se voüer. Je croy qu'il ne fust pas esté si mal-advisé que de s'enfourner en la Guyenne (1), où on l'eust aysement deffait, estant le reste de son armée en fort pietre et miserable estat, sans bagage, les chevaux deferrez, et sans avoir un seul sol. Et bien luy servit qu'il se vint jetter entres les mains du comte de Mongommery, qui le remit sus, l'accommodant d'argent qu'il avoit gaigné au sac de plusieurs villes; de sorte que ledit sieur Admiral eut la commodité de traverser tout le royaume cependant que le Roy s'amusa au siege de Sainct Jean, au cœur de l'hyver, qui fut un tres-mauvais conseil : mais Dieu nous ferme et ouvre les yeux comme il luy plaist. Or retournons à nostre propos : peut estre qu'il y auroit quelques uns qui voudroient que j'eusse mis par escrit plus au long comme monsieur de Terride fut deffait; ce que je n'ay voulu faire, car j'ay tousjours ouy dire que de mauvaise viande on n'en sçauroit faire un bon potage. Je laisse cela pour ceux qui y estoient, et qui me l'ont confirmé, et pour les historiens qui parlent de tout le monde, et souvent mal à propos, comme gens mal entendus qu'ils sont au faict des armes.

Les allées et venues de monsieur de Terride vers

(1) Vers la fin du mois de novembre, l'Amiral fit sa jonction avec les troupes victorieuses de Montgommeri : ils vinrent camper près de Toulouse. Leur armée commit les plus grands désordres : elle brûla toutes les fermes qui appartenoient aux officiers du parlement de Toulouse. On écrivit sur les débris encore fumans, ces mots. *Vengeance de Rapin.*

moy durerent trois jours entiers, et apres Mongommery le vint attaquer. Depuis sa deffaicte je demeuray à Sainct Sever, et jusques à ce qu'il fust prins dans le chasteau d'Orthez je n'en partis, et apres me retiray derechef à Ayre, où je demeuray neuf jours apres la prinse dudict sieur de Terride : et du tout donnay advis à monsieur le mareschal, le priant encore de vouloir venir où nous estions. Il me fit responce (1) dequoy il luy serviroit d'y venir, puis que monsieur de Terride estoit deffaict et prins. J'y r'envoyay monsieur de Leberon pour luy remonstrer que s'il passoit la riviere vers le Languedoc, pour tout certain Mongommery se jetteroit dans le pays du Roy, ne trouvant personne qui luy fist teste, et que s'il luy plaisoit de faire alte encore pour quelques jours, l'on pourroit cognoistre bien tost ce que le comte de Mongommery voudroit faire, car, enflé d'une si belle victoire, il ne se voudroit arrester là ; ce qu'il accorda, mais qu'il ne despendroit autre temps que la paye d'un mois que la ville de Thoulouse avoit donné à ses gens, et que le demeurant il le vouloit employer à recouvrer les places de son gouvernement. Or, à la verité dire, depuis que monsieur de Terride fut defaict, les affaires demeurerent si confuses, que l'on eust bien eu affaire de deviner le party que l'on devoit prendre, sinon que le pays de Languedoc eust voulu payer le camp de monsieur le mareschal pour deffendre la

(1) « Montluc, dit d'Aubigné, qui s'estoit avancé jusques à Saint-Se-« ver, voyant la besogne faite à son nez, accusa le maréchal d'Anville; « et pour ce qu'eux deux s'estoient toujours piootés, jettans les fautes « des retardemens l'un sur l'autre, ils se séparerent de tous points, « sous couverture que les Toulousains redemandoient leur chef. »

Guyenne, ce que peut estre il n'eust pas faict, aussi il n'y avoit point de raison. Durant les neuf jours que je demeuray à Ayre, nous nous assignasmes de nouveau en un village, il ne me souvient du nom : tous ceux qui s'estoient trouvez à Projan s'y trouverent, et là discourusmes des remedes que nous pourrions trouver, ce qu'estoit bien difficile, pour les raisons susdites ; et furent tous d'opinion que j'escrivisse à monsieur le mareschal s'il luy plairoit de s'approcher jusques à Viques, que je m'en irois le trouver, afin de resoudre ce qu'il luy sembloit que nous devions faire pour la deffence de la Guyenne ; lequel me manda qu'il s'y trouveroit un jour qu'il me nomma, qui estoit deux ou trois jours apres. Je veux mettre par escrit icy qu'est-ce que je faisois à Ayre, à cinq lieuës des ennemis, et en une ville qui n'est pas fermée, n'ayant que cinq compagnies que le capitaine Castella commandoit, et une du vicomte Labatut, qui estoit venuë à Ayre ; et pource que cecy servira par advanture à quelqu'un à l'advenir, je le veux escrire : quelques apprentifs en nostre mestier y apprendront quelque chose.

Les trois compagnies de gensdarmes estoient en un village deça la Dou (1), vers la Gascogne. Je descouvris mon intention à messieurs les barons de Gondrin, de Fontenilles et de Madaillan, et leur dis que je voulois tenter la fortune, voir si je pourrois combattre Mongommery à mon advantage avec si peu de gens que nous estions, et que je voulois faire retirer tout le bagage de toute la noblesse qui estoit avec nous, à

(1) *La Dou* : l'Adour.

Noguerol, et qu'il ne nous demeureroit rien que nos armes et chevaux, et que je voulois que toutes les nuicts ils se rendissent avec toutes les trois compagnies, une heure apres minuit, devant Ayre, deçà la riviere, vers la Gascogne. J'avois, outre cela, quatre compagnies d'argolets : en tout ils pouvoient estre trois cens arquebusiers, lesquels pareillement se rendroient à Millas, sur le bord de la riviere. Nos six enseignes de gens de pied estoient logées au Mas Daire, au dessus Ayre, tirant vers les ennemis; toutes les nuits, à mesme heure, tous s'y rendroient en bataille au long de la rive et hors le village; et que quand l'alarme viendroit, sans sonner tambour ne trompette, ils se retireroient par Ayre, et passeroient le pont; et nous qui estions logez audit Ayre, passerions à gué, car la riviere estoit gueyable; et que cependant toutes les nuits vingt chevaux iroient sur trois chemins que les ennemis pouvoient prendre pour venir à nous, et qu'ils auroient intelligence les uns avec les autres pour se tenir advertis; et que tous ensemble se retireroient vers Ayre sans donner l'alarme, et qu'ils advertiroient les gens de pied, et à nous par consequent; et que les vingt chevaux iroient à une grand lieuë ou à une lieuë et demie en avant, afin que nous ne fussions contraints de retirer nos gens en desordre, et que nous eussions temps pour faire une demie lieuë sur nostre retraicte, qui estoit vers Noguerol, avant que les ennemis n'arrivassent à Ayre. Je mesuray la longueur de la nuit, car je ne craignois pas qu'ils vinssent le jour, à cause que je tenois un gentil-homme nommé le capitaine Bahus, en un village fermé qui est à une lieuë et demye d'Ayre, tirant à Morlas, lequel tenoit des gens

tout le long du jour sur tous les chemins que les ennemis pourroient venir à nous, et avoit soixante ou quatre vingt soldats avec luy, et vingt ou vingt cinq argolets. Et leur mettois en avant que quand les ennemis auroient faict cinq grands lieuës de ce pays-là, mesmement les gens de pied, et singulierement la nuict, qu'à l'arrivée d'Ayre il faudroit que les gens de pied mangeassent et beussent; et qu'ils n'y pouvoient arriver que ne fust prés du jour à l'heure du grand sommeil, et mesmement gens de pied qui ont cheminé toute la nuit; qu'ils ne tireroient jamais un homme de pied de là dedans, et que la pluspart de leur arquebuserie à cheval demeureroit avec les gens de pied, et que par l'art de la guerre les gens de cheval devoient passer outre et venir apres nous, ayant opinion que nous nous retirerions de peur; et que je voulois que nostre rencontre fust à demy lieuë d'Ayre, qui seroit proprement entre la pointe du jour et le soleil levant; et comme nous les verrions approcher de nous, nous tiendrions toute nostre arquebuserie couverte de nos gens de cheval, et baisserions la teste les chargeant. Je ne faisois doute que nous ne les deffissions, ce qu'ils trouverent bon, et furent de mesme opinion que moy, que nous les defferions et romprions, car nos chevaux se trouveroient frais, et les leurs las; et nos gens de pied qui viendroient demy lieuë au trot apres nous, voyant la victoire, et que les leurs se trouveroient encores dans Ayre dormant ou mangeant, et voyant leur cavallerie deffaicte et en routte, il ne falloit faire doute que chacun ne se fust essayé de se sauver par là où il eust peu, et non combattre. Il faut ainsi se representer les choses quand

on les entreprend, et ouyr les raisons des uns et des autres là dessus.

Sur ceste entreprise, nous demeurasmes neuf jours: toutes les nuicts nous estions en bataille de ceste sorte, attendant que les ennemis nous vinssent combattre, nous pensant surprendre; mais je croy que nous y eussions demeuré, si nous les eussions voulu attendre, jusques à ceste heure. Et le dixiesme jour, ayant eu la responce de monsieur le mareschal, que dans trois jours il se rendroit à Auch, nous nous retirasmes vers Marsiac pour nous r'allier avec monsieur de Bellegarde, auquel je laissay tous les gens que j'avois, et seulement m'en allay avec vingt chevaux à Auch; et fis neuf grands lieuës ce jour là, qui en vallent vingt de France, pource que le lendemain matin estoit le jour que monsieur le mareschal m'avoit mandé qu'il s'y trouveroit, et ne fus en ma vie si las, car il faisoit une chaleur extreme; et y trouvay monsieur de Negrepelisse, qui estoit arrivé le jour de devant, ayant entendu que monsieur le mareschal s'y devoit trouver, et pour r'allier ce qui estoit demeuré de sa compagnie, laquelle estoit avec monsieur de Terride. Le lendemain matin, monsieur le mareschal ne se trouva pas à Auch, mais y envoya monsieur de Joyeuse, et tinsmes le conseil au logis de monsieur de Negrepelisse, qui avoit la goutte; et là monsieur de Joyeuse nous proposa l'intention de monsieur le mareschal, qu'estoit qu'il s'en alloit repasser la riviere de Garonne, et alloit employer son temps en son gouvernement, veu la despence que le pays faisoit pour subvenir aux frais de la guerre. Nous debattions tous le contraire, et puis que les ennemis estoient en la Guyenne,

que luy, ayant la charge du Dauphiné, Provence, Languedoc et Guyenne, qu'il devoit aussi tost penser à conserver l'un que l'autre; que tous estoient serviteurs du Roy, tous subjects du Roy, et le pays au Roy, et qu'il falloit aller là où estoient les ennemis et reparer la grand faute que nous avions faite. Monsieur de Joyeuse mettoit en avant que le pays de Languedoc ne payeroit pas l'armée de monsieur le mareschal, s'ils ne voyoient qu'il employast leur argent à recouvrer les places de Languedoc; et, comme j'ay desja dit, il y avoit de la raison. Neantmoins, nous autres qui estions de la Guyenne, n'attendions autre chose que la ruyne d'icelle, et par consequent de nos maisons; et pour toutes ces considerations, nous eussions bien voulu que monsieur le mareschal eust pris opinion de deffendre la Guyenne et non de retourner en Languedoc. En somme il nous dit qu'il se rendroit le soir à monsieur le mareschal, à l'Isle, et que le lendemain matin ledit sieur passeroit la Garonne vers le Languedoc, et nous laissa tous bien esbahis, cognoissant bien que Mongommery ne pouvoit pas vivre longuement en Bearn, et qu'il se jetteroit dans le pays du Roy. Je dis à monsieur de Joyeuse que puis qu'il ne me demeuroit forces pour deffendre la Guyenne, je ne pouvois faire autre chose que de me retirer à Libourne, là où le Roy m'avoit mandé. Et ainsi je m'en retournay trouver monsieur de Bellegarde à Marsiac, qui fut aussi esbahy que moy mesme, car il n'estoit pas sans crainte de la ruyne de ses maisons, aussi bien que moy et les autres qui estions de la Guyenne. Je laissay le vicomte de Labatut avec ses deux compagnies dans Marsiac, et luy mis à sa discretion de faire

ce qu'il pourroit, car de forces je n'en avois point pour le secourir. Monsieur de Bellegarde se retira aussi un peu plus avant vers le Comenge, attendant ce que monsieur le mareschal commanderoit qu'il fist; et le baron de Gondrin s'en alla vers Euse, pour faire le mieux qu'il pourroit avec sa compagnie. Nous estions tous comme brebis esgarées. Je m'en vins avec les cinq compagnies passer la Garonne, et les mis au port Saincte Marie et Aguillon, pour veoir si je pourrois assembler encores des gens, et baillay trois ou quatre commissions pour en lever. Il ne demeura avec moy que trente cinq sallades de la compagnie de monsieur de Fontenilles, et quatorze de la mienne; car monsieur de Madaillan, qui estoit allé à l'enterrement de sa femme, en avoit amené une partie qui estoient ses voisins : son frere, qui portoit mon enseigne, s'en estoit allé à sa maison, malade, lequel en avoit aussi amené de ses voisins. Mon guidon estoit prisonnier, mon mareschal des logis s'en estoit allé à Thoulouse pour un procés que l'on luy jugeoit. Et voy-là l'occasion pourquoy j'estois demeuré seul; il est vray que j'estois asseuré que dedans huict jours ils se rendroient tous à moy. Quant à la noblesse d'Armagnac, tous s'estoient retirez à leurs maisons pour donner ordre à retirer leurs meubles dans Lectoure, car ils ne pensoient pas moins que ce qu'ils en ont veu depuis. Il sembloit que ce fust un fleau de Dieu sur nous, car tout le monde songeoit à sauver son bien et non à se deffendre ny faire teste à l'ennemy. Voyez quelle fut la suitte de la faute que nous fismes de nous entendre si mal.

Je n'eus pas demeuré quatre jours à Agen, que je

fus adverty que monsieur de Marchatsel, qui à present est seigneur de Peyre, estoit arrivé à Thonens avec trois cens chevaux, parmy lesquels il y en pouvoit avoir soixante de bons, le reste estoit arquebuserie à cheval, mal montez, et qu'il devoit passer en Bearn, se joindre avec le comte de Mongommery. Incontinent je partis et me rendis à Aguillon. De cinq compagnies, j'en avois envoyé deux à Villeneufve, pour soulager le pays, et aux trois qui m'estoient demeurées, et qui estoient au port Saincte Marie et Aguillon, s'il y avoit cent hommes pour compagnies, c'estoit tout, car chacun s'en estoit allé à sa maison, aussi bien que les gens de cheval, et les capitaines mesmes. J'avois donné commission aux capitaines du Plex et Pommies, qui sont de Condomois, de faire chacun une compagnie, et leur manday qu'ils se rendissent vers Buzet, et que je voulois essayer de passer la riviere de Garonne, et, s'ils entendoient que les ennemis me vinssent empescher le passage, qu'ils leur donnassent des alarmes par derriere. Ledict sieur de Peyre n'arresta point à Thonens, et passa la riviere, s'estendant vers Monurt, Montluc et Damasan. Le soir que j'arrivay à Aguillon, je fis semblant de vouloir passer la riviere: lors ils se presenterent pour m'empescher, mais il n'y eut autre chose que quelques arquebusades tirées de l'un bort de la riviere à l'autre. Le lendemain matin je fis descendre deux batteaux devers le port Saincte Marie; en l'un pouvoient passer trois chevaux, et en l'autre deux, et me presentay au passage du port de Pascau, et embarquay dans les deux batteaux vingt-cinq arquebusiers. Et comme je pensois qu'ils vinssent deffendre le

passage, ils firent le contraire, car ils abandonnerent Damasan, Montluc et Monurt, et se retirerent vers La Gruere et le Mas d'Agenois, et ainsi me quitterent le passage; et allay loger à Damasan, où je trouvay les capitaines du Plex et Pommies qui estoient arrivez, et avoient tous deux environ quatre-vingts hommes de pied seulement, car ils n'avoient pas eu le loisir de faire leurs compagnies; et quelques quatre vingts arquebusiers à cheval s'y rendirent aussi. Le capitaine Lauba, un mien parent, qui pouvoit avoir soixante arquebusiers à cheval, y arriva : environ les quatre heures apres midy nous fusmes tous passez. A mon arrivée à Damasan, m'arriverent deux hommes de Castel-Geloux, que les consuls et habitans de la ville m'envoyoient, demandant secours, que Callonges avoit esté devant la ville pour les sommer, et qu'ils luy avoient respondu que s'ils n'avoient nouvelles de moy le lendemain matin, qu'ils leur bailleroient la ville. C'estoit une chose estrange: les villes qui n'avoient apparence de pouvoir estre forcées, trembloient de peur. Ils avoient capitulé qu'il n'y entreroit que les capitaines, moyennant quelque argent qu'ils donnoient; mais c'estoit une feinte, car ils vouloient s'emparer de la ville et y laisser des gens; car les capitaines, estans dedans avec les Huguenots de la ville, estoient bien asseurez qu'ils seroient maistres des Catholiques. Tout incontinent j'ordonnay à monsieur de Noé et au capitaine Bengue, lieutenant et guidon de la compagnie de monsieur de Fontenilles, qu'ils fissent repaistre leurs chevaux, et aux capitaines du Plex et Pommies, faire repaistre leurs arquebusiers à cheval, et qu'à l'entrée de la nuict monsieur de Noé partiroit

avec vingt-cinq sallades, et lesdits capitaines du Plex et Pommies, avec leurs arquebusiers à cheval, avec luy, et que l'un des messagers iroit en leur trouppe, et le reste des sallades qui pouvoient estre dix, et les quatorze de ma compagnie, iroient avec ledit capitaine Bengue, et le capitaine Lauba avec luy, et s'arresteroient à un quart de lieuë de la ville, en un lieu assigné; et si monsieur de Noé pouvoit entrer, il en donneroit advis au capitaine Bengue, sinon il se retireroit à luy; et moy je me devois rendre avec quatorze ou quinze gentils-hommes qui estoient avec moy, et quelques quatre-vingts arquebusiers à pied, à demy quart de lieuë dudit capitaine Bengue, à la maison d'un gentil-homme nommé monsieur de Canet, et que là ils me donneroient advis de tout ce qui se passeroit. Cecy faisois-je afin que si les ennemis venoient pour empescher l'entrée de monsieur de Noé, que le capitaine Bengue et luy se r'allieroient ensemble, et moy aussi me monstrerois en campagne pour les faire tenir en cervelle, entendant que nous estions trois trouppes en campagne: je sçavois bien qu'ils en seroient bien tost advertis par ceux-là qui faisoient les bonnes gens, demeurant en leurs maisons sous l'edict du Roy. Et partismes toutes les trois trouppes de nuict, pour ne donner cognoissance aux advertissemens du peu de nombre que nous estions. Monsieur de Noé fut à une heure apres minuict aux portes de Castel-Geloux, là où il y eut grandes disputes si on le laisseroit entrer ou non; les uns disoient ouy, et les autres non, de sorte qu'ils le firent demeurer deux grosses heures avant que conclure; et à la fin les Catholiques se jetterent à la porte de la ville, et se

firent maistres d'icelle porte et l'ouvrirent; et comme il fut dedans, il en donna advis au capitaine Bengue, et luy manda de se retirer à moy comme il estoit ordonné, ce qu'il fit; il estoit desja soleil levant. Sur la poincte du jour arriverent devant Castel-Geloux deux Huguenots qui estoient enfans de la ville, et venoient sçavoir avec ceux de la ville si l'argent estoit prest, et s'ils estoient deliberez de laisser entrer les capitaines comme ils avoient accordé, et que ledict sieur de Peyre estoit avecques tous ses gens à un quart de lieuë de-là, qui avoit fait alte attendant leur retour; et comme quelques uns les amusoient en paroles, sortirent quatre chevaux qui prindrent l'un, et l'autre se sauva, et donna advis à monsieur de Peyre que son compagnon avoit esté prins, et que c'estoient gensd'armes qui portoient casaques jaunes. Alors monsieur de Peyre cogneut que je m'estois levé plus matin que luy, et se retira au Mas. Monsieur de Fontenilles estoit arrivé la nuict à point nommé à Buzet, un quart de lieuë de Damasan, où je m'estois retiré apres que j'euz donné l'ordre de marcher la nuict; et me conta par les chemins que monsieur le mareschal n'avoit point passé la riviere de Garonne pour s'en aller en Languedoc, comme monsieur de Joyeuse nous avoit asseuré qu'il feroit, mais qu'il s'en alloit vers Muret pour soulager le pays. Ceste nuict-là j'euz deux grandes joyes; la premiere et principalle, de ce que monsieur le mareschal s'estoit ravisé, et ne passoit point la riviere, car j'esperois que nous ferions quelque chose de bon pour le service du Roy et du pays; et l'autre, de ce que j'avois secouru Castel-Geloux, qui nous apporteroit grandissime proffit, tant en Borde-

lois qu'en Bazadois. Ce que j'ay voulu escrire pour monstrer qu'avec peu de forces j'ay fait ce que j'ay peu, sans croupir en ma maison ny laisser tout à l'abandon.

Capitaines, encores que ce ne soit pas icy de grandes conquestes et batailles, si pouvez vous apprendre aussi bien qu'en autres endroits de mon livre dequoy profite une grande diligence (je suis tousjours sur ceste leçon, on ne vous la sçauroit trop repeter), et comme il fait bon hazarder quand il est necessaire. Quand je passay la riviere, vingt hommes m'eussent empesché de passer s'ils fussent demeurez aux maisons du port de Pascau, car il faut, malgré que l'on en ait, arriver entre les deux grandes maisons; car vous ne pouvez faire descente que là ou à Montluc, là où pareillement il y a une grande maison à la descente. Et si j'eusse voulu discourir sur la raison de mon passage, je n'eusse trouvé homme qui eust esté d'advis que je deusse hazarder de passer. Par ainsi vous pouvez cognoistre que la guere porte qu'il faut hazarder quelque fois quand l'affaire est de grande importance, et ne regarder pas tousjours à la raison de la guerre. Mais aussi peus-je bien dire que si vous estes longs à entreprendre et longs de pourvoir à l'execution, vous pourrez plus perdre en hazardant que gaigner; car l'homme qui hazarde, il faut que son entreprinse soit secrette et de prompte execution, pour garder que l'ennemy ne sçache ce que vous voulez faire avant que vous veniez à l'execution; car si vous luy donnez temps de le sçavoir, ou de pouvoir rompre ce que vous voulez faire, pensez qu'il a du jugement comme vous : il pourvoira si bien à son fait, qu'au lieu que vous le

penserez surprendre, vous vous trouverez surprins et deffaits. Ne prenez pas tousjours le plus aisé, ains trompez le, faisant semblant de vous jetter en un lieu pour passer par un autre. Quant à la diligence, monsieur de Noé ne demeura pas deux heures à repaistre à Damasan que la nuit ne le surprinst: toutes-fois sur l'heure il partit sans marchander. Combien y a-il de chefs qui eussent voulu donner temps aux gens de cheval de repaistre, et sejourner la nuict pour le moins jusques à une heure ou deux devant jour, veu qu'ils avoient demeuré tout le long du jour au passage de la riviere avec une extreme chaleur? Que si je l'eusse ainsi ordonné, monsieur de Noé eust trouvé les ennemis dans la ville, comme ils le trouverent à luy dedans. Par ainsi je vous conseilleray tousjours de vous souvenir de la devise d'Alexandre le Grand : *Ce que tu peux faire aujourd'huy, n'attends au lendemain.* Apres une grande corvée, vous vous reposerez à vostre aise et acquerrez de l'honneur. Il faut souvent faire crever vos chevaux sous le fais, vous en recouvrerez assez, et non pas l'honneur quand vous l'aurez perdu : c'est chose qui ne se trouve pas, et pour laquelle vous portez l'espée au costé.

Comme je fus retourné à Damasan, je me retiray à Buzet, maison du seigneur de Caumon, mien parent; et incontinent apres disner montay à cheval, et m'en allay avecques trente chevaux que je pouvois avoir, et les argoulets du capitaine Lauba, droict à Peuch, qui est à la royne de Navarre et à moy. Le sieur de Peyre s'estoit retiré avec toutes ses gens dans le Mas, qui est à une grande lieuë de Peuch; et quand j'y fus arrivé il estoit trois heures apres midy. Les nouvelles

allerent à luy que je marchois droit au Mas; qui fut cause qu'il partit incontinent et chemina toute la nuict. Lauba se mit sur la queuë, et en eust eu poil ou plume, car il est hazardeux gentil-homme, et les deux capitaines qui estoient avec luy de mesmes; mais il ne sceut rien de sa retraicte jusques au lendemain qu'estoit soleil levant, et s'en allerent jetter sur la piste; et leur dit-on qu'ils estoient desja au Mont de Marsan. Et le lendemain je tiray dudit Castel-Geloux ledit sieur de Noé et la cavallerie, et y laissay dedans les capitaines du Plex et Pommies, qui paracheverent de faire leurs compagnies, lesquelles tousjours ont esté bonnes, car ils ont ordinairement eu quatre vingts arquebuziers à cheval pour le moins, et ne sejournoient gueres qu'ils ne fussent journellement en campagne, et bien souvent couroient jusqu'au Mont de Marsan, et y ont fait beaucoup de combats. Je m'en retournay à Agen, et le mesme jour que j'y arrivay un courrier de monsieur le mareschal m'apporta des lettres par lesquelles il me mandoit qu'il avoit entendu, tant par monsieur de Joyeuse que d'autres, que je m'en voulois aller à Libourne sur le commandement que le Roy m'en avoit fait, et que quand le Roy m'avoit escrit de m'y aller mettre, il ne sçavoit pas que les affaires de la Guyenne allassent si mal; et qu'il me prioit que je les considerasse bien, et que si j'abandonnois le plat pays, le Roy ny Monsieur ne le trouveroient pas bon. Je luy escrivis que, quelque chose que j'en eusse dit, ce n'avoit jamais esté ma volonté, et qu'il s'asseurast que je n'estois pas marchand pour estre prins au premier mot, et que j'estois fort resjouy de ce qu'il vouloit encores temporiser en la

Guyenne, pour voir la deliberation que l'ennemy voudroit prendre, car il me mandoit ainsi par ses lettres; et que, s'il luy plaisoit, cependant que son camp ne faisoit rien, marcher vers Nogarol et le Mont de Marsan, pour voir si l'ennemy voudroit prendre courage de sortir de Bearn pour nous venir combattre, nous pourrions faire quelque chose, et que cela, selon mon advis, proffiteroit, afin que si Mongommery vouloit entrer és terres du Roy, il cogneust qu'il luy seroit bien tost sur les bras pour le combattre. Il me rescrivit qu'il estoit contant, et qu'il se rendroit à Auch dans cinq jours, et que je m'y trouvasse. Je ne voulus bouger les cinq enseignes que mon nepveu de Leberon commandoit, de Libourne et Saincte Foy, combien que les deux qui demeuroient à Saincte Foy n'y estoient, sinon pour espargner les vivres de Libourne; mais, advenant un siege, ils avoient charge qu'incontinent que monsieur de Leberon leur manderoit, ils se retirassent à Libourne, où le chevalier Horloge (1) estoit, qui faisoit des tranchées par dedans, comme si de jour en jour on eust attendu le siege. Je prins les cinq enseignes que le capitaine Castella commandoit en absence du chevalier et de mon nepveu, ma compagnie, celle de messieurs de Gondrin et de Fontenilles, depeschay en poste à monsieur de La Chappelle Lonzieres, qui estoit à Cahors, et qui se tenoit tousjours prest pour amener la noblesse de Quercy, qu'il marchast en diligence, et que monsieur le mareschal marchoit de son costé droit en la Chalosse : ce qu'il fit promptement, et amena sous sa cornette soixante dix

(1) Le traducteur de de Thou et Le Frere le nomment le chevalier *Horologio*. Le vrai nom est *Orologio*; c'etoit un ingénieur italien.

gentils-hommes. Tous ceux d'Agenois vindrent avec moy; il n'en demeura un seul en sa maison, sauf le capitaine Pauliac le vieux, que j'en fis retourner par force à Villeneufve, pource qu'il en estoit gouverneur, tant pour garder ledit Villeneufve, que pour favoriser de ce qu'il pourroit Libourne si les ennemis y alloient. Monsieur de Cassaneuil estoit mareschal de camp de nostre trouppe, et logeoit, comme son roolle mesme portoit, cent trente cinq gentils-hommes soubs ma cornette, et soixante dix soubs celle de monsieur de La Chapelle Louzieres, les susdites compagnies de gens-d'armes et six cornettes d'arquebuziers à cheval. Voylà la trouppe que j'avois. Sous la cornette de monsieur le mareschal il y avoit pres de trois cens gentils-hommes, comme ledit sieur mareschal mesme me dit à Granade, present son mareschal de camp, qui estoit monsieur de La Croisette(1), tant du costé de Comenge que de Languedoc: il avoit vingt et deux enseignes de gens de pied, que monsieur de Sainct Giron de La Guiche commandoit, et dix de monsieur de Savignac; sa compagnie d'hommes d'armes, celles de messieurs le comte d'Esterac, de Lauzun, de Terride, de Negrepelisse (2), des deux Bellegarde pere et fils (3), de Gramond, du mareschal de La Foy (4), de Joyeuse,

(1) La Croizette : il avoit, à la bataille de Dreux, sauvé la vie au maréchal d'Anville. Mort en 1585.

(2) François de Carmain, comte de Négreplisse, chevalier de l'ordre du Roi.

(3) Selon Secousse, le Bellegarde fils dont il s'agit ici n'est point Roger, mais son frère puîné. Roger étoit à la Cour.

(4) Philippe de Lévis, seigneur de Mirepoix. Le titre de *maréchal de la Foi* appartenoit à l'aîné de cette maison, depuis la croisade contre les Albigeois, dans laquelle un Guy de Lévis s'étoit distingué.

d'Aubigeon (1), d'Arne, de Sarlabous, avec les trois que j'avois, faisoient le nombre de quinze cornettes de gens-d'armes, et la sienne que nous prenions pour deux, pource qu'il y a cent hommes d'armes, le tout revenoit à dix-sept. Et nous joignismes avec luy à Auch, puis allasmes à Nogarol, où ledit sieur mareschal (2) demeura deux jours : les ennemis avoient desja passé la Dou, et tenoient le Mont de Marsan, Granade et Cazeres; je commandois l'advant-garde.

Le lendemain que le camp fut à Nogarol, monsieur le mareschal tint conseil où je me trouvay, et voulois que nous marchissions en avant ce mesme jour, et esperois que nous surprendrions ceux de Cazeres et de Granade; toutes fois monsieur le mareschal n'en fut point d'opinion de ce jour-là, pource qu'aucuns proposoient que dés que les ennemis entendroient nostre arrivée, ils passeroient la riviere de la Dou en Bearn, pource qu'elle estoit fort basse et se gueyoit en plusieurs lieux. Monsieur le mareschal proposa en ce conseil, qu'attendu qu'il n'avoit point de grosse artillerie pour battre les villes, et qu'il n'avoit que quatre pieces de campagne, qu'il ne deliberoit point de passer plus outre, ains s'en retourner en son gouvernement pour executer les entreprises qu'il y avoit, et pour recouvrer les places que les ennemis y tenoient, et beaucoup d'autres raisons que ledit sieur mareschal mettoit en avant. Ceste fascheuse chanson estoit tousjours en nos oreilles; et, encores que ses raisons fussent apparentes,

(1) Louis d'Amboise, comte d'Aubigeoux, colonel des légionnaires de Languedoc, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des diocèses d'Alby, Castres, Lavaur et comté de Pésenas, sénéchal d'Alby, etc. Mort en 1614. — (2) Le maréchal d'Anville.

je ne les pouvois trouver bonnes, pour-ce que je voyois clairement advenir en la Guyenne ce qui est advenu, comme faisoient aussi tous ceux qui y avoient interest comme moy; et entrasmes si avant, que je fus contraint de luy dire qu'il falloit qu'il respondist au Roy aussi bien de la Guyenne que du Languedoc, et que par sa patente il trouveroit qu'il avoit accepté de commander aux quatre provinces, qu'estoient Dauphiné, Provence et Guyenne, aussi bien qu'au Languedoc dont il en estoit gouverneur, et que je le priois d'y vouloir adviser. Il me respondit que par toutes les trois provinces il y avoit gouverneurs, et que chacun gardast son gouvernement comme il feroit le sien. Je cogneuz bien à ses parolles qu'il se fascha de ce que je luy avois dit, car ces gens veulent qu'on leur accorde tout ce qu'ils disent : si estoit il vray pourtant, car il avoit embrassé tout cela. Et demeura ainsi le conseil sans resolution; et me retiray, apres avoir prié monsieur de Joyeuse et monsieur de Bellegarde de le luy vouloir remonstrer, car de moy je cognoissois bien que je l'avois fasché, et ne luy en voulois plus rompre la teste : ils me promirent de le faire, et laissay un gentil-homme aupres d'eux, afin qu'ils m'advertissent de sa deliberation. Bien tost apres lesdits sieurs me manderent qu'ils s'estoient resolus d'aller à Granade, dequoy je fus fort aise, comme aussi fut toute nostre trouppe. Je luy escrivis promptement s'il trouveroit bon que j'allasse la nuit devant enfermer ceux qui estoient dans Granade, voir si nous leurs pourrions donner une estrecte (1). Il me manda qu'il le trouveroit bon, et qu'il avoit desja fait partir l'Es-

(1) *Estrecte* : échec.

tang de Cornusson avec les quatre cornettes de cavallerie qu'il avoit, pour se jeter dedans Cazeres, qui estoient celles dudit de l'Estang, de Sainct Porget, du Sendat et Cleyrac. Je partis à l'entrée de la nuict avecques la noblesse et ma compagnie, et sans une pluye qui nous print la nuict, la plus grande que je pense jamais avoir veu, j'eusse attrappé à Granade quatre vingts ou cent chevaux qu'il y avoit, qui estoient de mes voisins de Tonnens et Cleyrac; j'eusse mieux aymé les rencontrer que trois cens d'autres, et croy que je les eusse si bien accoustrez, qu'à peine eussé-je eu jamais crainte d'eux, car c'est la taniere des mauvais garçons. Mais un mal-heur seul ne m'advint pas, car la pluye me contraignit me jetter dans Gaube, qui est à monsieur de Valence mon frere, qui dura pour le moins trois grosses heures; et encores ne me fussent ils pas eschappez, n'eust esté que comme monsieur de l'Estang fut arrivé à Cazeres, il depescha sur l'entrée de la nuict l'enseigne du capitaine Sainct Porget avec douze sallades pour aller descouvrir jusques au delà de Granade, tirant au Mont de Marsan: et comme l'enseigne fut aupres de Granade, il n'entra point dedans (et ne pensoit aussi qu'il y eust des ennemis, et ne vouloit point descouvrir), et passa outre plus d'une lieuë vers le Mont de Marsan. Comme il vid qu'il ne trouvoit rien, il s'en retourna par le mesme chemin, et estant devant les portes de Granade, il fit entrer sa guide descouvrir dans la ville s'il y avoit rien; lequel estant à la porte, vid sortir gens de cheval à la place et par les ruës, qui alloient et venoient. Il tourne à l'enseigne, et luy dit ce qu'il avoit veu, et qu'encore que la nuit fust

fort obscure, il luy sembloit qu'ils portoient casaques blanches. L'enseigne mit pied à terre, et s'en va tout seul sur la porte de la ville, et entra dedans, encores qu'il vid bien les gens à cheval, mais il avoit quelque opinion que c'estoit moy, pource qu'ils avoient entendu que je m'y devois rendre au point du jour, ce que j'eusse bien faict encores deux heures devant jour, si la pluye ne m'en eust gardé. Il ne pouvoit bien descouvrir s'ils avoient casaques blanches ou non, et se mit dans la ville quatre ou cinq pas en avant. Ceux qui estoient logez contre la porte sortirent dehors pour monter à cheval; l'enseigne qui les apperceut estoit si pres d'eux, qu'il cogneut qu'ils avoient casaques blanches, et cuida regaigner la porte de la ville, mais il fut enfermé par derriere et prins; ils luy firent dire tout, et le monterent en crouppe, l'en amenant au grand trot et galop. Le comte de Mongommery, qui estoit vers Montaut et Nugron, en fut bien tost adverty, et luy donnerent telle alarme, qu'il monta incontinent à cheval, sans descendre jusques à ce qu'il fust à Orthez; et son artillerie demeura par les chemins abandonnée, et n'y avoit pas trente hommes, à la relation des bonnes gens du pays et d'eux-mesmes et de ceux qui estoient prisonniers. Monsieur le mareschal arriva à Granade un peu apres le soleil levant; mon quartier avec l'advantgarde fut à Sainct Maurice, qui est à monsieur de Barsac de Quercy; et voulut monsieur le mareschal que monsieur de Savignac fust de l'advantgarde, et les compagnies de messieurs de Gramond et d'Arne, et monsieur de La Chapelle Louzieres, et les trois compagnies de gens-darmes que j'avois; et voy-là comme nous arrivasmes tous à Gra-

[redacted]



nade, trois lieuës du Mont de Marsan. Deux jours apres nostre arrivée, monsieur le mareschal tint encore propos de s'en vouloir retourner, car c'estoit tousjours son refrain, et disoit qu'est-ce que je voulois qu'il fist dans le pays de Bearn, veu que toutes les villes estoient renduës et que le Roy n'y tenoit plus villes ne chasteaux; qu'il ne faisoit que perdre temps, et, d'autre part, que les vivres luy failloient, et que desja les soldats crioient à la faim, et aussi qu'il n'avoit point d'artillerie pour battre les villes. Il y avoit de la raison des vivres, pource que le charroy n'estoit pas encore arrivé, car dés qu'il me manda qu'il vouloit marcher, je manday promptement cottiser tout le Condomois, l'Armaignac, l'Esterac, Commenge et Bigorre, et dans deux jours nous eusmes plus de vivres qu'il ne nous falloit. A la fin je cogneus bien que son affection ne se perdroit point, ny de son conseil, car de moy je n'y entray jamais, sinon à celuy de Nogarol. L'on ne m'y appelloit point, ny ne m'y presentois pas aussi, parce que je cognoissois bien qu'on ne prenoit pas plaisir quand je disois que nous devions faire la guerre en Guyenne, puis que les ennemis y estoient; et cogneus bien que tous les conseils qui se tenoient sans moy n'apportoient rien de bon en la Guyenne : nous, qui estions gascons, en tenions de nostre costé.

Voyant donc que ceste volonté continuoit, je priay monsieur le mareschal me laisser aller attaquer le Mont de Marsan, esperant de l'emporter. Il me dict comment je pensois prendre une ville fermée de murailles, qui estoit bonne, et non seulement une, mais trois, toutes closes de bonnes murailles, ce qui estoit vray;

toutesfois je luy respondis que j'en avois pris d'autres plus fortes que le Mont de Marsan d'emblée, et là où il y avoit de meilleurs soldats : il me ressouvenoit de Piance, qui estoit bien autre chose que le Mont de Marsan, encor qu'il soit assez fort. Je luy disois aussi que monsieur de Terride avoit bien esté prins en mesme sorte à Orthez; parquoy, puis que nos ennemis l'ont faict, je le pouvois faire, et que paradvanture je leur pourrois bien rendre la pareille. A la fin il me dict qu'il en estoit comptant. Je le priay de laisser venir monsieur de Savignac avec les dix enseignes; ce qu'il m'accorda. Je ne peus pas partir le lendemain, qui estoit le treziesme jour, car il plut tout le jour; et neantmoins je voulus aller avec quarante ou cinquante chevaux recognoistre la ville, et ne peus aller plus de demy-lieuë. J'arrivay en trois ou quatre maisons, où je trouvay le capitaine Arne, et monsieur de l'Arbous, lieutenant de monsieur de Gramond, lesquels me dirent que le soir devant ils y avoient esté, comme aussi avoit faict monsieur de La Chappelle Lozieres; et parlasmes longuement tous trois de la resolution que monsieur le mareschal prenoit de s'en vouloir retourner; et cognoissoient bien ceux qui adheroient à son opinion de retourner faire la guerre en Languedoc et laisser la Guyenne, qu'ils ne trouveroient pas grand resistance à executer leurs entreprinses au Languedoc, veu que la force des ennemis estoit en Bearn, d'où je croy bien qu'ils pensoient que les ennemis ne bougeroient; mais nous autres qui estions de la Guyenne, sçavions bien que Mongommery ne pouvoit vivre longuement en Bearn, et qu'il falloit que par necessité, quand bien il ne le voudroit pas faire, il se jettast sur

le pays du Roy et sur nos maisons. Je cognoissois bien aussi que ceux qui suyvoient l'opinion de monsieur le mareschal, pensoient que, reprenant les villes de Languedoc, ils feroient de grands services au Roy, dont ils tireroient grandes loüanges, et mettroient leurs maisons en seureté. Je n'estois pas marry que ceux qui estoient du Languedoc eussent ceste opinion, et qu'ils voulussent tirer monsieur le mareschal en Languedoc pour toutes ces considerations, car j'ay tousjours ouy dire que plus pres est la chemise que la robbe, et, quelque chose qu'on face, on cerche le profit : cela les excuse, n'y ayant point de deshonneur, comme il n'y avoit pas aussi. J'estois seulement despit contre ceux qui tenoient l'opinion des autres et qui estoient de la Guyenne, ce qu'ils faisoient pour plaire à monsieur le mareschal, et desirois que les ennemis leur bruslassent leurs maisons, pour-ce qu'ils tenoient pour le secours de Languedoc, où ils ne pouvoient rien perdre, et sembloient cercher la ruine de leurs maisons et parens. Je sçay bien d'autre part qu'il me fut dit qu'il y en avoit de ceux qui estoient de la Guyenne, qui disoient à monsieur le mareschal que toutes les persuasions que je luy faisois de faire la guerre en Guyenne, n'estoient sinon pource que, si monsieur le mareschal faisoit quelque chose de bon, l'on m'en donneroit la loüange, et diroit-on que j'en estois cause, comme l'on faisoit du temps des premiers troubles, quand monsieur de Burie et moy estions ensemble. Et si jamais j'y avois pensé, je prie Dieu qu'il n'ait jamais pitié de mon ame, et si je taschois ou avois autre volonté, sinon qu'il fist quelque chose grande, et que je fusse aupres de luy pour faire quel-

que bon service au Roy, afin qu'il acquist une telle reputation, que le Roy à jamais l'aymast et estimast, et qu'il me sentist si bon gré du service que je luy aurois fait, qu'il prinst en protection mes enfans, et les aydast d'avoir quelque bien du Roy; car de moy, j'etois deliberé, si je voyois la guerre finie, me retirer en ma maison, me sentant desja vieux et cassé du corps et de l'esprit : d'ailleurs j'avois, Dieu mercy, acquis assez d'honneur sans aller desrober celuy d'autruy. Mais quoy ! l'on ne sçauroit oster la malice du cœur des hommes, depuis qu'ils luy ont donné une fois racine : ils nous font penser à ce que nous n'avons pensé, et dire ce que nous n'avons jamais dit. Je laisseray ce propos, et retourneray à mon entreprise du Mont de Marsan.

Le soir mesme, estant retourné à Sainct Maurice, monsieur le mareschal m'envoya remonstrer que je ne devois point aller au Mont de Marsan, et que si j'estois repoussé, je donnerois mauvaise reputation à son armée, et que je n'en pouvois esperer qu'une honte, et qu'aussi il estoit resolu de s'en retourner dans deux jours. Je crevois de despit quand j'ouys ce langage; je luy envoyay les seigneurs vicomte de Labatut, chevalier de Romegas, monsieur de Savignac mesmes qui estoit des siens, Darblade, et La Mothe Gondrin, pour luy remonstrer et prier de ma part de ne se vouloir point fascher, et avoir patience encore pour quelques jours; et que de vivres, il voyoit qu'ils en avoient tant que l'on n'en sçavoit que faire : d'autre part, qu'il ne falloit que passer la Dou, et que nous trouverions cinq maisons des Huguenots, qui estoient en la souveraineté du Roy, là où nous trouverions vivres pour nourrir son camp un mois, car par tout ce pays

les Huguenots et Catholiques les y avoient retirez, et qu'il me laissast seulement aller au Mont de Marsan, et que je ne luy demandois que deux de ses pieces de campagne, pour battre les guerites et deffences qui servoient aux ennemis de flancs. Ils me rapporterent que, quelques discours qu'ils lui eussent sceu faire, il estoit resolu s'en retourner, et qu'il estoit bien content de me prester les deux pieces. Le matin, comme tout le monde eust repeu, nous marchasmes, estant arrivé monsieur de Montastruc (1) avec les deux pieces, ayant charge de me dire de la part de monsieur le mareschal qu'il seroit fort ayse que je changeasse d'opinion et que je n'y allasse point. Je croy qu'il le faisoit afin d'avoir cest advantage sur moy, de pouvoir dire, si je recevois une escorne : Je luy avois bien dict. Toutes-fois nous nous mismes en chemin, et marchay avec la cavallerie et quelques cent ou six vingts argolets, les cinq enseignes miennes apres moy; et monsieur de Savignac venoit apres, menant les deux pieces. J'eus deux lettres par chemin d'une femme de la ville, par lesquelles me mandoit que je n'y allasse point, car les ennemis estoient advertis de ma venuë, et que le jour devant le capitaine Favas, qui est de Sainct Macaire, y estoit arrivé avec cent ou six vingts chevaux, et un autre capitaine avec cent hommes de pied. La seconde lettre me vint à demy quart de lieuë de la ville, par laquelle me mandoit qu'ils avoient faict leur reveuë, et qu'ils s'estoient comptez cinq cens hommes de combat, en ce comprins les habitans de la ville, et que si j'y allois, je ne recevrois qu'une grand honte : et, encores que la

(1) Pierre de Saint-Lary de Montastruc, mort en 1570.

femme et son mary, qui n'estoient pas dans la ville, fussent catholiques et de mes amis, je n'y voulus adjouster foy, et marchay jusques à la veuë de la ville, laquelle est en un lieu bas. Je fis descendre cent ou six vingts argolets, afin qu'ils allassent gaigner les maisons qui estoient aupres de la porte, et les y fis courir afin de les garder de n'y mettre le feu, ce qu'ils eussent faict, car il y en avoit desja dehors qui l'y mettoient, et furent contraints de se retirer dedans, et commencerent à tirer à nos argolets des murailles en hors. Et pour attendre nos gens de pied et les deux pieces qui venoient derriere, j'allay passer la riviere avec une trouppe de gens de cheval, au dessous du Mont de Marsan tirant vers Dacqs, et à une arquebusade, pour aller descouvrir de l'autre costé de la ville, et recognoistre le fossé s'il y avoit de l'eau, afin d'y faire passer les enseignes du sieur de Savignac, pour donner par deux costez.

Il y avoit eau jusques à demy ventre des chevaux; nous passasmes; et comme je fus delà, nous apperceusmes quatre ou cinq chevaux qui se venoient jetter dedans; mais ils tournerent tout court sans pouvoir estre pris. Je fis mettre tous les gens de cheval en bataille, puis descendis de cheval et fis descendre seulement le capitaine Fieux, qui est d'aupres de Miradoux, et m'en allay droict au fossé. La chaleur estoit grande, et les armes me pesoient fort, et fus contrainct de me mettre dans un petit fossé, car je ne peus passer plus avant, à cause de la pesanteur des armes, et qu'il falloit monter le fossé; et fis passer monsieur de Fieux, qui alla tout au long du fossé de la ville, et trouva une femme tout contre le fossé, cachée derriere

une petite haye, laquelle il fit lever, cheminant tousjours, car l'on luy tiroit fort, comme faisoient bien à moy, car de là où j'estois il n'y avoit pas dix pas jusques au fossé. A la fin le capitaine Fieux revint à moy, et la femme aussi, qui nous dit qu'il y avoit eau de la hauteur d'une picque, comme aussi le capitaine Fieux m'affermoit selon son opinion, et à ce qu'il en avoit peu cognoistre, et nous disoit la femme qu'encores il y avoit beaucoup de vase. Je perdis toute mon esperance de pouvoir rien faire par ce costé là, et qu'il falloit donner tous par un autre lieu, et laissay messieurs de Fontenilles et de Madaillan en cest endroit, et m'en retournay avec la noblesse repasser la riviere; et comme je repassois, il me sembla voir quelques enseignes dans la ville, et bien pres du pont; et tout à un coup je les perdis de veuë, et pensois que fussent des ennemis. J'avois, au partir de Sainct Maurice, prié monsieur de Tilladet de vouloir aller parler à monsieur le mareschal, sur ce que m'avoit dit monsieur de Montastruc, et pour l'asseurer que nous avions bonne esperance d'emporter la ville, et voir s'il luy pourroit faire trouver bon que nous passisions la riviere, et luy oster l'opinion qu'il avoit. Ledit seigneur de Tilladet s'en retourna incontinent, qui fut son malheur, car à son retour il me trouva desja party pour passer la riviere, et me voyoit sur le passage; et d'autre part il voyoit que nos argollets, qui estoient descendus à pied, faisoient la cane derriere des maisons. Il vint bas à course de cheval, et les fit oster de derriere les maisons, les faisant mettre à la largue pour tirer aux carnaux, se mettant à gallopper au long du fossé pour donner courage aux argollets, et s'en retournant par

le mesme lieu par où il estoit allé au long du fossé, on luy tiroit à force. Et à la fin une arquebuzade luy donna dans le ventre; son cheval tomba, et luy se sauva tout blessé plus de cent pas hors du tirer des arquebuzades : il sembloit qu'il n'eust poinct de mal, et fut apporté en une maison hors de la ville, et dans deux jours apres il mourut (1) de ce coup. Je n'avois rien veu de tout cecy, je recognoissois de l'autre costé de la ville. Cependant les capitaines Arne, baron de l'Arbous, l'Estang, avec les quatre compagnies de chevaux legers, et monsieur de La Chappelle Lozieres, estoient à main droicte contre-mont la riviere, à une arquebusade de la ville.

Il faut à present dire comment elle fut prinse. Le capitaine Castella avec les cinq compagnies qui marchoient apres moy, comme il fut à la veuë de la ville, qui n'est qu'à une arquebuzade (j'avois faict apporter cinq ou six eschelles sur une charrette), voyant que nos argolets ne faisoient guere bien, car tousjours ils vouloient regaigner le derriere des maisons, il fit descendre les eschelles et trainer aux soldats, et, sans m'attendre ny attendre monsieur de Savignac, les pieces d'artillerie, ny autre commandement, ils baisserent la teste droict à la muraille, et leur fut fort tiré; neantmoins ils n'arresterent jamais qu'ils ne fussent au pied de la muraille, où d'arrivée ils dresserent trois eschelles qui furent assez longues, venant jusques

(1) « Ce fut grand dommage (remarque Dupleix, *Hist. de Charles IX*) : « avec le long exercice des armes et l'expérience qu'il s'estoit acquise « ès guerres d'Italie, il étoit doué d'un grand courage, assorti d'une « force de corps extraordinaire, dont j'ai oui faire des récits mer- « veilleux, et entr'autres qu'il avoit remué seul à force de bras un ca- « non embourbé que six chevaux n'avoient peu dégager. »

tué. Et pour la grande quantité de pierres que les ennemis leur tiroient avecques beaucoup d'arquebusades, les nostres ne laisserent de mettre le feu à la porte de la ville. J'avois veu, comme j'ay dict, ces enseignes en repassant la riviere, mais je pensois que ce fussent ennemis; et comme nous eusmes repassé, un arquebusier vint à cheval courant à moy, me dire que nos cinq enseignes estoient dans la ville; et sans attendre ce que monsieur de Savignac feroit, nous nous mismes au galop, et fusmes incontinent à la porte, car il n'y avoit pas quatre cens pas. Je trouvay des gens de monsieur de Savignac par dedans et par dehors la porte, qui desja avoient faict un trou, de sorte qu'on pouvoit passer un à un par dessous. Nous mismes tous pied à terre et passasmes par ce trou. J'avois amené quelques paysans de Sainct Maurice, qui venoient avecques l'artillerie, lesquels se jetterent incontinent à la porte et l'ouvrirent par force; mais nous estions desja tous dedans. Monsieur de Cassaneuil, nostre mareschal de camp, n'estoit pas venu avec moy, car je le trouvay au bout du pont, à une ruë à main droite, et me dict qu'il venoit de recognoistre une maison ou deux qui regardoient à l'autre ville. Il n'y avoit homme qui osast demeurer en la grand ruë, car la tour de la porte voyoit tout. Il m'amena aux deux maisons, lesquelles estoient sur le bout de la riviere, et montay un degré jusques dans une chambre qui regardoit sur la riviere, et là promptement fis faire sept ou huict trous en la muraille qui regardoient de l'autre costé de la ville, d'où les ennemis tiroient fort, puis descendis en la ruë et entray dans l'autre maison tout joignant dans une salle basse, là où il y

avoit une porte par laquelle on descendoit par quatre ou cinq degrez sur la riviere. Les ennemis tiroient fort à la porte; et par un coing d'une petite fenestre j'apperceus que les ennemis remplissoient quelques tonneaux qu'ils avoient mis sur une bresche de la muraille. Monsieur de Savignac, monsieur Dandosielle (1), son maistre de camp, le capitaine Sainct Aubin, et encores un autre de ses capitaines, il ne me souvient du nom, se trouverent dans ceste salle aupres de moy. Monsieur de Cassaneuil estoit entré en une autre maison, là où il trouva un rabilleur de cuirs, grand homme, et le m'amena, et me dict qu'il n'y avoit poinct eauë plus avant que la ceinture. Je luy dis que je luy donnerois dix escus s'il vouloit monstrer le chemin aux soldats pour passer la riviere, et que je luy baillerois une rondelle à l'espreuve. Il me dict qu'il le feroit. Je luy baillay la rondelle, mais le vilain la jetta incontinent, me disant qu'elle pesoit trop, et, encores qu'il fust gros et puissant, il s'en trouvoit empesché, et qu'il passeroit bien sans cela. Monsieur de Montastruc, commissaire de l'artillerie, estoit aussi pres de moy. Je voyois qu'il se falloit haster de passer, car si les ennemis avoient une fois remply les tonneaux, il seroit difficile d'entrer par ceste breche : qui fut cause que je dis à monsieur de Savignac de faire entrer trois ou quatre de ces enseignes. Monsieur Dandosielle, Sainct Aubin et l'autre capitaine coururent à la ruë, et firent entrer les leurs, car les cinq miennes estoient à la maisonnette pres la porte. Et comme les trois enseignes furent dans la salle, et force soldats des leurs qui

(1) Il est nommé le capitaine *Daudofiele* dans le *Journal des guerres de Castres*, par Faurin.

entroient, je dis aux enseignes qu'ils suivissent hardiment cest homme, qu'il leur monstreroit le chemin, et qu'il ne se falloit arrester qu'on ne fust de là la riviere contre les tonneaux, mandant promptement aux arquebuziers qui estoient en la chambre qu'ils tirassent fort, afin de favoriser le passage des nostres. Et tout à un coup j'ouvris la porte et mis cest homme et un bon soldat qui s'offrit de se tenir pres de luy, et apres eux deux, les trois enseignes et les trois capitaines se mirent à leur queuë. Je jettay cinq ou six arquebusiers apres, puis je me jettay aussi apres eux, et tous ces gentilshommes qui estoient avec moy. Il nous falloit descendre ces quatre ou cinq degrez : les ennemis tiroient fort du costé de delà, mais les arquebusiers qui estoient à la chambre les tenoient de si pres, qu'ils n'osoient monstrer la teste. Tousjours descendoient soldats; j'estois sur le bord de la riviere, et leur donnois tousjours esperance de passer avec eux. Monsieur de Montastruc, commissaire, qui vid que je descendois les degrez, se jette à la ruë et commence à crier : « O soldats, voylà monsieur de Montluc qui « passe la riviere ! » Les soldats qui s'amusoient au pillage, et ceux qui estoient dans la ruë, laisserent tout aux cris que faisoit monsieur de Montastruc que je passois, et entrerent de foulle dans la salle; et ceux qui ne pouvoient gaigner les degrez sautoient à bas par les costez, de sorte que, sans regarder rien, ils se jettoient dans l'eauë comme quand on y pousse une trouppe de moutons : et vis la riviere si couverte d'hommes d'un bord à autre, que l'on ne voyoit poinct l'eauë.

J'entrois tousjours jusques à la moitié de la jambe dans l'eauë, faisant semblant de vouloir passer, comme

faisoient messieurs de Brassac, chevalier de Romegas, et tous les autres gentils hommes qui estoient avec moy; et monsieur de Savignac y estoit aussi : il n'y faisoit guere bon pour luy, car il y avoit soldat qui avoit eauë jusques aux esselles, et croy que s'il s'y fust mis, il en eust eu jusques au col, car chacun sçait bien qu'il n'est pas de la taille d'un geant : et y pensasmes perdre beaucoup de soldats qui estoient petits; mais je leur criois tousjours qu'ils se secourussent les uns et les autres, comme ils faisoient : et faut croire, et à la verité, que si je n'eusse advisé de faire ces trous en ceste chambre, et y mettre beaucoup d'arquebusiers comme j'avois faict, si que l'un coup ne demeuroit pas l'autre, et encores ouvrirent une fenestre d'où pouvoient tirer deux ou trois à la fois, nous eussions perdu plus de cent hommes, car de la muraille d'où ils nous tiroient, et des tonneaux, il n'y avoit pas plus de six pas jusques au bord la riviere où nos gens abordoient. Les enseignes et les capitaines allerent aux tonneaux. Je manday promptement à ceux de la chambre qu'ils ne tirassent plus, car ils donneroient aussi tost aux nostres qu'aux leurs. Nos arquebuziers qui estoient pres des enseignes tiroient comme ceux dedans. Les capitaines s'adviserent de prendre le bord des tonneaux, qui n'estoient pas à demy pleins, parce qu'ils n'avoyent pas eu loysir de les remplir; et tout à un coup je vis les tonneaux renversez de nostre costé, et les enseignes et capitaines se jetterent dedans : et voyla les ennemis en routte et fuitte droict au chasteau; nos gens les poursuivirent et en tuerent grand nombre sur leur fuitte. Et comme je les vis dedans, je m'en revins en la ruë, estant si las, que de ma vie je ne m'estois trouvé en

tel estat; et cogneus bien qu'il ne me falloit plus parler de porter les armes, car je cuiday tomber dix fois en la ruë. Il n'y a ordre, nous ne pouvons estre deux fois. Le chevalier de Romegas et le capitaine Fabien, mon fils, m'amenerent par dessous les bras à la maison du Jonca (1), où je trouvay sa femme, laquelle promptement m'appresta un lict et me mit dedans. Je trouvay que la sueur m'avoit percé le collet de beuffle, de sorte que les armes se ressentoient de l'humidité. Nous n'avions apporté nul bagage, car nous avions tout laissé à Sainct Maurice, pource que moy-mesmes n'avois pas trop d'esperance de venir à bout de l'entreprinse, comme y ayant aussi de la raison, et furent contraincts mes gens de m'essuyer la chemise et tous les habillemens que j'avois dessus. Et comme le chevalier de Romegas, mon fils et les autres gentils-hommes m'eurent remis entre les mains de mes serviteurs, ils s'en allerent à l'execution du chasteau. « J'ay veu le temps, dis-je à ce brave chevalier, que « pour une telle journée je n'eusse quitté ny casaque « ny corcelet, et s'il y eust eu apparence de danger, « j'eusse passé la nuit en cest estat; mais il n'y a ordre: « faites, vous autres jeunes, ce que les vieux ne peuvent « faire. » Estans tous mes habillemens secs, ayant demeuré au lict environ demie heure, je me levay et me tournay revestir. Surquoy arriva monsieur de Savignac, le capitaine Fabien et quelques autres gentils-hommes avec eux, me dire que ceux du chasteau se vouloient rendre, et voir si je trouverois bon que

(1) Il semble, d'après le récit de Montluc, que ce *Jonca* étoit un officier public. Jonca pourroit être une corruption de l'ancien mot *jostisse*, qui signifioit *juge* ou *justice*.

l'on les prinst à mercy, capitulant avec eux. Pource que je voyois que monsieur de Savignac et le capitaine Fabien vouloient fort sauver Favas, et qu'ils vouloient luy faire bonne guerre, parce qu'il estoit en reputation d'estre bon soldat, je leur dis qu'ils allassent capituler comme bon leur sembleroit, je signerois leur capitulation, combien que j'eusse bonne envie d'en faire une depesche. Voy-là pourquoy, quand ils se furent departis de moy, je fis partir apres eux un gentil-homme pour aller parler secrettement aux soldats et à quelques capitaines, que, comme on parlementeroit, qu'ils regardassent d'entrer par un costé ou autre, et qu'ils tuassent tout; car il falloit venger la mort des gentilshommes qui avoient esté massacrez si mal-heureusement à Navarreins, parce que, contre la foy promise, on avoit dagué le sieur de Saincte Colombe (1) et sept ou huict autres qui s'estoient rendus, vies sauves, à Orthez lors que monsieur de Terride fust pris. On fit ceste execution sous pretexte qu'ils estoient subjets de la royne de Navarre : et si le Roy veut toucher au bout du doigt d'un de ses sujets, ils disent qu'il ne peut. Tout est permis à ces gens là, et rien à nous. Le temps viendra que la chance tournera, comme j'espere, et les payerons de mesme monnoye.

Je ne pouvois pas mettre l'entreprise en meilleure main que de ce gentil-homme là, car il estoit parent proche du baron de Pordeac, qui estoit du nombre des massacrez. Et comme il eut parlé à deux ou trois capitaines et aux soldats, ils coururent cercher quelques eschelles, et les dresserent au coing de la basse-court

(1) Selon Olhagaray, le Sainte-Colombe qui fut poignardé après la prise d'Orthés s'appeloit Antoine d'Aydie.

à main gauche pres des galleries, et les autres parlementoient à la porte; et par là les soldats entrerent, et tuerent tout ce qui se trouva là dedans, sauf le capitaine Favas qui parlementoit. Et comme monsieur de Savignac et le capitaine Fabien virent le desordre, ils tirerent ledit capitaine Favas à eux dehors, qui fut bon pour luy, car autrement je croy bien qu'il fust passé par le chemin des autres. Et comme les gens de cheval qui estoient à main droicte virent que nos gens estoient dans la ville, ils coururent un peu contre-mont la riviere, et trouverent un gué, et, encores qu'il fust bien profond, ils passerent et coururent droit au chasteau par le costé des religieuses. Par les fenestres s'en jetterent vingt-cinq ou trente, que les gens de cheval sauverent, car sans cela à grand peine en y eust eu qui eussent porté tesmoignage, si ce n'eust esté le capitaine Favas. Et voylà comme la ville fut prise. J'en donnay du tout advis promptement à monsieur le mareschal, et le matin je m'en allay le trouver. Il me promit de venir le lendemain avec tout le camp, et tout incontinent je m'en retournay au Mont de Marsan.

Monsieur le mareschal vint le lendemain que je m'attendois à donner ordre le mieux que je pouvois que la ville ne fust plus saccagée; mais je n'y pouvois donner guere bon ordre; et comme je voulois sortir par une porte pour luy aller au devant, il entroit par l'autre, car mal-aisément pouvois-je sortir, à cause que tout son camp estoit dans les ruës qui passoit, mesmement la cavallerie. Et me dit-on qu'il alla droit où nos gens estoient entrez; et, comme il eut veu le tout, et sceu comme tout s'estoit passé, il dit: « Il y a eu icy « plus d'heur que de raison. » Plusieurs faisoient bonne

mine, mais ils eussent esté plus aises que j'eusse receu une escorne. Et comme je fus dehors, on me dit qu'il estoit entré. Je m'en retournay, et demeuray plus de demie heure enfermé dans les charrois que je n'en pouvois sortir : et à la fin je fis tant, que je gaignay son logis. Son mareschal de camp logea toute la cavallerie hors la ville en des villages delà la riviere, et l'infanterie aux faubourgs, et la noblesse dans la ville. Je pensois que celà luy donnast opinion, et à son conseil aussi, de vouloir passer la riviere et entrer en Bearn, que nous eussions sans doubte enlevé et forcé le comte de combattre ou de s'enfermer dans Navarreins; mais il dit tout resolument qu'il s'en retourneroit apres ses entreprinses en son gouvernement, et qu'il ne se vouloit point aller engager devant des villes en Bearn, veu qu'il n'avoit point d'artillerie pour faire batterie, et qu'il ne vouloit point que le Roy ny personne luy mist sus qu'il s'estoit amusé à autres entreprinses qu'aux siennes; qu'il avoit dit au Roy à son partement ce qu'il vouloit faire, veu qu'il falloit qu'on combattist les murailles des villes de Bearn. Je luy remonstray comme le comte prendroit l'un de ces partis, ou de hazarder la bataille, ce que je ne pensois pas qu'il osast jamais faire, ou de quitter le pays, sçachant nostre venuë, ou de s'enfermer en sa place forte, et que je pensois que volontiers il ne prendroit ce dernier party, ains se retireroit, et par ainsi nous aurions aisément des canons de Dacqs et de Thoulouse; que, cela fait, la Guyenne estoit paisible, le pays de Bearn conquis, et qu'apres, tout ce qui se trouveroit en Languedoc trembleroit : que si nous voulions nous mettre en queuë dudit Mongommery, nous l'attraperions en quelque part, offrant

de le suivre la part où il iroit pour cest effet. Mais il me proposoit demy en colere difficulté sur difficulté, pressé de ces messieurs. Or il avoit envoyé le baron de L'Arbous pour entendre nouvelles des ennemis vers Agetmau, lequel baron luy manda par un gentilhomme, nommé Le Repeyre, qui estoit de la compagnie de monsieur de Gramond, le desordre en quoy le comte de Mongommery s'estoit retiré en Bearn, et comme son artillerie avoit esté abandonnée pres de deux jours sur les chemins vers Orthez; et monsieur le mareschal mesmes fut le premier de qui je l'entendis, et depuis par d'autres, comme j'ay escrit cy dessus.

Le jour devant qu'il voulust partir pour s'en retourner, je fus adverty qu'il avoit depesché le sieur de Lussan devers le Roy sans m'en rien dire, lequel Lussan estoit mon ennemy pour-ce que je n'avois voulu souffrir qu'il fust gouverneur de Lectoure. Je trouvay estrange qu'il ne m'en avoit rien dit, et pensay qu'il n'avoit pas fait eslection de celuy-là pour dire bien de moy, car je cognoissois bien qu'il n'estoit gueres content de moy, pour-ce qu'il tenoit tousjours son conseil à part, n'y appelant que monsieur de Joyeuse, messieurs de Bellegarde pere et fils, et monsieur de La Croisette, son mareschal de camp. Il ne faut pas trouver estrange si j'estois marry que les conseils se tinssent sans moy, et que rien ne me fust communiqué, veu que j'amenois l'advant-garde, et estois la seconde personne de l'armée. Si est-ce que cela est ainsi, j'avois occasion de m'en offencer bien avant; aussi voyois je que ces conseils se tenoient à nos despens.

Or, comme je vis que c'estoit une resolution qu'il s'en vouloit retourner, je me rendis le soir à son logis,

et luy remonstray, le plus doucement que je peus, car ainsi le falloit faire, comme je voulois envoyer mon fils quitter le gouvernement au Roy, et que, puis qu'il s'en alloit, je voyois bien que tout me tomberoit sur les bras, et que je n'avois point de forces pour resister et empescher que l'ennemy ne fist ce qu'il voudroit faire aux terres du Roy, et qu'autant d'honneur et de reputation que j'avois gaigné aux precedens troubles à conserver la Guyenne, je l'allois tout perdre à ceux cy, aymant beaucoup mieux qu'un autre en eust le blasme que moy, qui n'avois jamais eu autre dessein que de m'ensevelir avec l'honneur, et rien plus (1). Il me respondoit que je ne le devois point faire ny me despiter, ny contre le Roy ny contre moy-mesme, et que je cognoissois bien qu'encores que le Roy luy eust baillé la charge de la Guyenne comme des autres provinces, il ne s'en mesloit du tout point, et me laissoit faire comme j'avois accoustumé; qu'il seroit bien marry de m'en despoüiller. Je luy respondis que cela estoit de son honnesteté et bon gré, mais que sa patente estoit si ample, qu'elle desrogeoit à la mienne, et que quand il luy plairoit il commanderoit comme bon luy sembleroit, sans qu'il me restast une once de pouvoir, non plus qu'au plus simple cadet de Gascogne. Il me respondit que cela estoit vray, mais que ma valeur et mon experience me feroit tousjours rechercher. Voyla là où on

(1) « D'Anville, que Montluc avoit appellé en Guyenne, et qui avoit « le commandement des troupes de cette province, du Languedoc, de « la Provence et du Dauphiné, n'y fut pas plus tôt arrivé, dit de Thou, « que Montluc, qui ne pouvoit souffrir de compagnon, et encore « moins de supérieur, se brouilla avec lui, comptant que le Roi lui ôtoit « tout ce qu'il donnoit à d'Anville. »

print fondement que je quittois mon gouvernement pour ne luy vouloir obeyr ; et fut rapporté au Roy de ceste sorte par ledit capitaine Lussan, ou autre qui partit bien tost après luy (et voy-là pourquoy le Roy fut si marry contre moy de ce que je quittois le gouvernement), ne luy faisant jamais entendre que ce fust pour autre occasion : à quoy j'avois autant pensé comme à me donner la mort moy mesme ; mais je suis né sur cette planette, d'estre tousjours subjet aux calomnies. Je le monstray bien quand je l'allay trouver à Thoulouse aussi tost qu'il fust arrivé, si mal comme j'estois, en luy offrant toute obeyssance, sans en avoir lettre ne commandement du Roy, de la Royne, ny de Monsieur.

Par là on peut juger si le different qui est commencé à venir entre luy et moy sortoit de là. Si est-ce que je craignois qu'on me donnast une estrecte, pour-ce qu'un personnage avoit mandé à monsieur de Noé, lieutenant de monsieur de Fontenilles, qu'il allast parler à luy pour chose qui m'alloit de la vie. Ledit sieur de Noé partit de Panjas, ou bien de Nogarol, et s'en alla sur des courtauts à grand haste, sans le dire qu'à monsieur de Fontenilles. Et à son retour, nous trouvant dans le Mont de Marsan, il nous dit, à monsieur de Fontenilles et à moy, qu'un homme qui ne bougeoit de la chambre de monsieur le mareschal, et qui pouvoit entendre tout ce qui s'y disoit, avoit dit à un sien amy ces mots : « Montluc ne cesse d'importuner et fascher monsieur « le mareschal, mais il se trouvera un jour sur les « carreaux mort de coups de dague. » Or incontinent ce personnage vint à la maison de celuy-là qui envoya querir monsieur de Noé, et le luy dit pour m'en adver-

tir : qui fut cause qu'on advertit monsieur de Noé d'aller là où il alla. Monsieur de Valence mon frere estoit à Gaure, qui est à luy, et n'y a que trois lieuës du Mont de Marsan en hors. Je l'envoyay par deux fois prier à joinctes mains de vouloir venir jusques là, ce qu'il ne voulut jamais faire ; il ne me souvient des excuses qu'il m'en donnoit. Je voulois qu'il demeslast cecy avec monsieur le mareschal, et que personne ne l'entendist qu'eux deux, et luy voulois faire nommer l'homme qui l'avoit dit, lequel estoit pres de luy. Cela demeura ainsi, car je ne m'en voulois fier à personne, et encores que je n'en fisse aucun semblant, si le tenois-je fort mal à mon aise dans le cœur, et me suis depuis souvent estonné comme je me peus tant commander, et cogneuz bien que les ans desrobent la chaleur ; car autres fois le plus grand prince de la terre ne m'eust pas fait avaller ceste pillule. Tant plus que nous avons d'années sur la teste, tant plus le sang se desrobe du cœur, et semble que nous craignons plus la mort lorsque nous en approchons le plus. Peut-estre que celuy-là advançoit celà de luy-mesme, et que monsieur le mareschal n'y avoit pas pensé.

Le lendemain matin je me rendis à son lever, et devant jour ouys les tabourins sonner aux champs, et commencerent à marcher à la pointe du jour. Et comme le soleil fut levé, je m'en allay heurter à sa chambre ; un sien valet de chambre sortit, qui me dit qu'il n'estoit point esveillé, combien qu'on m'avoit dit au bas du degré que messieurs de Joyeuse, le jeune Bellegarde et La Croisette estoient entrez dedans. Neantmoins, je demeuray demi heure ou plus devant la porte, et y heurtay trois ou quatre fois ; mais jamais personne ne

me respondit, encores que le valet de chambre qui estoit sorty estoit r'entré, lequel j'avois prié luy dire, s'il estoit esveillé, que j'estois là. A la fin, de honte que j'avois d'estre à sa porte attendant, ce que prince de la chrestienté n'eust voulu permettre, je fus contraint de me mettre dans un petit jardin qu'il y a dans le logis, et là me promenay, n'estant pas si mal accompagné que je n'eusse deux cens gentils-hommes ou plus aupres de moy, et des meilleures maisons du pays, qui en crevoient de despit, autant ou plus que moy, et me disoient beaucoup de choses. Je cogneus bien que c'estoit l'amour qu'ils me portoient, mais comme le plus aagé je devois estre sage, et considerer que je mettois beaucoup de choses en hasart si tout à fait je rompois avec luy. Je demeuray plus d'une grand heure devant sa porte ou dans le jardin. Et à la fin vint monsieur de Bellegarde; et comme il vid ceste noblesse, demanda où j'estois : ils luy dirent que j'estois dans le jardin, par lequel on y entroit de la salle. Alors il vint à moy, et me demanda pourquoy je n'allois à la chambre de monsieur le mareschal. Je luy dis que j'y avois esté et heurté plusieurs fois, et que jamais on ne m'avoit voulu respondre. Il me dit qu'il y avoit plus d'une heure que monsieur de Joyeuse et son fils, et le capitaine La Croisette y estoient entrez. Alors je luy dis que je ne sçavois la raison pourquoy monsieur le mareschal me faisoit tenir la mule à la porte de sa chambre, et que je ne luy en avois jamais donné occasion, et que j'avois eu cest honneur du Roy, de la Royne et de Monsieur, tant qu'ils avoient demeuré en Guyenne, que jamais la porte de leur chambre ne me fust refusée, que je n'estois de taille pour estre ainsi traitté; mais, puis qu'il y

alloit du service du Roy, je ne voulois rien gaster. Il en demeura fort fasché, car luy et moy avions esté bons compagnons et amis, et jamais ne nous en separasmes que par sa mort. Il heurta à la porte, et incontinent elle luy fut ouverte, et soudain fermée à mon nez. Tous les gentils-hommes me conseilloient de m'en retourner à mon logis, et de n'y retourner plus; mais je voulus avoir patience, dequoy je me suis cent fois estonné. Et depuis que monsieur de Bellegarde fut entré, ledit sieur mareschal demeura encores plus d'un quart d'heure à sortir; et comme il sortit, je m'efforçay à luy donner le bon jour, et l'accompagnay à la messe, et le priay de me vouloir laisser une compagnie de celles de monsieur de Savignac, ou deux cens arquebuziers, jusques à ce que j'aurois deplacé les grains qui estoient dedans la ville, afin que les ennemis ne s'en aidassent pour avitailler Navarreins; car il fut estimé par monsieur de Cumies, ou ses gens, qu'il y avoit dans la ville plus de douze cens charrettées de tous grains, et aussi par ceux qui manioient la munition, qui estoient unies avec les siens; car ceste ville sert de grenier à toutes les landes et pays de Basques, d'où, au dommage de la France, on les transporte aux Espagnes. On dit que c'est un des plus beaux marchez de France. Il monta à cheval, et l'allay accompagner hors la ville, et me trouvay tout seul, car il n'y eut pas un gentilhomme de tous ceux qui estoient avec moy qui montast à cheval : je ne sçay s'ils le firent pour n'avoir leurs chevaux prests, ou bien s'ils n'avoient gueres de volonté d'y aller. Et comme j'euz prins congé de luy hors de la ville, et pensant que les arquebuziers qu'il avoit envoyé querir par le jeune La Croisette vinssent

pour demeurer avec moy, ledit La Croisette me vint dire qu'il n'en y avoit pas un qui fust voulu demeurer, et ainsi s'en alla. Je depeschay incontinent mon fils, le capitaine Fabien, devers le Roy avec mes lettres, pour remettre le gouvernement entre les mains de Sa Majesté; mais quand il fut au bourg de Dieu, il fut prins des ennemis, et là il perdit ses lettres : qui fut cause qu'il ne peust dire à Sa Majesté les raisons qui me mouvoient à le quitter, et m'en voulut grand mal Sadicte Majesté, pensant que je le quittasse pour ne vouloir obeyr à monsieur le mareschal Danville, comme le capitaine Lussan luy avoit fait entendre : à quoy je ne pensay jamais; mais je prevoyois la tempeste. Je voulois me retirer pour donner loysir aux autres de faire mieux.

La chose s'est trouvée toute notoire, au dire de beaucoup de gens tant d'une religion que d'autre, que si monsieur le mareschal eust passé la riviere, le comte de Mongommery s'en retournoit par là où il estoit venu; car de mettre son camp dans Navarreins, il ne le pouvoit faire, par ce qu'il n'y avoit point de vivres, et dans les autres places de Bearn encores moins. Par ainsi il falloit que la necessité et la faim l'en fist retourner à vau de-routte par là où il estoit venu, et nous quitter le pays; et sans difficulté nous l'eussions deffait sur la queuë ou à la teste, et les paysans mesmes l'eussent mis en desordre, qui eussent prins courage quand ils nous eussent senty pres, et n'eussent jamais passé les rivieres. Et si luy mesmes veut confesser la verité, comme font d'autres qui estoient avec luy, il se tint tousjours pour perdu jusques à ce qu'il eust entendu que monsieur le mareschal s'en retournoit; et

d'attendre une bataille, il ne le pouvoit faire, veu le grand advantage des forces que nous avions sur les siennes. Il disoit tousjours qu'il avoit deux gros matins à sa queuë, et que ce seroit merveilles s'il eschappoit, mais qu'il vendroit bien sa peau. Que je veuille dire aussi que monsieur le mareschal s'en retournast pour coüardise, il n'y a homme qui puisse dire celà, car jusques icy l'on ne luy a pas baillé ceste villaine renommée : il est d'une trop brave race, et a tousjours fait preuve du contraire, et le tiens pour un grand capitaine, qui peut faire et beaucoup de bien et beaucoup de mal quand il luy plaira. Et quoy que quelques-uns l'ayent calomnié par-ce qu'il estoit si proche (1) de monsieur l'Admiral, si n'eus-je jamais ceste opinion de luy. Je ne sçay pas ce qu'il fera à l'advenir : je l'ay tousjours cogneu fort serviteur du Roy; mais il ne me devoit pas traitter ainsi; j'avois veu trop de rosty et de boüilly en ma vie. Ce n'est donc la peur qui le fit retirer, car ses forces estoient si grandes par dessus celles des ennemis, que nous eussions deffait le comte de Montgommery avecques la cavallerie seule et nos argoulets, qui fussent descenduz à pied, sans que homme de pied des nostres s'en fust meslé; car à la bataille de Ver monsieur de Duras avoit trois fois plus de gens de pied que n'avoit le comte Montgommery, et beaucoup plus de gens de cheval, et de meilleurs hommes, et de meilleurs capitaines; et nous n'estions pas tant pour deux tiers de cavallerie que nous estions

(1) L'amiral de Coligny étoit neveu du connétable. Quelques historiens reprochent à d'Anville une collusion secrète avec les chefs de l'armée protestante. D'Anville et ses frères étoient, dit-on, mécontens de la Cour.

à ceste heure; et neantmoins nous les desfismes, et gaignasmes la bataille. Parquoy il ne faut point dire que celà fust pour peur qu'il eust d'estre battu, veu qu'il en y avoit si peu de raison; mais ce fut nostre malheur de ce que monsieur le mareschal s'imprima en son opinion, et son conseil encores plus, qu'il se ruineroit devant les villes de Bearn, et qu'il ne feroit rien qui vaille, ne cognoissant point la sterilité du pays comme nous, et que monsieur de Terride avoit mangé tous les vivres en ces quartiers-là, de sorte qu'ils n'en pouvoient avoir dans les villes pour le comte de Mongommery, s'il eust demeuré dedans. Or si Dieu eust voulu que monsieur le mareschal n'eust prins si grand opinion de s'en retourner en Languedoc pour executer ses entreprinses, et que son conseil mesmes eust esté de contraire opinion qu'il n'estoit, et qu'il eust prins le party de passer la riviere, cela eust porté un grand bien et profit : et ainsi n'a de rien servy, car il s'alla engager devant Mazeres (1), là où il perdit un grand nombre des meilleurs soldats qu'il eust, et ruina presque son camp, sans pouvoir plus tanter aucune fortune. Et par ainsi, ny du costé du Languedoc, ny du costé de la Guyenne, il ne s'est rien fait qui vaille que ruiner entierement tout le peuple; car les nostres propres de tous costez avoient fait autant de maux ou plus au peuple, que les ennemis mesmes : autrement n'estoit possible, à cause du grand nombre de gens-d'armes, de chevaux legers, d'argolets, et de gens de

(1) Le 5 octobre 1569, d'Anville assiégea Masères, y donna deux assauts et fut repoussé. Il fit tirer contre la place dix-huit cent quarante-cinq coups de canon; la garnison capitula le dix-huit, et fut escortée jusqu'à Puy-Laurens avec le ministre Savin.

[redacted]



pied que nous avions; il falloit que tous vequissent à discretion. Voy-la comme toutes ces forces, assez bastantes, et pour deffaire Montgommery, et pour venir faire teste à monsieur l'Admiral, s'esvanoüirent sans faire rien qui merite estre escrit.

J'ay tousjours cogneu que quand Dieu veut que les choses n'aillent comme les hommes desirent, il renverse la volonté du chef et de son conseil tout au contraire de ce qu'on devroit faire. Dieu soit loué du tout, puis qu'il luy a pleu que les choses allassent ainsi. Il n'y a personne, apres le peuple, qui en porte la penitence que moy, pour ce que j'en ay encouru l'inimitié de monsieur le mareschal pour avoir dit le vray. Il me devoit par raison mieux aymer que non ceux qui le conseilloient de faire au contraire de ce que je luy conseillois; mais c'est la loy du païs de Bearn que le battu paye l'amende, car le Roy a advoué et trouvé bon tout ce que monsieur le mareschal avoit fait, et mauvais tout ce que j'avois fait; aussi suis-je sur le soleil couchant, qui n'est pas adoré comme le levant. Si suis-je aussi innocent et aussi incoulpable de la faute, s'il en y a, que si je n'eusse jamais esté au monde; et n'en demande meilleur tesmoignage que des trois estats de la Guyenne, et du pays de Languedoc, qui est proche d'icelle, qui ont entendu comme les choses sont passées, et se sont ressentis des mal-heurs de la Guyenne : et encores en demeureray-je à la deposition de tous les capitaines, sauf de trois ou quatre qui estoient du conseil, car ceux-là sont cause du mal. Je ne suis pas le premier qui, apres avoir bien fait, a esté payé de ceste monnoye. J'en ay assez escrit en ce livre, et voy bien qu'il faict bon estre grand seigneur, car il

faut tousjours qu'un petit compagnon comme moy paye la folenchere, et est tousjours subjet à la loy de Bearn que j'ay alleguée. Ledit sieur mareschal avoit raison de vouloir employer ses gens et ses deniers en Languedoc, et moy de le desirer en Guyenne. S'il ne pouvoit embrasser tout, pourquoy le faisoit-il coucher en sa patante? ce que nous pouvions faire en quinze jours, chassant ou desfaisant Mongommery, eust apporté plus de bien que la prinse de trois ou quatre chetives villes de Languedoc. C'est assez parlé de ceste dispute, qui a ruiné les affaires du Roy en ce pays; je reprendray mon propos pour vous raconter ce qui advint.

Le depart dudit sieur mareschal mit grand trouble en nos affaires, et donna courage à nos ennemis. Quant à moy, en cinq compagnies que j'avois il n'y demeura pas deux cens hommes, pource qu'ils s'estoient desrobez pour apporter ou prou ou peu de butin qu'ils avoient gaigné, chacun en sa maison. Voy-là l'inconvenient qu'il y a de faire la guerre avec les gens du pays: il faut aller voir la moulhé, il faut descharger le bagage; et puis chacun a son cousin, frere, son amy parmi les ennemis, lequel il favorise. Et quant à la cavallerie, elle n'y pouvoit vivre à quatre ou cinq lieuës aux environs, pour-ce que les ennemis avoient mangé une partie des vivres, et les nostres l'autre; et le pays de soy-mesmes est sterile. Si est-ce que j'y demeuray encores quatre ou cinq jours apres que monsieur le mareschal s'en fust allé, et fis desplacer trois ou quatre cens charrettées de grains, et les fis porter vers Euse et autres lieux voisins, afin que les ennemis ne peussent avitailler leurs villes en Bearn; mais

il m'en eust fallu quinze ou plus avant que de les pouvoir tous tirer : et si les cinq enseignes eussent esté complettes comme elles estoient à mon arrivée, je me fusse engagé dedans, encores que je fusse bien certain que je ne fusse pas esté secouru, car j'ay bien fait en ma vie de plus grandes folies que ceste-là, dont jusques icy, graces à Dieu, je ne m'en suis jamais trouvé mal, et le service du Roy encores moins. Je me retiray vers Agenois, et laissay le baron de Gondrin, sieur de Montespan, avec sa compagnie dans Euse, et une compagnie nouvelle de gens de pied que je trouvay en nostre quartier, qui se faisoit, non pas pour y endurer le siege, car la ville ne vaut rien, mais seulement pour favoriser un peu le pays, et afin de ne l'abandonner pas du tout, encores que nous cogneussions bien que sa demeure ne serviroit pas de grand chose. J'envoyay monsieur de Fontenilles vers le pays de Bigorre, voir s'il pourroit faire quelque chose par delà pour tenir les ennemis en cervelle; mais tout celà n'estoit pas medecine pour guerir si grande maladie. Je ne me veux point mesler d'escrire la deffaicte du capitaine Arne et du baron de Larbous, car je ne les avois pas mis là où ils furent deffaits. Si est-ce que je manday au capitaine Arne qu'il estoit soldat et qu'il pouvoit bien cognoistre que le lieu où il estoit ne luy pouvoit apporter que mal-heur, et qu'il me sembloit qu'il se devoit retirer à Auch, qui estoit ville fermée. Il me respondit que l'on l'avoit laissé là, et qu'il estoit deliberé d'y mourir plustost qu'en bouger. Il ne tarda pas quatre jours apres que luy eus donné advis, que l'on me porta les nouvelles qu'il estoit deffaict, et au bout de deux jours sa mort, qui

fut un grand dommage pour le service du Roy et pour toute nostre patrie, car c'estoit un des plus gentils capitaines et des plus vaillans, et de qui nous avions autant d'estime que de capitaine qui fust en Guyenne.

Or bien tost apres monsieur le mareschal fut vers Mazeres, et moy en Agenois. Le comte de Mongommery fit comme les loups, qui sortent de la forest par famine, et s'en vint en Armagnac, et peu à peu s'achemina vers Condomois. Il avoit fait venir trois canons et deux coulevrines pour battre Euse, sçachant qu'il n'y avoit dedans que monsieur de Montespan avec la compagnie de son pere et la nouvelle compagnie de gens de pied que je luy avois envoyé. Et comme l'artillerie fut à Nogarol, et qu'il eut envoyé recognoistre, et que de ses parens et amis qu'il avoit huguenots l'en eurent adverty, il le me manda. Je n'avois personne pour l'envoyer r'enforcer, ny moins de moyen de le pouvoir secourir de mon costé, ny d'ailleurs, il n'en pouvoit estre, car monsieur le mareschal estoit devant Mazeres, ou bien retiré à Thoulouse. Je luy manday que je ne voulois point qu'il fust fait de luy un rampeau (1) au capitaine Arne, et qu'il suffisoit d'avoir perdu un brave et vaillant capitaine, et une compagnie de gens-darmes, sans en perdre deux; et qu'avec luy il retirast tous les prestres et religieux de la ville, et tous les riches marchans catholiques, et qu'il les sauvast vers Lectoure, ce qu'il fit. Et ores que j'eusse envoyé quitter mon gouvernement, je n'ar-

(1) *Rampeau*, du verbe *ramposner*, qu'on trouve dans le Dictionnaire étymologique de Ménage : il signifie *faire inutilement le second tome d'une chose.*

restois pour cela de faire ce que je pouvois pour le service du Roy et du pays : et fis dresser cinq ou six compagnies vers Villeneufve et autour de Florence, et en laissay une vieille et deux nouvelles audit Florence, quatre avec celle du gouverneur, qu'estoit monsieur de Panjas [1], à Lectoure ; et en y avoit assez, pource que toute la noblesse d'Armagnac s'y estoit retirée avec leur famille, et la ville estoit si pleine qu'il ne s'en y pouvoit plus loger. Et m'en vins jusques à Agen, et là j'asseuray les gens de la ville le mieux que je peus, et y demeuray quelques jours. Le comte Mongommery vint à Euse, et, comme il fut là arrivé, les Huguenots de Condom, qui estoient demeurés sous l'edict du Roy, ayant faict tousjours la chatemitte de ne vouloir prendre les armes, se couvrant sous la promesse du Roy, lesquels avoient esté traictez plus humainement que les Catholiques mesmes, prindrent les armes et allerent trouver le comte Mongommery à Euse, qui ne s'osoit advancer, ny ne l'eust faict si j'eusse eu seulement quatre compagnies pour les mettre dedans Condom; mais ils luy donnerent toute asseurance que je n'avois point de gens, ny moyen d'en recouvrer pour luy faire teste, et qu'il pouvoit venir seurement ; et ainsi l'amenerent dans ledict Condom. Et voyla les beaux fruicts que l'on a tiré de ce beau edict que l'on fit faire au Roy, que, s'ils ne bougeoient de leurs maisons, personne ne leur demanderoit rien. J'en ay assez escrit à un autre endroit, combien que, si je voulois, j'ay bien matiere pour en escrire d'avantage et de plus grande importance ; mais cela ne serviroit de rien, car le Roy aussi

[1] Ogier de Pardaillan de Panjas.

bien n'y donneroit point ordre, puis que ceux qui sont pres de luy le veulent ainsi.

Peu de jours apres nous entendismes la victoire (1) que Dieu avoit donné au Roy par la bonne conduicte et vaillance de Monsieur, son frere, des capitaines qu'il avoit pres de luy, et que les princes et monsieur l'Admiral, avec ce qu'il leur restoit de la bataille de Moncontour, s'en venoient tirant vers le Limosin; et disoient tous ceux qui venoient qu'il s'en alloit droict à La Charité: qui fut cause que j'envoyay querir monsieur de Leberon à Libourne, avec quatre compagnies qu'il avoit là et à Saincte Foy, et le fis venir au port Saincte Marie et à Aguillon. Auparavant il m'en avoit envoyé une autre, laquelle j'avois laissé à Sainct Sever avant qu'il se perdist sous le capitaine Espiemont Dauvilla, et encores en avois envoyé une autre à Dacqs, sous le capitaine Teyssandier de Florence; et ledit Espiemont fut contrainct se retirer à Dacqs, apres la bonne besongne que fit le capitaine du chasteau, qui en voulut charger le capitaine Montaut, et fut soustenu de quelques uns qui estoient pres de monsieur le mareschal de qui il estoit parent; mais je m'en remets à la verité, que ceux de la ville ne celerent pas, et depuis ne l'ont jamais voulu recevoir. La ville d'Agen, gens d'Eglise et tous, avoient dressé une compagnie de deux cents hommes forestiers, lesquels un capitaine Raphaël, italien, commandoit, lequel estoit marié dans la ville.

Ledit comte de Mongommery demeura à Condom six ou sept sepmaines, en quoy il fist un erreur; car s'il eust suyvy sa poincte, il eust mis plusieurs à devi-

(1) La bataille de Moncontour se donna le 3 octobre 1569.

ner; mais qu'est-ce qui n'en faict pas? Le camp de monsieur le mareschal estoit à Thoulouse, Granade, et là aux environs : ils n'avoient garde de se mordre les uns ny les autres, et ne se donnerent jamais allarme d'un costé ny d'autre. Monsieur le mareschal avoit osté monsieur de Fontenilles de là où je l'avois envoyé, et luy osta la charge que je luy avois baillé de ces quartiers-là, et le mit és environs de Beaumont de Lomagne, entreprenant ouvertement sur mon gouvernement, suyvant sa patente; manda au baron de Gondrin, seigneur de Montespan (duquel le pere estoit malade dans Lectoure), qu'il s'en allast vers luy, et mandoit par tout qu'on ne m'obeist en aucune sorte, et que je n'estois plus lieutenant de Roy en Guyenne, que c'estoit luy : il escrivit par deux fois à monsieur de Madaillan qu'il ne fist point de faute de luy amener ma compagnie, lequel fit tousjours responce que la compagnie estoit à moy et non à luy, et qu'il n'estoit point en sa puissance la luy amener. Et tous les desplaisirs qu'il me pouvoit faire, il le faisoit, ce qui ne touchoit rien à mon particulier, car ce que je faisois c'estoit pour le service du Roy et pour la conservation du pays. Voyla comment les inimitiez particulieres causent la ruine du general. Neantmoins, pour cela je n'arrestois de faire tout ainsi que si j'eusse esté lieutenant de Roy. Et fut bon besoin pour le pauvre pays que je ne regardasse pas à ce qu'il me faisoit; mon despit eust porté grand dommage : estant fils d'un connestable de France, et luy mareschal, je ne me desdaignois d'estre commandé de luy, s'il eust voulu et s'il eust faict ce qu'il devoit. Tant y a qu'il traversa en tout ce qu'il peust les desseins que j'avois pour

la conservation de la Guyenne, qui en avoit plus de besoing que le Languedoc. Cependant nouvelles nous vindrent que messieurs les princes et Admiral estoient en Perigord et prenoient le chemin de Quercy pour se retirer à Montauban; et cogneus bien qu'ils venoient recueillir le comte de Mongommery pour se renforcer, car sans ayde il estoit mal-aysé qu'ils traversassent tout ce pays. Je me suis cent et cent fois estonné comme tant de grands et sages capitaines qui estoient pres de Monsieur prindrent ce mauvais party d'assieger des places au lieu de suyvre lesdits princes mis en routte, et tellement reduicts en extremité, qu'il n'y avoit nul moyen de se remettre sus. Si le peuple eust eu des forces pour les suyvre, facilement ils les eussent tous mis en pieces. On dict que nous mesmes qui portons les armes entretenons la guerre et voulons allonger la courroye comme on faict au palais les proces; le diable emportera tout : si n'ay-je jamais eu ceste intention, pouvant dire avec la verité qu'il n'y a lieutenant de Roy en France qui ait plus faict passer d'Huguenots par le cousteau ou par la corde, que moy. Ce n'estoit pas vouloir entretenir la guerre.

Ayant donc entendu le chemin que messieurs les princes prenoient, sans declarer à personne mon intention, estant au logis de monsieur de Gondrin à Lectoure, je fis venir monsieur de Panjas, le chevalier de Romegas et le chevalier mon fils : monsieur de Gondrin estoit malade; et là je leur dis que j'estois vieux, et que je ne pouvois prendre la peine si le siege nous venoit, et que, pour me soulager, je voulois tousjours laisser la charge de gouverner à monsieur de Panjas pour la police de la ville; et quant à la deffence et à

ce, qui y seroit besoin, lesdicts chevalier de Romegas et le chevalier mon fils, qui s'estoient trouvez au siege de Malte, qui a esté le plus furieux siege que jamais ayt esté depuis qu'il y a eu artillerie au monde, et qu'ils entendoient mieux à la deffence et à ce qui estoit besoin de faire que moy-mesmes, et que tous deux estoient compagnons d'un mesme ordre de Sainct Jean de Jerusalem, qu'ils s'accorderoient bien ensemble, et que le chevalier mon fils obeiroit à celuy de Romegas, pource qu'il estoit plus vieux que luy, et aussi qu'il avoit commandé sur la mer en trois ou quatre combats où mondict fils s'estoit trouvé pres de luy (à la verité c'est un homme plein de cœur et de courage autant qu'autre que j'aye cogneu); que cependant je voulois courir jusques à Agen pour y mettre l'ordre qu'il falloit tenir à se deffendre. Tous le trouverent bon, et ne voulurent point faire quartiers, mais que tous deux iroient ensemble; et commencerent dés l'heure à redoubler les maneuvres de la fortification: monsieur de Panjas pourvoyoit à ce qu'ils luy demandoient, comme gouverneur. Je m'en allay le lendemain à Agen; monsieur de Valence mon frere s'estoit retiré à Lectoure; j'avois envoyé quelque jour devant ma femme et mes deux filles à Bordeaux. Et comme je fus à Agen, monsieur de Cassaneuil, à qui j'avois baillé la charge de Villeneufve et de ces quartiers de-delà, encores que j'en eusse baillé le gouvernement au capitaine Paulhac le vieux, ils s'accordoient bien ensemble, et me manderent que les princes estoient arrivez à Montauban, et qu'ils vouloient venir droict à Villeneufve. Je leur envoyay la compagnie des Peyroux et une autre avec deux qu'ils en avoient nouvelles

là dedans, et quelques cent arquebusiers qu'estoient audict capitaine Paulhac, gouverneur, et bien trente ou quarante gentils hommes de ces quartiers-là, qui s'estoient retirez dans la ville avec eux. Puis m'en retournay à Lectoure, là où je ne demeuray que trois ou bien quatre jours, car ny ma vieillesse ny mon indisposition ne m'arrestoient guere en un lieu. Peu apres on m'advertit que la ville d'Agen estoit entrée en peur, et que tout le monde commençoit à plier bagage, et que la ville s'en alloit abandonnée. J'eus le soir ces nouvelles, et le remonstray à tous ces seigneurs qui estoient là, et que j'y voulois aller le matin; et fut trouvé bon, pourveu que je retournasse audict Lectoure, car de m'engager à Agen, je ferois la plus grand folie que jamais homme fit, et que l'on pouvoit bien cognoistre que tous les deux camps des ennemis viendroient là. Je les asseuray de ne m'y engager point. Ils me dirent si je trouverois bon qu'ils escrivissent une lettre à monsieur le mareschal, de la part de toute la noblesse d'Armagnac, pour le prier de vouloir venir avec tout son camp pour combattre Mongommery à Condom avant qu'il fust joinct, l'asseurant que ledit Mongommery ne s'engageroit point dans la ville, car elle ne valoit rien, et en plusieurs lieux l'on y entroit comme l'on vouloit; et qu'ils luy offroient tous de mourir aupres de luy pour le service du Roy, et pour s'aider à remettre en leurs maisons. Je le trouvay bon, et qu'ils ne pouvoient faire moins que de luy envoyer un gentil-homme pour l'en supplier: ils eslirent monsieur de La Mothe-Gondrin pour porter la parole. Je voulus repaistre le matin avant partir, parce qu'il y a cinq bonnes lieuës

de là à Agen, et le pire chemin en hyver du monde. Comme nous estions pour lors en peur, j'avois escrit à monsieur de Monferran, d'Agen en hors, qu'il falloit qu'il s'efforçast de nous amener quatre ou cinq cens arquebusiers : il me fit responce qu'il m'en ameneroit mille dans huict jours devant Agen : et encores que je cogneusse bien que monsieur le mareschal ne prenoit plaisir à voir mes lettres, si luy escrivis-je, car pour le general il faut oublier le particulier, et luy envoyay la lettre du sieur de Monferran, et que je luy asseurois sur mon honneur luy en amener autres mille pour espousseter Mongommery, car je luy en voulois fort.

Pendant ces allées et venuës, les princes sejournoient à Montauban et és environs de là, en ayant bon besoing, car ils n'avoient cheval qui peust mettre l'un pied devant l'autre, comme beaucoup de gens qui estoient avec eux m'ont confessé depuis, ayans esté contraincts d'en abandonner par les chemins plus de quatre cens, n'ayant aucun moyen de les faire ferrer. Et comme j'eus achevé de disner, m'arriva encores un messager d'Agen qui estoit party à la minuit, venant m'advertir que les marchans commençoient à vouloir tirer leurs marchandises dehors, mais que le sieur de La Lande et les consuls les en gardoient jusques à ce qu'ils auroient responce de ce qu'ils m'avoient escrit. Et comme je montois à cheval, quelqu'un que je ne sçaurois nommer me vint lire la lettre que la noblesse escrivoit à monsieur le mareschal, à laquelle je n'avois aucunement le cœur, pource que ma fantaisie me portoit à Agen ; et leur dis qu'il me sembloit qu'elle estoit bonne, toutesfois qu'ils la monstrassent à monsieur de Valence, pour voir s'il y trou-

veroit rien qui deust desplaire à monsieur le mareschal; et montay à cheval, m'en allant tant que je peus à Agen: et y estant arrivé, je trouvay tout le monde en crainte, les gens d'Eglise, tous les conseillers et toute la cour presidiale, et les marchans empressez à empaqueter pour s'en aller. Je ne fis que descendre de cheval, et tout incontinent arriverent les sieurs de La Lande, de Nort, ses enfans, et plusieurs autres, et me dirent que toute la ville estoit en effroy. Je leur dis qu'incontinent ils s'en allassent à la maison de la ville, et qu'ils y appellassent tous les principaux, et toute l'Eglise et la justice, et incontinent qu'ils seroient assemblez, qu'ils m'en advertissent, car je voulois aller parler à eux, ce qu'ils firent; et ne se firent point prier d'y venir, car pauvres et riches, tout le monde y couroit pour me veoir et pour entendre quel conseil je leur donnerois. Et comme je fus en la salle, qui estoit si pleine qu'à peine y peurent entrer cinq ou six gentils-hommes que j'avois amené avec moy, je me mis au milieu d'eux, afin que de tous costez ils ouyssent ce que leur voulois dire, qui fut comme s'ensuit:

« Messieurs, vous m'avez adverty par deux fois en « mesme jour comme la pluspart des gens de ceste « ville sont sur le poinct de l'abandonner, et se retirer « vers Bordeaux, Thoulouse et autres lieux de seu« reté, et bref, que toute vostre ville estoit en peur. « Je voy bien que ceste crainte vous est venuë pour « l'opinion que vous aviez conceuë que je vous aban« donnasse en telle necessité, et que je me fusse retiré « à Lectoure parce que c'est une bonne place. J'ay « grand occasion de me pleindre de vous, pource que

« vous n'avez jamais ouy dire qu'en Italie ny autres
« lieux j'ay faict acte par lequel on ait peu cognoistre
« que la peur m'aye faict jetter dans les villes fortes,
« et avez tousjours ouy dire que je me suis engagé au
« plus foible pour faire teste à l'ennemy; ma renom-
« mée n'est pas en si petit lieu, et en la Guyenne seu-
« lement : je suis tenu pour tel par toute l'Italie et
« par toute la France; et à present que je suis prest
« d'entrer en la fosse, penseriez vous, mes bons amis,
« que je voulusse perdre à un coup ce qui m'a cousté
« de gaigner en cinquante un ans que j'ay porté les ar-
« mes? Il faut que vous vous resolviez à trois choses :
« la premiere, d'oster toute peur et crainte qui vous
« pourroit avoir prins, et l'assoupir sous vos pieds, afin
« qu'il n'en soit jamais memoire; la seconde, que vous
« vous accordiez tous à une mesme volonté, et que
« vous n'espargniez vos biens à ce que je vous ordon-
« neray pour promptement et diligemment recou-
« vrer tout ce que sera besoing pour la deffence de
« vostre ville; et la troisiesme, que vous obeyrez en-
« tierement à six ou huict de vostre ville que je vous
« choisiray, ou bien vous mesmes les choisirez; tant
« pour remparer que aussi pour les fournitures qui
« seront necessaires. Et si vous m'accordez ces trois
« choses, je vous jure Dieu tout puissant, levant la
« main, que je vivray et mourray avec vous autres;
« et encores vous jure qu'avec la fiance et esperance
« que j'ay en luy, je garantiray vostre ville de tous les
« deux camps des ennemis; car en ma vie j'ay faict
« de plus grands miracles, avec l'ayde de Dieu, que
« cestuy-cy. Comme vous voyez mon visage remply
« de bonne volonté de vous deffendre, je veux aussi

« que me monstriez le vostre, que je puisse cognois-
« tre que vous accomplirez ces trois choses que je vous
« demande. Je sçay qu'il y en a qui plaindront la
« despence et les frais qu'il conviendra faire; mais
« que ceux-là considerent qu'est-ce qu'ils devien-
« dront si les ennemis se rendent maistres de la ville,
« comme sans doute ils feront si vous ne vous esver-
« tuez, et que deviendront vos biens, vos estats, vos
« maisons, vos femmes et enfans, tombant entre les
« mains de ces gens qui gastent tout : tout sera ren-
« versé sens dessus dessous. C'est pour cela que vous
« combattez, et aussi principallement pour l'honneur
« de Dieu et conservation de vos eglises, lesquelles ont
« esté aux premiers troubles esgratignées par ces gens
« vos ennemis; mais à present, s'ils y entrent, ils les
« raseront rez pied, rez terre, comme vous voyez
« qu'ils ont faict à Condom. Puis que je suis avec vous,
« croyez, messieurs, qu'ils songeront trois fois à nous
« venir attaquer, et qu'encores que ceste ville soit foi-
« ble, si leur monstreray-je que je sçay deffendre et as-
« saillir. Octroyez moy donc ce que je vous demande,
« qui est en vostre puissance, et croyez que je despen-
« dray ma vie pour vostre salut et conservation. Que si
« vous n'avez deliberé d'y employer le verd et le sec,
« c'est-à-dire de faire ce que bons citoyens doyvent
« faire, ne vous engagez pas et moy aussi, et que ceux
« qui auront peur se retirent de bonne heure, et me
« laissent faire avec ceux qui auront bonne volonté de
« mourir pour leur patrie. »

Alors les sieurs de Blazimond et de La Lande, parlant pour tout le clergé, en peu de parolles me dirent que tout le clergé dependroit leurs vies et biens

pour se deffendre et pour accomplir ce que je demanderois, et que tous prendroient les armes et se rendroient aussi subjects à la faction que les soldats; de mesme les messieurs de justice en dirent autant. Puis parla le vieux homme de Nort avec un des consuls pour toute la ville, m'asseurant qu'ils feroient le semblable de ce que le clergé et la justice avoient dict, et d'avantage, car ce n'estoit pas à l'Eglise ne à la justice de porter la peine continuellement, mais que tous ceux de la ville, riches et pauvres, femmes et enfans, sans rien espargner, y mettroient la main. Et devant que laisser parler messieurs de Blazimond et de La Lande, je priay que tous ceux qui respondroient parlassent si haut que tout le monde l'entendist, comme aussi ils firent. Et comme tous les trois ordres eurent achevé de parler, je haussay la parolle, et dis : « Avez vous entendu tous « vous autres ce qu'ont proposé ces messieurs icy qui « ont parlé pour toute la ville? » Ils crierent tous qu'ouy. Alors, comme j'avois levé la main, je leur fis lever la leur, et faire le mesme serment que j'avois faict, et leur dis que tout le monde se retirast pour preparer toutes sortes d'outils, et que je me retirois à mon logis avec les grands de la ville pour faire l'eslection des huict. Et pource qu'il estoit desja presque nuict, ils me prierent que, cependant qu'ils estoient assemblez, je leur laissasse faire l'eslection des huict, et que je me retirasse chauffer et me débotter, et que le lendemain matin ils m'apporteroient un roolle de leurs citadins, et que je choisirois les huict qu'il me plairoit; et ainsi me retiray à mon logis. Et apres mon soupper, arriverent messieurs de Blazimond, de La Lande, le bon homme de Nort et ses enfans, avecques

une joye si grande qu'ils ne la pouvoient monstrer d'avantage, et me dirent que les marchans qui avoient emballé leurs marchandises, et une bonne partie desja chargée sur des charrettes, avoient tous deschargé, et qu'ils ne pensoient point que jamais ville fust plus en joye qu'estoit la leur, et jusques aux femmes et enfans, il ne se parloit que de combattre, sçachant la resolution que j'avois prinse d'y demeurer.

Mes compagnons qui voudrez lire ma vie, vous pouvez prendre de beaux exemples en moy. Ce peuple, qui estoit tout estonné et qui abandonnoit la ville, reprint incontinent à ma seule parolle tel courage, que je veux dire avec la verité que jamais depuis homme n'a cogneu aucune peur dans icelle, combien qu'il y eust apparence de n'y prendre point trop de seureté, pour estre la ville d'une trop grand garde, commandée d'une montaigne, et veoir descendre sur nos bras deux armées en mesme temps. Croyez, mes compagnons, que de vostre resolution depend celle de tout le peuple, lequel prend courage à mesme qu'il void que vous en prenez ; aussi, quel bien faictes vous, outre l'honneur que vous acquerrez, de sauver une pauvre ville du sac ! tant de familles vous sont redevables, et non seulement la ville, mais tout un pays ; car la prinse de la ville capitale d'une province amene ordinairement apres la perte de toute la seneschaucée. Ouy ; mais, direz vous, il se faut enfermer en lieu où on peut acquerir de l'honneur. Et où le voulez avoir ? dans un chasteau de Milan ? ce n'est pas là, ce sont les murailles qui vous sauvent ; c'est en ce lieu que vous voyez importer au public, encores qu'il soit foible ; c'est une belle forteresse qu'un bon cœur. Je

pouvois demeurer à Lectoure, et escouter d'où viendroit le vent: je n'avois rien à perdre à Agen, et pouvois charger tout le fais sur monsieur le mareschal Danville qui avoit bonnes espaules; mais, ceste bonne ville perduë, je voyois tout le pays perdu. Au besoing monstrez donc que vous avez le cœur de chasser la peur des autres; en ce faisant, vous ferez tousjours paroistre celuy qui vous estes, et tenez vous asseuré que les ennemis, vous y voyant engagé, songeront trois fois à vous venir attaquer, comme vous avez veu cy devant. J'ay tousjours eu ce bon-heur, qu'Espagnols, Italiens, Allemans et Huguenots françois, ont tousjours eu peur, ou de m'attendre ou de m'attaquer. Gaignez ce privilege sur vos ennemis, comme vous ferez en faisant bien et monstrant un bon et ferme cœur.

Trois ou quatre jours apres j'escrivis à ces messieurs qui avoient charge de Lectoure, et principalement au chevalier de Romegas et au chevalier mon fils, les exhortant d'employer tout ce qu'ils avoient peu apprendre au siege de Malthe, et de ne faire moins qu'ils avoient faict là, et que plus d'honneur auroient-ils sans comparaison de faire service au Roy et à leur patrie, que non au pays estrange. Je priois tout le monde de leur obeyr, attendu qu'il n'y avoit homme là dedans qu'eux qui se fust trouvé en siege. Et quant à moy, j'estois deliberé de ne bouger d'Agen, et mourir là pour le deffendre. Ils furent fort esbahis quand ils virent ma lettre, et la communiquerent tous ensemble, et m'en escrivirent incontinent une signée des sieurs de Gondrin, de Panjas, de La Mothe-Gondrin, de Romegas, de Maignas et du chevalier mon fils,

par laquelle ils me mandoient qu'ils trouvoient tous fort estrange que je me voullusse tant oublier que de m'engager dans une ville si foible comme Agen, et si dominée de montaignes; que pour tout certain l'artillerie estoit partie de Navarreins, et que les cinq pieces qui estoient à Nogarol n'avoient bougé attendant l'arrivée des autres; et qu'ils me prioient m'en aller à Lectoure, et que les chevaliers de Romegas et mon fils s'en iroient jetter dans Agen, et qu'estans jeunes et deliberez, s'ils se perdoient, la perte ne seroit si grande; d'ailleurs, que si j'abandonnois la campagne, tout le demeurant du pays seroit ruiné et perdu. Je leur fis responce, et les remerciay bien fort de la remonstrance qu'ils me faisoient, et qu'encores que je cogneusse bien qu'elle estoit juste et veritable, neantmoins je cognoissois bien que c'estoit aussi pour le regret et la crainte que je me perdisse, et que je les asseurois qu'avant qu'ils entendissent dire que je m'estois perdu, la prise d'Agen cousteroit aux ennemis; que si monsieur le mareschal les vouloit venir combattre, il en auroit bon marché, et que je n'estois aucunement deliberé d'en bouger, mais qu'ils fissent seulement leur devoir si le siege leur venoit, que de mon costé j'estois resolu de le faire, et ne laisser entrer les ennemis que par dessus mon ventre.

Au mesme temps arriva monsieur de La Bruille, maistre d'hostel de monsieur le mareschal Danville, lequel sieur mareschal l'envoyoit devers moy pour sçavoir si monsieur de Monferran venoit avec les mil arquebusiers, comme je luy avois mandé, et aussi de combien de forces de mon costé je luy pouvois ayder. Je comptay de Villeneufve ou de Lectoure, d'Agen

et de Florence, que j'aurois mil arquebusiers et les mil de monsieur de Monferran. Je luy monstray les lettres que ledit sieur de Monferran m'avoit escrit de Sainct Macaire. Il ne trouva pas avoir assez de temps à faire repaistre ses chevaux, pour s'en retourner porter ces nouvelles à monsieur le mareschal. Et comme il se voulut despartir d'avec moy, arriva une lettre de monsieur de Monferran, escrite à Marmande, qui disoit ainsi : *Monsieur, je parts à l'heure presente avec mes trouppes, qui sont mil arquebusiers et soixante sallades, et passeray aujourd'hui mesmes une partie de nos gens la riviere à Aguillon, et l'autre partie faudra qu'elle demeure jusques à demain matin, et toutes les trouppes se rendront demain au soir au port Saincte Marie.* Ledict de La Bruille print un double de la lettre, et me dict ces mots : « Je m'en « vois porter à monsieur le mareschal les meilleures « nouvelles qu'il sçauroit jamais ouyr, et asseurez-« vous, sur ma vie et sur mon honneur, que dés que « je seray-là il marchera ; » et quant et quant courut monter à cheval. Au bout de trois jours, estant les trouppes au port Saincte Marie et Aguillon, on me manda de Lectoure que monsieur le mareschal s'en estoit retourné de Grenade à Thoulouse pour despit de la lettre que la noblesse d'Armagnac luy avoit escrite, dont je vous ay faict mention cy dessus, pour un mot qu'il avoit trouvé dedans, qui disoit que s'il ne luy plaisoit de marcher pour les venir aider à remettre en leurs maisons, ils seroient contraints se retirer au Roy, pour le supplier de les secourir. Voyla de là où vint tout son mescontentement, et deschargea sa colere sur moy, me chargeant que je

luy avois fait escrire ladicte lettre. Je ne veux nier que le broüillard (1) ne me fust leu en montant à cheval ; mais, comme je veux que Dieu m'aide, je n'eusse sceu dire six mots de ce qui y estoit, car mon affection me portoit à courir à Agen, pour garder que la ville ne s'abandonnast, et montois à cheval à l'heure qu'on me lisoit ledit broüillard, comme desja j'ay escrit. Je laisse à penser à tous ceux qui ont tant soit peu de jugement si ces mots estoient de telle importance que ledit sieur mareschal eust à se picquer de telle façon ; c'estoit contre le Roy, et non contre nous : il est au Roy et nous aussi, sa maison en est venuë. O si j'eusse voulu entrer ainsi en colere, combien de fois ay-je eu occasion de quitter tout ! Je n'en ay peut estre que fait trop, non pas pour moy, mais pour le pays et pour le peuple, qui m'a trouvé à dire depuis que j'ay quitté mon gouvernement. Or quand monsieur de Monferran, qui demeura trois jours à Agen avec moy, et ses gens au port Saincte Marie, entendit que monsieur le mareschal s'en estoit retourné à Thoulouse mal-contant, et qu'à grand peine il viendroit, il me dit qu'il s'en vouloit retourner à Bordeaux, et qu'il ne sçavoit si les princes s'achemineroient vers ledit Bordeaux, entendant qu'il n'y avoit personne dedans ; ce qu'il fit, comme la raison le vouloit aussi, et je demeuray en blanc, sans esperance d'estre secouru de personne du monde. Voylà comment pour un mot, pour un seul despit, le pays courut grand fortune.

Vous, messieurs les princes, mareschaux, lieutenans de Roy, qui commandez aux armées, pour une picque

(1) *Broüillard* : brouillon.

particuliere n'abandonnez le general. Monsieur le mareschal devoit considerer que c'estoient des Gascons exilez de leurs maisons qui escrivoient en coolere : il ne s'en devoit prendre à moy ny à eux, ains les excuser, et pour cela ne laisser le pays à l'abandon. Nostre proverbe dit : *Qui perd le sien, perd le sens.* J'ay souvent recherché l'advis et secouru celuy que je sçavois ne m'aimer guere. Ne permettez que vos despits et vos passions particulieres offencent le general. Bien souvent me suis-je trouvé voir des grands qui se fussent voulus entre-manger, bien d'accord pour leur maistre, et se parler et entretenir comme freres, et apres quelque chose de bon ou quelque bon succés s'ouvrir le cœur et se faire bons amis. J'ay depuis ouy raconter à ceux qui ont eu ce bon-heur d'y avoir esté, que la pluspart des chefs qui se trouverent à ceste grande bataille qu'on a gaignée contre le Turc estoient ennemis mortels, mais que pour le combat ils s'accorderent, et apres la victoire se firent bons amis. Pleust à Dieu que monsieur le mareschal eust voulu laisser le mal talent qu'il avoit contre moy à Thoulouse, pour venir rompre la teste à Mongommery! il y eust acquis de l'honneur, et le pays du profit, au lieu que sa colere nous a ruinez. Je pensois estre le plus colere homme du monde; mais il a monstré qu'il l'estoit plus que moy; et s'il fust venu, je l'eusse assisté comme le moindre gentil-homme de l'armée.

Ayant ouy sa resolution, je manday deux fois à monsieur de Fontenilles qu'il s'en vinst avec sa compagnie se jetter dans la ville avec moy : difficillement pouvoit-il avoir son congé pour venir; si est-ce qu'il se rendit à moy. J'avois les quatre compagnies que mon nepveu

de Leberon m'avoit ramenées de Libourne, les trois au port Saincte Marie, et l'autre à Aguillon, qui arriverent incontinent que monsieur de Monferran en fut party. Et avant que monsieur de Fontenilles arrivast à Agen, il y a un gentil-homme, nommé monsieur de Montazet, qui me vint prier d'oster la compagnie qui estoit à Aguillon, et qu'ils s'obligeoient de garder la ville avec le peuple; et encores bien que je cogneusse qu'il n'estoit en sa puissance de faire ce qu'il promettoit, et qu'il le faisoit pour espargner les vivres de la ville, je le luy accorday, me doutant bien qu'il escriroit à monsieur le marquis de Villars que je luy avois faict manger ses terres; et envoyay ladicte compagnie à Villeneufve, en quoy je fis une grande faute, car ceste place eust tenu la riviere de Lot et de Garonne. Mais quoy! ces criards qui veulent espargner les maisons de leurs maistres, pour faire les bons valets et mesnagers, perdent bien souvent les places. Fermez les oreilles à ces plainctes en telles et si pressantes necessitez, vous qui aurez cest honneur de commander : j'eusse mieux fait si j'eusse bien retenu la leçon que je vous apprens à present.

Or je faisois mener une traficque à monsieur de Leberon, pour donner une escallade aux capitaines Manciet et Chassaudy, deux mauvais garçons qui estoient à Monheurt. Ledict sieur de Leberon estoit avec huit ou dix arquebusiers seulement à Aguillon, afin de mener plus secrettement l'entreprise. Viard, commissaire des guerres, arriva, qui s'en alloit à la Cour de la part de monsieur le mareschal; et encores que je sceusse bien que ledit sieur mareschal estoit marry contre moy, si est-ce que je favorisois

tout ce qui venoit de luy, puis que c'estoit pour le service du Roy; et escrivis à monsieur de Leberon qu'il luy fist faire compagnie jusques à ce qu'il auroit passé Thonens, lequel il trouva à Aguillon apres l'entreprise qu'ils devoient executer le lendemain à la minuict, car je luy envoyois cinq ou six batelées de soldats d'Agen, et y alloient les trois compagnies qui estoient au port. Mais comme la fortune de la guerre est bisarre, elle s'en trouva bien ce jour là que le commissaire Viard passa, car, pour luy faire escorte, ledit sieur de Leberon luy bailla un nombre d'arquebusiers, faisant estat que dans trois heures ils seroient de retour. Et attendant lesdits arquebusiers, voicy arriver messieurs de La Caze (1), de La Loue (2), de Guytinieres, de Moneins, et autres capitaines, avec sept ou huict cornettes de gens de cheval, qui estoient partis de Lauserthe, là où il y a neuf grands lieuës, et n'avoient repeu qu'environ une heure à Haute-Faye. Bref ils firent une cavalcade de gens de guerre, et environnerent Aguillon. Monsieur de Leberon se trouve seul avec quelques soldats et les habitans: incontinent monsieur de Montazet luy vint dire qu'il ne pouvoit pas tenir la ville, et qu'il ne la vouloit point mettre au hasart d'estre destruicte et ruinée, et firent quelque capitulation (3), laquelle fut bonne pour ledit de Leberon, car il tomba és mains de ces quatre qui estoient fort de mes amys, pour-ce que le temps passé j'avois faict quelque chose pour eux. J'estois le premier capitaine

(1) La Caze, frère du baron de Mirambeau, tué d'une arquebusade.

(2) La Loue, officier distingué de l'armée des Protestans. Il fut tué près de Montpellier en 1570.

(3) La ville d'Aiguillon fut prise le 23 novembre 1569.

qui jamais avoit faict combattre le capitaine Moneins, et chacun voulut recognoistre le plaisir qu'il avoit autres-fois receu de moy, de sorte qu'ils le laisserent aller : ce sont des honnestes courtoisies entre gens de guerre ; mais mondit nepveu fit là un pas de clerc, de n'avoir sceu garder ses gens pour la necessité : il pensoit les ennemis trop esloignez pour venir à luy. Capitaines mes compagnons, c'est un mauvais pensement ; car il devoit considerer l'importance de la place, qui estoit sur deux rivieres, et que les ennemis ne faudroient de souhaitter un si bon morceau, veu mesme le bon voisinage de Cleyrac et Thonens. Or j'eus part à la folie d'avoir tiré la garnison pour la crainte d'offencer monsieur le marquis (1).

Incontinent que j'entendis sa prise, je retiray dans Agen les trois compagnies qui estoient au port. Deux jours apres y arriva le camp de messieurs les princes. Ils se camperent depuis Aguillon jusques à demy lieue de Villeneufve, et jusques au grand chemin qui va audit Villeneufve, au long des vallons qui sont en cet endroit-là, où il y a de fort bons villages. Or, comme desja j'ay dict, j'avois party la ville en huict, et avois mis en chacune part deux bons chefs de la ville. C'estoit un plaisir de veoir les hommes et femmes au travail, lesquels y arrivoient à la pointe du jour, et n'en sortoient que la nuict ne les en tirast. On ne demeuroit qu'une heure au manger sans plus. Tous les principaux de la ville estoient tousjours à la solicitation du labeur. Il n'y avoit rien qui fust espargné, jusques aux religieuses propres. On me vint un soir dire qu'une compagnie de

(1) Le marquis de Villars.

reistres s'estoit eslargie jusques à un quart de lieuë pres de nous, en un village tout aupres de Monbran, chasteau de l'evesque d'Agen. Le matin je montay à cheval avec ma compagnie, et allay jusques aupres du village, et pource que deux paysans me dirent que trois autres cornettes estoient logées tout joignant celuy-là, je fis demeurer derriere les argoulets qui estoient sortis avec moy, m'asseurant bien que les reistres secourroient leurs compagnons puis qu'ils estoient si pres, et qu'il nous faudroit retirer en haste; et craignant de perdre lesdits argoulets, pource qu'ils n'estoient gueres bien montez et il y avoit bouë jusques aux genoux des chevaux, quelques-uns des mieux montez allerent avec monsieur de Madaillan, auquel je fis charger, sans rien regarder, au travers du bourg. Quelques-uns furent tuez sur la ruë en passant : les reistres se jetterent dans deux ou trois logis, là où estoient leurs capitaines. Les trois autres cornettes, qui estoient *terre-tenant*, furent incontinent à cheval, et tout ce que nous peusmes faire, ce fut de leur en amener trente six chevaux; et croy que si j'eusse laissé aller tous les argoulets, ils ne leur en eussent pas laissé un. Et comme monsieur de Madaillan vit venir au galop les trois cornettes, il se retira à moy; mais elles ne le suyvirent pas beaucoup : et ainsi nous retirasmes dans la ville.

Or Viard fut bien tost de retour de la Cour, car il avoit passe-port du Roy et de messieurs les princes, et s'en alla trouver monsieur le mareschal. Monsieur de Fontenilles arriva le lendemain que nous eusmes prins ces chevaux, et par ainsi j'eus deux compagnies de gens-d'armes dans la ville, et trois de gens de pied, J'avois mis, dés que j'arrivay-là, monsieur de Lau-

gnac (1) à Peymirol avec deux compagnies de gens de pied, qui estoient celles de la garde du port Saincte Marie et Malves, qui firent de belles escarmouches. Et encore que monsieur de Laugnac fust malade de la maladie qui l'a si long temps tenu, neantmoins si tenoit-il les soldats nuict et jour dehors, et faisoient tousjours quelque prinse sur les ennemis. Nos gens de cheval sortoient bien souvent, mais ils trouvoient tousjours ces reistres si serrez dans les villages, et enfermez avec des barrieres, qu'on ne pouvoit rien gaigner sur eux que des coups, et tout incontinent estoient à cheval. A la verité ces gens-là campent en vrays gens de guerre, il est mal-aisé de les surprendre; ils en sont plus soigneux que nous, et encores plus de leurs armes et chevaux. D'avantage ils sont plus espouventables à la guerre, car on ne void rien que feu et fer, et n'y a valet d'estable en leurs trouppes qui ne se dresse pour le combat, et ainsi avec le temps se font gens de guerre. Je ne pouvois secourir nostre cavallerie de gens de pied, à cause des grandes bouës, et aussi que je craignois une perte, ayant si peu de gens comme j'avois dans la ville, laquelle, peut estre, eust mis une telle espouvante dedans que la perte s'en fust ensuyvie. Je n'estois que sur la deffensive, et toutes-fois je les tenois en cervelle, leur monstrant que je ne les craignois gueres. Messieurs les princes et l'Admiral demeurerent cinq semaines ou plus campez là où j'ay dit, monsieur de Mongommery trois et plus à Condon, où il fit tous les diables, ruynant et saccageant les eglises, et pillant tout, et tenoit son camp jusques à La Plume des Bruilles. Ny de leur costé ny du mien nous ne faisions rien, à

(1) Alain de Montpezat, seigneur de Loignac.

cause que je n'avois point de gens. Ils mangeoient leur saoul et faisoient grand chere, car ils avoient tant paty depuis la perte de Moncontour, qu'il n'estoit possible de plus. Je croy qu'ils avoient plus d'envie de se reposer que de m'attaquer. Quant à moy, je m'attendois nuit et jour à me fortifier. Estant en ces termes, arriva une nuict monsieur de La Valette, qui venoit du camp de Monsieur, et par fortune se trouva à Villeneufve à l'heure que messieurs les princes envoyoient un trompette à monsieur de Cassaneuil, qu'il leur rendist la ville. Ledit sieur de La Valette ordonna luy-mesme la responce, qui fut que la ville estoit au Roy et non pas à eux, et que s'il y avoit trompette ny tabourin qui retournast plus, l'on les tueroit, et qu'il y avoit trop de gens de bien là dedans pour la rendre. La nuict ledict sieur de La Valette se hasarda de passer avec beaucoup de danger, et me vint trouver environ les neuf heures. Il me trouva au lict, car j'estois fort secouru de messieurs de Fontenilles, de Madaillan, de Leberon et des autres capitaines; par ainsi je dormois à mon aise, allant tout d'un grand ordre, aussi bien la nuict que le jour : il faut pardonner à la vieillesse. Ledit sieur de La Valette me dit que j'envoyasse un chef pour commander à tous ceux qui estoient dans Villeneufve, car autrement la ville s'en alloit perduë; et jamais ne me voulut dire la raison, mais seulement me hastoit d'y envoyer promptement un chef, et me disoit tousjours que si je ne me hastois j'en serois le premier marry, car c'est une ville d'importance et belle ville de guerre : qui fut cause que je me levay du lict, ne voulant mespriser l'advis d'une si bonne teste que la sienne, et depeschay promptement deux

hommes au chevalier mon fils à Lectoure, que tout incontinent ma lettre veuë il montast à cheval, et qu'il me vinst trouver pour s'aller jetter dans Villeneufve, et qu'à la diligence qu'il feroit je cognoistrois s'il estoit mon fils. Je manday au chevalier de Romegas que je le priois qu'il fist tout seul ce qu'ils faisoient eux deux ensemble. Il fut jour avant que les deux messagers fussent à Lectoure. Le chevalier mon fils print promptement congé de tous ces seigneurs qui estoient là, et arriva à Agen sur les trois heures apres midy. Quatre ou cinq jours devant, monsieur de Mongommery, avec tout son camp à pied et à cheval, vint donner une camisade au capitaine Cadreils, lieutenant de la compagnie de chevaux legers du capitaine Fabian mon fils, que j'avois mis dans Moyrax avec vingt cinq sallades et vingt cinq arquebusiers. Or Moyrax est un petit village fermé de murailles : à la plus haute on y monteroit avec une eschelle de douze degrez, sans aucun flanc. Et y arriva demy-heure avant jour; on m'en vint advertir à Agen, ayant prins un clistere, lequel j'avois encores dans le corps. Sans autre attente, je m'armay et montay à cheval, et allay passer la riviere. Les gentils-hommes de ma compagnie passoient les uns apres les autres tant qu'ils pouvoient apres moy. Monsieur de Fontenilles n'arriva que le lendemain. Je me trouvay seul avec quatre chevaux deça la riviere devers Gascogne, là où Moyrax est assis, et pres d'Estillac, qui est à moy; et avec ces quatre chevaux je donnay à toute bride droit à Moyrax, là où il y a une lieuë. Et à la verité si monsieur de Mongommery eust envoyé seulement dix ou douze chevaux sur le chemin d'Agen à Moyrax, j'estois prins ou mort; mais il faut

par fois tenter la fortune et faire le soldat : l'ennemy ne sçait pas ce que vous faites. Et ainsi arrivay à Moyrax, et trouvay que ledit Mongommery s'en estoit party il y avoit environ demy heure, et laissa les eschelles au pied de la muraille : ayant demeuré deux heures là, ils n'eurent jamais la hardiesse d'en dresser une. Et encores qu'auparavant je n'estimasse gueres leurs gens de pied, cela confirma encores mon opinion de les estimer moins : et ainsi m'en retournay à Agen. Les medecins furent contraints me donner un autre clistere pour me jetter celuy-là du corps, par-ce que le travail avoit arresté son operation. Je demeuray deux jours sans bouger du lict ; et comme mon fils le chevalier fut arrivé, je manday soudain querir le capitaine Cadreils, et envoiay vingt cinq arquebusiers en sa place, afin qu'il allast avec mondit fils à Villeneufve. Monsieur de Sainct Giron, frere de monsieur de La Guyche (1), colonnel des vingt deux enseignes de monsieur le mareschal, s'estoit fait apporter à Agen, malade, pour-ce qu'il avoit esté blessé à l'assaut de Mazeres en une jambe, ou en une cuisse que je ne mente, lequel se vouloit retirer à sa maison pour se faire guerir : et à une heure de nuict je les tiray dehors, et leur baillay deux bonnes guides, qui les rendirent le lendemain au point du jour à Villeneufve. Tout le monde fut fort joyeux de la venuë de mon fils le chevalier, et croy que leur dispute estoit qu'ils ne se vouloient pas obeyr les uns aux autres. J'y eusse envoyé le capitaine Fabian mon jeune fils, mais nous le te-

(1) Philibert de La Guiche, grand-maître de l'artillerie, gouverneur de Lyon et du Lyonnois, Forez et Beaujolois, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il fut un des mignons de Henri III. Mort à Lyon en 1607.

nions à la mort depuis son retour du camp, et pour lors n'avions autre esperance de luy que la mort.

Or d'heure en autre j'estois adverty comment monsieur l'Admiral dressoit un pont de batteaux au port Saincte Marie, et avoit recueilly tous les batteaux de Lot et de Garonne jusques à Marmande; j'estois aussi adverty d'heure à autre comment les ennemis avoient envoyé querir de la grosse artillerie en Bearn : toutes ces nouvelles me faisoient haster les tranchées et fortifications que je faisois à Agen, pensant, comme il y avoit de la raison, qu'ils me voulussent attaquer, car ce n'estoit petite prinse, tant pour les richesses que pour deffaire la noblesse qui s'estoit enfermée là dedans pour l'amour de moy. Je tins un conseil dans mon logis, et dans un petit cabinet, là où nous n'estions que huit ou neuf, et disputasmes quel moyen il y avoit de rompre ce pont. Un maistre masson qui est de Thoulouse, qui faisoit les moulins de monsieur le marquis de Villars à Aguillon, parlant à quel-qu'un, mit en avant que si nous destachions un moulin d'eauë, de ceux qui estoient attachez devant la ville, il romproit le pont, car la riviere de Garonne estoit grande et desbordée, et tousjours croissoit à cause qu'il pleuvoit presque tousjours. Il ne se trouva homme de son opinion qu'il fust possible qu'un moulin rompist le pont, car l'on nous asseuroit que monsieur l'Admiral avoit fait faire à Thonens de grands cables comme la jambe d'un homme, et en avoit fait apporter de Montauban pareillement, et de grosses chaisnes, comme il estoit vrai; car, outre les grands cables (1), le pont

(1) Voici comme étoit construit ce pont : sur quatorze gros pieux ferrés, longs chacun de vingt-quatre pieds et enfoncés dans la rivière,

estoit enchaisné d'autre part. En fin de compte, il n'y eut nul de nous qui fust de l'opinion du masson, sauf le capitaine Thodias, nostre ingenieur, qui disoit que si l'on le pouvoit charger de grosses pierres, qu'il pensoit que l'entreprinse reüssiroit, mais non sans estre chargé; et par ainsi ne prismes aucune resolution. Et deux jours apres l'on me manda de Thoulouse que monsieur le mareschal Danville faisoit armer trois batteaux, et que le capitaine Sainct Projet (1) les devoit conduire avec soixante soldats dedans, et que dedans huict jours ils devoient estre prests, et que ledit Sainct Projet passeroit de nuict dans ce terme. Nous avions discouru que nous ne pouvions charger le moulin que monsieur l'Admiral n'en fust adverty par ceux de leur religion qui estoient dedans Agen soubs la protection du mal-heureux edict : ainsi nous le pouvons appeller, et l'appelleray tousjours; et en une sorte ou autre, nous demeurasmes confus, sans esperance d'autre remede que de nous bien deffendre.

Pendant ce, le commissaire Viard estoit revenu, et incontinent une autre-fois depesché par monsieur le mareschal devers le Roy, et arriva avec un trompette dudit sieur mareschal, un mecredy, entre neuf ou dix heures, et me dit en secret l'entreprise de monsieur le mareschal pour rompre le pont, mais qu'il se doub-

étoient clouées des traverses qu'on avoit couvertes de planches d'épaisseur convenable, avec quantité de fumier par dessus, pour mieux assurer les pieds des chevaux. Ce pont avoit aussi ses garde-fous; et pour lui donner toute la solidité possible, il étoit encore lié avec des chaînes et de gros cables. (*Vraie et entière histoire des troubles de France.*)

(1) Il est nommé Paget dans la nouvelle traduction de de Thou.

toit que monsieur l'Amiral en fust adverty, et que pour ceste occasion il amenoit l'un des trompettes de monsieur le mareschal avec luy jusques au port Saincte Marie, et que, s'il entendoit, quand il seroit audit port, que les ennemis en fussent advertis, il me renvoyeroit le trompette pour m'en advertir, afin que je gardasse que ledit capitaine Sainct Projet ne passast outre, et qu'il falloit que je tinsse garde sur la riviere jour et nuict; et ainsi se departit de moy, et fut sur les deux heures apres midy au port Saincte Marie, et vit passer trois cornettes de reistres par dessus le pont, venant loger vers la Gascogne. Le trompette eut fort bon moyen de veoir tout le pont comme il estoit bien attaché, et se peut-on asseurer que ceux de Cleyrac et de Thonens n'y avoient rien espargné, car ces bonnes gens n'ont rien eu de cher pour faire mal à leurs voisins et contre le service du Roy. Le trompette arriva estant neuf heures du soir, par lequel Viard me mandoit que je gardasse que le capitaine Sainct Projet ne passast outre pour aller executer son entreprinse, car les ennemis en estoient advertis, et qu'ils avoient mis sept ou huict petites pieces d'artillerie au bout du pont vers la Gascogne, et que mil ou douze cens arquebuziers gardoient le bout du pont; bref, qu'il n'y falloit point aller, car il n'en eschapperoit pas un de ceux qui iroient. Et comme le trompette eut parlé à moy, il se retira à son logis; et sans faire autre bruit, j'envoiay secrettement querir trois personnages de la ville à qui j'avois desja descouvert mon intention, qui estoit d'envoyer à bas la riviere le moulin du president Sevin (1), pource qu'iceluy president

(1) « Sur la Garonne (dit La Popelinière) il y a grand nombre de

avoit abandonné la ville. Je ne veux point icy nommer les trois, car il les mettroit en procés, et les commissaires qui sont à present par deça facilement luy feroient raison à sa volonté, comme ils font bien à d'autres contre les Catholiques. Et comme nous eusmes parlé ensemble, nous arrestasmes qu'ils iroient faire sortir six soldats mariniers, et qu'ils iroient destacher le moulin, faignant d'aller faire la garde sur le bord de la riviere pour garder que le capitaine Sainct Projet ne passast outre. Et ainsi tous trois se departirent de moy, et ne furent pas paresseux à *mettre les* soldats dehors, ny lesdits soldats à destacher le moulin, desquels s'en noya un en destachant la chaisne, qui tomba du petit batteau ainsi que le pal où estoit attachée la chaisne se defit. Il pouvoit estre unze heures de nuict, et, ainsi que j'ay entendu depuis par les ennemis, le moulin arriva au pont vers une heure; lesquels avoient mis des sentinelles une grand demie lieuë contre-mont la riviere, afin de donner l'alarme quand le capitaine Sainct Projet passeroit. Et comme ils commencerent à ouyr le bruit du moulin, donnerent l'alarme, laquelle incontinent fut au port, et tout le monde se jetta aux deux bouts du pont, et

« moulins coulans sur l'eau comme gros vaisseaux, sur deux desquels « la meule roue, et toute la maison du moulin est appuyée..... Montluc « ajoute-t-il, en deschaina trois, auxquels il joignit encore nombre de « bateaux qui estoient chargez de grosses pierres et cailloux; et afin « qu'on ne se doutast d'autre chose que d'une escarmouche, il les gar- « nit de méches allumées, tellement qu'il sembloit que ce fussent au- « tant de harquebuziers parmy les ténebres de la nuit..... Ainsy en un « quart d'heure l'œuvre de plusieurs journées et de grands frais fut du « tout ruyné et mis en pieces, de quoi les Protestans ne reçurent moin- « dre déplaisir que dommage. »

commencerent à tirer force arquebuzades au pauvre moulin, lequel ne disoit mot, mais il donna un tel choc, qu'il emporta tout le pont, cables, chaisnes et batteaux, de sorte qu'il n'en y demeura qu'un qui estoit attaché à la muraille du logis de monsieur le prince de Navarre. Il alla des batteaux jusques à Sainct Macaire, et en y a qui m'ont dit qu'il en estoit allé jusques auprès de Bordeaux. Ce brave moulin du president alla encores rompre un autre moulin huguenot au dessous de Thonens, et en fin s'arresta aux isles vers Marmande. Les premiers par qui nous sceusmes la rupture du pont, ce fut par des pauvres gens qui alloient achepter du sel au bout dudit pont, des soldats huguenots qui en avoient prins sept ou huit battellées chargées. Les ennemis avoient tué plusieurs de ces pauvres gens, leur chargeant qu'ils estoient cause de la rupture du pont. Quelques uns de leurs soldats, qui s'estoient jettez sur le pont, s'en allerent à vau-l'eau. Mais il n'estoit qu'entre l'aube du jour et le soleil levant, que les gardes me manderent qu'il estoit arrivé sept ou huit de ces pauvres gens qui portoient le sel, lesquels disoient le pont estre rompu. Je m'en allay tout incontinent sur le gravier, et du costé de deça la riviere devers Gascogne; et du passage enhors l'on me fit passer deux ou trois de ces pauvres gens qui estoient arrivez audict passage, et qui estoient au bout du pont avec ceux que les ennemis avoient tué, et s'estoient sauvez par la campagne la nuict, qui me conterent le tout, de mesmes que les autres qui estoient venus par le costé du port, et tousjours quelqu'un en venoit qui nous confirmoit mesmes nouvelles. Je fis passer dix ou douze sallades du costé de

Gascogne, qui allerent jusques au dessous de Serignac, et prindrent deux prisonniers qui le me conterent encores mieux que ces bonnes gens. Cependant secrettement je fis accoustrer un petit batteau avec sept ou huict rames, et donnay au marinier vingt cinq escus pour aller porter les nouvelles à Bordeaux, et escrivis une lettre à messieurs de Lansac, baron de La Garde, et evesque de Valence mon frere, là où je leur discourois comme tout s'estoit passé, les priant en donner advis à la cour de parlement et aux jurats, afin que tous eussent part de ceste bonne nouvelle; car cela rompit fort le dessein des ennemis, lesquels nous eussions fort incommodez si monsieur le mareschal eust voulu oublier sa colere, les prenant ainsi separez. Le trompette dudict sieur, avant qu'il partist, entendit la joye que toute la ville avoit de la rupture du pont, et s'en alla en diligence porter les nouvelles à son maistre. Ceste execution fut faite le mercredy vers la minuit, et le jeudy (1), à l'entrée de la nuict, les mariniers partirent; et comme ils furent au port Saincte Marie, et pres de là où estoit le pont, ils laisserent couler le batteau à la discretion de la riviere, estans eux tous couchez dans le batteau. Les ennemis commencerent à crier, mais personne ne respondoit, et ils eurent opinion que ce fust un batteau qui se fust destaché de luy-mesme. Et comme ils furent un ject d'arbaleste au dessous, tous se leverent, et chacun print sa rame, et leur commencerent à dire des injures; et firent si grande diligence qu'ils furent le lendemain matin, qu'estoit le vendredy, au soleil levant, à

(1) Quinze décembre 1569.

Bordeaux, et en fut la joye fort grande. Je croy que jamais marinier venant des Terres Neufves n'apporta telles nouvelles où il y eust si grande presse. Presque tous ces seigneurs y faisoient doute; tout le monde alloit au logis de messieurs de Lansac, baron de La Garde et de Valence, pour en entendre la verité. Monsieur de Valence depescha incontinent son secretaire, nommé Chauny, vers leurs Majestez, pour leur rapporter les nouvelles au contraire de ce que le commissaire Viard leur apportoit. Ledit Viard, à ce qu'on m'a dict, arriva le matin, qui donna de la fascherie grande à leurs Majestez et à Monsieur, du parachevement du pont, de sa structure et force, y pouvant passer grosse artillerie par dessus à plaisir, et que les gens de cheval y passoient trois à trois de rang, comme il estoit bien vray, et ne mentoit de rien. Il y avoit raison de s'en fascher, car la commodité de ce pont leur eust donné le loisir de prendre tout, et faire passer tout leur canon à l'aise. Chauny arriva le soir, qui apporta la rupture, et que si l'un avoit porté la fascherie, l'autre apporta la joye. Et pour quelques jours je fus le meilleur homme du monde et grand guerrier; mais ceste opinion ne dura guieres, car mes ennemis que j'avois à la Cour desguisoient au Roy, qui estoit lors à Sainct Jean (1), toutes choses; et en fin, quelque chose qu'il y eust, je ne faisois ny n'avois jamais rien faict qui vaille; et le Roy le croyoit, ou à tout le moins je croy qu'il faisoit semblant de le croire pour les contenter. Et voy-là l'histoire de la rupture du pont, et à la verité.

(1) La Cour étoit alors au camp de Landes, près de Saint-Jean-d'Angely.

Maintenant il faut dire quel profit a porté la rupture de ce pont, et la deliberation qu'avoit faicte monsieur l'Admiral si ledict pont fust demeuré en pied. Il fut arresté et conclu en leur conseil que l'on passeroit l'hyver et jusques à la recolte en ces lieux, où estoit leur camp, et qu'ils se feroient venir de la grosse artillerie de Navarreins, pour prendre toutes les villes qui estoient au long de la riviere de Garonne jusques aux portes de Bordeaux, et qu'ils attaqueroient Agen, mais que ce seroit la derniere, pource qu'ils vouloient prendre Castel-Geloux, Bazas, et tout ce qui *estoit* deçà et delà la Garonne, jusques aux portes de Bordeaux; et que par le moyen de ce pont, l'un et l'autre pays, qui sont des plus riches de France, leur seroit à commodité. Ils faisoient estat d'avoir prins tout cela en moins de quinze jours, comme il eust été vray, car ils estoient lors maistres de la campagne. Ils esperoient attaquer Libourne, s'asseurans qu'en toutes *ces villes* ils trouveroient grande quantité de vivres, et que par ce moyen rien ne descendroit dans Bordeaux ny au long de la Garonne, ny moins du costé des Landes, faisant leur compte que dans trois mois la ville de Bordeaux seroit reduicte à toute extremité; et croy qu'il n'eust pas tant duré, car desja le bled y estoit à dix livres le sac (1), et par mer, à cause de Blaye, il n'y eust peu rien entrer. Ceste ville est bonne et riche, et une bonne ville de guerre, mais elle est en un pays sterile, de sorte que qui luy osteroit la Garonne et la Dordogne, elle seroit bien tost reduicte à la faim : elle ne vid que du jour à la journée.

(1) Ce prix étoit excessif, en raison du taux de la monnoie de ce temps-là.

Ils avoient desaigné faire venir leurs navires en riviere et à Blaye, laquelle ils tenoient pour garder que les galleres ne peussent sortir ne rentrer. Les vicomtes avoient promis à monsieur l'Admiral de luy faire venir soixante mil sacs de bled au long de la riviere de Garonne, prenant lesdits bleds en Commenge et en Lomaigne, qu'est le pays de la Guyenne là où il en y a le plus; car pour le moins il y a cinq cens marchans et autant de gentils-hommes qui font estat de les garder trois ou quatre ans, attendant que la vente des bleds soit grande : par ainsi, facilement et aysément ils eussent tenu promesse à monsieur l'Admiral; et par là ils se tenoient certains de faire venir le Roy à telle composition qu'il leur eust pleu. Je ne sçay, s'ils eussent eu Bordeaux, s'ils l'eussent rendu aussi peu que La Rochelle; pour le moins ils se pouvoient bien vanter, ayant eu Bordeaux et tenant La Rochelle, qu'ils avoient le meilleur coing et le plus fort du royaume de France, tant par mer que par terre, dominant cinq rivieres navigables, y comprenant la Charante. Depuis qu'ils eussent esté entre les rivieres de l'Isle, Dordogne, Lot et Garonne, il falloit au Roy pour le moins quatre camps pour les contraindre à combattre. Et veux dire qu'ils tenoient le meilleur pays et les deux meilleurs et plus grands havres du royaume de France, qu'est celuy de Brouage et celuy de Bordeaux.

Je m'estonne comme il y a des gens si mal habilles qui donnent entendre au Roy qu'il faut encoigner les Huguenots dans la Guyenne : c'est une mauvaise piece : si le Roy l'avoit perduë, il la recouvreroit bien tard; mais ces bons conseillers le font pour leur

commodité et pour jetter la guerre loing d'eux : si la leur vendrons nous bien cher avant qu'ils l'ayent. Certes le Roy en devroit faire plus d'estat et empescher ses ennemis d'y prendre pied, et ne laisser ce pays à l'abandon, permettant qu'on se rie de nos miseres jusques à demander si nous couchons encores dedans le lict. Je ne puis croire que ceste parolle soit sortie de la bouche de la Royne, car elle y a tousjours trouvé et y a encores de bons serviteurs. Ces messieurs de France, qui se mocquent de nous, en pourront avoir à leur tour : tousjours le mal n'est pas à une porte. Or voyla la conclusion de leur conseil, qui estoit tresbon. Monsieur de Valence mon frere tesmoignera qu'un qui assistoit au conseil quand bon luy sembloit nous a dict ladicte deliberation, qui estoit grande. Et croy que, quand ils eussent voulu chasser tous les Catholiques et retirer tous les Huguenots du royaume de France dans ce pays qu'ils eussent tenu, ils possedoient prou pour les faire tous riches, ou bien tous ceux de la noblesse de ce pays de deçà eussent esté contraincts se faire huguenots et prendre les armes pour eux. Ainsi, mal-aysément apres le Roy en eust esté maistre; car de les faire retourner de rechef à nostre religion, il y eust eu bien affaire, parce que depuis qu'on est accoustumé à quelque chose, soit bonne ou mauvaise, il est fort fascheux de la quitter. Mais Dieu n'a point voulu un si grand mal pour le Roy ny pour nous qui sommes catholiques.

Voy-là dequoy à servy la rupture du pont, au jugement des amis et ennemis. Et veux dire que de tous les services que j'ay jamais faicts à la Guyenne, celuy-cy est des plus remarquables, qui n'est procedé d'autre

chose, sinon de la deliberation que je prins à m'aller jetter dans Agen, car autrement la ville estoit abandonnée, et monsieur l'Admiral s'en venoit droict là et non au port Saincte Marie, ny à Aguillon, comme il fut contrainct de faire; car à Lauserte le conseil fut tenu qu'au partir de là on s'en venoit loger à Castel-Sagrat, Monjoy, Sainct Maurin et Ferussac, et le lendemain à Agen, tenant pour certain qu'ils n'y trouveroient aucune resistance. Si cela fust advenu, il eust bien eu les coudées franches, et dans deux grosses rivieres eust non seulement rafreschy son armée, mais aussi asseuré le pays pour luy. Je sçay bien qu'il fut respondu à monsieur l'Admiral par deux ou trois, que s'il estoit vray que j'y fusse dedans, ils ne m'en tireroient qu'en pieces, et que j'avois bien faict en ma vie de plus grandes folies que celle-là : et en y eut qui dirent qu'ils m'avoient veu engager en trois ou quatre places, la plus forte desquelles ne valoit pas la moitié d'Agen, et que j'en estois sorty à mon honneur. Ceux-là qui respondoient cela le pouvoient bien tesmoigner à la verité, car ils s'estoient trouvez avec moy en ces lieux au besoin. Monsieur l'Admiral sous-tenoit tousjours qu'il estoit bien asseuré que je n'estois pas à Agen pour y demeurer, et que dés que j'entendrois qu'il y viendroit, que ma deliberation estoit de passer la Garonne et me jetter dans Lectoure, disant: « Il est trop vieux routier pour s'engager en une si « mauvaise place. » Les autres asseuroient tousjours que je n'en bougerois point, à peine de leur vie : qui fut cause que monsieur l'Admiral adhera à leur opinion, et changea le chemin droict à Aguillon, s'estendant jusques au port Saincte Marie, et s'ils voyoient que

j'abandonnasse la ville et que je me retirasse vers Lectoure, comme il pensoit que je fisse, ils s'en viendroient à Agen. Il a trouvé à la fin que ceux qui soustenoient que je n'en bougerois point me cognoissoient mieux que luy, et que ceux qui l'avoient adverty que je me voulois retirer à Lectoure estoient fort mal informez. Et pource que l'on m'a reproché qu'il y avoit trois ans que je n'avois rien faict qui vaille, l'on cognoistra aux œuvres que j'ay faictes pendant les trois ans, sans argent ne gens à pied ny à cheval, que si j'eusse esté secouru d'argent seulement pour soldoyer des hommes, et que le Roy m'eust donné les compagnies et gens d'armes que je demandois, j'eusse bien gardé à monsieur l'Admiral de faire boire ses chevaux en la Garonne, et les reistres de venir boire nostre vin, car le comte de Mongommery n'eust jamais eu le loisir de les appeler, et en eusse eu bon marché.

Le pont rompu, monsieur l'Admiral *demeura quatre* ou cinq jours ne sçachant de quel bois faire flesches, et logé chez Guillot le Songeur, car il avoit, outre le camp du comte de Mongommery, trois cornettes de reistres engagées deçà la riviere vers Gascogne, et c'estoient ceux qui avoient passé la riviere estans logez à Labardac, et ne pouvoit trouver moyen de les retirer, à cause que le ruisseau qui passe au Paravis, monastere des religieuses, estoit si grand, qu'il n'y avoit homme qui l'osast passer à pied ne à cheval. Le comte Mongommery estoit encores à Condom et vers Nerac et Bruch. Monsieur l'Admiral fit faire un petit pont sur deux batteaux où ils pouvoient passer seulement cinq ou six chevaux au coup, et avec une corde tiroient les batteaux, à la mode d'Italie. Et comme le

ruisseau commença à diminuer, les reistres le commencerent à passer à un pont de pierre qu'il y a, et s'approcherent du passage du port, et commencerent à passer ce pont de batteaux six à six ou sept à sept au plus. Et quelque grand diligence que les passagers pouvoient faire, si arrestoit-il pres d'une heure et demie avant que le batteau fust allé et revenu; et en ceste peine passerent ces trois cornettes, qui demeurerent deux jours à passer. Monsieur le comte de Candalle et monsieur de La Vallette estoient à Staffort avec huict ou dix cornettes de gens de cheval; et comme le comte de Mongommery abandonna Condom pour s'approcher de la riviere, j'escrivis une lettre audit sieur comte de Candalle, que si sa deliberation estoit de combattre Mongommery sur le passage, que je me trouverois au combat avec les deux compagnies de gensdarmes que j'avois et cinq cens arquebusiers, non pour commander, mais pour luy obeyr comme le moindre soldat de la trouppe. Il me remercia fort, et me fit responce que, quand cela seroit, luy et toute la trouppe qu'il commandoit m'obeyroit; et toutesfois il ne se parloit point que je passasse pour me joindre avec eux: et cogneus bien par la lettre que tous eussent esté bien ayses que j'eusse esté aupres d'eux; mais La Croizette, qui estoit là, servoit de *dominus fac totum*. Encores leur manday-je que, s'ils ne vouloient que je m'y trouvasse, je ferois passer les deux compagnies et les cinq cens arquebusiers se joindre avec eux. Et par là chacun peut bien cognoistre que je n'estois pas party de monsieur le mareschal pour ne luy vouloir obeyr, puis que j'offrois d'obeyr au comte et à monsieur de La Valette,

et au capitaine La Croizette mesmes, qui estoit plus grand qu'eux en leur trouppe.

Je ne veux poinct escrire comme ils firent, pour-ce que je n'y estois pas, et ne m'en suis pas informé, sauf qu'on me dict qu'ils avoient faict une charge à quelques uns qu'ils trouverent hors de Bruch, et les rembarrerent dedans; et m'a on dict depuis que le comte de Mongommery estoit dans la ville : je ne sçay s'il est vray, et pense fort bien qu'ils firent tout ce qu'on y pouvoit faire, car ils sont trop cogneus et estimez. Le comte de Mongommery passa premierement les gens de cheval, puis ses gens de pied les uns apres les autres. Je fis passer la riviere à soixante sallades de ma compagnie et de monsieur de Fontenilles, avec trois cens arquebusiers pour les retirer, et allerent jusques à un petit village qui est aupres du passage appellé la Rozie, où ils tuerent quinze ou seize hommes, et y gaignerent douze ou treize chevaux, leur donnant une alarme bien chaude. Et m'a-on dit depuis que si nos gens de cheval eussent poussé outre jusques sur le passage, ils en eussent fait noyer deux ou trois cens, car de ceste alarme il s'en noya quatre ou cinq à la haste qu'ils avoient, et du costé de monsieur l'Admiral ne les pouvoient secourir, car ils ne pouvoient repasser que six ou sept chevaux sur le pont à batteaux; parquoy ils demeurerent cinq ou six jours à passer. Et voyla la peine en laquelle se trouva monsieur l'Admiral à pouvoir retirer à luy le comte de Mongommery et les trois cornettes de reistres.

Monsieur de La Chapelle, viceseneschal, et monsieur du Bouzet, m'avoient mandé que si je voulois donner passeport à un Huguenot à qui j'avois donné, à leur

requeste, asseurance de demeurer en sa maison, il s'offroit d'aller au port Sainte Marie pour entendre et descouvrir le chemin que monsieur l'Admiral vouloit prendre apres que le comte de Mongommery seroit passé, ou bien s'ils voudroient redresser un autre pont. Je leur envoyay le passeport qu'ils me demandoient pour luy; et le jour mesmes que le comte eut achevé de passer, ce personnage fut de retour à leur maison, et leur dict et asseura qu'au partir du port Saincte Marie, qui seroit dans deux ou trois jours apres que tout seroit achevé de passer, ils prenoient leur chemin vers Thoulouse, et iroient passer à Montauban, estans deliberez de brusler toutes les maisons qui seroient à quatre lieuës aux environs de Thoulouse, et sur tout celles des presidens et conseillers; et disoit encores qu'il avoit appris d'un capitaine de gens de cheval qu'on luy avoit donné pour sa part une maison pres de Thoulouse, nommée l'Espinette, afin de la brusler: ce personnage luy respondit que c'estoit une des plus belles maisons qui fussent autour de Thoulouse; et le capitaine luy dict que si le maistre de la maison n'en avoit d'autres que celle-là, qu'il estoit sans maison. Ledict sieur du Bouzet mesmes me rapporta tout ce que ce personnage là leur avoit dict. Et tout incontinent j'en advertis monsieur le premier president, car d'en advertir monsieur le mareschal, j'estois bien certain qu'il n'eust pas bien prins mes lettres, et qu'il eust creu tout au contraire de l'advertissement que je luy en eusse donné: qui fut cause que j'en advertis ledict sieur president, et luy mandois qu'il devoit retirer monsieur de La Valette, qui desja s'en estoit retourné vers Thoulouse, et messieurs de Negrepelisse et Sar-

larbous, et qu'ils ne pouvoient avoir trop de gens de bien dans la ville, car les ennemis tenoient des propos qui ne valloient rien, lesquels je ne voulois escrire, pour ce que ce n'estoit que le vulgaire de leur camp, à quoy on ne devoit adjouster aucune foy.

[1570] Voyla tout le contenu de ma lettre : je m'asseure que ledict sieur president ne l'a pas perduë. Et ainsi s'en allerent toutes les forces du port Saincte Marie, et passerent tous à la veuë du chasteau de Bajaumont, où estoit monsieur de Durfort, frere du sieur de Bajaumont qui est à ceste heure. Je sortis avec les deux compagnies de gens d'armes, et les vis tous passer à une arquebuzade de moy, et plus pres encores, n'ayant moy que huit ou dix chevaux, ayant laissé la cavallerie un peu derriere; mais je ne l'avois peu mettre si bien à couvert que les ennemis ne la peussent voir. Jamais homme ne se desbanda pour me venir recognoistre, et camperent ceste nuit-là vers le pont du Casse, et tirant vers Sainct Maurin, puis se mirent vers ledict Sainct Maurin et autres villages là autour; et là demeurerent deux ou trois jours. Et pource que ledict sieur de Durfort avoit veu passer tout à son aise tout leur camp, gens de pied et gens de cheval, et les avoit peu nombrer à son ayse, je le priay de prendre la poste et aller advertir Sa Majesté du nombre de ce camp; et me dict, entre autres choses, qu'il avoit descouvert une trouppe de cinq ou six cens chevaux qui passoient un peu plus loing que les autres, dont la pluspart n'avoient point de bottes, et que c'estoient valets et laquais qu'ils avoient fait monter à cheval pour faire nombre. Je ne faisois rien que je ne le communiquasse à l'evesque d'Agen, me fiant

lors autant ou plus en luy qu'à mon frere propre, et le tenois pour un des meilleurs amis et d'aussi bonne conscience que prelat qu'il y eust en toute la France : il est sorty de la maison des Fregoses (1) de Genes. Je baillay instruction audict sieur de Durfort, et une lettre de creance qui contenoit cecy : *Que je luy envoyois le sieur de Durfort, lequel avoit peu nombrer tout à son ayse l'armée de messieurs les princes, pour luy dire tout ce qu'il en avoit veu et nombré.* Puis luy donnois advis du chemin qu'ils tenoient, et de leur deliberation de mettre tout à feu vers Thoulouse, et en avois donné advis à monsieur le premier president, pour le dire aux gens qui avoient aux environs de la ville des maisons, afin qu'ils retirassent les meubles, et qu'ils feroient bien de retirer monsieur de Negrepelisse, si desja il n'y estoit, et messieurs de La Valette et Sarlabous ; puis en un autre article, que le personnage, que je ne nomme point icy, de leur religion qui estoit allé à leur camp, avoit porté nouvelles aux sieurs de La Chappelle et du Boulet, que le capitaine des gens de cheval à qui il avoit parlé avoit dit qu'ils avoient entreprise sur Montpellier, et le pont Sainct Esprit toute asseurée, et que je cognoissois bien le gouverneur de Montpellier, qui estoit monsieur de Castelnau, pour lequel je respondrois de ma vie, mais que je ne cognoissois pas celuy du pont Sainct Esprit ; qu'il pleust à Sa Majesté en advertir lesdicts gouverneurs, afin qu'ils fussent soigneux de tenir l'œil sur leurs places, et que cela leur seroit un coup d'esperon pour leur faire prendre garde à la seureté d'icelles.

(1) Janus Frégose, mort en 1586 ; il étoit fils de César Frégose, chevalier de l'ordre du Roi, général des armées de la république de Venise.

Et en un autre article, que l'evesque d'Agen, lequel estoit arrivé de l'abbaye qu'il a en Languedoc pres Narbonne, m'avoit dict que tout le bas Languedoc, depuis Montpellier vers Avignon, estoient en grand peine, n'ayant aucun chef en ces quartiers, et qu'ils avoient envoyé prier monsieur le mareschal de leur vouloir envoyer monsieur de Joyeuse, car, pourveu qu'ils eussent un chef, ils seroient prou gens pour deffendre le pays; et que s'il sembloit bon à Sa Majesté, qu'elle devoit mander à monsieur le mareschal qu'il laissast aller monsieur de Joyeuse au bas Languedoc : il avoit prou d'autres grands capitaines pres de luy, parce que ledit sieur de Joyeuse y serviroit de beaucoup, à ce que m'avoit dict ledit evesque. Et en un autre article, que s'il plaisoit à sadicte Majesté de faire marcher Monsieur avec la moitié seulement de son armée, que nous estions assez forts pour combattre des forces plus grandes que celles de messieurs les princes, et qu'il m'estimast pour l'un des plus meschans hommes qui porta jamais armes, si Monsieur marchoit avec la moitié de l'armée, mais qu'il amenast les reistres, s'il ne desfaisoit les princes, et mettroit fin à la guerre; et si Sa Majesté ne trouvoit bon que Monsieur y vinst, qu'il commandast à monsieur le prince Dauphin (1) qu'il marchast avec le camp vers le pays de Roüergue, avec lequel je me joindrois, et que nous trouverions bien moyen que monsieur le mareschal Danville s'y joindroit aussi, et qu'autour de Thoulouse et au chemin qu'ils feroient nous les combattrions à nostre advantage.

Voylà tous les articles de mes instructions. Et à

(1) On appeloit ainsi le fils du duc de Montpensier.

dire le vray, il ne s'en fust jamais retourné un en France, ou ils se fussent cachez dans les villes, et eussions gardé le pays. Que s'ils fussent esté rompus ou separez, malaisément se fussent-ils jamais r'alliez. Ce bon evesque d'Agen m'avoit dict qu'il tenoit Narbonne pour perduë, et que monsieur de Rieux (1), qui en estoit gouverneur, estoit huguenot, et qu'il avoit chassé un des principaux Catholiques de la ville auquel tous les Catholiques s'addressoient, et que la ville en estoit à demy desesperée, mesmes que les Catholiques avoient mandé à monsieur le mareschal, pour le supplier de vouloir escrire à monsieur de Rieux de le laisser r'entrer dans la ville, lequel sieur de Rieux luy avoit renvoyé force excuses qu'il ne le pouvoit faire. Et voyant que monsieur le mareschal ne prenoit pas trop les choses à cœur pour le faire r'entrer, les Catholiques s'estoient retirez au parlement, lequel l'avoit remonstré à monsieur le mareschal, et que de nouveau il en avoit escrit audict sieur de Rieux, qui n'en avoit voulu rien faire, et que tout le peuple se tenoit entierement pour perdu. Je le contay audict sieur de Durfort, non qu'il fust escrit aux articles, ne moins luy donnay-je charge d'en parler au Roy, car peut estre cela n'estoit pas vray; mais, pour en estre certain, il le devoit demander audict evesque, et s'il vouloit que de par luy il le dist au Roy. Ledict evesque luy dict tout en la mesme sorte qu'il m'avoit conté, et de plus que luy mesmes le vouloit escrire au Roy, ce qu'il fist. Ledict sieur de Durfort ne voulut prendre la lettre qu'il ne vid ce qui estoit couché dedans, comme

(1) François de la Jugie, baron de Rieux.

il fit; et alors ledict sieur de Durfort print la lettre, et me dict qu'il avoit veu ce que ledict evesque escrivoit au Roy, et que c'estoit en la mesme forme qu'il le m'avoit dit. Voila le contenu de mes instructions, car de creance ledict Durfort n'en apporta que ce qui estoit contenu dans icelles instructions, et me dict franchement qu'il n'apporteroit jamais creance sans instruction signée. Voyla surquoy monsieur le mareschal Danville s'est fondé d'escrire une lettre diffamatoire (1)

(1) Nous croyons devoir donner ici la lettre du maréchal.

« Sire, la fidélité acquise en notre maison, par les longs services de « feu monsieur le connétable, qui nous l'a laissée à toute notre posté- « rité pour perpétuel héritage, fera que les impostures que Montluc « m'a voulu mettre sus, le rendront tout autant menteur que les effets « feront foy du contraire. Je dis ceci, Sire, pour autant que j'ai été « fidélement averti que ces jours passés le vénérable seigneur a envoyé « devers Votre Majesté le protonotaire de Sainct Crapas, autrement « appellé d'Oxfort, pour vous faire entendre, avec une infinité d'au- « tres menteries qu'il a semées par votre Cour, que les ennemis de « votre couronne avoient intelligence, par mon moyen, dans deux « villes de mon gouvernement, à sçavoir, Toulouse et Narbonne; et « qu'à cette cause, ceux de cette ville avoient grand' défiance et soup- « çon de moi, qui avois toujours retenu monsieur de Joyeuse icy, pour « donner plus de commodité aux ennemis d'exécuter l'entreprise qu'ils « avoient sur Narbonne; et parce que cela est autant éloigné de la vé- « rité comme sont les autres inventions avec lesquelles il veut couvrir « son infidélité, il n'a semblé, vu les déraisonnables débordemens de « ce téméraire imposteur, que je ne devois plus différer que avec l'ar- « gument d'une telle conséquence, réservant toujours l'honneur, res- « pect et obéissance que je dois à Votre Majesté, lui promettre et assu- « rer qu'en cet endroit et tout autre que ledit Montluc a médit de moy « au préjudice de mon honneur, il a menti et ment, ainsi que j'espere « faire connoître à Votre Majesté et à tout le monde, avec l'intégrité « de ma conscience, et particuliérement à lui, quoiqu'il me faille « abaisser pour contendre avec un sien semblable, non avec paroles, « dont il fait si grandes largesses, mais de sa personne à la mienne, sur « quoy je me réserveray à procéder par les voies qui sont permises.

contre moy. Que si n'eust esté le respect de ceux ausquels il appartient, et l'estat qu'il tient du Roy, je me fusse essayé de luy apprendre comme il doit donner desmanties sans bien estre adverty de la verité. Je les luy pouvois bien donner, d'autant que le tesmoignage du Roy et les instructions eussent declaré la verité; mais il me suffit que le Roy et la Royne sçavent le contraire de ce qu'il a couché dans sa lettre, et que ma conscience en est du tout exempte. Nous verrons de luy ou de moy qui mieux servira son maistre : il a deux advantages sur moy, il est grand seigneur et jeune, et moy pauvre et vieux; si suis-je gentilhomme et chevalier qui n'ay jamais souffert injure, et suis moins taillé que jamais de l'endurer, tant que pourray porter espée. J'oserois croire que pour lors le susdict evesque n'avoit encores rien entendu de l'entreprinse que l'on a voulu executer contre moy; mais son meschant frere vint demeurer quatre ou cinq jours avec luy, lequel pendant ce temps le convertit

« Cependant je me veux promettre que le temps qui découvre toutes « choses, rendra à un chacun ce qui lui appartient; mais, d'autant, « Sire, qu'il s'y agit de mon honneur et de votre service, je vous sup- « plie très-humblement éclaircir ce qui vous touche, car, quant au « mien, je lui feray bien sentir que je le prise et estime tout autant « comme il n'a guères tenu compte du sien. Commandez-nous donc « que chacun vous aille rendre compte de sa charge, et vous trouverez « à tout le moins que je n'ay point rançonné votre pauvre peuple, je « n'ay point violé leurs filles et leurs femmes, je n'ay point touché à « vos finances; bref, je n'ay fait chose qui ne soit digne d'un homme « de mon extraction et bon serviteur de Votre Majesté, et nous ver- « rons lors si sa tête tient aussi bien que la mienne. Espérant ce bien « de vous, je supplie le Créateur, Sire, qu'il conserve Votre Majesté « en santé très-heureuse et longue vie. »

Votre très-humble, etc. HENRY DE MONTMORENCY.

De Toulouse, ce 27 février 1570.

d'entendre à ceste belle execution, de laquelle je n'escriray rien d'advantage, car Dieu a commencé faire paroistre ses miracles pour me vanger : j'espere tant en luy, qu'il ne s'arrestera pas là. Or les princes s'en allerent par le mesme chemin que j'avois mandé à monsieur le president, et fisrent l'execution du bruslement entreprins. Je voudrois de bon cœur que mon advertissement ne se fust pas trouvé veritable, car j'ay apprins de beaucoup de gens de bien de Thoulouse que l'armée des princes leur apporta dommage de plus d'un milion de francs. Je ne me veux mesler de mettre icy ce qu'ils firent par le Languedoc, car je ne me mesle point d'escrire ce que les autres ont fait, ou le devoir auquel se mit ledit sieur mareschal, et retourneray à une lettre que le Roy m'escrivit pour aller en Bearn.

Sa Majesté me mandoit que j'assemblasse tant de gens que je pourrois et le plus promptement, et que je prinsse de l'artillerie à Thoulouse, à Bayonne et Bordeaux, et là où j'en trouverois, et que j'allasse attaquer le pays de Bearn. Et escrivoit à messieurs les capitouls de Thoulouse de me bailler de l'artillerie et munitions : d'argent, il ne s'en parloit point pour les frais ou pour payer les gens de pied et l'equipage du canon ; et Dieu sçait si en telles entreprises il faut que rien manque. Une armée ressemble un orloge ; si rien deffaut, tout va mal à propros. Je luy envoyay Espalanques, gentil-homme bearnois, avec ample instruction de ce qu'il me falloit et qui estoit necessaire pour marcher ; et fus contrainct de ce faire, pource que les lettres que Sa Majesté m'avoit escrites pour l'entreprise estoient si maigres, qu'il sembloit que celuy qui les

avoit devisées n'avoit point grand envie que j'y allasse ou bien que j'y fisse rien qui vallust, si ce n'est qu'il fust du tout ignorant. Mais je ne luy en manday autre chose, sinon d'escrire une lettre bien pressante aux capitouls, pour me prester deux canons et une coulevrine avec des munitions, et dont je leur respondrois, car l'artillerie et munitions sont à eux. Desja ils m'avoient fait responce n'avoir point d'artillerie preste, ny moins de munition, à cause que monsieur de Bellegarde leur avoit despendu la plus part d'icelle au Carla et à Puylaurens, et que monsieur le mareschal Danville leur avoit despendu le reste à Mazeres. J'escrivois aussi à Sa Majesté qu'il luy pleust commander à monsieur de Valence qu'il me fist delivrer un peu d'argent pour faire une monstre, ou à tout le moins une demy monstre aux gens de pied, pour acheter de la poudre, car en deux ans que ceste guerre a duré, tous les gens de pied que j'ay levez de par deça n'ont fait que deux monstres, et la pluspart qu'une; et aussi qu'il mandast à monsieur de Valence qu'il fist venir avec moy un thresorier pour faire les frais de l'artillerie, et qu'attendant le retour d'Espalanques, je donnerois si bon et prompt ordre à toutes choses necessaires, qu'il me trouveroit à son arrivée prest à marcher.

Voy-là toutes les demandes que je faisois au Roy. Sa responce fut qu'il trouvoit fort estrange que je misse ce voyage en telle longueur, et qu'il pensoit que je fusse desja dans le pays, et que si je ne voulois faire autrement que j'avois faict jusques icy, qu'il y pourvoyroit aussi autrement, et qu'il y avoit trois ans que je n'avois rien faict qui vaille. Ces lettres me mirent

en tel desespoir et colere, qu'une fois je fus resolu de n'y aller point et d'escrire au Roy qu'il y envoyast un autre qui y eust fait cy-devant mieux que moy, et qui achevast la besongne comme monsieur de Terride avoit faict. Toutesfois à la fin je me resolus de ne le faire, cognoissant bien que ces lettres ne venoient pas du naturel du Roy, de la Royne, ny de Monsieur, car il y en avoit de tous trois, aussi picquantes l'une que l'autre. Je cognoissois bien que cecy venoit du conseil de mes ennemis que j'ay pres leurs Majestez, car le Roy, la Royne ny Monsieur n'escrivirent jamais lettre au plus grand ennemy qu'ils ayent eu si picquantes que celles-là, et ne les monstray qu'à monsieur de Valence mon frere, de crainte que tout le monde ne perdist le cœur, à mon exemple, de faire jamais service au Roy ; car tous generallement, de quelque vacation qu'ils fussent, sçavoient bien le contraire, et que j'avois fort bien faict avec le peu de moyens qu'on m'avoit laissé. Et lors je cogneus bien qu'on me vouloit jetter toutes les fautes qui estoient advenuës par deça sur mes espaules, n'ayant personne à la Cour pour me deffendre. Je cognois à present, que la plus grande faute que j'ay faict en ma vie, ç'a esté de n'avoir voulu despendre, depuis que les vieux sont morts, que du Roy et de la Royne, et qu'un homme qui a charge est plus asseuré de despendre d'un monsieur ou d'une madame, ou d'un cardinal ou d'un mareschal, que non du Roy, de la Royne ny de Monsieur ; car ils desguiseront tousjours à leurs Majestez les affaires comme bon leur semblera, et en seront creuz de tous trois, car ils n'y voyent que par les yeux d'autry, et n'y oyent que par

les oreilles des autres. Cela est mauvais, mais il est impossible d'y mettre ordre, et celuy qui aura bien faict, demeurera en arriere. Par ainsi, si je pouvois retourner à mon commencement d'aage, je ne me soucierois jamais de dependre du Roy ny de la Royne, sinon de ceux qui ont credit pres de leurs Majestez; car, encore que je fisse le plus mal qu'homme sçauroit faire, ils me couvriroient mes fautes, voyant que je ne despendrois que d'eux; et leur bien et honneur est d'avoir des serviteurs qu'ils appellent creatures. Si le Roy ne faisoit du bien que de luy-mesmes, il leur rongneroit les ongles. Mais qui veut avoir recompence, qui veut estre cogneu, il faut se donner à monsieur ou à madame, car le Roy donne tout à eux, et ne cognoit les autres que par leur rapport. Je suis bien marry que je ne puis retourner à mon jeune aage, car je me sçaurois bien mieux gouverner que je n'ay fait jusques icy, et ne me fonderois pas tant en l'esperance des roys que des autres qui seroient pres d'eux. Mais je suis à present vieux et ne puis retourner jeune; parquoy il faut que je suive la complexion que j'ay tout jamais euë, car je ne sçaurois par quel bout commencer pour en prendre un autre: il n'est pas temps, celà peut estre servira pour ceux que je delaisse. Mais si le Roy les veut tromper, qu'il soit veritablement roy, et ne donne rien que de luy-mesmes : O qu'il y en aura qui seront trompez!

Encores ay-je fait une autre faute, c'est de n'avoir tenu quelqu'un de mes enfans pres du Roy; ils estoient assez bien nez pour se faire aymer de leurs Majestez. Mais Dieu m'osta mon Marc Antoine trop

tost, et depuis le capitaine Montluc, qui fut tué à Maderes; l'un ou l'autre eust fait taire ceux qui voudroient controoller et calomnier mes actions. Leurs desmentis de si loing ne me pouvoient faire mal : si nous estions à une picque les uns des autres, je leur ferois, tout vieux que je suis, trembler le cœur au ventre. Je ne les tenois pas pres de moy pour estre oisifs, mais pour apprendre mon mestier; car le premier a suyvy les armes, et s'y est fait remarquer, et m'a suyvy en mes voyages; le second avoit acquis tel credit en Guyenne, que j'estois bien aise, pendant la guerre qu'il n'en bougeast; le troisieme depuis son retour de Malthe m'a suyvy en ces guerres, et le dernier aussi. Mais je laisse ce propos, qui me met en colere, pour retourner à l'entreprinse. Monsieur de Valence s'en courut à Bordeaux, voir s'il y avoit moyen de trouver argent aux finances, et me manda n'en y avoir trouvé un seul liard; *toutes-fois*, qu'il avoit tant fait que l'on avoit emprunté quatorze mil francs, lesquels il avoit fait bailler à un commis pour faire tenir pres de moy, et que dans dix jours il m'en feroit tenir autant; mais qu'il ne falloit nullement esperer d'en avoir d'avantage, et que le receveur avoit encores emprunté cela. Monsieur de Fontenilles s'en alla à Thoulouse avec procuration mienne, pour nous obliger tous deux de rendre et payer les munitions, si le Roy ne le faisoit; et en ceste condition ils me presterent un canon et une coulevrine, avec quelque peu de munitions. Je fis partir messieurs de Montespan et de Madaillan, avec cent chevaux choisis en la compagnie de monsieur de Gondrin et la mienne, droit à Bayonne, pour tenir escorte à l'artillerie que

monsieur le vicomte d'Orthe (1) me devoit envoyer. Et envoyay monsieur de Gondrin à Nogarol, pour commencer à dresser l'armée, et monsieur de Sainctorens avec luy, à qui j'avois baillé la charge de mareschal de camp; et moy je demeuray quatre ou cinq jours, pour faire advancer les gens de pied et de cheval, et donner temps ausdits commissaires de vivres d'aller par les provinces executer les mandemens que j'avois baillé pour faire advancer les vivres. Et ne demeuray que six jours à temporiser, puis m'en allay en deux jours à Nogarol. Là nous entrasmes incontinent en conseil, pour deliberer par quel moyen devions commencer. Les uns dirent que je devois commencer par Sainct Sever, d'autres disoient que je devois aller droit à Pau. Mon opinion fut que je devois aller commencer à Rabastens, pour-ce que, commençant par là, je mettrois derriere moy tout le meilleur pays de Gascoigne pour les vivres; et d'autre part, que Rabastens estoit un chasteau le plus fort que fust en la puissance de la royne de Navarre, et que si je le prenois par force, comme je voyois qu'il falloit qu'il se prinst ainsi, car l'on estoit bien asseuré qu'ils ne se rendroient pas legerement, je voulois faire mettre tout au fil de l'espée, m'asseurant que cela donneroit une si grand peur à tout le demeurant du pays de Bearn, qu'il n'y auroit aucune place qui y osast attendre le siege, si ce n'estoit Navarreins: et d'autre part, que ceux de Thoulouse, entendant ce bon commencement, ils n'espargneroient rien à me fournir, voyant que les choses me succederoient à bien. Et au

(1) D'Aspremont, vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, chevalier de l'ordre du Roi.

contraire, si je commençois à Sainct Sever, je me jettois sur les landes là où n'y a que sable, où mes gens mourroient de faim, et n'auroient aucun secours de Bourdeaux, encores que je prinsse bien Sainct Sever; par ainsi, qu'il valoit mieux aller commencer par le plus fort, et y employer promptement mes forces, que non à la plus foible, allant de jour à autre perdant le temps. Voy-là ma proposition, laquelle à la fin fut trouvée bonne, et suivie de tous; mais sur tout je leur dis que, pour mettre les ennemis en peur, il falloit tuer tout ce qui se presenteroit et qui feroit teste, et que cela occasionneroit messieurs de Thoulouse à nous accommoder de ce qui nous seroit necessaire, voyant que c'estoit bon jeu bon argent.

Ce conseil se tint à mon arrivée; et le matin devant le jour je prins vingt cinq ou trente chevaux, et m'en allay en diligence à Dacqs. Monsieur de Gondrin me monstra une lettre que monsieur de Montespan, son fils, luy avoit escrit de Bayonne, que l'artillerie n'estoit pas si preste comme nous pensions, mais bien que monsieur le vicomte d'Orthe y faisoit toute la diligence qu'il pouvoit; et dés que je fus à Dacqs, je luy depeschay deux gentils-hommes, queuë sur queuë, pour la faire haster. Or mandois-je à monsieur le vicomte que je le priois de s'advancer un jour ou deux devant, et qu'il regardast s'il pourroit amener avec luy messieurs de Luxe et de Damezan (1), afin de prendre conseil d'eux de ce que nous aurions affaire; ce qu'il fit, et amena ledit sieur de Damezan avec luy,

(1) De Luxe et Damezan, deux des principaux seigneurs de la Biscaye française, dit de Thou.

et ne peut si tost recouvrer monsieur de Luxe. A Dacqs, je luy remonstray le conseil que nous avions tenu à Nogarol, et mon opinion, laquelle fut trouvée bonne par tous, et mesmement par monsieur de Damezan, qui me dit que si nous venions droit à Sainct Sever, ils n'auroient moyen de tirer un Basque du pays, par-ce qu'il falloit qu'ils passassent les eauës par le pays des ennemis; mais que si j'allois commencer par-là où j'avois proposé, dés que je serois à Nay, tout le pays des Basques et la vallée du Sault et Daspe, se joindroient à moy. Je fus fort aise de ce que je les trouvay de mon opinion. Je fus contraint de demeurer trois jours à Dacqs avant que l'artillerie fust arrivée. Je laissay deux canons à monsieur le vicomte d'Orthe, avec des munitions, lequel devoit marcher droit à Pau incontinent qu'il auroit entendu que j'aurois prins Rabastens, et en mesme temps que je marcherois, je luy devois envoyer deux compagnies de gens d'armes pour luy aller au devant, et deux de gens de pied qui estoient au Mont de Marsan, et mil hommes qu'il avoit auprés de luy, de ses terres ou bien de Labour. Et luy laissay monsieur d'Amou pour le soulager, et quelques autres gentils-hommes du pays voisin de Dacqs, et commençay à marcher avec l'artillerie jour et nuict. Monsieur de Montamat, lieutenant de la royne de Navarre en ce pays-là, ne pouvoit deviner quel chemin je voulois prendre, ou si j'irois droit à Pau ou à Rabastens, car dés Sainct Sever il cogneut bien à ma desmarche que je ne prenois pas ce chemin-là, mais s'attendoit que j'irois droit audict Rabastens ou à Pau. Je diligentay tant, que je fus en deux jours et deux nuicts avec quatre canons, une

grande coulevrine et deux bastardes, aupres de Nogarol; messieurs de Gondrin et de Sainctorens se joignirent à moy, et ainsi marchasmes droit à Rabastens, et en trois jours nous y fusmes devant avec la plus grand part de la cavallerie et de l'infanterie. Il pleuvoit tousjours, de sorte que les ruisseaux venoient grands: qui fut cause que l'artillerie ne fust pas si tost devant Rabastens comme l'armée. Incontinent que j'arrivay, je prins le commissaire Fredeville et le sieur de Leberon, lesquels avoient desja recogneu le matin devant le jour, comme aussi avoient fait le capitaine Saincte Colombe (1), monsieur de Basillac (2), et autres gentils-hommes voisins de-là, et les trouvay en dispute: les uns disoient qu'il falloit prendre premierement la ville, par dedans laquelle il falloit battre le chasteau; les autres, et mesmes tous ceux de Bearn, que je devois attaquer le chasteau par le dehors, comme Fredeville estoit mesmes de leur opinion. Je voulus voir la dispute à l'œil, car en ces choses je ne me suis jamais fié à personne, et un bon assiegeur de places en doit faire ainsi; et amenay les susdits de Fredeville et de Leberon seuls avec moy; et encores qu'ils tirassent fort, si ne me garderent-ils point de recognoistre à ma volonté; et me retiray pres du chasteau, dans une petite loge couverte de paille, et là je fis confesser audit de Fredeville que c'estoit la ville que nous devions attacquer la premiere, et par dedans icelle le chasteau. Et ainsi nous retirasmes l'un apres l'autre courant, car il ne faisoit guere bon s'y arres-

(1) Jean de Montesquiou, dit de Sainte-Colombe.

(2) Jean, baron de Bazilac, sénéchal de Nebouzan, chevalier de l'ordre du Roi.

ter, et allasmes conclure avec messieurs de Gondrin, de Basillac, de Sevignac, de Sainctorens, de Montespan, de Madaillan, et du capitaine Paucillac, colonnel de l'infanterie, qu'il nous falloit attaquer la ville. J'emploiay tout le demeurant du jour à faire faire des gabions et fassines, et au point du jour j'euz l'artillerie en batterie devant la ville : dans peu de vollées le canon fit breche. Leur deliberation n'estoit pas de tenir la ville, car ils avoient remply toutes les maisons de paille et fagots; et comme ils virent que nos gens alloient à l'assaut, tout à coup ils mirent le feu à la ville, et coururent se jetter dans le chasteau, hommes, femmes et enfans. Nos gens firent ce qu'ils peurent pour garentir la ville afin qu'elle ne se bruslast, mais ils tiroient tant du chasteau, qu'il n'y eut ordre de garder qu'il ne s'en bruslast la pluspart. Et la nuict apres je mis l'artillerie dedans, et commençay de battre un corps de maison qui tiroit à main gauche, là où il y avoit un tourrion au bout qui couvroit le pont levis et la porte du chasteau; et sur le soir ledit corps de logis fut tout ouvert, et le tourrion par terre. Et le matin au point du jour nous commençasmes à battre leur grand tour où estoit l'orloge, et en mesme temps que la batterie se faisoit, nos soldats gaignerent la porte de la ville qui estoit tout aupres de celle du chasteau, à dix pas au plus, et qui pouvoit voir un peu des fausses brayes; toutes-fois il y avoit un grand terrain de la hauteur d'une picque, et d'autant d'espesseur, fait de fassines en maniere de rampart, qui couvroit leur pont levis, qu'estoit cause que nos gens ne leur pouvoient pas porter grand dommage, si faisoient bien eux aux nostres; mais nous y

mismes quelques barriques et tables qui tenoient un peu en seureté nos gens qui estoient sur ledit portail. Tout le jour nostre artillerie battit le visage de la tour, et à la fin ladicte tour fut ouverte, puis fis tirer de l'autre qui tiroit dans le chasteau, et jusques au lendemain qui fut le troisième jour jusques midy nous n'en peusme veoir la fin. Monsieur de Fontenilles et le capitaine Moret arriverent avec le canon et une grand coulevrine de Thoulouse qui ne servit de rien, car elle se mit en cinquante pieces, et le canon fut esventé.

Je fis remuer deux canons à main gauche, tout aupres de la muraille de la ville qui voyoit l'autre visage de main gauche : mon intention estoit que si je pouvois faire tomber la tour devers nous, elle combleroit tout le fossé qu'estoit plein d'eauë, et rempliroit les fauces brayes de cest endroit là, et que nous pourrions aller à l'assaut par dessus la ruyne qui m'auroit comblé le fossé, car la tour estoit fort haute. Tout le quatriesme jour avec ces deux canons je battis ce visage de la tour, et à la fin j'en fus maistre, et ne demeura que le costé de main droite et les coins. Alors je fis tirer au premier canton qui faisoit visage à l'artillerie premiere du costé de main gauche, et des deux pieces que j'avois remuées la nuict à l'autre canton qui tiroit vers la ville ; et en dix ou douze coups, les cantons furent rompus et la tour tombée devers nous, et là où je la demandois ; mais, quelque hauteur et grosseur qu'elle eust, elle ne sceut du tout remplir le fossé, dans lequel il failloit descendre bien profond : il est vray que la ruyne de la tour avoit beu l'eau, et avoit remply une partie du fossé, mais non pas tellement qu'il ne fallust encore descendre bien bas. La nuict du

cinquiesme jour, les sieurs de Basillac et baron de Sainct Lary m'amenerent cinquante ou soixante pionniers, car tous ceux que j'avois s'en estoient fuis et desrobez; et ils les prenoient en leurs terres voisines de-là. Je les baillay à monsieur de Leberon et au capitaine Montaut son beau frere, et trente ou quarante soldats que les capitaines l'Artigue et Soles faisoient travailler: les capitaines mesmes leur aidoient; c'estoit pour oster le terrain, afin que l'artillerie peust voir le pont levis et battre le costé d'iceluy, afin que la balle passast par flanc au long, et en courtine au long de la bresche par dedans; et aussi ils avoient fait une barriquade sur des chambres, de sorte qu'on ne pouvoit aucunement voir par un des deux costez. Je baillay la charge au vicomte d'Usa de remuer les deux canons à l'endroit où monsieur de Leberon faisoit tirer le terre-plain, et m'en allay un peu reposer, car c'estoit la cinquiesme nuict que je n'avois pas eu une heure entiere de repos. Et à la pointe du jour j'ouys tirer les deux canons; et ne pensois point qu'il fust possible que de toute ceste nuict le terrain peust estre osté, à tout le moins tout ce qui nous faisoit empeschement. Nostre artillerie commença à faire des siennes tout au long de ce flanc; et nous cousta beaucoup de rompre ceste barriquade qui nous portoit un grandissime dommage, car ils tiroient desesperément à nos deux canons. Je fis aller reposer le vicomte d'Usa, monsieur de Leberon et le capitaine Montaut, et laissay monsieur de Basillac pour secourir l'artillerie. Nous fismes faire un trou à la muraille de la ville, tout à l'endroit de nostre artillerie, afin d'y venir en seureté par le dehors, car par le dedans il n'y avoit or-

dre sans estre tué ou blessé. J'avois baillé au capitaine Bahus la charge de faire faire des gabions ce quatriesme jour, qui avoit fait grand diligence; mais il les fit faire trop petits, car le vent de nostre artillerie les eust bien tost mis en pieces, qui est une chose à laquelle il faut prendre garde. Toute nostre cavallerie estoit en des villages à une lieuë et demie de nous, là où il avoit commodité de faire vivre les chevaux, et avoient commandement d'estre toute la nuict en campagne, pour garder que secours ne vinst. Nous avions prins un grand pacquet de lettres le jour propre que nous arrivasmes à Rabastens, que monsieur de Montamat envoyoit au vicomte de Caumon, monsieur de Dandaux, et plusieurs autres, jusques au nombre de trente ou quarante lettres, par lesquelles il les prioit de venir secourir le pays de Bearn, s'ils desiroient faire service à la royne de Navarre et à monsieur le prince, et qu'ils n'estoient pas assez forts pour deffendre le pays s'ils ne le venoient secourir; que desja il leur en avoit escrit par deux ou trois fois; et qu'ils luy mandassent quand ils seroient prests, car dans une nuict ils feroient si grand cavalcade qu'ils se joindroient à eux, pour incontinent se retirer tous ensemble dans le pays de Bearn; ou autrement qu'il seroit contrainct d'abandonner le plat pays, n'ayant assez de forces pour y resister; qu'il voyoit bien qu'il n'avoit pas affaire à monsieur de Terride : ce que nous fut cause de prendre la resolution qui s'ensuit.

Premierement, de mander au baron de Larbous (1), qui venoit avec la compagnie de monsieur de Gramont du haut de Comenge, pour se venir joindre avec nous,

(1) Savary d'Aure, baron de Larbous.

qu'il fist alte és environs de là où il falloit que le secours passast, et que jour et nuict il tinst gens de cheval sur les passages, afin de nous tenir advertis, et qu'il n'empeschast point le passage, mais seulement se mist sur la queuë. Puis depeschay le capitaine Mausan, qui estoit de ma compagnie, pour s'en aller aux vallées, par là où il falloit que les ennemis passassent; et commanday qu'avec le bat-sain (1) ils fissent lever toutes les communes des vallées et villages, et se joignissent avec le baron de Larbous pour se jetter à leur queuë. Puis de nostre costé une partie de nostre cavallerie estoit toutes les nuicts à cheval, et tenions des sentinelles jusques aupres de Nay, car il falloit que monsieur de Montamat passast au pont dudit Nay pour venir au devant de son secours; et que monsieur de Gondrin demeureroit avec vingt salades et quatre enseignes de gens de pied à l'artillerie, si nous n'avions prins le chasteau avant que ledit Montamat et son secours s'assemblassent, et que je marcherois avec le reste du camp jour et nuict, quand l'advertissement nous viendroit pour les aller combattre. Voy-là l'ordre que nous tenions si le secours leur fust venu, et faisions estat que s'ils deffaisoient cela, tout le pays de Bearn estoit perdu. Je vous dis et escris cecy, afin que ceux qui se trouveront en semblables besongnes y prennent exemple : je dis les jeunes capitaines, car les vieux routiers sçavent bien qu'il en faut faire ainsi. Ma deliberation estoit aussi, le chasteau estant prins, de depescher un gentil-homme vers Sa Majesté, qui courroit jour et nuict pour l'advertir de la prinse, afin qu'il envoyast dire

(1) *Le bat-sain* : le tocsin. Autrefois le mot *sain* signifioit cloche, il venoit du mot latin *signum*.

par quelque gentil-homme à monsieur le mareschal Danville, qui estoit vers Montpellier apres les ennemis (je ne sçay pas s'il leur fit grand mal), qu'il mandast à Thoulouse que l'on me fist venir huict canons des douze de Narbonne qui estoient encores audict Thoulouse; qu'il envoyast à la cour de parlement et capitouls des lettres pour les esmouvoir à promptement faire les frais pour m'amener lesdits huit canons; et cependant nous irions attaquer un autre chasteau à deux petites lieuës de Rabastens, qui n'estoit pas beaucoup fort; et de là devions aller passer le Gave au dessous de Nay, à un gué que les gentils-hommes bearnois qui estoient avec nous sçavoient, et prendre Nay pour là dresser le magasin de nos vivres, et là recevoir messieurs de Luxe, de Damezan, vicomte de Chaux, et Dalmalbarix avec les Basques qu'ils devoient mener pour marcher devant Pau, où le vicomte d'Orthe se devoit rendre avec les deux canons et la coulevrine qui estoit demeurée entre ses mains à Dacqs: et estions bien asseurez que tout le pays se rendroit incontinent à nous, les uns par amour, les autres par crainte de leurs vies et biens. Et ayant prins Pau et les huict canons venus, nous voulions marcher devant Navarreins: et qui m'eust mis à jurer si je le prendrois ou non, j'eusse plustost juré ouy que non, car nous avions des gentils-hommes de Bearn et Bigorre avec nous, et principallement monsieur de Bazillac, qui commandoit l'artillerie au siege de Navarreins pour monsieur de Terride, qui disoit, et a dit depuis, que si on eust assailly Navarreins comme nous avions fait Rabastens, plus facilement l'eussions emporté que Rabastens: et estimoient tous ceux qui cognoissoient l'une

place et l'autre, que Rabastens estoit plus fort que Navarreins.

Mais comme les hommes proposent, Dieu en dispose à sa volonté, et fit tourner la chanse bien au rebours, car le cinquiesme jour du siege et le vingt troisiesme jour de juillet 1570, un jour de dimanche, environ les deux heures apres midy, je me deliberay de donner l'assaut : et fut l'ordre tel, que monsieur de Sainctorens, mareschal de camp, ameneroit les trouppes à la bresche les unes apres les autres; j'ordonnay que l'on mettroit toutes les compagnies de quatre en quatre hors la ville, lesquelles ne bougeroient point de leurs lieux que monsieur de Sainctorens ne les allast querir, lequel devoit demeurer trois quarts d'heure entre deux, et faire marcher les trouppes l'une apres l'autre; et fut ordonné que les deux capitaines qui estoient de la garde aupres de la breche, donneroient des premiers, qui estoient Lartigue et Salles de Bearn. Et en achevant nostre ordre on me vint dire que nos deux canons qui battoient par flanc, lesquels la nuict l'on avoit remuez, estoient abandonnez, et qu'il n'y avoit homme qui s'y osast monstrer, car nostre artillerie mesmes avoit ruiné tous les gabions. Je laissay entre les mains de messieurs de Gondrin et de Sainctorens de parachever l'ordre du combat, c'est à sçavoir quelles compagnies iroient une apres l'autre, et le mettroient par escrit; et m'en courus par dehors au trou de la muraille, et n'y trouvay que dix ou douze pionniers le ventre à terre, car Tibauville, commissaire d'artillerie, qui tiroit de ces deux canons, avoit esté contraint de les abandonner, et monsieur de Basillac mesmes. Et comme à mon ar-

rivée je vis ce desordre, promptement me souvint d'une quantité de fassines que j'avois faict apporter le jour devant dans la ville, et dis aux gentils-hommes ces parolles : « Gentils-hommes mes compagnons, j'ay « tousjours veu et ouy dire qu'il n'y a travail ny faction que de noblesse : suyvez-moy tous, je vous prie, « et faites comme moy. » Ils ne se firent pas prier, et allasmes à grand pas droict aux fassines qui estoient dans la ville, et au milieu d'une ruë où il n'y avoit homme qui osast demeurer, et prins une fassine sur le col, et toute ceste noblesse en print chacun la sienne, et y en avoit prou qui en portoient deux, et tournasmes sortir hors la ville, par là où nous estions entrez; et ainsi marchay le premier jusques au trou. Et en nous en allant j'avois commandé que l'on me fist venir quatre ou cinq hallebardiers, lesquels je trouvay arrivez au trou, et les fis entrer : nous leur jettions les fassines dans le trou, et eux avec la poincte des hallebardes les prenoient et les couroient jetter sur les gabions pour les hausser. J'oserois affermer, et à la verité, que nous ne demeurasmes point un quart d'heure à faire ceste diligence. Et incontinent que l'artillerie fut couverte, Tibauville r'entra et les canonniers, et commença à tirer plus furieusement qu'ils n'avoïent faict tous les autres jours, car il sembloit qu'un coup n'attendoit pas l'autre, et tout le monde le secouroit d'une fort grande volonté. Capitaines, si vous faictes ainsi, et que vous mettiez la main à la besongne, vous y ferez aller tout le monde : la honte mesmes les y pousse et les y force. Quand il faict chaud en quelque lieu, si le chef n'y va, ou pour le moins quelque homme signalé, le reste ne va que d'une fesse et gronde qu'on

les envoye à la mort. Puis que vous desirez de l'honneur, il faut prendre le hazard souvent autant que le moindre soldat.

Je ne veux poinct desrober l'honneur de personne, car je pense avoir assisté en autant de batteries qu'homme qui soit aujourd'huy en vie, et veux dire n'avoir jamais veu commissaires d'artillerie plus diligens ny hazardeux que Fredeville et Tibauville se monstrerent durant les cinq jours que la batterie dura; et eux-mesmes braquoient et pointoient, encores qu'ils eussent d'aussi bons cannoniers que j'en vis à ma vie; et oserois dire que de mille coups de canon, il ne s'en perdit pas dix qui fussent mal employez. Le matin j'envoyay querir monsieur de Gohas, qui estoit à Vic-Bigorre, et les capitaines qui tenoient le guet sur Montamat et sur le secours, luy escrivant qu'il s'en vinst pour se trouver à l'assaut avec moy, à cause que le capitaine Paulliac, colonnel de l'infanterie, avoit esté blessé tellement, que nous n'avions poinct d'esperance en sa vie. Son coup luy fut donné quand j'allois mener messieurs de Leberon et de Montaut, le soir avant, pour couper ceste grande contrescarpe : il avoit le coup tout au travers du corps. Mon fils Fabian fut aussi blessé d'une arquebusade au menton tout aupres de moy, et deux soldats tuez. Je fis là une grande erreur, car j'y allay la nuict n'estant pas encores bien fermée : et croy qu'ils s'estoient apperceus que nous voulions coupper la contrescarpe, car toute leur arquebuserie s'estoit jettée en cest endroit. La raison qui me fit faire cest erreur, ce fut que je mis en consideration combien d'heures duroit la nuict, et trouvay qu'elle ne pouvoit durer plus de sept heures ou envi-

ron; et voyois d'autre part qu'en demy heure je perdois tout ce que j'avois faict, si la contre-escarpe n'estoit abbatue au point du jour, et que si je ne donnois l'assaut ce jour-là, ils se seroient si fort remparez et fortifiez, qu'avec autant de coups de canon que j'y avois tiré il seroit bien difficile d'y entrer. Voyla pourquoy je me hastay tant d'aller commencer, pour au poinct du jour avoir achevé. Je fis toucher au doigt à messieurs de Leberon et de Montaut, et aux capitaines qui estoient de garde, qu'en leur diligence consistoit toute nostre victoire : ils ne dormoient pas, car, comme j'ay desja dict, à la poincte du jour l'artillerie commença à tirer, et la contre-escarpe fut rasée.

O mes compagnons qui irez assieger des places, icy et en beaucoup d'autres endroits, vous confesserez que mes victoires m'ont plus reussi pour la grand vigilance, diligence et prompte execution, que non pour ma hardiesse, et je confesseray d'autre part, qu'au camp y avoit de plus hardis hommes que moy; mais il n'y a nul qui puisse avoir coüardise s'il a ces trois choses, car d'icelles trois sortent tous les combats et victoires, et tous les vaillans hommes suivent les capitaines garnis de ces choses. Et au contraire, il n'y peut avoir hardiesse, encores que l'homme en soit tout plein, s'il est lent, tardif et long à executer; car, avant qu'il aye prins sa deliberation, il y met un si long temps, que l'ennemy est adverty de ce qu'il veut faire, et remediera au tout; et s'il est hastif, il le surprendra à luy-mesmes. Par ainsi il ne faut jamais avoir grand esperance en chef, qu'il ne soit garni de ces parties. Que l'on regarde tous les grands guerriers qui ont jamais esté, on verra qu'ils ont tous eu ces qualitez. En

vain ne portoit pas Alexandre le Grand la devise que j'ay dit cy devant. Regardez les Commentaires de Cesar, et de tous ceux qui ont escrit de luy, vous trouverez qu'il donna en sa vie cinquante deux batailles, sans en perdre jamais que celle de Dirache; et trente jours apres il eut bien sa revenche contre Pompée, car il gaigna une grand bataille où il le deffit. Vous ne trouverez point qu'en ces cinquante deux batailles il aye combattu de ses mains trois fois, et par là vous cognoistrez doncques que toutes ses victoires luy sont advenuës pour estre diligent, vigilant, et prompt executeur. Ces parties ne se trouvent gueres, et croy que nous, qui sommes gascons, en sommes mieux pourveus qu'autre nation de France ny peut estre de l'Europe: aussi en est-il sorty de bons et braves capitaines depuis cinquante ans. Je ne me veux comparer à eux, mais si veux-je dire cela de moy mesmes, puis qu'il est vray que jamais ma paresse et ma longueur ne me fit perdre rien ny à mon maistre; l'ennemy me pensoit à une lieuë de luy, que je luy allois porter la chemise blanche. Et si diligence est requise en la guerre, elle l'est plus en un siege, car il ne faut que peu de chose pour rompre vostre dessein; si vous pressez vostre ennemy, vous luy redoublez la peur, il ne sçait où il en est, et n'a loisir de se raviser. Veillez lors que les autres dorment, et ne laissez jamais vostre ennemy sans luy donner quelque chose à faire.

Or je retourneray à l'assaut: nostre ordre estant dressé, je me mis aupres de la porte de la ville, et pres la breche où nous estions entrez avec toute la noblesse. Il y pouvoit avoir six ou sept vingts gentils-hommes, et tousjours en arrivoit d'autres, car monsieur de La

Chapelle Louzieres, qui venoit de Quercy, en amenoit une grand troupe. Je diray cecy de mon presage, que jamais on ne me peut oster de la fantasie que je deusse estre tué par la teste ou blessé. Je m'estois mis en opinion pour ceste occasion que n'irois point à l'assaut, songeant bien que ma mort troubleroit fort le pays ; et le matin je dis à monsieur de Las, advocat du Roy à Agen, lequel estoit de nostre conseil, et qui estoit venu avecques moy, ces paroles : « Monsieur « l'advocat, il y a des gens qui ont crié et crient que « je suis fort riche ; vous sçavez l'argent que j'ay, jus« ques à un escu, car par mon testament où vous es« tiez appellé, vous le sçavez ; et pource qu'on ne sçau« roit oster l'opinion aux gens que je n'aye beaucoup « d'argent, et, si par fortune je mourois en cest as« saut, l'on demanderoit à ma femme quatre fois plus « que je n'en ay : voylà le roolle de tout l'argent que « j'ay aujourd'huy en ce monde, tant aux interests « que ce qui est entre les mains de ma femme. Barate, « mon maistre d'hostel, a escrit le bourdereau, le « voyla signé de ma main. Vous m'estes amy, je vous « prie que si je meurs, que vous et le conseiller de « Nort vous monstriez amis de ma femme et de mes « deux filles, et sur tout de Charlotte Catherine [1], qui « a cest honneur d'avoir esté tenuë sur les fonts par « le Roy et la Royne. » Et luy delivray ledit roolle entre ses mains, et cogneus bien qu'il eut plus d'envie de pleurer que de rire. Et par là on peut juger si le

(1) « Le 25 mars 1565 (dit Abel Jouan, dans sa Relation du voyage « de Charles IX), fut faict le baptême de l'une des filles du sieur de « Montluc, que le Roy et la Royne tinrent, et madame de Guyse, et la « nommerent Charlotte-Catherine. »

mal-heur qui m'advint ne m'alloit devant les yeux : je n'ay point d'esprit familier, mais il ne m'est guere arrivé mal-heur que mon esprit ne l'aye predit; je taschois tousjours à me l'oster de la fantasie, remettant tout à Dieu, qui dispose de nous comme il luy plaist. Je n'en fis jamais autrement, quoy que les Huguenots mes ennemis ayent dit et escrit contre moy.

Comme les deux heures furent venues, je fis apporter huict ou dix flascons de vin que madame de Panjas m'avoit envoyé, et le delivray aux gentils-hommes, et leur dis : « Beuvons, mes compagnons, car bien « tost se verra qui a tetté de bon laict; Dieu veuille « que nous puissions quelque jour boire ensemble : si « nos jours derniers sont venus, il n'est en nostre « pouvoir de rompre les destinées. » Et comme tous eurent prins du vin, s'accouragerent les uns les autres, apres que je leur eus fait une petite remonstrance en trois mots, leur disant : « Mes amis et compagnons, « nous voicy prests à jouër des mains; il faut que cha- « cun monstre ce qu'il sçait faire. Ceux qui sont dans « ceste place sont de ceux qui, avec le comte de Mon- « gommery, ont ruiné vos eglises et pillé vos maisons; « il faut leur faire rendre gorge. Si nous les empor- « tons et mettons au cousteau, vous aurez bon mar- « ché du reste de Bearn; croyez-moy, rien ne vous « fera teste : or allez, je vous suivray bien tost. » Lors je fis sonner l'assaut : les deux capitaines y allerent, et quelques uns de leurs soldats, et les enseignes ne firent pas fort bien. Et comme je vis que ceux-là n'y entreroient pas, monsieur de Sainctorens marcha avec quatre enseignes, et les mena jusques aupres de la breche, qui ne firent pas mieux que les autres, car ils

estoient encores demeurez loing quatre ou cinq pas de la contre-escarpe, laquelle n'empescha pas que nostre artillerie ne fist ce qu'elle vouloit faire, et tous se mirent les genoux à terre derriere. Soudain je cogneus bien qu'il falloit que d'autres y missent la main que nos gens de pied. Tout à un coup je perdis la souvenance de l'opinion que j'avois d'y devoir estre tué ou blessé, et ne m'en souvins plus; et dis à la noblesse: « Gentils-hommes « mes amis, il n'y a combat que de noblesse : il faut que « nous esperions que la victoire doit venir par nous « autres qui sommes gentils-hommes; allons, je vous « monstreray le chemin, et vous feray cognoistre que ja« mais bon cheval ne devint rosse. Suyvez hardiment, « et sans vous estonner donnez, car nous ne sçaurions « choisir mort plus honnorable : c'est trop marchandé, « allons. » Je prins lors monsieur de Goas par la main, et luy dis : « Monsieur de Goas, je veux que vous et moy « combattions ensemble. Je vous prie, ne nous aban« donnons point; et si je suis tué ou blessé, ne vous en « souciez point et me laissez-là, et poussez seulement « outre, et faictes que la victoire en demeure au « Roy. » Et ainsi marchasmes tous d'aussi bonne volonté qu'à ma vie je vis gens aller à l'assaut; et regarday deux fois en arriere, je vis que tous se touchoient les uns les autres. Il y avoit une grande plaine qui duroit cent cinquante pas ou plus, toute descouverte, par là où nous marchions droit à la breche : les ennemis tiroient là sur nous, et me furent blessez six gentils-hommes pres de moy; le sieur de Besoles en estoit un : son coup fut au bras et fort grand, aussi il cuida mourir; le vicomte de Labatut (1) à une jambe; je ne

(1) Rivière, vicomte de l'Abatut.

sçaurois dire le nom des autres, par ce que je ne les cognoissois pas tous. Monsieur de Goas en avoit amené sept ou huict avecques luy, et entre autres un capitaine Savaillan l'aisné; et luy en fut tué là trois, et ledit capitaine Savaillan blessé d'une arquebusade au travers du visage. Il y avoit un capitaine du Plex (1), un autre capitaine La Bastide, mien parent, d'auprès de Ville-Neufve, qui tousjours avoit suivy monsieur le comte de Brissac; un capitaine Rantoy, qui est de Damasan; le capitaine Sales, de Bearn, qui desja avoit esté blessé d'un coup de picque à l'œil. Il y avoit deux petites chambres qui estoient de la hauteur d'une longue picque et d'avantage: les ennemis deffendoient ces chambres de bas en haut, de sorte qu'homme des nostres ne pouvoit monstrer la teste qu'il ne fust veu. Et commencerent nos gens à tirer à grands coups de pierre là dedans, et eux aussi en tiroient contre nous, mais l'advantage estoit aux nostres, qui tiroient contre-bas. J'avois fait porter trois ou quatre eschelles au bord du fossé, et comme je me retournay en arriere pour commander que l'on apportast deux eschelles, l'arquebusade me fut donnée par le visage du coing d'une barricade qui touchoit à la tour: je croy qu'il n'y avoit pas là quatre arquebusiers, car tout le reste de la barricade avoit esté mis par terre des deux canons qui tiroient en flanc. Tout à un coup je fus tout en sang, car je le jettois par la bouche, par le nez et par les yeux. Monsieur de Goas me voulut prendre, cuidant que je tombasse; je luy dis: « Laissez moy, je ne tomberay point: suivez vostre « pointe. » Alors presque tous les soldats et presque

(1) Guy Dupleix, père de l'historien.

aussi tous les gentils-hommes commencerent à s'estonner et voulurent reculer; mais je leur criay, encores que je ne pouvois presque parler, à cause du grand sang que je jettois par la bouche et par le nez : « Où « voulez-vous aller? où voulez-vous aller? vous vou« lez vous espouvanter pour moy? Ne vous bougez « ny n'abandonnez point le combat, car je n'ay point « de mal, et que chacun retourne en son lieu, » couvrant cependant le sang le mieux que je pouvois; et dis à monsieur de Goas : « Monsieur de Goas, gardez, « je vous prie, que personne ne s'espouvante, et suy« vez le combat. » Je ne pouvois plus demeurer-là, car je commençois à perdre la force, et dis aux gentilshommes : « Je m'en vois me faire penser, et que per« sonne ne me suive, et vengez-moy si vous m'aymez. » Je prins un gentil-homme par la main, je ne le sçaurois nommer, car je n'y voyois presque point, et m'en retournay par le mesme chemin que j'y estois allé; et trouvay un petit cheval d'un soldat, sur lequel je montay comme je peus, aydé de ce gentil-homme; et ainsi fus conduict à mon logis, là où je trouvay un chirurgien du regiment de monsieur de Goas, nommé maistre Simon, qui me pensa, et m'arracha les os des deux jouës avec les doigts, si grands estoient les trous, et me coupa force chair du visage, qui estoit tout froissé.

Monsieur de Gramond estoit sur une petite montagnolle tout aupres de là, bien à son ayse, qui voyoit le tout; et parce qu'il est de ceste belle religion nouvelle, encore qu'il n'aye porté les armes contre le Roy, il craignoit se mesler parmy nous autres; et se doubtant qu'il y eust des ennemis, il vid que comme je fus

blessé tous les soldats s'effrayerent, et dit à ceux qu'il avoit pres de luy: « Voylà quelque grand personnage « mort. Voyez-vous comme les soldats se sont effrayez. « Je me doubte que ce soit monsieur de Montluc »; et dit à un sien gentil-homme, nommé monsieur de Sart: « Courez voir si s'est luy, et s'il l'est, et qu'il ne soit « mort, dictes luy que je le prie qu'il permette que je « l'aille voir. » Ledit sieur de Sart est catholique, il y vint : à l'entrée de la ville on luy dict que c'estoit moy. Il vint à mon logis et trouva que l'on me pleuroit, et que j'estois à la renverse sur un lict en terre, et me dit que monsieur de Gramond me prioit qu'il me veid, et si je prendrois plaisir qu'il y vinst. Je luy dis que je n'avois poinct d'inimitié avec monsieur de Gramond, et que quand il viendroit, qu'il cognoistroit qu'il avoit autant d'amis en nostre camp, et par advanture d'avantage, qu'à celuy de leur religion. Il ne fut si tost party de moy, que voycy monsieur de Madaillan mon lieutenant, lequel estoit à mon costé quand j'allay à l'assaut, et monsieur de Goas à l'autre, qui venoit voir si j'estois mort, et me dit: « Monsieur, resjouissez « vous, prenez courage, nous sommes dedans. » Voyla « les soldats aux mains qui tuent tout, et asseurez vous « que nous vengerons vostre blessure. » Alors je luy dis: « Je loüe Dieu de ce que je vois la victoire nostre avant « mourir. A present je ne me soucie point de la mort. « Je vous prie vous en retourner et monstrez moi tous « l'amitié que m'avez portée, et gardez qu'il n'en es« chappe un seul qui ne soit tué. » Et quant et quant s'en retourna, et tous mes serviteurs mesmes y allerent, de sorte qu'il ne demeura aupres de moy que deux pages, l'advocat de Las, et le chirurgien. L'on vou-

lut sauver le ministre et le capitaine de là dedans nommé Ladon, pour les faire pendre devant mon logis; mais les soldats les osterent à ceux qui les tenoient, et les cuiderent tuer eux mesmes, et les mirent en mille pieces. Les soldats en firent sauter cinquante ou soixante du haut de la grande tour qui s'estoient retirez là dedans, dans le fossé, lesquels se noyerent. Il ne se trouve que l'on en sauvast que deux, qui s'estoient cachez. Il y avoit tel prisonnier qui vouloit donner quatre mil escus; mais jamais homme ne voulut entendre à aucune rançon, et la pluspart des femmes furent tuées, lesquelles aussi faisoient de grands maux avec les pierres. Il s'y trouva un Espagnol marchand, qu'ils tenoient prisonnier là dedans, et un autre marchand catholique aussi qui furent sauvez. Voylà tout ce qui demeura en vie des hommes qui se trouverent là dedans, qui furent les deux que quelqu'un desroba, et ces deux marchans qui estoient catholiques. Ne pensez pas, vous qui lirez ce livre, que je fisse faire ceste execution, tant pour venger ma blesseure que pour donner espouvante à tout le pays, afin qu'on n'eust le cœur de faire teste à nostre armée : et me semble que tout homme de guerre au commencement d'une conqueste en doit faire ainsi contre celuy qui oseroit attendre son canon; il faut qu'il ferme l'oreille à toute composition et capitulation, s'il ne void de grandes difficultez à son entreprise, et si son ennemy ne l'a mis en peine de faire breche. Et comme il faut de la rigueur (appellez la cruauté si vous voulez), aussi faut il de l'autre costé de la douceur, si vous voyez qu'on se rende de bonne heure à vostre mercy.

Monsieur de Gramond arriva à moy, et me trouva en fort mauvais estat, car je ne luy pouvois à grand peyne respondre, à cause du grand sang que je jettois par la bouche. Monsieur de Goas revint du combat pour me voir, et trouva monsieur de Gramond aupres de moy, et me dict: « Reconfortez vous, « monsieur, et prenez courage, car asseurez vous que « nous vous avons bien vangé, car il n'y est demeuré « une seule personne en vie. » Alors il recogneut monsieur de Gramond, et s'embrasserent. Monsieur de Gramond le pria de l'amener au chasteau, ce qu'il fit; et trouva bien estrange la prinse (1), et dit qu'il n'avoit jamais creu que ceste place fust si forte, et que si j'eusse attaqué Navarreins, plus facilement je l'eusse emporté. Il voulut voir tout le remuement de l'artillerie que j'avois faict, et disoit qu'il n'avoit pas esté besoin que nous eussions rien oublié à la batterie. Il retourna une heure apres, et m'offrit une maison qu'il avoit pres de là, et tout ce qui estoit en sa puissance; et m'a dict depuis qu'il ne pensoit pas à l'heure qu'il me vid que je fusse en vie le lendemain, et qu'il me pensoit avoir dict à Dieu pour tout jamais. Tout ce jour-là et toute la nuict je ne fis que saigner. Le lendemain matin j'envoyay prier tous les capitaines de venir devers moy, ce qu'ils firent, et leur fis la harangue qui s'ensuit, ayant repris cœur et un peu de parolle.

« Mes compagnons et amis, je ne porte pas tant de

(1) Les historiens n'attachent pas la même importance que Montluc à la prise de Rabastens. Les uns n'en parlent pas; les autres prétendent que la ville étoit sans défense, le château peu fortifié, et ils tournent en ridicule le long récit que Montluc fait de ce siége.

« regret de mon malheur pour le mal que je souffre, « que je fais pour voir les affaires du Roy descousuës, « et moy contrainct de vous abandonner. Je ne vous ay « poinct caché la deliberation que j'avois prinse de « ceste execution, car tous l'avez entenduë; je vous prie « que pour moy vous n'arrestiez poinct d'executer vos- « tre victoire et marcher en avant, car ceste execution « mettra en peur tout le païs de Bearn : je m'asseure « que vous ne trouverez resistance qu'à Navarreins. « Ne laissez point perdre ceste occasion, puis que Dieu « la vous a donnée; car si vous le faictes, tout le « monde dira que vostre hardiesse dependoit de la « mienne, et que sans moy vous ne pouviez rien; et « encor que ce fust une grande louange pour moy, si « ne voudrois-je pas que cela advinst, pour l'honneur et « amitié que je vous porte, estant aussi jaloux du vostre « que du mien. Ne faictes doncques estat de moy, non « plus que si j'estois desja mort. » Sur quoy je vis la pluspart de la compagnie ayant les larmes aux yeux; et ayant un peu reprins haleine, je suivis mon propos. « Vous estes icy beaucoup de capitaines aussi suffisans « que moy pour commander; vous avez de bons et « vaillans hommes, qui auront à present double courage « pour vanger leur chef. Je m'asseure qu'il n'y a nul « de vous qui ne cede à monsieur de Gondrin que voyla; « car outre qu'il est de la meilleure maison, c'est aussi « le plus vieux capitaine de tous vous autres. Et parce « qu'il n'est pas beaucoup sain, je vous prie, monsieur « de Sainctorens, et vous messieurs de Goas et de Ma- « daillan, vous tenir pres de luy, afin que ceste con- « duicte passe par vos testes, car il est vieux, comme « vous voyez; et faudra que vous trois, qui estes jeunes

« portiez toute la peine. Soyez bien d'accord, je vous « prie, puis que vous avez tous bonne volonté; ma « blesseure sera cause, si vous faictes quelque chose de « bon, que vous acquerrez de l'honneur. Pour Dieu, mes « compagnons, ne laissez au bon du coup ceste entre- « prinse et à son commencement. Suyvez sur cet es- « tonnement, et monstrez que ce n'est pas moy seule- « ment, mais vous autres aussi qui avez bonne part à la « victoire. Ne le voulez vous pas ainsi, et accepter pour « chef monsieur de Gondrin? » Ils me dirent qu'ouy, et que c'estoit raison qu'il commandast. Alors je les priay de ne me voir plus, afin de n'empirer ma fiebvre, et se retirer tous à luy. Ainsi ils se departirent de moy bien tristes et ennuyez.

Je puis dire cela, lieutenans de Roy, je le puis dire sans mentir et sans braverie, qu'homme jamais tenant le lieu que j'ay eu n'a esté plus aymé de la noblesse que moy; et encores que je fusse de naturel fascheux et collere, si est-ce qu'ils portoient mes imperfections, sçachant bien que je ne fesois rien de malice. O la bonne partie que c'est à celuy qui a telle charge! Croyez que, quelque grand seigneur que vous soyez, que si vous ne vous faictes aymer à la noblesse, aux capitaines et aux soldats, que vous ne ferez rien bien à propos; et si par fois la colere vous faict faire ou dire quelque chose, car nous sommes hommes, il faut reparer cela. O que je voudrois voir ces messieurs de France qui contreroollent nos actions, au gouvernement de la noblesse de Gascogne, pour voir s'ils la sçauroient manier à leur aise et à toutes mains, comme ils disent! Il y a une autre chose laquelle m'a tousjours entretenu l'amitié, non seulement des gentils-

hommes, mais de tous ceux qui portoient les armes soubs moy, c'est que je n'ay eu jamais rien de cher pour les soldats et capitaines. Maintesfois ay-je donné estant capitaine et mes armes et mes habits, voyant quelqu'un qui en avoit besoing. Pour une picque, une ballebarde, un chappeau gris avec le panache, je gaignois le cœur de tel qui se fust mis au feu pour moy. Ma bourse n'estoit non plus serrée à la necessité des compagnons; et toutes-fois on dit que je suis avare : celuy qui me juge tel me cognoist mal, c'est le vice duquel j'ay tousjours esté le moins entaché. Je puis dire qu'en ceste derniere guerre seulement j'ay donné aux seigneurs et gentils-hommes de ma suitte onze chevaux d'Espagne et deux coursiers; et afin qu'on ne pense point que ce soit mensonge, je nommeray ceux à qui je les ay donnez, non pas pour reproche, car ils m'ont fait honneur en les acceptant.

Premierement, j'ay donné un coursier à monsieur de Brassac, qui m'a suivy toutes ces guerres à ses despens, gentil-homme de dix mil livres de rente : les ennemis luy ont tousjours tenu tout le bien qu'il a en Sainctonge et en Chalosse : il ne donneroit ce coursier encor aujourd'huy pour quatre cens escus. J'ay donné un autre coursier au capitaine Cossel, qui a vingt ans porté les armes avec moy, et qui estoit lieutenant du capitaine Charry, lequel au commencement eut mon enseigne. J'ay donné au sieur de Madaillan et à son frere, qui est mon lieutenant, un cheval d'Espagne qu'il ne laisseroit pour quatre cens escus, ny son frere son coursier pour cinq cens. Le chevalier de Romegas a eu de moy un cheval d'Espagne en don qui me coustoit deux cens soixante

quinze escus. Je donnay aussi deux cens escus à Monguieral, sieur de Cazelles, pour s'achepter un cheval, par-ce que les siens luy avoient esté bruslez à Saincte Foy : il est pauvre gentil-homme, mais fort vaillant, comme tesmoignera monsieur de Sansac, qui est un des plus vieux, vaillans et sages capitaines de ce royaume; et parce qu'encore un cheval par mal-heur luy mourut, je luy donnay un cheval d'Espagne fort et puissant, pour porter bardes (1), duquel apres la paix il eut seize cens francs. Le capitaine La Bastide eut de moy un autre cheval d'Espagne, et un autre aussi le jeune Beauville mon beau-frere, parce que le sien luy avoit esté tué en une sortie qu'il fit sur les ennemis. J'en donnay un autre au capitaine Mauzan, qui est de ma compagnie, parce qu'à un rencontre qu'il eut pres de Roquefor le sien luy fut tué entre les jambes, luy, son frere et son beau-frere blessez. J'en donnay aussi un autre au capitaine Romain, homme d'armes de ma compagnie, pauvre gentil-homme et fort courageux. J'en donnay un autre au capitaine Fabien, ayant perdu son cheval au retour de la Cour, duquel j'avois souvent refusé cinq cens escus; un autre encor au capitaine Mons mon guidon, qui avoit demeuré prisonnier un an à Montauban, lequel est pauvre gentil-homme; il m'avoit cousté trois cens quarante cinq escus. Estant au lict bien malade, renvoyant mon nepveu de Balagny (2), qui ne fera pas

(1) C'étoit l'armure ou les paremens dont on couvroit un cheval, soit pour une bataille, soit pour un jour de fête.

(2) Jean de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean de Montluc, évêque de Valence. Il avoit été légitimé en 1567. Son père l'avoit fait employer de bonne heure dans la diplomatie. Il fut prince de Cambrai

honte, comme j'espere, à la maison d'où il est sorty, je luy donnay le cheval d'Espagne que j'avois tousjours gardé pour moy. Plusieurs autres en ay-je perdus, et en ceste derniere guerre trois, mesme un que j'avois desdié au Roy, comme je dis au sieur de Roche, premier escuier à Biron, lequel gressé fondit sous moy allant secourir le Mont de Marsan, pensant que Montamat l'allast assieger. Si je pouvois conter tout ce que j'ay donné en ma vie, je croy qu'il excederoit mon bien. Si vous faictes ainsi, seigneurs lieutenans de Roy, vous serez tousjours bien suivis, car le soldat ne hait rien tant qu'un capitaine avare.

Pour retourner à mon propos, toute ceste brave noblesse print congé de moy, et le lendemain matin, qui fut le troisieme jour de ma blessure, mon nepveu de Leberon me fit porter à Marsiac, qui est à deux grandes lieuës de Rabastens. L'on cogneut bien soudain l'amitié que tous les gens de guerre me portoient, car toute la noblesse qui estoit pour son plaisir en l'armée se retira, et la pluspart des gens de pied, dequoy je fus bien marry, et voudrois certes de bon cœur qu'ils ne se fussent point souvenus de moy. Quel tort fites vous là, mes compagnons, à vostre honneur, à vostre Roy et à vostre patrie! si vous vous fussiez unis, comme vous m'aviez dit, et bien entendus, tout le Bearn estoit en proye. C'est grand cas que la jalousie de commander. Le jour mesme que je fis la remonstrance à la noblesse, ils depescherent le capitaine Montaut vers le Roy. Je luy dis qu'il

et maréchal de France. Mort en 1603. On trouvera sur lui des détails curieux dans les Mémoires de Choisnin, qui font partie de cette Collection.

baisast les mains de ma part à Sa Majesté, et que je la supplìois de pourvoir au gouvernement ou pour la mort ou pour la vie, et qu'il ne falloit pas qu'il esperast tirer service de moy; que c'estoit assez fait et qu'il falloit faire place aux autres, et que je voulois meshuy (1) cercher ce que j'avois tousjours fuy, qui estoit le repos. Il trouva à son arrivée à la Cour que le Roy y avoit pourveu il y avoit plus d'un mois, ce que jamais roy de France n'avoit fait; mais je ne m'en devois prendre à luy. Oyant ceste nouvelle, je ne m'en donnay pas grand peine, bien marry toutesfois qu'on m'eust fait ceste honte, car, quand bien je n'eusse esté blessé, je n'eusse jamais exercé la charge. Et croy que celuy qui l'a, qui est monsieur le marquis de Villars (2), ne se soucieroit pas fort d'en estre deschargé non plus que moy; car ce n'est benefice sans cure d'avoir affaire à la royne de Navarre, et à monsieur le prince son fils, qui est desja grand, et le principal gouverneur contraire à nostre religion, lequel, estant ce qu'il est, ne peut avoir faute de cœur, de credit, ny de moyens, non seulement en la Guyenne, mais dans le cabinet du Roy. Long temps avant j'eusse quitté le gouvernement pour ceste consideration, n'eust esté que je ne voulois pas que le Roy me peust reprocher que je l'avois abandonné durant les guerres, et à sa necessité.

Voyez, vous qui estes generaux des armées et lieutenans de Roy, afin que je retourne à ma blesseure, de

(1) *Mes-huy :* dorénavant.

(2) Honorat de Savoie, marquis de Villars, second fils de René de Savoie, comte de Tende. Il remplaça Montluc dans le gouvernement de Guyenne, et fut amiral de France après la mort de Coligny.

laquelle il ne me souvient que trop, combien il importe de conserver vostre personne, et ne la mettre au hazard comme je fis, faisant le pionnier et le soldat. Ceste mal-heureuse blesseure fit devenir nostre armée à neant. Ce n'est pas pour vous dire que vous deviez estre coüards et vous cacher derriere les gabions lors que les autres sont aux arquebusades, mais seulement pour vous faire sages à mes despens, et que vous y alliez prudemment; car de vostre perte depend le reste, comme vous sçavez qu'il advint à ce brave Gaston de Foix en la journée de Ravene. Je sçay bien qu'un bon cœur qui voit ses gens mal faire ne se peut contenir de leur monstrer le chemin, et s'exposer au danger, comme je fis voyant mes gens de pied faire si mal; ce qui me fit appeller la noblesse, car j'ay tousjours cogneu par experience que cinquante gentils-hommes feront plus d'effect que deux cens soldats: nous retenons quelque chose de l'honneur que nos peres nous ont acquis y ayant gaigné ce beau tiltre de noble.

Par tout le discours de ma vie jusques icy, vous avez peu juger si le Roy avoit occasion de me mal traitter, veu que je n'ay espargné ma propre vie, qui est ce que nous devons avoir de plus cher en ce monde apres l'honneur, et non seulement la mienne, mais celle de mes enfans : de quatre que j'ay eu, j'en ay veu mourir les trois au combat pour son service; le quatriesme reste encores, qui est le chevalier, et combien que je l'aye destiné à l'Eglise et à l'evesché de Condom, si est-ce que je luy ay tousjours commandé de faire paroistre qu'il porte le nom de Montluc, et qu'il a eu cest honneur d'avoir esté nommé

chevalier par le feu roy Henry mon bon maistre, qui l'envoya à Malthe, où il a faict son apprentissage aux armes sous le chevalier Romegas. Le seigneur grand maistre m'escrivit que soudain apres son arrivée il l'avoit faict mettre à l'espreuve pour sçavoir s'il estoit de ma race. Il s'est trouvé au siege que le Grand-Seigneur a mis devant (1) Malthe, qui a esté le plus beau qui soit advenu depuis que l'artillerie a esté fonduë. Ne vous desesperez pas pour cela, vous qui faictes service au Roy, car cela ne vient pas de luy. Vous serez peut estre plus heureux et n'aurez pas tant d'ennemis que moy, qui, pour n'avoir voulu estre creature de personne, n'ay pas eu de patron, et d'ailleurs ay parlé peut estre trop librement et dict ce qui m'en sembloit. Il faict mauvais dire la verité, et je ne sceus jamais mentir. Si ne veux-je pas estre si meschant, que je ne me confesse tres-redevable aux roys mes maistres des biens et honneurs qu'ils m'ont faict, car d'un pauvre gentil-homme ils m'ont eslevé aux premieres charges de ce royaume; mais aussi peux-je dire que je l'ay gaigné au pris de mon sang. Or, ayant recouvré un peu de santé, j'escrivis au Roy une lettre (2), laquelle j'ay voulu inserer en ce lieu.

« Sire, j'ay tant tardé à vous faire mes doleances « pour ma grande indisposition, et aussi qu'on m'a celé « que vous m'avez osté le gouvernement de Guyenne. « Que s'il eust pleu à vostre Majesté attendre seule-

(1) Les Turcs levèrent le siége de Malte en 1565.

(2) Nous avons trouvé à la bibliothèque du Roi un exemplaire de cette lettre, qui a été imprimée isolément en 1571. Le texte de cet exemplaire n'est pas entièrement conforme à celui des Mémoires; mais les variantes n'ont pas assez d'importance pour que nous croyions devoir les indiquer.

« ment deux mois, vous eussiez trouvé qu'apres avoir
« estably la paix j'estois resolu d'envoyer tres-hum-
« blement vous supplier d'y pourvoir, à cause de ma
« vieillesse et grande blesseure, et alors, sans me dif-
« famer, vous aviez legitime argument d'y pourveoir;
« mais à la façon que votre Majesté en a usé, elle a
« monstré evidemment à tout le monde que vous m'en
« privez pour avoir forfaict, ou bien pour les armes,
« ou pour quelque mauvaise versation que j'ay faict
« sur vos finances; et par ce moyen mon honneur est
« en danger d'estre mis en dispute par tout ce royaume,
« ce que je ne pense avoir merité. Et si suis bien em-
« pesché, comme seront plusieurs autres, à deviner
« d'où peut proceder le grand mescontentement que
« vous monstrez avoir contre moy, si ce n'est pour
« vous avoir souventes-fois supplié d'y pourvoir d'un
« autre, pour le peu d'esperance que j'avois pour lors
« de vous y faire service; mais vous m'avez depuis com-
« mandé de le reprendre. Ce n'est pas aussi pour avoir
« pensé que j'aye touché à vos finances, car vous ne
« voudriez pas m'avoir puny pour un crime duquel
« vous ne pouvez pas estre asseuré encores. Et si veux
« tant esperer en vostre bonté et prudence, que vous
« n'aurez facilement presté l'aureille à tels rapports si
« esloignez du vray-semblable, car pendant que j'ay
« esté icy vostre lieutenant, il y a eu plusieurs com-
« mis de l'extraordinaire, il y a eu de vos recepveurs
« generaux et autres officiers de vos finances, qui ont
« rendu leurs comptes; et si j'eusse esté trouvé dans
« leurs papiers, l'on n'eust pas failly à rayer les par-
« ties qui auroient esté mal couchées. Or jusques icy
« je n'ay point esté en peine de les faire valider, comme

« aussi, Sire, ne se trouvera-il point que je me sois
« jamais tant advancé que de toucher à vos deniers,
« non seulement en vostre province, mais aussi à
« Sienne et en Toscane, où j'avois plus de commodité
« d'en prendre que je ne pouvois avoir par deçà. Et
« mesmes il vous pourra souvenir que m'ayant fait
« cest honneur depuis trois ans d'ordonner que la pen-
« sion que je fais à monsieur le cardinal de Guyse de
« six mil livres seroit prinse sur l'espargne, je ne me
« suis onques voulu aider de ladite depesche, tant s'en
« faut que j'y voulusse mettre la main sans vostre
« congé. Et de tout cela pourrez vous estre esclaircy
« au retour des commissaires que vous envoyez de par-
« deça, lesquels, je m'asseure, ne rapporteront point
« mon nom couché dans leurs papiers. Et quoy qu'il
« en soit, il n'y avoit rien de verifié contre moy, et
« n'est pas à croire que vostre mal-contentement soit
« procedé de cela. Mais si c'est par opinion que j'aye
« commis quelque faute au fait des armes, ceste opi-
« nion seroit bien contraire à celle que vous aviez
« quand vous m'escrivites par trois ou quatre fois que
« j'avois reconquis et conservé la Guyenne. Et m'as-
« seure que vous n'avez pas oublié les causes pourquoy
« vous me voulustes honnorer d'un tiltre si digne et
« si honnorable; car il vous souviendra, comme j'es-
« pere, que ce fut par-ce qu'aux premiers troubles
« Thoulouse, qui avoit esté combatuë par trois jours,
« et gaignée par les deux parts, à ma venuë fut deli-
« vrée; et ceux qui l'avoient combatuë, pour seule-
« ment m'avoir veu, furent mis en routte, plusieurs
« prins et punis comme ils avoient merité, de sorte
« qu'encores aujourd'huy ladite ville me tient pour

« conservateur de leurs vies, biens et honneur de leurs « femmes. De mesme diligence et bon-heur fut par « moy incontinent secouruë la ville de Bordeaux, où « je me rendis, au partir de Thoulouse, dans deux jours « et deux nuicts; et combattis et mis en routte en « chemin les trouppes qui s'estoient eslevées pour em- « pescher le passage. Et ayant delivré Bordeaux du « mesme danger que Thoulouse, sans sejourner que « deux jours, je passay la riviere avec six vingts che- « vaux, estimant que monsieur de Burie me viendroit « trouver, comme il fit, mais ce fut quatre heures apres « le combat; et trouva que j'avois deffait six enseignes « de gens de pied, et sept cornettes de gens de cheval, « conduittes par monsieur de Duras. Et apres ceste « victoire, ledict sieur de Burie et moy alasmes assie- « ger Monsegur, qui fut battu et gaigné d'assaut, « comme aussi fut Penne d'Agenois. Depuis je pris « Lectoure en deux jours, parce que le feu capitaine « Montluc avoit surprins quatre cens hommes de la « garnison de ladicte ville, qu'il avoit tous taillez en « pieces. Et incontinent, sans m'arrester jour ne nuit, « je suivis monsieur de Duras de si pres, que je le « contraignis de venir au combat avant que nos gens « de pied peussent arriver; et a peine donnay-je loisir « à monsieur de Burie d'y venir à temps pour s'y trou- « ver; et succeda si heureusement, qu'une poignée de « gens deffirent vingt et trois enseignes de gens de pied « et unze cornettes de cavallerie. Et au partir de là, je « vous envoyay dix compagnies de gens de pied espa- « gnols, qui ne nous avoient de rien servy, mais bien « servirent ils à la bataille de Dreux, comme aussi fi- « rent dix compagnies de Gascons que je vous envoyay

« par le capitaine Charry. Et vostre pays de Guyenne « demeura repurgé de tous troubles, et n'y avoit « homme qui osast lever la teste, sinon pour vostre « service ; de sorte qu'avec bonne et juste cause me « donnastes vous ce tiltre d'avoir reconquis et con- « servé vostre pays de Guyenne. Et quant aux seconds « troubles, j'avois assez adverty long temps avant vos- « tre Majesté et celle de la Royne de ce que depuis « vous vistes advenir; et bien que par vostre commande- « ment me fust escrit par deux ou trois fois que j'estois « fort mal informé, si ne laissay-je pas de me pourvoir, « pour me garder d'estre surprins. Et le mesme jour « que les troubles survindrent à Paris, sans que j'en « fusse autrement adverty, et la propre veille de la « Sainct Michel, je me jettay dans Lectoure, ville la « plus importante de la Gascogne, si bien à propos; « que je rompis l'entreprise de six cens hommes qui y « devoient entrer par la fauce porte. Et apres avoir « conservé la ville en vostre obeyssance, sçachant que « vous auriez besoin de secours, comme vous me man- « dastes apres, je fis telle diligence d'assembler des « hommes, qu'en vingt et neuf jours apres, ledit jour de « Sainct Michel, je vous envoyay douze cens chevaux « et trente enseignes de gens de pied, qui furent con- « duits par moy jusques à Limoges, et de là par les « sieurs de Terride, de Gondrin et de Monsalés; et « combien qu'il semblast à beaucoup de gens que la « Guyenne demeureroit en proye aux vicomtes, qui « avoient beaucoup de forces, toutesfois mon retour « leur donna si bien à penser, qu'ils ne gaignerent « rien sur moy ny sur vostre pays. Et avec si peu que « je peuz r'amasser, j'allay depuis en Sainctonge, et

« à mon arrivée ceux qui s'estoient eslevez à Ma-
« rennes furent deffaits par Madaillan et le seneschal
« de Bazadois, lesquels se r'allierent avec monsieur de
« Pons, et prindrent Marennes, les isles d'Oleron et
« d'Alvert. Et de mesme diligence fut reconquise l'isle
« de Ré par mon nepveu de Leberon, que j'y avois en-
« voyé; et s'il vous eust pleu me faire bailler ce que
« vous m'aviez mandé, tant d'argent, d'artillerie, que
« d'autres munitions, j'eusse pris peine de vous regai-
« gner La Rochelle devant la paix que vous fistes en
« ce temps là. Et quant aux derniers troubles, il est
« vray qu'ils survindrent au temps que j'estois malade
« et sortois de danger de mort; mais je ne laissay pas
« pourtant de me mettre aux champs et d'assembler le
« plus de gens que je peus, à pied et à cheval; et ayant
« esté adverty que les trouppes de Languedoc, de
« Provence et Dauphiné s'approchoient de ce pays,
« j'allay au devant pour les combattre, accompagné
« de monsieur de La Valette, de monsieur Descars, et
« de plusieurs autres capitaines de vos ordonnances; et
« les approchay de si pres, que si le maistre de camp
« de leurs trouppes, appellé le capitaine Moreau,
« n'eust esté prins, nous estions tous deffaits, car, outre
« que le rencontre estoit en lieu où les chevaux ne se
« pouvoient aucunement soustenir, ils nous eussent
« combattu dix contre un, d'autant que nous ne pou-
« vions pas estre plus de deux mil cinq cens hommes:
« ils estoient plus de vingt mil hommes. Et de tout
« cecy peuvent tesmoigner lesdits sieurs de La Va-
« lette, Descars, et autres capitaines, qui tous furent
« d'advis que le mieux que nous pouvions faire estoit
« de nous retirer. Et comme nous estions tous d'advis

« de costoyer les ennemis, pour les tenir en bride, et « pour essayer de prendre quelque advantage sur eux, « le jeune Monsallés apporta lettre de vostre Majesté « à tous les capitaines de marcher devers monsieur de « Montpensier, et moy de m'en retourner; ce que je fis, « tant pour ma maladie que pour conserver le pays, « comme j'ay fait tant que les forces ont esté entre « mes mains. Apres, estant à Cahors, où j'estois allé « pour combattre les vicomtes, je fus adverty que Pilles « estoit vers Agenois avec un grand nombre de caval- « lerie; et cuidant le surprendre, je marchay jour et « nuict pour le combattre, ce qui fust advenu, n'eust « esté que le seigneur de Fontenilles et le capitaine « Montluc, avec quelques sallades, rencontrerent « cinq ou six cornettes dudit Pilles, et les charge- « rent de telle roideur, qu'ils les mirent en routte: « qui fut cause que ledit Pilles passa la mesme nuict « la riviere de Dordoigne, et se retira vers leur ar- « mée. Quant à la venuë du comte de Mongommery, « l'on sçait qu'au partir du Mont de Marsan, que j'a- « vois assiegé, assailly et pris en deux heures, mon- « sieur Danville, pour les entreprinses qu'il avoit en « Languedoc, en emmena toutes les forces, et ne me « laissa que ma compagnie, celles du seigneur de Fon- « tenilles et de monsieur de Gondrin, ensemble cinq « enseignes de gens de pied, desquelles je me servis « pour la deffence de Lectoure, Florance, Agen, Vil- « leneufve. Et bien que ledit sieur mareschal eust r'ap- « pellé depuis lesdites deux compagnies, et que je « fusse demeuré seul avec la mienne, je ne laissay « pourtant de m'aller jetter dans Agen, quand le camp « des princes en approcha, sans que je fusse secouru

« que dudit sieur de Fontenilles, lequel amena sa com-
« pagnie. Duquel lieu ledit camp des princes fut sou-
« vent endommagé : et d'autant que lesdits sieurs
« avoient fait faire un pont sur la Garonne, pensant y
« passer en ce pays, et faire du pays de Condommois
« et d'Agenois comme d'une ville, je leur rompis leur
« pont, et le mis si bien en pieces, qu'ils n'en sceurent
« jamais recouvrer que deux batteaux, avec lesquels
« ils repasserent la riviere, mais ce fut avec tel loisir
« que, s'il eust pleu à vostre Majesté m'envoyer tant
« soit peu de forces, on les eust bien gardé de s'as-
« sembler. Et pour autant que pendant que lesdits
« princes estoient par deça l'on s'estoit saisi de quel-
« ques chasteaux du pays d'Agenois, je les reprins et
« remis tous sous vostre obeyssance. Et depuis il vous
« pleut me commander d'aller faire la guerre au pays
« de Bearn, et bien qu'il fust mal-aysé de recouvrer
« des gens, par-ce qu'on tenoit la paix pour faite, si
« est-ce qu'en moins de quinze jours je mis aux champs
« quarante et cinq enseignes de gens de pied et bien
« six cens sallades, et resolus d'aller en Bearn, et con-
« traindre Montamat de venir au combat, ou laisser
« prendre les villes les unes apres les autres, comme
« l'on peut bien juger qu'il fust advenu ; car, ayant com-
« mencé à Rabastens, comme il estoit necessaire, pour
« les raisons que je vous ay cy devant escrites, bien
« que ce fust des plus fortes places de la Guyenne, je
« l'emportay en huit jours, où je servis de pionnier,
« de canonnier, de soldat et de capitaine. Et faisant les
« approches, j'y pensay perdre mon jeune fils, qui fut
« blessé tout aupres de moy, comme aussi fut le capi-
« taine Paullac. Et quand se vint au jour de l'assaut,

« voyant que les deux premieres trouppes n'alloient « pas à l'assaut comme j'eusse peu desirer, je marchay « moy-mesmes à la bresche, accompagné des seigneurs « de Goas et du vicomte d'Usa, et suivy d'environ cent « ou six vingts gentil-hommes, desquels en y eut qua-« rante deux blessez, et je fus du nombre, estant « blessé en tel lieu, que j'en porteray toute ma vie la « marque. Et encores que ce fait d'armes, rapporté « avec plusieurs semblables que j'ay fait durant le re-« gne des roys vostre pere et grand pere, ne m'eust « rien fait esperer d'avantage de ce que j'avois accous-« tumé d'en desirer, qu'estoit un bon gré et un bon « remerciement desdits sieurs roys mes maistres, tou-« tes-fois j'avois occasion de penser que vostre Ma-« jesté en tiendroit quelque peu de compte. D'avan-« tage, je representois devant vos yeux un vieux soldat « de soixante dix ans, vostre lieutenant general par « deça, et lequel, commandant aux autres sans s'ap-« procher du combat, pouvoit satisfaire au devoir de « sa charge : toutes-fois, pour le desir qu'il avoit de « vous rendre victorieux en toutes vos entreprinses, il « s'estoit mis au rang des moindres fantassins, et en « danger de mort ; et plusieurs gentils-hommes « avoient couru mesme peril, s'estimant heureux de « suyvre l'un des plus anciens soldats de France, je « ne diray pas capitaine. Je pensois aussi que vous « pourriez considerer que, comme aux premiers trou-« bles les premieres victoires vindrent de ma main, « aussi en ces derniers troubles je vous avois faict « victorieux au dernier fait d'armes qui avoit esté fait « en ce royaume. Mais comme j'attendois au moins « une lettre telle que vous aviez accoustumé escrire au

« moindre capitaine de ce royaume, la longue attente « ne m'a apporté autre chose, sinon que j'ay entendu « que vous m'aviez osté le gouvernement, et, qui pis « est, sans m'en avoir fait escrire une seule parole ; de « sorte que plus tost ay-je veu venir celuy qui me doit « succeder, que d'avoir esté adverty qu'on m'avoit des- « pouillé. Et au temps que par une loy universelle par « tout vostre royaume vous aviez remis en leurs estats « et charges ceux qui en avoient esté privez, je puis « dire que par une loy particuliere, faite pour moy « seul, je suis desmis de la charge que j'avois souste- « nuë avec les armes en main. Mais quand bien l'on « m'auroit mis en pourpoint, si demeureray-je tous- « jours vestu d'une robe honnorable, qui est telle que « j'ay porté les armes depuis mon enfance pour le ser- « vice de vostre couronne, avecques toute la fidelité « que les roys mes maistres eussent sceu desirer. L'on « m'accordera tousjours que je me suis trouvé en autant « de combats, batailles, rencontres, entreprinses de « nuict et de jour, assauts, prinses et deffences de « villes, qu'homme qui soit aujourd'huy en toute l'Eu- « rope; et pour tel suis-je cogneu par tous les estran- « gers. Je puis dire avec la verité, et la gloire en soit « à Dieu et aux roys qui m'ont employé, que, soit pour « mon bon-heur, soit pour autres occasions, que je ne « fus oncques deffait en lieu où j'ay commandé, et « n'attaquay jamais les ennemis que je ne les aye bat- « tus. Plusieurs gens de bien tesmoigneront aussi du « devoir que je fis aux batailles de Pavie, de La Bi- « coque et de Serizolles, où je menois toute l'arque- « buzerie; tesmoigneront aussi en quelle reputation « le feu sieur de Lautrec me tenoit, pour m'avoir veu

« en sa presence combattre entre Bayonne et Fontarabie, et depuis pour l'avoir suivy, avec charge « de gens de pied, au voyage qu'il fit en Lombardie « et royaume de Naples, où je fus blessé de quatre « arquebuzades. Il y a encores des gens de bien qui « sont vivans, et sont records du devoir que je fis « quand la terre d'Oye fut prinse, estant maistre de « camp de toutes les bandes françoises : autres tesmoigneront en quel rang me tenoit le prince de Melphe « et feu monsieur le mareschal de Brissac, pour m'avoir veu en Piedmont, à toutes heures et à toutes « occasions, et de jour et de nuict, hazarder ma vie « pour le service de ceste Couronne; comme aussi plusieurs pourront tesmoigner que le jour qu'advint la « disgrace de nos gens en la basse Bolongne, je demeuray seul avec bien petit nombre au combat; et « alors que feu vostre pere, mon bon maistre, de recommandable memoire, pensoit que tout fust perdu, « je sortis en despit des Anglois, et rapportay vingt « deux drappeaux des nostres, qui avoient esté prins, « et n'en fut perdu qu'un. Si monsieur de Guyse « estoit en vie, il ne celeroit pas ce qu'il me vit faire « à la prinse de Thiomville, comme aussi ne fera pas « monsieur le mareschal de Vieilleville, et pourra « tesmoigner si ce ne fut pas moy qui prins la tour « par laquelle s'ensuivit la perte de la ville. Tous les « capitaines estrangers d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, m'honnoreront tousjours du devoir que je fis « au siege de Sienne, où j'estois lieutenant du feu roy « vostre pere, et depuis en Toscane, où je ne perdis « rien et fus victorieux sur les ennemis : et en fus tellement recognu par le feu roy vostre pere, qu'outre

« qu'au retour de Sienne il me donna l'Ordre, qui es-
« toit lors un enseigne de grand et notable service, il
« me donna la comté de Gaure, pour en jouyr toute
« ma vie, laquelle depuis, et apres la mort dudit sieur
« roy, me fut ostée à la reduction de vostre domaine,
« et si ne fis onc semblant de m'en douloir.

« Tout cecy vous ay-je voulu representer, Sire,
« parce que peut estre vous ne l'avez pas entendu, et
« qu'en parlant de moy devant vostre Majesté l'on
« m'a tenu en autre rang que je n'avois merité. Par
« fois l'on a parlé de moy comme si je fusse esté un lar-
« ron; par fois, et le plus souvent, disoit on que je
« n'avois rien faict qui vallust depuis trois ans : en
« cela vous faisoit on plus de tort qu'à moy, Sire, car
« tous les langages du monde ne me sçauroient oster
« l'honneur que j'ay acquis, et à vous, Sire, l'on vous a
« par importunité induit à faire chose que, je crains,
« pourra servir d'un mauvais exemple aux gens de
« mon mestier, d'autant que ceux qui ont esté appellez
« aux charges depuis quelque temps, et qui desirent
« parvenir par l'exercice des armes, craindront, à mon
« exemple, que les services de longues années et la
« gloire et la vertu acquise par tout le monde, ne
« pourra tant leur ayder que pourroient leur nuire
« les langues de ceux qui voudront quelque jour les
« reculler. Il me reste, Sire, par la fin de ma longue
« et prolixe lettre, vous supplier tres-humblement
« m'excuser, si, recevant un tel coup de fortune, j'ay
« esté contrainct me plaindre et me douloir à vous et
« non à autre, et ay esté contrainct de ce faire, tant
« pour me faire cognoistre à vostre Majesté mieux que
« je n'ay esté par le passé, qu'aussi pour vous sup-

« plier tres-humblement que doresnavant, quand on « vous importunera de traicter mal ou moy ou au- « tre de vos bons serviteurs, vous veuillez tousjours « reserver une aureille pour celuy qui sera accusé, « avant vous resoudre à faire chose qui puisse l'inte- « resser. Quant à moy, pour le desir que j'ay de tous- « jours vous veoir prosperer, je suis tres-ayse si en ces « derniers troubles vous avez esté si bien et si heureu- « sement servy en tous les endroits de vostre royaume « par tous ceux que vous avez employez, qu'ayant par « deçà conservé les villes et le pays, ayant battu les « ennemis quand j'ay eu le moyen de les combattre, et « ayant pris les villes d'assaut avec grand danger de ma « vie, encores que l'on die que je n'ay rien faict qui « vaille, si vous supplieray-je tres-humblement de « croire qu'il n'y a homme qui m'aye passé de bonne « volonté; et, puis qu'ainsi vous plaist, je me retire, « n'ayant autre marque de mes peines et services, de- « puis tant d'années, que le regret de la perte de mes « enfans morts pour vostre Couronne, et sept arque- « busades qui serviront à me ramentevoir tous les jours « l'humble et affectionnée devotion que j'ay euë à faire « tres-humble service à vos predecesseurs, comme aussi « l'auray-je toute ma vie semblable à l'endroit de vos- « tre Majesté, à laquelle je prie Dieu donner tout « bon-heur, prosperité et santé. »

Voyla quelle fut ma lettre, sur laquelle ces messieurs, qui gouvernoient lors tout à la Cour, eurent plus de peine à philosopher que je n'avois eu à la dicter: elle fut imprimée à mon desceu, et veuë par tout. Mes amis, et ceux qui sçavoient le devoir que j'avois faict à la conservation de la Guyenne, estoient autant

ou plus offencez que moy. Et veux bien qu'on sçache que lors et depuis, si j'eusse eu le cœur aussi desloyal qu'avoient ceux-là qui me representoient, apres les premiers troubles, à la Cour, pour espagnol à la Royne, que j'avois encore assez de moyen et de credit pour faire beaucoup de mal : mais je ne suis ny ne seray jamais que bon françois et serviteur de la Couronne : aussi sçavois-je bien que tout cela ne venoit pas du Roy, qui ne m'esloigna jamais de sa bonne grace ; mais un jeune prince qui est enveloppé parmy tant d'affaires est bien empesché de contenter tout le monde, joinct que plusieurs, qui ne me pouvoient faire mal que de leur langue, possedoient fort, non pas Sa Majesté, qui n'aima jamais les Huguenots, quelque mine qu'il fist, mais son conseil.

O que les roys et les princes doivent bien songer à ne faire souffrir une honte à celuy qui a tousjours porté la fidelité qu'il doit à leur service et qui a du *cœur!* A tel, peut estre, le fera-on qui mettra leurs affaires en mauvais estat, comme depuis cinquante ans nous en avons veu de beaux exemples, au dommage du Roy et de la France, comme j'ay dit cy dessus, lorsque j'ay parlé des traverses et charitez qu'on a presté à de grands capitaines. Combien en y a-il qui eussent non seulement quitté tout, mais peut estre faict pis? car celuy qui fait son devoir, et se voit indignement traitté, sent cela jusques au cœur. J'ay ouy dire que le roy François ou Louys, je ne sçay lequel c'est, demandant un jour à un gentil-homme qui estoit gascon comme je suis, quelle chose est-ce qui le pourroit distraire de son service, « rien, Sire, respondit l'autre, si ce n'est un « despit : » aussi dit-on que pour despit on se feroit turc.

Tout cela pourtant ne me sçauroit faire ny espagnol ny huguenot: j'ay trop aymé mon honneur, je me veux ensevelir avec ceste belle robbe blanche, sans mettre une vilaine tache au nom de Montluc; et tout homme qui aymera le sien en doit faire de mesmes. Si son maistre, si son roy ne se veut servir de luy, il peut demeurer chez soy et considerer les autres; s'il a de la valleur, la fortune qui l'aura rabaissé le relevera, car elle n'est pas tousjours en collere. Combien de grands seigneurs et grands capitaines avons nous veu qui estoient chez eux à faire leurs jardins, lesquels le Roy estoit contrainct de rappeller à son service, estant marry de les avoir esloignez!

J'en ay veu prou de mon temps du costé du Roy et du costé de l'Empereur qui ont tourné leur robbe, et quelques uns bien legerement et sans grande occasion; mais ils ne se sont pas fort remontez pour cela, et estans parmy nous ils estoient regardez de mauvais œil. Je croy que nos ennemis en faisoient de mesme: on ayme bien leur marchandise, mais non pas le marchand. Quand ce brave prince Charles de Bourbon fut contrainct prendre le party de l'Empereur, et se donner au diable, puis que Dieu ne le vouloit (car certes il y fut forcé et contrainct), nous entendions dire que les Espagnols mesmes le regardoient de travers; et le pauvre prince, apres nous avoir faict beaucoup de mal, y perdit la vie. Apres qu'il fut tué à Rome, on disputoit qui en estoit plus ayse, ou le Pape, ou le Roy, ou l'Empereur: le premier, parce qu'il le tenoit assiegé; le Roy, pour se voir delivré d'un grand ennemy; et l'Empereur, pour estre deschargé d'un prince banny et necessiteux, qu'il portoit

sur ses espaules, ne l'ayant enrichy que de promesses et non d'autre chose. Ces despits vont trop avant : les miens ne me firent ny ne me feront jamais faire chose contre mon devoir et mon honneur. Si j'estois jeune, et qu'on ne se voulust servir de moy, la terre est assez grande, je chercherois fortune ailleurs, mais non pas aux despens de mon prince et de mon honneur. Le Roy, ayant receu ma lettre, m'envoya plusieurs belles parolles pour responce, car cela ne leur couste rien. L'yssuë monstrera si le pays sera mieux gouverné et Sa Majesté mieux servie, et si ceux qui sont venus apres moy, encore qu'ils soyent et grands seigneurs et grands capitaines, ont mieux faict et feront cy apres.

Or, pour retourner de là où j'estois sorty, ma femme me vint prendre à Marsiac, et me fit porter dans sa lictiere jusques à Cassaigne pres de Condom, là où la colicque, pour me rafraischir, me tint trois sepmaines et me cuida emporter. Monsieur de Valence mon frere ne m'abandonna jamais jusques à ce qu'il me vid hors de danger de mort; plusieurs seigneurs catholiques et huguenots aussi me visiterent. Avant que le capitaine Montaut fust arrivé à la Cour, la Royne depescha monsieur de Beaumont, mareschal des logis de monsieur le prince de Navarre, par lequel elle me mandoit que si j'estois dedans les terres de ladicte dame, que je m'en retirasse, et que je misse mes gens en garnison. Voyez quels changemens soudains. Je luy demanday si nous avions la paix; il me respondit que non, mais qu'on esperoit bien tost de l'avoir. « Pourquoy donc veut le Roy, dis-je, qu'on mette en garnison l'armée? le pays n'est-il pas assez ruiné et

« destruict? Que si je fais cela, quand la paix viendra « et qu'il faudra donner congé aux gens de pied et de « cheval, il n'y en aura pas un qui ne pille son hoste « pour sa derniere main, voyant qu'il se faut re- « tirer sans argent; et, puis qu'il faut qu'ils se reti- « rent aux garnisons, je les feray du tout retirer en « leurs maisons. » Je priay monsieur de Valence de faire escrire la lettre et la signer, parce que je n'eusse sceu, à monsieur de Gondrin, afin qu'il licentiast tant les gens de pied que de cheval, et que tout le monde fust dans quatre jours retiré chez soy : ce qui fut faict ; monsieur de Beaumont mesmes porta la lettre à monsieur de Gondrin. Cinq semaines apres, la Royne me manda que je fisse du tout retirer l'armée; en usant comme je fis, j'espargnay plus de cinq cens mil francs au peuple, comme le pays tesmoignera. J'a- vois conservé les chetifs quatre mil francs que j'avois eu du Roy, sans qu'il en eust esté touché que cent es- cus pour bailler au capitaine Montaut pour le voyage de la Cour; et voyla comment j'ay desrobé ses finances et comme j'ay pillé le peuple : ceux qui favorisent les Huguenots pres de Sa Majesté n'ont garde de faillir de me charger de calomnies.

Mais je veux qu'on sçache, et veux inserer dans ce livre, que pendant tant d'années que j'ay commandé, et aux grandes charges que j'ay eu, je n'ay peu ac- querir pour vingt mil francs de bien; et si on dict que j'ay pillé trois cens mil escus : je voudrois qu'il fust vray, pourveu que ce fust sur les Huguenots nos en- nemis : Dieu soit loué du tout. Ces calomniateurs n'auront pas cet advantage de me faire baisser la teste; car je la porteray haute comme un homme de bien.

Les tresoriers et receveurs sont en vie : que le Roy s'en informe, qu'il voye leurs comptes, et s'il se trouve un seul liard tourné à mon proffit, si Sa Majesté ne me fait faire mon procés, elle ne fera pas bien. Il ne faut pas s'estonner s'il est mal servy, comme l'on dict qu'il est, veu qu'il n'en faict aucun exemple ; il faut donc qu'il s'en prenne à luy-mesme et non à ceux qui le font. Et quant aux impositions et exactions sur le peuple pour m'enrichir, encore en doit faire le Roy plus grande punition, car il y a plus de pitié au peuple qu'au Roy, car si Sa Majesté n'en a poinct, elle en sçait bien faire trouver à son peuple : ce sont les privileges de nos roys depuis qu'ils se mirent hors de page, comme on disoit du roy Loys onziesme. Et par là je conclus que le Roy doit faire plus grande punition de ceux qui escorchent son peuple, que non pas s'ils desrobent l'argent de son espargne propre. Les commissaires ont faict rendre compte à toute maniere de gens qui ont levé deniers : qu'ils regardent s'ils me trouveront en leurs papiers, et s'il est rien entré en ma bource. Je confesse que j'ay donné des biens des Huguenots qui faisoient mine de demeurer en leur maison ; mais ils estoient pis que les autres ; il n'estoit pas raisonnable qu'ils fussent traictez plus doucement que les pauvres Catholiques, qui estoient mangez jusques aux os. Si je n'eusse faict cela, la noblesse se despitoit, et le soldat se fust revolté, car où il n'y a rien à gaigner que des coups, volontiers il n'y va pas ; et cependant on eust dict que je m'entendois avec les Huguenots, et n'eusse trouvé personne qui m'eust voulu suyvre : j'eusse mieux aymé mourir qu'acquerir telle reputation. Si les officiers du Roy

les eussent saisis, il s'en fust tiré un million de francs; mais ce n'estoit qu'intelligence entre les uns et les autres: j'en ay eu ma part, mais c'a esté de bonne guerre, de ceux qui favorisoient et portoient des vivres et marchandises aux ennemis; encor croy-je que tout cela ne se monte trois mil escus. Pleust à Dieu que tous les chefs de la France fussent allez aussi rondement au service du Roy et du public que moy, et qu'ils eussent desiré avoir la paix par la force! il n'y a homme en ce royaume qui s'osast dire huguenot. Mais je laisse ces propos fascheux.

Peu de temps apres la paix fut publiée (1), fort advantageuse pour nos ennemis; nous les avions battus et rebattus, mais, ce nonobstant, ils avoient si bon credit au conseil du Roy, que les edicts estoient tousjours à leur advantage; nous gaignions par les armes, mais ils gaignoient par ces diables d'escritures. Ha, pauvre prince, que vous estes mal servy, que vous estes mal conseillé! si vous n'y prenez garde, vostre royaume s'en va le plus miserable qui fut jamais, au lieu qu'il souloit estre le plus florissant. Encore que du temps de vostre ayeul et pere il eust esté assailly de diverses guerres, esquelles je les ay tousjours fidellement servis, si est-ce qu'on voyoit toutes choses aller par ordre, et les charges n'estre prophanées. Je laisse le tort que vous vous faites de faire ces beaux edits, et donner tant d'advantage à vos ennemis; je laisse le desordre de vostre justice et de vos finances, et veux seulement, avec vostre permission, dire quelque chose qui concerne la charge des armes; car si je m'enfon-

(1) La paix fut publiée à Paris le 11 août 1570.

çois plus avant sur ce qui a causé la ruyne de vostre royaume, je parlerois trop, et non pas des petits.

Je sçay bien, Sire, que vostre Majesté ne me fera pas cest honneur de vouloir entendre la lecture de mon livre; vous avez d'autres occupations, et le temps trop cher pour l'employer à lire la vie d'un soldat; mais peut estre quelqu'un qui l'aura leu, vous entretenant, en pourra faire quelque recit à vostre Majesté. Cela est cause que j'ay pris la hardiesse de vous faire ce petit discours, lequel je vous supplie vouloir ouyr, d'autant qu'en iceluy consistent les causes et mal-heurs que j'ay veu advenir en vostre royaume depuis cinquante deux ans que j'ay commencé à porter les armes, regnant vostre grand pere le roy François, durant le regne duquel commença une coustume qui me semble n'estre guere bonne pour vostre Estat; vostre Majesté la pourra changer, ce que pourra apporter un grand bien à vostre royaume pour l'exercice des armes. Un jeune prince comme vous, et bien né, le plus grand et premier de la chrestienté, doit tousjours apprendre des vieux capitaines. Vous estes naturellement martial, et avez le cœur genereux, voyla pourquoi vous ne trouverez mauvais d'ouyr le discours d'un vieux gendarme, vostre sujet et serviteur. Il me souvient que vous preniez plaisir de m'entretenir seul lorsque vous fistes le voyage de Bayonne (1), et vis bien que vos discours excedoient la portée de vostre aage, de sorte que j'oserois dire que si on vous eust laissé faire, tout fust mieux allé; car quand vous n'auriez faict autre chose que vous monstrer et faire veoir à vostre peuple, estre en personne en vos

(1) En 1565.

armées, au moins quelquesfois, vous eussiez gaigné le cœur de plusieurs et estonné les autres : et sans doute eussiez esté mieux servy, je dis depuis que l'aage vous l'a peu permettre. Je croy que c'est une des plus grandes fautes qu'on vous aye fait faire (car vous n'estes pas cause d'avoir esté si renfermé) lors que vos armées marchoient : le peuple de vostre royaume est bon, et se resjouit de voir son roy, de sorte que plusieurs eussent esté plus sages, mesme en nostre Guyenne. Mais je viens à mon discours.

Sire, quand vostre Majesté baille un office de president, ou conseiller, lieutenant general ou quelque autre office de judicature, vous vous reservez qu'ils ne pourront exercer la charge qu'ils ne soient examinez par vos parlemens, pleins d'hommes fort sçavans, et bien souvent vous ordonnez que vostre chancelier les examinera avant que les parlemens les voyent, afin qu'ils jugent s'ils sont capables, et qu'ils ne puissent errer au jugement des procés de vos sujets, et que le droit soit rendu à qui il appartiendra. C'est une chose bonne et juste, Sire, car vous nous devez la justice droicte, et au pois de la balance ; c'est la premiere chose que vous nous devez : voyla pourquoy c'est bien faict à vous de mettre tant de rigueurs aux examens qu'on faict és chambres assemblées de vos parlemens ; encor ne pouvez vous faire que tout aille bien droict.

Sire, vous devriez faire ainsi en toutes autres charges que vous donnez en vostre royaume ; toutesfois je voy que le premier qui vous demande un gouvernement de quelque place, une compagnie de gensdarmes ou de gens de pied, un estat de maistre de

camp, sans considerer quelle perte et quel dommage peut advenir à vostre royaume et à vostre personne propre, facillement vous l'accordez, voire mesme à la requeste de la premiere dame qui vous en prie et qui vous aura peut-estre entretenu le soir au bal; car, quelques affaires qu'il y ait, il faut que ce bal trotte. Sire, elles n'ont que trop de credit en vostre Cour. O combien de mal-heurs sont advenus et adviennent tous les jours pour avoir legerement donné ces charges! Et encor que vostre ordonnance soit juste et saincte de faire examiner les gens tenans offices de judicature, elle n'importe pas tant à vostre Estat; car quelle perte pourrez vous faire, encore qu'ils soient ignorans? elle ne tombe pas sur vous, car celuy qui gaigne, encore qu'il soit sans droict, vous paye le mesme devoir que celuy qui pert vous faisoit. Par ainsi il n'y a rien de perte en vostre particulier, tout demeure en vostre royaume, et ne vous importe que Jean ou Pierre soit seigneur de tel ou tel lieu. Nous sommes tous vos sujets, mais la faute et ignorance des gouverneurs et capitaines, à qui facillement vous accordez les gouvernemens pour le premier qui le vous demande, porte grand et grand prejudice à vostre royaume. Les grands capitaines et gens de bien qui ayment vostre service m'accorderont ce que j'en escris.

Si vous baillez le gouvernement d'une place à homme qui n'aye experience ny ne se soit jamais trouvé en telles charges, voy-cy ce que vous en adviendra. Premierement, les anciens disent que quand l'œil void ce qu'il n'a jamais veu, le cœur pense ce qu'il n'a jamais pensé. Or si un siege luy vient sur les bras,

comment voulez vous qu'il le sçache demesler, comment pourra-il entendre et descouvrir les desseins des ennemis, et par où ils le peuvent ou veulent assaillir? car sans espion il y a moyen de le descouvrir, comme on le pourra apprendre par ce que je fis à Sienne. Comment sçaura-il dresser ses fortifications et se couvrir; bref, faire mil et mille choses qui sont necessaires, puis que jamais il ne s'est trouvé en tels affaires? ceux-là qui s'y sont trouvez dix fois y sont bien empeschez, bien souvent ils ne sçavent où ils en sont. Or, comme vous entendrez que vostre place s'en va assiegée, vous voudrez lever une armée pour la secourir, parce que la raison le veut, ne vous osant reposer sur le peu d'experience de ce jeune gouverneur; peut estre que vous serez forcé d'y aller bien souvent à la haste, ou un de messeigneurs vos freres. Il faut ou que la ville se perde, ou que vous hazardiez une bataille, là où vostre personne propre se peut perdre, ou un de messeigneurs vos freres, qui conduira l'armée, et plusieurs princes de votre sang, et de grands capitaines. Or considerez donc la perte et grand malheur qui depend de donner facillement une charge à un homme sans sçavoir ce qu'il porte; car, s'il est experimenté et qu'il aye monstré par tout où il s'est trouvé sous de bons capitaines, qu'il aye le cœur et l'entendement bon, dés qu'il entrera en la place, soudain il regardera à la force et à la foiblesse d'icelle, luy souvenant de ce qui aura esté faict là où il se sera trouvé sous quelque autre, et ce qu'il a veu faire à tel et tel capitaine; et promptement il donnera ordre à la foiblesse, et commencera à se fortifier, vous envoyera demander un ingenieur, vous advertira des

munitions, tant de vivres, d'arquebuserie que d'artil-lerie qu'il y aura trouvé, et ne cessera de vous en solliciter que vous ne l'ayez pourveu, cognoissant bien, par la perte de sa place, quel grand malheur elle vous pourroit porter. Et comme vous luy aurez envoyé ce qu'il vous aura demandé, et remedié à la foiblesse de la place, par sa providence il aura dequoy resoudre, et vous aussi, sans se precipiter; car j'ay tousjours cogneu qu'en la guerre cela est fort dangereux, si ce n'est que l'affaire requiere une extreme celerité.

Deux choses se presentent en cecy : la premiere est que, comme vostre ennemy aura entendu la valeu de ce gouverneur, l'experience grande, la pou voyance et diligence qu'il employe à remedier au deffauts qui estoient en sa place, le bon ordre qu y tient, voulez vous croire que l'ennemy aille at quer un tel homme garny de toutes ces vertus q j'ay escrites? je croy qu'il n'y a assaillant au mo qui n'y pense deux fois; et s'il le met au conseil ne trouvera à peine un seul vieux capitaine qu conseille d'y aller pour recevoir perte. Et si l est si sage et bien experimenté, le conseil des n'emportera celuy des vieux, car ceux icy c noissance des affaires de ce monde plus que l et se faschent de hazarder l'honneur qu'ils o parce qu'on regarde tousjours les derniers s souvenir guere des passez. Voyla pour l'u bien que vous en recevrez, est que vost se souvenant de la valeur du personnage d et son experience, en demeurera en re bien qu'un si homme de bien ne s'en mal à propos et ne voudra perdre son ho

dresserez vostre armée à loysir, et viendrez camper en lieu fort. Que si l'ennemy vous y vient assaillir, il y sera defaict; d'autre part, s'il veut donner assaut à la ville, vous luy estes de si pres à la queuë, que, quand bien la breche seroit grande, il n'oseroit avoir donné l'assaut; car, ou qu'il la gaigne, ou qu'il la perde, il est defaict. Vous le surprendrez en desordre, parquoy il se gardera bien d'entrer en ceste perte, et sera contraint de lever et prendre autre party, ou vous venir attaquer dans vostre fort; ce qu'il se gardera bien de faire, comme fit l'empereur Charles au camp de Provence, lors que vostre ayeul estoit fortifié en campagne raze, et que son ennemy faisoit mine de vouloir attaquer Marseille. Il se faut tousjours garder de faire des fautes à l'entrée d'une guerre; car depuis que vos affaires entrent en deffaveur en leur commencement, vostre Majesté se peut asseurer que les soldats perdent le cœur, et chacun regarde à se pouvoir retirer, de sorte qu'il ne faut esperer que vostre armée face plus rien qui vaille. Je vous mettray icy des exemples, et combien importe un bon chef dans une place. Le premier sera du duc Charles de Bourgoigne, qui venoit de perdre deux batailles contre les Suisses à Morat: il vint là dessus avec ce camp desfavorisé assieger Nancy, lequel il cuida surprendre, ne pensant jamais le roy René de Cecille, et duc de Lorraine, qu'il vinst assieger sa place. Par ainsi elle se trouva despourveuë de vivres, de munitions et de gens. Le roy René avoit cinq ou six gentils-hommes gascons avec luy (tousjours ces princes lorrains ont aymé nostre nation), le capitaine Gratian Daguerre, un pauvre gentil-homme de ce

pays nommé Pons, un autre nommé Gajan, un autre nommé Rocquepine [1]; les autres moururent au siege. Et firent si vaillamment ces braves Gascons, qu'avec quelque peu de gens ramassez du pays, qui se jetterent dedans, et quelques gentils-hommes dudit pays, ils deffendirent la ville et endurerent la faim jusques à l'extremité, et donnerent loysir au roy René d'aller luy mesme en Suisse cercher son secours. Le roy Loys onziesme ne le vouloit secourir à la decouverte, à cause qu'il avoit paix avec ledit duc; mais, comme vous autres princes faictes ordinairement, soubs main il le favorisoit, et cassa quatre cens hommes d'armes qui vindrent jusques au pont de Sainct Vincent, deux lieuës de Nancy. Et comme le duc vid arriver les Suisses et ceste gendarmerie, il se voulut lever et là perdit la bataille, et y mourut. Si le roy Jean d'Albret, voyant venir les forces de Ferdinand sur luy, eust mis un ou deux bons capitaines dans la ville de Pampelonne, il n'eust pauvrement perdu son royaume comme il fit, car il ne falloit qu'un homme pour arrester les Espagnols: la place estoit bonne. Or il l'a perduë et le royaume, et pour luy et pour sa posterité, car elle est en trop bonne main pour la r'avoir. Voylà les exemples de l'ancienneté que j'ay ouy racompter aux vieux capitaines de cet aage là. J'en ay ouy racompter cent autres, lesquels je pourrois bien mettre par escrit; mais je laisse cela pour les historiens, qui le sçavent mieux que moy : j'en escriray maintenant de celles de mon temps.

Le roy François vostre grand pere assiegea Pavie,

(1) Bernard du Bouzet de Roquepine, selon la dernière édition de Montluc.

où j'estois. Il trouva dedans ce vieux et vaillant Anthoine de Leve, espagnol experimenté de longue main autant qu'autre ait esté il y a cent ans. Il n'avoit que trois enseignes d'Italiens et trois mil Allemans; Sa Majesté le tint assiegé environ sept mois, où il fit donner plusieurs assauts, encores que la place ne fust gueres forte : mais au moyen de ce grand capitaine, et par son industrie, il la deffendit, et donna loysir à monsieur de Bourbon d'aller en Allemagne cercher secours, et revint pour donner la bataille au Roy, qu'il gaigna, et print le Roy. Que si ledit sieur de Bourbon victorieux eust tourné la teste vers la France, je ne sçay comme toutes choses fussent allées. Toute ceste bonne fortune vint à l'Empereur pour avoir fait choix de ce vieux guerrier, qui arresta le bon-heur de nostre Roy. De fraische memoire, ce vaillant duc de Guyse à Metz fit souffrir une honte à l'empereur Charles, qui fut contrainct lever honteusement son siege, de sorte que ceste grande armée s'esvanouit par la seule vertu de ce chef, qui s'y opposa. Et encores à ces derniers troubles, son fils, qui est duc de Guyse, a conservé Poictiers, qui est une grande villasse sans forteresse. Que si monsieur l'Admiral l'eust prinse, il eust dominé tout le Poictou, la Sainctonge et jusques aux portes de Bordeaux. La vertu de ce jeune prince radouba fort vos affaires et de toute la France, comme aussi vostre victoire de Moncontour fut arrestée par le choix que vos ennemis firent du capitaine Pilles laissé dans Sainct Jean; et la valeur de ce chef, qui sceut bien deffendre la place, mit sus les affaires des Huguenots, qui gaignerent pays et nous vindrent ruyner. On m'a dit

qu'il fut bien assisté d'un capitaine, brave soldat, nommé La Mothe Pujols. Si on m'eust laissé faire à la bataille de Ver, je l'eusse bien gardé de vous faire la guerre, car je luy tenois l'espée à la gorge, lors qu'il me fut osté par je ne sçay qui, pour le sauver. Si monsieur l'Admiral est ouy en confession, il ne niera pas que ma seule personne l'empescha d'attaquer Agen, qui ne vaut rien. Ne faites doubte, Sire, que la valeur d'un seul homme arreste tout.

Vostre royaume est le mieux peuplé que royaume du monde; vous estes riche en bons et grands capitaines, si vous les voulez entretenir sans advancer ceux qui sont indignes. L'empereur Charles, comme j'ay souvent ouy dire, se vantoit qu'il en avoit de meilleurs que le feu roy François: il en avoit de bons, mais les nostres ne leur devoyent rien. Vous avez donc le choix, Sire, de mettre de bons hommes dans vos places de frontiere. Voyez que couste la perte de Fontarabie, pour le peu d'experience du capitaine Franget, et combien a cousté au roy vostre pere le peu d'experience du sieur de Vervins laissé à Boulongne. Souvenez-vous aussi, s'il vous plaist, Sire, car vous l'avez ouy dire, quel honneur et profit apporta le choix que vostre pere, mon bon maistre, fit de ce vieux chevalier, monsieur de Sansac, qui soustint si longuement le siege de La Mirande. L'eslection qu'il fit de moy pour la deffence de Siene fut honnorable au nom françois. La seureté d'une place, Sire, despend du chef, qui fera tout combattre jusques aux enfans, et sera cause que l'assaillant mal-aisément l'attaquera. Voyez doncques, Sire, combien il importe pour vostre Estat, pour vostre peuple et pour vostre

reputation, car on dira tousjours et se trouvera par escrit, que c'est le roy Charles neufiesme qui a perdu une telle et telle place, dont Dieu vous vueille garder: les escritures en parleront à jamais, car tout le bien et le mal qui vous advient est mis par escrit, et plustost le mal que le bien. Advisez y donc, Sire, et songez y trois fois avant donner la charge de deffendre une place à quelqu'un : ne vous fiez pas qu'il est vaillant; il faut qu'il soit experimenté. . . . . .

Quant aux capitaines de gens-darmes, vous les creés aussi facilement pour l'amour de celuy qui le vous aura nommé, comme vous feriez un sergent du chastellet de Paris; et celuy-là se trouvant en une bataille, vous luy baillerez quelque coin à deffendre, et ce pauvre homme, qui ne cognoistra son advantage, soit pour faute de cœur ou d'experience, vous fera perdre ce coin, et donnera courage aux ennemis de sauver leur victoire, et sera cause que les vostres perdront cœur, car quatre coyons prenans la fuitte sont suffisans pour attirer le reste, mesmement les chefs. Et encores qu'ils soient vaillans de leurs personnes et qu'ils vueillent faire teste, si est-ce que s'ils ne sçavent se resoudre et prendre leur party, tout ira en desordre; car lors cela despend de luy, et non du general, qui ne peut avoir l'œil par tout, et parmy la grande confusion qui est aux batailles, il ne peut pourvoir à toutes choses. Celuy donc qui a charge ou d'un coin, ou d'une aisle, s'il n'a l'experience pour s'estre trouvé en tels affaires, comment conduira-il son faict ou sa trouppe? Et voy-là une bataille perduë, et vostre personne, si vous y estes, prise ou morte (car je n'ay pas ouy dire que les roys de France ayent jamais fuy).

Il n'en faut esperer moins aux autres entreprises que l'on luy baillera à executer. Prenez donc garde, Sire, à qui vous donnerez des compagnies de gens-darmes à conduire. Il faut que les jeunes demeurent apprentifs et obeissent aux vieux. Je sçay bien que les princes doivent estre exceptez, lesquels ont ordinairement de braves lieutenans qui sont les chefs, car lesdits seigneurs princes ne s'y trouvent point.

Vous avez aussi les estats de mareschaux de camp et de maistres de camp, soit pour la cavallerie ou pour l'infanterie, qui sont deux estats de grand importance, car il faut qu'ils descouvrent toutes choses. Et si les armées sont pres l'une de l'autre, il faut que tous deux recognoissent ensemble, car l'un ne peut rien faire sans l'autre, et vous rapporteront ensemble ce que touche le combat de la cavallerie et des gens de pied, apres avoir recogneu l'assiette des lieux où il faut que les gens de cheval soient pour leur advantage, et les gens de pied aussi; et s'estant accordez, ils vous en feront le rapport, sur lequel vous conclurez avec vostre conseil ce que vous aurez affaire. Il faut necessairement faire fondement sur leur advis. Que si ce sont gens peu experimentez, ô Sire, combien d'erreurs vous feront ils faire ? Or il faut que les personnes qui exercent ces charges ayent trois choses, la premiere desquelles est la longue experience. Que s'ils sont de longue main experimentez, et qu'ils ayent veu quelque desordre aux armées là où ils se seront trouvez, pourveu qu'ils ayent retenu, cela les fera garder de tomber dans le fossé des autres. La seconde, il faut qu'ils soient hardis et courageux, car si vos mareschaux et maistres de camp ne doivent estre

coüards, ou, pour le moins s'ils ne sont plus vaillans que le commun (car je ne desire pas qu'ils soient des Rolands), pour le moins il faut qu'ils ne craignent point les coups. Que s'ils sont craintifs, il ne faut pas esperer que vostre armée face rien qui vaille, car ils logeront tousjours vostre armée en crainte et en peur, et camperont à leur desadvantage. Que si le chef des ennemis est accord et pratic en tels affaires, il cognoistra aisément que vostre armée est en peur : ce que j'ay jugé souvent faisant ceste charge, voyant seulement camper l'ennemy, et ne me suis de gueres trompé. C'est la chose du monde la plus perilleuse, car il n'y a rien qui tant donne de courage aux chefs et à l'armée que quand il cognoist que son ennemy marche ou campe en peur. La derniere partie qu'il leur faut est qu'ils doivent estre vigilans et diligens ; et ainsi ils seront bons maistres tout à fait. Il ne faut pas que ce soient gens qui aiment à dormir à la françoise, ny songeards, ou longs à prendre resolution : il faut qu'ils ayent le pied, la main et l'esprit prompt, et tousjours l'œil au guet, car de leur providence depend le salut de l'armée.

Il faut encores qu'en l'eslection que vostre Majesté ou vostre lieutenant fera de telles personnes, qu'il regarde de bien pres qu'ils n'aient point d'inimitié ensemble, ny quelque dent de laict, car là où il y a de l'inimitié il y a tousjours de l'envie, et depuis qu'elle est parmy eux, jamais l'un ne trouvera bon ce que l'autre fera ; ce ne seront que disputes dont ne peut sortir que tout mal-heur. Il n'y a mestier si jaloux que le nostre, ny si plein de tromperie. Entre gens qui ne s'aiment pas, ce ne sont que contradictions ; et

au contraire, s'ils sont bons amis, l'un suppleera tousjours le deffaut de l'autre, et disputeront de ce qu'ils auront affaire sans se prester des charitez les uns aux autres; car il faut qu'ils soient à loger l'armée ou à recognoistre l'ennemy tousjours ensemble, et que devant le lieutenant du Roy ils disputent pour prendre leur logis et discourent la raison pourquoy on loge en ce lieu là, et qu'ils sçachent où se retirera la cavallerie si elle estoit chargée à l'advangarde ou à la bataille : mais elle se doit plustost retirer à l'advangarde, pource que la cavallerie est un membre qui despend d'icelle. Il faut aussi qu'ils jugent bien les advenuës de l'ennemy, où se mettra l'artillerie, où se campera la bataille, où le chef de l'armée prendra place; si l'alarme survient, où il faut dresser la garde et poser les sentinelles. Bref tout passe par leur teste.

Quand ceux-là avec celuy qui commande en l'armée sçavent tout cela et le font bien à propos, elle ne pourra estre surprise, car ils auront si bien discouru ce qui sera necessaire, qu'il n'y aura nul de toute l'armée qui ne sçache ce qu'il faut faire. Que si chacun le sçait, on confessera que l'armée ne peut tomber en desordre, car les pertes qu'on fait ne procédent que d'iceluy. Ce bel ordre se doit tousjours tenir, loing ou pres de l'ennemy, ou en marchant; car si cela se faict, le camp ne trouvera jamais aucune nouveauté qui le puisse mettre en desordre quand il sera pres des ennemis. Que s'ils attendent de le faire à la necessité, ils ne trouveront les soldats si bien disposez; d'ailleurs telles fois ils penseront avoir les ennemis bien loing, qu'ils se leveront plus matin qu'eux, et leur porteront la chemise blanche. Encores doivent-

ils avoir une union ensemble plus qu'au marcher, et lors faut que le maistre de l'artillerie soit joinct avec eux. Ainsi de ces trois personnes, apres le chef de l'armée, sort le gain ou la perte des batailles. Sire, jugez si ces charges se doivent facillement bailler, puis que la perte et ruyne des armées procede d'eux. Quand vostre Majesté ou vos lieutenans font choix de telles personnes, le cœur vous doit trembler de peur de faire mauvaise eslection; vous y devez penser plus de quatre fois.

Vous avez apres, Sire, les capitaines de gens de pied à qui vous donnez les charges à l'appetit d'un monsieur ou d'une madame, parce qu'ils voudront advancer tousjours quelqu'un des leurs, ou en obliger d'autres. De ces charges peuvent advenir autant de mal-heurs presque que des autres, soit à la deffence d'une bresche, ou bien à mener une trouppe d'arquebusiers à une bataille, ou à quelque entreprise qui vous sera de grande importance; car si celuy qui prend telle charge n'est tel qu'il faut, il sera deffaict par son defaut, et tous ceux qui sont avec luy perdus: vous en aurez de la desfaveur; la hardiesse et le courage de vos ennemis croistra tous les jours. Vous en avez veu et voyez les experiences. Du temps que je commençay à porter les armes, le tiltre de capitaine estoit tiltre d'honneur, et des gentils-hommes de bonne maison ne se desdaignoient de le porter. Je n'ay pas appellé d'autre tiltre mes enfans. A present le moindre picquebœuf se fait appeller ainsi s'il a eu quelque commandement. Vous direz, Sire, que nous qui sommes vos lieutenans faisons ces fautes, mais pardonnez-nous, s'il vous plaist, elles viennent premierement de vous,

qui avez commencé les donner à gens de peu, et apres les gentils-hommes n'en veulent plus. Du temps de vostre ayeul, les compagnies estoient de mil hommes, qui estoit une treshelle chose et qui espargnoit beaucoup à vos finances, pour n'estre besoin de tant de membres, comme j'ay dict en quelque lieu de ce livre; à present c'est un grand desordre. Vous y devez apporter quelque nouveau remede, afin que tant de capitaineaux retournent soldats : c'est la mesme confusion qu'on void aujourd'huy parmy les chevaliers de vostre Ordre, qui est un desordre tres-grand.

Or, Sire, que veut dire cecy, que pour juger les procés vous faictes examiner tous ceux qui prennent de vous office de judicature, et vous ne pouvez rien perdre, de quel costé que le jugement tourne; et là où il y va de vostre vie et de celle de messieurs vos freres, et de tous les princes et grands capitaines qui seront en vostre camp, et par consequent de vostre Estat, facilement vous baillez les charges à qui les vous demande, sans aucune consideration? Or il y a en escrit :

Si le fol un conseil te donne,
N'en fais refus pour sa personne.

Je dis cecy pour le conseil que je vous veux donner, et vous le devez prendre en bonne part de moy, qui suis aujourd'huy le plus vieux capitaine de vostre royaume, et qui, aux choses que j'ay veu, dois avoir quelque experience. Le conseil que je vous donne, Sire, est que vous preniez exemple à l'examen que l'on faict en vos parlemens. Il faut qu'ils se presentent à vostre chancelier, à vos presidens et conseillers, pour

estre examinez sur leur suffisance; et s'ils ne les trouvent capables, ils les r'envoyent estudier jusques à ce qu'ils sçachent d'avantage, et se soient rendus dignes des charges qu'ils poursuyvent.

Doncques, Sire, avant donner aucune charge dont et desquelles despendent tant de mal-heurs, à l'appetit d'homme du monde, ne la donnez jamais que, premierement vous n'ayez mis la personne à l'examen, la r'envoyant par devant vos docteurs, qui sont les vieux capitaines qui de longue main sont experimentez aux armes. Vous en pourriez bien avoir de vieux qui ne seront gueres partis de leurs maisons: je ne prens pas ceux là pour vieux capitaines, mais pires que ceux que monsieur le chancelier r'envoye estudier; car on dit, Sire, qu'en vieille beste n'y a point de ressource. J'entends que vous appelliez pour assister à l'examen ceux qui ont tousjours suivy les guerres et qui ont force paragraffes, c'est à dire arquebusades ou coups d'espée, sur leurs corps; c'est signe qu'ils n'ont pas tousjours croupy sur les cendres. Or il vous faut un chancelier: il est bien raisonnable, Sire, que ce soit Monsieur vostre frere, encores qu'il soit bien jeune, car en trois ou quatre ans qu'il a porté les armes il a gaigné deux batailles; de sorte qu'avec le bon entendement et jugement qu'il a, et estant de si bonne maison, il est impossible qu'il n'ait beaucoup retenu, car il a ouy de grands docteurs disputer devant luy; il ne faut donc que vous ayez autre chancelier des armes que luy. Vous serez par dessus, Sire, car personne ne vous peut oster ce rang: c'est vous qui le donnez aux autres. Puis que Dieu vous a faict naistre prince pour commander à tant de

milliers d'hommes, il vous a donné aussi quelque chose de plus particulier qu'aux autres: ainsi, quand on vous demandera quelques charges de celles que j'ay escrit, vostre Majesté doit assembler ses docteurs et vostre chancelier; et si vous y estes, vous mesmes devez prendre la peine de les interroger s'ils cognoissent le personnage dont est question, où est ce qu'il a fait son apprentissage, sous qui, car bien souvent tel le maistre tel le valet, quel acte d'homme d'honneur il a fait. Je ne croy pas que ces vieux chevaliers ne vous en disent franchement la verité, cognoissant bien de quelle importance est un capitaine ignorant ou coüard et peu experimenté; et, selon leur rapport et opinion, vous luy pourrez bailler la charge qu'il vous demande, car celuy-là sera passé par l'examen. Et afin de vous delivrer des importunitez, faictes, Sire, comme je fis une fois en Piedmond, à Albe: tous les jours mes chevaux estoient à l'emprunt, car nous avions quelque peu de trefves; cela me faschoit, et ne sçavois comment m'en depescher. Je commanday à mon trompette d'aller publier par toute la ville, de par monsieur le gouverneur, qui estoit moy, que j'avois fait un grand serment de ne prester jamais plus mes chevaux, et que personne n'en eust plus à prétendre cause d'ignorance: depuis ce temps je ne fus plus importuné; faictes ainsi, Sire. Un jour que vous ferez quelque grande assemblée, dites, devant tous les seigneurs et dames de vostre Cour, que vous avez fait un grand serment de ne donner jamais charge ny gouvernement que par l'advis des vieux chevaliers et capitaines; celà courra par tout, car ce que vous autres roys et princes faites et dites, court sou-

dain d'une merveilleuse vitesse. Cela apportera un autre fruit, c'est que les apprentifs au fait des armes, sçachant qu'ils ne peuvent entrer par la fenestre, s'estudieront à se faire remarquer et cognoistre à ceux qui leur doivent ouvrir la porte, et ainsi tous tascheront à faire à qui mieux mieux.

O que si vous faictes cecy, combien de braves capitaines aurez-vous en peu de temps; vous en aurez plus de vaillans qu'il n'y en aura en tous les autres royaumes de l'Europe. Il sortira de cecy deux choses tresbonnes, que vous devez plus desirer qu'autres qui soient en l'art militaire: la premiere est que, comme ce capitaine et gouverneur sera creé par le rapport de vos vieux chevaliers devant vostre Majesté ou Monsieur vostre frere, il se tiendra si honnoré, qu'il fera resolution en soy-mesme, s'il a tant soit peu de cœur, de mourir cent fois plustost que de faire une couyonnade ou une faute, car il pensera tousjours, s'il la faisoit, qu'il fera tort à ceux qui l'ont nommé, et que vostre Majesté pourroit justement reprocher la faute qu'ils ont faict en ceste nomination. Ainsi il taschera à faire le mieux qu'il pourra, afin d'acquerir de l'honneur, et que vous luy bailliez plus grand charge, sçachant qu'il doit encore passer par l'eslection pour y parvenir, et par l'examen des vieux capitaines, et que, s'il a mal faict, ils tesmoigneront tousjours ce qui en est, et auront honte de vous donner advis de créer maistre de camp ou mareschal de camp celuy qu'ils auront veu mal faire estant simple capitaine.

La seconde utilité qui sortira de cecy, sera que vous fermerez la bouche à ces importuns et importunes qui

si legerement vous demandent les charges desquelles despendent tant de mal-heurs, estans certains que vous ne les leur octroyerez sans estre examinez de vos docteurs et de vostre chancelier, et que vous les refuserez, comme vous feriez celuy qui vous demanderoit un estat de conseiller au parlement de Paris sans estre examiné, car la cour n'en feroit rien. J'ay ouy dire qu'autre-fois le roy vostre pere, sçachant qu'ils en avoient refusé un, lequel estoit recommandé par quelque dame, leur dit que parmy tant de chevaux d'Espagne un asne pouvoit bien passer; mais ils se garderent bien de le croire. Sire, mettez à l'essay ceux dont vostre Majesté desire se servir. J'ay veu autre-fois un gentil-homme, il me semble qu'il estoit provençal, lequel avoit ceste coustume, que quand un vallet se presentoit à luy pour se mettre à son service, soudain il le mettoit à l'espreuve, et luy mettant une espée en la main, lui commandoit de se deffendre, *sans* qu'il fust pourtant loisible de se tirer des estocquades; et, s'il le trouvoit homme resolu et ferme, il le retenoit, sinon il luy disoit qu'il n'estoit pas pour luy : ainsi il avoit tousjours de braves et resolus hommes auprès de luy, car on sçavoit sa coustume, et nul ne se presentoit qui ne fust bien ferré, car il estoit un rude joüeur. Voy-là l'examen que faisoit vostre subjet, et la loy qu'il avoit mis chez luy, car chacun est roy en sa maison, comme respondit le charbonnier (1) à vostre ayeul.

(1) François I s'étant, dit-on, égaré à la chasse, se réfugia le soir dans la cabane d'un charbonnier. Le mari étoit absent : le Roi ne trouva *que la femme accroupie auprès du feu*. François demande à souper et à coucher : la femme y consent; mais pour souper, il falloit attendre le mari. Le Roi avoit essuyé une grande pluie; il s'assied sur la seule

Establissant doncques ce beau examen, bien tost toute l'Europe le sçaura, et tant d'importuns demandeurs se trouveront bien estonnez d'une telle loy, et ne songeront qu'à l'honneur et à apprendre, au lieu de courtiser monsieur ou madame, et vous serez depestré de ces fascheuses, que vous pourrez renvoyer faire leur resul (1).

Il vous en reviendra une autre commodité, Sire, qui n'est pas petite, c'est que ceux que vous eslirez et que vous honorerez de ces charges les tiendront de vous ou de vos docteurs, et non des dames ou de quelqu'un de vos courtisans, qui entendent mieux à monter une monstre qu'à affuter ou pointer un canon, ou

chaise qu'il y eût dans la maison, et se chauffe. Vers dix heures arrivé le charbonnier, dont la pluie avoit aussi pénétré les vêtemens, le charbonnier n'étoit pas complimenteur : sur l'exposé que sa femme lui fait de la demande de son hôte, il ratifie tout ce qu'elle a promis, mais s'emparant brusquement de la chaise que le monarque avoit occupée, *Monsieur* (lui dit-il) *je prends cette place, parce que c'est celle où je me mets toujours, et cette chaise, parce qu'elle est à moi* :

> Or, et par droit et par raison,
> Chacun est maître en sa maison.

François I applaudit au proverbe, et s'assit sur une sellette de bois. Pendant le souper on parla des affaires du temps, de la misère et des impôts. Le charbonnier auroit voulu un royaume sans subsides; le prince eut beaucoup de peine à lui faire entendre raison sur cet article. *A la bonne heure donc*, répliqua le charbonnier, *mais cette grande sévérité pour la chasse, l'approuvez-vous aussi? Je vous crois honnête homme; je pense que vous ne me perarez pas : j'ai là un morceau de sanglier qui en vaut bien un autre; mangeons-le, mais surtout bouche close.....* François I promit de se taire, soupa bien et dormit profondément, couché sur des feuilles. Le lendemain, il se fit reconnoitre et donna droit de chasse au charbonnier.

(1) *Résul* : réseau, ouvrage de femme.

mesme tirer une arquebuzade; et cependant, à veoir la mine qu'ils font et leur desmarche, vous diriez que tout doit trembler sous eux. J'en ay ouy une fois en ma vie un, lequel, à l'ouyr parler, avoit presque seul emporté l'honneur de la bataille de Moncontour; monsieur de Biron ny monsieur de Tavannes n'avoient rien fait au pris de luy, non pas mesmes Monsieur vostre frere. Or, comme je dis, ces gentils-hommes qui auront cet honneur de tenir leurs charges de vous en ceste sorte, s'en sentiront beaucoup plus honnorez. Sire, vous devez plus desirer d'accomplir ces choses et y tenir l'œil, qu'à tout le reste qui depend de l'art militaire ; car tout ce qui consiste en la guerre, soit le bien ou le mal, depend du choix que vous faites de ceux qui ont le commandement.

Je ne parleray point icy des generaux de la cavalerie ny des colonels de l'infanterie, par-ce que ce sont deux estats qui se doivent donner aux princes ou grands seigneurs, et encores qu'ils soient jeunes et peu experimentez, celà n'importe, pourveu que le maistre de camp soit bien experimenté. Faisant cela, vous verrez en peu de temps la confusion qui est parmy vos gens de guerre perduë, et l'ancienne splendeur et beauté de vos compagnies de gens-d'armes remise. Une chose voy-je, que nous perdons fort l'usage de nos lances, soit à faute de bons chevaux, dont il semble que la race se perde, ou pour n'y estre pas si propres que nos predecesseurs; et voy bien que nous les laissons pour prendre les pistolles des Allemans: aussi avec ces armes peut on mieux combattre en host (1) qu'avec les lances, car si on ne combat en haye, les lanciers s'embarassent

(1) *En host* : en escadron.

plus, et le combat en haye n'est pas si asseuré qu'en host.

Pour retourner à mon discours, vous cognoistrez, Sire, que tous ceux qui desirent s'advancer par les armes s'estudieront d'estre mis sur le bureau de l'examen, et me semble que ce seroit bien et sagement faict à vostre Majesté de mettre en roolle, selon vos provinces, les gens de valleur dont vous entendez parler, et leurs qualitez, afin qu'advenant vacation de quelque charge, vous y puissiez pourvoir et vous ressouvenir d'eux. Ceux qui sçauront qu'ils seront dans vostre roolle prendront cœur et s'esvertueront pour vous faire quelque service, et les autres qui n'y seront pas s'exposeront à mil dangers pour y estre mis. Vous devez appeller ce livre le livre d'honneur. Et quand vous entendrez parler de quelqu'un, apres vous en estre bien informé, vous devez dire tout haut qu'il faut qu'il soit mis dans vostre roolle. Ainsi ay-je ouy dire en ma jeunesse avoir fait le feu roy Louys douziesme, mesmes des gens de justice. Vacant l'estat de juge mage d'Agenois, qui est une belle charge et honnorable, il se ressouvint qu'un bon clerc luy avoit fait une belle harangue à Orleans, le nom duquel il avoit mis en son rollet, et luy envoya ledit estat en pur don : il faisoit le mesme en toutes autres charges. J'ay veu praticquer le mesme à ce grand Odet de Foix, sous lequel j'ay fait mon apprentissage ; il sçavoit le nom de tous les capitaines et personnes remarquables, et quand quelqu'un avoit fait quelque acte signalé, il escrivoit son nom.

Mais, Sire, vous devez souvent fueilleter ce livre, et aussi ne vous contenter pas de les y avoir mis, ains

les employer et leur faire du bien selon leur degré et merite, les accourager par quelque gracieuse parolle, ou si c'est quelque pauvre gentil-homme, luy donner de l'argent. Si vous le faites de vostre main, cinq cens escus seront prins de meilleure part que deux mil par vos thresoriers, car quelque chose leur demeure tousjours dans les pattes. Une fois le roy Henry vostre pere, mon bon maistre, que Dieu pardoint, m'avoit donné deux mil escus; celuy qui me les devoit bailler n'eut pas de honte de m'en retenir cinq cens, mais il trouva un Gascon qui n'avoit pas accoustumé ce tour de baston; il sceut que je m'en voulois plaindre au Roy; il eut plus de joye de me les faire prendre que je n'eus de les recevoir. Si vous donnez de vostre main, toutes ces pilloteries ne se feront pas. Du temps du Roy vostre ayeul on disoit que son predecesseur en faisoit ainsi, et avoit dans son coffre force bourses dans lesquelles il avoit des escus, en l'une plus, en l'autre moins, et les distribuoit selon la qualité de ceux qui luy faisoient service. Je sçay bien que l'on vous dira que cela n'est pas digne d'un roy; ne le croyez pas: ce sont des gens qui veulent avoir toute la paste entre leurs mains. Une chose vous veux-je dire, Sire, que vous ne devez pas tout donner à un ou à peu de gens; vostre Majesté me pardonnera: elle a donné à un gentilhomme de la Guyenne (1) ce dequoy elle eust peut contenter cinquante: je ne veux pas dire qu'il ne fust brave et vaillant, mais il en y avoit qui le meritoient autant ou mieux que luy, et toutes-fois n'ont rien eu du tout. Vostre Majesté prendra en bonne part, s'il luy plaist, ce que je luy en dis.

(1) Jacques de Balaguier, baron de Monsalès.

.n pied dedans la fosse, l'affection que je porte ostre couronne me faict tenir ce langage. Je suis voisin de l'Espagnol, mais il n'y a eu jamais que des fleurs de lis chez moy. Si j'osois, je vous dirois bien d'autres choses, car certes il n'y a que trop à dire et refformer. Il faut que j'entretienne un peu Monsieur vostre frere (1), vostre nouveau chancelier des armes, avec vostre congé.

C'est à vous donc, monseigneur, à qui je m'addresse: je serois marry que ce livre partist de chez moy qu'il ne portast quelque honnorable tesmoignage de vostre grandeur. Vous estes sorty de la plus grande race qui soit au monde : il n'y a poinct de memoire que, de dix races en ça, les roys de France n'ayent esté tous hardis et belliqueux, et bien peu, depuis le premier roy chrestien, ont esté autres, encor que les races ayent finy et changé, et que de nouvelles se soient emparées de la couronne; qui est chose admirable, car en quatre races de gentils-hommes, à peine en trouverez vous deux de suite vaillans : ce que nous doit faire croire que Dieu a mis la main sur ce royaume, puis qu'il a donné de si grands dons et graces à ceux qui tiennent sa place, comme aux roys vostre ayeul, pere et frere; et encor que vous ne soyez pas roy, si participez vous à la benediction que Dieu leur a departy. O monseigneur, que vous avez grand argument de penser, et vous asseurer que Dieu vous a esleu (2) pour faire de grans faicts, comme on commence à cognoistre par les victoires qu'il vous a

(1) Le duc d'Anjou, depuis roi sous le nom de Henri III.

(2) Montluc ne fut pas seul trompé par les premiers exploits de Henri III.

les employer et leur faire du ...lles on peut manifes-
merite, les accourager par ...es, plus par la volonté
ou si c'est quelque part ... des hommes. Doncques
ner de l'argent. Si vous ...se que ce royaume est à
cens escus seront pr... ...ostre frere est son lieutenant,
mil par vos thres... ...a de beaux titres.
meure tousjours ... parle un peu à vous : vous estes
vostre pere, ... ...quel il s'appuye ; vous estes celuy qui
m'avoit don... ...der les armes, qui les doit porter à tous
voit baille ... perils et fortunes ; vous estes la trompette
cens, m... doit faire entendre ce que nous devons faire ;
tumé ...stes nostre recours et nostre esperance, pour
pla... ...s faire avoir la recompense de nostre Roy. C'est
p... ...us qui nous devez faire cognoistre à Sa Majesté,
...c qui, vray chancelier de l'espée, luy devez faire le rapport de ce que nous avons faict pour son service ; et quand nous serons morts, vous luy devez faire cognoistre nos enfans, si nous avons faict ce que gens de guerre doyvent. Bref, toute la France a les yeux tournez sur vous qui presidez aux armées, et qui avez battu et rebattu si souvent les Huguenots : toute la chrestienté sçait que c'est vous, car le Roy est contrainct, puis que son conseil le veut, faire la guerre de son cabinet. Puis que vous tenez si grand lieu, d'où dependent toutes les charges qui procedent des armes, et qu'il faut que nous tous mourions aupres de vous pour le service du Roy et le vostre, il faut que vous mettiez tout vostre soing et vos pensées en nous qui suivons les armes, car tous les autres estats ne participent rien avec le vostre, d'autant que tout le reste depend des gens de robbe longue : il y en a prou au conseil du Roy, vous n'avez rien à

demesler avec eux, car on dit que qui trop embrasse peu estreint.

Si vous voulez un peu considerer ma remonstrance, vous trouverez qu'il faut, puis que vous tenez si grand lieu, que vous pesiez qu'est-ce qui vous peut aider à maintenir une si grande charge et honnorable; elle ne le peut estre davantage. Sera-ce des jeunes capitaines que vous attendrez cela? non certes, car en ceste maniere de gens il n'y a point d'experience, mais plustost de la legereté. Sera-ce des gens de robbe longue? encores moins: ils en parleront en clercs d'armes; ils s'en meslent trop et veulent sur le tapis verd juger des coups. De qui doncques? ce sera des vieux capitaines qui de longue main seront experimentez aux guerres, et passez par les rudes examens des batailles, combats, escarmouches, sieges et assauts. Ils seront memoratifs de ce qu'ils auront veu, et auront bien retenu les pertes, et pourquoy elles sont advenues. S'ils ont esté battus, ils s'en souviendront, et s'ils gaignent, aussi. Si vous prenez advis et conseil de telles gens, vous ne pouvez faillir de maintenir vostre grandeur, accroistre votre renommée et reputation; car de telles gens vous apprendrez de sçavoir bien commander, et retiendrez d'eux ce qu'ils vous mettront en avant, racomptant ce qu'ils auront veu. Vous ne sçauriez employer mieux les heures, afin que la posterité sçache vostre nom. Vous estes de trop bon lieu pour ne vouloir qu'il soit parlé de vous apres vostre mort.

Il y en pourroit bien avoir de vieux pres de vous qui n'auront pas veu ou faict de grandes choses, ou pour avoir plus aymé leurs maisons et richesses que

l'exercice des armes. Certes, monseigneur, il n'y a que trop de gentils-hommes de telle humeur : le Roy devroit degrader telles gens de noblesse, qui sont cazaniers et ne commandent qu'aux chiens et aux levriers cependant que les autres cerchent les coups, et leur semble que c'est assez de sçavoir donner dans le trou d'une bague. Il en y a aussi d'autres qui à faute d'esprit n'ont peu retenir ce qu'ils ont veu : ils peuvent bien dire : J'ay esté aux batailles de Cerizolles, de Dreux, de Jarnac et Moncontour; mais de sçavoir discourir comment monsieur d'Anguyen gaigna la premiere, et monsieur de Guyse sauva la seconde, la faute que fit monsieur l'Admiral aux deux autres, la belle resolution vostre, bref comme tout passa, et les raisons de l'un et de l'autre, rien de tout cela; vous diriez qu'ils n'en n'ont jamais ouy parler, non plus que le plus rude lansquenet qui s'y seroit trouvé. Ce ne sont pas les gens qu'il vous faut. Vous ne les devez pourtant rebutter, car il se faut ayder de toutes personnes, mesmement à la guerre.

Ceux que vous devez avoir pres de vostre personne et de vostre conseil estroit, doivent estre les vieux capitaines qui ont eu reputation d'estre gens sans peur, vigilans et de prompte execution. Un capitaine lent fera quelque chose de bon en sa vie, mais pour sa longueur il laissera perdre cent belles commoditez où il eust eu de l'honneur et du profit. Je ne diray pas pour cela que vous deviez du tout mepriser ceux-là, et ne suis pas si fol d'avoir ceste intention, car je me bruslerois peut estre à la chandelle. Tel que je suis, vous me verrez dans mon livre. Je puis bien dire qu'aujourd'huy il n'y a pas de bons et grands capitaines

à douzaines. Vous devez faire pour un chacun, en quelque degré qu'il soit, non esgallement, mais chacun selon son merite et renommée. Je sçay bien qu'on vous dira que si vous attirez tant de gens pres de vous, qu'ils vous importuneront à faire de grandes demandes au Roy, car les gens de guerre sont grands demandeurs, et peut estre que Sa Majesté se faschera; en cela il y a bon remede, suyvez le dire des anciens :

Qui n'a de l'argent en bourse,
Qu'il ait du miel dans la bouche.

Ainsi vous ne mettrez personne hors d'espoir que vous n'ayez souvenance d'eux, lors que la commodité se presentera, et que vous y tiendrez la main : un bon accueil, un sousris, une accolade les tiendra en haleine. Que s'il y a quelque fascheux et importun qui ne se vueille contenter de vos amiables reponces, vous devez croire que celuy-là ne sert poinct le Roy ne vous de bon cœur, ne pour amitié qu'il vous porte. De telles gens vous n'en pouvez rien faire qui vaille ; si la guerre ne vous en depestre, il y a assez de moyen de s'en deffaire; car tout homme qui sert son maistre plus par avarice que amitié, n'a rien de bon au ventre. Car en premier lieu, on peut dire que là où il y a faute d'amitié il y a faute de loyauté; car, comme le serviteur avare ne peut accomplir son avarice, il voudroit desja avoir changé de maistre, pensant qu'il fera mieux son profit, et corrompt les autres pour les plainctes ordinaires qu'il faict. Fuyez doncques, monseigneur, telles gens de bonne heure, avant que leur poison et venin n'empoisonne le reste; car telles gens font tout ce qu'ils peu-

vent pour faire hayr le prince, afin de couvrir leur mauvaistié par l'opinion qu'ils auront mis en la teste de leurs compagnons : telles gens sont aysez à recognoistre : j'en ay cogneu de tels, et vous les voyez tous les jours ; encores qu'ils crevent sous les biensfaicts du Roy, ils ne cessent pourtant de demander, et demanderont sans cesse.

Monsieur, pour entretenir l'amitié des gentilshommes et capitaines, vous leur pouvez escrire quelquesfois, afin qu'ils s'asseurent d'estre en vos bonnes graces et souvenance : cela leur faict penser que vous avez quelque opinion de faire quelque plus grande chose, et que vous voulez suyvre vostre fortune. Or de cecy sort ce que je vous diray : c'est qu'ils monstreront les lettres à leurs parens et amis, et comme ceux-là verront que vous faictes cas de l'un, que vous l'honorez de vos lettres, ils se mettront en devoir et despence de le suyvre : ainsi un serviteur vous en acquerra vingt et trente, pour l'esperance qu'ils auront qu'en vous faisant service vous ne les oublierez non plus que luy. Cela ne vous sera pas grand peine, mais à vos secretaires : quittant une heure de vos plaisirs, vous signerez plus de despesches qu'il n'en faudra pour tout ce royaume. Que si c'est à quelque grand seigneur, un petit mot de vostre main par apostille ne vous donnera pas grand peine ; mais il ne faut pas aussi que cela soit trop commun, en mesmes temps ny en mesmes termes. J'ay tousjours remarqué ceste faute aux secretaires des princes et aux nostres aussi, car les uns les monstrent aux autres, et apres en font peu de cas.

Si vous ne faictes ce que je vous dy, monseigneur,

voycy ce qu'il vous adviendra : quand le capitaine verra que vous ne faites compte de luy, ny n'en avez souvenance, il pensera que vous vous contentez de la fortune que Dieu vous a donné, et qu'il ne faut plus esperer que vous veuillez estre plus grand que vous estes, et faut que chacun pense de se retirer en sa maison, sans se soucier plus des armes. Et depuis que l'homme de guerre, pour peu de bien qu'il aye, commence à sentir le plaisir de sa maison, de sa femme et de ses chiens, et qu'on luy laisse prendre ce ply, il est bien mal-aysé de le tirer plus du foyer pour aller à la guerre, et de quitter la plume pour dormir sur la dure; et s'il y va, ce sera à regret, desirant tousjours de revoir sa femme et ses enfans : il n'ouyra tirer arquebusade que, comme le franc archier (1), il ne pense estre mort. En toutes ces choses il n'y a que continuer : les canonnades et arquebusades estonnent ceux qui ne les ont pas accoustumées, mais apres qu'on les a ouyes souffler aux oreilles, on ne s'en soucie pas tant. Il n'y a rien si ennemy de la guerre que de laisser roüiller le soldat ou le capitaine : mettez vostre sallade et vostre cuirasse au crochet, en peu de temps la roüille s'y mettra et les araignées : ainsi est-il des gens de guerre si on les laisse en oysiveté. Parquoy il vous faut prendre garde à cecy, car, tenant esveillez les capitaines avec quelques lettres et quelque peu de bien-faicts du Roy, vous tenez tout le monde en cervelle et prest à marcher quand le commandement du Roy et le vostre arrivera. Instruisez vos secretaires de vous en faire souvenir, car les dames ou le plaisir de

(1) Depuis l'invention des armes à feu, les francs-archers avoient dégénéré; on ne les regardoit plus que comme de fort mauvaises troupes.

la Cour vous en osteront la memoire : vous estes jeune, je voy bien qu'il faut que vous goustiez le plaisir du monde ; il est raisonnable que vous sçachiez que c'est : ainsi avons nous fait et feront ceux qui viendront apres nous ; mais allez y sobrement.

Par ce reveille-matin que vous donnerez aux gens de guerre par vos lettres, vous monstrerez à tout le monde que vous ne voulez oublier ny laisser en arriere le don de grace que Dieu a mis en vous. Chacun qui aura envie de suyvre les armes se resoudra d'accompagner jusques au bout vostre fortune. Vous ferez cognoistre que, puis que Dieu vous a desja mis la main sur l'espaule, vous essayerez s'il la voudra mettre sur la teste : vous devez avoir vous-mesme ceste opinion de vous, et prendre le vers du pseaume en vostre devise, qui dit : *cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum*, qui vaut autant à dire que Dieu a gardé le ciel pour luy, et a laissé la terre pour *nous*, pour la conquerir. Ces vers n'ont pas esté faicts pour des petits compagnons comme moy, mais pour des roys et des princes tel que vous estes. Si faut-il que je vous die que je suis pauvre gentil homme, et n'ay pas le cœur de prince ny de roy ; mais si Dieu m'avoit conservé mes enfans, et qu'il me donnast un peu plus de santé que je n'ay, je penserois, avec l'aide de mes amis, pourveu que la France fust en paix, acquerir quelque coing du monde : que si je n'avois un gros morceau, pour le moins en aurois-je quelque lopin. Au fort je ne perdrois que les frais et la vie, que je tiendrois bien employée, puis que c'est pour acquerir de l'honneur. Si mon fils eust vescu, je croy qu'il fust venu à bout du dessein que monsieur l'Admiral sçait

bien qu'il avoit dans la teste, qu'il vous pourra dire, monseigneur. Vous estes jeune, vous avez vostre frere qui a le gros morceau, il faut que vous alliez busquer fortune ailleurs, et, au lieu d'estre suject, vous acquerir des sujects. Voyez donc, puis qu'un pauvre gentilhomme comme moy ose voller si haut, puis que mesme, à ce que j'ay ouy dire, car je ne le sçay pas bien; des enfans de laboureurs et de forgerons par leurs vertus sont parvenus à l'empire, que devez-vous esperer, vous qui estes fils et frere du plus grand roy de la chrestienté? Vous ne devez doncques perdre ceste esperance quand l'occasion se presentera et que vous cognoistrez qu'il sera temps. Un prince de cœur ne doit jamais estre contant, ains faut pousser sa fortune : la terre est si grande, il y a prou à conquerir. Le roy vostre frere a assez de moyens pour vous assister; vous avez l'aage et la bonne fortune. Je suis marry que vous ayez laissé ce beau et brave nom d'Alexandre (1), qui a esté, si je ne me trompe, le plus vaillant homme qui porta jamais armes. Sa Majesté vous aydera pour mettre sur vostre teste quelque couronne estrangere. Que si Dieu vous faict la grace de mettre fin à ces miserables guerres, essayez à dresser vos desseings et immortaliser vostre nom. Employez tant de serviteurs à conquerir quelque chose. Puis que mes ans et mes blessures ne me permettent de vous y servir, au moins vous donneray-je conseil de ne vous arrester jamais, ains tousjours entreprendre choses grandes et difficiles, prenant la devise de l'empereur Charles, qui a donné tant de

(1) Le duc d'Anjou fut d'abord appelé Alexandre, ensuite on changea ce nom en celui de Henri.

peine à vos ayeuls. Si vous ne pouvez arriver au bout, pour le moins atteindrez vous à la moitié. Je n'espere pas, estant si maladif et cassé, vous y pouvoir servir, mais je vous laisse trois petits Montlucs, lesquels j'espere ne degenereront de leur ayeul ny de leurs peres. Je ne vous diray autre chose, car il est temps que je mette fin à mon livre.

Voylà, mes compagnons qui lirez ma vie, la fin des guerres où je me suis trouvé depuis cinquante cinq ans que j'ay commandé pour le service de nos roys. J'en ay rapporté sur moy sept harquebusades pour m'en faire ressouvenir, et plusieurs autres blesseures, n'ayant membre en tout mon corps où je n'aye esté blessé, si ce n'est le bras droict. Il m'en reste l'honneur et la reputation que j'ay acquise par toute la chrestienté, car mon nom est cogneu par tout : j'estime plus cela que toutes les richesses du monde, et, avec l'ayde de Dieu qui m'a assisté, je m'*enterreray* avec ceste heureuse reputation. Ce m'est un merveilleux contentement quand j'y pense, et lors qu'il me souvient comme je suis parvenu de degré en degré, ayant eschappé tant de dangers pour jouyr de si peu de repos qu'il me reste en ce monde en ma maison, afin d'avoir loisir de demander pardon à Dieu des offenses que j'ay commises. O que si sa misericorde n'est grande, qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, et mesmement qui commandent, car la necessité de la guerre nous force en despit de nous-mesmes à faire mille maux, et faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'un poulet; et puis les plaintes du peuple qu'il faut manger en despit qu'on en aye; les veufves et orphelins que nous faisons tous

les jours nous donnent toutes les maledictions dont ils se peuvent adviser, et à force de prier Dieu et implorer l'ayde des saincts, quelqu'une nous en demeure sur la teste : mais certes les roys en patiront encores plus que nous, car ils le nous font faire, comme je dis au Roy l'entretenant à Thoulouse, et n'y a mal duquel ils ne soient cause, car puis qu'ils veulent faire la guerre, il faut payer pour le moins ceux qui s'en vont mourir pour eux, afin qu'ils ne puissent faire tant de maux qu'ils font. Moy doncques bien heureux, qui ay le loysir de songer aux pechez que j'ay commis, ou plustost que la guerre m'a faict commettre, car de mon naturel je n'estois pas addonné à faire mal, et sur tout ay tousjours esté ennemy du vice, de l'ordure et vilenie, ennemy capital de la trahison et desloyauté. Je sçay bien que la colere m'a fait faire et dire beaucoup de choses, dont j'en dis *mea culpa;* mais il n'est pas temps de les reparer: une en ay-je sur le cœur par dessus toutes les autres. Si je n'en eusse ainsi usé, on m'eust baillé des nazardes, et le moindre consul de village m'eust fermé la porte au nez si je n'eusse tousjours eu le canon à ma queuë, car chacun vouloit faire le maistre. Dieu sçait si j'estois pour l'endurer; meshuy cela est faict. J'avois la main aussi prompte que la parolle. J'eusse voulu, si j'eusse peu, ne porter jamais de fer au costé, mais mon naturel estoit tout autre : aussi porte-je en ma devise, *Deo duce, ferro comite.* Une chose puis-je dire avec la verité, que jamais lieutenant de Roy n'eut plus de pitié de la ruyne du peuple que moy, quelque part que je me sois trouvé. Mais il est impossible de faire ces charges sans faire mal, si ce n'est que le Roy ait ses coffres pleins

d'or pour payer les armes; encor y aura-il prou affaire. Je ne sçay si apres moy on fera mieux, mais je ne le pense pas. Tous les Catholiques de la Guyenne porteront tesmoignage si je n'ay pas espargné le peuple; car des Huguenots, je les recuse; je leur ay faict trop de mal, et si n'en ay pas faict assez, ny tant que j'eusse voulu, il n'a pas tenu à moy. Je ne me soucie s'ils disent mal de moy, car ils en disent autant ou ont plus dit de leurs roys.

Mais avant que je mette fin à ce mien escrit, lequel mon nom fera veoir à plusieurs, je les supplieray de ne me penser si ingrat que je ne recognoisse, apres Dieu, tenir de mes princes et de mes maistres tout ce que j'ay, je dis biens et honneurs, mesmement de mon bon maistre le roy Henry, que Dieu absolve. Que si par fois dans mon livre j'ay dict que les playes sont les recompenses de mes services, ce n'est pas pour leur reprocher mon sang. Celuy de mes enfans qui sont morts pour leur service est bien employé : Dieu me les avoit donnez, et ils me les ont prins; j'en ay perdu trois à leur service : Marc Anthoine mon aisné, Bertrand, auquel par chaffre (1) je donnay le nom de Peyrot, qui est un mot de nostre Gascongne, parce que ce nom là de Bertrand me desplaisoit, et Fabian, seigneur de Montesquieu. Dieu m'en a redonné trois autres, car j'ay du second Blaise, et du dernier Adrian et Blaise, Dieu les veuille conserver pour faire service à leurs roys et à leur patrie, sans faire honte au nom qu'ils portent! et qu'ils estudient bien mon livre et se mirent dedans ma vie, taschant à surmonter leur ayeul s'ils peuvent. Sire, souvenez vous d'eux, s'il vous plaist;

(1) *Par chaffre* : par plaisanterie.

Je laisse parmy leurs papiers la lettre que vous m'escrivistes, de Villecostrets, le troisiesme de decembre 1570, où il y a ces mots : *Tenez vous tout asseuré que j'auray souvenance à jamais de vos longs et grands services, desquels, si vous ne pouvez recevoir la recompence condigne, vos enfans acheveront d'en cueillir le fruit, joint qu'ils sont tels, et m'ont ja si bien servy, que d'eux mesmes ils ont merité que l'on face pour eux ce que je seray bien aise de faire quand l'occasion se presentera.* Sire, voylà vostre promesse, un roy ne doit jamais rien dire ny promettre qu'il ne le vueille tenir.

Je n'use donc de reproches à l'endroit de mes maistres; il me doit suffire, encore que je ne sois pas riche, qu'un pauvre cadet de Gascongne soit parvenu aux plus hautes dignitez de ce royaume : j'en vois plusieurs aujourd'huy qui entrent en reproche contre leurs Majestez, et le plus souvent ceux qui n'ont rien faict se plaignent le plus; aux autres il est un peu pardonnable. Tout ce que nous avons, grands et petits, nous le tenons de nos roys : tant de grands princes, seigneurs, capitaines et soldats qui vivent et qui sont morts, doivent au Roy l'honneur qu'ils ont receu, car leur nom vit encores pour les charges qu'ils ont euës des roys. Ils se sont non seulement enterrez en ce grand honneur, mais encores ils ont honnoré ce qui est descendu d'eux : il s'en parlera tant que les escritures dureront au monde. J'en ay couché un bon nombre dans mon livre : j'ay veu des soldats, fils de laboureurs, qui ont vescu et se sont enterrez en reputation d'estre enfans de grands seigneurs, pour leur valleur et le compte que les roys et leurs lieutenans

faisoient d'eux. Quand mon fils Marc Anthoine fut porté mort à Rome, le Pape, tous les cardinaux, le senat et peuple romain, luy firent autant d'honneur que s'il eust esté un prince du sang. Qui fut cause de cela? sa valeur et ma bonne renommée, et mon Roy qui m'avoit fait tel. Le nom de Marc Anthoine se trouve encore parmi les escrits des Romains. Quand je commençay d'entrer aux armes, sortant de page de la maison de Lorraine, on ne nous parloit d'autre chose que du grand Consalvo, appellé le grand Capitaine. Quel honneur fut-ce à luy, qui durera eternellement, d'estre couronné de tant de victoires? J'ay ouy compter qu'estant le roy Loys et le roy Ferdinand ensemble (1), je ne sçay où c'estoit, car ils avoient assigné lieu pour s'entrevoir, estans ces deux grands princes en table, le nostre pria le roy d'Espagne qu'il trouvast bon que Consalvo disnast à leur table, ce qu'il fit, pendant que de plus grands seigneurs *que* luy estoient debout. Le Roy son maistre et sa valleur l'avoient faict tel. Voyla l'honneur qu'il receut du roy de France, lequel, pour recompence de ce qu'il luy avoit fait perdre le royaume de Naples, luy mit une grosse chaisne d'or au col. J'ay ouy dire à monsieur de Lautrec qu'il ne print jamais tant de plaisir à voir homme que celuy-là. O le bel exemple pour ceux qui veulent parvenir par les armes! Quand je retournay la seconde fois en Italie, passant par les ruës de Rome, tout le monde accouroit aux fenestres pour voir celui qui avoit deffendu Sienne : je prisois plus cela que tout le bien du monde. Je pourrois bien escrire icy

(1) Cette entrevue eut lieu à Savone.

des exemples de nos François qui sont sortis de bas lieu, qui par les armes sont parvenus à de grands grades, mais pour ne faire tort à leurs maisons, je m'en tais : ce sont les bienfaits des roys qui ont recompensé leurs services.

Recognoissons donc que nous ne serions rien sans eux. Si nous les servons, c'est obeyr aux commandemens de Dieu sans tascher avoir des recompenses par reproches et importunitez ; et le tort n'est pas à nos roys si quelqu'un est mal recogneu, mais à ceux qui sont pres d'eux, qui ne leur font cognoistre ceux qui les servent bien ou mal, car il y en a prou des uns et des autres, afin que ces bienfaits ne soient bien employez. Il n'y a rien qui face tant de mal de cœur des bons, que quand le Roy faict bien à ceux qui le servent mal : c'est ce qui m'a le plus fasché. J'en ay veu souvent qui disoient : Le Roy ou la Royne ont fait cecy, ont fait cela pour un tel, pourquoy n'en feront ils autant pour moy ? le Roy a remis et pardonné une telle faute à un tel, et pourquoy ne me pardonnera il aussi à moy ? Je sçay bien que leurs Majestez ont souvent dit : On ne fera plus de ces fautes, pour ce coup il faut fermer les yeux ; mais le lendemain c'estoit à recommencer. C'est le compte de Marc de Bresse ; il ne faut pas pourtant se despiter contre son maistre. L'honneur de telles gens demeure en petit lieu, puis qu'ils estiment plus les biens que leur renommée et reputation, et qu'ils sont si prompts à se despiter. Et encor, comme j'ay dit, ce sont des gens qui ne tirerent jamais trois coups d'espée, et se vantent cependant d'avoir souffert beaucoup de peine et de travaux. Que si on les despouilloit tout nuds, l'on verroit de beaux personnages qui n'au-

roient pas une seule playe sur le corps. Telles gens, s'ils ont gueres porté les armes, sont bien heureux, car le jour de la resurrection, s'ils vont en paradis, ils y porteront tout leur sang sans en avoir respandu une seule goutte sur la terre.

J'en ay ouy d'autres et de toutes manieres de gens qui se plaignent, et jusques aux moindres, qu'ils ont servy le Roy quatre, cinq et six ans, et neantmoins n'ont peu acquerir que trois ou quatre mil livres de rente : les voylà bien gastez ! Je ne parle pas des gens de guerre seulement, mais de tous les autres estats dont le Roy se sert. J'ay ouy dire à mon pere, qui estoit vieux, et autres plus anciens que luy, qu'il se disoit à la Cour et par toute la France, du temps du roy Louis XI :

> Chastillon, Bourdillon,
> Galliot et Bonneval,
> Gouvernent le sang royal.

J'oserois dire que tous ces quatre seigneurs, qui ont gouverné deux roys, n'acquirent jamais tous ensemble dix mil livres de rente. Je l'ay dit autres-fois à monsieur le mareschal de Bourdillon, lequel me respondit que tant s'en faut que son predecesseur eust acquis trois mil livres de rente, qu'il en avoit vendu quinze cens, et les avoit laissé pauvres. Que l'on demande à monsieur l'Admiral qu'il monstre ce que son predecesseur, qui gouvernoit tout, a acquis, je gageray qu'il n'en sçauroit monstrer deux mil livres de rente. Quant à Galliot, il a vescu grand aage apres les autres; il a acquis par adventure trois ou quatre mil livres de rente ou revenu. Quant à Bonneval, monsieur de Bonne-

val (1), qui est aujourd'huy, et monsieur de Biron sont heritiers. Je croy qu'ils ne sçauroient pas monstrer grandes acquisitions. O bien-heureux roys d'avoir eu de tels serviteurs! on peut bien juger qu'ils servoient leurs maistres pour l'amitié qu'ils leur portoient, et non pour l'avarice. J'ay ouy dire qu'ils demandoient plustost pour les serviteurs du Roy que pour eux-mesmes. Ils sont morts avec honneur, et leurs successeurs ne sont pas necessiteux.

Puis que j'ay parlé des autres, je veux parler de moy-mesmes : peut estre quelqu'un apres ma mort parlera de moy comme je parle des autres. Je confesse que je suis tres-obligé aux roys que j'ay servy, mesmement au Roy mon bon maistre, comme j'ay dit souvent. Je ne serois qu'un simple gentil-homme si ce n'estoient les moyens qu'ils m'ont donné pour acquerir la reputation que j'ay gaigné, que j'estime plus que tout le bien du monde, ayant immortalizé le nom de Montluc; et encor que je n'aye acquis pendant si long temps que j'ay porté les armes que fort peu de bien, si ne m'a on jamais ouy plaindre des roys mes maistres, ouy bien de ceux qui estoient pres d'eux, lors qu'en ces dernieres guerres ils m'ont calomnié, comme si de rien je pouvois faire tout. Croyez que les

(1) Gabriel de Bonneval, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur de Bonneval, Coussac, Blanchefort, etc. Mort vers 1591. Horace de Bonneval, fils de Gabriel, seigneur de Montaigut et de Salagnac, chambellan ordinaire et gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du Roi, depuis 1576 jusqu'en 1583, ensuite gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, successivement enseigne et lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes sous le maréchal d'Aumont, fut tué aux Barricades de Tours, en 1587.

playes que j'ay reçuës m'ont plus donné de reconfort que d'ennuy; et m'asseure, quand je serai mort, qu'à grand peyne dira on que j'emporte au jour de la resurrection en paradis tout le sang, os et veines que j'ay apporté au monde du ventre de ma mere. Pour le bien, j'en ay prou : il est vrai que si j'eusse esté nourry en l'escole du bayle (1) de l'Esperon, j'en eusse d'avantage : le compte merite qu'on le sçache, et que je le mette icy.

Le roy Louys douziesme, allant à Bayonne, logea en un petit village nommé l'Esperon, lequel est plus pres de Bayonne que de Bordeaux. Or sur le grand chemin le bayle avoit fait bastir une tresbelle maison: le Roy trouva estrange qu'en un pays si maigre et sterile, et dans des landes et sables qui ne portoient rien, ce bayle eust fait bastir une si belle maison, de quoy il entretint pendant son soupper son mareschal des logis, qui luy fit responce que le bayle estoit un riche homme, ce que le Roy ne pouvant croire, veu le miserable pays où la maison estoit assise, il l'envoya querir sur l'heure mesme, et luy dit ces mots : « Venez ça, bayle, pourquoy n'avez vous faict bastir « ceste maison en quelque endroit où le pays fust bon « et fertile? — Sire, dit le bayle, je suis natif de ce « pays, et le trouve prou bon pour moy. — Estes « vous si riche, dit le Roy, comme l'on m'a dit? — Je « ne suis pas pauvre, dit-il, graces à Dieu j'ay dequoy « vivre. » Le Roy dit lors : « Comment est-il possible « qu'en un pays si maigre et sterille tu sois peu devenir si riche? — Cela m'a esté bien aysé, dit le bayle, « Sire. — Dittes moy donc comment, dit le Roy?

(1) Bayle; bailli.

« — Par-ce, Sire, que j'ay tousjours plustost fait mes « affaires que celles de mon maistre et de mes voisins. « — Le diable ne m'emport, dit le Roy (ainsi estoit « son serment), ta raison est bonne, car en faisant de « ceste sorte et te levant matin, tu ne pouvois faillir « de devenir riche. » O combien d'enfans a laissé ce bayle heritiers de ses complexions! je n'ay jamais esté de ceux-là. Certes je croy qu'il n'y a si petit mercadant au monde qui, ayant tant trotté, couru et tracassé comme j'ay fait, ne se fust enrichy; et n'y a financier ou recepveur, pour homme de bien qu'il fust, en ce royaume, que s'il luy eust passé tant d'argent par les mains comme il a faict à moy, qu'il ne luy en fust plus demeuré. J'ay esté sept ou huict fois capitaine de gens de pied, qui n'est pas petit moyen pour commencer à gaigner quelque chose. J'ay veu de mon temps plusieurs capitaines qui se sont faits riches seulement sur la paye de leurs soldats. Je n'estois pas si ignorant ny si mal habile, que je n'eusse sceu faire le tour du baston aussi bien qu'eux : il n'y a pas si grand affaire pour apprendre cela, car avec un bon fourrier et un peu d'aide, cela estoit facile. Puis apres j'ay esté maistre de camp par trois fois : Dieu sçait si je pouvois trouver force passe-volans, et avoir intelligence avec les commissaires des vivres; car je pouvois descouvrir s'il y avoit rien à gaigner aussi tost ou plustost qu'homme de l'armée, car j'avois assez bon nez. Apres j'ay esté gouverneur des places : je pouvois tousjours avoir à ma devotion quatre vingts ou cent hommes pour les faire passer, comme messieurs les gouverneurs le sçavent trop bien faire. Ainsi, ayant eu ces charges long temps, et faict tant de monstres comme j'ay fait en ma vie,

avec quelque peu d'espargne, mon Dieu quelle montagne d'or aurois-je! quand il m'en souvient, je le trouve estrange. Et puis encore j'ay esté lieutenant de Roy à Siene, et une autre fois à Montalsin, où il y avoit bien dequoy faire son proffit, comme d'autres qui ont eu pareilles charges l'ont fait, car il ne falloit sinon que j'eusse intelligence avec trois ou quatre marchans, lesquels eussent advoüé que les bleds que les soldats mangeoient avoient esté acheptez par eux, et prins sur leur credit; et Dieu sçait quel profit on fait à ces magasins. Puis je pouvois faire des demandes par maniere d'emprunt, deputant quelques uns qui en eussent pris la charge et eussent apporté cent ou deux cens mil francs de debtes. Mais au lieu de cela, Sa Majesté nous devoit cinq payes quand nous sortismes de Sienne, dequoy je luy en fis quitter les trois dés que nous fusmes arrivez à Montalsin. Puis à la seconde fois que j'y fus renvoyé au lieu de monsieur de Soubize, je demeuray six sepmaines par le commandement du Roy à Rome aupres du Pape et des ambassadeurs et agents du Roy: c'estoit au temps que le duc d'Albe faisoit la guerre à Sa Sainctetė; toute la coste de la mer s'en alloit abandonnée, et Grossette n'en pouvoit plus, pour n'y avoir un seul grain de bled, non plus qu'aux autres garnisons. Je trouvay à Rome quelques gentilshommes sienois, lesquels estoient sortis avec moy de Siene, qui me mirent en cognoissance avec un banquier, nommé Julle d'Albie, aussi sienois, lequel sur ma parolle presta six cens moges de bled, qui sont trois cens tonneaux à douze muids pour tonneau, moyennant que tous les mois je luy donnerois six cens escus à chaque monstre. Je ne pouvois prendre cet ar-

gent que de l'espargne que je faisois sur les monstres; et au lieu de mettre cela dans mes bouges, je le fis du tout payer, sauf le dernier pact, car il n'y eut plus d'argent, ny moyen d'en avoir, de sorte que nous ne fismes point monstre. Je pouvois bien faire mon profit là dessus, car j'en pourveus des places qui en avoient besoin, selon la charge que j'en euz, et si espargnay encore la moitié du bled, lequel je prestay aux paysans, qui mouroient de faim encore plus que les soldats. Ce fut là où je commençay à estre usurier, mais ce fut aux despens de la conscience du Roy, car pour un muid à la recolte j'en eus deux, car il valloit deux fois plus quand je le prestay. Ce gain n'entra non plus en ma bourse, car je le laissay tout au Roy. Je sejournay encore en ce pays là sept mois sans tirer une seule paye, et fis vivre mes gens quatre mois, à vingt onces de pain le jour, du gain que j'avois fait sur les bleds, espargnant tant que je pouvois le bien de mon maistre. Je payay les autres trois mois les soldats avec remonstrances et bonnetades (1), comme je faisois quand j'estois à Siene : quelque temps apres arriva le seigneur dom Francisco, lequel trouva encore des bleds aux munitions. Encore fis-je une praticque avec la duchesse de Castro, femme du duc, qui fut tué à Plaisance, laquelle cognoissoit monsieur de Valence mon frere du temps qu'il estoit au service (2) du pape Paule Fernes. Le pape Paul Caraffe avoit fait deffence de ne laisser sortir hors la Romanie aucuns bleds; mais ceste duchesse par dessous main permettoit que des marchans en fissent apporter de nuict dans nos terres, et nos

(1) *Bonnetades* : complimens et révérences. — (2) Lorsqu'il étoit protonotaire.

marchans les alloient achepter. Je menay ceste pratique bien secrettement, sur laquelle je pouvois gaigner beaucoup; mais un seul liard n'en vint à mon profit.

Je pouvois apporter au Roy pour deux ou trois cens mil francs de debtes, aussi bien qu'a fait le seigneur Jourdain de Corsegue (1), et autres que je ne veux nommer, lesquels ont esté bien payez. Je n'estois pas garny de si peu d'entendement ny de moyens, que je ne l'eusse sceu faire aussi bien qu'eux. J'ay esté lieutenant de Roy en ce pays de Guyenne; j'ay fort couru le monde, mais je croy qu'il n'y a rien qui esgalle ce pays, soit en richesses, commoditez et vivres. Ayant une telle charge, je pouvois bien avoir intelligence avec le receveur de la province (ces gens ne demandent pas mieux), et emplir bien mes coffres, car tant sur les monstres et garnisons, qu'attellages d'artillerie, je pouvois faire un grand gain. Combien d'impositions pouvois-je faire sur le pays? car le Roy m'en avoit baillé le pouvoir, lesquelles fussent tournées à mon profit; car, encore que Sa Majesté entendist que ce fust pour son service, si j'eusse voulu j'eusse bien sceu faire le change, de sorte que la pluspart fust demeuré entre mes mains. Je pouvois, si j'eusse voulu, avoir un homme de paille, pour aller par les villes et villages dire à l'aureille aux principaux qu'il me falloit donner de l'argent pour estre soulagez, ou qu'autrement je les ferois ruyner et manger jusques aux os aux gens de guerre, car nous ne laissons mal à faire. Je pouvois aussi faire dire aux

(1) Jourdan Ursin, lieutenant-général de Henri II dans l'île de Corse; il exerçoit encore cette charge en 1559.

Huguenots qui demeuroient en leurs maisons sous l'authorité d'un edit, que, s'ils ne crachoient au bassin, je les ferois tous ruyner. Combien m'en eussent-ils donné pour estre asseurez de leurs vies et biens! car ils ne se fioient gueres en moy, sçachant comme je les avois accommodez. Mais au lieu d'user de tous ces artifices pour me faire riche, je laissois prendre le tout aux capitaines et gens-darmes, et gens faisant service au Roy qui me le demandoient, n'en ayant que peu ou point tourné à mon profit, et encore ce que j'eus de Clairac je le prins avec permission du Roy. Or que les autres se contantent, je suis contant. Que si Dieu me faisoit la grace de guerir de ceste grande arquebusade que j'ay au visage, je pense encores que, si la guerre recommençoit jamais, que je serois homme pour monter à cheval. Je croy qu'elle n'en est pas loing, car, tant qu'il y aura deux religions, la France sera en division et en trouble: il ne se peut faire autrement, et le pis est que c'est chose qui ne peut pas finir de long temps. Les autres querelles se pacifient aisément, mais celle de la religion a longue suite, et, encore que les gens de guerre ne soient pas fort religieux, ils prennent party, et estant engagez ils suivent puis apres. Aux termes que je voy les affaires, je ne croy pas que nous soyons au bout; pour le moins ay-je ce contentement en moy-mesme de m'y estre opposé autant que j'ay peu, et fait mon devoir. Pleust à Dieu que tous ceux qui ont eu les forces en main, n'eussent non plus connivé que moy! Il faut laisser faire Dieu: apres qu'il nous aura prou foüettez il mettra les verges au feu.

Or, seigneurs et capitaines qui me ferez cest honneur de lire ma vie, n'y apportez nul mal-talent;

croyez que j'ay dit le vray sans derober l'honneur d'autruy. Et sçay bien qu'il en y aura qui mettront en dispute mon escrit, pour voir si j'auray touché quelque mensonge, pour-ce qu'ils trouveront que jamais Dieu n'a accompagné plus la fortune d'un homme, pour les charges qu'il a euës, que la mienne ; si les asseuray-je que j'ay laissé infinies particularitez à escrire, car je n'avois jamais rien escrit ny pensé à faire des livres : j'estois incapable de cela ; mais pendant ma derniere blesseure et mes maladies j'ay dicté ce que je vous en laisse, afin que mon nom ne se perde, ny de tant de vaillans hommes que j'ay veu bien faire; car les historiens n'escrivent qu'à l'honneur des roys et des princes. Combien de braves soldats et gentilshommes ay-je nommé icy dedans, desquels ces gens ne parlent du tout, non plus que s'ils n'eussent jamais esté! Celuy qui a escrit la bataille de Cerizolles, encore qu'il me nomme, en parle toutesfois *en passant* : si me puis je vanter que j'eus bonne part en la victoire, aussi bien qu'à Bologne et Thionville, et ces escrivains n'en disent rien, non plus que de la valleur d'un grand nombre de vos peres et parens que vous trouverez icy. Or ne trouvez pas estrange si j'ay esté si heureux comme j'ay escrit, car je ne me suis jamais proposé que ma charge; et ay recogneu que tout venoit de Dieu, auquel je remettois tout, quoy que les Huguenots m'ayent estimé un atheiste : ils sont mes ennemis, et ne les faut pas croire. Encore que j'aye eu des imperfections et des vices, et ne sois pas sainct non plus que les autres (ils en ont leur part quoy qu'ils facent les mortifiez), si est-ce que j'ay tousjours mis mon esperance en Dieu, recognoissant qu'il falloit que de luy vinst mon heur ou mon mal-

heur, luy attribuant toutes les bonnes fortunes qu'il me donnoit à la guerre. Je ne me suis jamais trouvé en faction quelconque que je ne l'aye appellé à mon ayde, et n'ay passé jour de ma vie sans l'avoir prié et demandé pardon. Et plusieurs fois je puis dire avec la verité que je me suis trouvé en voyant les ennemis en telle peur, que je sentois le cœur et les membres s'affoiblir et trembler (ne faisons pas des braves, l'apprehension de la mort vient devant les yeux); mais comme j'avois fait mon oraison à Dieu je sentois mes forces revenir. Elle estoit ainsi, l'ayant dés mon entrée aux armes apprise en ces mots : *Mon Dieu qui m'as creé, je te supplie, garde moy l'entendement, afin qu'aujourd'huy je ne le perde, car tu le m'as donné, et ne le tiens que de toy. Que si tu as aujourd'huy determiné ma mort, fais que je meure en reputation d'un homme de bien, laquelle je recherche avec tant de perils. Je ne te demande point la vie, car je veux tout ce qu'il te plaist : ta volonté soit faite, je remets le tout à ta divine bonté.* Puis ayant dit mes petites prieres latines, je promets et atteste, devant Dieu et les hommes, que je sentois tout à coup venir une chaleur au cœur et aux membres, de sorte que je ne l'avois pas achevée que je ne me sentisse tout autre que quand je l'avois commencée: je ne sentois plus de peur, de façon que l'entendement me revenoit, et avec une grand promptitude et jugement je cognoissois tout ce qu'il me falloit faire, sans l'avoir jamais perdu en combat que je me sois trouvé.

Combien y en a-il de morts qui pourroient, s'ils estoient en vie, tesmoigner si jamais ils m'ont veu effrayé ny perdre l'entendement à la guerre, soit à assaut, rencontre ou bataille! Messieurs de Lautrec, de l'Es-

de tout le monde, qui est la plus belle richesse et acquisition que tout homme d'honneur doit desirer, car les richesses et grands estats periront avec le corps, et la bonne renommée vivra à jamais avec l'ame. A present je me vois tirant à la mort, dans le lict, je me sens grandement soulagé; en despit d'elle mon nom vivra, non seulement en la Gascogne, mais parmy les estrangers.

Or c'est icy la fin de mon livre et de ma vie : que si Dieu me la continuë plus longuement, quelqu'autre escrira le reste, si je me trouve en lieu où je face quelque chose digne de moy, ce que je n'espere pas, me sentant si incommodé que je ne pense meshuy pouvoir jamais plus porter les armes. J'ay ceste obligation à ceste meschante arquebuzade qui m'a percé et froissé le visage, d'avoir esté cause que j'ay dicté ces Commentaires, lesquels, comme je pense, dureront apres moy. Je prie ceux qui les liront de ne les prendre point comme escrits de la main d'un historien, mais d'un vieux soldat, et encore gascon, qui a escrit sa vie à la verité, et en guerrier : tous ceux qui porteront les armes y prendront exemple, et recognoistront que de Dieu seul procede l'heur et le mal-heur des hommes. Et pour-ce que nous devons avoir recours à luy seul, supplions-le nous aider et conseiller en nos tribulations, car ce monde n'est autre chose, et dont les grands ont aussi bien leur part que les petits : en cela se manifeste sa grandeur, veu qu'il n'y a roy ny prince qui en soit exempt, et qui n'aye ordinairement besoing de luy et de son secours.

Ne desdaignez, vous qui desirez suivre le train des armes, au lieu de lire des Amadis ou Lancellots,

de Guyse asseurast tousjours de l'emporter, comme il fit.

Mes compagnons, combien de choses grandes ferez vous si vous mettez toute vostre fiance en Dieu, et si vous proposez tousjours l'honneur devant les yeux, discourant en vous mesmes que si vos jours doivent finir sur la bresche, vous avez beau à demeurer dans le fossé. *Un bel mourir*, dit l'italien, *tuta la vita honora* : c'est mourir en beste, de ne laisser nulle memoire apres soy. Ne taschez jamais à desrober l'honneur d'autruy, ny à vous proposer l'avarice ou ambition, car vous verrez lors le tout tomber en mal-heur et infortune ; je ne dis pas cecy pour faire le prescheur, mais pour la verité. Combien y en a-il au monde qui ont eu le bruict d'estre fort vaillans, mesmes qui sont en vie, que je ne veux nommer ; neantmoins ils ont esté fort mal-heureux en leurs entreprinses : croyez que cela venoit de Dieu ; et encores qu'ils l'appellassent à leur ayde, leur zele n'estoit pas bon, voyla pourquoy Dieu leur estoit contraire. Il faut, si vous voulez qu'il soit à vostre secours, que vous despouilliez toute ambition, avarice et hayne, et soyez pleins de la loyauté et fidelité que nous devons à nostre prince ; et encore que sa querelle ne soit juste, il ne laissera pas pourtant de nous assister, car ce n'est pas à nous de demander à nostre Roy si sa querelle est bonne ou mauvaise, mais seulement d'obeyr. Que si vous n'estes recogneus des services que vous avez faicts, vous ne vous en fascherez pas, par-ce que vostre intention n'aura pas esté de combattre pour ambition ny grandeur, ny pour convoitise des richesses, mais pour la fidelité que Dieu nous a commandé de porter à nostre Roy. Vous vous resjouïrez d'estre estimez et aymez

de tout le monde, qui est la plus belle richesse et acquisition que tout homme d'honneur doit desirer, car les richesses et grands estats periront avec le corps, et la bonne renommée vivra à jamais avec l'ame. A present je me vois tirant à la mort, dans le lict, je me sens grandement soulagé; en despit d'elle mon nom vivra, non seulement en la Gascogne, mais parmy les estrangers.

Or c'est icy la fin de mon livre et de ma vie: que si Dieu me la continuë plus longuement, quelqu'autre escrira le reste, si je me trouve en lieu où je face quelque chose digne de moy, ce que je n'espere pas, me sentant si incommodé que je ne pense meshuy pouvoir jamais plus porter les armes. J'ay ceste obligation à ceste meschante arquebuzade qui m'a percé et froissé le visage, d'avoir esté cause que j'ay dicté ces Commentaires, lesquels, comme je pense, dureront apres moy. Je prie ceux qui les liront de ne les prendre point comme escrits de la main d'un historien, mais d'un vieux soldat, et encore gascon, qui a escrit sa vie à la verité, et en guerrier : tous ceux qui porteront les armes y prendront exemple, et recognoistront que de Dieu seul procede l'heur et le mal-heur des hommes. Et pour-ce que nous devons avoir recours à luy seul, supplions-le nous aider et conseiller en nos tribulations, car ce monde n'est autre chose, et dont les grands ont aussi bien leur part que les petits: en cela se manifeste sa grandeur, veu qu'il n'y a roy ny prince qui en soit exempt, et qui n'aye ordinairement besoing de luy et de son secours.

Ne desdaignez, vous qui desirez suivre le train des armes, au lieu de lire des Amadis ou Lancellots,

d'employer quelqu'heure à me cognoistre dedans ce livre; vous apprendrez à vous cognoistre vous mesmes, et à vous former pour estre soldats et capitaines, car il faut sçavoir obeïr pour sçavoir apres bien commander. Cecy n'est pas pour les courtisans ou gens qui ont les mains polies, ny pour ceux qui ayment le repos; c'est pour ceux qui par le chemin de la vertu, aux despens de leur vie, veulent eterniser leur nom, comme en despit de l'envie j'espere que j'auray fait celuy de Montluc.

**( Icy avoit mis fin le seigneur de Montluc à son livre, mais depuis l'eschantillon qui s'ensuit s'est trouvé ).**

[1571] Je pensois avoir mis fin à mes escriptures et à ma vie tout ensemble, ne pensant pas jamais que Dieu me fist la grace de monter à cheval pour porter les armes; mais il ne l'a pas ainsi voulu. Toute la France jouït quelque temps de la paix et du repos; moy seul, affligé de maladies et de ma grande blesseure (1), estois le plus souvent dans le lict; toutes-

(1) Il paroît par une lettre de Henri IV, alors roi de Navarre, à Corisande d'Andouins, datée de Bagnières, le 12 septembre 1570, que Montluc alla aux eaux de Bagnières, qui probablement lui furent ordonnées pour sa blessure. Voici cette lettre :

« Je ne te sçaurois qu'escrire sinon que je suis ycy depuis hyer à « boire de l'eau qui me fait tout le bien du monde. M. de Montluc y « est aussi, qui dit qu'il est plus à moy qu'à homme qui vive. Je le gou- « verne. A propos de cela, je te prie rechercher dans mon petit coffre « la lettre qu'il m'escrivit, dans laquelle il me mande qu'il ne me peult « continuer la garnison de ma compagnie si près de moy, puisque je « l'emploie ailleurs qu'au service du Roy. Dedans celle-là mesme il dit « aussi qu'il a entendu que aux états qui se sont tenus en Béarn je me « suis déclairé contre le service du Roy. Envoye moi le double de cette « lettre, et garde bien l'original, car devant que nous départons il « faut qu'il m'en fasse un petit de réparation; mais je te prie, envoye

fois peu à peu je recouvray santé, estant plus aise d'estre deschargé du gouvernement, que si ce pesant faix me fust demeuré sur les espaules : monsieur le marquis de Villars, qui en est chargé, s'en acquittera comme un vieux chevalier et grand capitaine doit faire.

Or je disois tousjours en moy-mesmes, oyant les nouvelles de la Cour, car encore y avois-je quelque amy, qu'on faisoit trop de caresse aux Huguenots, et cognoissois bien qu'il y auroit du bruit au logis. Le Roy, par ses lettres que j'ay encores, parlant à mes amis, tesmoignoit tousjours qu'il n'avoit nul mescontentement de moy, qu'il desiroit me faire paroistre combien il m'aimoit, mais que mon indisposition estoit cause qu'il avoit envoyé monsieur le marquis de Villars en ma place; je le creuz ainsi, car il faut croire ce que les roys veulent, autrement on les offense. Or, quoy que je ne fusse lieutenant de Roy, si est-ce que toute la noblesse et tous les trois estats de la Guyenne me portoient tousjours beaucoup d'honneur et me visitoient : ce n'estoit pas sans discourir qu'est-ce que ce temps deviendroit, car il me sembloit que les Huguenots estoient venus fort insolens, et parloient presque aussi haut qu'aux premiers troubles. Si j'eusse esté aussi sain et aussi jeune que j'estois lors, je les eusse fait taire, pour le moins en la Gascogne où j'estois.

[1572] Quelque année estant ainsi passée, la nouvelle survint de ce qui estoit advenu à la journée de Sainct Barthelemy à Paris, où monsieur l'Admiral fut

« la moi par homme exprès et à diligence, car une autre fois je ne « serois pas à telle commodité. Je ferai cela bien joliment et gracieuse- « ment, et seront et lui et les siens beaucoup plus mes amis après. Je « te prie, n'y fault point..... »

si mal advisé de s'aller enfourner pour monstrer qu'il gouvernoit tout. Je m'estonne qu'un si advisé et sage homme pour le monde fist une si lourde faute : il la paya bien cher, car il luy cousta la vie et à plusieurs autres. Il avoit aussi mis ce royaume en un grand trouble, car je sçay bien que tout ne venoit pas de monsieur le prince de Condé, ny la moitié : ledit sieur prince ne m'en communiqua que trop à Poissy, et croy que si je luy eusse presté l'oreille, il m'eust tiré le fonds du sac ; je le dis à la Royne, mais elle me commanda de me taire : elle ne pensoit pas lors que les choses allassent comme elles ont fait. Je sçay bien et tout le monde aussi, qu'elle a esté accusée d'estre cause des premiers remuemens qui advindrent aux premiers troubles, et monsieur le prince luy fit ce tort d'envoyer ses lettres en Allemaigne, et les monstrer et faire imprimer par tout : cela n'advança pas ses affaires. Estant ladite dame à Thoulouse, elle me fit cet honneur de me parler plus de trois heures sur ce subject, et me dict beaucoup de choses que je me garderay bien d'escrire ; tant y a qu'il est bien aisé de reprendre et trouver en faute ceux qui ont le maniement des affaires du monde, et mesmes si grands comme elle a eu, ayant sur ses bras le Roy et messieurs ses freres si jeunes, et estans tous les princes bandez l'un contre l'autre, les uns advancez puis reculez, et apres ce beau manteau de religion qui a servy aux uns et aux autres pour executer leurs vengeances et nous faire entre-manger. Je vous prie, quelle apparence y avoit-il qu'elle eust intelligence avec ledit seigneur prince ? ce qu'elle a faict depuis a bien monstré le contraire ; mais je laisse cela, car peut estre je n'en parle que trop, et retourneray à mon propos.

Tout le monde fut fort estonné d'entendre ce qui estoit advenu à Paris, et les Huguenots encores plus, qui ne trouvoient assez de terre pour fuyr, gaignant la pluspart le pays de Bearn ; les autres se firent catholiques, ou pour le moins en firent semblant : je ne leur fis poinct de mal de mon costé, mais par tout on les accoustroit fort mal. Je pensay lors que l'armée qui estoit devant La Rochelle estoit là pour autre besongne que pour aller en Portugal, et cogneus bien l'encloüeure ; mais je ne pouvois imaginer pourquoy on eust seulement blessé monsieur l'Admiral au commencement, si on avoit le dessein que je vis depuis; car si le lendemain tous les Huguenots se fussent resolus avec les grands qui leur estoient alliez ou les soustenoient, il leur estoit aysé de se retirer de Paris et se mettre en seureté : or ils furent esblouis, et Dieu leur ferma les yeux. Je ne veux pas icy dire ny me mesler d'escrire si ceste procedure fut bien ou mal faicte, car il y a prou à dire et de bien et de mal, et puis cela ne porteroit nul profit : ceux qui viendront apres nous en parleront mieux à propos et sans crainte, car les escrivains d'aujourd'huy n'osent escrire qu'à demy : de moy j'ayme mieux me taire.

Encor que je fusse lors seulement maistre de ma maison, si est-ce que la Royne me fist cest honneur de m'en escrire, et me mander qu'on avoit descouvert une grande conspiration contre le Roy et son Estat, et que cela avoit esté cause de ce qui estoit advenu. Je sçay bien ce que j'en creus : il fait mauvais offencer son maistre. Le Roy n'oublia jamais quand monsieur l'Admiral luy fit faire la traitte de Meaux à Paris plus viste que le pas. Nous perdons l'entendement au bon du coup, et ne songeons que les roys ont encor plus

de cœur que nous, et qu'ils oublient plustost les services que les offences. Or laissons cela; il en sera assez parlé par d'autres qui s'en sçauront mieux demesler que moy.

Tout le soin du Roy et de la Royne fut lors à enlever La Rochelle, seul refuge des Huguenots. Dieu sçait si j'en manday à la Royne mon advis. Au voyage de Bayonne, et depuis en Sainctonge, je luy avois fait l'ouverture de s'en rendre maistresse sans bruit et sans rien rompre; et à l'aleine de monsieur de Jarnac, auquel je m'en descouvris un peu, et non pas trop, je croy qu'il n'y eust pas eu grand doubte. Elle craignoit tousjours de faire resveiller la guerre; mais pour un si bon morceau il ne falloit craindre de rompre le jeusne : cela eust esté faict, on eust eu beau crier. Il y avoit assez de moyen d'appaiser lors les gens; car qu'eussent ils sceu dire, si le Roy vouloit faire une citadelle dans sa ville? il n'est plus temps de s'en repentir. Ceste ville a donné le moyen aux Huguenots de renouveller les guerres, et leur en donnera encores plus si le Roy ne la leur oste, pourquoy faire il ne doibt rien oublier; car par le moyen de ceste ville ils manient et entretiennent les intelligences qu'ils ont en Angleterre et en Allemagne, et font sur mer de grandes prinses avec lesquelles ils font la guerre. Ils tiennent aussi les isles, d'où sort grand argent, à cause du sel. La Royne me pardonnera s'il luy plaist, elle fit là une grande faute, et encore une autre depuis, de n'avoir voulu envoyer des moyens lors qu'on nous commanda de l'assieger, car en ce temps là elle n'estoit en l'estat qu'elle est, et croy que je luy eusse fait grand peur.

[1573] Voylà tout le monde à La Rochelle; je fus appellé au festin comme les autres, et, comme je veux que Dieu m'ayde, quand je prins ma resolution de m'y en aller, je fis estât d'y mourir, et que ce seroit là mon tombeau. Estant arrivé, je fus estonné d'y voir tant de gens de diverses humeurs, qui eussent esté bien marris qu'elle eust esté prinse. Ce siege fut grand, long et beau, mais à bien assailly mieux deffendu. Je ne veux pas m'amuser à escrire ce qui fut fait là, car je n'estois que comme un particulier, et ne veux mesdire de personne. Monsieur, qui a depuis esté roy, lequel commandoit à ce siege, sçait bien que, m'ayant faict cet honneur de m'en parler et sçavoir mon advis, je luy en dis franchement ce que j'en sçavois. Par ce siege, tous ceux que nous estions lors, et ceux qui viendront apres, pourront juger qu'il faut mes-huy prendre les places de telle consequence, ou par famine les blocquant, ou avec le temps pied à *pied. Il* s'y fit une grande faute d'hazarder tant d'hommes aux assauts (1), et encore plus d'avoir fait si mauvais guet, afin que secours de poudres n'entrast comme il fit par la mer; mais pour en dire mon advis comme les autres, quelque chose qu'ils eussent sceu faire, ils estoient à nous, et n'eussent sceu s'en desdire, je dis la corde au col, car le secours que le comte Mongommery leur menoit s'estoit retiré; nous estions sur le point de venir aux mains avec eux, tout leur defailloit. Mais en mesme temps mon frere, monsieur de Valence, estoit en Poulongne pour faire eslire Monsieur pour leur roy, comme il fit : et croy que ceste gloire luy en est deuë, mais cela aussi fut cause que chacun

(1) On en donna six ou sept.

pensa à entrer en capitulation, laquelle en fin se fit. Les deputez de Poulongne le vindrent saluër là pour leur roy. Or toute la trouppe s'en retourna pour s'apprester et se trouver à la feste de ceste nouvelle couronne, apres avoir laissé plusieurs morts en ce siege, et les Rochellois maistres de leur ville. Il sembloit, aux propos que Monseigneur tint à son depart, qu'il n'estoit pas fort content de ce nouveau royaume : si pense-je que c'estoit grand honneur, et pour luy et pour nous, qu'un royaume si esloigné vinst chercher un roy dans le nostre. Monsieur de Valence mon frere y acquit beaucoup d'honneur: ses harangues sont belles, lesquelles il mettra, comme je pense, dans son histoire.

Pendant ces malheureuses guerres et ce siege, où je perdis plusieurs de mes parens, monsieur l'admiral de Villars, qui estoit lieutenant de Roy en Guyenne, fit ce qu'il peut à mon advis : aussi n'y avoit il pas beaucoup à faire, car les Huguenots estoient escartez comme perdriaux; mais ayant pris cœur pour la longueur de ce siege, ils firent quelques entreprises. Je perdis, pour mon dernier mal-heur, mon fils Fabien (1), seigneur de Montesquieu, lequel, voulant forcer une barricade à Nogarol, fut blessé d'une arquebusade de laquelle il mourut. Encor qu'il fust mon fils, je puis dire qu'il estoit bien né et valeureux. Cela me cuida accabler d'ennuy; mais Dieu me donna le courage

(1) Quatrième fils du maréchal, de sa première femme Antoinette Isalguier. Fabien étoit capitaine de cinquante lances, et chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Pignerol. Il fut tué en 1573 à Nogarol en Guyenne, en voulant forcer une barricade. Il eut deux enfans, l'un le seigneur de Montesquiou, et l'autre Pompignan. Au rapport de Brantôme, ce dernier mourut de maladie en Hongrie, où il avoit accompagné le duc de Nevers.

de le porter, non pas comme je devois, mais comme je peus.

Cependant que tous les triomphes se faisoient en France pour le depart du nouveau roy de Pologne, je demeuray chez moy accompagné d'ennuis et tristesses, visité de mes amis et de la noblesse. Le Roy fit un nouveau remuement fort dommageable à la Guyenne : ceux qui viendront apres nous, se feront sages par les fautes d'autruy : c'est qu'il departit le gouvernement en deux, ayant donné ce qui est deça la Garonne et du costé de Gascogne à monsieur de La Valette, et ce qui est delà, à monsieur de Losse (1). Ce fut un grand erreur au conseil du Roy, et à la Royne principallement, car encore elle en vouloit faire trois parts, pour en donner une à monsieur de Gramond. C'est un grand cas que tant de sages testes ne prissent garde quel mal avoit apporté à la Guyenne le pouvoir qui fut donné à monsieur Danville, pour le peu d'intelligence qu'il y avoit entre nous, comme j'ay escrit en mon livre, et que, puis que les forces de tout le gouvernement general unies avoient assez affaire à rendre le Roy obey, qu'en pouvoit-on esperer de les veoir separées et en diverses mains? cela met de la division et de la jalousie parmy eux, laquelle en fin amene l'inimitié, et tout aux despens du Roy et de son peuple. Les effects s'en ensuyvirent peu apres, car monsieur de Losse entreprint le siege de Clerac, lequel ne m'avoit jamais osé fermer la porte, où monsieur de La Vallette aussi fut, mais pour veoir seulement ce qui s'y faisoit. En fin il ne s'y fit rien qui vaille la peine

(1) Jean de Losses. Il étoit capitaine des gardes, et avoit été gouverneur du roi de Navarre, depuis Henri IV.

de l'escrire, aussi il ne touche à moy. Je le dis seulement pour advertir le Roy que, pour estre bien servy, il ne doit des-unir le gouvernement, ains le laisser tout entier : son royaume est assez grand pour contenter l'ambition de ceux qui demandent des honneurs. Sa Majesté m'excusera s'il luy plaist; ils doivent attendre à leur rang; il y en aura assez pour tous.

[1574] Quelque temps apres, nous oyons dire tant de choses, qu'il me sembloit voir les entreprises d'Amboise renouvellées, car on disoit merveilles, et des plus grands, que je n'eusse jamais pensé si ce qu'on disoit est vray, comme je m'en remets. Peu apres survint la nouvelle de la maladie du Roy, de tant d'emprisonnemens qui se faisoient à la Cour; ce qui me fit estimer bien-heureux d'en estre loing, car on se trouve souvent engagé là où on ne pense pas. Apres tout cela vint la nouvelle de la mort du Roy, qui fut à la verité un grand dommage, car j'oserois dire que, s'il eust vescu, il eust fait de grandes choses, et aux despens de ses voisins eust jetté la guerre de son royaume; et si le roy de Pologne eust voulu s'entendre avec luy, et mettre sus les grandes forces qu'il pouvoit tirer de son royaume, tout leur eust obey, et l'Empire eust esté remis en la maison de France. Sa mort nous estonna fort, à cause des grandes entreprises qu'il y avoit, disoit-on, au royaume. Je croy que la Royne ne se trouva jamais si empeschée depuis la mort du roy son mary, mon bon maistre.

Sa Majesté me fit cet honneur de m'escrire, et me prier l'assister en une si grande affliction, pour sauver l'Estat, attendant la venuë du Roy. Encore que je fusse accablé d'années et incommodité de maladies, si est ce que pour m'oster l'ennuy que je portois de la mort de

mon fils Fabien, et luy tesmoigner le desir que j'avois de luy garder la parole que je luy donnay à Orleans, je m'en allay à Paris trouver Sa Majesté, et l'accompagnay à Lyon, où j'eus le plaisir de l'entretenir là tout à mon ayse de plusieurs choses dont depuis j'en ay veu faire les approches : elle fera beaucoup si elle y peut apporter des remedes. Le Roy arrivant, à son entrée on luy fit faire une erreur, car, au lieu qu'il devoit assoupir le tout et nous donner la paix (1), qui estoit chose bien aysée lors, on le fit resoudre à la guerre, et encore pis, on luy fit accroire qu'entrant au Dauphiné tout se rendroit à luy, et neantmoins la moindre place luy fit teste. Je n'ay affaire de deduire toutes ces choses. A son arrivée (2) il me fit fort bonne chere, et si n'en faisoit pas trop à tout le monde : je le trouvay tout changé. Là furent tenus quelques conseils, mais il y en avoit de privez (3) et de secrets. Or Sa Majesté, se ressouvenant des services que j'avois fait au roy son ayeul, pere et freres, l'ayant ouy dire et veu une partie, me voulut honorer de l'estat de mareschal de France, me faisant riche d'honneur puis qu'il ne le pouvoit faire de biens; et m'ayant fait appeller et faict mettre à genoux devant luy, apres avoir faict le serment,

(1) Ce fut le conseil que lui donnèrent tous les princes qu'il vit sur sa route, et particulièrement l'Empereur et le doge de Venise.

(2) Henri III arriva à Lyon le 8 septembre 1574. (Voyez l'*Itinéraire des Rois de France*, p. 112.)

(3) « Montluc (dit l'auteur de l'*Hist. des cinq Roys*, p. 521) entend « par ces conseils secrets, les conseils de cabinet où, avec la Roine, se « trouvoient le cardinal de Lorraine, Birague, le duc de Nevers, le « mareschal de Retz, et deux ou trois autres qui tailloient et ro« gnoyent des affaires importantes selon que bon leur sembloit, le « Roy estant fort occupé à entretenir les dames, desquelles il avoit esté « esloigné prés d'un an. »

me mit le baston de mareschal de France en la main. Je luy dis en le remerciant que je n'avois autre regret en ce monde, si ce n'est de n'avoir dix bons ans dans le ventre, pour luy faire paroistre comme je desirois en ceste honnorable charge luy faire service et à sa couronne. Ayant receu ses commandemens et de la Royne, je m'en revins en Gascoigne pour faire les apprests pour la guerre, car tout tendoit là. Mais je cogneus bien à la longueur de mon voyage que je devois plustost songer à ma mort qu'à la donner aux autres, car je n'estois plus capable de porter les grandes courvées, ny prendre grande peine; et puis je vis bien qu'il adviendroit de mesme entre les nouveaux lieutenans de Roy et moy, que m'estoit advenu avec monsieur le mareschal Danville.

Quelque temps apres, la cour de parlement de Bordeaux m'escrivit que les Huguenots remuoient besongne sur la riviere de Dordoigne, et qu'il falloit y pourvoir, me priant m'approcher d'eux pour y apporter quelque remede, et que le mal n'allast plus avant. Je vins à La Reolle, où messieurs le president Nemond, qui n'estoit pas de ma cognoissance, de Merville, de Monferran et de Gourgues me vindrent trouver, me proposant beaucoup de choses. Je n'estois pas sans responce ny excuse apparente, veu mesmes qu'on ne m'avoit pas tenu ce qu'on m'avoit promis; leur remonstray ma vieillesse et mon indisposition. Et m'estant venu trouver au lict lesdits sieurs de Merville et de Monferran, je leur fis voir mes playes et blesseures; je leur dis aussi le serment que j'avois faict de ne porter jamais plus les armes : mais en fin je ne les peus desdire, et me firent parjurer. S'en estans retournez pour aller faire les apprests afin d'attaquer

Gensac, je m'y acheminay. Quelque temps apres monsieur de Monferran amena une belle trouppe de noblesse de son gouvernement, comme il en vint aussi d'ailleurs, et bon nombre de gens de pied. D'abordée nous emportasmes le fauxbourg et les barricades; messieurs de Duras, de La Marque et de La Devese y allerent en pourpoint, le coutelas au poing, et donnerent jusques aux portes. Ils n'en estoient pas plus sages, car les arquebusades y estoient à bon marché: ils le faisoient à l'envi l'un de l'autre, et pour monstrer qu'ils estoient sans peur. Or le mal-heur voulut que monsieur de Monferran eust une arquebusade au travers du corps, de laquelle il mourut; qui fut dommage, car il estoit gentil-homme de valeur et fort aymé du pays, qui le trouvera à dire.

Les ennemis, se voyans bouclez en telle sorte, et le canon prest à jouër, envoyerent un grand vilain qu'ils appelloient le capitaine Tonnelier, bon soldat pourtant, disoit-on, lequel capitula et rendit la place, où monsieur de Rausan (1), frere de monsieur de Duras, fut mis. Or je veux mettre icy une chose qui m'advint en ce siege, laquelle ne m'estoit jamais arrivée. Apres la mort de monsieur de Monferran, je voulus donner la charge qu'il avoit en l'armée à monsieur de Duras, parce qu'il me sembloit qu'estant seigneur de si bonne maison comme il est, il seroit aggreable; mais tout le monde ne le trouva pas bon: dequoy sortit une autre chose, c'est qu'on me dit que la noblesse qui estoit venuë avec tous ces messieurs me trouver se plaignoit fort de quelques propos que j'avois tenu d'elle, aussi faux que le diable est faux. Les mots

(1) Jean de Durfort, seigneur de Rassan (et non pas Rausan), frère cadet de Jacques de Durfort, marquis de Duras.

estoient vilains et salles, voyla pourquoy je ne les coucheray point dans mon escrit; tout estoit si mutiné qu'ils furent sur le point de monter à cheval et me laisser engagé avec le canon. Je les envoyay prier tous me faire ce plaisir de se trouver de bon matin en la campagne, où j'avois à leur dire quelque chose, ce qu'ils firent. J'y fus de bon matin aux flambeaux, tant j'avois haste de descharger mon cœur. S'estans tous mis en rond, je me mis au milieu d'eux et leur parlay le chappeau au poing en telle sorte :

« Messieurs, il y a long temps que plusieurs d'en-« tre vous me cognoissez, ayant porté les armes sous « moy, tant és guerres de ceste Guyenne qu'aux guerres « estrangeres; d'autres aussi qui sont presens ont ouy « parler de moy, de mes complexions et de mes hu-« meurs; mais je croy que nul de tous tant que vous « estes n'a jamais sceu ne ouy dire que j'aye esté d'un « naturel mesdisant et injurieux. Encor que je ne sois « pas sans vice, si n'ay-je jamais eu celuy-là. Com-« ment donc m'avez vous faict ce tort de croire que « j'aye esté si mal-advisé de parler de vous avec tel « mespris, comme on m'a dict qu'il vous a esté rap-« porté, de vous, qui estes gentils-hommes? Tant s'en « faut que je le voulusse faire, que je ne voudrois « pas avoir tenu tel langage de la moindre compagnie « de soldats qui soit en ceste armée. J'ay tousjours « aymé et honoré la noblesse, car apres Dieu c'est elle « qui m'a fait acquerir l'honneur et la reputation que « j'ay acquise. Vous sçavez bien, messieurs, que je « suis hors de combat, tenant le rang que je tiens, et « ne veux donner des desmentis. Bien vous diray-je « qu'il n'en est rien, et que je n'en ay jamais parlé, « et ne le voudrois avoir fait pour chose du monde.

« Mes-huy en cest aage et à tant de choses qui sont « passées par devant moy, je dois sçavoir que c'est de « vivre au monde, et se garder d'offencer tant de gens « d'honneur et gentils hommes de bonne maison. Or « j'ay sceu la resolution que vous avez prinse de vous « retirer chez vous, dequoy je suis bien marry, et « qu'aussi vous n'avez eu aggreable la nomination « que j'avois faicte de monsieur de Duras. Je m'en « remets à vous aussi; puis que la chose va en ceste « sorte, il n'est plus besoin d'en nommer : le Roy « pourvoyra quelque autre de la place de feu mon- « sieur de Monferran, que je regrette. Pour le moins, « messieurs, ne me refusez pas de me faire ce plaisir « d'accompagner le canon en lieu de seureté. Si vous « ne le voulez faire pour l'amour de moy, qui ay esté « vostre chef et vostre capitaine depuis tant d'années, « faictes le pour l'affection et service que vous devez « au Roy. Quant à moy, je m'en vois retirer aussi chez « moy, car mon aage, mes maladies et playes ne me « peuvent plus permettre de porter les armes ny pren- « dre la peine qui est requise à la guerre. Aimez moy « tousjours, je vous prie, et souvenez vous de moy. »

Ma remonstrance les satisfit et contenta tous, et me dirent d'une voix qu'à la verité cela les avoit fort offencez, leur ayant esté rapporté par un homme qui portoit tiltre de gentil homme, mais qu'ils n'en croyoient rien, et estoient mes serviteurs, m'offrant d'accompagner, non seulement le canon, mais me suyvre là où je les voudrois commander. J'ay voulu mettre cela par escrit, afin que ceux qui viendront apres moy apprennent comme il se faut comporter en telles occurrences. Je sceus depuis que ce rapporteur estoit un La Mothe; si je l'eusse sceu sur l'heure,

je croy que je luy eusse faict mauvais party. Or, le canon ramené, qu'ils accompagnerent, nous nous dismes à Dieu. Ayant sejourné quelque temps chez moy, j'oyois tousjours d'estranges nouvelles de la Cour et des entreprinses des plus grands. Et quand j'ouys dire que le roy de Navarre s'en mesloit et qu'il estoit party de la Cour sans dire à Dieu (1), je jugeay deslors que la Guyenne auroit de nouveau beaucoup à patir, car estant si grand prince, jeune, et qui donne esperance d'estre quelque jour un grand capitaine, il gaigneroit aysément le cœur de la noblesse et du peuple, et tiendroit tout le reste en crainte. Comme je veux que Dieu m'ayde, mille malheurs m'allerent au devant, de sorte que bien souvent il me prenoit fantaisie de faire retraicte, pour n'avoir pas le desplaisir d'ouyr tant de fascheuses nouvelles et la ruine de ce pauvre pays. Il me ressouvenoit tousjours d'un prieuré assis dans les montagnes, que j'avois veu autresfois, partie en Espagne, partie en France, nommé Sarracoli : j'avois fantaisie de me retirer là en repos ; j'eusse veu la France et l'Espagne en mesme temps : et si Dieu me preste vie, encores je ne sçay que je feray.

(1) Le roi de Navarre s'échappa de la Cour au commencement de 1576, et ce fut le signal d'une nouvelle guerre.

FIN DES COMMENTAIRES DE BLAISE DE MONTLUC.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LE VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

---

### Commentaires de Montluc.



FIN DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.